HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME QUINZIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1871

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE S. JEAN III. (27 juillet 560-23 juillet 573).

SOMMAIRE.

§ I. CONCILES PROVINCIAUX EN OCCIDENT.

1. Notice de saint Jean III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Lettre de saint Jean III à Evald de Vienne. — 3. Question liturgique. — 4. Conciles provinciaux d'Espagne au VIe siècle : Barcelone, Braga, Lugo. — 5. Conversion des Suèves d'Espagne. — 6. Deuxième concile d'Orléans. — 7. Troisième concile d'Orléans. — 8. Quatrième concile d'Orléans. — 9. Cinquième concile d'Orléans. — 10. Premier et deuxième concile de Clermont. — 11. Constitution du roi Childebert. — 12. Deuxième concile de Paris. — 13. Troisième concile de Paris. — 14. Mort de Clotaire I. Partage de ses états. Charibert, roi de Paris. — 15. Concile de Saintes. Mort de Charibert. — 16. Concile de Tours. Lettre des pères à sainte Radegonde. — 17. Deuxième concile de Lyon.

§ II. LA GAULE MÉROVINGIENNE.

18. Les deux évêques Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap. — 19. Macliau, évêque de Vannes. — 20. Désordres de Gontran, roi des Burgondes et de Chilpéric II. Débuts de Frédégonde. — 21. Brunehaut, reine d'Austrasie. Galsuinthe, reine de Soissons, sœur de Brunehaut, mise à mort par Frédégonde.

§ III. LES LOMBARDS EN ITALIE.

22. Mort de Justinien. Chosroès le Grand. — 23. Avénement de Justin II. L'impératrice Sophie. — 24. Disgrâce de Narsès. Son départ de Rome. Son appel au roi des Lombards Alboin. — 25. Jean III ramène Narsès à Rome. Mort de Narsès. — 26. Invasion de l'Italie par Alboin. Longin, premier exarque de Ravenne. — 27. Schisme et persécution contre le pape Jean III. — 28. Les trois grands duchés Lombards du Frioul, Spolète et Bénévent. — 29. Mort de Jean III. Mort d'Alboin.

§ I. Conciles provinciaux en Occident.

Notice sur Jean III d'après le *Liber Pontificalis*

1. « Jean III [1], romain d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Anastase, homme illustre [2]. Il siégea douze ans, onze mois et vingt-sept jours. Il aima et restaura les catacombes des saints martyrs. Il statua que les oblations, les ampoules et le luminaire destinés aux catacombes, seraient fournis chaque dimanche par le palais du Latran (c'est-à-dire par la résidence apostolique). Il termina la basilique des apôtres Saint-Philippe et Saint-Jacques, et en fit la dédicace [3]. De son temps les Hérules, sous la conduite de leur roi Sindualt, envahirent la Toscane et opprimèrent toute l'Italie. Narsès les défit dans une bataille rangée : Sindualt y perdit la vie, et toute la nation se soumit aux Romains. Les chefs francs Aming (*Amingus*) et Buccellinus, qui avaient franchi les Alpes et ravageaient la Péninsule, furent de même défaits et mis à mort par Narsès. Toute l'Italie était dans la joie. Mais alors quelques ro-

[1] Les Grecs donnent au pape Jean III le surnom de Κατελίνος, rameau flexible. (Cf. Evag., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XVI; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 2825.) Peut-être ce surnom faisait-il allusion aux tempêtes qui agitèrent son pontificat.

[2] Nous avons déjà dit que le titre de *Vir illuster* était spécialement affecté aux personnages de naissance patricienne, ou aux fonctionnaires les plus élevés de l'empire.

[3] C'est maintenant la basilique des Saints-Apôtres, à Rome, sur la place de ce nom. On en fait remonter la fondation à l'époque de Constantin, et elle conserve encore le titre de basilique Constantinienne, bien qu'elle ne soit pas mentionnée par le *Liber Pontificalis* dans l'énumération des églises construites par ce prince. Nous avons vu que Pélage I en avait ordonné la reconstruction. Jean III la termina et la dédia aux apôtres Philippe et Jacques, dont il déposa les corps sous le maître-autel.

mains, jaloux du patrice, le dénoncèrent à l'empereur Justin et à l'impératrice Sophie. Ils se plaignaient de Narsès et de la dureté de son gouvernement. Mieux vaudrait pour nous, disaient-ils, être encore sous le régime des Goths! Cet eunuque est un tyran; il trompe notre très-pieux prince, et abuse de l'autorité qu'il tient de lui. Délivrez-nous de cet oppresseur, autrement nous rappellerons les barbares. — A la nouvelle de cette dénonciation, Narsès quitta Rome, en disant : Que Dieu juge entre les Romains et moi. Jamais je ne leur fis le moindre mal. — Il se rendit à Naples, et écrivit au roi des *Langobardi* (Lombards) de venir avec sa nation s'emparer de l'Italie. Aussitôt que le pape Jean eut appris et la dénonciation adressée à l'empereur et le départ de Narsès, il alla trouver ce dernier à Naples, le suppliant de revenir à Rome. Je vous le demande, très-saint père, dit Narsès, quel mal ai-je fait aux Romains? Je suis déterminé à partir pour Constantinople : je veux que l'empereur sache ce que j'ai fait pour l'Italie. — Si vous partez, répondit le pape, je serai avant vous à Constantinople : mais plutôt calmez votre juste ressentiment et revenez à Rome. — Narsès y consentit et rentra dans la ville éternelle avec le très-saint pontife. A quelque temps de là, Narsès mourut à Rome. Son corps, renfermé dans un cercueil de plomb, fut transporté à Constantinople, avec toutes les richesses qui avaient appartenu au héros. Le très-saint pape Jean, durant cette triste époque, fut obligé de se tenir renfermé dans la catacombe des saints Tiburce et Valérien. Il y resta plusieurs années, et y faisait les consécrations épiscopales. Il mourut le 13 juillet 573, et fut enseveli dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre. En deux ordinations au mois de décembre, il imposa les mains à treize diacres, vingt-neuf prêtres, soixante et onze évêques destinés à diverses églises. Après lui, la vacance du siége épiscopal fut de dix mois, trois jours [1]. »

2. Lorsque Jean III, régulièrement et pacifiquement élu par le clergé et le peuple romain, monta sur la chaire de saint Pierre le 27 juillet 560, un intervalle de près de cinq mois s'était écoulé

Lettre de saint Jean II à Ewald de Vienne

[1] *Lib. Pontific.*, not. LXIII, Joan. III; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 625.

depuis la mort de son prédécesseur. La durée de l'intérim eut pour unique cause l'empiétement de la cour de Byzance, laquelle exigeait, comme nous l'avons dit plus haut, la ratification préalable de l'empereur. Dès lors, selon le hasard des événements et le caprice des souverains, il fallait que l'Église catholique demeurât sans chef. Si, par exemple, vainqueurs des Perses, les empereurs de Byzance avaient transporté un jour leur capitale à Samarcande, ou que, maîtres de l'extrême Orient, il leur eût pris fantaisie d'aller habiter Pékin, les papes auraient dû attendre, après leur élection, le retour des ambassadeurs envoyés dans ces contrées lointaines, rapportant la signature de César après un voyage qui n'eût pas alors demandé moins de quatre années. Impossibilités matérielles, insupportable despotisme, énorme abus de pouvoir, ridicule substitution des successeurs de Tibère à la personne même de Jésus-Christ pour l'investiture des successeurs de saint Pierre, tout était monstrueux; mais la force est aveugle et les empereurs avaient la force. Les orages politiques du commencement de son pontificat et la captivité dans laquelle Jean III passa les dernières années de sa vie, expliquent l'absence presque complète de monuments écrits sur son administration. Nous n'avons plus de lui qu'une seule lettre authentique, fort courte et sans date. Elle est adressée à l'archevêque de Vienne Evald [1], et fut peut-être rédigée à la lueur de la lampe des catacombes. C'est une réponse à une consultation liturgique. La voici : « Au sujet des rites à observer pour l'office de la messe, et sur lesquels vous m'interrogez dans vos lettres, sache votre charité que ces rites varient selon les diverses églises. On célèbre différemment à Alexandrie, à Jérusalem, à Éphèse, à Rome. Mais votre église doit conserver les rites et les institutions de l'Église romaine, de même qu'elle en a reçu le fondement de notre sainte religion. Nous vous envoyons par votre prêtre Félix, le vénérable pallium à votre usage, ne voulant point que vous

[1] Le catalogue des archevêques de Vienne mentionne, en l'année 567, la promotion de saint Evantius comme évêque de cette métropole. (Cf. *Gall. Christian.*, tom. I, col. 765.) Tout porte à croire que l'Evantius de la *Gallia Christiana* est le même que l'Evaldus de la lettre pontificale.

demeuriez plus longtemps privé de ce présent du bienheureux Pierre. Nous vous envoyons en même temps comme reliques des cheveux de saint Paul, afin que votre église trouve un appui dans l'intercession du glorieux apôtre dont un disciple a porté chez vous les premières semences de la foi [1]. » Telle est cette lettre pontificale, écrite dans la captivité, monument précieux de la tradition au sujet de l'apostolicité de nos églises. Du fond de sa retraite, Jean III veillait à la conservation de la liturgie et des prérogatives d'honneur de la chrétienté des Gaules.

3. « Les premiers apôtres des diverses églises dont l'ensemble formait au christianisme, dès l'époque de Constantin, un si magnifique empire, dit le P. Guéranger [2], avaient porté avec eux les usages des églises-mères qui les envoyaient; ils avaient complété, interprété ce qui avait besoin de l'être. Après eux, leurs successeurs avaient, tout en gardant l'unité sur le fond inaltérable en tous lieux, ajouté avec plus ou moins de bonheur, de nouvelles parties à l'œuvre primitive, pour satisfaire à de nouveaux besoins. Mais cette divergence, moins sentie dans le cours des persécutions et durant les violentes secousses de l'arianisme, était un grave inconvénient, du moment que l'Église avait à s'occuper des institutions propres à l'âge de paix qui s'ouvrait devant elle. « S'il n'y a qu'une seule tradition, écrivait saint Siricius, une seule discipline doit être gardée dans toutes les églises [3]. » — Saint Célestin avait posé le grand principe « que la règle de croire découle de la règle de prier [4]. » Dès l'an 416, le deuxième concile de Milève avait porté le canon suivant : « Il nous a semblé que les prières, les oraisons ou messes qui ont été approuvées dans un concile, les préfaces, les recommandations, les impositions des mains, devaient être observées par tous [5]. » En 461, le concile de Vannes présidé par saint Perpetuus évêque de Tours, disait : « Il nous a semblé bon que, dans notre province, il n'y eût qu'une seule

[1] S. Joan. III, *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 18.

[2] *Institutions liturgiques*, tom. I, pag. 129.

[3] *Si una traditio est, una debet disciplina per omnes ecclesias custodiri.* — [4] *Ut legem credendi statuat lex supplicandi.* — [5] Labbe, *Concil.*, tom. II, pag. 1540.

coutume pour les cérémonies saintes et la psalmodie, en sorte que, comme nous n'avons qu'une seule foi, nous n'ayons qu'une même règle pour les offices [1]. » Le concile d'Agde, en 506, proclamait la même doctrine : « Comme il convient, disait-il, que l'ordre de l'Église soit gardé également par tous, il faut, ainsi qu'on le fait en tous lieux, qu'après les antiennes, les collectes soient récitées en leur rang par les évêques ou par les prêtres [2]. » L'Église gothique d'Espagne, à la même époque, éprouvait le même besoin d'unité et sanctionnait la même règle, en attendant l'unité romaine dont elle ne devait jouir que longtemps après la France. Voici le premier canon du concile de Girone : « Pour ce qui touche l'institution des messes, dans toute la province tarragonaise, on observera, au nom de Dieu, l'usage de l'église métropolitaine, tant pour l'ordre de la messe que pour ce qui est de la psalmodie et de la fonction des ministres [3]. » Le premier concile de Braga, en 563, accentuait davantage encore cette doctrine dans les canons suivants : « I. Il a plu à tous, d'un commun consentement, que l'on gardât un seul et même ordre de psalmodie, tant aux offices du matin qu'à ceux du soir, et qu'on ne mélangeât point la règle ecclésiastique de coutumes privées ou même tirées des monastères. — II. Il a plu également d'ordonner qu'aux vigiles et messes des jours solennels, les mêmes leçons fussent récitées dans toutes les églises. — III. Il a plu ensuite d'ordonner que les évêques et les prêtres ne salueraient pas le peuple diversement, mais d'une seule manière, disant : *Dominus vobiscum*, ainsi qu'on lit au livre de Ruth [4], et que le peuple répondrait : *Et cum spiritu tuo ;* en la manière que l'Orient tout entier l'observe par tradition apostolique, et non en la façon que la perfidie priscillienne l'a innové [5]. — IV. Il a plu aussi d'ordonner qu'on célébrerait univer-

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IV, pag. 1057. — [2] Labbe, tom. IV, pag. 1388. — [3] Labbe, tom. IV, pag. 1568. — [4] *Ruth.*, II, 4. Cf. tom. II de cette *Hist.*, p. 13[illegible]

[5] On se rappelle que Priscillien, importateur du manichéisme en Occident, ne voyait dans le Dieu de la Bible et de l'Évangile qu'un démiurge inférieur. C'est en ce sens qu'il altérait la salutation liturgique : *Dominus vobiscum.* (Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 558.) Malgré la prescription du concile de Braga, les évêques d'Occident ont toujours employé la salutation *Pax vobis*,

sellement les messes suivant l'ordre que Profuturus, jadis évêque de cette église métropolitaine, l'a reçu par écrit de l'autorité du siége apostolique. — V. Il a plu enfin d'ordonner que personne ne s'écartât, pour l'administration du baptême, de l'ordre établi déjà dans l'église métropolitaine de Braga, lequel a été adressé par écrit au susdit évêque Profuturus par le siége du très-bienheureux apôtre Pierre [1]. » Cette tendance de plus en plus marquée vers l'unité liturgique, se poursuivait donc d'abord en exigeant la conformité de toutes les églises suffragantes avec leur métropole respective, jusqu'à ce que les métropoles elles-mêmes, par leur force de cohésion avec le siége apostolique, fussent amenées successivement à l'observation de la règle romaine. La réponse de saint Jean III à l'archevêque de Vienne était conçue dans cet ordre de sage et prudente direction, dont les papes ne s'écartèrent jamais.

Conciles provinciaux d'Espagne VIe siècle. Barcelone, Braga, Lu...

4. La période du VIe siècle comprise entre le pontificat des deux papes homonymes Jean II (532) et Jean III (573), fut pour les églises d'Occident, demeurées à peu près étrangères aux troubles de l'eutychianisme, une époque de prospérité et de paix. Les conciles provinciaux se tenaient régulièrement et consolidaient partout la discipline cléricale. Il est remarquable que ces fréquentes réunions d'évêques n'offrirent nulle part, dans nos contrées, l'aspect scandaleux de luttes, d'animosités, de passions personnelles, dont les mêmes assemblées dans l'église grecque étaient trop souvent le théâtre. Sous l'action plus immédiate des souverains pontifes, l'Occident gardait la modération, la rectitude et la mesure. L'Espagne catholique, bien que gênée dans son développement par

toutes les fois que le *Gloria in excelsis* est récité à la messe. Or, jusqu'au commencement du XIe siècle, les évêques seuls récitaient à la messe le *Gloria in excelsis*, en sorte que la salutation *Pax vobis*, considérée comme une suite naturelle des premières paroles de l'hymne angélique *Pax hominibus bonæ voluntatis*, est restée le privilége exclusif des évêques, même après que les prêtres eurent le droit de réciter à la messe le *Gloria in excelsis*. (Cf. Pascal, *Dict. de liturgie*, col. 1127.)

[1] Labbe, tom. V, pag. 840. Dom Guéranger, *Institut. liturgiques*, tom. I, pag. 128-135.

l'arianisme officiel des rois Visigoths, compta plusieurs réunions conciliaires. En 540, les sept évêques de la province de Barcelone rédigèrent les dix canons suivants : « I. On chantera le psaume L^e^ (*Miserere*) avant le cantique. II. La bénédiction sera donnée aux fidèles à l'office du matin, de même qu'à celui du soir [1]. III. Il ne sera permis à aucun des clercs de laisser croître sa chevelure ni sa barbe [2]. IV. Le diacre ne doit point s'asseoir dans l'assemblée du *presbyterium*. V. En présence de l'évêque, les prêtres, à leur rang, réciteront les collectes. VI. Les hommes qui seront soumis à la pénitence publique auront la tête rasée, et porteront un habit religieux, durant le temps de prière et de jeûne qui leur sera fixé. VII. Ils n'assisteront point aux festins, ils interrompront leur commerce ou leur négoce, et mèneront une vie frugale dans l'intérieur de leur maison. VIII. Les pénitents malades qui demanderont à être réconciliés, et qui auront reçu l'absolution du prêtre, devront, en cas de retour à la santé, achever leur pénitence. IX. Nous enjoignons de donner la bénédiction du viatique à tous les malades qui la demandent. X. A l'égard des religieux, on observera les règles prescrites par le concile de Chalcédoine [3]. » — Nous avons déjà donné les canons du premier concile de Braga, tenu en 563. Un second se réunit dans la même ville en 572, ou plutôt, ainsi que le portent les actes, « la onzième année du prince Theodomir, sous le règne de Jésus-Christ Notre-Seigneur : *Regnante Domino nostro*

[1] On trouve la même prescription dans le canon XXXe du concile d'Agde. L'Aubespin croit qu'on fit ce règlement, parce qu'il y avait lieu de douter s'il n'était point plus à propos de se contenter de bénir les fidèles seulement à l'office du soir, lorsqu'ils quittaient pour la dernière fois l'église. La raison de ce doute était que la bénédiction du soir paraissait plus conforme à l'exemple de Jésus-Christ, qui laissa sa bénédiction et sa paix à ses disciples en les quittant pour monter au ciel.

[2] Le texte donné par le P. Labbe est fautif. Le voici : *Ut nullus clericorum comam nutriat, aut barbam radat.* Ce qui signifierait que les clercs devaient laisser croître leur barbe. Mais le manuscrit de Lucques, le plus ancien que nous ayons des canons de Barcelone, porte au contraire : *Ut nullus clericorum comam nutriat, vel barbam, sed radat.* C'est la leçon que nous adoptons, et qui est conforme d'ailleurs à la tradition constante de l'Espagne, renouvelée en 1050 au concile de Cuença.

[3] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 378.

Jesu Christo. » C'est le premier exemple connu de cette formule chrétienne, qui devait au moyen âge être adoptée par toute l'Europe Les canons rédigés dans cette assemblée sont également au nombre de dix. Ils ont principalement pour objet d'interdire toutes les offrandes qui pourraient avoir l'apparence même la plus éloignée d'une simonie. Ainsi les évêques ne pourront accepter comme droit *cathédratique*, dans leurs visites pastorales, que deux *solidi* d'or, pour couvrir leurs frais de voyage. Ils cesseront de recevoir le *tremisses* (tiers d'as), qu'on avait coutume de leur présenter après l'administration du chrême (confirmation), comme prix du baume qui entre dans la composition de l'huile sainte. Ils ne recevront absolument rien de ce que les fondateurs d'une église leur offriraient pour sa consécration. Il est interdit aux prêtres de rien exiger pour l'administration du baptême. On les autorise seulement à recevoir les dons volontaires qui seraient faits à cette occasion. On flétrit l'usage des prêtres priscillianistes, qui n'observaient pas le jeûne ecclésiastique avant la célébration de la messe; on rappelle aux évêques l'obligation stricte qui leur incombe d'examiner sérieusement les ordinands, pour s'assurer de leur capacité et de leur mérite; enfin on charge le métropolitain de dénoncer aux évêques la date de la prochaine pâque, à la fin de chacun des conciles annuels de la province [1]. Cette dernière recommandation indique suffisamment que la coutume des églises d'Espagne, conforme d'ailleurs à celle de toutes les chrétientés du monde, était de se réunir chaque année par province en assemblées conciliaires. On ne saurait trop déplorer la perte des procès-verbaux de ces réunions, si importantes au double point de vue disciplinaire et historique. La tradition nous a conservé seulement le nom des deux conciles tenus à Lugo, l'un en 562, l'autre en 572, mais les actes de l'un et de l'autre sont perdus.

Conversion des Suèves d'Espagne.

5. On sait toutefois que le premier eut pour objet l'érection de la ville de Lugo en seconde métropole de la Galice, après Braga, et la délimitation de tous les diocèses de la province, qui portaient

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 894.

à cette époque le nom de *parochiæ* (*paroisses*). La Galice était alors sous la domination d'un prince suève, auquel Grégoire de Tours donne le nom de Carariс [1]. « Le fils de ce roi, dit-il, tomba gravement malade, bientôt il fut à toute extrémité, et l'on ne sentait déjà plus les battements du pouls. Or le roi suève était de la secte arienne, et ses sujets partageaient son erreur. Dans son désespoir, il dit : J'entends parler des nombreux miracles opérés dans les Gaules par les reliques d'un évêque qui se nommait Martin. De quelle religion était-il? — Martin était catholique, répondirent les courtisans. Il enseignait la consubstantialité du Verbe et l'unité de substance dans la Trinité divine. Depuis, des merveilles sans nombre ont illustré son tombeau. — S'il en est ainsi, reprit le roi, qu'on aille, avec des présents, implorer le saint dans sa basilique. Je jure que, s'il guérit mon enfant, j'embrasserai la foi qu'il prêchait. — On prit dans le trésor royal deux lingots, l'un d'argent, l'autre d'or, pesant exactement chacun le poids du jeune malade, et des officiers suèves furent envoyés en pèlerinage à la basilique de Tours. Ils déposèrent leur offrande sur le tombeau du bienheureux, le suppliant de rendre la santé au fils du roi. Leurs prières ne furent qu'à moitié exaucées; l'enfant se trouva soulagé, mais non guéri. La Providence le permit de la sorte pour extirper entièrement l'arianisme du cœur du prince suève. Les envoyés, à leur retour, lui racontèrent les nombreux miracles dont ils avaient été témoins au sépulcre du grand évêque. Pourquoi donc, s'écria le roi, Martin n'a-t-il pas guéri mon enfant? — Nous ne le savons, répondirent-ils. — Mais, interprétant leur silence, le roi comprit qu'il ne mériterait une pareille faveur que s'il embrassait d'abord la foi du thaumaturge. Il fit vœu d'élever dans sa capitale une magnifique église en l'honneur de saint Martin. Si je suis assez heureux pour obtenir la moindre parcelle des reliques du bienheureux évêque, ajouta-t-il, je jure d'embrasser le catho-

[1] Ce nom ne se trouve pas dans la liste des rois Suèves. On s'accorde généralement à croire que notre historien national l'a confondu avec celui d'Ariamir, auquel se rapporte réellement le fait historique raconté par Grégoire de Tours.

licisme. — Il renvoya ses députés à Tours, avec des présents plus considérables encore que la première fois. Quand ils exposèrent l'objet de leur voyage et qu'ils demandèrent des reliques du saint, on leur offrit, selon l'usage, quelques fragments du voile qui servait à recouvrir le tombeau. — Non, dirent-ils. Permettez-nous de déposer nous-mêmes sur la tombe sacrée les objets que nous emporterons ensuite comme des reliques. — On les laissa faire. Ils pesèrent, en présence du peuple, un *pallium* de soie brodé d'or, et l'étendirent sur le sépulcre du bienheureux. Si nous trouvons grâce devant le glorieux saint Martin, dirent-ils, l'étoffe que nous mettons aujourd'hui sur son tombeau sera demain plus pesante. — Ils passèrent la nuit en prières dans la basilique, et le lendemain, ayant pesé de nouveau le pallium, il se trouva si lourd qu'il enleva entièrement le poids avec lequel il était la veille en équilibre. La vue de ce miracle excita une allégresse universelle. La précieuse relique fut remise aux Suèves et escortée par une procession solennelle, chantant des psaumes et des hymnes sacrés, jusqu'aux portes de la ville. Or, comme on passait devant la prison, les captifs entendirent ces voix mélodieuses, et demandèrent quelle fête on célébrait en ce jour. Ce sont, répondirent les gardiens, des ambassadeurs suèves qui emportent en Galice des reliques du bienheureux Martin. — Les prisonniers s'agenouillèrent, et en pleurant, ils suppliaient le thaumaturge de faire éclater sur eux sa miséricordieuse puissance. A cet instant, les fers dont leurs mains étaient chargées se détachèrent d'eux-mêmes, à la vue des gardes épouvantés. Les captifs s'élancèrent par les portes dont les serrures s'ouvrirent spontanément, et au milieu de tout le peuple, vinrent en pleurant baiser les reliques bienheureuses, et rendre grâces à saint Martin de leur délivrance. Il y eut une immense acclamation à ce spectacle. L'évêque de Tours conduisit lui-même les prisonniers au tribunal du juge, qui confirma, au nom de l'autorité royale, la sentence favorable rendue par saint Martin. Les Suèves, témoins du prodige, faisaient éclater leur joie. Nous avons maintenant la preuve, disaient-ils, que le bienheureux Martin

prend pitié de nous, pauvres pécheurs! — Ils poursuivirent heureusement leur voyage, et abordèrent après une paisible navigation au port de Galice. Leur arrivée coïncida avec celle d'un pieux Pannonien, qui venait de faire le pèlerinage de Jérusalem, et qui portait lui-même le nom de Martin. La Providence permit que les reliques de l'évêque de Tours, qui devaient faire la richesse du Portugal, y fussent portées au moment même où saint Martin de Dume abordait pour la première fois dans ce pays, qu'il devait conquérir au catholicisme. Le fils de Cararic fut guéri, aussitôt qu'il eut touché le précieux trésor. Martin de Dume fut élu évêque de Braga, et il eut la joie de baptiser le prince des Suèves, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [1]. »

6. Dès l'an 533, sous le pontificat de saint Jean II, la ville d'Orléans avait eu son deuxième concile présidé par Honorat, métropolitain de Bourges, et composé de vingt-six évêques et cinq prêtres députés de titulaires absents. Le premier concile national des églises franques, après la conquête des Gaules par Clovis, fut, on se le rappelle, tenu à Orléans [2]. Cette circonstance paraît avoir influé sur le choix de la même ville pour les réunions de ce genre durant le VIe et le VIIe siècle. On n'y compte pas moins de huit conciles successivement célébrés depuis l'an 511 sous Clovis I, jusqu'en 634 sous Clovis II. Celui de 533 déclare qu'il s'est assemblé par l'ordre des trois glorieux princes Thierry, Childebert et Clotaire, dans le but de rétablir l'ancienne discipline et de remédier aux désordres que la malice des temps avait récemment introduits. Les canons, au nombre de vingt et un, prescrivent la tenue de conciles annuels dans chaque province, sous la présidence du métropolitain [3]. Ils interdisent aux évêques de recevoir quoi que ce soit, à titre de présent, pour les sacres et ordinations [4]; ils rappellent les antiques anathèmes contre la simonie [5]; ils renouvellent l'usage de faire élire le métropolitain par une assemblée où tous les évêques, clercs et laïques de la province entière, soient convoqués [6].

[1] Greg. Tur., *de Mirac. S. Martini*, lib. I, cap. XL; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 923-925. — [2] Cf tom. XIV de cette *Histoire*, p. 141. — [3] Can. I, II. — [4] Can. III. — [5] Can. IV. — [6] Can. VII.

Les autres décrets paraissent s'appliquer spécialement à des abus de date récente. Ainsi, l'on prescrit à tous les évêques de chaque province, comme une obligation stricte, de se rendre, à moins de maladie, aux obsèques de leur collègue, afin, disent les pères, qu'on ne voie plus se renouveler le scandale de laisser durant des semaines entières un évêque sans sépulture. Pour ce déplacement, on ne devra rien exiger à titre de rémunération. Après l'inventaire des biens de l'église vacante, dressé en présence des évêques, et signé par eux, il sera constitué un administrateur responsable [1]. Un diacre emmené captif par une invasion quelconque, qui viendrait à se marier, sera privé pour jamais des fonctions de son ministère ; cependant, après une pénitence suffisante, il pourra être admis à la communion laïque [2]. Défense à tout prêtre d'habiter avec des laïques sans une permission spéciale de l'évêque, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce [3]. On n'ordonnera prêtres ou diacres que des sujets suffisamment lettrés, sachant parfaitement les rites de l'administration du baptême [4]. Les clercs qui négligent leur office, ou refusent de venir prendre leur rang aux cérémonies de l'église, seront dégradés [5]. Défense aux abbés, aux gardiens des tombeaux des martyrs (*martyrarii*), aux reclus et aux simples prêtres, de délivrer des lettres de communion ; ce pouvoir est exclusivement réservé aux évêques [6]. Les abbés qui se montreraient rebelles aux ordres de l'évêque, seront excommuniés [7]. On renouvelle la défense d'ordonner à l'avenir des diaconesses, *pro conditionis hujus fragilitate* [8]. Celles qui auraient reçu antérieurement l'imposition des mains, malgré les précédentes défenses, et qui viendraient à enfreindre leurs vœux, seront séparées de la communion [9]. Les lois chrétiennes du mariage étaient, nous l'avons dit, le point que les races barbares avaient le plus de peine à comprendre et à respecter. Les pères d'Orléans rappellent que le lien conjugal est indissoluble, et ne saurait être brisé par une infirmité quelconque survenue après la célébration [10]. Ils frappent

[1] Can. v et vi. — [2] Can. viii. — [3] Can. ix. — [4] Can. xvi. — [5] Can. xiv. — [6] Can. xiii. — [7] Can. xxi. — [8] Can. xviii. — [9] Can. xvii. — [10] Can. xi.

d'anathème l'union contractée avec une belle-mère [1]; ils interdisent l'alliance d'un chrétien avec une juive et réciproquement [2]. A cette époque de violences privées et publiques, les meurtres, les rapines, le suicide même, n'étaient pas rares. « Nous sommes d'avis, disent les pères, qu'on peut recevoir les oblations faites pour les coupables qui auront trouvé la mort dans la perpétration d'un crime, pourvu qu'il soit démontré qu'il n'y a pas eu suicide [3]. » Enfin la persistance des superstitions idolâtriques est flétrie par deux canons spéciaux, dont voici la teneur : « Que nul n'ait l'audace de venir dans l'église chanter, boire, sous prétexte d'accomplir un vœu fait au Seigneur. Des vœux de ce genre sont des outrages à la majesté divine, et non des actes de piété [4]. » — « Les catholiques, qui, sans respect pour la grâce de rédemption qu'ils ont reçue, retourneraient au culte des idoles, en faisant usage de viandes immolées aux dieux du paganisme, seront excommuniés. » Cette prescription était suivie d'une autre qui avait certainement pour objet un principe d'hygiène. Les pères défendaient de manger la chair des animaux morts de maladie, de la piqûre de quelque reptile, ou de la morsure des bêtes fauves [5]. »

Troisième concile d'Orléans.

7. Un troisième concile se réunissait à Orléans le 7 mai 538, ou, selon la teneur même des actes, « la quatrième année après le consulat du clarissime Paulin le Jeune, deuxième du pape Silverius, vingt-septième du règne de Childebert, le jour des nones du troisième mois. » Cette désignation du *troisième mois*, pour indiquer le mois de mai, se rapporte à la coutume franque, introduite dans les Gaules par les princes mérovingiens. L'année commençait le 1er mars, jour de la grande revue des guerriers, qui inaugurait la saison militaire. Le troisième concile d'Orléans, composé de dix-neuf évêques et sept prêtres députés, fut présidé par Lupus (saint Loup), métropolitain de Lyon. Quatre autres métropolitains, Pantagathus de Vienne, Léon de Sens, Arcadius de Bourges, Flavius de Rouen, y assistèrent, et souscrivirent immédiatement

[1] Can. x. — [2] Can. xix. — [3] Can. xv. — [4] Can. xii. — [5] Can. xx; Labbe *Concil.*, tom. IV. col. 1779-1784.

après le président. Mais aucun ne prenait encore le titre d'archevêque, titre qui ne fut usité dans les Gaules qu'un siècle plus tard. Les diverses questions traitées dans le précédent concile reviennent dans le troisième, avec des développements qui nous font connaître de nouveaux abus, auxquels la sagesse des pères cherchait à remédier. L'obligation pour les métropolitains de convoquer annuellement le synode provincial est rappelée et maintenue, avec peine de suspense contre celui qui négligerait de l'accomplir [1]. Les règles déjà fixées pour l'élection d'un métropolitain sont renouvelées, ainsi que la mention expresse de l'autorité qu'elles empruntent à la décision du siége apostolique qui les a promulguées : *Sicut decreta sedis apostolicæ continent : sicut ipsa sedes apostolica dixit* [2]. A partir du sous-diaconat inclusivement, les clercs sont obligés à la continence. Ceux qui auraient été mariés auparavant doivent se séparer absolument de leurs femmes, sous peine de déposition : l'évêque qui admettrait les délinquants à l'exercice de leurs fonctions ecclésiastiques, encourrait lui-même une suspense de trois mois [3]. La présence des *subintroductæ* dans la maison des clercs est sévèrement interdite [4]. Nul évêque, sous peine de suspense, ne pourra ordonner de force un clerc [5]. Les interstices devront être scrupuleusement observés. Un laïque ne pourra être ordonné qu'après un an de conversion, c'est-à-dire un an après qu'il aura voué et pratiqué la continence [6]. Si un clerc, après son entrée dans les ordres, venait à se marier, il sera excommunié lui et sa complice. On observera d'ailleurs pour les ordinations les règles précédemment posées : un bigame, celui qui aurait épousé une veuve, un repris de justice, ne pourront être admis aux ordres [7]. L'esclave et le *colonarius*, c'est-à-dire l'homme attaché à la glèbe, ne seront engagés dans la cléricature qu'autant que la liberté leur aura été solennellement rendue soit par un acte testamentaire, soit par un affranchissement en bonne forme [8]. Les évêques qui empiéteraient sur la juridiction de leurs collègues, et feraient des ordinations ou

[1] Concil. Aurelianens. III, can. I. — [2] Can. III. — [3] Can. II. — [4] Can. IV. — [5] Can. VII. — [6] Can. VI. — [7] Can. VI. — [8] Can. XXVI.

des consécrations d'autel dans un diocèse étranger sans l'autorisation de l'ordinaire, encourront une suspense d'une année [1]. Les biens ecclésiastiques sont placés sous la surveillance de l'évêque. Ce dernier administre les revenus des cathédrales ou basiliques; il fixe dans chaque église, selon l'importance des revenus et oblations, la quotité qui doit être employée à l'entretien des édifices et à la subsistance des clercs [2]. Aucun abbé, prêtre, clerc, n'a le droit d'aliéner par vente, contrat ou bail, les biens ecclésiastiques. Les aliénations faites ou consenties antérieurement sont toutes soumises à la répétition légale, de trois ans en trois ans; les détenteurs doivent être avertis qu'ils ne sauraient en conscience retenir les biens usurpés [3]. Les clercs coupables de vol ou de faux témoignage seront dégradés [4]. Ceux qui négligeraient de remplir les fonctions de leur ordre, seront rayés du canon de l'Église, c'est-à-dire du catalogue officiel où était inscrit dans chaque église le nom des clercs, avec la quotité des rétributions proportionnelles à leur ministère et à leur rang hiérarchique. C'est là l'origine du nom de *chanoine* [5]. L'usure et le négoce sont interdits aux diacres et prêtres, sous peine de dégradation [6]. L'évêque a le droit de fixer, dans chaque église, la quote-part des revenus attribués à chacun des clercs [7]; si ceux-ci se croient lésés dans leurs droits, ou injustement traités par l'évêque, ils peuvent, selon l'ancienne discipline, porter leur appel au concile de la province [8]. Si, au lieu de recourir à cette intervention légitime, ils se mettent en état de révolte ouverte [9], s'ils organisent des complots contre leur évêque, le concile les frappera d'anathème [10]. Dans ces prescriptions multipliées, on aperçoit directement le contre-coup des entreprises parfois sacriléges du clergé inférieur contre l'autorité épiscopale. C'est ainsi que nous avons vu Sidoine Apollinaire outragé par des clercs indignes, et saint Gal de Clermont frappé au visage par l'un de ses prêtres. Le troisième concile d'Orléans rappelle avec une nouvelle vigueur

[1] Can. XV. — [2] Can. V. — [3] Can. XII, XXII, XXIII. — [4] Can. VIII. — [5] Can. XI. — [6] Can. XXVII. — [7] Can. XXVII, XXVIII. — [8] Can. XX. — [9] Can. XIX. — [10] Can. XXI.

les règles chrétiennes du mariage. Il flétrit la honte des concubines introduites, avec les épouses légitimes, sous le toit conjugal; il frappe d'anathème les unions incestueuses, et le rapt des vierges consacrées au Seigneur [1]. Les pères se préoccupent de poser des règles pour l'admission à la pénitence publique, sans doute afin d'éviter le sandale des rechutes. Ainsi on ne doit point l'accorder aux jeunes gens, et les époux ne peuvent y être admis, sans le consentement des deux conjoints [2]. Du reste, les pénitents qui abandonneraient leur sainte résolution pour retourner soit à la vie du siècle, soit à la profession militaire, demeureront excommuniés jusqu'à l'article de la mort, où l'on pourra leur administrer le viatique [3]. Les rapports entre chrétiens et juifs sont l'objet d'une réglementation plus détaillée que dans le concile précédent; ce qui nous permet de croire que les fils d'Israël prenaient chaque année une situation de plus en plus importante sur le sol des Gaules. « Les esclaves chrétiens appartenant à un maître juif, disent les pères, ne pourront être contraints par celui-ci à des actes défendus par la religion chrétienne. Ils ne pourront être flagellés ni incarcérés par leur maître, pour des fautes dont la pénitence aura été faite à l'église. Autrement, et s'ils ont de nouveau recours au droit d'asile, on ne les rendra à leur maître qu'après paiement par celui-ci d'un prix débattu à l'amiable [4]. » — « Puisque, grâces à Dieu, continuent les pères, nous vivons sous la domination de princes fidèles, nous interdisons aux juifs tout rapport avec les chrétiens depuis le jeudi-saint jusqu'au jour de Pâques [5]. » Cette mesure avait pour but de prévenir les dangers de conflit que les souvenirs de la passion du Sauveur, mis à mort par les juifs déicides, pouvaient faire naître durant la semaine sainte. « Un préjugé devenu populaire, ajoutent les évêques, a exagéré la loi du repos dominical. On croit qu'il est interdit le dimanche de se promener à cheval, ou dans un char attelé de bœufs, de préparer les aliments, de vaquer aux soins de propreté qu'exige le ménage, ou à ceux qui intéressent la nourriture et la santé. C'est là une obser-

[1] Can. IX, X, XVI. — [2] Can. XXIV. — [3] Can. XXV. — [4] Can. XIII. — [5] Can. XXX.

vance pharisaïque que les juifs peuvent maintenir, mais qui n'est nullement conforme à l'esprit chrétien. Toutes ces choses sont permises le dimanche. Elles l'ont été dès les temps apostoliques, et nous déclarons qu'elles le sont encore. Le travail des champs, le labourage, la culture de la vigne, la fauchaison, la moisson, le battage du blé, les essartements, la plantation des haies, nous ont seuls paru devoir être interdits. Ceux qui s'y livreraient seront soumis non point à une peine infligée par un tribunal laïque, mais à tel châtiment que le prêtre jugera convenable [1]. » — « La messe commencera, le dimanche et les principales solennités, à la troisième heure (neuf heures du matin), afin qu'elle puisse être terminée de manière à permettre à tous les prêtres d'assister aux offices de l'après-midi [2]. » — « Aucun laïque ne sortira de l'office avant la récitation de l'Oraison dominicale, et, si l'évêque est présent, avant la bénédiction solennelle. Les laïques déposeront leurs armes, avant d'entrer à l'église [3]. » — « Tout le monde sait que nos rois sont catholiques ; en conséquence, nous déclarons que les juges et gouverneurs qui ne séviraient point contre les hérétiques rebaptisants et prêtres *Bonosiaques*, mais qui les renverraient au tribunal du roi pour y être jugés, seront frappés d'une excommunication dont la durée ne pourra être moindre d'une année entière [4]. » On sait que les Bonosiaques ou Bonosiens, condamnés par le pape saint Gélase, niaient la virginité de Marie et prétendaient que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption. Ils avaient pris le nom d'un disciple de Photin, Bonosus, évêque de Sardique, lequel, au IVe siècle, avait soutenu ces erreurs. La persistance de leur secte dans la Gaule mérovingienne, nous est attestée par ce décret du concile d'Orléans, qui nous apprend de plus que les Bonosiens du VIe siècle pratiquaient l'anabaptisme.

Quatrième concile d'Orléans.

8. Le quatrième concile d'Orléans fut tenu en 541, la trentième année du règne de Childebert et deuxième du pontificat de Vigilius, par trente-huit évêques appartenant à toutes les provinces

[1] Can. XXVIII. — [2] Can. XIV. — [3] Can. XXIX. — [4] Can. XXXI; Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 294-306.

Fin de l'aperçu

La suite du livre est en qualité visuelle diminuée. Le livre est toutefois complet.

Pour une version entièrement en haute définition, il est possible de se procurer à prix abordable une édition papier du livre en visitant le site suivant :

canadienfrancais.org

Veuillez consulter la dernière page de ce PDF pour plus de détails.

de la Gaule, excepté les deux germaniques et les deux Belgiques. Les absents furent représentés par onze prêtres et un abbé nommé Amphiloque, député d'Amelius évêque de Paris. La présidence fut déférée à Léontius métropolitain de Bordeaux. On y renouvela les ordonnances précédentes relatives aux degrés prohibés pour le mariage [1], et aux violences exercées par les juifs contre leurs esclaves chrétiens. Il est défendu aux juifs de circoncire les prosélytes qu'ils pourraient recruter, ou de recevoir un chrétien dans leurs synagogues. Il leur est interdit d'épouser une esclave chrétienne, ou de déterminer l'apostasie d'un esclave chrétien en lui promettant la liberté. Les affranchissements faits à cette condition seront nuls [2]. Les esclaves chrétiens qui se réfugieront à l'église ou dans toute autre maison chrétienne, en déclarant qu'ils ne veulent pas rester au service d'un juif, seront rachetés à un prix juste et raisonnable, qui sera offert à leur maître par la communauté des fidèles [3]. — Ces règlements conciliaires supposent évidemment le concours de l'autorité civile, qui leur donnait force de loi dans le royaume catholique des Francs. Il en est de même de ceux qui défendent aux juges d'imposer aux clercs des fonctions publiques, telles que les charges de tuteur ou de curateur. « La loi païenne elle-même, disent les pères, admettait cette exemption en faveur des prêtres des idoles. Il est juste de la maintenir en faveur des ministres de Jésus-Christ [4]. » Suivant le même ordre d'idées, les pères déclarent que le droit d'asile sera conservé aux églises dans toute son étendue, non point, disent-ils, pour procurer l'impunité aux criminels, mais pour les soumettre à la pénitence publique selon leur degré de culpabilité [5]. La sollicitude générale pour les esclaves, et la tendance constante à leur affranchissement, se retrouvent dans les décrets du quatrième concile d'Orléans. Ainsi le IXe et le XXIIIe canon sont conçus en ces termes : « S'il arrive qu'un évêque, soit par testament, soit par des aliénations, ventes ou contrats, ait grevé les biens de son église, les dispositions ainsi

[1] Concil. Aurelian. IV, can. XXVII. — [2] Can. XXXI. — [3] Can. XXX. — [4] Can. XIII; can. XX. — [5] Can. XXVII, XXIX, XXI, XXIV.

faites contre les règles canoniques seront annulées, excepté celles qui auraient pour objet l'affranchissement des esclaves, lesquelles sortiront toujours leur effet [1]. » — « Les serviteurs des églises ou ceux des prêtres ne s'associeront jamais aux bandes qui exercent la rapine et font des captifs. L'Église et les prêtres regardent comme un devoir l'œuvre de la rédemption et de l'affranchissement; leurs serviteurs ne devront jamais l'oublier [2]. » Les dispositions purement ecclésiastiques regardent la célébration de la fête de Pâques, dont le jour sera indiqué chaque année aux fidèles par l'évêque lui-même, à la messe solennelle de l'Epiphanie. On suivra pour le déterminer le cycle (*laterculum*) de Victorius, et s'il y avait quelque difficulté spéciale, les métropolitains s'adresseraient « au siége apostolique, dont la constitution sacrée doit toujours prévaloir [3]. » — Le cycle de Victorius était en effet défectueux en quelques points. Ainsi il s'était trompé pour l'année 555, en marquant au 17 avril la fête pascale qui tombait réellement le 24. Voilà pourquoi les pères enjoignirent aux métropolitains de recourir, en cas de doute, à l'autorité du siége apostolique, *cujus sacra constitutio teneatur*. — On recommande aux fidèles l'observation de l'abstinence et du jeûne quadragésimal, sauf le cas de maladie; on exhorte les principaux citoyens des villes à ne pas s'absenter au temps de Pâques ou des autres solennités, sans permission de l'évêque [4]. Les érections nouvelles de paroisses, demandées par les seigneurs terriens, ne seront admises par les ordinaires qu'à la condition d'être accompagnées de donations et de revenus suffisants pour l'entretien des clercs [5]. — Les fondations de ce genre créaient en faveur des donataires un droit de patronage, que nous verrons réglé de siècle en siècle par la jurisprudence canonique. Les pères d'Orléans stipulent dès lors pour les patrons laïques l'obligation de ne conférer les nominations qu'à des clercs approuvés par l'évêque [6]. Ceux des clercs, dépendants par droit de *juspatronat* d'un seigneur laïque, qui négligeraient leurs fonc-

[1] Can. IX. — [2] Can. XXIII. — [3] Can. I. — [4] Can. II, III. — [5] Can. XXXIII. — [6] Can. VI.

tions religieuses sous prétexte du service extérieur qu'ils doivent à celui-ci, seront déposés [1]. On n'admettra les prêtres étrangers à la célébration de la messe dans les églises ou oratoires, qu'autant qu'ils seront munis de lettres testimoniales de l'ordinaire [2]. L'évêque aura soin de fournir à tout le clergé paroissial un texte officiel des canons, qui sera lu au peuple, afin que nul ne puisse prétexter d'ignorance à ce sujet. Outre la prescription toujours renouvelée du concile annuel dans chaque province [3], on impose à chaque évêque nouvellement élu l'obligation de se faire sacrer dans l'église même dont il doit devenir titulaire, à moins de raisons graves dont le métropolitain sera juge [4]. Les évêques devront résister aux violences exercées par quiconque voudrait soustraire les jeunes filles à l'autorité de leurs parents, et les contraindre de force à un mariage [5]. Les évêques veilleront encore à ce que, dans la célébration de la messe, on ne verse dans le calice rien autre chose que du vin pur et quelques gouttes d'eau [6]. — Cette prescription avait été nécessitée par la coutume des Francs, qui mêlaient au vin soit du miel, soit des aromates, et même de l'absinthe. Enfin les pères insistaient encore sur la nécessité de faire disparaître les dernières traces des superstitions païennes ; ils renouvelaient l'anathème contre les fidèles qui feraient usage de viandes immolées aux idoles [7], et ils ajoutaient : « Si quelque chrétien, se conformant aux coutumes des gentils, prête serment en posant la main sur la tête d'un bœuf ou de quelque autre animal, et en prononçant le nom des divinités païennes, qu'il soit séparé de la société des fidèles et privé de la communion [8]. »

Cinquième concile d'Orléans

9. Un cinquième concile, composé de cinquante évêques et de vingt et un députés épiscopaux, se tint encore à Orléans, le v des calendes de novembre, la dixième année du pape Vigilius trente-huitième du roi Childebert (28 octobre 549). Neuf métropolitains y assistèrent, et celui de Lyon, saint Sacerdos, en fut le président. C'était l'époque où le souverain pontife Vigilius venait

[1] Can. XXVI. — [2] Can. VII. — [3] Can. XXXVII. — [4] Can. V. — [5] Can. XXII. — [6] Can. IV. — [7] Can. XV. — [8] Can. XVI.

d'être arraché à son siége de Rome (547), et transporté, par ordre de Justinien et de l'impératrice Théodora, dans la capitale de l'Orient. Le but avoué de cette violence exercée contre le vicaire de Jésus-Christ était, nous l'avons vu, d'obtenir la sanction pontificale en faveur de l'eutychianisme, et la condamnation indirecte du concile œcuménique de Chalcédoine. Le contre-coup de cet événement avait jeté l'alarme dans les Gaules : les pères d'Orléans expriment en termes non équivoques les sentiments qui agitaient alors les esprits. « C'est à la grâce divine que nous sommes, disent-ils, redevables de la concorde qui règne, dans notre patrie, entre l'autorité royale et la puissance ecclésiastique. Nos princes nous ménagent la tenue des conciles, et nous facilitent l'accomplissement de notre charge pastorale. Le très-clément et très-illustre roi des Francs, Childebert, dans son zèle pour la foi véritable et son amour pour notre religion sainte, nous a convoqués en cette ville d'Orléans. Il veut que nous confirmions l'enseignement des anciens, et que nos décrets servent à la fois de règle à la génération présente et de direction pour les races futures. En conséquence et tout d'abord, nous anathématisons la secte impie à laquelle Eutychès de funeste mémoire a donné son nom, et qui prend son origine dans les erreurs enseignées par Nestorius. Le saint-siége apostolique a condamné ces deux hérésiarques, ainsi que leurs adhérents et sectateurs. Nous les condamnons donc nous-mêmes, et les anathématisons, déclarant, au nom de Jésus-Christ, que nous voulons maintenir dans son intégrité et sa rectitude la doctrine que nous tenons du siége apostolique [1]. » Après cette solennelle profession de foi, les pères formulent des canons disciplinaires. L'excommunication ne pourra être prononcée que pour fautes graves, et dans les cas déterminés par les règles canoniques [2]. On rappelle la loi de la continence pour les clercs, et l'obligation absolue pour ceux qui auraient été mariés avant leur ordination de se séparer de leurs femmes [3]. On insiste sur le respect dû à la liberté individuelle dans les ordinations. Nul ne pourra être

[1] Concil. Aurelian. IV, can. I. — [2] Can. II. — [3] Can. III, IV.

contraint ni par le roi, ni par le clergé, ni par le peuple, à recevoir malgré lui la consécration épiscopale [1]. Les élections pontificales devront avoir lieu sans aucune espèce de brigues, ni de simonie, par le choix libre du clergé et du peuple, suivant la teneur des anciens canons. L'élu sera ensuite ordonné avec l'agrément du roi, *cum voluntate regis*, par le métropolitain et les comprovinciaux. La clause du placet royal, qui d'ailleurs ne se trouve pas dans tous les manuscrits, a donné lieu à quelques controverses. On s'est demandé si les conciles de la Gaule avaient réellement pu la souscrire. Pour notre part, nous n'en doutons pas. Les récits très-authentiques de l'*Histoire des Francs*, celui de l'élection de saint Gal de Clermont en particulier, nous ont suffisamment appris le rôle considérable des rois dans les élections épiscopales. Sans doute il y avait là un danger pour l'avenir, et la puissance civile ne devait que trop tôt dépasser les bornes d'une juste et sage modération. Mais dans le présent, quand la concorde entre le sacerdoce et la royauté était telle que les décrets des conciles prenaient rang parmi les lois de l'état ; quand les évêques devenaient par le fait même de leur caractère les juges, les arbitres, les véritables gouverneurs de leurs diocèses, on comprend parfaitement la déférence de l'Église pour la prérogative royale. Le canon XVe nous atteste d'ailleurs les heureux résultats de l'harmonie qui existait alors entre les deux puissances. « Le très-pieux roi Childebert et son épouse la reine Ultrogotha, disent les pères, ont fondé, par l'inspiration du Seigneur, un *xenodochium* (hospice) dans la ville de Lyon. Ils désirent que les règlements de cette maison soient signés de nous et confirmés par notre autorité. En conséquence et pour répondre à leur pieuse intention, nous avons décrété que toutes les oblations faites à cet établissement par les deux augustes fondateurs, ainsi que les autres offrandes et aumônes des fidèles qui lui ont été ou lui seront faites, soit en meubles soit en immeubles, ne puissent être détournées de leur destination primitive. Sous aucun prétexte et en aucun temps, l'évêque de Lyon ni ses succes

[1] Can. XL

seurs n'en pourront rien distraire pour leur église. Ils ne pourront rien changer aux règles, statuts et coutumes de l'institution, ni restreindre en quoi que ce soit ses priviléges. Ils veilleront à ce qu'elle soit toujours gouvernée par des administrateurs intègres et craignant Dieu, à ce que les malades et les étrangers y soient toujours, et comme soins et comme nombre, dans les conditions stipulées par la charte primitive d'établissement. Quiconque aurait la témérité de contrevenir à cette présente ordonnance, encourrait l'anathème comme meurtrier des pauvres [1]. »

Premier et deuxième concile de Clermont.

10. L'alliance des deux pouvoirs s'affirmait non moins nettement au premier concile d'Auvergne, tenu le 8 novembre 535, à Clermont, la première année du pape saint Agapit, seconde du règne de Théodebert, sous la présidence du métropolitain de Bourges, Honoratus. « Au nom du Seigneur, réunis dans l'Esprit-Saint, du consentement de notre très-glorieux et très-pieux roi Théodebert, disent les évêques, nous avons inauguré les travaux de ce saint concile en adressant à genoux des prières ferventes pour la prospérité du royaume et du peuple franc, afin que le Seigneur comble le roi de prospérités, qu'il fonde sa domination dans la justice pour le bonheur de tous [2]. » Après ce prologue, les pères formulent des canons dont le caractère mixte atteste la puissance que le roi leur accordait soit en matière purement civile, soit par rapport à ce qu'on appellerait de nos jours la prérogative royale elle-même. Ainsi ils interdisent la nomination des juifs au poste de juges dans les cités et bourgades chrétiennes [3]. Ils déclarent que la faveur des rois ou des puissants ne saurait être un titre pour être promu à l'épiscopat [4]; ils annulent toutes les concessions que les rois pourraient faire, à titre de faveur ou de récompense, sur les biens ecclésiastiques [5]; toutes les promotions obtenues par des clercs sous l'influence du pouvoir civil contre la volonté de l'évêque [6]. En un pays où l'on avait vu le clergé inférieur s'oublier au point de séquestrer un évêque vivant,

[1] Can. XV; Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 390-401. — [2] Concil. Arvern., *Prol.*; Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1803 — [3] Can. IX. — [4] Can. II. — [5] Can. V. — [6] Can. VI.

un saint aussi illustre que Sidoine Apollinaire [1], ces décrets avaient une opportunité incontestable. « Aucun des clercs, est-il dit au canon IVe, ne pourra abuser de son crédit près des puissants du siècle, pour s'élever contre son évêque. » Les autres décrets du concile de Clermont, au nombre de seize, sont relatifs à la tenue annuelle des conciles provinciaux, au maintien des droits de la juridiction ecclésiastique, à l'observation de la continence cléricale, au respect des lois du mariage chrétien. Quelques abus particuliers sont l'objet de règlements spéciaux. Il est défendu d'orner le catafalque des morts avec les voiles de l'autel [2]; cela ne pourra pas même se faire pour les obsèques d'un évêque ni d'un prêtre [3]. La même défense s'étend, à plus forte raison, aux pompes nuptiales dans les églises [4]. — Une touchante recommandation termine ces décrets : « Il nous a plu, disent les pères, d'enjoindre aux prêtres de rappeler à leurs peuples le devoir de l'hospitalité. Nul ne refusera d'ouvrir sa maison à un voyageur; on ne profitera point du passage des étrangers dans un but de cupide avarice, on ne leur fera payer que le juste prix de chaque objet, au taux commun du marché public. En cas d'infraction à cette règle, les voyageurs pourront s'adresser au prêtre, qui interposera son autorité en faveur de l'humanité et de la justice [5]. » Cette sollicitude pour les étrangers inspira aux évêques une lettre synodale adressée au roi Théodebert. Ils le supplient de laisser jouir paisiblement les sujets d'un autre prince des biens qu'ils auraient dans son royaume, et réciproquement d'empêcher qu'aucun de ses sujets ne soit privé des biens qui lui appartiendraient dans les terres d'un autre roi. « Nous estimons, disent-ils, que cette mesure de justice ne sera nullement préjudiciable à votre trésor royal, car les sujets bien traités par leur prince acquittent plus volontiers l'impôt. En nous accordant notre requête, votre celsitude fera bénir sa clémence, et nous fournira à nous-mêmes une nouvelle occasion de lui rendre nos légitimes actions de grâces [6]. » En 549, un deuxième

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 20. — [2] Can. III. — [3] Can. VII. — [4] Can. VIII. — [5] Labbe, col. 1806. — [6] *Ibid.*

concile de dix évêques se tint à Clermont, sous la présidence du métropolitain de Vienne, Hésychius. On y adopta purement et simplement les canons du cinquième concile d'Orléans, tenu la même année [1].

Constitution du roi Childebert.

11. L'autorité des rois francs, durant cette période de fondation monarchique et nationale, se montra hautement sympathique à l'œuvre de civilisation chrétienne, si persévéramment poursuivie par les conciles. Voici le texte, malheureusement fruste, d'une constitution de Childebert I, promulguée vers l'an 550. « Nous croyons, dit le roi, qu'il importe au bonheur de notre peuple et au salut de notre âme que nous attendons de la miséricorde divine, de prendre des mesures pour extirper les restes du paganisme et demeurer fidèles au Dieu qui a reçu nos serments. Informé que le peuple n'obéit point, comme il conviendrait, aux ordres qui lui sont donnés par les prêtres de Jésus-Christ, nous avons le devoir de contraindre les volontés rebelles par notre autorité souveraine. En conséquence, nous adressons cette charte royale à tous les sujets vivant sous notre empire : quiconque, après avertissement préalable des évêques ou des prêtres, continuerait à garder sur son domaine des autels idolâtriques, quiconque ne détruirait pas ces monuments d'impiété, ou s'opposerait à leur destruction, sera déféré à notre tribunal souverain, pour y être jugé selon la rigueur des lois portées contre les sacriléges. Des plaintes nous ont été fréquemment adressées au sujet de scandales qui se commettent journellement dans l'étendue de notre royaume, et qui sont non moins injurieux à la majesté divine que funestes pour la moralité publique. La veille de Pâques, de Noël et les autres solennités principales, ou même la nuit qui précède le dimanche, des danseuses (*bansatrices*) parcourent les rues, accompagnées d'un cortége de bouffons et de jeunes gens à moitié ivres, et font retentir les airs de chansons profanes. Nous proscrivons ces infâmes divertissements. L'esclave qui s'y livrerait sera passible d'une flagellation dont le *maximum* sera cent coups de fouet;

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 401-404.

si les délinquants sont de race libre ou même de condition noble[1]... » Là s'arrête, dans l'unique manuscrit qui nous l'a conservée, la charte royale de Childebert, précieuse page qui atteste à la fois la profondeur du sentiment chrétien chez les premiers rois de la dynastie mérovingienne, l'intelligence des besoins de leurs peuples et celle des véritables moyens de civilisation.

Deuxiem concile de Paris

12. Il arrivait parfois que d'indignes ministres de l'Évangile paralysaient l'effort simultané de l'Église et de la monarchie, en affichant eux-mêmes l'exemple des plus scandaleux désordres. Telle fut la conduite de Saffarac, évêque de Paris, au sujet duquel un concile [2] de vingt-sept évêques, dont six métropolitains, se réunit en 551, sous la présidence de Sapaudus d'Arles. « Convoqués en cette ville des Parisii par notre très-glorieux roi Childebert, disent les actes, notre préoccupation principale est d'y rétablir dans sa vigueur la discipline ecclésiastique et l'autorité de notre religion sainte. C'est en pleurant que nous le disons, mais il est malheureusement trop certain que Saffarac, l'évêque de cette ville, oubliant les devoirs de sa charge pastorale, a déshonoré son ministère et s'est rendu coupable des fautes les plus graves. Déjà il en a fait lui-même l'aveu, dans une discussion synodale dont nous venons de relire soigneusement les procès-verbaux. En présence des saints et vénérables Medovechus, évêque de Meaux, Leubenus abbé, Hiculfus prêtre, Æternus archidiacre et Castricius diacre, il a fait une confession complète. Nous avons interrogé à nouveau chacun de ces personnages. Ils nous ont très-fidèlement reproduit les détails recueillis par eux, et conformes en tout à la teneur des précédents rapports. Deux autres témoins, Saffacinus et l'évêque Ardricus, ont affirmé sous serment avoir également entendu, de la bouche de Saffarac, des aveux identiques. Leur présence à la première discussion est en effet relatée dans les procès-verbaux. En conséquence, nous déclarons que Saffarac, jadis évêque de Paris,

[1] *Constitutio Childeberti;* Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 810-811.

[2] Ce concile fut le deuxième de Paris. On se rappelle que le premier avait été présidé dans cette ville par saint Hilaire, en l'an 360. (Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 6.)

a été très-justement relégué par eux dans un monastère, afin d'y passer le reste de ses jours dans la pénitence. Les crimes dont il fait l'aveu sont de ceux qui entraîneraient la peine capitale. En conformité donc avec les saints canons, renouvelés récemment encore par le concile d'Orléans, nous ordonnons que la sentence portée contre Saffarac soit maintenue, et qu'on procède régulièrement à l'élection de son successeur [1]. » Nous ne connaissons pas la nature des crimes dont Saffarac s'était rendu coupable. Le cinquième concile d'Orléans, auquel il est fait allusion par les pères, avait spécialement flétri les violences, la simonie et l'incontinence des clercs. On peut donc supposer que l'évêque de Paris était tombé dans l'un ou l'autre de ces abus. Quoi qu'il en soit, Saffarac subit sa peine; et son humble aveu nous permet d'espérer qu'après une sincère pénitence, il put obtenir le pardon que Dieu ne refuse jamais au repentir. Il eut pour successeur Eusebius, qui mourut vers 555, et fut remplacé par saint Germain, dont nous avons précédemment fait connaître les héroïques vertus.

13. Le troisième concile de Paris se tint sous son pontificat, la troisième année du pape Pélage I, quarante-sixième du règne de Childebert (557). Quinze évêques y assistèrent, sous la présidence de Probus, métropolitain de Bourges. Deux autres métropolitains, saint Prétextat de Rouen et saint Léonce de Bordeaux, souscrivirent immédiatement après le président en la forme ordinaire. Saint Germain de Paris signa après eux, en ces termes : *Germanus peccator episcopus consensi et subscripsi.* Cette humble formule fut imitée par les autres évêques. Les décrets, au nombre de dix, ont surtout pour but de réprimer les entreprises sacriléges tentées contre l'autorité épiscopale, les biens ecclésiastiques, et l'inviolabilité des maisons religieuses. Le IXe canon est relatif à la condition des esclaves, que l'Église voulait tous amener progressivement à la liberté héréditaire. Il déclare que les affranchissements stipulés par dispositions testamentaires seront maintenus dans les conditions mêmes où le testateur les aura prononcés; que l'Eglise emploiera

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 811-812.

sa médiation pour les faire accepter par le fisc, et par l'autorité civile, avec obligation pour les affranchis et leurs descendants de demeurer toujours fidèles à l'Église, leur protectrice et leur mère [1]. — Le cinquième concile d'Arles, tenu l'année précédente (554) par onze évêques, sous la présidence du métropolitain Sapaudus, renouvelait les prescriptions relatives à l'unité liturgique, et insistait sur la nécessité de maintenir les monastères d'hommes et de femmes sous la juridiction immédiate de l'évêque. Le IVe canon est remarquable. « Aucun prêtre, disent les pères, ne pourra, à l'insu de l'évêque, déposer de son rang un diacre ou un sous-diacre. » Une suspense d'un an était prononcée contre le prêtre qui outrepasserait ainsi ses pouvoirs [2].

14. « Le roi Clotaire I, dit saint Grégoire de Tours, était parvenu à la cinquante et unième année de son règne. Il se rendit, avec de riches offrandes, en pèlerinage à la basilique du bienheureux Martin. Arrivé à Tours, il se prosterna près du tombeau du thaumaturge, repassant dans son souvenir toutes les actions qu'il avait eu à se reprocher dans le cours de sa vie, priant avec gémissements et grande abondance de larmes le bienheureux confesseur de lui obtenir par son intercession la miséricorde divine. Quelques mois après, un jour qu'il était à la chasse dans la forêt de Cotia (Cuise), la fièvre le saisit. On le ramena aussitôt à sa villa de Compendium (Compiègne). La maladie s'aggravant de plus en plus, il s'écria : Hélas! quelle n'est pas la puissance du roi céleste, qui fait ainsi périr les plus grands rois de la terre ! — Ce fut sa dernière parole, et il rendit l'âme. Ses quatre fils, Chilpéric, Gontran, Charibert et Sigebert, conduisirent en grande pompe sa dépouille mortelle à Soissons, et lui donnèrent la sépulture dans la basilique du bienheureux Médard. Après les funérailles, Chilpéric s'empara des trésors renfermés dans la villa de Brennacum (Braine), et au moyen de largesses abondamment distribuées, se créa un parti considérable parmi les principaux seigneurs francs.

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 814-818. — [2] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 780-782.

Il en profita pour se mettre en possession de la ville des Parisii, sans attendre le partage régulier de la succession paternelle. Mais ses frères réussirent à l'en chasser, et il fut convenu que les états de Clotaire, divisés par égales parts, seraient tirés au sort. Charibert eut le royaume de Paris ; Gontran celui des Burgondes ; Chilpéric celui de Neustrie avec Soissons pour résidence ; Sigebert celui d'Austrasie et Reims pour capitale (561). » La moralité des petits-fils de Clovis laissait encore beaucoup à désirer. « Le roi Charibert, ajoute Grégoire de Tours, prit pour épouse légitime Ingoberga, dont il eut une fille, Berthe, mariée depuis à Ethelbert roi des Angles. Ingoberga avait à son service deux jeunes suivantes, filles d'un pauvre tisseur de laine : Marcovefa, qui portait l'habit de religieuse, et Meroflède. Charibert leur témoignait un attachement dont la reine se montrait à bon droit jalouse. Celle-ci espéra qu'en faisant connaître au roi l'humble artisan, père des deux jeunes filles, Charibert rougirait d'une passion indigne de lui. Un jour donc, elle manda l'ouvrier et le fit travailler dans le palais. Ce spectacle ne fit que redoubler la fureur de Charibert, qui répudia la reine, et épousa Meroflède. A la même époque la fille d'un berger, la jeune Theodéchilde, s'attira les faveurs de Charibert. Elle en eut un fils, qui mourut quelques jours après sa naissance. »

Concile de Saintes. Mort de Charibert.

15. Un roi si peu maître de ses passions ne devait guère respecter les règles ecclésiastiques. « Il arriva, continue Grégoire de Tours, qu'un concile provincial se réunit à Saintes, sous la présidence du métropolitain de Bordeaux, saint Léonce. Il s'agissait d'examiner la canonicité de la promotion épiscopale d'Emerius au siége de la ville de Saintes En dehors de toute élection préalable, le roi Clotaire avait remis à Emerius un décret qui l'autorisait à se faire sacrer comme il l'entendrait, sans prendre même l'assentiment du métropolitain. Le sacre avait eu lieu ainsi, à la faveur d'une intrigue, et sous la pression de l'autorité royale. D'une commune voix, Emerius fut déposé ; on procéda à une élection régulière, et le choix tomba sur un prêtre de Bordeaux, nommé Héraclius. Les pères du concile rédigèrent ensuite une lettre synodale adressée à Charibert pour l'informer de cette décision, et la

firent porter par le prêtre Nuncupatus. Celui-ci prit immédiatement la route de Paris, où le nouveau roi, successeur de Clotaire, se trouvait alors. En passant par Tours, il rendit compte de l'affaire au métropolitain Euphronius, le suppliant de souscrire la lettre synodale. Mais Euphronius s'y refusa. Nuncupatus, arrivé à Paris, se présenta à l'audience royale. Salut, roi glorieux, dit-il. Le siége apostolique transmet à votre éminence ses plus abondantes bénédictions. — De quel siége parlez-vous? interrompit Charibert. Est-ce que vous revenez de Rome, pour m'apporter le salut du pape ? » — On sait qu'à cette époque les siéges métropolitains s'appelaient quelquefois par extension siéges apostoliques, en raison du pallium qui leur était transmis directement de l'autel de la Confession de saint Pierre. Le roi des Francs n'ignorait pas l'existence de cet usage. Mais il feignait une ignorance qui lui permettait d'ouvrir le dialogue par une parole de mécontentement. Nuncupatus répondit : « Votre père, Leontius, métropolitain de Bordeaux, ainsi que tous les évêques ses suffragants, vous saluent. Ils m'envoient à votre éminence pour l'informer que, par un décret synodal, Emerius, promu contrairement aux canons sur le siége de Saintes, vient d'être déposé de l'épiscopat. Ils sollicitent votre consentement à l'élection du successeur qui lui a été donné. En inaugurant votre règne par une juste sévérité contre les violateurs de la discipline ecclésiastique, vous attirerez sur vous les bénédictions du ciel. — A ces paroles, le roi entra en fureur. Il fit saisir le prêtre par des soldats, qui le traînèrent hors du prétoire. On le jeta dans une mauvaise charrette sur des fagots d'épines, et on le conduisit en exil. Croit-il, s'écriait le roi, que les fils de Clotaire soient morts, et qu'il n'en reste plus un seul pour faire respecter les décisions de leur père? Le roi mon père a choisi lui-même l'évêque de Saintes. Qui donc oserait dépouiller l'élu du roi sans notre ordre? » Le despotisme royal prévalut, et l'on fut contraint de subir l'intrusion d'Emerius à Saintes. Les déportements de Charibert ne connaissaient plus de frein. « Déjà uni à Meroflède, reprend Grégoire de Tours, il épousa Marcovefa, et eut simultanément les deux sœurs pour femmes. L'évêque de Paris Germain, fulmina contre Charibert

et sa complice la sentence d'excommunication. Le roi ne répondit à cette mesure que par un ironique dédain. Mais le jugement de Dieu frappa l'incestueuse épouse qui mourut la première, emportée à la fleur de l'âge par une maladie soudaine [1]. » Charibert la suivit de près au tombeau. Sa mort fut prophétiquement annoncée par saint Euphrone de Tours, celui-là même qui, prévoyant les excès auxquels le roi mérovingien devait se livrer contre le messager du synode de Saintes, avait refusé d'ajouter par sa souscription un nouveau grief à ceux dont le jeune prince devait se venger si cruellement. « Charibert, dit encore notre annaliste national, avait fait annoncer sa prochaine arrivée à Tours. Les habitants de cette ville pressèrent le saint évêque de se mettre en route et de les accompagner pour aller à la rencontre du roi. Euphrone trouvait toujours quelque prétexte pour différer le départ. Enfin l'impatience des citoyens ne sut plus se contenir. Ils vinrent en foule, et contraignirent le saint homme, qui parut cette fois se prêter à leurs vœux. Allez, leur dit-il, faites tous vos préparatifs, et nous irons au-devant de ce roi dont vous ne verrez pas la face. — Sans faire attention à cette dernière parole, on entassa sur des chariots toutes les provisions nécessaires, puis, montant à cheval, le cortége vint chercher l'évêque. Dételez les chariots, dit celui-ci, dessellez vos montures; je ne me mettrai point en route. — Quoi ! dirent les cavaliers; nous venons d'exécuter vos ordres. Tout est prêt, et maintenant vous changez d'avis. Quel singulier revirement ! — L'évêque, d'un ton plein de majesté et de calme, leur répondit : Vous voulez me forcer d'aller au-devant d'un prince qui est mort. — Cette révélation jeta l'effroi dans tous les cœurs. On nota le jour et l'heure où cette parole avait été prononcée : bientôt des courriers venant de la ville des Parisii apportèrent la nouvelle que Charibert avait rendu le dernier soupir, au moment même où le saint évêque avait annoncé sa mort au peuple de Tours [2] (567). Charibert ne laissait point de fils. Ses états furent partagés entre ses trois frères par égales portions,

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XXVI.

[2] Greg. Tur., *De glor. confess.*, cap. XX; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 841.

avec cette clause remarquable que la ville de Paris n'appartiendrait à aucun d'eux, et que chacun n'y pourrait entrer qu'avec la permission des deux autres.

Concile de Tours. Lettre des pères à sainte Radegonde.

16. Saint Euphrone, l'année même qui précéda la mort de Charibert (566), n'avait pas hésité à flétrir, dans un concile provincial, les désordres affichés par l'indigne petit-fils de sainte Clotilde. Huit évêques, réunis sous sa présidence dans la basilique de Saint-Martin, renouvelèrent les anathèmes contre les vierges consacrées au Seigneur qui contractent un mariage. C'était précisément la situation de Marcovefa, engagée dans la vie religieuse, avant de devenir l'objet de la passion de Charibert. «Le pape Innocent I, dans sa lettre à Victricius de Rouen, disent les pères, a écrit cette sentence : «Si du vivant de son mari une femme contracte une nouvelle alliance, elle est adultère. A combien plus forte raison ne doit-on pas flétrir une vierge qui, après s'être unie à l'immortel époux des âmes, convole à des noces humaines ?» La loi des empereurs chrétiens, d'accord avec l'enseignement du siége apostolique, consacre cette doctrine : *Si quis, non dicam rapere, sed attentare matrimonii jungendi causa, sacram virginem ausus fuerit, capitis sententia feriatur* [1]. Les rois Childebert et Clotaire, de glorieuse mémoire ont sanctionné cette constitution, et leur successeur actuellement régnant, Charibert, l'a laissé subsister dans ses codes. En conséquence, nous déclarons tous ceux qui se sont rendus coupables d'un pareil crime frappés d'excommunication [2]. » Un semblable anathème est porté contre les unions incestueuses [3]. L'un et l'autre atteignait ainsi directement le prince qui affichait publiquement son union simultanée avec deux sœurs, dont l'une avait fait profession de la vie religieuse. Pour conserver tout son prestige à l'autorité épiscopale, dans une lutte si énergique contre les désordres de la royauté, les pères formulent les décrets suivants : « Un évêque qui aurait été marié avant son entrée dans les ordres doit désormais considérer son épouse comme une sœur ; sa conduite,

[1] *Cod. Theodos.*, lib. I; *De raptu vel matrim.* — [2] Concil. Tur. II, can. XX; Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 858-860. — [3] Can. XXI.

soit dans l'administration de l'église, soit dans le gouvernement de sa propre maison, doit être telle que le soupçon même ne le puisse atteindre. Des prêtres ou des clercs l'accompagneront toujours; la nuit ils dormiront près de sa couche; les jeunes clercs seront soigneusement préservés de toutes les relations dangereuses [1]. » — « L'évêque qui n'a point été marié avant sa promotion, et qui par conséquent ne peut avoir dans sa demeure d'*episcopa* [2], n'admettra chez lui, à titre de suivante, aucune femme étrangère [3]. » — De son monastère de Poitiers, sainte Radegonde s'était adressée aux pères du concile de Tours, afin d'en obtenir la confirmation de la règle adoptée pour sa communauté naissante, et la sanction de l'inviolabilité de la clôture, telle que la royale fondatrice l'avait établie. Voici la réponse synodale : « A la dame et très-bienheureuse Radegonde, fille de l'Eglise du Christ, les évêques Euphrone, Prétextat, Germain, Félix, Domitien, Victorius et Domnolus [4]. — Dès la naissance même de la religion catholique, les premières semences de la foi furent apportées sur le sol de la Gaule, mais la connaissance de nos divins mystères se restreignit à un petit nombre de fidèles. Cependant la Providence ne voulait pas que cette terre demeurât privée des merveilles opérées dans le reste du monde par la prédication des apôtres. Dans sa miséricorde elle daigna, pour illuminer notre patrie, envoyer d'une contrée lointaine le bienheureux Martin, dont les œuvres rappelèrent, longtemps après le siècle apostolique, la puissance des apôtres. Vous aussi, fille très-vénérable, vous faites revivre en votre personne les exemples de la grâce divine. Le pays qui vous a vu naître [5] avait déjà donné le jour au bienheureux Martin; c'est

[1] Can. XII.

[2] Ce terme d'*episcopa*, désignant la femme d'un évêque, est cité par tous les auteurs protestants, dans leurs déclamations contre le célibat ecclésiastique. On peut juger par contexte, de la bonne foi du protestantisme.

[3] Can. XIII.

[4] Saint Euphrone de Tours, saint Prétextat de Rouen, Saint Germain de Paris, Félix de Nantes, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, saint Domnole du Mans.

[5] On se rappelle que sainte Radegonde était une princesse de Thuringe province voisine de la Pannonie, patrie de saint Martin.

Martin qui vous a conduite dans sa patrie d'adoption, devenue la vôtre, pour donner à notre siècle chancelant et vieilli le spectacle d'une foi toujours florissante. Au feu de votre charité, la ferveur chrétienne se ranime; sur vos pas, de nobles vierges renoncent aux espérances du monde pour se consacrer à Jésus-Christ; elles abandonnent leurs parents selon la nature, et vous choisissent pour leur mère selon la grâce. C'est pour nous un devoir, non moins qu'une consolation véritable, de seconder vos efforts. Nous croyons donc répondre aux désirs exprimés dans la lettre que vous nous avez transmise, en confirmant par notre autorité épiscopale le monastère que vous avez fondé à Poitiers, sous la règle du bienheureux Césaire d'Arles. Nous anathématisons celles qui après s'y être, par leur libre volonté, consacrées au Seigneur, seraient assez téméraires pour quitter ce cloître béni, et nous interdisons de les recevoir dans aucune autre maison religieuse. Comme autrefois Ève chassée du paradis terrestre, elles demeureront exclues de l'Église, ce véritable royaume des cieux sur la terre; elles seront avilies comme la poussière du chemin. Quiconque les prendrait pour épouses sera traité comme un adultère. Nous voulons que cette règle soit inviolablement observée par les évêques nos successeurs; et si l'un d'eux s'en écartait à l'avenir, il aurait à répondre à notre appel devant le tribunal de Jésus-Christ [1]. »

17. En 567, sous la présidence de Philippe, métropolitain de Vienne, un concile de quatorze évêques se réunissait à Lyon et rendait les décrets suivants : « Le Seigneur aime par-dessus tout l'union et la concorde parmi ses ministres. En conséquence, si quelque différend survient entre les évêques nos frères, nous voulons que le débat soit porté au métropolitain, qui prononcera la sentence. Quiconque pousserait l'acharnement jusqu'à refuser d'abandonner ses poursuites contre son frère et collègue, après le jugement du métropolitain et du synode provincial, sera séparé durant trois mois de la communion [2]. » — « Les testaments par lesquels le

Deuxième concile De Lyon

[1] Labbe, *concil.*, tom. V. col. 872-874. — [2] Labbe, *concil.*, tom. V, col. Concil. Lugdun. II, can. I.

évêques, prêtres et clercs de tout ordre, font des legs ou donations aux églises, sortiront leur effet, quand même dans leur teneur ils porteraient quelque clause qui s'écarterait des formules usitées par la loi civile. Le principe qui doit dominer ici est le respect absolu pour la volonté des défunts, laquelle, avec la grâce de Dieu, nous aurons toujours soin de maintenir [1]. » — Il est évident que cette sentence du concile de Lyon ne pouvait avoir d'efficacité qu'autant qu'elle s'appuyait sur le pouvoir royal. Mais, nous l'avons déjà dit, les princes mérovingiens, de même que les empereurs chrétiens de Rome et de Byzance, confirmaient de leur autorité royale les décisions des conciles. C'est pour cette raison que l'Église leur faisait une place parfois si considérable dans ses assemblées. Gontran, fils de Clotaire I, auquel était échu le domaine souverain des Burgondes, maintenait lui-même cette alliance entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Nous en avons la preuve dans le canon suivant. « III. Si quelqu'un, disent les pères, a l'audace de contrevenir aux décrets de notre glorieux roi Gontran, et soit par ruse, soit par violence, réduit en servitude des hommes que la succession des événements a rendus libres ; qu'il soit excommunié [2]. » Le concile terminait ses ordonnances en instituant pour la province le pieux usage de célébrer les litanies (rogations) dans la première semaine de novembre, suivant le rit où elles étaient pratiquées durant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension [3].

§ II. La Gaule Mérovingienne.

Les deux évêques Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap.

18. Les pères eurent ensuite à se prononcer sur un incident regrettable, que saint Grégoire de Tours nous fait connaître en ces termes : « Le vénérable évêque de Lyon, Nicetius, avait élevé dans son collége épiscopal deux jeunes gens, Salonius et Sagittarius, qui furent de ses mains ordonnés prêtres, et plus tard promus le premier au siége d'Ebredunum (Embrun), le second à celui des

[1] Can. II. — [2] Can. III. — [3] Can. VI.

Vapicenses (Gap). Mais ils ne virent, dans cette nouvelle dignité, qu'un moyen de s'abandonner sans frein à toutes leurs mauvaises passions. Pillages, meurtres, homicides, adultères, tous les crimes leur devinrent familiers. Un jour que Victor, évêque de Tricastinum (Saint-Paul-Trois-Châteaux), célébrait pontificalement l'anniversaire de son sacre, ils pénétrèrent avec une bande de sicaires dans la basilique, se ruèrent sur le prélat, déchirant ses ornements, frappant les prêtres et les clercs. Ils se retirèrent en emportant les vases sacrés de l'autel, et la vaisselle d'argent disposée pour le festin qui devait suivre la cérémonie Le roi Gontran laissa le concile de Lyon libre de prendre connaissance de ces faits. Les évêques réunis avec le bienheureux patriarche Nicetius[1], instruisirent la cause de Salonius et de Sagittarius. L'enquête établit leur culpabilité, et la sentence qui intervint les déclara déchus de toute dignité épiscopale. Or, le roi avait au fond du cœur un secret attachement pour les deux coupables. Ceux-ci vinrent le trouver, et le supplièrent d'appuyer le recours qu'ils voulaient former près du pape de la ville de Rome. Gontran y consentit, leur donna des lettres de recommandation, et ils partirent. Introduits à l'audience du souverain pontife Jean III, ils se plaignirent d'avoir été condamnés injustement sur de fausses accusations. Le pape ajouta foi à leur récit; il répondit au roi par une lettre qui ordonnait de les réintégrer sur leur siége. Gontran s'empressa de faire exécuter la sentence pontificale; toutefois il adressa aux deux évêques de sages recommandations pour l'avenir. Une réconciliation fut ménagée entre eux et leur victime, l'évêque Victor, aux mains duquel ils remirent les soldats qui l'avaient outragé. Par une mansuétude vraiment évangélique, Victor se contenta de cette réparation, et sans tirer aucune vengeance des injures qu'il

[1] Le titre de patriarche, donné ici à saint Nizier de Lyon, se trouve encore attribué à Priscus, son successeur, par le deuxième concile de Mâcon. Dans une lettre de Desiderius (Didier) de Cahors, saint Sulpice de Bourges est également qualifié de patriarche. Ce sont les trois seuls exemples d'un pareil titre usité dans les Gaules. Il est vraisemblable qu'on le prenait simplement dans le sens de son étymologie grecque, comme synonyme de métropolitain, avant que la désignation d'archevêque eût prévalu en Occident.

avait subies, il renvoya ces hommes en liberté. Cette modération déplut aux pères qui avaient siégé à Lyon : ils se plaignirent qu'après une accusation solennellement produite devant eux, Victor, sans les prévenir, eût consenti à un pareil accord. Ils le tinrent même quelque temps séparé de leur communion. Gontran s'employa pour lui, et obtint que tout fût oublié. Malheureusement Salonius et Sagittarius n'étaient pas corrigés. Leurs scandales se renouvelèrent avec une véritable fureur [1]. » Moins évêques qu'hommes de guerre, la francisque allait mieux à leur main que le bâton pastoral. On les vit, dans un combat livré sous les murs d'Embrun contre les Lombards, se signaler aux premiers rangs, et seconder efficacement le patrice et général burgonde Mummolus. « Le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine, continue Grégoire de Tours, ils ne songeaient pas que le signe de la croix est la seule armure des ministres de Jésus-Christ. De leurs mains sacerdotales, ils portaient la mort au sein des bataillons ennemis [2]. » Ce genre de service, rendu par des évêques sur le champ de bataille, pouvait plaire au roi Gontran ; mais il compromettait étrangement le caractère épiscopal. « D'autant plus, ajoute Grégoire de Tours, que, fiers de leurs exploits, Salonius et Sagittarius traitèrent bientôt leurs diocésains comme ils avaient traité les Lombards. Plusieurs citoyens expirèrent sous les coups dont ils les faisaient accabler sans miséricorde. La clameur populaire s'éleva de nouveau contre eux, et parvint jusqu'au roi, qui les manda à son tribunal. Quand on annonça leur arrivée, Gontran refusa de les admettre à son audience, jusqu'à ce qu'il se fussent juridiquement purgés des accusations dont ils étaient l'objet. Sagittarius, à cette réponse, éclata en injures contre le roi. Orgueilleux non moins que téméraire, il laissa un libre cours à son indignation. Les fils de Gontran sont des bâtards ! s'écria-t-il ; jamais ils ne régneront sur les Francs. Leur mère, Mercatrude, n'était qu'une vile esclave, enlevée jadis au leude Magnacaire. — Il parlait ainsi,

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap XXI ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 341. — [2] *Ibid.*, lib. IV , cap. XLIII, col. 304.

reprend Grégoire de Tours, sans paraître se douter que les fils des rois francs tiennent leur illustration uniquement du côté paternel quelle que soit la naissance de leur mère. Gontran punit leur insolence. Les deux évêques furent séparés l'un de l'autre, et enfermés dans un monastère, n'ayant qu'un seul clerc pour les servir. Après une longue réclusion, le fils aîné du roi étant tombé dangereusement malade, les serviteurs de Gontran lui dirent: Peut-être la justice divine veut-elle vous avertir de mettre un terme à la captivité des deux évêques. Faites-leur rendre la liberté, et ils prieront pour le salut du jeune prince. — Le roi suivit ce conseil. Réunis enfin après une si dure séparation, les deux amis s'embrassèrent en pleurant, et retournèrent dans leur diocèse. On put les croire sincèrement convertis. Leur assiduité au chant des psaumes, leur observance du jeûne ecclésiastique, leurs largesses faites aux pauvres, étaient exemplaires ; ils passaient les jours et les nuits à lire la sainte Écriture, à réciter les hymnes et les leçons. Mais cette transformation ne dura guère. Revenant à leur première vie, ils laissèrent aux clercs le soin de chanter matines, pendant qu'eux-mêmes passaient la nuit en festins et en orgies. A l'aube du jour, ils quittaient la table, étourdis par l'ivresse, pour s'étendre sur des lits moelleux où ils dormaient jusqu'à la neuvième heure (neuf heures du matin). Ils réparaient par des bains les fatigues de la veille, et se remettaient à table jusqu'au lendemain. La colère de Dieu ne devait pas laisser tant de crimes impunis. En 579, un concile réuni à Chalon-sur-Saône, par ordre de Gontran, les déposa définitivement. Ils furent enfermés dans la basilique de Saint-Marcel, d'où ils parvinrent à s'échapper. Salonius mourut misérablement dans une retraite inconnue. Sagittarius, rebelle à son prince comme à Dieu lui-même, fut tué, les armes à la main, sous les murs de Convenæ (Comminges) (585).

19. De pareils désordres, au sein de l'épiscopat des Gaules, restaient heureusement à l'état d'exception. Un seul fait analogue se rencontre à la même époque, dans l'histoire ecclésiastique de Bretagne. Conan, comte des Venètes (Vannes), avait mis à mort trois de ses frères, afin de s'assurer à lui seul la totalité de l'héritage

paternel. Un quatrième, nommé Macliau, échappa au poignard fratricide, et se réfugia près de Commore, autre chef breton. La vengeance de Conan l'y suivit. Des soldats Vénètes furent envoyés au château de Commore, avec ordre de tuer Macliau partout où ils le rencontreraient. Trop faible pour s'exposer à une guerre avec son redoutable voisin, mais trop fidèle aux devoirs de l'hospitalité pour sacrifier le fugitif, Commore eut recours à un stratagème. Quand les soldats de Conan arrivèrent, lui demandant de livrer son hôte : Hélas ! s'écria-t-il, Macliau n'est plus. Venez, je vous montrerai le lieu où nous l'avons enterré. — Il les conduisit à un tumulus fraîchement remué. Macliau y était réellement enseveli, mais dans une tombe communiquant à un souterrain, par lequel l'air et la nourriture arrivaient facilement au reclus. Les Venètes ne soupçonnèrent pas la fraude ; ils burent et mangèrent joyeusement sur la tombe du prétendu mort, et se hâtèrent de porter la bonne nouvelle à leur maître. Sorti vivant de sa sépulture anticipée, Macliau parut vouloir mourir véritablement au monde. Il se fit couper les cheveux, et entra dans la cléricature. Ordonné prêtre, il se montra sans crainte à son frère Conan, dont l'inquiète ambition n'avait plus rien à craindre de lui. Par son influence, il fut élu évêque de Vannes. Jusqu'à la mort de Conan, sa conduite fut irréprochable. Aussitôt après, jetant le masque, il laissa de nouveau croître sa chevelure, reprit le titre de comte, et rappela sa femme dont il s'était séparé pour entrer dans les ordres. Comme Sagittarius et Salonius, on vit ce comte-évêque guerroyer à la tête de ses hommes d'armes, envahir les domaines de ses voisins, et continuer à percevoir les revenus d'un siége épiscopal qu'il déshonorait. Excommunié et déposé au deuxième concile de Tours, il ne fit que rire des foudres ecclésiastiques. Mais la justice du ciel l'atteignit. Il fut poignardé par le fils d'un comte dont il avait usurpé l'héritage.

Désordres de Gontran, roi des Burgondes et de Chilpéric II. Débuts de Frédégonde.

20. La discipline ecclésiastique avait d'autres luttes non moins graves à soutenir, contre les passions indomptées des princes de cette époque. Gontran lui-même, ce catholique roi des Burgondes, qui devait effacer plus tard par un sincère repentir les écarts de sa

jeunesse, débuta par des scandales personnels. Il eut, d'une première concubine, nommée Veneranda, un fils qui tomba bientôt victime du ressentiment de cette fameuse Mercatrude, seconde concubine, dont Salonius raillait si outrageusement la basse naissance. Après Mercatrude, Gontran se prêta aux instances de Théodéchilde, veuve de Charibert, qui sollicitait l'honneur de succéder aux deux esclaves précédentes. Elle se rendit à la cour avec une escorte royale, apportant à son nouveau fiancé tous les trésors qu'elle tenait de son premier époux. Gontran, non moins avare que déloyal, s'empara des trésors, et confina l'ambitieuse veuve à Arles, dans le monastère de Sainte-Césarie, où il donna ordre de la traiter comme la plus misérable des pénitentes. Chilpéric II, roi de Soissons, n'était pas plus fidèle aux lois sacrées du mariage chrétien. Outre plusieurs concubines, il avait alors, en qualité d'épouse légitime, Audovera, laquelle donna le jour à une fille, durant une expédition de Chilpéric contre les Saxons. En l'absence de son royal époux, Audovera ne se pressa point de faire baptiser l'enfant. Or, elle avait parmi ses suivantes une jeune et belle esclave, nommée Frédégonde, dont le roi avait déjà remarqué les charmes, et qui se promettait de ne rien négliger pour arriver à une haute fortune. Quand on sut que le retour de Chilpéric était proche, Frédégonde dit à la reine : « De quel œil le roi, mon seigneur, verra-t-il sa fille, si elle n'est pas encore baptisée? » Audovera fit aussitôt préparer le *baptisterium* et manda un évêque, afin de procéder au baptême. Dans sa précipitation, elle oublia de désigner une marraine pour l'enfant. La cérémonie était déjà commencée, lorsqu'on s'en aperçut. Parmi les femmes présentes, aucune n'était d'un rang assez élevé pour avoir l'honneur de lever des fonts sacrés la royale néophyte. Frédégonde dit à sa maîtresse : « Faites-le vous-même. » Audovera le fit, sans penser aux conséquences de son acte. L'astucieuse suivante courut au-devant du roi. « Vous n'avez plus d'épouse, » lui dit-elle. Et comme Chilpéric demandait pourquoi, Frédégonde lui expliqua qu'en vertu de l'affinité spirituelle contractée par la reine devenue la marraine de sa propre fille, le mariage des deux époux était annulé. L'esclave

théologienne n'ignorait sans doute pas que l'Église a le pouvoir de relever de ces sortes d'empêchements. Chilpéric le savait fort bien lui-même. Mais l'un et l'autre avaient déjà le même intérêt, dans une passion également partagée. Audovera fut reléguée avec sa fille au fond d'un cloître, l'évêque qui avait conféré le baptême exilé, et Frédégonde, parvenue au rang suprême, inaugura la série de calamités et de crimes qui ont rendu son nom si tristement fameux dans les annales mérovingiennes.

Brunehaut, reine d'Austrasie. Galsuinthe, sœur de Brunehaut, mise à mort par Frédégonde.

21. Sigebert, roi d'Austrasie, mieux inspiré que ses deux frères, cherchait une alliance plus noble et plus digne. Il demanda la main de Brunechildis (Brunehaut), fille d'Athanagild, roi des Visigoths d'Espagne. Cette princesse, élevée dans l'arianisme, adjura l'hérésie en montant sur le trône. Elle apportait à son époux des trésors immenses, une rare beauté, et une génie qui valait mieux qu'une dot. « Mais, dit Frédégaire[1], son influence coûta tant de sang et de maux à la France, qu'elle vérifia la parole de la sibylle : *Veniet Bruna de partibus Spaniæ, ante cujus conspectum multæ gentes peribunt.* » Ce jugement trop sévère, dicté par l'esprit de parti à un auteur contemporain, n'a point reçu la confirmation de l'histoire. Brunehaut devait être victime des fureurs de Frédégonde. Entre l'esclave couronnée et la fille des rois goths, une rivalité implacable surgit, dans les circonstances suivantes. Chilpéric II n'entendait pas que Sigebert eût une épouse plus noble que la sienne. Ce genre de supériorité blessait son orgueil. Il voulait, lui aussi, pouvoir étaler devant ses sujets la splendeur d'une alliance royale. Brunehaut avait une sœur aînée, nommée Galsuinthe. Chilpéric la demanda en mariage à son père Athanagild. Il promettait de répudier ses autres femmes, et en particulier Frédégonde. Le serment par lequel il s'y engageait ne devait malheureusement pas être tenu. Galsuinthe, portée sur un char d'argent en forme de tour, fit son entrée solennelle à Poitiers. Fortunat nous a laissé la description de cette marche triomphale d'une jeune et belle fiancée, qu'on traînait au supplice. Galsuinthe fut reçue par sainte Radegonde, et

[1] Fredegar., *Hist. Franc. epitomat.*, cap. LIX ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 595.

dans l'intimité de ses entretiens avec la veuve de Clotaire I, elle put apprendre quel sort attendait une vertueuse reine, au palais des princes mérovingiens. Mais il était trop tard pour reculer. Galsuinthe abjura, comme Brunehaut, l'arianisme dans lequel elle avait été élevée. Pendant deux ans, elle donna sur le trône l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Mais elle n'était que de nom épouse et reine. Frédégonde régnait véritablement sur le cœur de Chilpéric, et sur les leudes francs. Galsuinthe sollicita la permission de se retirer en Espagne. En échange, elle offrait de laisser tous les trésors qu'elle avait apportés en dot. Chilpéric et Frédégonde trouvèrent une voie plus simple. Un matin, la reine fut trouvée morte, étranglée dans son lit. Le peuple pleura cette princesse infortunée. Le bruit que des miracles s'étaient opérés à son tombeau redoubla l'indignation et l'horreur publiques contre Frédégonde. A l'aide d'un revirement propre à tromper l'opinion, l'esclave couronnée prit alors le masque d'une austère piété, et afficha d'hypocrites vertus que Fortunat lui-même, dupe des apparences, célébra souvent dans ses vers. On conçoit que Brunehaut, plus intéressée à ces tragiques événements, se montrât moins crédule. Entre elle et Frédégonde, le sang d'une sœur, d'une reine, presque d'une martyre, avait creusé un abîme.

§ III. Les Lombards en Italie.

22. Pendant que les petits-fils de Clovis, livrés à la dangereuse influence de femmes astucieuses et vindicatives, entraient dans la voie du meurtre et de l'oppression, Justinien, si longtemps abandonné aux caprices d'une courtisane couronnée, achevait les dernières années de son règne. Deux monuments immortels, le code Justinien et Sainte-Sophie de Constantinople, ont fait oublier ses fautes, et attaché à son nom une gloire qui a couvert pour la postérité des faiblesses sans nombre et de regrettables désordres. Ni le code, ni la basilique, ne furent cependant l'œuvre personnelle de l'empereur. Il serait plus juste de renvoyer à Ulpien l'honneur de la compilation des *Institutes*, et à l'architecte celui de la construc-

Mort de Justinien. Chosroès le Grand.

tion de Sainte-Sophie. Mais Justinien ne l'entendait pas ainsi. Sa personnalité éclate dans le prologue fameux de ses lois; elle éclata avec plus de vanité encore, le jour de la dédicace de la basilique, lorsqu'il s'écria : « Gloire à Dieu, qui m'a jugé digne d'achever ce grand ouvrage. Salomon, je t'ai vaincu! » Pour attester cette victoire idéale sur le fils de David, il fit placer dans l'*atrium* de Sainte-Sophie une statue où le puissant roi de Jérusalem, dans une attitude humiliée, semblait contempler d'un œil jaloux les magnificences de la basilique impériale. Il faut cependant reconnaître, avec le docte professeur romain M. Vincenzi [1], que Procope, à qui nous devons ces détails, est loin d'être un témoin impartial. Peut-être a-t-il calomnié gratuitement son héros. M. Vincenzi cherche à établir que toute l'histoire de Justinien, telle qu'on la lisait jusqu'à ce jour, est fausse; que les monuments relatifs au pontificat de Vigilius sont apocryphes; que notamment les actes du ve concile œcuménique ont été interpolés, travestis, dénaturés par les acéphales; enfin que les témoignages concordants d'Evagrius le Scolastique et du *Liber Pontificalis* doivent être écartés en ce point. La thèse est neuve, et peut mettre sur la voie de rectifications importantes. Mais dans l'état actuel, et jusqu'à ce que des monuments nouveaux viennent en fournir la confirmation, elle nous semble trop absolue et trop radicale. M. Vincenzi n'admet même pas que Justinien, dans les deux dernières années de sa vie, soit tombé dans l'erreur des Incorrupticoles. Cependant il est certain que le patriarche de Constantinople, saint Eutychius, fut exilé par l'empereur pour avoir soutenu la thèse contraire, et ne fut rappelé que par le successeur de Justinien. M. Vincenzi fait observer que la doctrine adoptée par Justinien n'était pas intrinsèquement hérétique comme on l'a cru. L'empereur, dans l'édit qu'il publia sur cette matière, disait simplement : « Que le corps du Christ avant sa résurrection avait été incorruptible, en raison de son union avec la divinité; mais le Verbe de Dieu avait permis que néan-

[1] Aloys. Vincenzi, *In S. Gregorii Nysseni et Origenis scripta et doctrinam nova recensio, cum appendice de Actis synodi V œcumenicæ*, 4 vol. in-4°, Romæ, Morini, 1865.

moins son corps fût soumis à la corruption, à toutes les affections et douleurs de la nature humaine, sauf le péché. » Au contraire, les corruptico.es enseignaient que « le Christ, avant sa résurrection, avait été comme homme corruptible et passible, bien qu'il fût impassible comme Dieu. » Nous reconnaissons volontiers la nuance indiquée par le savant professeur romain, et nous admettons qu'elle constitue en faveur de Justinien une circonstance atténuante. Mais en somme, est-ce que de pareilles matières tombaient sous la juridiction de l'empereur, et pouvaient être définies ou jugées par les décrets de César? Évidemment c'était au pape ou aux conciles à les trancher en dernier ressort [1]. La manie de légiférer sur les dogmes et la discipline ecclésiastiques donne à Justinien le caractère hargneux d'un souverain qui porte la main à l'encensoir. Sa politique ne fut pas non plus irréprochable. S'il ne se rendit pas coupable d'une ingratitude monstrueuse envers Bélisaire, ainsi que les romanciers le prétendent, il commit du moins la faute de laisser mourir ce grand homme dans la disgrâce (mars 565), et cela au moment où l'empire épuisé contractait avec le roi de Perse, Chosroès, la honteuse obligation de payer un tribut annuel de trente mille pièces d'or. Ainsi se terminait une lutte qui ensanglantait l'Orient depuis plus de trente années. Chosroès, l'un des plus fiers ennemis du nom romain, était monté sur le trône de Perse en 581. Fils de Cabadès, de la race des Sassanides, il avait hérité des instincts belliqueux de ses ancêtres, et mérita le titre de Grand. De 531 à 533, il eut la gloire de vaincre deux fois Bélisaire, et de contraindre Justinien à signer un traité de paix où tous les avantages étaient pour les Perses. En 539, profitant de l'épuisement de l'empire, occupé alors à combattre les

[1] Ajoutons que l'église d'Occident se déclara contre l'édit de l'empereur. Saint Nicetius, évêque de Trèves, fit usage en cette occasion de l'autorité que lui donnaient ses vertus et quarante années d'épiscopat. Il écrivit à Justinien pour l'exhorter à reconnaître son égarement; il lui reprochait avec une liberté apostolique les violences exercées contre de saints évêques, et lui déclarait que l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, les Gaules, retentissaient d'anathèmes contre sa doctrine. (S. Nicet. Trevir., *Epist ad Justinian.*; *Patr. lat.*, t. LXVIII, col. 578).

Goths en Italie, il se rua sur les provinces arméniennes, traversa la Mésopotamie, la Cappadoce, pénétra jusqu'au cœur de la Syrie, assiégea la ville d'Antioche dont il se rendit maître (540). Le carnage fut effroyable; après cinq jours d'extermination et de pillage, le vainqueur fit raser les murailles de la ville, et entraînant à sa suite un peuple entier de captifs, il se jeta sur Apamée, qui eut le même sort. Justinien interrompit une seconde fois ses discussions théologiques, pour entamer des négociations de paix. Un nouveau traité intervint. Chosroès ne le respecta que deux ans, et recommença ses ravages dans les provinces orientales. Enfin, en 564, le roi des Perses, vieux lui-même, céda aux instances de l'empereur octogénaire, et consentit à accepter l'énorme tribut que la cour de Constantinople lui faisait offrir. Ce fut le dernier acte du règne de Justinien, qui mourut à l'âge de 83 ans, le 14 novembre 565. « Après avoir rempli tout l'empire de troubles et de désordres, dit Evagrius, il alla recevoir son jugement dans les enfers. » Cette sentence de damnation, n'a été ratifiée ni par l'histoire, ni par le saint-siége. L'histoire a tenu compte des qualités éminentes du prince, et lui a pardonné des faiblesses et des erreurs : le saint-siége a pensé que quatre-vingts ans d'orthodoxie pouvaient faire oublier les écarts et les excès d'un empereur qui aspira surtout à l'honneur d'être un théologien légiférant.

Avénement de Justin II. L'impératrice Sophie.

23. La couronne impériale fut solennellement posée sur la tête de Justin II ou le Jeune, neveu de Justinien, par le patriarche intrus Jean le Scolastique. Le nouveau César se fit aimer durant les premiers mois, et détester durant les douze années de son règne. Il commença par promulguer un édit de pacification religieuse, où il rappelait d'exil les évêques bannis par son oncle, à l'exception toutefois du patriarche saint Eutychius, qui ne rentra en possession du siége de Constantinople qu'en 577, après la mort de Jean le Scolastique. Il annonça l'intention de modérer les dépenses excessives de la cour, paya les dettes du dernier règne, supprima quelques impôts, enfin se montra libéral et généreux à l'occasion. Ces heureux débuts, joints aux grâces naturelles de sa personne, firent croire qu'il était digne du pouvoir suprême. Mais au fond

Justin II, prince faible et dissolu, avait trop d'inconstance dans le caractère pour tenir les rênes du gouvernement. Livré aux désordres d'une vie extravagante, qui se termina par une démence presque complète, il laissa à l'impératrice Sophie, nièce de Théodora, le soin des affaires. Ce fut le signal des fautes et des calamités. Le divorce, aboli par la législation de Justinien, fut rétabli par une constitution impériale. « Si l'affection mutuelle constitue la société des deux époux, » disait Justin, « la haine réciproque doit avoir autant de force pour la dissoudre [1]. (566.) » Un petit-neveu de Justinien, brave guerrier, qui défendait les rives du Danube contre les incursions des Abares, portait ombrage par un mérite trop éclatant. Sophie le manda à la cour, lui prodigua toutes les démonstrations d'une tendre amitié, et lui fit donner par son époux le titre de gouverneur d'Égypte. Le prince sans défiance partit pour aller prendre possession de sa nouvelle charge. A peine arrivé à Alexandrie, un assassin à gages le poignardait dans son lit (566). Il fallait de l'argent pour payer les crimes et les débauches de la cour. Les emplois civils et militaires, les dignités ecclésiastiques elles-mêmes, furent mis à l'encan, et devinrent l'objet d'un trafic honteux ou sacrilége ; les fortunes des particuliers étaient confisquées au profit de vils et cupides adulateurs. Sophie ne respectait ni les services, ni la vertu, ni le talent. L'Italie devint bientôt victime de son odieuse politique. Le dernier lien qui rattachait l'Occident à l'empire allait être définitivement brisé par le caprice d'une femme.

24. L'eunuque Narsès, l'heureux compétiteur de Bélisaire, le vainqueur des Goths, des Francs, des Germains et des Hérules, continuait à faire jouir l'Italie des douceurs de la paix. Il avait quatre-vingt-quinze ans, mais son âme héroïque conservait toute sa vigueur. Il surveillait d'un regard attentif les progrès alarmants du roi des Lombards, Alboin, qui venait d'anéantir la nation des Gépides. Dans la bataille décisive qui s'était livrée aux bords de la Save entre ces deux races barbares, Alboin avait tué de sa main le roi gépide Cunimond. Les vaincus furent exter-

[1] Justini, *Novell.*, II, III ; Inter Justiniani, *Novæ*

minés. Le crâne de Cunimond fut monté sur un trépied d'or, pour servir de coupe aux festins solennels qui suivirent le triomphe (567), et Alboin, veuf de Clotswinde, fille de Clotaire I, ne tarda pas à épouser Rosemonde, la fille du malheureux Cunimond. Maître de la Pannonie, le roi Lombard rêvait, comme jadis Attila et Genséric, la conquête de la péninsule italienne. Rome attirait tous les barbares ; mais Narsès était là. L'épée qui avait tué Vitigès n'avait pas cessé d'être redoutable aux mains du héros nonagénaire : elle tenait en échec la puissance des Lombards. Tout à coup on apprit que la cour de Constantinople marchandait à Narsès le prix de ses loyaux services. L'impératrice Sophie se plaignait que l'eunuque gardât, pour l'entretien de ses troupes et le service de son lointain gouvernement, la meilleure partie des revenus. Voulait-il donc s'enrichir et jouer au souverain ? Des émissaires envoyés à Rome soulevèrent une partie des sénateurs. La multitude, toujours facile à tromper, cria bientôt contre la prétendue tyrannie de Narsès. Ce fut alors que se produisirent les plaintes enregistrées au *Liber Pontificalis*. « Mieux vaudrait pour nous, disaient les Romains dégénérés, être encore sous le régime des Goths ! L'eunuque est un tyran. Il trompe le très-pieux empereur, et abuse de l'autorité qu'il tient de lui. Qu'on nous délivre de cet oppresseur, autrement nous rappellerons les barbares ! » Justin II accueillit ces rumeurs calomnieuses, que l'impératrice avait propagées en Italie, et qu'elle appuyait de tout son crédit à Constantinople. Un rescrit officiel enjoignit à Narsès de verser désormais dans les caisses du trésor byzantin, sans aucune retenue, le produit intégral de tous les impôts perçus en Italie. « J'obéirai, répondit Narsès. Mais avec quoi solderai-je mes troupes ? Si l'on me prend pour un concussionnaire, je suis prêt à me rendre à Constantinople, et à justifier tous les actes de mon administration. » Ce noble langage fut taxé d'insolence par les courtisans. L'impératrice envoya au général une quenouille et un fuseau, avec cet ordre ironique : « Revenez incessamment à Constantinople. Je vous donne la surintendance de mes femmes, dans l'ouvroir du gynécée. Il faut être homme pour avoir le droit de manier les armes, e

de gouverner des provinces. » A la lecture de ces outrageantes paroles, Narsès lança sur le courrier des regards étincelants de fureur, et s'écria : « Va dire à ta maîtresse que je lui prépare une fusée qu'elle ne pourra jamais dévider. » Pendant que le messager reprenait avec cette réponse le chemin de Constantinople, Narsès lui-même quittait Rome, le cœur ulcéré, et se retirait à Naples. Il écrivit au roi des Lombards d'abandonner les pauvres campagnes de la Pannonie, et de venir occuper le territoire italien, le plus riche de l'univers. Une invitation si inespérée fut accueillie avec des transports d'enthousiasme. Alboin avait jadis aidé Narsès à détruire l'empire des Goths. Depuis cette époque, il était resté officiellement son ami ; mais dans la réalité il attendait impatiemment la mort de ce grand capitaine, qu'il regardait comme le seul obstacle à ses projets ambitieux. Aujourd'hui c'était de Narsès lui-même qu'il recevait un décret d'investiture pour son futur royaume d'Italie (567).

Jean III rappelle Narsès à Rome. Mort de Narsès.

23. Ces événements, précipités par la passion et la vengeance d'un héros outragé, n'avaient pu s'accomplir sans agiter violemment l'opinion. A Rome, le sénat et une fraction du peuple, soudoyés par les émissaires de l'impératrice, s'applaudissaient du départ de Narsès. Le pape Jean III ne partageait pas le sentiment d'odieuse ingratitude d'une populace égarée. Il se rendit immédiatement à Naples pour essayer de fléchir Narsès. Celui-ci était en proie aux sentiments les plus contradictoires. Déchiré tour à tour par la colère et le remords, tantôt il brûlait d'impatience d'apprendre l'invasion de Rome, d'entendre de loin les gémissements de cette ville ingrate, et de jouir du désespoir de l'impératrice tantôt, rougissant de sa propre trahison, il voulait aller à Constantinople porter sa tête à l'empereur, mais lui faire connaître avant de mourir les infâmes menées qui avaient jeté le vainqueur des Goths dans l'alliance des Lombards. En voyant le souverain pontife, Narsès s'écria, suivant le récit du *Liber Pontificalis* : « Quel mal ai-je fait aux Romains? Je vous le demande, très-saint père. J'ai l'intention de partir pour Constantinople. Je veux que l'empereur sache ce que j'ai fait pour l'Italie. — Si vous partez, répon-

dit Jean III, je serai avant vous à Constantinople. Mais plutôt calmez votre juste ressentiment et revenez avec moi à Rome. » Le héros finit par consentir. Le peuple romain accourut à leur rencontre. Tous, se prosternant aux pieds de Narsès, le conjuraient avec larmes de leur pardonner, et de détourner la tempête qui menaçait l'Italie. Il se hâta en effet d'écrire au roi lombard pour l'engager à se désister de son entreprise. Mais Alboin avait déjà sur pied une nombreuse armée ; il savait toute l'histoire de la disgrâce de Narsès ; il n'attendait plus que la fin de l'hiver pour traverser les Alpes. Le repentir du héros devenait impuissant à réparer le mal causé par un instant de désespoir. Narsès succomba au chagrin et aux remords. Ses dépouilles mortelles furent transférées à Constantinople, et sur ce cercueil l'impératrice put mener le deuil de l'Italie, à jamais perdue pour l'empire de Byzance [1] (567).

26. Le 2 avril 568, lendemain de la fête de Pâques, Alboin franchissait les Alpes avec sa nation entière, hommes, femmes, vieillards et enfants. Des acclamations d'enthousiasme s'élancèrent de tous les rangs de la multitude, à la vue des fertiles campagnes d'Italie dont elle allait se mettre en possession. La cité de *Forum Julii* (Frioul) fut la première où les Lombards posèrent leur drapeau victorieux. L'impératrice Sophie n'avait pas attendu la mort de Narsès pour lui donner un successeur. Elle choisit naturellement une de ces incapacités adulatrices, telles qu'on en rencontre dans les cours corrompues. Il eût fallu un guerrier; Longin, c'était le nom du favori, n'avait jamais porté les armes : il eût fallu un politique assez habile pour détacher du gros de l'armée lombarde les auxiliaires suèves, bavarois, saxons, bulgares et sarmates, que l'appât du butin avait groupés autour du roi victorieux.

[1] « Le cardinal Baronius avait cru pouvoir, dit Muratori, révoquer en doute l'histoire de l'eunuque Narsès, sur la foi d'un auteur grec, Corippus (*De laudibus Justini II*), lequel parl d'un Narsès qui fut à Constantinople en grande faveur près de Justin II. Mais le P. Pagi a démontré qu'il n'y a rien de commun que le nom entre le vainqueur des Goths et l'autre Narsès, son homonyme, dont parle Corippus. Le récit du *Liber Pontificalis* subsiste donc dans toute son authenticité. » (Muratori, *Annal. ital.*, ad ann. 567.)

Longin n'avait appris d'autre politique que celle du gynécée. En revanche, Sophie lui avait donné le titre d'*Exarque*, appellation nouvelle que le génie byzantin, fertile en inventions de ce genre, venait de créer déjà pour les gouverneurs d'Afrique. L'exarque possédait tous les droits de la souveraineté, tant que l'empereur lui conservait sa charge. Il n'était tenu qu'au paiement d'une somme annuelle, stipulée d'avance, et fixée le jour même où il recevait son emploi. Ce fut donc en qualité d'exarque que Longin vint aborder à Ravenne, pour inaugurer dans cette capitale une forme de gouvernement qui devait durer près de deux siècles. Vraisemblablement il se montra surtout hostile au pape Jean III, en haine de Narsès. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure de la parole du *Liber Pontificalis*, qui nous représente le saint pontife obligé de se tenir plusieurs années renfermé dans la catacombe de Tiburce et Valérien. Là, comme les martyrs ses prédécesseurs, il accomplissait les cérémonies sacrées et conférait les ordinations épiscopales.

27. La persécution subie par Jean III n'était pas seulement le fait des animosités politiques ; il s'y mêlait de plus un fanatisme de sectaires. On se souvient du schisme inauguré en Occident [1] et en Italie par des évêques rebelles qui persistaient à rejeter le ve concile œcuménique, IIe de Constantinople, malgré la confirmation solennelle donnée à ses actes par les papes Vigilius et saint Pélage I. Fidèle à la tradition de ses prédécesseurs, Jean III continua d'exiger de chacun des évêques nouvellement institués un serment écrit d'adhésion aux décrets du cinquième concile général [2]. Cette mesure exaspérait les réfractaires assez nombreux dans la Vénétie, l'Émilie et la Campanie. Ils en vinrent à effacer des diptyques de leurs églises le nom du pontife romain. On conçoit tout naturellement qu'ils prirent parti contre le pape, dans la bruyante agitation occasionnée par la disgrâce de Narsès. Ces évêques schismatiques furent les plus puissants auxiliaires de l'im-

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 566, 567. — [2] Cf. Noris. *Dissert. de synod. V œcumen.*, cap. IX, § 3.

pératrice Sophie, et se firent l'écho de toutes les calomnies propagées contre le héros. Il suffisait que Jean III se fût publiquement déclaré en faveur de Narsès, pour qu'ils se jetassent aveuglément dans la ligne opposée. Ils ameutaient l'opinion publique, soulevaient le peuple et le sénat romain, organisaient des ambassades à Constantinople pour se plaindre de la tyrannie du gouverneur et de la connivence du pape. Plus tard, l'invasion d'Alboin en Italie les combla de joie. Ils appelaient de tous leurs vœux l'épée des Lombards, qu'ils espéraient engager facilement dans leur querelle contre le pontife de Rome. Lamentable égarement de ces cœurs ulcérés, trahissant et les intérêts de la foi et ceux de la patrie! Telles étaient les coalitions multiples et les dangers de toute sorte contre lesquels Jean III avait à se défendre. Son courage s'éleva à la hauteur du péril. On put le contraindre à quitter le palais du Latran, donné par Constantin à ses prédécesseurs; on put le réduire à se cacher, comme un proscrit, dans les galeries souterraines des catacombes. Mais là il conférait les ordinations épiscopales, suivant l'expression du *Liber Pontificalis;* et il n'élevait à la dignité d'évêque que des sujets qui eussent souscrit la condamnation des *Trois Chapitres.* Nous avons la preuve de cette fermeté du saint pontife par les témoignages explicites de deux de ses successeurs, Pélage II et Grégoire le Grand [1], qui s'accordent à lui prodiguer les plus sincères éloges.

Les trois duchés Lombards du Frioul, Spolète et Bénévent.

28. Cependant il était moins difficile, pour l'exarque de Ravenne et les schismatiques italiens, de persécuter un pape que de résister à l'invasion des barbares. Longin ne tarda pas à s'en apercevoir. En 568, Alboin se rendit maître d'Aquilée, Trévise, Vienne, Vérone, Brescia, Bergame, de toute la Vénétie, et il donna à son neveu, Grasulf, le gouvernement de cette province, avec le titre de *dux Fori-Julii* (duc de Frioul). En 569, la citadelle de Mantoue fut emportée d'assaut. Lodi, Côme, la Ligurie tout entière, se soumirent au vainqueur, et, le 5 septembre, Alboin se fit couronner à Milan roi d'Italie. En 570, traversant le Pô avec son armée victo-

[1] Cf. Noris, loc. cit.; *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 630.

rieuse, le conquérant se rendit maître de l'Emilie jusqu'à Bologne. Tortone, Plaisance, Parme, Modène, la Toscane, l'Ombrie, furent subjuguées, et un nouveau duché fut érigé à Spolète en faveur du chef lombard Faroald. En 571, laissant Rome sur sa droite, l'infatigable Alboin pénétra dans le Samnium jusqu'aux frontières de la Campanie, établissant à Bénévent le siége d'un troisième duché, dont Zotto fut le premier titulaire. En 572, il ne resta plus à l'exarque Longin, dans la haute Italie, que la ville de Ravenne avec les provinces Flaminia et Valeria, et dans l'Italie méridionale que les cités de Naples, Sorrente, Cumes et Amalfi.

29. Les Lombards étaient en grande partie païens. Le petit nombre d'entre eux qui avaient déjà reçu le baptême professaient l'arianisme. Les ravages qu'ils exerçaient dans les pays de leur récente conquête étaient d'autant plus affreux qu'il s'y mêlait une idée de persécution religieuse. Les habitants, chassés de leurs demeures, dépouillés de leurs biens, erraient dans les campagnes, sans nourriture et sans vêtements. L'impératrice Sophie, cause première de tous ces malheurs, ne fit rien pour les adoucir ou les réparer. Longin, renfermé dans Ravenne, où il était arrivé par mer, toujours prêt à se rembarquer dans un moment de détresse, n'avait ni soldats, ni argent. Les levées qu'il exécuta dans la province et les quelques renforts arrivés de Constantinople, lui permirent de former comme une ceinture armée, dans son petit territoire de la province Flaminia. A son tour, il créa des ducs, et donna ce titre à tous les gouverneurs des villes où il entretenait une garnison. C'était là une faible ressource contre la famine qui décimait l'Italie ; c'était surtout une réponse dérisoire à l'érection des trois grands duchés Lombards : celui de *Forum Julii*, qui servait de barrière contre les barbares septentrionaux ; celui de Spolète, placé en sentinelle pour observer et menacer Ravenne ; celui de Bénévent, poste avancé au midi pour assurer la conquête définitive. Seul, du fond des catacombes où Longin l'avait forcé d'abriter sa majesté pontificale, Jean III se préoccupait des souffrances du peuple. Il multipliait les ressources de sa charité pour soulager toutes les infortunes. Rome n'avait pas encore subi le joug des nouveaux conquérants, mais les

Lombards se disposaient à en faire le siége, quand le souverain pontife mourut (23 juillet 573). « Jean III, » dit le *Liber Pontificalis*, « fut inhumé dans la basilique du bienheureux Pierre, apôtre. » Ces simples paroles, rapprochées de celles qui constatent le séjour forcé du pape dans la catacombe des saints Tiburce et Valérien, nous font comprendre qu'enfin le peuple de Rome avait rendu une justice éclatante, quoique tardive, à son pasteur et à son père. Les honneurs d'une glorieuse sépulture, en face de l'invasion ennemie, effacèrent les outrages prodigués de son vivant au généreux pontife. Quelques semaines auparavant, Alboin venait aussi de voir trancher le cours de ses conquêtes et de sa vie. Au milieu d'une fête qu'il donnait aux grands de sa cour, dans le palais de Vérone, après avoir à plusieurs reprises vidé la coupe exécrable qui servait, depuis la défaite des Gépides, aux festins royaux, il la fit présenter à Rosemonde, en l'invitant à boire joyeusement dans le crâne de son père. La reine supporta sans mot dire cette brutale injure. Peu de jours après, elle faisait égorger Alboin en sa présence, et vengeait la mémoire de son père par le meurtre d'un indigne époux.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

INTERRÈGNE (23 juillet 573 - 27 mai 574).

1. Cleph, roi des Lombards. Situation de Rome. — 2. Les deux martyrs bénédictins. Mort de Cerbonius (saint Cerboney). — 3. Le solitaire Ménas. Le prêtre Sanctulus. — 4. Martyre de Soranus. — 5. Premières années de saint Grégoire le Grand. Sa préture à Rome. — 6. Saint Grégoire et le monastère de Saint-André sur le Cœlius.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT I (27 mai 574 - 25 juillet 578).

§ I. SYNCHRONISME.

7. Mort de Cleph, roi des Lombards. — 8. Élection de Benoît I. Sa notice d'après le *Liber Pontificalis*. — 9. Saint Grégoire le Grand, diacre régionnaire, *incardinatus*. — 10. Les captifs *Angli*. — 11. Victoires de Chosroès en Orient. Démence de Justin le Jeune. — 12. Tibère Constantin créé César et associé à l'empire. — 13. Siége de Rome par les Lombards. Désastres en Orient.

§ II. SAINT GRÉGOIRE DE TOURS ET FORTUNAT.

14. L'évêque arménien Simon à Tours. Son récit du tremblement de terre d'Antioche. — 15. Premières années et éducation littéraire de Grégoire de Tours. — 16. Le culte des saints dans la famille de Grégoire de Tours. — 17. Guérison du jeune Grégoire au tombeau de saint Martin. — 18. Élection et sacre de Grégoire de Tours. — 19. Chant triomphal de Fortunat pour l'entrée de Grégoire à Tours. — 20. Premières années de Fortunat. Son arrivée dans les Gaules. Le barde chrétien. — 21. Fortunat, prêtre de Poitiers, et aumônier du monastère de Sainte-Radegonde. — 22. Les reliques de la vraie croix. — 23. Justin le Jeune et l'impératrice Sophie envoient à sainte Radegonde un fragment de la vraie croix. — 24. Translation solennelle à Poitiers. Hymnes *Vexilla regis* et *Pange lingua*, par Fortunat. — 25. Traité de paix d'Andelot. Rupture. Lutte fratricide entre Sigebert et Chilpéric. — 27. Intervention de saint Germain de Paris. Sa lettre à Brunehaut. — 28. Mort de saint Germain. Fragments de ses ouvrages liturgiques. Éloge de l'église de Paris par Fortunat. — 29. Assassinat de Sigebert par Frédégonde. — 30. L'épitaphe de saint Germain par Chilpéric. Plaintes éloquentes de Grégoire de Tours.

INTERRÈGNE.

Cleph, roi des Lombards. Situation de Rome.

1. Jamais peut-être vacance de siége ne se produisit dans des conjonctures plus menaçantes. La mort d'Alboin, survenue comme un coup de foudre, n'avait point découragé les Lombards. Laissant leurs divers corps d'armée continuer sous la direction d'officiers subalternes le ravage organisé des provinces italiennes, les principaux chefs s'étaient rendus de toutes parts à Pavie, dans l'intention de se concerter pour l'élection d'un nouveau roi. Le conquérant ne laissant point d'enfants mâles, les suffrages se portèrent, après cinq mois d'hésitation, sur l'un des plus nobles et des plus vaillants guerriers, Cleph, païen de religion, aussi audacieux qu'Alboin, mais plus particulièrement encore farouche et sanguinaire (août 573). Une recrudescence de barbarie signala en traits de sang l'avénement du nouveau roi. Le meurtre des plus riches italiens, la confiscation des terres, l'incendie des habitations au moindre signe de résistance, enfin toutes les horreurs de la conquête, se renouvelèrent comme au premier jour. « Les portes de l'enfer sont réellement devenues les puissances dominatrices de ce monde, écrivait un témoin oculaire. Portes de l'enfer, Néron, Dioclétien! portes de l'enfer, ce peuple des Langobards qui persécute en ce moment l'Église de Dieu! Mais si la lueur des épées, le fracas de la guerre épouvantent l'Italie, quelle n'est point la puissance de protection avec laquelle le bienheureux Pierre, prince des apôtres, couvre la ville de Rome? Nous n'avons ici qu'un peuple découragé et d'un nombre fort restreint; nous n'avons plus de soldats, et cependant le glaive nous a respectés. Depuis vingt-sept ans, nous vivons entourés des Langobards. Il est vrai que l'Église romaine a dépensé des sommes énormes pour racheter le peuple et la ville de leurs mains [1]. » C'était en

[1] *Sunt etiam portæ inferi quædam potestates hujus mundi. Quid enim Nero, quid Diocletianus, quid denique iste qui hoc tempore Ecclesiam persequitur (nempe Langobardorum populus), numquid non omnes istæ portæ inferi?* (S. Greg. Magn., *In Evang.*, homil. I; *Patr. lat.*, t. LXXIV, col. 1078.) *Si vero gladios Italiæ et bella formidatis sollicite debetis aspicere quanta beati Petri apostolorum princi-*

effet au moyen de compositions, ou *ghelds*, qu'on avait empêché Alboin de franchir les murailles de Rome. Cleph, son successeur, ne se montra pas moins accessible à la séduction de l'or. Mais s'ils s'abstinrent de pénétrer dans l'intérieur de la ville, les Lombards ne se crurent point obligés à respecter les faubourgs (*suburbia*). En dehors de l'enceinte de Bélisaire, la campagne romaine était couverte de palais et de villas. Tout fut incendié ou démoli. Les édifices sacrés, les oratoires, les églises des martyrs, élevés au-dessus des catacombes, eurent le même sort [1]. Le souvenir de ces horreurs demeura longtemps gravé dans le cœur des Romains. Deux siècles plus tard, en 771, le souverain pontife Paul I, dans le décret d'érection de l'église des saints Étienne et Sylvestre qu'il fit reconstruire, s'exprimait ainsi : « L'invasion impie des races Lombardes détruisit jusqu'aux fondements les oratoires des martyrs élevés dans la campagne, en dehors de l'enceinte fortifiée. Ces barbares ne respectèrent pas même les tombeaux des saints; ils les violaient, jetaient aux vents les ossements sacrés, ou par un calcul d'avarice, les emportaient avec le reste du butin pour les vendre au poids de l'or. A partir de cette époque, les lieux jadis sanctifiés par les reliques des martyrs, ne furent plus respectés comme ils devaient l'être. On fit paître les troupeaux sur d'antiques κοιμητήρια; et des parcs de bœufs remplacèrent les oratoires des martyrs : *Illic etenim eorum existebant septa animalium in quibus fœtoris egerebant squallorem* [2]. »

2. Au milieu des alarmes chaque jour renouvelées, à la lueur des incendies qui dévoraient les cités, les campagnes, les monastères, le clergé romain ne put, durant plus de dix mois, procéder à une

Les deux martyrs bénédictins. Mort de Cerbonius.

in hac Urbe protectio est, in qua, sine magnitudine populi, sine adjutoriis militum, tot annos inter gladios illæsi, Deo auctore, servamur. (Id., *ad Rusticianam*, lib. VIII, *Epist.* XXII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 924.) *Viginti autem jam et septem annos ducimus, quod in hac urbe inter Langobardorum gladios vivimus : quibus quam multa ab hac Ecclesia quotidianis diebus erogantur, ut inter eos vivere possimus, suggerenda non sunt.* (Id., *ad Constant. Augustam*, lib. V; *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 749.)

[1] Baron., *Annal.*, ad ann. 573. — [2] S. Paul. I, *Constit. de Eccles. SS. Stephan. et Sylvestr.*; *Patr. lat.*, t. LXXXIX, col. 1191. Cf. Baron., ad ann. 573.

élection pontificale [1]. « Les féroces conquérants, dit M. de Montalembert, moissonnaient tout et ne laissaient après eux qu'un désert. Ils incendièrent et détruisirent entr'autres deux abbayes déjà considérables, mais dont l'origine est ignorée : Novalèse, située au bas du versant méridional des Alpes Piémontaises, et Farfa qui se croyait cachée dans ces frais ombrages de la Sabine, chantés par Ovide : *Et amœnæ Farfaris umbræ.* Il faut noter ces noms destinés à être célèbres dans l'histoire religieuse, et dont la première apparition dans l'histoire est marquée par un désastre. Un grand nombre de moines reçurent le martyre des mains de ces nouveaux persécuteurs, et la mémoire de quelques-uns resta chère aux fidèles quoique voilée par la poussière des siècles, jusqu'au jour où, après mille ans écoulés, elle devait inspirer le pinceau de Raphaël. C'est à la persécution des Lombards qu'il faut en effet rapporter les deux martyrs bénédictins, nommés Jean et Benoît, ainsi que le constate l'inscription de la fresque de Raphaël, où ils sont représentés dans l'église de San-Severo à Pérouse. Ces deux martyrs inconnus et dont on ne trouve aucune mention dans Baronius, Bucelin, Mabillon, etc., sont assis sur des nuages en compagnie de saint Benoît, de saint Placide, le premier martyr bénédictin, de saint Maur et de saint Romuald. Ils forment ainsi une sorte de cour autour des trois personnes de la Trinité, qui occupent le centre de la fresque [2]. » Devant le glaive des Lombards, comme autrefois devant celui d'Attila ou de Genséric, les habitants, abandonnant les cités et ses campagnes, fuyaient au hasard ; les populations se jetaient dans des barques, préférant la fureur des flots à celle des ravisseurs, et cherchaient un refuge dans les îles de la Méditerranée. C'est ainsi que les habitants de Populonium (Massa), réussirent à aborder sur les rives désertes mais hospitalières de l'île d'Elbe (Ilva). Le courageux évêque Cerbonius (saint Cerboney), échappé sain et sauf à la persécution de Totila [3], vivait encore : avec tout son clergé et

Cessavit episcopatus menses 10, *dies* 3. (*Lib. Pontif., S. Joan. III, Notit.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 626.) — [2] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 90 91 — [3] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 485.

son peuple, il mit pied à terre sur ce sol inconnu, où il n'arrivait que pour mourir. « Se sentant près d'expirer, il dit aux fidèles : Aussitôt que mes yeux seront fermés à la lumière de ce monde, transportez mon corps dans le tombeau que je me suis préparé à Populonium. — Les assistants lui répondirent : Père saint, comment pourrons-nous faire? Les Langobards occupent notre ville. — Ne craignez rien, répondit le moribond. Vous pourrez en toute sécurité accomplir mes ordres. Seulement rappelez-vous qu'il faudra vous hâter. Aussitôt que vous aurez déposé mon corps dans le sépulcre, remontez aussitôt sur vos barques et revenez ici. — Ce furent ses dernières paroles, et il rendit à Dieu son âme héroïque. Les clercs, fondant en larmes, transportèrent son corps sur un navire. On leva l'ancre, et l'on se dirigea vers Populonium. Soudain de gros nuages couvrirent l'horizon; une pluie torrentielle ne cessa de tomber durant tout le trajet, qui est de douze milles ; cependant pas une goutte ne toucha le pont du navire. L'orage respectait le sillon tracé dans les flots par la barque miraculeuse. La tempête et la nuit permirent aux clercs d'accomplir leur mission et de retourner à Ilva sans être aperçus des Lombards [1]. »

3. Les nouveaux conquérants de l'Italie ne tardèrent pas à subir, comme les autres barbares leurs prédécesseurs, l'ascendant de la sainteté et de la vertu qu'ils persécutaient. Une bande de Lombards qui parcourait la province du Samnium, semant sur sa route l'incendie et la dévastation, envahit un jour l'ermitage du pieux solitaire Menas. L'homme de Dieu vivait dans une pauvre cabane au milieu des bois et ne possédait que quelques ruches d'abeilles. S'adressant à ces farouches guerriers, il leur reprocha les cruautés dont ils se rendaient coupables. Pour toute réponse, l'un d'eux se mit en devoir de renverser les ruchers. Mais au moment même, il fut saisi de convulsions effroyables; et se roulant aux pieds du saint, lui demanda pardon de sa faute et le supplia de le guérir. Le fait acquit une telle notoriété que les Lombards n'entrèrent plus

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XI. La fête de saint Cerboney se célèbre au jour anniversaire de sa mort, 10 octobre.

qu'à genoux dans la cellule du solitaire [1]. — A Spolète, les Lombards avaient amené avec eux un évêque arien, qui voulut contraindre l'évêque catholique de cette ville à lui céder une église pour l'usage de la secte. « Si vous n'y consentez, dit-il, j'irai demain, avec une escouade de soldats, forcer les portes de votre basilique de Saint-Paul. » L'effet suivit la menace. A l'aube du jour, l'évêque arien commanda aux guerriers lombards d'enfoncer les portes de la basilique. Toute résistance de la part des catholiques eût été inutile. Dieu se chargea seul de venger la majesté de son temple. Au moment où les barbares pénétrèrent dans le lieu saint, leur évêque fut frappé de cécité. Il fallut le reconduire par sa main à son logement, et la basilique fut respectée [2]. — A Nursia, le prêtre Sanctulus avait, comme le solitaire Menas, conquis le respect des envahisseurs. Il reconstruisait sous leurs yeux les sanctuaires incendiés. L'huile et le blé se multipliaient sous sa main, pour la nourriture des ouvriers qu'il employait à cette œuvre sainte. Témoins de ces prodiges, les Lombards oubliaient leur férocité et donnaient volontiers la dîme au serviteur de Dieu [3]. Sanctulus employait son crédit à la délivrance des captifs. Un diacre était tombé entre les mains d'une bande de soldats qui se préparaient à le massacrer. A cette nouvelle, Sanctulus accourut, et demanda la vie du prisonnier. « Non, répondirent les barbares. Il doit mourir. » L'homme de Dieu ne put les faire changer de sentiments. L'exécution fut fixée au lendemain matin, et Sanctulus implora la grâce de passer la nuit avec le condamné. « Volontiers, dirent les Lombards, mais si tu fais échapper cet homme, tu mourras à sa place. » La nuit venue, et les gardes endormis, Sanctulus dit au diacre : « Lève-toi, et fuis. — Père répondit le diacre, je ne le ferai point. Les barbares vous tueraient. — Va, reprit Sanctulus, et que le Dieu tout-puissant te protége. Moi-même je reste en sa puissance ; les barbares ne pourront rien sur moi sans sa permission. » Le captif s'éloigna donc. Le

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXVI. Le *Martyrologe romain* fait mention de saint Menas le 11 novembre. — [2] S. Greg. Magn., *Dialog.*, l. III, cap. XXIX. — [3] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXXVII.

lendemain son évasion fut constatée, et son libérateur condamné à mourir. Sanctulus se prosterna à terre et pria. Après quelques instants, un soldat chargé de l'exécution le poussa du talon et le fit relever sur un genou. L'homme de Dieu tendit la tête et dit : Saint Jean, recevez mon âme ! — Levant son glaive, le Lombard allait frapper, mais son bras, atteint d'une paralysie soudaine, demeura suspendu sans qu'il pût ni l'abaisser ni le remuer. Ses compagnons épouvantés se prosternèrent aux pieds de l'homme de Dieu, le firent relever et le prièrent de guérir son bourreau. Je veux bien prier pour lui, dit Sanctulus, mais à condition qu'il fera le serment de ne plus jamais, avec le bras que Dieu va lui rendre, mettre à mort un chrétien. — Le soldat le jura et fut guéri [1].

Martyre de Soranus

4. Malgré leur retentissement en Italie, ces prodiges ne pouvaient, on le conçoit, changer tout à coup la nature des Lombards et transformer en agneaux ces loups dévorants. Le sang chrétien fut donc versé à grands flots, durant les premières années de l'invasion. Près de Sora, un vénérable abbé qui ne nous est plus connu que sous le nom de sa patrie et de son monastère, Soranus, avait distribué toutes les provisions du couvent aux populations éplorées qui fuyaient devant l'épée des vainqueurs. Il ne restait plus ni une robe au vestiaire, ni un grain de blé dans les granges, ni une goutte d'huile ou de vin dans le cellier. Quand les barbares arrivèrent, ils se saisirent de l'abbé, et exigèrent impérieusement de l'or. « Je n'en ai point, répondit-il. Tout ce que je possédais a été distribué aux fugitifs. » Les barbares le chargèrent de chaînes et l'entraînèrent avec eux dans la montagne. Le soir on lui trancha la tête. A ce moment, la montagne et la forêt furent agitées par une secousse de tremblement de terre, comme si le sang du juste eût soulevé le sol qui allait le boire. — Dans la province des Marses, un diacre fut également décapité par un soldat lombard. Mais le bourreau tomba lui-même, frappé d'épilepsie, sur le corps du martyr [2].

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. XXI. — [2] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. XXII.

Premières années de S. Grégoire le Grand. Sa préture à Rome.

5. Le rationalisme moderne traitera vraisemblablement ces divers récits de légendes apocryphes. Il suffira, pour constater leur authenticité, de rappeler l'historien à qui nous les devons, saint Grégoire le Grand, ce nom que la vertu et le génie ont décoré d'une gloire immortelle. Témoin de la persécution des Lombards, Grégoire l'a racontée avec l'autorité d'un témoin oculaire et irrécusable. A cette époque, il avait environ trente-trois ans et exerçait à Rome, au nom de l'empereur de Constantinople, la première magistrature civile, celle de préteur. Issu, comme saint Benoît, de la *gens* Anicia, l'une des plus illustres races de l'ancienne Rome, fils du sénateur Gordien et de sainte Sylvie, arrière petit-fils du pape saint Félix III [1], Grégoire était né, vers l'an 540, dans le palais autrefois bâti par le fastueux païen Æmilius Saurus, sur la pente du mont Cœlius qui se nommait, grâce à ce souvenir : *Clivus Scauri*. Les vestiges idolâtriques de ce lieu avaient depuis longtemps fait place aux emblèmes chrétiens, glorieusement arborés par les Anicii. On montre de nos jours, dans le palais de Grégoire, transformé par lui en un monastère qui subsiste encore, une peinture bysantine de la sainte Vierge, devant laquelle Sylvie amenait son jeune fils, et qui plus tard, comme tant d'autres images miraculeuses, parla, dit-on, au préteur Grégoire, futur souverain pontife. « Dès les années de son adolescence, dit Paul Diacre, à l'âge où les voies du siècle sourient le plus aux jeunes gens, Grégoire se sentait attiré vers Dieu et ne soupirait que pour la patrie céleste [2]. » Il avait, aux applaudissements de toute la ville, fourni le cercle des études officielles, grammaire, dialectique et rhétorique [3]; il s'appliqua avec non moins de succès à la philosophie et à la science du droit. « La maturité de son jugement, dit encore le biographe, était extraordinaire. Il aimait à recueillir dans les ouvrages des anciens les traits saillants, les nobles sen-

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 503, 504. — [2] Paul. Diac., *Greg. Magn. vita*, n. 2; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 42, 43.

[3] *Litteris grammaticis, dialecticisque et rhetoricis ita erat institutus ut nulli in urbe ipsa putaretur esse secundus.* (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. 1; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 527.

tences, et les imprimait tellement dans sa mémoire qu'ils n'en sortaient plus. C'est ainsi qu'il préparait dans son cœur ce fleuve de doctrine qui s'épancha plus tard en flots d'une éloquence aussi douce que le miel [1]. » Vers la fin du règne de Justinien, Grégoire fut nommé préteur de Rome. La cour de Byzance qui n'avait plus d'armée à opposer aux invasions des Lombards, comptait sur le jeune et déjà illustre patricien pour sauver la capitale de l'Italie. Cet espoir ne fut pas trompé. Grâce aux sages mesures du nouveau préteur et à ses négociations avec les bandes victorieuses d'Alboin et de Cleph, les Lombards ne franchirent pas l'enceinte de Rome. A l'intérieur de la ville, la justice et l'équité régnèrent ; Grégoire conquit le cœur des Romains. Il usa surtout de son influence pour protéger l'Église et ramener à l'unité de la foi les schismatiques qui refusaient encore de souscrire au ve concile général de Constantinople. Les deux principaux foyers du schisme étaient Milan et Aquilée : l'évêque d'Aquilée Paulin, se décorant de sa propre autorité du titre fastueux de patriarche, avait lancé l'anathème contre les papes. Moins fier devant les Lombards, il avait en 568 déserté sa ville métropolitaine pour se retirer dans l'île de Grade [2]. Le manque de vaisseaux empêcha les barbares de l'y poursuivre, et il maintint sa rébellion. Il n'en fut pas de même à Milan, ou, vers l'an 574 [3], à la mort de l'évêque chismatique Fronto, Laurent son successeur, rentra dans la communion du saint-siége. Immédiatement après son élection, il transmit à Rome un acte authentique (*cautio*), par lequel il acceptait la condamnation des *Trois chapitres*. Grégoire assista à la réception de cette pièce, et souscrivit le procès-verbal, dressé par le clergé de Rome, et signé par les principaux patriciens.

[1] Paul. Diac., loc. cit.

[2] Telle fut l'origine de la cité actuelle de Grade, dans les Etats autrichiens (Illyrie). Le patriarcat resta dans cette ville jusqu'à sa translation à Venise, en 1451.

[3] Baronius avait cru devoir fixer à l an 581 le retour de l'évêque de Milan à la communion catholique. Mabillon a rectifié cette erreur chronologique (S. Greg. Magn., *Vita ex ejus scriptis adornata*, cap. II, n° 3; *Patrol. lat.*, tom. LXXV, col. 251.)

Saint Grégoire et le monastère de Saint-André sur le Cœlius.

6. Ce fut le dernier acte officiel de sa préture. Le magistrat allait se faire moine. Les exemples de perfection religieuse qu'il trouvait dans sa famille ne furent sans doute pas étrangers à sa détermination. Gordien, son père, avait lui-même renoncé aux honneurs du sénat pour se faire ordonner diacre; sainte Sylvie, sa mère, se retira dans un couvent près de la basilique de Saint-Paul hors les murs [1]; ses tantes paternelles Tharsille, Gordiana et Emilienne, avaient consacré leur virginité au Seigneur [2]. Mais l'influence qui agit surtout sur l'esprit de Grégoire fut celle des disciples de saint Benoît. Comme jadis Symmaque et Boèce, le jeune préteur était l'hôte assidu et l'admirateur du Mont-Cassin. Dans ses conversations avec les abbés Constantin, Simplicius et Valentinien, successeurs du grand patriarche monastique, Grégoire s'était initié à l'esprit du cénobitisme. Il se faisait redire tous les épisodes de la vie de saint Benoît, son parent dans l'ordre de la nature, son père dans l'ordre de la grâce. L'étude de la règle bénédictine ravissait son âme. Il en admirait la discrétion et la forte éloquence : *Discretione præcipuam, sermone luculentam :* ce sont les termes dont il se servit plus tard pour la caractériser, lorsqu'il retraçait, dans ses *Dialogues*, l'histoire du législateur des moines d'Occident [3]. Sollicité par l'attrait puissant de la grâce, il aspirait à s'enrôler dans la milice du ciel. « Cependant, dit-il lui-même, je différai longtemps l'œuvre de ma conversion. Il me semblait que je servirais aussi utilement le Seigneur dans le siècle. Les horizons de l'éternité s'ouvraient devant moi et ravissaient ma pensée : mais, d'un autre côté, les liens de l'habitude m'enlaçaient; je ne voulais pas briser avec le luxe extérieur qui m'entourait. Dans cette perplexité, et quand je me promettais d'allier avec le service du monde l'indépendance d'un esprit que j'espérais réserver tout entier à Dieu, je sentais

Le monastère, où se retira sainte Sylvie, s'appelait *Cella-Nova*. Il occupait, sur le mont Aventin, l'emplacement d'un ancien temple d'Apollon. L'antique église de Saint-Sabas en est le seul reste qui subsiste aujourd'hui

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 504.

[3] Nous avons traduit presque intégralement (tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 180-193; 330-341; 495-503) le IIe livre des *Dialogues*, consacré par Grégoire le Grand à la biographie de saint Benoît.

que le monde avait dans mon cœur des racines plus fortes, et que je le servais non pas seulement en apparence mais avec une affection réelle. Enfin je rompis avec toutes ces entraves, je me réfugiai dans la vie monastique, comme dans un port de salut. Échappé au naufrage du monde, j'abordai nu sur la plage où Dieu m'attendait [1]. » Le sacrifice de Grégoire fut en effet aussi absolu qu'héroïque. La mort de son père, survenue dans l'intervalle, le rendit maître de tous ses biens. La famille Anicia possédait en Sicile de riches patrimoines, qui furent consacrés à doter dans cette île six nouveaux monastères bénédictins. « Grégoire en établit un septième, dédié à saint André, dans son propre palais à Rome, sur le mont Cœlius, et s'y fit moine lui-même. Il vendit tout le reste de son héritage pour le distribuer aux pauvres. Rome qui avait vu le jeune et opulent patricien parcourant les rues en habits de soie et tout couvert de pierreries, le revit avec admiration vêtu de bure, et servant de ses mains les mendiants hébergés dans l'hospice construit à la porte de sa maison paternelle changée en monastère [2]. « Une fois moine, dit M. de Montalembert, il voulut être le modèle des moines et pratiquer avec la dernière rigueur toutes les austérités que comportait la règle, en même temps qu'il s'appliquait spécialement à l'étude des saintes Écritures. Il ne se nourrissait que des légumes que sa mère lui envoyait de son couvent, tout trempés dans une écuelle d'argent. Cette écuelle était le seul reste de son ancienne splendeur, et il ne s'en servit pas longtemps, car, un jour qu'un pauvre naufragé vint plusieurs fois l'importuner pendant qu'il écrivait dans sa cellule, il lui donna ce demeurant de son argenterie, avec douze pièces de monnaie, les seules qu'il possédât encore. Continuellement occupé à prier, à lire, à écrire ou à dicter, il s'obstinait à pousser si loin la rigueur du jeûne, que sa santé s'y ruina et que sa vie même en fut compromise. Il tombait si souvent en syncope, que plus d'une fois, comme il l'a raconté lui-même, si ses frères ne l'avaient réconforté par

[1] S. Greg. Magn., *Exposit. in lib. Job., Epist. Missor.; Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 511. — [2] Paul. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, cap. II.

quelques mets plus substantiels, il aurait fini par succomber [1]. Pour avoir voulu faire plus que les autres, il lui fallut bientôt renoncer aux jeûnes que tout le monde observait, même les plus ordinaires. Il se désolait alors de ne pouvoir pas même jeûner le samedi-saint, en ce jour où les petits enfants mêmes jeûnent, dit son biographe; et avec l'aide des prières d'un saint abbé de Spolète qui était venu se faire moine avec lui à Saint-André, il obtint de Dieu la grâce de pouvoir observer au moins ce jeûne-là [2]. » Mais il resta toute sa vie faible et malade, et ce fut un miracle de plus dans son histoire que la prodigieuse activité qu'il déploya au service de l'Église.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT I.

§ I. Synchronisme.

Mort de Cleph, roi des Lombards.

7. Par une protection spéciale de Dieu sur Rome, devenue la capitale du monde chrétien, les Lombards n'en avaient point franchi l'enceinte. Leur roi Cleph, aussi avare que cruel, s'était contenté jusque-là des sommes d'argent que le clergé et le patriciat versaient entre ses mains pour épargner à la ville les horreurs du pillage. Cette situation précaire ne semblait pas pouvoir se prolonger. Un caprice des barbares pouvait détruire l'œuvre si patiemment élaborée et rendre inutiles tant de sacrifices. Soudain on apprit que le roi Cleph, devenu odieux même à ses sujets par sa férocité, avait été assassiné dans son palais par ses officiers. Il laissait un fils, sur la tête duquel on aurait pu déposer la couronne ensanglantée; mais les ducs lombards, au nombre de trente-six, préférèrent se déclarer indépendants, chacun dans la province qu'il administrait. Cette résolution sauva Rome, et permit à

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXXIII. — [2] M. de Montalembert *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 97-99.

l'exarque de Ravenne de conserver l'indépendance des cités qu'il gouvernait au nom de l'empereur de Constantinople. Cantonnés dans leurs petites souverainetés locales, les ducs, au lieu d'agir de concert pour achever la conquête de l'Italie, ne songèrent qu'à s'agrandir à l'envi l'un de l'autre. Plusieurs d'entre eux, voisins des Alpes, réunirent leurs forces et se jetèrent dans les provinces Burgondes, qui formèrent depuis le Dauphiné et la Savoie. Suivant la coutume des barbares, ces expéditions avaient surtout pour objet le pillage. Vainqueurs, les Lombards rentraient en Italie, traînant à leur suite des multitudes de captifs, des troupeaux enlevés sur le territoire ennemi, des chariots pleins de richesses. Vaincus, ils reprenaient leur abri derrière les Alpes, se promettant d'être plus heureux à une nouvelle occasion. Pendant les dix années que dura chez eux l'interrègne féodal, ils renouvelèrent ces incursions avec des chances diverses. Le roi Gontran, aidé du patrice Amatus et du fameux généralissime Mummol, parvint à contenir ce torrent toujours prêt à déborder sur la Burgondie et la Provence.

8. Ce fut dans ces conjonctures que le clergé de Rome put enfin procéder à l'élection d'un pape, et mettre un terme à la longue vacance du saint-siége. Les suffrages du clergé et du peuple se portèrent (27 mai 574) sur Benoît (*Benedictus*), nom que les historiens grecs ont traduit par Βόνωσος, Bonose [1]. « Benoît romain de naissance, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Boniface. Il siégea quatre ans, un mois et dix-huit jours. De son temps, la nation des Lombards continua ses invasions dans toute l'Italie. Simultanément il survint une disette effroyable, en sorte qu'on vit des garnisons entières se rendre aux Lombards uniquement afin d'en obtenir quelque nourriture. Cependant le très-pieux empereur [2] Justin,

[1] Ἰωάννου τοῦ καὶ Κατελίνου τῆς ἐντεῦθεν μεταστάντος διαίτης, Βόνωσος τοὺς οἴακας τῆς ἐπισκοπῆς Ῥώμης ἐγχειρίζεται. *Joanne dicto Catelino ex hac vita migrante, Bonosus episcopatus Romani gubernaculum suscepit.* (Evag., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XVI; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 2825.)

[2] *Dum cognovisset Justinus piissimus imperator quia Roma periclitaretur fame et mortalitate, etc.* L'expression de *piissimus imperator*, employée ici, était le

désolé des ravages que la famine et la peste exerçaient à Rome, transmit en Égypte des ordres pour qu'on expédiât à Ostie des navires chargés de blé. Ce fut ainsi que Dieu prit en pitié la malheureuse Italie. Parmi ces afflictions et ces calamités, le très-saint et vénérable pape mourut, et fut inhumé dans le *secretarium* (sacristie) de la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le 30 du mois de juillet (578). Il ne célébra qu'une seule ordination dans laquelle il imposa les mains à quinze prêtres, trois diacres et vingt et un évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége pontifical demeura vacant trois mois et dix jours [1]. »

9. Il ne nous reste aucune lettre ni monument écrit du pape saint Benoît I. L'espèce de captivité dans laquelle les Lombards avaient enfermé la ville de Rome, le double fléau de la famine et de la peste qui sévit pendant les quatre années du nouveau pontificat, durent rendre fort difficiles les communications avec la Ville éternelle. La voie de mer, seule ouverte par Ravenne sur l'Adriatique et par Ostie sur la Méditerranée, permettait d'entretenir avec Constantinople des relations, sinon régulières, au moins intermittentes. C'est par cette voie que l'exarque Longin dut notifier officiellement à la cour de Byzance l'élection du pape et en recevoir la confirmation impériale [2]. On se rappelle en effet que les Césars d'Orient, malgré la déplorable situation de l'Italie, maintenaient avec une susceptibilité jalouse, l'exercice de ce droit usurpé contre l'Église romaine. Les seuls actes positifs de saint Benoît I, dont l'histoire ait enregistré le souvenir sont une nouvelle

titre officiel qu'on donnait de leur vivant aux empereurs dans tous les actes de chancellerie. C'est donc une note d'authenticité prise sur le fait. Le rédacteur du *Liber Pontificalis* écrivait du vivant de Justin le Jeune, et donnait à ce prince les qualifications usitées de son temps.

[1] *Lib. Pontif.*, LXIV, S. Benedict. I; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 633.

[2] Le consentement de l'empereur Justin II à l'ordination du pape saint Benoît intervint très-certainement, bien que la notice du *Liber Pontificalis* ne l'ait point mentionné en termes exprès. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure de la notice suivante, consacrée au pape Pélage II, successeur immédiat de saint Benoît. « Pélage II, y est-il dit, fut ordonné sans l'autorisation de l'empereur, parce que les Lombards faisaient alors le siége de Rome »

ratification du ve concile général [1], à l'occasion du retour de l'église de Milan à l'unité catholique, et l'ordination de l'ex-préteur Grégoire, qui devint, comme l'avait été son père Gordien, diacre de la septième région de Rome. On se rappelle que depuis le IIe siècle, l'administration ecclésiastique de la ville était partagée selon la division civile elle-même en sept groupes, répondant aux sept quartiers ou régions officielles de Rome [2]. Un prêtre, un diacre et un *notarius*, auxquels, depuis le règne de Constantin, s'adjoignit un *defensor* ou *advocatus*, étaient, comme le dit saint Grégoire lui-même, *incardinati* (attachés) à chaque région en qualité de titulaires, et avaient sous leurs ordres les prêtres, diacres, notarii et autres officiers nécessaires. La porte du royaume des cieux, expression dont l'Evangile se sert pour désigner l'Eglise, avait tout naturellement amené le titre symbolique de *cardines* (gonds de la porte), donné aux principaux ministres de l'Eglise. La chancellerie impériale avait elle-même adopté ce vocable pour les préfets de prétoire d'Asie et d'Afrique: elles les nommait *Præfecti cardinales*. On sait d'ailleurs que si le nom de prêtres et de diacres-cardinaux, déjà en usage à cette époque, se retrouve fréquemment dans les lettres de saint Grégoire le Grand [3], l'institution cardinalice, telle qu'elle existe de nos jours, ne reçut sa forme définitive que beaucoup plus tard. L'ancien préteur de Rome, l'humble bénédictin du mont Cœlius, fit violence à sa modestie, quand l'ordre du nouveau pape vint l'arracher à sa retraite pour l'élever à ce diaconat d'honneur. « Ma situation, dit-il, ressemblait à celle d'un navire mal fixé au port, et qu'un coup de vent suffit à enlever au rivage même le plus sûr. Je me vis soudain, avec un titre ecclésiastique, replongé dans l'océan du monde. J'appris, en la perdant, à apprécier davantage la paix du monastère. Pourquoi n'ai-je pas plus

[1] N° 5 de ce chapitre. Cf. S. Greg. Magn., *Epist.* II, lib. IV; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 670.

[2] Cette organisation primitive se retrouve encore aujourd'hui dans la division de la Rome pontificale en *Rioni* (*Régions*), qui ont chacune à leur tête un administrateur, ou syndic, appelé *Capo Rione* (chef de région).

[3] S. Greg. Magn., *Epist.* XV, lib. I et *Not.*; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 460-462.

fortement résisté? Mais on m'imposa l'obéissance comme un devoir, on me rappela que l'Église avait droit à mon sacrifice. Je cédai, en immolant mes répugnances [1]. »

10. Le diacre régionnaire avait conservé toutes les sympathies dont le peuple romain entourait jadis le préteur. Mais les ambitions de Grégoire n'étaient plus celles d'un patricien ou d'un administrateur; l'esprit d'apostolat s'était reposé sur lui. « Un jour, dit son biographe, des trafiquants étrangers abordèrent à Rome, avec une cargaison de marchandises qu'ils exposèrent sur le Forum. Une foule d'acheteurs se pressait autour d'eux. L'homme de Dieu, Grégoire, vint à passer. Or, il se trouvait un lot de jeunes esclaves, que les marchands mettaient en vente. C'étaient des adolescents à la taille élancée, d'une blancheur et d'une beauté remarquables. De quel pays sont-ils? demanda le diacre. — Des îles britanniques, répondit le marchand. Les hommes de cette contrée sont particulièrement beaux. — Sont-ils chrétiens? — Non ; leurs tribus sont encore toutes païennes. — Hélas! s'écria Grégoire, quelle honte que ces visages resplendissants se courbent sous le joug du prince des ténèbres ! Faut-il qu'un si noble front n'ait point encore été touché par la grâce et l'onction du Seigneur! Comment se nomme leur tribu? — La tribu des Angles, dit le marchand. — Angles, non, reprit Grégoire, mais anges! Leur visage est vraiment angélique, ils méritent de devenir un jour les concitoyens des anges qui sont aux cieux. Comment se nomme le roi de leur tribu ! — Il se nomme Ælle. — Et Grégoire reprit : Ælle, nom béni? C'est l'*alleluia* qui sera chanté un jour à la gloire du Créateur, quand Jésus-Christ sera connu dans cette contrée. — Après avoir ainsi parlé il courut se jeter aux pieds du pontife Benoît, le suppliant d'envoyer des ministres de la parole pour évangéliser la Bretagne. Aucun des prêtres de Rome ne se montrait disposé à accepter une pareille mission. Grégoire s'offrit lui-même, et sollicita l'autorisation de partir. Le clergé et le peuple, informés de ces négociations, manifestaient une vive inquiétude.

[1] S. Greg. Magn., *In Job Præfat.*; *Patrol. lat.*, tom. LXXV, col. 511.

Cependant Benoît I ne crut pas devoir refuser au diacre ce qu'il demandait si instamment. Dans une dernière entrevue, il accorda l'autorisation tant désirée, bénit le zélé missionnaire et appela sur ses travaux apostoliques les grâces les plus abondantes. Grégoire se mit aussitôt en route, avec plusieurs moines du Cœlius associés à sa généreuse entreprise. La consternation fut grande dans la ville, à cette nouvelle. On tint conseil dans les divers quartiers ou régions. Or, le lendemain Benoît I devait se rendre du palais de Latran, résidence des papes [1], à la basilique de Saint-Pierre. Alors, comme aujourd'hui, le cortége pontifical ne pouvait franchir la distance qui sépare ces deux points extrêmes de Rome que par trois routes diverses. Il fut convenu que sur chacune d'elles on espacerait des députations chargées de faire connaître au pape les vœux unanimes des fidèles. Le lendemain donc, Benoît I durant tout le trajet, à l'aller et au retour, fut abordé par des groupes qui lui répétaient la même parole : « Vous avez offensé saint Pierre; vous avez ruiné Rome, en laissant partir Grégoire ! » Cédant à cette manifestation populaire, le pape fit partir aussitôt des courriers à la poursuite de l'homme de Dieu. On le rejoignit à trois journées de Rome, et on le ramena de force à son monastère [2].

11. L'œuvre de l'évangélisation des *Angli* n'était que différée. Ce que le moine Grégoire ne put faire, Grégoire le Grand devait l'accomplir avec une autorité incontestée et un éclatant succès. Pour le moment, la présence de l'illustre religieux dans la cité romaine, menacée à la fois par un triple fléau, la famine, la peste et les Lombards, était, aux yeux de la population, comme une sauve-

[1] Sauf les exceptions occasionnées par des troubles civils ou des invasions ennemies, les papes résidant à Rome continuèrent d'habiter le Latran, ce domaine légué à l'Eglise par Constantin le Grand, jusqu'à Sixte-Quint. Ce pontife inaugura le palais du Quirinal, qu'il rattacha d'ailleurs à la basilique du Latran par une voie spacieuse tracée en droite ligne. Depuis lors, le Quirinal et le Vatican se partagèrent l'honneur d'abriter sous leurs voûtes la majesté du vicaire de Jésus-Christ.

[2] Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, lib. I. cap. XXI-XXIV; *Patr. lat.*, t. LXXV, col. 72.

garde providentielle. La majesté des souverains pontifes, le génie et la prière des saints, formaient en effet les seules défenses de la malheureuse Italie. L'empereur Justin II, ce *piissimus imperator* des chancelleries officielles, venait, par une série de désordres privés et de fautes politiques, d'attirer sur l'Orient d'effroyables calamités. Son premier acte avait été une insulte gratuite au roi de Perse, Chosroès I, ce redoutable monarque accoutumé à faire trembler Justinien. Justin se promettait de triompher d'un pareil adversaire, grâce à l'alliance qu'il eut l'idée de contracter avec une nouvelle race de barbares, destinés à inscrire leur nom en traits de sang dans l'histoire, et à dominer un jour l'Asie. Les Turcs, sortis des monts Altaï, avaient franchi le Iaxarte, et s'étaient rendus maîtres de l'ancienne Sogdiane, située entre ce fleuve et l'Oxus. Ils formaient au nord de la Perse comme un immense empire barbare, superposé à l'empire païen de Chosroès, pour lequel ils étaient une perpétuelle menace. Disabul, leur grand Khan, ainsi qu'ils le nommaient, continuait d'habiter aux pieds de l'Altaï, ou *Montagne de l'or*. Ce fut là que le comte d'Orient, Zémarque, vint lui offrir l'amitié du successeur de Constantin le Grand. Sous une tente de soie, au milieu d'une fraîche vallée, Disabul était assis sur un char d'or massif, auquel un cheval restait attelé nuit et jour, comme pour symboliser la puissance nomade de ces barbares toujours prêts à changer de sol et de patrie. Avant d'être admis à l'audience du grand Khan des Turcs, l'ambassadeur de Justin dut subir une purification préalable. Des magiciens sauvages et demi nus l'entourèrent au son des cymbales et des tambourins, se saisirent de sa personne, et le firent passer au milieu d'une double rangée de brasiers ardents, sur lesquels brûlait une composition d'aloès et de myrrhe. Après cette fumigation officielle, Zémarque, introduit sous la tente royale, remit au terrible monarque les présents de l'empereur, et négocia un traité d'alliance, aux termes duquel Disabul s'engageait à envahir les provinces septentrionales de la Perse. Mais le comte d'Orient n'était pas encore de retour à Constantinople, après une ambassade si glorieuse, que déjà le Khan des Turcs avait conclu une ligue offensive et défensive avec Chosroès, et donné à ce

prince l'une de ses filles pour épouse. Libre désormais de ses mouvements et voyant ses forces doublées par une telle alliance, Chosroès, à la tête de cent cinquante mille hommes, traversa le Tigre, prit les importantes cités de Nisibe, de Dara, et envoya son lieutenant Adarmanes ravager les provinces de l'empire et piller la ville d'Antioche (573). Cette capitale de la Syrie, abandonnée par les troupes impériales, le fut par ses habitants eux-mêmes, qui prirent la fuite, l'évêque à leur tête, emportant les reliques des saints, seuls trésors dont ils ne voulussent point se séparer. A la nouvelle de tant de désastres, Justin devint fou. C'était ce qui pouvait arriver de plus heureux pour l'empire. En perdant la raison, le prince perdait la possibilité de gouverner, et le conseil de régence eut toute liberté de prendre les mesures propres à sauver a situation.

Tibère Constantin. é é César t associé à l'empire.

12. Au prix de quarante-cinq mille pièces d'or, on obtint de Chosroès un armistice d'une année. La trêve coûtait cher; mais enfin on pouvait dans l'intervalle choisir un guerrier capable de tenir tête plus tard au roi des Perses. Justin II n'avait pas de fils. Ses deux frères et son gendre étaient sans aucune capacité. L'impératrice Sophie jeta les yeux sur un officier de fortune, nommé Tibère, né en Thrace d'une famille obscure, compagnon d'enfance de Justin, et devenu, grâce à son mérite personnel, commandant de la garde impériale. Tibère réunissait les qualités les plus rares : à une bravoure sans égale il joignait la rectitude du jugement, la douceur du caractère, et une solide piété que la corruption d'une cour dissolue n'avait point entamée. La noblesse de son âme se peignait sur son visage, il avait la majesté extérieure que les peuples aiment à rencontrer dans un souverain. Tel fut le candidat que l'impératrice proposa aux suffrages du conseil. Elle ignorait que Tibère fût marié, et elle se promettait de le prendre pour époux à la mort de Justin. L'ambitieuse Sophie se réservait ainsi une déception cruelle pour elle-même, mais elle fit la fortune de l'empire. Le vendredi 12 décembre 574, tout le sénat et le clergé de Constantinople furent réunis dans l'atrium du palais impérial. Justin II se trouvait ce jour-là dans un de ses intervalles lucides; il

était assis sur un trône d'or, ayant à ses côtés l'impératrice Sophie. Sur les marches du trône, Tibère debout, attendait l'adoption qui allait le créer César. « Ce n'est pas Justin qui vous couronne, dit l'empereur, c'est Dieu lui-même, que vous avez toujours noblement servi. Honorez la pourpre, afin que la pourpre vous honore vous-même. Respectez l'impératrice; elle fut votre souveraine, aujourd'hui elle devient votre mère. Aimez vos sujets, réparez les torts que j'eus envers eux. N'imitez point mes désordres. Hélas! j'étais faible, j'ai commis de nombreuses fautes. J'en porte la peine, mais ceux dont les mauvais conseils m'ont plongé dans ces malheurs, en rendront compte au tribunal de Jésus-Christ. N'oubliez jamais ni ce que vous avez été ni ce que vous êtes. Veillez sur vos soldats, fermez l'oreille aux délations, respectez la fortune des riches et soyez vous-même celle des pauvres. » A ces mots, Tibère se prosterna devant l'empereur, qui lui dit en pleurant : « Dans l'état où je suis, partager avec vous ma puissance, c'est vous la donner tout entière. Ma vie même va dépendre de vous. Que Dieu mette dans votre cœur ce que j'ai oublié de vous dire! » Puis il fit signe au patriarche de Constantinople, Jean le Scolastique, qui s'approcha, au bruit des acclamations d'enthousiasme, et déposa une couronne d'or sur la tête du nouveau César.

Siége de Rome par les Lombards. Désastres en Orient.

13. A son nom de Tibère, qui rappelait des souvenirs odieux, l'héritier présomptif de l'empire voulut ajouter celui de Constantin, dont il se proposait de faire revivre la gloire chrétienne. Le succès parut d'abord répondre à ses nobles espérances. Son généralissime Justinien remportait sur Chosroès une éclatante victoire à Mélitine (576), envoyait à Constantinople le trésor royal pris parmi le butin de cette journée, et vingt-quatre éléphants chargés des plus riches dépouilles de la Perse. Une nouvelle trêve, dont la durée fut fixée à trois ans, suivit ce glorieux exploit. Tibère Constantin en profita pour essayer de relever en Italie l'honneur du nom romain. Une flottille fut équipée et devait transporter à Ravenne quelques milliers de soldats, de l'argent et des vivres. Bien conduite, cette expédition survenue au moment où les ducs lombards, divisés entre eux, étaient en guerre avec les

rois francs, aurait pu sauver la péninsule. Malheureusement le choix du général fut imposé par l'impératrice Sophie. Elle exigea que son gendre, Baduarius, un officier de cour absolument incapable, fût appelé à cet honneur. Baduarius, à peine débarqué en Italie, se laissait surprendre par une armée lombarde. Tous ses soldats périrent; il s'échappa presque seul, et mourut quelque temps après, n'ayant pu survivre à sa honte. Ce fut à la suite de cet événement que les Lombards vinrent, comme le raconte le *Liber Pontificalis*, mettre le siége devant Rome. La famine et la peste se firent leurs auxiliaires et contribuèrent à leurs progrès. Plusieurs places se rendirent avec leur garnison, faute de vivres. Tibère, au nom du très-pieux empereur Justin, et cédant aux instances de Benoît I, fit partir d'Alexandrie par mer un convoi considérable de blé, qui put arriver heureusement à l'embouchure du Tibre et remonter ce fleuve jusqu'à Rome. Cependant Chosroès, sans attendre l'expiration de la trêve, reprit les hostilités avec une vigueur nouvelle. La mort de ce prince, survenue en 579, n'arrêta point la guerre. Hormisdas, son fils et son successeur, la continua avec une obstination farouche. Durant une période de vingt ans, sous les deux empereurs Tibère et Maurice, successeurs de Justin, l'Arménie fut un théâtre de combats sans cesse renaissants. Sa capitale, Martyropolis, l'ancienne Maïphercata de l'évêque saint Maruthas [1], finit en 589 par tomber aux mains des Perses. Ce désastre coïncidait avec un tremblement de terre qui renversa la moitié d'Antioche, et fit périr soixante mille personnes (30 septembre 589).

§ II. Saint Grégoire de Tours et Fortunat.

14. L'écho de ces lointaines catastrophes retentissait jusque dans les Gaules. « Il nous est arrivé des contrées d'au-delà des mers, dit Grégoire de Tours, un évêque nommé Simon : il nous apporte la

L'évêque Simon. Son récit du tremblement de terre d'Antioche.

[1] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 477.

nouvelle du tremblement de terre qui vient de ruiner la moitié d'Antioche. Cet évêque est arménien. Il fut longtemps prisonnier en Perse, captif du roi persan qui a promené en Arménie l'incendie, le pillage et la dévastation. Voici un fait dont l'évêque fut témoin. Le roi vainqueur, en passant à Sébaste, voulut brûler la basilique élevée en l'honneur des quarante martyrs, immolés en ce lieu durant la persécution de Licinius [1]. L'édifice fut entouré de fascines arrosées de poix, de soufre et de graisse de porc. Mais quand on approcha les torches, le feu ne prit point. On renouvela vainement cette tentative. Un Dieu défend ce temple! dirent les Perses, et ils se retirèrent. Après plusieurs années de captivité, l'évêque Simon fut racheté par la charité d'un de ses collègues d'Arménie, qui avait appris le lieu où il était détenu, et fit parvenir en Perse le prix de sa rançon. De retour dans sa chrétienté, il trouva les églises abattues, les édifices en ruines, les fidèles réduits à la plus affreuse misère. Il prit le parti d'aller au loin solliciter des secours pour tant d'infortunes. Tel est le but de son voyage dans les Gaules. Il nous a raconté, à propos du tremblement de terre d'Antioche, un épisode qui rappelle l'histoire de Loth et des anges à Sodome. Un noble et riche chrétien d'Antioche se distinguait par une charité extraordinaire. Il avait coutume de faire asseoir chaque jour des pauvres ou des pèlerins à sa table. Le soir de la catastrophe, il rencontra sur la montagne qui domine la ville trois étrangers, vêtus de blanc, qu'il prit pour des voyageurs. L'un d'eux était un vieillard vénérable. Il tenait à la main le voile dont on se couvre la figure, en Orient, pour se garantir des rayons du soleil. Debout, il considérait la ville et s'entretenait avec ses deux compagnons. Le généreux chrétien s'approcha du groupe, et dit au vieillard : Seigneur, vous êtes sans doute un voyageur étranger; daignez accepter l'hospitalité dans la maison de votre serviteur. Vous partagerez mon

[1] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 137. Grégoire de Tours a raconté lui-même, dans un autre de ses écrits, le glorieux martyre des soldats de Sébaste. (*De glor. martyr.*, lib. I, cap. XCVI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 789.) Mais il porte par erreur leur nombre à quarante-huit.

repas, vous dormirez cette nuit sous mon toit, et demain vous continuerez votre route. — A ces mots, le vieillard poussa un profond soupir et s'écria : Homme de Dieu, faut-il que votre charité n'ait pas eu ici plus d'imitateurs et ne puisse sauver cette ville ! — En parlant ainsi, il élevait son voile déplié, et le tenant de ses deux mains, lui faisait décrire un cercle qui paraissait embrasser une moitié de la ville. En ce moment, tous les édifices compris dans ce rayon s'écroulèrent avec un fracas épouvantable, écrasant la population entière sous leurs débris. Témoin de ce spectacle, le citoyen d'Antioche tomba à terre, frappé de stupeur. Le vieillard étendit de nouveau son voile ; il allait le déployer comme la première fois sur la partie de la cité restée debout. Mais ses deux compagnons le supplièrent avec larmes de suspendre sa vengeance. Il se laissa fléchir, abaissa ses deux mains, et releva l'homme prosterné devant lui. Cesse de craindre, lui dit-il, retourne à ta maison, tu y retrouveras ta femme, tes fils et tes serviteurs. Nul d'entre eux n'a péri. Tes prières et les aumônes que tu versais chaque jour dans le sein des pauvres ont été ta sauvegarde près du Seigneur. — Après avoir prononcé ces paroles, le vieillard et ses deux compagnons disparurent. Le chrétien rentra dans la ville désolée, et y retrouva sa famille saine et sauve [1]. »

Première année et éducation littéraire de Grégoire de Tours.

15. Je ne sais si les rationalistes pardonneront à Grégoire de Tours la foi sincère avec laquelle il reproduit le récit de l'évêque oriental. Pour nous, l'épisode du tremblement de terre d'Antioche ne nous surprend pas plus qu'il n'étonnait l'évêque de Tours lui-même. L'histoire biblique était la figure de celle de l'Église, et le Testament Nouveau a resserré, loin de les affaiblir, les rapports de l'humanité avec l'ordre surnaturel. Nul ne comprenait mieux cette vérité, aujourd'hui si méconnue, que Georgius Florentius Grégoire, neveu, par son père le sénateur arverne Florentius, de saint Gal

[1] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. XXIV; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 555. Le récent historien de saint Grégoire de Tours, M. l'abbé Dupuy (*Vie de saint Grégoire, évêque de Tours*, pag. 501), en racontant cet épisode, a confondu le tremblement de terre d'Antioche, en 589, avec la prise et le pillage de cette ville par Chosroès I en 540. (Cf. chap. I de ce volume, p. 45.)

de Clermont; arrière petit-fils, par sa mère Armentaria, de saint Grégoire de Langres, dont il adopta le nom ; petit-neveu de saint Nicetius de Lyon; descendant par son aïeule Leocadia du célèbre martyr Vettius Epagathus, qui partagea sous la persécution de Marc-Aurèle les combats et les triomphes d'Attale, de Blandine, et du disciple de Polycarpe saint Pothin de Lyon [1]. « Rose plus gracieuse que sa tige, dit son biographe, Grégoire devait un jour renvoyer sur ses ancêtres son propre éclat, augmenté de la noblesse qu'ils lui avaient transmise [2]. » Il naquit dans la capitale de l'Arvernie, le 30 novembre 539, en la fête de saint André, pour lequel il professa toute sa vie une dévotion filiale. « Je suis sorti du sein de ma mère, disait-il, le jour où ce grand apôtre monta au cieux. L'anniversaire de sa passion est celui où j'ai commencé ma vie mortelle. Puisse-t-il me reconnaître un jour comme son élève et son fils d'adoption [3] ! » A huit ans, Grégoire commençait à connaître les éléments des lettres. Ses premières lectures, dirigées par son grand oncle maternel, Nicetius, encore simple prêtre, furent, comme il nous l'apprend lui-même, le livre de Jésus-Navé (Josué), puis le charmant récit biblique de Tobie. Dans ses rêves, l'enfant voyait apparaître des personnages mystérieux qui lui indiquaient successivement le titre de ces divers ouvrages, et l'ordre à suivre dans leur lecture. Nicetius, à qui ce nouveau Samuel racontait ses naïves visions, le pressait sur son cœur avec une tendresse paternelle. « Il avait, dit le biographe, deviné dans cet enfant quelque chose de sublime, et prévoyait sans doute que le disciple et le maître habiteraient ensemble le paradis [4]. » L'attrait que, dans un âge si tendre, Grégoire ressentait pour la littérature sacrée, se développa d'abord sous la direction de l'évêque de Clermont saint Gal, et plus tard de saint Avit, successeur de ce dernier. Nous pouvons ainsi nous rendre fort exactement

[1] Cf. Euseb. Cæsar., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. I (*Patr. græc.*, tom. XX, col. 411) et tom. VII de cette *Histoire*, pag. 344. Pour la généalogie de saint Grégoire de Tours, cf. *Stemma gentilitium S. Greg. Tur.; Patr. lat.*, . LXXI, col. 130.

[2] Odo Cluniac., *Vit. S. Greg. Tor.*, lib. I, cap. I; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 110. — [3] S. Greg. Tur., *De mirac. S. Andreæ, Epilog.*, cap. XXXVIII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1102. — [4] Odo Cluniac., *Vit. S. Greg. Tur.*, lib. I, cap. III.

compte de la culture intellectuelle et du caractère distinctif qui furent propres au génie du futur historien des Gaules. « L'étude de l'art grammatical, dit-il lui-même, m'est demeurée étrangère ; mon style n'a point été poli par la lecture des auteurs profanes. Le bienheureux Avitus, évêque d'Arvernie, le père de mon adolescence, m'inspira exclusivement le goût des livres ecclésiastiques. Après les mélodieuses poésies de David, il me fit apprendre les textes de la prédication évangélique, les histoires et les épîtres des apôtres. C'est ainsi que j'eus l'insigne bonheur de connaître le mystère de la rédemption du monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les grâces ineffables réservées à ceux qui suivent l'Époux en portant sa croix. Mais mon style n'en est pas meilleur, et je demande volontiers pardon de sa rusticité [1]. » On entendait alors par le cours de grammaire (*studium artis grammaticæ*), non pas seulement comme aujourd'hui l'étude élémentaire de la langue, mais un véritable enseignement supérieur de littérature, où le maître commentait et développait le texte des auteurs classiques de la Grèce et de Rome païennes. Saint Grégoire le Grand, l'homonyme du futur évêque de Tours, brillait, comme nous l'avons dit plus haut, dans ce genre de littérature. Et cependant, devenu pape, il n'hésitait pas à en interdire le professorat aux ministres des autels. « On m'apprend, écrivait-il à Desiderius (Didier), métropolitain de Vienne, que vous donnez à quelques jeunes gens un cours de grammaire. Cette nouvelle m'a profondément affligé. Des lèvres qui ne devraient s'ouvrir que pour célébrer les grandeurs du Christ, peuvent-elles glorifier les exploits d'un Jupiter? Ce qui est à peine convenable pour un pieux laïque, devient un véritable crime pour un évêque. De grâce, apprenez-moi bientôt que vous avez renoncé à cette littérature légère du siècle. » Les deux saints Grégoire, celui de Rome et celui des Gaules, le fils du patrice Gordien et le fils du sénateur arverne Florentius, avaient donc, malgré leur éducation diverse, le même sentiment de prédilection pour la littérature sacrée, et donnaient à celle-ci la prééminence. Toutefois Grégoire

[1] S. Greg. Tur, *Vitæ Patr.*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 1017.

de Tours semble avoir vivement regretté plus tard cette lacune de son éducation première [1]. « La culture des lettres, dit-il, est en pleine décadence, ou plutôt elle a péri au milieu des cités de la Gaule, dans le tumulte des événements bons ou mauvais, parmi les invasions des barbares et les fureurs des rois. On ne trouverait plus, chez nos compatriotes, un écrivain assez versé dans l'art de la grammaire et de la dialectique, pour transmettre en une prose élégante ou en vers dignes de ce nom quelque récit à la postérité. Partout j'entends formuler une plainte unanime. Malheur à nos jours ! L'étude des lettres a péri parmi nous. Je me hasarde donc, malgré ma diction inculte, à laisser un témoignage de nous aux siècles qui suivront. Je compte beaucoup pour me faire pardonner cette audace sur le proverbe si connu : Un rhéteur n'est compris que par les intelligences cultivées; tout le monde entend le langage d'un paysan [2]. » Il ne faudrait cependant pas prendre trop à la lettre les modestes aveux de Grégoire de Tours. Ses connaissances en littérature profane n'étaient pas aussi bornées qu'il le prétendait fort humblement. Virgile [3], Pline l'Ancien, Aulu-Gelle [4], Salluste [5], Suétone [6], qu'il cite au besoin et avec à-propos, ne furent pas pour lui des inconnus. Il n'était pas non plus étranger à la langue grecque; il y recourt même assez souvent pour les étymologies [7]. Il lisait dans le texte original l'*Histoire des Juifs* de Josèphe et la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée, en sorte que très-réellement, selon l'expression des auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, « saint Grégoire avait acquis une érudition peu commune en son siècle, et l'on peut dire qu'il mérite de passer pour savant, si l'on a égard à l'ignorance qui régnait alors [8]. » Ce qui est certain, c'est que fidèle aux premières impressions de son enfance et de sa jeunesse, Grégoire de Tours ne concevait pas qu'un disciple

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* LIV, lib. XI ; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1171. — [2] S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, *Præfat.*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 159. — [3] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XXIX ; tom. cit., col. 293. — [4] Greg. Tur., *Vitæ Patr.*, *Præfat.* ; tom. cit., col. 1010. — [5] *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XIII, col. 279 ; lib. VII, cap. I, col. 417. — [6] *Hist. littér. de la France*, tom. III, pag. 392. — [7] *Dom Ceillier*, tom. XI, chap XLII, pag. 390, édit. Vivès. — [8] *Hist. littér.*, loc. cit.

de Jésus-Christ put s'attarder dans les sentiers païens de la mythologie, et préférer les fables d'Homère ou d'Hésiode aux merveilleux récits de l'hagiographie. « Que m'importent, disait-il, la fuite de Saturne, la colère de Junon, les amours incestueux de Jupiter, les ressentiments de Neptune, le sceptre d'Eole, les aventures chimériques d'Énée ou du roi d'Ithaque émaillées d'une descente aux royaumes imaginaires de Pluton et de Proserpine? Je n'ai point oublié la vision du prêtre et docteur Jérôme, flagellé par les anges pour s'être trop complu dans la lecture de Cicéron et de Virgile. La merveille des merveilles n'est-elle pas pour nous la prédication évangélique, qui se continue par les miracles des saints? Voilà les sujets qu'il me convient de traiter, pour la gloire de l'Église et l'édification des âmes [1]. » On peut dire en effet que l'hagiographie devint l'unique passion littéraire de Grégoire de Tours. Les annales qu'il écrivit plus tard, et qu'il intitula *Histoire ecclésiastique de. Francs,* n'étaient dans sa pensée que le récit des grandes choses opérées sous l'influence de la foi chrétienne par les premiers rois, les évêques et les moines de notre patrie. Tel est le point de vue capital qui domine l'œuvre de Grégoire de Tours : c'est précisément celui que nos écrivains rationalistes tiennent constamment à l'écart [2]. Mais tous leurs efforts ne réussiront point à sécullariser un écrivain essentiellement ecclésiastique, à déchristianiser les titres et la généalogie de la nation très-chrétienne. L'éducation de Grégoire de Tours fut en harmonie parfaite avec son double rôle de saint évêque et d'annaliste de la sainteté chez les Francs.

16. Il atteignait à peine sa dixième année lorsqu'un incident miraculeux vint frapper son imagination. « Mon oncle Gallus, dit-il, avait été dans sa jeunesse guéri d'une blessure au pied, sur le tombeau du bienheureux martyr Julien de Briva- **Le culte des saints dans la famille de Grégoire de Tours.**

[1] Greg. Tur., *Vitæ Patr.*, *proœmium*, pass.; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 704.

[2] On peut voir l'apologie de saint Grégoire de Tours par le savant abbé Gorini. (*Défense de l'Église contre les erreurs histor.*, tom. II, chap. XIV, p. 140.) Tous les sophismes accumulés contre la mémoire de notre historien national par l'école rationaliste moderne y sont réfutés avec autant d'érudition que

e [1]). Notre famille s'y rendait chaque année en pèlerinage, la fête du glorieux athlète de Jésus-Christ. Or durant un de voyages, mon frère aîné, Pierre, fut pris d'une fièvre violente qui mit bientôt sa vie en danger. On hésitait à continuer la route, ne sachant s'il allait expirer en chemin. Dans le sentiment d'une foi égale à sa douleur, mon père voulut qu'on achevât le voyage. Aussitôt que notre cher malade eut été déposé près du tombeau, il fut guéri. L'autre année, en retournant à cette solennité, je fus moi-même, à la suite d'une chaleur accablante, pris d'une fièvre semblable. Nous étions à dix stades de Brivas, près de la fontaine de saint Ferréol. Une voix intérieure me disait que si je pouvais humecter ma tête endolorie avec quelques gouttes de l'eau sanctifiée par la vertu du martyr, je recouvrerais la santé. Arrivé à la source miraculeuse, je priai avec ferveur, je portai à mes lèvres, puis versai sur ma tête l'eau sainte, et je fus guéri sur-le-champ [2]. »

A quelque temps de là, le chef de cette famille bénie, le pieux sénateur Florentius, vint à mourir. Pierre, son fils aîné, quitta le toit paternel pour s'engager dans la cléricature, sous la direction de Tetricus, évêque de Langres, qui l'attacha à son église. Le jeune Grégoire resta seul, avec sa sœur, près de leur mère Armentaria. « Mon père, dit-il, avait toujours eu une tendre dévotion pour les saints et une grande confiance en leurs reliques. A la suite de la guerre d'Arvernie [3], il fut compris parmi les nobles ôtages que le roi Théodebert fit enlever pour s'assurer de la fidélité du pays. Or, mon père, marié depuis quelques mois, ressentit vivement le coup qui le frappait. Avant de quitter sa patrie et sa jeune épouse, il obtint d'un prêtre arverne des reliques qu'il fit renfermer dans un médaillon d'or, et qu'il suspendit à son cou comme une sauvegarde. Rendu plus tard à ses foyers, il nous racontait qu'en mille circonstances, il avait éprouvé la vertu protectrice des saintes reliques. Grâce à elles, il avait échappé sain et sauf aux violences des hommes de guerre, aux assauts des bandes de pillards, aux

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 197. — [2] Greg. Tur., *De mirac. S. Julian.*, cap. XXIII-XXV; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 845. — [3] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 416 et suiv.

dangers du naufrage sur les fleuves débordés. Il estimait surtout, comme un bienfait plus précieux encore, la force morale qu'il avait puisée dans leur intercession, pour vaincre les tentations qui avaient éprouvé sa jeunesse [1]. A sa mort, le reliquaire passa en la possession de notre mère Armentaria, qui le portait toujours sur elle. Or, un jour d'automne, à l'époque où l'on fait fouler par les bœufs et les chevaux les grains nouvellement moissonnés, comme nous étions dans nos champs de la Limagne à surveiller ce travail, il arriva qu'un feu de paille, imprudemment allumé par une fraîche matinée pour réchauffer les travailleurs, se communiqua aux meules de gerbes, menaçant de détruire toute notre récolte. Ma mère détacha de son cou le reliquaire, et, de sa main levée, l'étendit du côté des flammes comme un rempart. Aussitôt l'incendie s'éteignit si complétement qu'à peine, au milieu de la paille noircie, on put retrouver quelque étincelle de feu. J'étais présent, ajoute Grégoire; j'ai vu ce fait de mes yeux, et j'ai cru devoir en transmettre le souvenir [2]. » Chaque ville chrétienne avait alors son patron céleste, martyr ou confesseur, dont elle possédait le tombeau ou des reliques. Ces *mémoires* des saints, comme on les appelait, formaient la richesse et la gloire des cités. On venait des contrées les plus lointaines implorer une grâce, une faveur temporelle ou spirituelle, que ces siècles de foi obtenaient avec une facilité proportionnée à leur ferveur. A Dijon, Grégoire était guéri d'une ophthalmie, en baignant ses yeux malades avec l'huile du tombeau de sainte Pas chasie. A Langres, il voyait des infirmes, des paralytiques, des énergumènes, rendus à la santé par le simple attouchement du bâton astoral du saint évêque Grégoire, son bisaïeul maternel. De retou Clermont, il fut atteint d'une maladie plus grave que toute

[1] *Assultus sensuum.* Les éditeurs de Grégoire de Tours ne semblent pas avoir compris le sens, pourtant si clair, de cette expression qu'on lit dans tous les manuscrits de l'annaliste. Ils proposent de substituer à cette leçon : *Assultus ensium*, variante que rien n'autorise et que nous n'hésitons pas à répudier.

[2] Greg. Tur., *De glor. martyr.*, cap. LXXXIV; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 780.

celles qui avaient déjà assailli sa débile enfance. « C était, dit-il, une pituite d'estomac, accompagnée d'une fièvre ardente. Une première fois je me fis transporter à Clermont, au tombeau du glorieux confesseur Illidius (saint Allyre), et je priai avec larmes pour ma guérison. Au retour, il me semblait éprouver quelque soulagement. Mais le mal fit bientôt de nouveaux progrès. Ma mère, dans une inquiétude mortelle, s'approcha de mon lit : Quelle désolation pour moi, dit-elle, mon doux fils, de te voir dévoré d'une telle fièvre ! — Je vous en supplie, répondis-je, ne vous affligez pas ainsi. Faites-moi transporter de nouveau près de la tombe du bienheureux pontife Illidius. Je crois, et c'est dans mon âme une foi assurée, que sa puissance nous rendra, aujourd'hui même, à vous la joie et à moi la santé. — Mon désir fut exaucé. Prosterné la face contre terre devant le tombeau du saint, je fis cette prière : Seigneur, si par l'intercession de votre pontife Illidius je suis délivré de cette affreuse maladie, je jure de m'engager à votre service dans la cléricature. — Aussitôt la fièvre me quitta. Les serviteurs me reportèrent à la maison, et me placèrent sur un des lits disposés autour de la table, où j'allais, après tant de semaines d'absence, prendre part au repas de famille. A peine y étais-je étendu qu'un flux de sang s'écoula de mes narines : avec cette saignée naturelle, la maladie s'échappait pour ne plus revenir [1]. »

Guérison du jeune Grégoire au tombeau de Martin

17. « Comme un messager qui se retire après avoir obtenu l'objet de sa demande, dit le biographe, ainsi le mal disparut, quand le dessein que Dieu avait, en l'envoyant, fut sur le point d'être accompli [2]. » Grégoire se présenta à l'évêque de Clermont, S. Avitus, qui lui coupa la chevelure, et l'admit au nombre de ses clercs. Une fois encore, la mystérieuse envoyée du ciel, la maladie, revint frapper à la porte du jeune Arverne, pour le rapprocher du but prédestiné de sa vie. Voici comment il raconte lui-même cet événement, dont le souvenir et la date restèrent profondément gravés dans sa

[1] Greg. Tur., *Vitæ Patr.*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1019. — [2] Odo Clun., *Vit. S. Greg. Tur.*, cap. V; tom. cit., col. 118.

mémoire. « La cent soixante-troisième année après l'assomption de l'illustre et bienheureux pontife Martin [1], le saint évêque Euphrone gouvernait depuis sept ans l'Église de Tours, le très-glorieux roi Sigebert était dans la deuxième année de son règne. Je tombai gravement malade; mon corps se couvrit de pustules malignes. J'éprouvais une fièvre brûlante : impossibilité absolue de prendre ni aliments, ni breuvage d'aucune sorte [2]. Je souffrais si cruellement que je perdis tout espoir de guérison, et ne pensai plus qu'à me préparer à la mort. Déjà presque à l'agonie, j'intercédai le bienheureux Martin, et son nom sortit avec une prière de mes lèvres mourantes. A partir de ce moment, un peu d'amélioration se fit sentir, et quelques jours après, me soutenant à peine, je me fis porter dans une litière, résolu d'aller à Tours me prosterner au tombeau du saint. Ma famille et mes amis, ne pouvant me dissuader d'un projet qui leur semblait insensé, voulurent du moins m'accompagner dans le voyage. Mais au troisième relai, comme nous traversions une forêt humide, la fièvre revint, et je me trouvai si mal que mes amis refusèrent de continuer la route. Retournons chez vous, me dirent-ils. Si Dieu veut vous appeler à lui, vous aurez la consolation de mourir sous le toit paternel. Si vous guérissez, vous aurez tout le loisir de réaliser plus tard le pèlerinage, objet de vos vœux. De toute façon, nous ne saurions vous laisser mourir dans ce désert. — Ces paroles me perçaient le cœur; je fondis en larmes, et au milieu des sanglots qui entrecoupaient ma voix : Par le Dieu tout-puissant, leur dis-je, par le jugement solennel que ce grand Dieu doit rendre un jour, je vous adjure de

[1] *Anno 163 port assumptionem sancti ac prædicabilis viri beati Martini antistitis.* Nous avons dit précédemment que la date de la mort de saint Martin commença dans les Gaules une ère nationale, d'après laquelle nos aïeux comptaient les années (Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 93.) Nous avons fixé la mort de saint Martin à l'an 396. L'*Histoire littéraire de France* la reporte à 397. Le fait autobiographique raconté ici par saint Grégoire de Tours se rapporte donc à l'année 559 ou 560. Ajoutons que la fixation chronologique, rigoureusement exacte, de la mort de saint Martin, est encore un problème, réservé sans doute à la sagacité des nouveaux Bollandistes.

[2] Ces divers symptômes paraissent caractériser l'éruption qui se nomme aujourd'hui variole, et fait encore tant de ravages parmi nous.

me laisser achever le voyage. Si j'ai le bonheur de voir la basilique de saint Martin, j'en rendrai grâces à Dieu. Sinon, portez-y du moins mon cadavre, et obtenez qu'il y reçoive la sépulture. — Ils se laissèrent fléchir. Prévenus par le secours du glorieux saint Martin, nous arrivâmes à la basilique. Je voulus passer la nuit en prières près du tombeau. Vers le matin, je m'endormis d'un sommeil tranquille jusqu'à la deuxième heure (huit heures du matin). Au réveil j'étais complétement guéri, et pleurant de joie, j'éclatai en actions de grâces [1]. » — « Il semble, dit le biographe, que saint Martin avait voulu par avance désigner le jeune lévite comme son futur successeur. » En effet, à partir de ce jour, le patron des Gaules n'eut pas de plus fervent apôtre que le clerc arverne. « De combien de dangers, de combien de tribulations, saint Martin ne m'a-t-il pas délivré? disait Grégoire. Que de peines, que d'amertumes j'ai versées dans son sein! Toujours il les a soulagées. Vous tous qui souffrez dans votre âme ou votre corps, blessés du péché ou de la maladie, allez à la basilique de saint Martin : vous y retrouverez la paix du cœur ou la santé du corps. »

Élection et sacre de Grégoire de Tours.

18. Grégoire dut vraisemblablement à ce zèle et à cette tendre dévotion les suffrages du clergé et du peuple, qui l'appelèrent à monter sur le siége de Tours. « Le bienheureux Euphrone, chargé d'ans et de vertus, et dont la vieillesse avait été glorifiée par le don de prophétie, dit le biographe, s'endormit dans le Seigneur et fut réuni à ses pères. Quand l'assemblée se tint pour l'élection d'un successeur, le nom de Grégoire sortit de toutes les lèvres. On l'avait vu presque chaque année faire un pèlerinage à la basilique de saint Martin, on racontait avec admiration les traits les plus touchants de son dévouement et de sa charité. Bientôt les voix s'unirent dans une acclamation dictée par l'Esprit-Saint. Les clercs, les patriciens, le peuple de la ville et celui des campagnes, partageant le même enthousiasme, faisaient retentir les voûtes du nom de Grégoire. On énumérait, en les glorifiant, tous les

[1] Greg. Tur., *De mirac. S. Martini*, lib. I, cap. XXXII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 935.

titres du candidat. Il joint, disait-on, le talent à la piété; sa naissance est illustre, sa sagesse éminente, sa charité sans bornes. Il est connu des princes; sa probité l'a rendu partout vénérable; il est habile à tous les offices : *Omnibus officiis habilem* [1]. » Pour comprendre la portée de ces dernières paroles, il faut se rappeler que l'évêque était alors non-seulement le père spirituel d'un diocèse, mais le défenseur né de son troupeau, le protecteur le plus puissant même dans l'ordre civil. Son intervention au milieu des guerres toujours renaissantes, son crédit près des rois francs, l'autorité incontestée de son caractère, valaient mieux pour la sauvegarde d'une cité ou d'une province que des remparts ou des soldats. La ville de Tours, centre religieux que le tombeau de saint Martin rendait à cette époque très-considérable, avait surtout besoin d'un évêque qui pût allier à la sainteté du pontife l'habileté du négociateur. Les acclamations populaires avaient donc une signification pleine d'actualité. « Grégoire est connu des princes, » disait la foule. C'était encore là, dans l'organisation de l'Église, sous la dynastie mérovingienne, une considération décisive. On se rappelle que le cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, avait positivement stipulé que les élections épiscopales seraient soumises à l'approbation du roi [2]. « Or, continue le biographe, la ville de Tours relevait alors du roi Sigebert d'Austrasie. Une députation partit aussitôt pour Metz où le prince avait sa résidence, afin d'obtenir la ratification du décret d'élection. Par une coïncidence que Dieu lui-même avait ménagée, Grégoire venait d'arriver à cette cour, sans doute avec quelque mission des Arvernes, ses compatriotes. Il ignorait les événements de Tours. Quand les députés se présentèrent à lui, il repoussa avec une admirable humilité le fardeau qu'on voulait lui imposer, et répondit par un refus formel. Il fallut que Sigebert intervînt avec toute son autorité royale. Brunehaut joignit ses instances à celles de son époux, et la volonté du Seigneur fut accomplie. Dans la crainte que, si on lui laissait du temps,

[1] Odo Clun., *Vit. S. Greg. Tur.*, cap. II; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 120. — [2] Cf. chap. I de ce volume, n° 9.

Grégoire ne trouvât quelque prétexte pour s'enfuir, le métropolitain de Reims, Ægidius, présent à la cour, l'ordonna le lendemain.

19. Ce fut un jour de triomphe pour la cité de saint Martin, lorsque le nouvel évêque y fit son entrée triomphale, dix-huit jour après les funérailles d'Euphrone. « Applaudissez, peuples heureux, qui possédez enfin le nouvel objet de vos désirs ! écrivait un poète contemporain. Votre pontife est arrivé ; rendez à Dieu vos actions de grâces. Que l'enfant au berceau, la vieillesse courbée, que toute âme célèbre ce bonheur commun à tous ! Il vient, l'espoir du troupeau, le père du peuple, l'ami de la cité, le pasteur cher aux brebis fidèles ! Celui que leurs vœux demandaient au ciel, ils vont le contempler de leurs yeux attendris : leur allégresse sera la plus belle fête de son avénement. La modestie est jointe au mérite dans le pontife bien-aimé. Il se nomme Grégoire, nom prédestiné, qui signifie bon pasteur [1]. C'est le martyr Julien d'Auvergne qui envoie le plus illustre de ses fils à son père Martin de Tours. La main vénérable d'Ægidius a sacré le nouveau pontife pour le bonheur du peuple ; Grégoire est aimé de Radegonde ; Sigebert et Brunehaut triomphent de l'exaltation de Grégoire. Désormais les agneaux du Christ seront à l'abri de l'invasion ennemie : sa vigilance les protégera comme une forteresse. Il les gouvernera, dans la joie du Seigneur, sous l'autorité des clefs de Pierre [2]. Une auréole de lumière entoure le front de Grégoire ; c'est un rayonnement nouveau, émané des sphères supérieures où brillent l'héroïque Athanase, l'illustre Hilaire, la riche pauvreté de Martin, la douceur d'Ambroise, la resplendissante figure d'Augustin [3]. »

Premières années Fortunat. Son arrivée dans les Gaules. Le barde chrétien.

20. Le poète qui adressait ce chant d'allégresse « aux citoyens de Tours » était alors célèbre dans toute l'Europe occidentale sous le nom du « prêtre de Poitiers, » *presbyter Pictaviensis*. Ses vers se transmettaient de bouche en bouche ; on l'appelait le Virgile chrétien. Aux noces de Sigebert et de Brunehaut, il avait lu un épithalame que les Francs applaudirent comme un chef-d'œuvre, en

[1] *Gregorius* de *grex, gregis,* troupeau. — [2] *Lætus agat sub clave Petri.* — [3] Venant. Fortunat., *Ad cives Turonicos de Gregor. episcop. Miscellanea*, lib. V cap. III ; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 184.

dépit des allusions mythologiques dont il était plein, ou peut-être en raison même de ces réminiscences, qui supposaient un genre d'érudition d'autant plus recherché dans les Gaules qu'il y était alors plus rare [1]. Venantius-Honorius-Clementianus Fortunat, ainsi se nommait-il, était, lui aussi, une conquête de saint Martin. Né en 530 aux environs de Trévise, élevé à Ravenne où les lettres étaient encore florissantes, il avait suivi les cours de grammaire, de rhétorique, de jurisprudence, avec un succès tel que Grégoire de Tours ne pouvait s'empêcher de lui porter envie. « Si j'étais un Fortunat, un Paulin de Nôle, ou un Sulpice Sévère, disait-il, je ne rougirais pas de la pauvreté de mon style [2]. » Fortunat avait réellement un véritable génie poétique, une étonnante facilité, et un goût dominant pour les vers. Comme Sidoine Apollinaire, il était né poète; mais, comme lui, subordonnant son talent à la foi, il faisait passer l'inspiration chrétienne avant celle de la muse. Vers l'âge de trente ans, lorsque sa réputation commençait à s'établir en Italie, un accident, peut-être une insolation, faillit le réduire prématurément au sort d'Homère et le priver de la vue. « Ravenne, ma ville bien-aimée, dit-il, possède un oratoire dédié à saint Martin. Dans la basilique de Saint-Jean et Paul, une chapelle est consacrée au glorieux évêque de Tours, dont une peinture à fresque reproduit les traits: une lampe de cristal, pleine d'huile, brûle jour et nuit devant l'image sainte. Je m'y rendis. La douleur que j'éprouvais alors est indicible : l'impression de la lumière produisait sur mes yeux malades celle d'un feu ardent. J'y appliquai une goutte de l'huile bénie : à l'instant l'inflammation disparut, la douleur cessa, et je contemplai la douce lumière du jour [3]. » Dans sa reconnaissance, Fortunat voulut faire le pèlerinage de Tours. Indépendant par sa position sociale qui paraît avoir été celle d'un riche patricien, libre de tout engagement de famille depuis la mort de ses parents, laïque, non marié,

[1] Fortunat., *De nuptiis Sigiberti regis, Miscell.*, lib. VI, cap. II; tom. cit., col. 201. — [2] Greg. Tur., *De mirac. S. Mart.*, lib. I, *Præfat.; Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 911. — [3] Fortunat., *Vit. S. Martini*, lib. IV, v. 680 et 59; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 425

il put quitter sans regret sa patrie avec l'espérance de la revoir bientôt. Mais Dieu le réservait à d'autres destinées. Son voyage à travers les Alpes Juliennes, le Norique, la Bojoaria (Bavière), les provinces rhénanes, fut une suite de triomphes poétiques. Les évêques, les comtes, les ducs, gaulois ou francs d'origine, lui offraient une hospitalité qu'il payait par ses chants. « Il parlait à chacun des beautés naturelles ou des monuments de son pays, il décrivait les sites pittoresques, les fleuves, les forêts, la culture des campagnes, la richesse des églises, l'agrément des maisons de plaisance. Ses hôtes d'un jour devenaient des amis véritables. Après la séparation, ils entretenaient avec lui une correspondance réglée; il répondait à leurs lettres par des pièces de vers, où il retraçait les souvenirs et les incidents nouveaux de son voyage. » L'apparition de Fortunat dans les Gaules rappelait les antiques souvenirs des bardes, que les Celtes et les Francs, à l'époque du paganisme, avaient en tel honneur. Clovis voulait des chanteurs et des poètes, comme en avaient eus ses aïeux, pour célébrer ses exploits. Ce goût était toujours vivant dans la France mérovingienne. Fortunat fut, si l'on veut, un barde chrétien, qui apportait au delà des Alpes les traditions du rhythme et de l'élégance latine, tels au moins qu'on pouvait les avoir conservés en un siècle où les invasions barbares avaient précipité la décadence littéraire. Nous ne faisons pas en effet difficulté de reconnaître, avec M. Aug. Thierry, que le style de Fortunat, « à la fois prétentieux et négligé, n'est pas exempt d'incorrections, de maladresses et de jeux de mots puérils [1]. » Mais le souffle poétique, l'inspiration, les audaces heureuses, s'y rencontrent presque toujours. D'ailleurs, et c'est là un trait que le sévère critique n'a point remarqué, Fortunat était surtout improvisateur. En écrivant ou en dictant ses vers, il ne songeait nullement à la postérité. Il ne fallut rien moins que l'autorité du nouvel évêque de Tours, pour le déterminer à réunir, sous le titre de *Miscellanea*, les pièces fugitives que sa brillante imagination produisait avec une facilité extraordinaire. « Homme apos-

[1] Aug. Thierry, *Récits mérov.*, v^e^ récit, tom. II, pag. 141, 3e édit.

tolique, illustre pape [1] Grégoire, écrivait-il, je ne puis concevoir que vous attachiez le moindre prix à de véritables bagatelles. On cessera de les aimer dès qu'elles seront publiées. Quand je quittai Ravenne, chevauchant sur les rives du Pô, de l'Adige, de la Brenta, traversant les précipices des Alpes Juliennes, pour venir par la Germanie aux lieux qu'arrosent le Rhin, la Moselle, la Seine, la Loire et la Garonne, j'écrivais à moitié endormi sur la selle de mon cheval. Entouré d'un cortége de barbares, sur les sommets couverts de neiges, parmi les forêts dépouillées de leur feuillage, nouvel Orphée, mes chants n'étaient que des cris sauvages. Le soir, chez les leudes germains, au milieu des brocs de cervoise et d'hydromel, tenant en main la lyre, je n'étais plus un poète musicien, mais une chauve-souris de la poésie. Cependant, puisque vous me l'ordonnez, au nom de votre autorité sainte et en invoquant celle du bienheureux Martin, je fais taire mes répugnances, à la condition que vous garderez pour vous seul cet opuscule, ou que du moins vous ne le lirez que dans un cercle d'amis [2]. »

Fortunat, prêtre de Poitiers et aumônier du monastère de sainte Radegonde.

21. La poésie n'était donc pas un but pour Fortunat, mais simplement un jeu d'esprit, et comme une fleur d'intelligence semée sur le sérieux de la vie. Après son pèlerinage à Tours, il se fixa à Poitiers, retenu par l'attrait des vertus de sainte Radegonde. Ordonné clerc, puis prêtre, il devint à la fois l'intendant et l'aumônier du monastère de la pieuse reine. En cette qualité, il fut bientôt en relations suivies avec les plus illustres évêques de France : saint Germain de Paris, saint Nicet de Trèves, saint Agéric de Verdun, saint Félix de Nantes, Villicus de Metz, Ægidius de Reims, saint Avit de Clermont, saint Syagrius d'Autun, saint Léonce de Bordeaux, saint Bertichram du Mans, et enfin saint Grégoire de Tours, le plus intime de ses amis et celui qu'il a le plus célébré dans ses vers. Chaque église avait alors la coutume de solenniser par une fête spéciale l'anniversaire de la consécration de son évêque. Fortunat assistait dans la basilique de Tours, à l'une de ces fêtes

[1] On sait que l'on donnait encore, à cette époque, le titre de pape à tous les évêques indistinctement. — [2] Fortunat., *Miscellan.*, prolog., tom. cit., col. 62.

commémoratives. On le pria d'improviser une antienne pour la circonstance. Il le fit, et l'on chanta à l'introït les vers suivants : « Par les mérites de Martin, puisses-tu longtemps, ô Grégoire, être le pasteur de cette ville et protéger le troupeau ! Par tes conseils sacrés, sois la règle et la vie des âmes pieuses. Que ta parole répande sur les peuples la lumière apostolique ; que tes exemples ajoutent un nouveau lustre à ta dignité [1] ! »

Les reliques de la vraie croix.

22. Nous avons vu précédemment, par l'exemple de saint Quentien de Clermont [2], de même que par les prescriptions liturgiques de la règle bénédictine [3], qu'une certaine latitude était alors laissée pour le choix des textes récités ou chantés dans les offices publics. Le *Sacramentaire gallican* de cette époque, publié par Muratori [4], ne renferme pas, sauf dans les parties essentielles de la messe telles que l'épître, l'évangile, la préface et le canon, d'antiennes ou répons propres. On comprend donc plus facilement que l'impromptu en l'honneur de l'évêque de Tours ait été si facilement accueilli. Fortunat, d'ailleurs, était devenu le poète liturgique non-seulement des Gaules, mais de toute l'Église latine, après un événement qui eut un retentissement immense. La bienheureuse Radegonde avait réuni dans son monastère de Poitiers des reliques apportées à grands frais des régions les plus lointaines. Ses envoyés étaient allés jusqu'à Jérusalem, et le patriarche leur avait remis pour la pieuse reine le petit doigt de la main droite de saint Mammès [5]. « Cependant, dit l'hagiographe, la foi de Rade-

[1] Fortunat., *Miscellan.*, lib. V, cap. IV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 185. Cette pièce porte pour titre : *In natalitio Gregorii episcopi, cum antiphonam dicere rogaretur Fortunatus. In missa actum.*

[2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 425. — [3] Cf. tom. cit., pag. 318. — [4] *Sacramentarium Gallicanum ; Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 451.

[5] Saint Mammès avait été martyrisé à Césarée de Cappadoce (275), dans la neuvième persécution générale sous l'empereur Aurélien. Son corps avait été plus tard transféré à Jérusalem. A l'époque des Croisades, les reliques de saint Mammès furent partagées entre diverses villes de l'Occident. L'évêque de Langres, Raynard de Bar, en 1076, rapporta de Constantinople un bras du saint, et non pas le chef, ainsi que nous l'avions dit par erreur. (Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 487.) Le chef de saint Mammès devint la propriété de l'église de Lucques. (Bolland., *Act. sanct.*, 17 août.)

gonde aspirait à des trésors plus précieux. Elle voulait faire pour la Gaule ce que jadis sainte Hélène avait fait pour l'Orient, et enrichir notre patrie d'un fragment du bois sacré de la croix sur laquelle s'est opérée la rédemption du monde [1]. » Ce projet n'étai pas d'une réalisation aussi facile qu'il pourrait l'être de nos jours La vraie croix, depuis sa découverte miraculeuse par la mère de Constantin le Grand, était demeurée dans sa presque totalité à Jérusalem. L'impératrice n'en avait détaché qu'un fragment, lequel fut partagé en deux portions, dont l'une reposait dans la basilique romaine de Sainte-Croix-en-Jérusalem, et l'autre aü pa lais impérial de Constantinople [2]. Ni à Jérusalem, ni à Rome, il

[1] Baudonivia, *Vit. S. Radeg.*, lib. II, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 673.

[2] Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 279. Moroni, *Dizion.*, tom. XVIII pag. 284. Jusque-là nous ne rencontrons dans les Gaules que deux reliques de la vraie croix, toutes deux fort peu considérables. L une envoyée pa. saint Paulin de Nôle, qui la tenait de sainte Mélanie, et qu'il partageait (397) avec son ami Sulpice Sévère, à qui il écrivait en ces termes : « Recevez un trésor inappréciable dans un petit fragment de bois qui n'est presque que de la grosseur d'un atôme, mais qui sera pour vous un admirable secours dans la vie présente et un gage de salut eternel : *In segmento pene atomo astulæ brevis sumite munimentum præsentis et pignus æternæ salutis.* » (S. Paulin. Nol., *Epist.* XXXI; *Patr. lat.*, tom. LXI, col. 325.) L'autre envoyée vers 498 par le patriarche de Jérusalem, Élie, à saint Avit, évêque de Vienne, qui le remerciait dans une lettre que nous avons encore. « Vous avez, disait-il, enrichi la pauvreté de cette extrémité occidentale du monde, par un trésor qu'il faut estimer, *non quantitatis pretiis sed salutis præmiis.* » (S. Avit. Vien., *Epist.* XXIII; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 240.) On ne lira pas sans intérêt, sur le culte et les reliques de la croix aux premiers siècles, la note suivante des Bénédictins, éditeurs des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem (S. Cyrill. Hieros., *Catechis.* X, cap. XIX; *Patr. græc.*, tom. XXXIII col. 685) : *Crucem eodem Constantini tempore inventam, ipse est imperator ocu latus testis, Epistola ad Constantium num.* 3, *quo solo testimonio argumentum e Eusebii Cæsariensis silentio imbecillum redditur. Crucis lignum argenteis thecis ab Helena conditum, servabatur in ecclesia Resurrectionis.* (Ruffin., lib. I et X, *Hist. eccles.*, cap. VIII.) *Atque in arcano ejusdem Ecclesiæ sacrario.* (S. Paulin. Nol., *Epist.* XXXII; n° 6.) *Ad illud per atrium quoddam adibatur, ut intelligimus ex Prati spirituali, cap.* CV. *Ardebat ante crucem lampas, cujus olei aspersione mirabilia multa, a SS Saba et Cyriaco perpetrata, narrantur in eorum vitis. Cruci servandæ præpositus fuit presbyter, cui* σταυροφύλακος *inditum nomen; id officii habuit sub Joanne Cyrilli successore S. Porphyrius, postea Gazensis episcopus, ut in ejus vita narratur.* (Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 257.) *Eoque tem-*

n'eût été possible d'en obtenir la moindre parcelle. A cette époque, on ne divisait point encore les reliques insignes. La faveur que le patriarche venait d'accorder à Radegonde, en lui cédant les trois phalanges du petit doigt de saint Mammès, était vraiment extraordinaire. Les particularités qui l'accompagnèrent sont significatives. Lorsque l'envoyé de la reine des Francs, un clerc nommé Réoval, eut adressé officiellement sa requête et remis les lettres dont il était porteur, le patriarche indiqua un jeûne de trois jours afin que Dieu daignât manifester sa volonté. Le troisième jour, après la célébration de la messe, on ouvrit en présence du peuple le tombeau du martyr. Glorieux athlète du Christ, dit le patriarche, je vous prie de nous manifester par un signe de votre puissance si vous avez pour agréable la demande présentée par la servante de Dieu, Radegonde, et si nous devons exaucer ses pieux désirs. — L'assemblée se mit alors en prières, et quand, l'oraison terminée, toute la foule eut répondu *Amen*, le patriarche s'approcha du sépulcre et toucha l'un après l'autre tous les doigts de la main droite. Venu au dernier, celui-ci se détacha doucement de lui-même, sans secousse ni effort, indiquant ainsi que le martyr voulait combler les vœux de la pieuse reine [1]. » Chose remarquable ! la royale recluse de Poitiers n'avait pas même essayé son crédit près du patriarche pour en obtenir un fragment de la vraie croix, tant elle était persuadée d'avance qu'une pareille demande serait considérée comme exorbitante, et échouerait devant

pore in aurea theca servabatur crux. Populo semel quotannis ab episcopo proponebatur adoranda. (S. Paulin. Nol., loc. cit.) *Id factum Paulinus testatur, cum Pascho Domini agebatur; quod videtur potius de feria secunda Paschatis intelligendum : nam ex more antiquo ita celebratum fuisse narrat Sophronius Hierosolymitanus antistes* (Orat. I), *cujus tempore erant alia proponendæ et exaltandæ crucis tempora. Extra hoc tempus publicæ adorationis, peregrinis episcopi beneficio crux adoranda concedebatur, data licentia frustula ex cruce decerpta asportandi; nec crux propterea ullum detrimentum, quamvis toties deminuta, patiebatur, teste adhuc miraculi Paulino, quod etiam ex Cyrillo fidem accipit :* Τὸ ξύλον τὸ ἅγιον τοῦ σταυροῦ μαρτυρεῖ, μεχρι σήμερσν παρ' ἡμῖν φαινόμενον, καὶ διὰ τῶν κατὰ πίστιν ἐξ αὐτοῦ λαμβανόντων, ἐντεῦθεν τὴν οἰκουμένην πᾶσαν σχεδὸν ἤδη πληρῶσαν. (Cyr. Hieros., loc. cit.)

[1] Baudonivia, *Vit. S. Radeg.*, loc. cit.

la résistance du clergé et des fidèles de la ville sainte, lesquels n'auraient jamais permis qu'on touchât à ce trésor sacré. Elle ne recourut pas davantage à l'intervention des papes Jean III et Benoît I, qui eussent de même rejeté sa demande. « C'est une coutume soigneusement observée au sein de l'Église romaine, écrivait quelques années plus tard saint Grégoire le Grand à l'impératrice Constantina, de ne jamais diviser le corps des saints. Les seules reliques que nous puissions envoyer sont des voiles de soie, des linges ou autres objets qui ont touché les ossements sacrés, et reposé pendant quelques jours sur le tombeau des martyrs [1]. » Mais en même temps, le pape constate qu'on n'avait point ce religieux scrupule à Constantinople. Il s'en étonne, dit-il, « et ne peut s'empêcher de blâmer la trop grande facilité des Grecs sur ce point : *Pro qua re, de Græcorum consuetudine vehementer miramur et vix credimus* [2]. »

23. C'était donc uniquement de la cour de Constantinople que sainte Radegonde pouvait obtenir le trésor qu'elle ambitionnait. La négociation prit un caractère officiel, et tout porte à croire que Fortunat n'y fut point étranger. Il s'agissait d'abord d'intéresser le roi d'Austrasie, Sigebert, à la réussite du projet. Radegonde le lui recommanda dans une lettre dont le prêtre de Poitiers fut vraisemblablement le rédacteur, et qu'il dut porter lui-même à Metz. Nous n'avons plus cette lettre, mais nous savons que Radegonde y faisait appel à la piété du prince, à l'honneur de la patrie, à la gloire vraiment chrétienne qui rejaillirait sur la dynastie mérovingienne, si la croix de Jésus-Christ venait consacrer sa domination sur les Francs [3]. Elle le priait donc d'intervenir près de l'empereur Justin le Jeune, et d'appuyer la requête qu'elle se proposait de lui adresser. Fortunat, dans une de ses épîtres,

Justin le jeune et l'impératrice Sophie envoient à sainte Radegonde un fragment de la vraie croix.

[1] Nous avons vu par l'exemple du roi d'Espagne, Cararic (Cf. chap. précédent, n° 5), que la même coutume s'observait dans les Gaules, au tombeau de saint Martin. S. Greg. Magn., lib. IV, *Epist.* XXX; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 702.

[2] S. Greg. Magn., *ibid.* — [3] *Pro totius patriæ salute et ejus regni stabilitate.* (Baudoniv., *Vit. S. Radeg.*, cap. XVIII.)

raconte en vers charmants les mésaventures d'un de ses voyages à Metz, probablement celui où il était porteur de ce message. La barque qu'il montait lui fut enlevée par le maître-queux (*cocus*) de Sigebert, et annexée à la flottille chargée des provisions de bouche destinées au palais. « Les sauces du cuisinier passent avant les droits du voyageur, dit plaisamment Fortunat, et la majesté du *Codex* s'incline devant celle de la marmite [1]. » L'envoyé de Radegonde, demeuré sur le rivage sans aucun moyen de transport, fut tiré d'embarras par l'évêque de Metz, Villicus, et les comtes palatins Gogo et Pappulus, trop heureux de l'occasion de recueillir de la bouche du poète son plaisant récit. L'incident comique eut grand succès à la cour de Metz, et prépara le favorable accueil que Fortunat devait rencontrer près de Sigebert et de Brunehaut. Le couple royal s'associa de grand cœur à la pensée de Radegonde. Des lettres furent rédigées pour Justin le Jeune et l'impératrice Sophie, et bientôt des clercs envoyés par la pieuse recluse de Poitiers partirent pour l'Orient, chargés de présenter sa demande et de rapporter le gage si cher à son espérance. Fortunat ne fit point le voyage de Constantinople, sur lequel nous n'avons d'autre détail sinon qu'il réussit complétement. Justin et Sophie avaient intérêt à ménager l'alliance des princes francs, qui pouvaient au besoin devenir d'utiles auxiliaires contre les Lombards. Ils remirent aux envoyés de Radegonde un morceau considérable de la vraie croix [2], avec de riches présents, et d'autres reliques de plu-

[1] *Plus juscella coci, quam mea jura valent.*
Nec tantum codex quantum se cacabus efferl,
Ut mea nec mihi sit participata ratis.
(Fortunat., *Miscell.*, lib. XI, cap. x.)

[2] Cette précieuse relique existe encore chez les dames de Sainte-Croix à Poitiers. Voici la description qu'en donne M. Édouard de Fleury : « L reliquaire qui la renferme est une sorte d'émail bleu et jaune, qui en cadre le bois et en dessine les contours. Le bois forme lui-même comm deux croix superposées. Sa longueur totale est de 55 millimètres, sa largeu de 8 environ. Les bras de la croix supérieure, qui est la plus petite, on 25 millimètres d'envergure ; ceux de la plus grande qui partagent le tronc vers le milieu, en ont 30. On nous a dit que l'épaisseur est de deux lignes Le reliquaire est contenu dans une petite boîte qui nous a paru d Fermée, cette petite boîte ressemblerait assez à un livre, mais sur

sieurs saints honorés en Orient, et un évangéliaire couvert d'or et de pierreries [1] (569). Ceci se passait quatre ans avant le sacre de Grégoire de Tours.

Translation solennelle à Poitiers. Hymnes *Vexilla regis* et *Pange lingua*, par Fortunat.

24. Quand la nouvelle de la prochaine arrivée du précieux trésor se fut répandue dans les Gaules, un immense ébranlement eut lieu au sein des populations. Radegonde prépara tout pour la solennité : Sigebert et Brunèhaut envoyèrent des ordres précis à l'évêque de Poitiers, Maroveus, afin que la magnificence de la cérémonie répondît à son objet. Le programme portait que le clergé, les ordres religieux, accompagnés des grands et du peuple, sortiraient de la ville pour aller recevoir la sainte relique, et l'escorter, au chant des psaumes et des hymnes sacrés, dans l'église du monastère. Mais au jour fixé, une déception inattendue trompa l'attente générale. L'évêque Maroveus quitta brusquement Poitiers, et, montant à cheval avec sa suite, il partit pour sa maison de campagne. Quel était le motif de cette conduite étrange? Les chroniqueurs ne nous le disent point. Ils constatent seulement que Maroveus se montra fort défavorable à Radegonde, et la poursuivit d'une hostilité qui dura jusqu'à la mort de la pieuse reine. S'il était permis de hasarder une conjecture, nous inclinerions à croire que l'évêque de Poitiers aurait voulu transférer la vraie croix dans sa basilique, au lieu de la voir enrichir l'église du royal monastère. Quoi qu'il en soit, la désolation et le scandale furent grands parmi la foule des pèlerins, que l'annonce de la cérémonie avait réunis à Poitiers. On dépêcha immédiatement un courrier à Sigebert pour le prier de donner des ordres. « La bienheureuse Radegonde, dit l'hagiographe, eut en cette circonstance l'âme percée de douleur. Elle connaissait toutes les intrigues, les discours malveillants, les judaïques insinuations de ses ennemis. Mais elle jugeait inutile de

elle s'ouvre à deux battants pour laisser voir la relique qui en occupe le milieu C'est de cette manière qu'elle est appliquée tout ouverte sur le verre de la châsse. » (E. de Fleury, *Hist. de sainte Radegonde*, pag. 391.)

[1] Baudoniv., *Vit. S. Radeg.*, lib. II, cap. XVIII ; S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. XL.

les relever. Moi-même je ne les rapporterai pas; Dieu connaît les siens : *Dominus novit qui sunt ejus.* La croix fut reportée à Tours, et la royale recluse eut recours à ses armes ordinaires, le jeûne, la prière, les larmes, les veilles saintes. Quelques semaines après, le comte Justinus, envoyé par Sigebert, ordonnait au métropolitain de Tours, saint Euphrone, de procéder à la translation de la vraie croix dans le monastère de Poitiers [1]. » Maroveus s'abstint encore de paraître; mais la cérémonie n'en fut pas moins triomphale. Un immense cortége de nobles, de clercs, de religieux, portant des cierges allumés et des vases remplis de parfums, chantait ces vers de Fortunat : « Il s'avance, l'étendard du grand roi! La croix rayonne sur notre terre; à ce gibet fut attachée la chair du Créateur de toute chair. Arbre d'honneur et de lumière, empourpré du sang divin, élu pour porter le fruit de vie et toucher ses membres augustes; balance céleste, heureux les bras qui ont pesé la rançon de l'univers [2]! » Cet hymne du *Vexilla Regis*, qui retentissait alors pour la première fois dans les rues de Poitiers, est devenu l'un des plus beaux chants de la liturgie de Rome et du monde entier. Les clercs en alternaient les strophes avec celles du *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis* [3], également composé pour la circonstance par Fortunat. Des larmes de dévotion et de joie coulaient de tous les yeux. « Sur le passage de la sainte relique, des aveugles, des sourds, des boîteux furent guéris, et leurs acclamations de reconnaissance se mêlèrent à la psalmodie sainte [4]. » Arrivé à l'église du monastère, Euphrone remit entre les mains de Radegonde la châsse, ornée de pierreries et d'or, que l'empereur Justin le Jeune lui avait destinée (19 septembre 569). Le précieux reliquaire devint dès lors une des richesses sacrées de la Gaule. Les pèlerins affluaient du tombeau de Martin au monastère de Poitiers, qui prit dès lors le titre de Sainte-Croix. On voulait emporter un souvenir de ce trésor; Fortunat [5] disposa en forme

[1] Baudoniv., *Vit. S. Radeg.*, lib. II, cap. XIX. — [2] Fortunat., hymn. *Vexilla Regis; Miscellan.*, lib. II, cap. VII. — [3] Fortunat., *Pange, lingua; Miscell.*, l. II, cap. II. — [4] Baudoniv., *Vit. S. Radeg.*, lib. II, cap. XIX. — [5] Fortunat., *Miscell.*, lib. II, cap. IV, V et VI.

de croix grecque, de la dimension exacte du bois sacré, des acrostiches que nous avons encore, chefs-d'œuvre de difficulté vaincue, où la croix, peinte aux yeux, parlait elle-même à ses adorateurs. En même temps, Radegonde adressait de nouveau un message à Constantinople pour remercier le couple impérial. Ce fut encore Fortunat qui se fit l'interprète de sa reconnaissance. Il célébrait l'orthodoxie de Justin, « digne de commander au monde, disait-il, parce qu'il suit l'enseignement dogmatique de la chaire de Pierre [1]. » Il comparait la piété de Sophie à celle de l'impératrice Hélène. Il félicitait les deux époux, dont le nom se faisait bénir, avec la croix du Sauveur, « dans les régions où le soleil se couche sur le Celte, le Breton et le Germain. »

Traité de paix. Rupture. Lutte fratricide entre Sigebert et Chilpéric.

25. Sigebert et Brunehaut n assisterent point aux fêtes de Poitiers ; mais l'influence pacifique de la croix de Jésus-Christ s'exerça sur eux à distance. Elle fit tomber de leurs mains l'épée qu'ils avaient déjà levée contre le meurtrier de Galsuinthe, Chilpéric, et son indigne épouse Frédégonde. Le roi Gontran voulut être l'intermédiaire de la paix, qui fut scellée dans une assemblée nationale (*Malbergum*) à Andlau (569 [2]). « Les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors et du Béarn, sur lesquelles avait été constitué le douaire (*morgen gabe, morganegiba* [3]) de l'infortunée Galsuinthe, devaient être remises, à titre de compensation (*wehr-geld*), aux mains de sa sœur Brunehaut. » Mais Chilpéric ne fut pas longtemps fidèle à ce traité. En 573, ses troupes commandées par Clovis, le plus jeune des trois fils qu'il avait eus d'Audovera s première femme [4], s'emparèrent de Tours et de Poitiers, et ravagèrent toute la province de l'Aquitaine alors soumise à Sigebert. Celui-ci accourut à la tête de ses leudes, et, poursuivant Chilpéric

[1] *Quam merito Romæ, Romanoque imperat orbi,*
Qui sequitur quod ait dogma cathedra Petri!
(Fortunat., *Ad Justin. et Soph.*, tom. cit., col. 431.)

[2] Cf. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, 2e récit. — [3] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. XX ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 439.

[4] Chilpéric avait eu d'Audovera trois fils : Mérovée, Théodebert et Clovis, dont nous verrons successivement la fin tragique.

jusqu'à Chartres, le força d'accepter la paix. Mais les Austrasiens eurent à peine regagné leur territoire, que le perfide époux de Frédégonde investissait la ville de Reims, pendant que son fils aîné Théodebert, avec une autre armée, ravageait les villes de la Loire (574). L'indignation de Sigebert, à cette nouvelle, fut au comble, et Brunehaut n'eut pas de peine à lui faire jurer de ne plus traiter avec l'époux de Frédégonde. Sigebert fit appel aux Francs orientaux et aux peuples d'outre-Rhin, leur promettant le pillage et des établissements dans les meilleures terres à conquérir. Pendant qu'à la tête de ces formidables auxiliaires il poursuivait Chilpéric jusqu'à Tournay, ses deux lieutenants Godégésile et Gontran Boson, chargés de punir les dévastations de Théodebert, livrèrent bataille à ce prince sous les murs d'Angoulême, taillèrent son armée en pièces et le tuèrent lui-même. La cause de Chilpéric semblait perdue. Enfermé à Tournai, sans autres défenseurs qu'une poignée de leudes découragés, il songeait à entamer de nouvelles négociations avec son frère. Celui-ci, de son côté, se faisait proclamer roi de Neustrie à Vitriacum (Vitry), près de Douai, et sa femme Brunehaut entrait triomphalement à Paris (575).

Intervention de saint Germain de Paris. Sa lettre à Brunehaut.

26. Saint Germain, qui en était alors évêque, intervint avec l'autorité de son âge et de ses vertus [1], pour empêcher une lutte fratricide, et épargner aux peuples de la Neustrie les horreurs d'une guerre d'extermination. « Au moment du départ de l'armée, dit M. Augustin Thierry, lorsque Sigebert s'était mis en route, escorté de ses cavaliers d'élite, tous régulièrement armés de boucliers peints et de lances à banderoles, un homme pâle, en habits sacerdotaux, parut au-devant de lui ; c'était l'évêque Germain qui venait de s'arracher à son lit de souffrance pour faire une dernière et solennelle tentative. « Roi Sigebert, dit-il, si tu pars sans intention de mettre à mort ton frère, tu reviendras vivant et victorieux. Mais si tu as une autre pensée, tu mourras ; car le Seigneur a dit par la bouche de Salomon : « La fosse que tu prépares pour ton frère sera celle où tu tomberas toi-même [2]. » Le roi ne fut

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 600 et suiv. — [2] *Proverb.*, XXVI, 27; Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. LII; tom. cit., col. 313.

nullement troublé de cette allocution inattendue ; son parti était pris, et il se croyait sûr de la victoire [1]. » Déjà saint Germain avait adressé dans le même sens à la reine Brunehaut une lettre que nous avons encore, et qui est un monument de noble indépendance et de franchise épiscopale. « A la dame très-clémente, très-précellente et très-pieuse fille dans le Christ de la sainte Église, la reine Brunichildis, Germain pécheur. — A l'époque où les chrétiens étaient n petit nombre, ils vivaient entre eux dans la paix, par la protection de Dieu ; et les apôtres pouvaient dire que « leur temps était supportable, leurs jours des jours de salut [2]. » Maintenant au contraire, nous n'avons plus sous les yeux que des scènes de deuil, des événements funestes ; en sorte qu'au milieu des gémissements et des pleurs nous nous écrions : « Les jours de la tribulation sont venus ; nous touchons à l'heure de notre perte. Malheur à nous parce que nous avons péché [3] ! » L'amertume qui remplit mon cœur aggrave le poids de mes infirmités ; sans cela, je n'eusse pas manqué, comme c'était mon devoir, de me présenter en personne devant votre piété. Si vous me permettez de le dire, je puis assurer que nul ne porte plus haut que moi le sentiment de dilection chrétienne qui me fait chérir en vous ce que Dieu veut que nous y aimions, la foi, la piété, la charité. Répéterai-je les bruits qui courent dans le public ? Ils me consternent, et je voudrais pouvoir les dérober à la connaissance de votre piété. On dit que c'est par vos conseils et vos instigations que le très-glorieux roi Sigebert s'acharne obstinément à la ruine de ce pays. Si je rapporte de semblables propos, ce n'est pas que j'y ajoute foi, c'est afin de vous supplier de ne fournir aucun prétexte à de si graves imputations. Quoique déjà, depuis longtemps, ce pays soit loin d'être heureux, nous ne désespérons pas encore de la miséricorde divine qui peut arrêter le bras de la vengeance, pourvu que ceux qui gouvernent ne se laissent pas dominer par des pensées de meurtre, par la cupidité, source de tout mal, et par la colère qui fait perdre

[1] Aug. Thierry, 2e récit, pag. 326. — [2] *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* (II *Cor.*, VI, 2.) — [3] *Væ nobis quia peccavimus.* (*Thren.*, V, 16.)

le sens. « Malheur à l'homme par qui vient le scandale! » disait le Seigneur la veille de sa passion. Cette parole, je l'ai répétée à tous ceux qui auraient dû la comprendre; j'ai fait appel à leur conscience, je les ai avertis de ne pas attirer sur leur tête la condamnation de Judas. Dieu le sait, et cela me suffit; j'ai souhaité de mourir pour que leur vie fût prolongée, j'ai souhaité de mourir avant eux, afin de ne point voir leur ruine et celle de mon pays. Mais ils ne se lassent pas d'être en querelle et en guerre, chacun rejetant la faute sur l'autre, n'ayant nul souci du jugement de Dieu, et ne voulant rien laisser à la décision de la toute-puissance divine. Comme aucun d'eux ne daigne m'écouter, c'est à vous que j'adresse mes instances; car si, grâces à leurs discordes, le royaume tourne à sa perte, il n'y aura pas là un grand triomphe pour vous ni pour vos enfants. Que ce pays ait à se féliciter de vous avoir reçue! Montrez que vous y venez pour le sauver et non pour le perdre; calmez la colère du roi. En lui persuadant d'attendre avec patience le jugement de Dieu, vous ferez tomber à néant les mauvais propos du peuple. C'est avec tristesse que je vous écris ces choses; car je sais comment tombent rois et nations, à force d'offenser Dieu, « Quiconque espère en la puissance de son bras sera confondu et n'obtiendra point la victoire[1], » dit l'Écriture. Quiconque se repose avec confiance sur la multitude de ses hom mesd'armes, loin d'être à l'abri du danger, tombera en péril de mort : quiconque s'énorgueuillit de ses richesses en or et en argent subira l'opprobre et la désolation, avant que son avarice soit satisfaite. C'est une victoire sans honneur que de vaincre son frère, d'humilier des membres de sa propre famille, et de ruiner la propriété fondée par nos ancêtres. En se battant l'un contre l'autre, c'est contre eux-mêmes qu'ils combattent; chacun d'eux travaille à détruire son propre bonheur. L'ennemi qui les regarde, et qui approche, se réjouit en voyant qu'ils se perdent. Nous lisons que la reine Esther fut l'instrument de Dieu pour le salut de tout un peuple : faites de même éclater votre prudence et la

[1] Jerem., XVII, 5.

sincérité de votre foi, en détournant le seigneur roi Sigebert d'une entreprise condamnée par la loi divine, et en faisant que le peuple jouisse du bien de la paix, jusqu'à ce que le Juge éternel prononce dans sa justice. L'homme qui mettrait de côté l'affection fraternelle, qui mépriserait les paroles d'une épouse, qui refuserait de se rendre à la vérité, cet homme, tous les prophètes élèvent la voix contre lui. tous les apôtres le maudissent, et Dieu lui-même le jugerait dans sa toute puissance. Maintenant il ne me reste qu'à supplier votre piété de daigner accueillir votre serviteur notre diacre Gondulf, chargé de vous porter ma lettre. Prêtez l'oreille aux paroles qu'il vous adressera de ma part. En comblant mes vœux, vous travaillerez à votre gloire et à votre salut. Je prie et supplie votre piété de vouloir bien me transmettre un rescrit favorable. [1]. »

Mort de S. Germain. Fragments de ses ouvrages liturgiques. Eloge de l'Eglise de Paris par Fortunat.

28. Nous ne savons si Brunehaut daigna répondre à la lettre prophétique du vénérable vieillard. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'en tint aucun compte. Sur le lit de douleur où il attendait sa mort prochaine, Germain ne cessa de prier pour sa malheureuse patrie. « Il était alors, dit Fortunat, presque octogénaire. Le jour précis où il devait émigrer pour le ciel lui fut miraculeusement révélé. Il ordonna à son *notarius* de tracer en gros caractères, sur la paroi qui faisait face à son lit, ces mots : « V des calendes de juin. « Les assistants ne comprirent point d'abord quelle était sa pensée, en voulant avoir ainsi d'une manière permanente cette date sous les yeux. Mais la mort de l'homme de Dieu, survenue exactement le v des calendes de juin (28 mai 576), donna à tous l'explication de l'énigme [2]. » — « Ses funérailles, dit Grégoire de Tours, furent accompagnées d'un miracle qui attesta hautement sa sainteté. Au moment où le cortége passait devant la prison publique, comme les captifs mêlaient de l'intérieur leurs acclamations à celles du peuple, le cercueil devint tout à coup si lourd que les porteurs ne pouvaient avancer. Les prisonniers furent mis en liberté, et le corps du bienheureux se laissa de nouveau transporter

[1] S. German. Paris, *Epist. ad Brunichild.; Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 78.
[2] Fortunat., *Vit. S. German. Paris.*, cap. LXXVIII.

facilement [1]. » Saint Germain avait fondé à Paris, avec la munificence de Childebert, le monastère si fameux dans nos annales de Saint-Germain-des-Prés [2]. Dans un diplôme que nous avons encore, il adjure les rois et les évêques qui devaient se succéder sur le trône de France et sur le siége de Paris, de respecter les priviléges de ce royal établissement, destiné à perpétuer la charité pour les pauvres et la piété envers Dieu qui animaient l'auguste bienfaiteur [3]. Un monument de la plus haute importance, au point de vue liturgique, immortalise encore le nom de saint Germain. Ce sont deux lettres qui nous ont été conservées sous le titre : *Expositio brevis antiquæ liturgiæ gallicanæ* [4]. La première renferme une description complète des cérémonies observées dans la célébration de la messe solennelle. L'ordre y est le même que celui du *Sacramentaire* de saint Gélase. La particularité la plus singulière est celle qui désigne le symbole sous le nom inusité aujourd'hui de *Trecanum*. Les conjectures les plus diverses ont été essayées par les érudits, à propos de ce vocable. A notre tour, nous proposerions d'expliquer le *Trecanum* du VIe siècle par la *Confessio Trecassina* du texte de la *Vie de saint Loup* [5], et de voir dans cette désignation du symbole la formule de foi dont l'usage était devenu général dans les Gaules après le concile de Troyes, qui précéda la mission de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup contre les semi-pélagiens de la Grande-Bretagne. La seconde lettre liturgique de saint Germain de Paris renferme des notions intéressantes sur les ornements sacrés dont usaient l'évêque et le diacre. Elle men-

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. VIII.

[2] Du temps de saint Germain et de Childebert, ce monastère était dédié sous le double vocable de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, parce qu'on avait réuni en une seule basilique les deux oratoires de ce nom. Après son expédition en Espagne, Childebert avait rapporté de Tolède une magnifique croix d'or enrichie de pierreries pour laquelle il fit construire la nouvelle église.

[3] *Scilicet cogitans quia qui ista temporalia reservaret metenda, sibi multo majora a Deo illi attribuerentur, si ob ejus gloriam ecclesias et templa fundaret et egentium inopiam sustentaret.* (*Privileg. monast. S. Germ.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 81.)

[4] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 90 et seq. Cf. *Hist. littér. de France*, tom. III, pag. 313 et suiv. — [5] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 540 et 544.

tionne l'aube, le manipule, l'étole, la chasuble, le pallium, et en développe le symbolisme mystique. Ces fragments, échappés au naufrage des siècles et parvenus jusqu'à nous, attestent suffisamment le zèle du grand évêque pour les splendeurs du culte religieux. Fortunat, qui en avait été témoin, écrivait au clergé de Paris des vers enthousiastes.. « Vous êtes, disait-il, le génie, la gloire, l'honneur de l'Église. Les divines poésies de David, distribuées en un ordre régulier, retentissent sous les voûtes de la basilique. Ici l'ordre sacerdotal, là les phalanges des lévites; ici la vieillesse avec sa couronne de cheveux blancs, là les clercs ornés de leurs blanches tuniques. On dirait les lis mêlés aux roses pour former le cercle d'honneur de notre Dieu. Au centre apparaît dans sa majesté le pontife Germain, le père des lévites, le modèle des prêtres, nouvel Aaron, dont les vertus brillent de plus d'éclat que les diamants qui étincellent sur son vêtement d'or [1]. »

Assassinat de Sigebert par Frédégonde.

29. Quelques semaines après la mort de saint Germain, Brunehaut était veuve et captive. Jamais révolution ne fut plus soudaine ni plus terrible. Pendant que Chilpéric, enfermé à Tournai, jugeait sa position désespérée et se résignait passivement à la mort, Frédégonde n'abandonnait pas la pensée de triompher de Sigebert. Parmi les rares soldats de sa garde, elle en remarqua deux dont le visage et les discours indiquaient un sentiment profond de sympathie et de dévouement. C'étaient deux jeunes gens nés au pays de Térouanne, francs d'origine. Elle mit en usage, pour gagner leur esprit, toute son adresse et tous les prestiges de son rang. Quand elle crut les avoir en quelque sorte fascinés, elle leur parla d'aller à Vitry assassiner le roi Sigebert. Les jeunes soldats promirent de faire tout ce que la reine leur commanderait. Alors elle donna de sa propre main à chacun d'eux un long couteau à gaîne, ou comme disaient les Francs, un *skramasax*, dont elle avait, par surcroît de précaution, empoisonné la lame. « Allez, leur dit-elle, et si vous revenez vivants, je vous comblerai d'honneurs, vous et votre postérité. Si vous succombez, je distribuerai pour vous des

[1] Fortunat. *Ad clerum Paris.*, *Miscellan.*, lib. II, cap. XIII; *Patrol. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 102.

aumônes à tous les lieux saints. » Les deux jeunes gens sortirent de Tournai, prirent la route qui conduisait au domaine royal de Vitry, et se donnant pour déserteurs, obtinrent une audience du roi. Le couteau que chacun d'eux portait à la ceinture n'excita pas le moindre soupçon ; c'était une partie du costume germanique. Pendant que le roi les écoutait avec bienveillance, ayant l'un à sa droite et l'autre à sa gauche, ils tirèrent à la fois leur skramasax et lui en portèrent en même temps deux coups à travers les côtes. Sigebert poussa un cri et tomba mort. A ce cri, le camérier du roi, Haréghisel, et un goth, nommé Sighela, accoururent l'épée à la main, le premier fut tué et le second blessé par les assassins, qui se défendirent avec une sorte de rage extatique. Mais d'autres hommes armés survinrent, et les deux neustriens, assaillis de toutes parts, succombèrent dans une lutte inégale [1]. »

L'épitaphe de saint Germain par Chilpéric. Plaintes ardentes de Grégoire de Tours.

30. Chilpéric était vainqueur sans combat. L'armée de Sigebert, privée de chef, se dispersa d'elle-même. Frédégonde et son époux rentrèrent triomphants à Paris. « Or, dit Grégoire de Tours, le surlendemain un paralytique, qui depuis de longues années se tenait sous le portique de l'église de Saint-Vincent, fut soudainement guéri au tombeau de saint Germain [2]. » A cette nouvelle, Chilpéric accourut, mêlant ses acclamations aux actions de grâces de la foule. Il se piquait d'un certain talent pour la poésie latine, et composa, sans doute avec l'aide de quelques-uns des clercs de sa cour, une épitaphe qu'il fit graver sur la tombe du thaumaturge [3].

[1] Aug. Thierry, *Récits mérov.*, tom. I, pag. 329. — [2] Greg. Tur., *De glor. confess.*, cap. XC.

[3] Voici cette poésie royale, telle qu'Aimoin nous l'a conservée sous ce titre : *Epitaphium S. Germani per Chilpericum regem.*

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum,
Et pater et medicus, pastor amorque gregis.
Germanus, virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulcri;
Vivit enim, nam mors quem tulit ipsa timet.
Crevit adhuc potius justus post funera; nam qui
Fictile vas fuerat, gemma superba micat.
Hujus opem ac meritum muris data verba loquuntur,
Redditus et cæcis prædicat ore dies.

Cet hommage à la mémoire d'un saint, que le poète couronné saluait des titres de « miroir de l'Église et de père de la patrie, » ne devait adoucir ni les mœurs de Chilpéric, ni les sauvages passions de Frédégonde. Des crimes nouveaux devaient bientôt surpasser l'horreur des anciens. Le successeur de Germain sur le siége de Paris, le clerc Ragnemodus, fut choisi par le couple royal comme un instrument sur la docilité duquel on pouvait compter. Grégoire de Tours, témoin de ces calamités, interrompait la sanglante histoire qu'il en écrivait alors pour s'écrier : « Il m'est odieux d'enregistrer les incidents de ces guerres civiles, qui abaissent à ce point la nation et le royaume des Francs. Les jours d'affliction dont parle le Seigneur ont commencé pour nous : « Le père s'élève contre le fils, le fils contre le père ; frère contre frère, parents contre parents [1]. » O rois, plût à Dieu que, suivant l'exemple de vos ancêtres, vous ne songiez à tirer le fer que contre les nations ennemies ! Rappelez-vous les exploits du grand Clovis, dont la valeur a conquis cet empire, votre héritage. Que faites-vous? que cherchez-vous? Quels biens n'avez-vous pas en abondance? Les délices vont toujours croissant dans vos demeures ; le vin, le blé, l'huile remplissent vos celliers ; l'or et l'argent s'entassent dans vos coffres. Mais vous avez perdu le seul bien véritable, la grâce de Dieu, sans laquelle il n'est point de paix. Pourquoi l'un prend-il ce qui appartient à l'autre ? Pourquoi cette soif insatiable de ce qui n'est pas à vous? Prenez garde. La discorde et la guerre civile finiront par vous détruire tous, rois et peuples, et l'étranger règnera sur vos débris. Princes de la terre, s'il vous faut absolument des combats, il en est un que l'apôtre vous recommande [2] : le combat de l'esprit contre la chair, des vertus contre les vices. Entamez cette lutte glorieuse. Alors, vraiment libres, vous servirez votre chef le Christ, après avoir été trop longtemps esclaves

Nunc vir apostolicus, rapiens de carne tropæum,
Jure triumphali, confidet arce poli.

(Aimoin, *De gest. Franc.*, lib. III, cap. XVI.)

[1] Matth., x, 21. — [2] *Gal.*, v, 17.

du péché, lequel est la racine de tous maux [1]. » Tel était le noble langage que l'Église faisait entendre aux rois mérovingiens, pendant qu'elle luttait en Italie contre la barbarie des Lombards, en Orient contre la décadence byzantine, en Arménie contre le cimeterre persan, réagissant partout contre les excès des race nouvelles ou contre la décrépitude des civilisations vieillies.

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, *Prol.*; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 315.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE S. PÉLAGE II (17 novembre 578-7 février 589).

SOMMAIRE.

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Notice de saint Pélage II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Absence de ratification impériale. Trêve avec les Lombards. — 3. Les monuments de Pélage II.

§ II. SAINT GRÉGOIRE APOCRISIAIRE A CONSTANTINOPLE.

4. Mort de l'empereur Justin le Jeune. Avénement de Tibère-Constantin. — 5. Ambassade de Chilpéric au nouvel empereur. — 6. Le saint-siége et l'alliance byzantine. — 7. Lettre de Pélage II à son apocrisiaire saint Grégoire. — 8. Incendie du Mont-Cassin par les Lombards. — 9. Lettres de Pélage II à Aunarius d'Auxerre. — 10. Le livre des *Morales*, ou *Commentaire de Job*, par saint Grégoire. — 11. Controverse dogmatique entre saint Grégoire et Eutychius patriarche de Constantinople. — 12. Mort de l'empereur Tibère II. Avénement de Maurice.

§ III. SAINT GRÉGOIRE SECRÉTAIRE DU PAPE.

13. Retour de Grégoire à Rome. Le moine Justus. — 14. Première lettre de Pélage II aux évêques schismatiques d'Istrie. — 15. Seconde lettre. — 16. Troisième lettre. — 17. Jean le Jeûneur patriarche de Constantinople. Titre usurpé d'*évêque universel*. — 18. Divers décrets de Pélage II.

§ IV. SAINT PRÉTEXTAT DE ROUEN.

19. Prétextat bénit le mariage de Brunehaut avec Mérovée fils de Chilpéric. — 20. Ordination forcée de Mérovée. Sa mort tragique. — 21. Concile de Paris pour juger Prétextat. Première séance. — 22. Les évêques délateurs. Intrigues de Chilpéric et de Frédégonde. — 23. Seconde séance du concile de Paris. — 24. Troisième séance. Prétextat exilé à Jersey. — 25. Assassinat du prince Clovis par Frédégonde. Accusations contre Grégoire de Tours. — 26. Concile de Braine. — 27. Meurtre de Chilpéric par Frédégonde. — 28. Meurtre de saint Prétextat par Frédégonde.

§ V. MORT DE SAINTE RADEGONDE.

29. Austérités de sainte Radegonde. Ses dernières années. — 30. Testament de sainte Radegonde. Sa mort. — 31. Funérailles de sainte Radegonde par Grégoire de Tours. — 32. Mort du pape Pélage II.

§ I. Notice du Liber Pontificalis.

Notice de S. Pélage II d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Pélage, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils de Vinigild. Il siégea dix ans, deux mois, dix jours. Son ordination eut lieu sans la ratification impériale, parce que les Lombards tenaient Rome assiégée. Les dévastations qu'ils commettaient en Italie furent effroyables. A ce fléau se joignit celui d'inondations et de pluies torrentielles, qui faisaient dire : Le temps du déluge est revenu. Pélage fit couvrir de lames d'argent doré la confession du bienheureux apôtre Pierre. Il convertit sa maison en un hospice (*ptochium*) pour les pauvres et les vieillards. Il restaura la catacombe du bienheureux martyr Hermès. Il édifia la basilique du bienheureux martyr Laurent, et revêtit sa châsse de lames d'argent. Pélage II mourut le 7 février 589, et fut enseveli à Saint-Pierre. En deux ordinations, au mois de décembre, il consacra vingt-huit prêtres, sept diacres et quarante-huit évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant six mois et vingt-cinq jours [1]. »

Absence de ratification impériale. Rêve avec les Lombards.

2. La notice officielle constate, on le voit, avec un soin particulier, l'absence de toute ratification préalable par l'empereur de Constantinople ou par l'exarque de Ravenne, dans l'ordination du nouveau pontife. Le blocus de Rome par les Lombards était tellement rigoureux, que toutes les voies de communication, soit avec le nord de l'Italie, soit avec la mer, étaient fermées. Il semble que l'occasion eût été favorable pour revendiquer le principe de la liberté d'élection; mais l'Église romaine avait dès lors et n'a jamais cessé de conserver une politique bien différente. Elle place le droit au-dessus des accidents humains, et n'estimerait pas digne d'elle

[1] *Lib. Pontif.*, *Pelagius II*; *Notitia* LXV; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 638.

de tirer profit au jour le jour, comme les diplomates vulgaires, de ce qu'on appelle les événements de force majeure. L'immixtion du pouvoir civil dans l'élection pontificale était une usurpation d'un roi goth, reprise par bénéfice de conquête à l'époque de Justinien, et jalousement maintenue comme un privilége inaliénable par les empereurs byzantins. L'heure devait venir où le pouvoir civil lui-même reconnaîtrait l'injustice de cet abus, et y renoncerait le premier. Jusque-là Rome, qui est patiente parce qu'elle a les promesses d'immortalité, sut attendre et respecter une sorte de concordat que la violence au début lui avait imposé, mais qui formait en définitive une garantie d'union entre les deux puissances. Voilà pourquoi, suivant la judicieuse remarque de Bianchini, le clergé romain, au lieu de précipiter l'ordination du successeur élu de saint Benoît II, laissa écouler un intervalle de trois mois et demi [1], délai qui parut suffisant pour que l'impossibilité de transmettre un message à Ravenne ou à Constantinople fût bien constatée [2]. Nous ignorons le détail des négociations qui s'établirent entre le nouveau pontife et les ducs lombards, dans le but de dégager la ville de Rome du siége dont elle souffrait les rigueurs depuis trois ans. Tous les renseignements nous font défaut sur cette époque si agitée de l'histoire d'Italie. « Les chroniques contemporaines, s'il en a existé aucune, dit Muratori, sont ensevelies pour nous dans un éternel silence [3]. » Il est certain cependant que Pélage II réussit, dès les premiers mois de son pontificat, à éloigner de Rome l'armée barbare qui l'environnait, et à rétablir des communications régulières avec Constantinople et les autres provinces du monde catholique. Sans doute ce fut encore à prix d'argent, et peut-être par l'intervention du diacre Grégoire, que cet heureux succès put être obtenu. Du moins, dès le commencement de l'année 579, Grégoire lui-même était envoyé à Constantinople

[1] [*Post Benedictum*] *cessavit episcopatus menses* 3, *dies* 10. On se rappelle que ces paroles terminent la notice consacrée à Benoît II par le *Liber Pontificalis*. (Cf. chap. précédent, n° 8.)

[2] Bianchini, *Notæ chronolog. in Lib. Pontif.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 639. — [3] Murator., *Annal. ital.*, ann. 577.

en qualité d'apocrisiaire du saint-siége, et le pape reprenait avec les diverses églises de la chrétienté une correspondance forcément interrompue sous le pontificat précédent.

Les monuments de Pélage II.

3. Avec la liberté des communications, le siége apostolique retrouvait en même temps la possibilité de percevoir les revenus des possessions territoriales qui lui avaient été affectées sur les divers points du monde, à l'époque de Constantin le Grand. C'est ce qui nous explique les travaux exécutés par le pape à la confession de Saint-Pierre, à la catacombe d'Hermès si célèbre par le tombeau de saint Alexandre I [1], et à la basilique constantinienne de Saint-Laurent hors-les-murs. Cette dernière, l'une des sept églises majeures dont la foi du premier empereur chrétien dota la ville éternelle, avait été magnifiquement restaurée et agrandie, au Ve siècle, par Placidie, fille de Théodose le Grand? Durant le blocus, les Lombards la détruisirent. Pélage II, ainsi que nous l'apprend le *Liber Pontificalis*, la rétablit dans toute sa splendeur, et orna l'arc triomphal d'une mosaïque qu'on y voit encore aujourd'hui. Le Christ apparaît au milieu, assis sur un globe : d'une main il tient la croix, et de l'autre il bénit. A sa gauche, sont debout saint Paul, saint Etienne et saint Hippolyte ; à sa droite, saint Pierre et saint Laurent, ayant tous le nimbe et leur nom inscrit sur leur tête. Saint Laurent tient de la main gauche un livre ouvert, où est écrit le verset du psaume *Dispersit, dedit pauperibus :* de son bras gauche, il soutient un petit édicule figurant la basilique qu'il offre au Sauveur. Derrière lui, drapé dans une tunique et à l'arrière-plan, on distingue un personnage aux cheveux rasés, sans aucun nimbe, et cachant par modestie ses mains sous les plis de sa robe. Au-dessus de sa tête, on lit ces deux mots : *Pelagius episcopus.* C'est le portrait authentique de Pélage II, dans son humilité glorifiée par un monument quinze fois

[1] Cf. tom. VII de cette *Histoire,* pag. 25 et suiv. Saint Hermès, préfet de Rome, converti par saint Alexandre I, avait été martyrisé quelques jours avant ce pontife, l'an 117, dans la troisième persécution générale sous l'empereur Trajan.

[2] Cf. tom. IX de cette *Histoire,* pag. 66.

séculaire. Autour de l'arc triomphal, sur une frise déroulée en banderole, se détache en lettres d'or le distique suivant :

MARTYRIUM FLAMMIS OLIM LEVITA SUBISTI,
IVRE TVIS TEMPLIS LVX BENERANDA REDIT [1].

Ce témoignage du VIe siècle, encore visible de nos jours, n'est pas le seul qui confirme l'exactitude du *Liber Pontificalis*. « Mon prédécesseur Pélage, de vénérable mémoire, écrivait quelques années plus tard saint Grégoire le Grand, fit restaurer la basilique du martyr saint Laurent. Comme les décombres avaient recouvert l'emplacement du précieux tombeau, on fit des fouilles et bientôt le sépulcre tout ouvert se présenta aux regards. Ni les travailleurs, ni les moines qui les dirigeaient ne touchèrent au pieux dépôt. Cependant tous moururent dans les dix jours qui suivirent, et l'on regarda cet événement comme une preuve du respect qu'on doit avoir pour les saintes reliques. Le même phénomène se renouvela, lorsque Pélage fit revêtir de lames d'argent la confession du bienheureux apôtre Pierre, bien que le lieu où l'on travaillait fût à près de quinze pieds du tombeau lui-même [2]. » On le voit, le texte de saint Grégoire appuie merveilleusement celui du *Liber Pontificalis*. Quant au double miracle opéré à la tombe du prince des apôtres et à celle du diacre et martyr Laurent, la critique rationaliste n'en tiendra sans doute aucun compte; mais entre nos modernes incrédules et l'affirmation d'un témoin oculaire, tel que saint Grégoire le Grand, l'historien impartial ne saurait éprouver la moindre hésitation.

§ II. Saint Grégoire apocrisiaire à Constantinople.

Mort de l'empereur Justin le Jeune. Avénement de Tibère.

4. Au moment où Pélage II montait sur le trône pontifical, Justin le Jeune mourait à Constantinople (5 octobre 578), après un règne ou plutôt une démence de douze ans. L'ambitieuse Sophie

[1] Un dessin de l'arc de Pélage II à la basilique de Saint-Laurent *extra muros*, a été reproduit par la *Patrol. lat.*, tom. CXXVIII, col. 613. Cf. Bleser, *Rome et ses monuments*, pag. 177.

[2] S. Greg. Magn., lib. IV, *Epist.* XXX; *atr. lat.*, tom. LXXVII, col. 701.

avait impatiemment attendu la mort de cet époux tombé en idiotisme, dans l'espoir que Tibère Constantin, son fils adoptif, deviendrait son second mari et lui rendrait le titre d'impératrice régnante. Après les funérailles de Justin, Tibère se rendit au cirque, où le peuple l'attendait pour la cérémonie de la prise de possession. Dès que, ceint du diadème et revêtu de la pourpre, il eut pris place sur le trône, la foule s'écria : Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! Montrez-nous l'impératrice ! — Sophie crut toucher à la réalisation de ses rêves de seconde fortune. Son étonnement et sa consternation furent extrêmes, en voyant entrer dans le cirque la légitime épouse de Tibère, la nouvelle impératrice Anastasie, accompagnée de deux jeunes princesses ses filles, Constantina et Charito. Toutes trois étaient demeurées jusque-là inconnues à la veuve de Justin. Tibère les embrassa tendrement, mit la couronne sur la tête d'Anastasie et présenta au peuple la nouvelle famille impériale. Quelques mois après, une insurrection éclatait à Constantinople, en l'absence de Tibère. La vindicative Sophie avait offert le trône et sa main à un petit-neveu de Justinien, portant le même nom que son grand oncle. Toutes les mesures étaient prises par les conjurés, lorsque Tibère, informé du complot, reparut à la tête d'une troupe fidèle. Après avoir dispersé les séditieux, son premier soin fut de se rendre à la basilique, afin d'y rendre grâces à Dieu. Justinien et Sophie lui furent amenés pour qu'il prononçât sur leur sort. Il leur fit grâce et, à force de clémence, finit par désarmer leur haine.

L'ambassade de Chilpéric au nouvel empereur.

5. En même temps, il recevait avec une magnificence vraiment impériale les ambassadeurs francs, que Chilpéric et Frédégonde lui envoyaient pour le féliciter de son avénement à l'empire. L'alliance des rois mérovingiens était, nous l'avons dit, soigneusement ménagée par la chancellerie byzantine, comme une ressource éventuelle contre les Lombards et un moyen de reconquérir un jour l'Italie. Grégoire de Tours nous a conservé un incident assez curieux de cette ambassade. Les envoyés francs, dit-il, revinrent dans les Gaules après trois ans de voyage, et non sans avoir couru les plus grands dangers. Ils ne voulurent point aborder à Marseille, dont la

possession était alors disputée entre le roi Gontran et les fils de Childebert, tous également ennemis de Chilpéric. Ils se dirigèrent donc sur le port d'Agatha (Agde), qui appartenait au royaume des Goths. Mais leur navire assailli par une tempête, en vue des côtes de la Septimanie, échoua sur des brisants, et tandis qu'eux-mêmes se sauvaient à la nage, toute la cargaison fut pillée par les populations du littoral. Heureusement l'officier qui gouvernait la ville d'Agde au nom du roi des Goths crut qu'il était de son devoir ou de sa politique d'intervenir, et il fit rendre aux ambassadeurs la plus grande partie des riches présents destinés à leur roi. Ils arrivèrent ainsi à la villa de Novigentum [1]. « Je m'y trouvais moi-même, ajoute Grégoire de Tours. Chilpéric profita de la circonstance pour nous montrer ses trésors. Il nous fit entr'autres admirer un bassin d'or massif du poids de cinquante livres, décoré de pierreries et de ciselures, qui venait d'être fabriqué par son ordre. J'ai fait cela, dit-il, pour donner de l'éclat et du renom à la nation des Francs. Si Dieu me prête vie, je ferai encore davantage. — Il nous montra ensuite tout ce qui venait de lui être remis de la part de l'empereur, étoffes précieuses, vaisselle plate, ornements de toute espèce. Je remarquai surtout des médailles d'or du poids d'une livre chaque, portant sur la face l'effigie de l'empereur, avec cette légende : *Tiberius Constantinus semper augustus*, et sur le revers un quadrige monté par un triomphateur, avec ces mots : *Gloria Romanorum* [2]. » Cette exposition comparative des produits de l'empire grec et des essais grossiers encore, mais déjà précieux, de l'art mérovingien, n'est pas sans intérêt. La gloire des Romains stimulait les désirs de Chilpéric : il voulait avoir des ciseleurs, des orfèvres, des graveurs; il faisait construire à Paris et à Soissons des cirques pour y offrir aux Gaulois et aux Francs des spectacles pareils à ceux que les empereurs donnaient sur les rives du Bosphore [3].

[1] Aujourd'hui saint Cloud. — [2] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. II. Cf. Aug. Thierry, *Récits mérov.*, tom. II, pag. 194.

[3] *Apud Suessiones atque Parisios circos ædificare præcepit, eosque populis spectaculum præbens.* (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XVIII; *Pat. lat.*, tom. LXXI, col. 353.)

Le saint-siége et l'alliance byzantine.

6. Chilpéric, qui se préoccupait des progrès de la civilisation matérielle, aurait pu trouver dans les vertus de l'empereur Tibère Constantin d'autres exemples plus dignes de son émulation. Il n'eût pas alors mérité que la plume, pourtant si réservée, de Grégoire de Tours accolât à son nom les épithètes de « Néron et d'Hérode des Gaules [1]. » Le pape Pélage II, lui aussi, avait voulu féliciter le nouvel empereur de son avénement au trône. Profitant de la trêve conclue avec les Lombards, il fit partir pour Constantinople l'ancien préteur de Rome, l'humble religieux du mont Cœlius, le diacre Grégoire. Au lieu de l'apostolat de la Grande-Bretagne, et du martyre, peut-être, qu'il s'était vainement promis chez les Angles, Grégoire se vit contraint d'accepter un poste d'honneur à la première cour du monde. Les Romains, cette fois, ne s'opposèrent point à son départ. Nul ne pouvait mieux représenter et servir dans la Rome nouvelle les intérêts de la vieille Rome. Seul, il se croyait à la fois indigne et incapable. Sa mission à Byzance ne devait point être temporaire. Il reçut l'ordre de s'y fixer en qualité d'apocrisiaire du siége apostolique ; « en sorte, disait-il jouant sur le sens du mot grec, que je devins le prisonnier des *responsa* (lettres) du saint-siége, et que j'eus tout le temps d'éprouver combien je me déplaisais à moi-même [2]. » Il voulut du moins se faire accompagner de plusieurs religieux de sa communauté, se livrant avec eux à l'étude, la méditation, la lecture, et suivant autant que possible toutes les observances de la règle. « Leur charité fraternelle, disait-il, les a déterminés à me suivre dans le campement que j'allais établir au milieu des palais de ce monde. La Providence divine me ménageait cette consolation, afin que, par leur exemple, je pusse me rattacher, comme avec le câble d'une ancre, au rivage de la prière, pendant que mon âme était battue des flots de la vie des affaires. Ils constituaient le port où j'aimais à me réfugier. Le ministère qui m'appelait au dehors était comme un poignard que j'avais toujours

[1] *Chilpericus, Nero nostri temporis et Herodes.* (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. XLVI; tom. cit., col. 412.) — [2] *Cum me illic sedis apostolicæ responsa constringerent... quod mihi de me displicebat.* (S. Greg. Magn., *Mor.*, Præfat., cap. I; *Pat. lat.*, tom. LXXV, col. 510, 511.)

à la gorge, mais au milieu d'eux les entretiens spirituels, la lecture, l'étude, retrempaient mon cœur dans les eaux vives de la componction [1]. » Les instructions officielles de Grégoire, telles du moins que nous pouvons les conjecturer à distance, étaient relatives aux deux grandes préoccupations qui absorbaient alors l'attention de saint Pélage II et des Romains. D'une part, la situation de l'Italie et les subsides nécessaires à l'exarque de Ravenne pour mettre un terme aux calamités de l'invasion lombarde : de l'autre, l'extinction du schisme qui se perpétuait dans les provinces de l'Istrie et de la Dalmatie, depuis le ve concile œcuménique. La modestie de Grégoire a malheureusement supprimé tous les renseignements positifs qui auraient pu nous faire connaître les incidents auxquels donna lieu la double négociation dont il était chargé. Nous savons pourtant qu'elle fut aussi heureuse qu'il était permis de l'espérer, dans les difficiles conjonctures où se trouvait alors l'empire d'Orient. Le général Maurice venait de remporter en Arménie une série de victoires contre Chosroès I, et contre son fils Hormisdas. L'empereur Tibère l'en récompensa par la main de la princesse Constantina, sa fille aînée, et le désigna comme son futur successeur au trône de Byzance. Ces succès malheureusement trop éphémères raffermissaient, moralement du moins, en Italie l'autorité impériale. Il eût fallu y joindre l'appui effectif d'une armée : mais les Abares, maîtres de Sirmium, menaçaient Constantinople à l'ouest; les Turcs, alliés des Perses, tenaient en échec les provinces de l'extrême Orient, et ne permettaient point à l'empereur de dégarnir ses frontières. Tout semblait donc conjuré pour la ruine du nom romain. « Au milieu de tant d'agitations et de maux, disait Grégoire, je crois voir approcher la dernière heure du monde [2]. » A cette exclamation d'une douleur aussi patriotique que chrétienne, on peut se convaincre que la politique du saint-siége et de son apocrisiaire à Constantinople était alors toute dévouée à l'alliance byzantine. Quelques écrivains modernes ont paru s'en étonner.

[1] S. Greg. Magn., *Moral.*, Præfat., loc. cit. — [2] *Mundi jam tempora, malis crebrescentibus, termino propinquante turbata sunt.* (Id., *ibid.*)

Suivant eux, l'Église romaine a toujours eu le tort de ne pas ratifier à temps les faits accomplis, et de rester fidèle à ses alliances, en dépit des événements et des hommes. Sous la domination arienne de Théodoric le Grand, de même que durant l'interrègne anarchique et païen des ducs lombards, Rome continuait à se tourner vers Byzance, où régnaient les successeurs du grand Constantin. Pour lui en faire un reproche, il faut oublier les notions les plus élémentaires de l'honneur et du droit. Le royaume du Christ, l'Église fondée par Jésus-Christ, a donné et donnera jusqu'à la fin des siècles le spectacle de la fidélité survivant à toutes les vicissitudes. Son sceptre est une croix, sur laquelle au besoin ses pontifes savent mourir, à l'exemple de leur Maître. Au point de vue social proprement dit, comment ne voit-on pas que la résistance de l'Église aux barbaries successives des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Francs eux-mêmes, finit par conquérir à la foi chrétienne, c'est-à-dire à la civilisation, toutes ces races diverses qui, durant trois siècles, comme des essaims sortis de la ruche, couvrirent l'Europe et la ravagèrent? Rome avait donc, au temps de Pelage II et de son légat saint Grégoire, la véritable politique de l'avenir. Elle l'a toujours eue, elle la garde encore, malgré les aveuglements et les ingratitudes de toutes les époques et de tous les pays.

Lettre de Pélage II à son apocrisiaire saint Grégoire.

7. Voici une lettre, la seule qui nous soit parvenue de toutes celles que le pape adressait à son apocrisiaire. « Pélage évêque, à son cher fils le diacre Grégoire. Le *notarius* Honorat, ainsi que notre frère et coévêque Sébastien, que j'adresse à votre dilection, vous donneront de vive voix les renseignements nécessaires. Ils sont au courant des négociations entamées avec l'exarque de Ravenne; vous saurez par eux ce qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de l'empereur. Au mépris de leurs serments les plus sacrés, les Lombards, avec une incroyable perfidie, renouvellent contre nous leurs cruautés et leurs excès. Notre frère Sébastien nous a promis de mettre sous les yeux du très-pieux empereur le tableau des calamités de l'Italie; joignez-vous à lui, parlez vous-même, et agissez de manière à nous secou-

rir promptement. Si Dieu n'inspire au très-pieux empereur la résolution de nous envoyer soit un maître de la milice, soit un général, notre province est désespérée; elle n'a plus en effet ni troupes de campagne, ni garnisons dans les villes. L'exarque nous mande qu'il est dans l'impossibilité absolue de rien faire pour nous; il peut à peine suffire lui-même à garder Ravenne. Plaise à Dieu que l'empereur agisse promptement, sinon les armées barbares auront bientôt envahi tout ce qui reste de la république romaine [1] en Italie. Renvoyez au plus tôt ici le prêtre Maximianus, qui vous a accompagné dans votre légation. Votre monastère, dont il est le supérieur, a besoin de sa présence; et moi-même, je ne puis plus longtemps me passer de ses services [2]. »

Incendie du Mont-Cassin par les Lombards.

8. Le notarius Honorat et l'évêque Sébastien, chargés de ce message, purent raconter de vive voix à l'apocrisiaire un désastre qui dut profondément affliger son cœur. Jusque-là, le monastère du Mont-Cassin, protégé sans doute par la majesté des souvenirs qui se rattachaient à son illustre fondateur, avait échappé à la ruine et au pillage. Mais enfin les Lombards enhardis par l'impunité, venaient, sous la conduite du duc de Bénévent, Zoto, de gravir la montagne bénie, et d'en incendier tous les édifices. Quarante ans auparavant, saint Benoît avait prédit cette catastrophe [3]. Elle s'accomplit dans les conditions exactes qu'il avait décrites à l'avance, c'est-à-dire que les Lombards ne purent détruire que ce qui n'avait pas vie, et ne prirent pas un seul des moines. « Quoique l'attaque eût lieu de nuit et pendant la sommeil des religieux, ceux-ci purent tous s'enfuir, n'emportant avec eux pour toute fortune que le livre de la Règle, écrite par leur fondateur, avec l'hémine, ou mesure de vin, et le poids de la livre de pain qu'il leur avait prescrits. Ils se réfugièrent à Rome; le pape Pélage II leur fit un accueil paternel et leur permit de construire près du palais de Latran un monas-

[1] *Quæ adhuc a republica detinentur.* On sait que le nom de *respublica* avait survécu à la chose, et qu'il continua d'être employé à toutes les époques de l'empire.

[2] Pelag. II, *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 703. — [3] *Cf.* tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 496.

tère où les enfants de saint Benoît purent attendre, pendant un siècle et demi (580-730), le jour heureux qui vit repeupler la sainte montagne [1]. » Disciple de Benoît, parent de l'illustre fondateur dont il devait plus tard se faire le biographe, Grégoire ressentit comme un malheur de famille la catastrophe du Mont-Cassin. Il se hâta de renvoyer à Rome le prêtre Maximianus, qui allait avoir désormais à partager avec le pontife Pélage II le soin d'offrir l'hospitalité aux proscrits de la métropole bénédictine. Maximianus quitta sur-le-champ Constantinople, et prit passage sur un navire qui faisait voile pour l'Adriatique. Une tempête effroyable l'assaillit : le gouvernail, le grand mât, toutes les voiles, furent emportés.

Par les flancs du vaisseau entr'ouvert, dit saint Grégoire le Grand, l'eau pénétrait en bouillonnant. Un miracle seul pouvait sauver les voyageurs. Maximianus leur distribua le corps et le sang de Jésus-Christ, ils se donnèrent tous le baiser de paix, et, recommandant leur âme à Dieu, attendirent la mort. Leur foi les sauva. Huit jours et huit nuits s'écoulèrent, sans que le vaisseau, qu'on ne gouvernait plus et qui paraissait une épave abandonnée, sombrât. Enfin la tempête le jeta en vue du port de Crotone, sur le littoral du Brutium. Les passagers purent descendre sur la rive. Maximianus sortit le dernier, et le navire coula à fond aussitôt qu'il l'eut quitté [2]. »

Lettres de Pélage II à Aunarius d'Auxerre.

9. En même temps que saint Grégoire redoublait d'instances près de l'empereur Tibère, pour l'intéresser au sort de la malheureuse Italie, Pélage II faisait appel au dévouement de la Gaule et des rois mérovingiens. Voici en quels termes il écrivait à l'évêque d'Auxerre Aunarius (saint Aunachaire) : « Votre dilection nous témoigne le regret de n'avoir pu effectuer le voyage qu'elle projetait à Rome. Les hommes d'armes qui interceptent tous les chemins, les guerres incessantes dont nous sommes victimes, vous empêchent

[1] M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 91.

[2] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXXVI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 504. Cet épisode nous fournit la preuve que dès cette époque on conservait le sacrement de l'Eucharistie, ou du moins qu'on célébrait le saint sacrifice, à bord des navires.

de réaliser le pèlerinage dont vous aviez formé le louable dessein. C'est avec raison que vous tournez vos regards vers cette ville sainte de Rome, et que vous proclamez la nécessité pour le gouvernement de l'Église universelle de pouvoir recourir en paix au siége apostolique [1]. Comment ne gémiriez-vous pas sur nos tribulations et les douleurs qui nous accablent? C'est pour ainsi dire sous vos yeux que des flots de sang chrétien sont versés chaque jour en Italie, les saints autels dévastés, et la foi catholique outragée par des idolâtres. Nous comptons sur la Gaule pour nous secourir. Ce n'est pas en vain que Dieu vous a faits membres de l'Église catholique, membres unis d'un seul corps, sous le gouvernement d'un seul chef. Il vous a ainsi imposé le devoir de protéger le siége où réside l'unité de l'Esprit-Saint. Tel fut, je n'en doute pas, le miséricordieux dessein de la Providence, quand elle appela les rois francs à la profession de la foi orthodoxe, la foi de l'empire romain. Dieu voulait qu'ils devinssent les défenseurs de cette ville de Rome d'où la foi leur est venue, les alliés fidèles de l'Italie qui touche à leurs frontières. Prenez donc garde, très-cher frère, à cette mission confiée par Dieu même aux rois de votre pays; ne permettez pas qu'ils l'oublient; ne trahissez point, par votre négligence à les en instruire, le devoir d'un sacerdoce pour lequel ces religieux princes se montrent en toute occasion si déférents et si respectueux. C'est dans cette confiance que nous adressons à votre dilection les reliques que vous nous avez demandées, de la part de notre très-glorieux fils le roi Gontran. Puisque vous attachez tant de prix à ces gages vénérés des saints martyrs, ne souffrez pas que leurs temples soient plus longtemps profanés par les païens. Ne laissez pas vos rois contracter d'alliance avec les Lombards, ces ennemis de Dieu et des saints, ni devenir en quelque sorte les complices de forfaits et de sacriléges qui tôt ou tard attireront sur leurs auteurs la vengeance céleste [2]. » Ces pressantes exhortations de Pélage II au

[1] *Mundo venerabilem judicatis hanc urbem, ad pacem sedis apostolicæ cunctarum regere moderamina ecclesiarum judicatis.*

[2] Pelag. II, *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 705.

saint évêque d'Auxerre, et par lui au roi Gontran, ne restèrent pas infructueuses. Dans une seconde lettre, le pontife remerciait Aunarius du zèle qu'il avait déployé en faveur du siége apostolique, « cette pierre sur laquelle, dit-il, la foi catholique a été divinement fondée, et sur laquelle doivent être édifiés tous ceux qui ont l'honneur d'être membres de l'Église de Jésus-Christ, une et sainte [1]. » Nous savons en effet qu'à cette époque le patrice Mummolus, généralissime du roi burgonde, attaquait vigoureusement les Lombards sur les Alpes, et opérait ainsi une diversion dont Rome et l'Italie centrale eurent à se féliciter.

Le livre des *Morales* ou *Commentaire de Job*, par saint Grégoire.

10. Si l'empereur Tibère Constantin avait pu faire passer alors quelques troupes dans la Péninsule, peut-être des jours plus heureux se fussent-ils levés pour l'Italie. La bonne volonté ne manquait pas à ce prince, mais il n'avait pas trop de toutes ses troupes pour lutter contre la Perse. Saint Grégoire, témoin des dangers de l'Orient, avait donc le regret de ne pouvoir compter que sur la Providence pour conjurer ceux de l'Occident. Son âme se brisait, à la pensée de tant de désolations et de ruines qu'il était impuissant à secourir. Retiré au fond de ses appartements avec ses religieux fidèles, il laissait en liberté couler ses larmes ; il épanchait sa douleur dans des entretiens qui furent recueillis, et devinrent plus tard si fameux sous le titre de *Morales*, ou *Commentaire sur le livre de Job*. Nul sujet n'était mieux approprié aux tristesses du moment. Assis, comme autrefois le patriarche de l'Idumée, sur les débris du monde croulant, Grégoire reprenait les lamentations des jours anciens, pour les appliquer aux douleurs présentes. Mais la consolation que Job n'avait eue qu'en espérance, le Rédempteur que son regard poursuivait dans les ombres de l'avenir, Grégoire les possédait en réalité, puisque le Fils de Dieu était venu sauver l'univers par la croix. Ce point de vue sous lequel l'exégète conçut le *Commentaire du livre de*

[1] *Nec aliter unam solamque Dei confitemur Ecclesiam, nisi omnes ad petram super quam fundata est fides catholica construamur.* (Pelag. II, *Epist.* VII ; tom. cit., col. 744.)

Job en a fait un chef-d'œuvre que tous les siècles ont admiré; que saint Thomas d'Aquin et saint Bernard savaient presque par cœur; que sainte Thérèse estimait au point de dire qu'après Dieu elle lui devait tout; enfin que Bossuet aimait le plus à citer avec les écrits de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome [1]. La thèse de la Providence en face des malheurs du juste et de la prospérité des méchants, cette thèse, si obscure sous l'ancienne loi, se dégage pleine de clartés à la lumière de l'Évangile. Le Dieu invisible, dont la majesté voilée sous des ombres impénétrables effrayait le regard de Job, a cessé pour Grégoire d'être l'invisible et l'inconnu. Bethléem l'a vu sous la forme d'un petit enfant, couché dans une crèche, et enveloppé de langes. Le Dieu que Grégoire adore n'est plus ni l'être impersonnel des philosophes, ni l'être panthéistique des théurges. Dieu s'est révélé : le mystère de son infini est devenu pour nous la plénitude de la grâce, de l'intelligence, de l'amour. Qu'importent donc, quand l'humanité est enrichie de ce trésor, qu'importent les vaines agitations de la terre? « Dieu voulait, dit saint Grégoire, rendre à Job le double de ce qu'il avait perdu. Le patriarche ne soupçonnait même pas la possibilité d'une telle espérance, et le Seigneur lui dit : « Savais-tu quand tu devais naître; pourrais-tu compter le nombre de tes jours? Connais-tu l'ordre du ciel, et en marquerais-tu bien les raisons à la terre [2]? » Ainsi Dieu parle à l'homme, afin que, ne se connaissant pas lui-même, l'homme craigne, s'humilie et ne présume rien de soi. L'homme fut condamné à la mort pour avoir mis sa confiance en lui-même; il doit revenir à la vie en se rapprochant de Celui qui la lui a donnée. Job répond au Seigneur : « Je sais que vous pouvez tout, et que nulle pensée n'échappe à votre œil. J'ai parlé, comme un insensé, de choses qui surpassaient infiniment la portée de mon intelligence [3]. » En effet, notre sagesse comparée à la sagesse souveraine n'est que folie. Job avait parlé sagement aux hommes, mais quand il eut entendu les oracles di-

[1] Cf. Fèvre, *Étude des Morales de saint Grégoire le Grand sur Job*. Paris, 1858. — [2] Job., XXXVIII, 21-33. — [3] Job., XLII, 2, 3.

vins, il reconnut enfin, avec plus de sagesse que jamais, qu'il n'avait jamais été sage [1]. » Le livre des *Morales* de saint Grégoire pourrait s'appeler le Livre de l'humanité, de même que Job, figure de Jésus-Christ, avait été le type de l'homme condamné depuis le péché à souffrir sur la terre pour reconquérir sa part du ciel. La conclusion de Job et de son illustre commentateur restera toujours d'une immortelle justesse. Appliquée au problème dont saint Grégoire cherchait alors la solution parmi tant d'angoisses, elle nous apparaît aujourd'hui lumineuse, grâce au bénéfice du temps. Les Lombards devaient déchirer pendant un siècle le sein maternel de l'Église, avant de s'en reconnaître les fils humbles et dévoués. Le premier duc de Bénévent, l'idolâtre Zoto, venait de détruire le Mont-Cassin; un autre duc de Bénévent, Gisulfe, devait en 744 rendre aux enfants de saint Benoît tous les biens que ses prédécesseurs leur avaient enlevés. Domptés et adoucis par la loi évangélique, les Lombards du VIIIe siècle devaient relever les ruines faites par leurs pères, et enrichir de nouveau l'Église que leurs aïeux avaient dévastée. Tels sont, pour la Providence divine qui voit plus loin que l'œil des mortels, les fruits mystérieux de salut qui germent au profit de l'avenir dans les souffrances du présent.

Controverse dogmatique entre saint Grégoire et Eutychius

11. Grégoire le savait : aussi ses religieuses douleurs n'enlevaient rien à l'activité quotidienne de son zèle pour le progrès et l'intégrité de la foi. « L'évêque de Constantinople, Eutychius, professait, dit-il, un sentiment erroné sur le dogme de la résurrection. Il prétendait que nos corps, ressuscités dans la gloire, ne conserveront plus rien de leur ancienne nature ; qu'ils seront impalpables, et d'une subtilité plus grande que celle de l'air le plus épuré. Il avait écrit sur ce sujet un traité fort répandu en Orient. Je crus devoir l'avertir de son erreur. Le type de notre résurrection future, lui dis-je est celle de Notre-Seigneur lui-même. Rappelez-vous donc la parole de Jésus-Christ à ses disciples : Touchez et voyez : un

[1] S. Greg. Magn., *Moral.*, lib. XXIX, XXX et XXXV; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 496, 521, 752.

esprit n'a ni chair, ni os, ainsi que j'en ai [1]. » — Cela ne prouve rien, répondait Eutychius. Notre-Seigneur en parlant ainsi voulait seulement dissiper le doute qui subsistait encore dans l'esprit des apôtres sur la réalité de sa résurrection. — Quoi! m'écriai-je. Vous trouvez pour nous un sujet de doute, dans le fait même qui dissipa le doute des apôtres! Il serait étrange que notre foi périclitât précisément par la raison qui confirma la leur. — Nullement, répliqua-t-il. Le corps de Notre-Seigneur était encore palpable au moment où le touchèrent les apôtres, mais après cette confirmation de leur foi chancelante, il cessa de l'être, pour revêtir définitivement toutes les propriétés d'un corps ressuscité dans la gloire. — Mais, lui dis-je, vous oubliez le mot de saint Paul : « Le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, la mort ne reprendra jamais sa domination sur lui [2]. » Si la transformation que vous supposez dans le corps de Notre-Seigneur a pu avoir lieu après la résurrection, cette parole de l'apôtre n'est plus vraie. La mort aurait une seconde fois agi sur le corps du Christ, en lui faisant perdre sa palpabilité. — Rappelez-vous, vous-même, objecta-t-il, qu'il est aussi écrit : « La chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu [3]. » Par conséquent la chair ne ressuscitera pas réellement dans l'état où elle est. — Et pourquoi? demandai-je. Autre chose est ressusciter avec la même nature; autre chose ressusciter avec la corruption, suite du péché. Saint Paul, en disant que « la chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu, » entend parler de la chair telle que l'a faite le péché originel, et non de sa nature même. Il en donne la preuve et le motif, en ajoutant immédiatement que « la corruption ne saurait posséder l'incorruptible. » Donc, la chair sera glorifiée avec sa nature de chair, mais sans la concupiscence ni les infirmité de la mortalité déchue. — Eutychius ne fit pas difficulté de reconnaître qu'il était touché de mes raisons; cependant il persistait à soutenir l'impossibilité pour les corps ressuscités d'être palpables. Nous eumes à ce sujet de longues discussions. La mutuelle harmonie qui avait régné jusque-là entre nous commençait à s'al-

[1] Luc., XXIV, 39. — [2] *Rom.*, VI, 9. — [3] I *Cor.*, XV, 50.

térer, lorsque l'empereur de pieuse mémoire, Tibère Constantin, daigna intervenir. Il nous ménagea en sa présence une conférence secrète à laquelle il voulut assister. Le prince comprit sur-le-champ la question, et comme il avait sous les yeux le traité composé par Eutychius, il en reprit tous les textes pour convaincre le patriarche par ses propres paroles. Après cet entretien, Tibère songeait à prendre des mesures pour faire brûler tous les exemplaires de ce livre. Mais Eutychius tomba malade peu de temps après; moi-même je fus pris d'une fièvre violente, et ne pus aller le visiter. Sur son lit d'agonie, il disait aux assistants, en leur montrant sa main amaigrie : « Je confesse que nous ressusciterons tous dans cette chair. » Ce fut dans ces sentiments qu'il mourut, complètement revenu à la foi orthodoxe [1]. » (5 avril 582.)

Mort de l'empereur Tibère II. Avénement Maurice.

12. Sous la forme nouvelle qu'avait revêtue la controverse entre Eutychius et saint Grégoire, nous retrouvons le vieux levain de l'hérésie des Incorrupticoles soutenue par Justinien [2]. Si la vertu d'Eutychius, à laquelle l'Église a rendu hommage en inscrivant son nom au catalogue des saints, ne l'avait point préservé de cette erreur, elle lui inspira du moins le courage de la rétracter. Son successeur sur le siége de Constantinople fut un diacre d'une réputation d'austérité extraordinaire, et qui était dès lors connu sous le nom de Jean le Jeûneur. Les commencements de son épiscopat répondirent aux espérances que son mérite avait fait concevoir. Mais nous verrons bientôt qu'il n'était pas aussi humble que mortifié. Sa promotion précéda de quatre mois seulement la mort prématurée de l'empereur Tibère. Ce prince fut atteint d'une phthisie, qui présenta dès l'abord les symptômes les plus alarmants. Il appela en toute hâte des frontières d'Arménie son gendre, le général Maurice, auquel il voulait de son vivant donner la couronne, comme il l'avait reçue lui-même des mains de Justin le Jeune. La veille de sa mort, 13 août 582, la cérémonie d'investiture eut lieu en présence d'une multitude partagée entre le regret de perdre un souverain accompli et l'espérance de le voir

[1] S. Greg. Magn., *Moral.*, lib. XIV, cap. LVI; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 1077-1079. — [2] Cf. chap. I de ce volume, n° 22.

revivre dans le héros qu'il avait choisi lui-même. « Régnez, Maurice, dit l'empereur mourant, et ne perdez pas sur le trône les qualités qui vous y ont conduit. Faites-vous aimer plutôt que craindre, ayez toujours la justice devant les yeux. La pourpre a dans sa couleur même je ne sais quoi d'austère et de lugubre, qui semble avertir les princes des soucis et des chagrins dont leur vie est semée. La tranquillité et la joie ne sont pas pour eux; mais ils ont le devoir de les assurer à leurs sujets. Je vous parle en ce moment comme un père qui va mourir. N'oubliez pas vous-même qu'à votre tour vous paraîtrez aux pieds du juge incorruptible devant lequel s'évanouissent toutes les grandeurs, et qui ne voit dans les hommes que leurs vices ou leurs vertus. » Maurice était digne d'entendre un tel langage : il y conforma toute sa conduite. Il professait pour le diacre Grégoire une vénération profonde, et voulut que l'apocrisiaire du saint-siége levât des fonts du baptême, comme on disait alors, le premier enfant que lui donna Constantina, fille de Tibère.

§ III. Grégoire, secrétaire du pape Pélage II.

Retour de Grégoire à Rome. Le moine Justus.

13. Cependant les Romains ne s'habituaient pas à l'absence de Grégoire. L'illustre apocrisiaire fut donc rappelé près du pape et remplacé à Constantinople par le diacre Laurent. Il rapportait comme gage de sa pieuse amitié avec le nouvel empereur, deux reliques insignes, le bras de l'apôtre saint André, qu'il plaça dans son monastère du Cœlius[1], et le chef de saint Luc, qui repose aujourd'hui dans la basilique vaticane. De plus, il était suivi d'une flottille qui devait porter à Ravenne un corps de troupes destinées, sous la conduite du nouvel exarque, Smaragdus, à protéger les provinces impériales d'Italie contre les Lombards. Tel était le résultat laborieusement obtenu d'une légation qui avait duré six ans (578-584). De retour à Rome, l'humble diacre devint le secrétaire de Pélage II, comme jadis saint Jérôme l'avait été du pape Damase.

[1] Ce fut à la présence de cette précieuse relique que le monastère de Cœlius dut son nouveau vocable de Saint-André.

Mais il continua d'habiter le monastère de Saint-André. Il en devint même, à son grand regret, le supérieur, et dut céder aux instances des religieux qui l'élurent unanimement pour succéder à Maximianus, devenu évêque de Syracuse. « Grégoire put donc goûter quelque temps encore les délices de la vie bénédictine qu'il avait choisie. Tendrement chéri de ses frères, il s'associait paternellement à leurs épreuves, à leurs croix intérieures, pourvoyait à leurs nécessités temporelles et spirituelles et admirait surtout la sainte mort de plusieurs d'entre eux. Il en a raconté les détails dans ses *Dialogues*, et semble y respirer d'avance le parfum du ciel. Mais l'affectueuse bonté qui l'inspira toujours ne l'empêchait pas de maintenir avec une scrupuleuse sévérité les exigences de la règle. Il fit jeter à la voirie le corps d'un moine, nommé Justus, qui était aussi un habile médecin, et chez lequel on trouva trois pièces d'or, au mépris de l'article de la règle qui interdisait toute propriété individuelle. Les trois pièces d'or furent jetées sur le cadavre en présence de tous les religieux, qui durent répéter à haute voix le verset : *Pecunia tua tecum sit in perditionem* [1]. Une fois cette justice accomplie, la miséricorde prit le dessus dans le cœur de l'abbé, qui fit célébrer pendant trente jours de suite la messe pour délivrer cette pauvre âme du purgatoire [2]. » — « Quand les trente jours furent passés et les trente messes dites, ajoute saint Grégoire, le défunt apparut dans une vision au moine Copiosus, et lui dit : Aujourd'hui même j'ai été admis au ciel dans la communion des élus [3]. » On montre encore dans l'église du Cœlius l'autel où furent célébrées ces trente messes. Vis-à-vis, on conserve la chaire de marbre blanc sur laquelle Grégoire s'asseyait pour adresser ses instructions aux frères, et les planches nues qui lui servaient à reposer quelques instants ses membres épuisés par les veilles :

Nocte dieque vigil, longo hic defessa labore,
Gregorius modica membra quiete levat.

[1] *Act.*, VIII, 20. — [2] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 161. — [3] *Dialog.*, l. IV cap. LV.

14. Les labeurs de Grégoire ne se bornaient point aux sollicitudes que lui imposait le gouvernement de sa communauté. Comme secrétaire pontifical, il secondait alors le pape Pélage II dans sa lutte contre le schisme obstiné qui, depuis le ve concile général, persévérait encore en Dalmatie. Il nous reste trois lettres rédigées par lui sur cette importante controverse. Elles sont adressées au patriarche Élie d'Aquilée et aux évêques d'Istrie ses partisans [1]. Le langage que l'illustre secrétaire fait tenir au pape est digne de l'un et de l'autre. Voici la première lettre : « Frères et fils bien-aimés, si nous avons tardé longtemps à vous écrire [2], ne l'attribuez ni à la négligence, ni au parti pris de malveillance ou de suspicion à votre égard. C'est le fait des événements lamentables que vous connaissez et de l'horrible guerre dont nous avons été victimes. Mais le Dieu tout-puissant, pour le bonheur des princes chrétiens, a daigné nous rendre le repos et la paix par les héroïques efforts de notre très-excellent fils Smaragdus, exarque de Ravenne et chancelier du sacré palais. Nous nous empressons donc de vous adresser cette lettre vous priant et vous suppliant de faire cesser enfin le schisme qui divise l'Église de Jésus-Christ. Quelle que soit notre indignité personnelle, nous n'en avons pas moins le devoir de vous parler ainsi, dans toute l'humble sincérité de notre cœur. Vous savez en effet que Notre-Seigneur a dit dans l'Évangile : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler comme le froment, mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne faillisse pas : lors donc que tu seras converti, confirme tes frères [3]. » Considérez, bien-aimés frères, que la vérité n'a pu mentir, et que

Première lettre de Pélage II aux évêques schismatiques d'Istrie.

[1] Le témoignage positif de Paul Diacre (*De gestis Langobard.*, lib. III, cap. x) ne permet pas de douter que ces lettres ne soient l'œuvre de Grégoire. « Elles furent, dit-il, adressées par le pape Pélage à l'évêque d'Aquilée, mais elles furent écrites par le bienheureux Grégoire, lorsqu'il n'était encore qu diacre : *Beatus Gregorius, cum adhuc esset diaconus, scripsit.* »

[2] Les papes adressaient, lors de leur promotion, des lettres à tous les patriarches, primats et archevêques du monde catholique. La guerre des Lombards n'avait point jusque-là permis au pape Pélage de communiquer avec la haute Italie

[3] Luc., XXII, 31, 32.

dès lors jamais la foi de Pierre ne pourra être ébranlée ni changée [1]. Satan avait demandé de passer au crible infernal tous les disciples sans exception; et cependant le Seigneur ne prie que pour le seul Pierre : c'est par lui qu'il entend que tous les autres soient confirmés, de même que c'est à lui qu'en récompense d'un amour plus grand le Seigneur a confié le soin de paître les brebis; c'est à lui qu'il a donné les clefs du royaume des cieux; c'est sur lui qu'il a promis de bâtir son Église, contre laquelle les portes de l'enfer, il l'a promis, ne prévaudront jamais. Voilà pourquoi nous jugeons nécessaire de vous conjurer avec larmes de rentrer au sein maternel de l'Église : nous ne voudrions pas que notre silence nous fût reproché comme un crime. La foi que nous professons dans toute la pureté de notre conscience, et pour laquelle nous sommes prêts à verser notre sang, est celle qui nous a été transmise par les apôtres, inviolablement gardée par leurs successeurs, proclamée par les trois cent dix-huit pères de Nicée, par les cent cinquante pères de Constantinople, par les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine. Ne croyez donc point aux vaines rumeurs, aux frivoles accusations, qu'on a semées parmi vous. Que si quelques scrupules, quelques difficultés vous arrêtent encore, choisissez d'entre vos frères, nos chers fils, des hommes prudents et éclairés pour venir ici conférer avec nous. Mais, au nom du jugement de Dieu, terrible et solennel, où les excuses et les arguments de la passion ne seront plus rien, nous vous en conjurons, faites cesser la division dans l'héritage du Seigneur. Qu'il n'y ait plus, au sein de l'Église notre mère, qu'un seul troupeau sous la conduite d'un seul pasteur, Jésus-Christ, lequel saura nous défendre contre les attaques de tous les ennemis du dehors et du dedans [2]. »

[1] *Considerate, charissimi, quia veritas mentiri non potuit, nec fides Petri in æternum quassari poterit vel mutari.*

[2] S. Pelag., *Epist.* III pass.; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 706 et seq. pass. Fleury glisse très-rapidement sur cette lettre. Voici les quelques lignes qu'il consacre à son analyse : « Saint Pierre, disait Pélage, a reçu le commandement de confirmer ses frères, et il lui a été promis que sa foi ne manquerait point; mais, pour lever les mauvaises impressions que l'on pourrait vous avoir données de la nôtre, sachez que c'est celle du concile de Nicée, du

15. Chose remarquable, le patriarche d'Aquilée et ses schismatiques adhérents ne contestaient pas l'infaillible autorité du siége apostolique en matière de foi. Dans leur réponse à Pélage II, ils prétendaient au contraire être les meilleurs soutiens de cette autorité, et justifiaient leur résistance actuelle par le respect qu'ils professaient pour saint Léon le Grand. « Ce pontife, disaient-ils, a confirmé le concile de Chalcédoine, il a donc aussi approuvé tout ce qui y fut dit en faveur des *Trois chapitres*. Dès lors nous obéissons au siége apostolique, en refusant de condamner les *Trois chapitres* que le saint-siége lui-même n'a pas condamné. » Dans une seconde lettre, Grégoire, au nom de Pélage II, leur répondait en ces termes : « Nous avons tiré des archives du saint-siége et mis sous les yeux de vos envoyés d'anciens polyptiques, dont le témoignage renverse toute votre argumentation. Vous-mêmes, en relisant attentivement les épîtres synodales, vous trouverez la preuve de votre erreur. Il est incontestable que les pères de Chalcédoine ne voulurent en aucune façon décider l'affaire des *Trois chapitres :* ils déclarent eux-mêmes dans leurs lettres qu'ils n'ont rien fait autre chose que de jurer une inviolable fidélité à la définition portée par le pape De son côté, Léon le Grand fait la même déclaration en termes exprès, dans sa lettre de confirmation du concile de Chalcédoine. Et pour qu'il ne puisse rester aucun doute à ce sujet dans votre esprit, voici un passage d'un de ses rescrits adressés au patriarche d'Antioche, Maxime : « Si les légats que j'ai envoyés à Chalcédoine ont laissé discuter d'autres matières que celles de la foi, leurs jugements pourront être cassés, car ils n'avaient reçu d'autre mission de ce siége apostolique que celle de réprimer l'hérésie, en faisant proclamer la définition de foi catholique [1]. » Revenant ensuite sur l'obligation de se soumettre en tout temps à l'autorité de Pierre, « qui vit toujours dans ses successeurs, Pélage, » par

Deuxième lettre

concile de Constantinople, etc. » (Fleury, *Hist. eccles.*, lib. XXXIV, chap. LIX.) Il faut reconnaître que le gallicanisme avait l'art de dissimuler les textes qui lui étaient défavorables. Une étude comparative, dirigée dans ce sens, fournirait les plus curieux résultats.

[1] S. Pelag., *Epist.* IV; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 712.

la bouche de Grégoire, ajoutait : « La constitution de l'Église nous est explicitement manifestée dans les paroles mêmes de Notre-Seigneur. L'illustre martyr Cyprien ne s'y trompait pas. « L'Église à sa naissance, disait-il, procéda de l'unité : la primauté fut donnée à Pierre, afin d'établir l'unité de l'Église et celle de la chaire du Christ. Comment celui qui se détache de cette unité de l'Église pourrait-il se flatter de conserver la foi? Abandonner la chaire de Pierre, sur laquelle l'Église a été fondée, lui résister, c'est se mettre hors de l'Église [1]. » Et plus loin : « Quand les saintes Écritures nous prescrivent à chaque page la discipline; quand elles nous montrent que le fondement de la religion c'est l'attachement respectueux à la foi; pouvons-nous chercher, vouloir, ambitionner autre chose, sinon de fixer nos racines et asseoir notre demeure sur la pierre robuste dont la base est immuable? Là se briseront sans nous ébranler les tempêtes, les orages de ce siècle, et nous pourrons, dans l'accomplissement des préceptes divins, parvenir aux divines récompenses [2]. » Ces témoignages des pères sont graves, frères bien-aimés. Nous vous exhortons à les méditer avec une sérieuse attention, vous suppliant de faire cesser le schisme et de rentrer sincèrement au giron de l'Église sainte, catholique et apostolique, votre mère. Nous avons prié notre très-excellent fils, Smaragdus, exarque d'Italie, d'assurer le libre passage des envoyés qui viendraient de votre part nous trouver à Rome. Si vous estimez qu'en raison de la distance et

[1] *Ubi namque sit Ecclesia constituta, licet ipsius Domini voce in sancto Evangelio sit apertum, quid tamen beatus Augustinus definierit audiamus... Sed et beatus Cyprianus egregius martyr, in libro quem de Unitatis nomine titulavit, inter alia sic dicit : Exordium ab unitate proficiscitur; et primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia et cathedra monstretur... Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit! qui cathedram Petri, super quam Ecclesia fundata est deserit, et ei resistit, in Ecclesia se esse confidit!* Ces paroles sont empruntées textuellement au traité de *l'Unité de l'Église*, par saint Cyprien, chap. IV. (Cf. *Patr. lat.*, tom. IV, col. 500.)

[2] *Quid cupidius appetere, quid magis velle ac tenere nos convenit, quam ut radicibus fortius fixis, et domiciliis nostris super petræ robustæ mole solidatis, inconcussi ad procellas ac turbines sæculi stemus, ut ad Dei munera per divina præcepta venire possimus.*

des difficultés du voyage il soit préférable de se réunir à Ravenne, nous y enverrons des représentants chargés de conférer avec les vôtres, et ainsi nous aurons la joie de rendre la paix à l'Église [1]. »

Troisième lettre.

16. Cette seconde lettre n'eut pas plus de succès que la première. Les schismatiques invoquaient en faveur de leur thèse un nouvel argument [2]. « L'autorité du siége apostolique nous est favorable, disaient-ils, et nous maintenons sa première sentence. Les archives de la sainte Église à laquelle président les pontifes de Rome, fournissent, à qui veut l'y chercher, la preuve qu'au début de l'affaire, le pape Vigilius et tous les évêques des provinces latines résistèrent énergiquement à la condamnation des *Trois chapitres*, prononcée au temps de l'empereur Justinien [3]. » Pélage II et son illustre secrétaire répondirent à ces nouvelles objections par un traité complet sur l'affaire des *Trois chapitres*. « Ce qui devrait décider votre adhésion, disait le pape, devient par une inconséquence manifeste, le motif qui a retarde. Plus nos prédécesseurs mirent de circonspection dans le parti définitif qu'ils ont embrassé, plus leur décision fut laborieuse et pénible, plus elle a de poids. Pierre lui-même, le prince des apôtres, résista à Paul, dont il finit par adopter le sentiment. Dans l'affaire des *Trois chapitres*, fort obscure en elle-même, et rendue plus difficile encore à des hommes de langue latine par l'ignorance du grec, il y eut deux phases : celle où l'on cherchait la vérité, et celle où la vérité fut enfin connue. Si dans l'intervalle de l'une à l'autre, il s'est produit un changement quelconque d'opinion, qui donc oserait en faire un reproche au

[1] Pelag. II, *Epist.* IV; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 710-715 pass.

[2] Nous n'avons plus les lettres des évêques schismatiques à Pélage II. Mais la substance de leurs arguments est reproduite dans les rescrits que saint Grégoire leur adressait au nom du pontife. Ici, par exemple, le rescrit s'exprime en ces termes : *Rursum per epistolam vestram dicitur a sede apostolica vos doctos atque ab scrimo Ecclesiæ cui Deo auctore præsumus confirmatos, ne rei quæ sub Justiniano principe gesta est consentire debeatis... dicentes quod in causæ principio et sedes apostolica per Vigilium papam et omnes latinarum provinciarum principes damnationi trium capitulorum fortiter restiterunt.* (Pelag., *Epist.* V, tom. cit., col. 722.)

[3] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 514 et suiv.

siége apostolique, quand toute l'Église vénère dans Pierre lui-même l'humilité d'une conduite semblable? Il s'agissait d'une question de fait, non de doctrine; la foi resta immuable, mais le fait embrouillé d'abord, puis mieux connu, finit par être mis dans tout son jour [1]. » Le rescrit pontifical passait ensuite en revue tout le détail des questions traitées dans le ve concile œcuménique, et démontrait la conformité parfaite des solutions domgatiques avec la foi de Chalcédoine. Les exhortations de Pélage II prenaient en terminant un caractère de majesté irrésistible et de touchante émotion. « Jusqu'ici, disait le pape, j'ai prié plutôt qu'averti; je vous ai parlé de concorde, je vous ai offert de pacifiques conférences. Vous ne me répondez que par des injonctions, en me signifiant sur un ton impératif votre sentence. Je l'avoue, cette présomption que vous mettez en votre propre sagesse m'étonne autant qu'elle m'afflige. Mes lettres, j'en ai la confiance, respiraient l'humilité chrétienne et l'amour d'un père. Les vôtres m'apportent la preuve que vous résistez à toutes les exhortations. Il ne me restera donc plus qu'à m'écrier avec le prophète, en pleurant et gémissant comme lui : « J'ai voulu guérir Babylone, et Babylone ne veut point guérir [2]. » Désormais je ne vois plus en vous que des brebis hors du bercail, proie du loup dévorant; des branches non-seulement stériles, mais séparées du tronc; des ouvriers qui suent au labeur, mais qui travaillent hors de la vigne. Quoi donc! la dévastation est partout, la terre est réduite en solitude, la tempête d'un déluge nouveau submerge le monde, et vous, frères bien-aimés, vous fuyez l'arche de salut! Sur tous les points de l'univers bouleversé, la sainte et catholique Église projette les rayons de son unité réparatrice, votre schisme seul y fait ombre. Partout les chrétientés demeurent dans la stabilité de la foi; mais ce spectacle ne saurait me consoler de votre défection. Est-ce que le chef peut se réjouir, quand un seul de ses membres est souffrant [3]? » Le patriarche d'Aquilée ne se rendit ni aux

[1] Pelag., *Epist.* v; loc. cit., col. 722, 723.
[2] Jerem., LI, 9. — [3] Pelag., *Epist.* v; tom. cit., col. 715, 716.

prières du pape, ni aux menaces de l'empereur Maurice, ni à celles de l'exarque de Ravenne. Ce schisme local devait se prolonger jusqu'en 698, où nous le verrons enfin s'éteindre sous les efforts plus heureux de Sergius I.

Jean le Jeûneur, patrice de Constantinople. Titre usurpé d'évêque universel.

17. Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, venait aussi de donner le scandale d'une révolte contre le saint-siége, et d'une usurpation de pouvoir. A propos d'une accusation, qui depuis fut trouvée calomnieuse, contre Grégoire d'Antioche, il s'était constitué juge, et s'arrogeant le titre d' « évêque universel, » avait convoqué à Constantinople un concile qu'il présida lui-même et qu'il qualifia de concile général. L'innocence du patriarche fut reconnue, mais Jean le Jeûneur maintint son titre et ses prétendus droits à la juridiction universelle. Informé de cette ambitieuse tentative, Pélage II annula les actes du concile, excepté en ce qui concernait la sentence justificative prononcée en faveur de l'accusé. Il écrivit au diacre Laurent, son nouvel apocrisiaire à Constantinople, pour lui interdire toute communication *in sacris* avec Jean le Jeûneur. Enfin, il adressa la lettre suivante aux prélats qui avaient pris part au prétendu concile générale : « A nos très-chers frères les évêques qui, en vertu d'une convocation illicite de Jean de Constantinople, se sont réunis en synode dans cette ville. Quelle n'est pas notre douleur, en voyant reparaître les germes d'un schisme condamné tant de fois, et que nous croyions étouffé pour jamais ! En présence de tentatives qui pourraient entraîner les conséquences les plus désastreuses, nous avons le devoir d'annuler des actes subversifs de tout ordre et de toute autorité ecclésiastique. Vous mêmes, frères, vous déplorerez l'aveugle audace avec laquelle on s'est élevé contre les droits du siége apostolique, et contre la parole même du Sauveur, qui a dit au prince des apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église [1]. » Nul d'entre vous, j'en ai la confiance, ne persistera à défendre un tel attentat. Nous avons été informé que Jean de Constantinople, dans des lettres souscrites de sa main et où il pro-

[1] Matth., xvi, 18.

nait le titre d'évêque universel, vous a convoqués, sous la présomption de ce titre usurpé, à un synode qu'il qualifiait de général. Or, le pouvoir de convoquer des synodes généraux appartient uniquement au siége apostolique du bienheureux Pierre, et il n'y a pas d'exemple qu'un seul concile ait été reconnu comme œcuménique, sans une confirmation venue de ce siége. Votre réunion n'a donc point été un synode, mais un conciliabule (*conventiculum*). C'est pourquoi, en vertu de l'autorité de saint Pierre, prince des apôtres. au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur et Sauveur, qui lui a donné la puissance de lier et de délier, puissance qu'il a indubitablement transmise à ses successeurs, je déclare nul et de nul effet tout ce que vous avez décrété dans cette réunion, en dehors de la cause de Grégoire d'Antioche. Si quelqu'un était assez audacieux pour prétendre maintenir la validité des actes que nous annulons, il serait séparé de la communion du siége apostolique. Les prédécesseurs de Jean, et Jean lui-même, nous ont souvent adressé, à nous et à nos saints prédécesseurs, des lettres et des rescrits où ils protestaient devant Dieu de leur ferme volonté de n'attenter jamais aux droits du siége apostolique, et de n'usurper aucun de ses priviléges. Ils s'engageaient, eux et leurs successeurs, sous peine d'anathème, à rester fidèles à ce serment. Ces lettres sont conservées, munies de leurs signatures et de leurs sceaux intacts, dans les archives de l'Église romaine. Il nous paraît donc inutile de procéder à une excommunication et à un anathème qui sont implicitement encourus *ipso facto*. Jean de Constantinople est averti que, s'il ne corrige au plus tôt son erreur, il sera solennellement exclu de la communion du siége apostolique. Ne tenez aucun compte du titre d'évêque universel qu'il a illicitement usurpé, n'assistez à aucun concile qu'il prétendrait convoquer sans l'autorité du siége apostolique. Que nul des patriarches n'use jamais d'un titre si profane ; celui qui le prendrait ne pourrait le faire qu'au préjudice des autres. Vous-mêmes, dans vos lettres, ne qualifiez qui que ce soit du titre d'évêque universel. Priez plutôt, frères, afin que l'honneur ecclésiastique ne subisse de nos jours aucune altération, et que jamais le siége de Rome qui, par l'institution de Notre-Seigneur, est le chef de toutes

les Églises, ne soit dépouillé de ses priviléges[1]. » Jean le Jeûneur ne se soumit pas immédiatement, et nous le verrons lutter bientôt avec saint Grégoire, devenu pape, pour le maintien de ces prétentions aussi étranges que ridicules.

Divers décrets de Pélage II.

18. Telles sont les seules lettres complètes qui nous soient restées de Pélage II. Trois autres se trouvent sous son nom dans la collection de Mercator, adressées, la première à un archevêque inconnu du nom de Bénigne, pour défendre l'abus des translations épiscopale; la seconde aux évêques d'Italie, pour interdire de recevoir trop facilement les accusations juridiques portées contre les évêques; la troisième aux évêques de Germanie et des Gaules, pour leur enjoindre d'admettre à l'office liturgique les neuf préfaces adoptées par l'Église romaine. Mais ces trois lettres ne paraissent pas suffisamment authentiques[2]. Il n'en est pas de même des décrets introduits par Gratien dans le *Corpus juris*, sous le nom de Pélage II. Ces fragments, d'une autorité incontestable, nous montrent une fois de plus l'étendue et la variété des correspondances officielles que les papes des premiers siècles entretenaient avec la catholicité toute entière. La patricienne Antonina sollicitait l'autorisation de conférer à un religieux la charge de défenseur d'une église. « Un moine, répond Pélage II, doit vivre dans la retraite et le silence, occupé de la prière et du travail des mains. Le défenseur au contraire, doit connaître de toutes les causes, passer tous les traités, entrer dans tous les procès, négocier tous les actes relatifs aux biens et aux domaines ecclésiastiques. Si un religieux, par sa vertu et son talent, mérite d'être appelé aux honneurs de l'Église, qu'on le fasse prêtre, mais

[1] Pelag., *Epist.*, VI; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 739-741. Le P. Labbe, dont la *Patrologie* reproduit les observations critiques, avait cru pouvoir mettre en suspicion l'authenticité de cette lettre. Mais D. Ceillier, dans son *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, est revenu sur ce jugement, et a maintenu la lettre comme l'œuvre génuine de Pélage II.

[2] « On convient, dit D. Ceillier, que ces trois lettres ont été supposées par le pseudo-Isidore, et qu'elles ne sont qu'un tissu de passages tirés des écrits de saint Augustin, de saint Prosper, etc. (*Hist. des aut. eccl.*, tom. X, édit. Vivès, pag. 339.)

non défenseur [1]. » De Florence, on demandait au pape une dispense pour élever au diaconat un sujet qui, avant d'entrer dans la cléricature, avait donné quelques scandales [2]. De Catane, on le consultait sur l'élection contestée d'un évêque. Le pape se prononçait pour la validité de l'élection, et ordonnait que le diacre Elpidius (c'était le nom du candidat) vînt à Rome, où il le sacrerait lui-même [3]. Les provinces de Sicile lui adressaient des plaintes au sujet des taxes exigées de chaque paroisse, à titre de droit *cathédratique* (*nomine cathedratici*), par les évêques. Le pape fixe à deux *solidi* pour chaque paroisse cette taxe annuelle, et il interdit les festins trop luxueux durant les visites épiscopales [4]. Mais ce qui revient le plus fréquemment dans ces consultations du VIe siècle, c'est le rappel des lois canoniques relatives aux accusations intentées contre les clercs et les évêques, lesquelles devaient toujours être jugées par des tribunaux ecclésiastiques [5]. On devine, au nombre des réclamations de ce genre, combien étaient fréquentes les compétitions de pouvoir, en un temps de violences, d'invasions et de guerres perpétuelles.

§ IV. Saint Prétextat de Rouen.

Prétextat bénit le mariage de Brunehaut avec Mérovée fils de Chilpéric

19. Nous en avons un mémorable exemple dans l'histoire de saint Prétextat, évêque de Rouen. Après le meurtre du roi Sigebert [6], Brunehaut sa veuve, alors au palais des Thermes à Paris, avait fait partir secrètement pour Metz son fils Childebert II, encore enfant, et seul héritier du trône d'Austrasie. De sa personne, elle attendit avec ses deux filles, Ingonde et Chlodoswinde, le retour de Chilpéric, résignée à mourir, mais conservant secrètement l'espoir que le riche trésor dont elle était restée dépositaire pour-

[1] *Decret.* Pelag.; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 745. — [2] Id., *ibid.*

[3] Col. 746. Cette décision prouve que les évêques de l'Italie étaient d'ordinaire, à cette époque, sacrés par les papes. Ce fait nous aide à comprendre la formule répétée à chaque notice du *Liber Pontificalis* pour désigner le nombre d'évêques sacrés par les souverains pontifes.

[4] *Decret.* Pelag.; tom. cit., col. 746. — [5] Id., *ibid.*, 747. — [6] Cf. chapitre précédent, n° 29.

rait lui sauver la vie. Brunehaut avait alors vingt-huit ans, et sa beauté était encore dans toute sa fleur. Chilpéric y aurait été fort insensible, et Frédégonde n'y aurait trouvé qu'une circonstance aggravante. La vue des sacs d'or et d'argent, des coffres de joyaux et d'étoffes précieuses, que Brunehaut étala devant ses vainqueurs, fit plus d'effet. Grâce à cette rançon royale, elle eut la vie sauve. Chilpéric se contenta de l'exiler à Rouen, et fit conduire à Meaux les deux princesses austrasiennes. Or, Mérovée fils de Chilpéric avait été vivement frappé, dit Grégoire de Tours, de la beauté de sa tante Brunehaut. Quelques mois après il quittait secrètement l'armée dont son père lui avait donné le commandement, et venait offrir sa main avec l'espérance d'un trône à la reine exilée, à la veuve de Sigebert. Soit amour, soit ambition, Brunehaut eut la faiblesse de se prêter aux désirs du jeune prince. Restait une sérieuse difficulté. Alors, comme aujourd'hui, les mariages entre parents au second degré étaient interdits par les canons. Cependant il se trouvait que l'évêque de Rouen, Prétextat, avait été le parrain de Mérovée, et l'avait levé des fonts du baptême. En sa qualité d'évêque, il pouvait dispenser d'une loi de l'Église. Le couple royal le supplia d'user d'indulgence, et Prétextat consentit à bénir leur union (576). La fureur de Chilpéric, à cette nouvelle, se comprend mieux qu'elle ne se peut décrire. Il accourut à Rouen, et les deux époux n'eurent que le temps de se réfugier dans une petite église de Saint-Martin, bâtie sur les remparts, et qui jouissait du droit d'asile. Là, ils eussent défié longtemps toutes les colères du roi, qui n'aurait pu violer cette retraite sacrée, sans que tout le peuple se révoltât contre lui. Mais la fourberie de Chilpéric les trompa. Il vint trois jours de suite s'asseoir à leur table, les embrassa avec tendresse, et leur promit de ratifier tout ce qui s'était fait. Mérovée ne fit aucune difficulté de suivre son père, et partit avec lui. A quelque temps de là, Brunehaut recevait elle-même une ambassade des seigneurs austrasiens, qui venaient, avec la permission de Chilpéric, la supplier de retourner à Metz. Dans la joie d'un événement si inespéré, et ne voulant pas retarder d'un seul moment son départ, elle laissa en dépôt à l'évêque Prétextat tous ses

bagages, comprenant plusieurs coffres d'argenterie et d'étoffes précieuses, et se mit en route. Arrivée heureusement à Metz, elle reprit au nom de son fils Childebert la régence d'Austrasie, et attendit que son nouvel époux vînt la rejoindre.

Ordination forcée de Mérovée. Sa mort tragique.

20. Chilpéric et Frédégonde ne le permirent pas. Dans une sorte de conseil privé, où la voix d'une impitoyable marâtre fut prépondérante, Mérovée, qui jusque-là avait été tenu en prison, fut condamné à perdre sa chevelure, c'est-à-dire, suivant les lois franques, à subir la déchéance royale. « Il fut ordonné prêtre, dit Grégoire de Tours, et contraint de revêtir l'habit des clercs. » L'historien ne nomme pas l'évêque qui prêta son ministère à cette ordination sacrilége. Mais nous savons que Ragnemode était alors évêque de Paris, et que Chilpéric habitait cette ville. Quoi qu'il en soit, le malheureux prince, devenu prêtre malgré lui, en quittant l'autel où il venait de recevoir l'onction sainte, fut remis à une escorte de cavaliers qui devaient le conduire au monastère d'Aninsula (Saint-Calais), près du Mans, où son père voulait le confiner dans une réclusion perpétuelle. Mérovée avait des amis qui veillaient sur sa destinée. L'un d'entre eux, Gaïlen, jeune guerrier franc, avec une troupe déterminée, attaqua l'escorte, dispersa les cavaliers et délivra le captif. Mérovée se couvrit la tête d'un casque, reprit un costume militaire et courut en toute hâte se mettre sous la protection de la basilique de Saint-Martin de Tours. « Or, dit l'évêque historien saint Grégoire, c'était un jour de fête solennelle, et nous célébrions la messe pontificale. Les grandes portes étaient ouvertes ; Mérovée put donc facilement pénétrer jusqu'à nous. Nous avions précisément à nos côtés Ragnemode, successeur de saint Germain sur le siége des Parisii. Après la messe, le prince nous demanda les eulogies. Nous les lui refusâmes, en disant que, prêtre, il ne pouvait, dans un costume séculier, être admis au partage du pain bénit. — Vous n'avez pas le pouvoir de me suspendre de la communion chrétienne, sans l'aveu de vos frères les évêques, s'écria-t-il. Si vous me refusez les eulogies, je vais tuer quelqu'un dans cette enceinte ! — Après cette menace, je discutai avec Ragnemode la question canonique, et nous finîmes par accorder au

prince ce qu'il demandait. Depuis cette époque, ajoute Grégoire de Tours, que de persécutions n'ai-je pas eues à subir! Mon neveu Nicetius, qui avait une affaire à traiter à la cour de Chilpéric, alla le trouver avec un de mes diacres. En les voyant, la reine Frédégonde s'écria : Ce sont des espions qui viennent s'informer de ce qui se passe, pour le rapporter à Mérovée! — Nicetius et le diacre furent sur-le-champ dépouillés de tout l'argent qu'ils avaient, et transportés dans une prison lointaine. Chilpéric nous envoya, de son côté, un message conçu en ces termes : Chassez l'apostat hors de votre basilique, sinon j'irai mettre à feu et à sang tout votre pays. — Je lui répondis que jamais pareille chose n'avait eu lieu au temps des rois goths qui étaient hérétiques, et qu'elle ne se ferait point à une époque où les rois, maîtres de notre patrie, professaient la foi orthodoxe. — Malgré cette observation, il se mit en marche, à la tête de son armée, et se dirigea contre nous. A cette nouvelle, Mérovée s'écria : A Dieu ne plaise que la basilique du seigneur Martin soit violée et son territoire dévasté, à cause de moi [1]! » L'infortuné prince sortit de cet asile. Traqué par les émissaires de Frédégonde, et sur le point de tomber entre leurs mains, il dit à Gaïlen, son fidèle compagnon : Jusqu'ici nous n'avons eu qu'une âme et qu'une pensée. Ne me laisse pas, je t'en conjure, à la merci de mes bourreaux. Prends une épée, et tue-moi. — Gaïlen tira le couteau qu'il portait à la ceinture, et frappa le jeune prince d'un coup mortel (577).

21. Après le filleul, Frédégonde prétendait avoir le parrain. L'évêque de Rouen, Prétextat, fut accusé de répandre des présents parmi le peuple pour l'exciter à la trahison, et ourdir un complot contre la personne de Chilpéric. Ces rumeurs calomnieuses, habilement semées par les émissaires de Frédégonde, émurent le vieux roi. D'après les conseils de sa femme, il ordonna une perquisition chez l'évêque. On y trouva les coffres déposés par Brunehaut : sur cet indice, Prétextat fut enlevé de

Concile de Paris pour juger Prétextat. Première séance.

[1] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XIV; *Patrol. lat.*, tom. LXXI, col. 327, 328.

Rouen comme un criminel, et forcé de comparaître devant un concile que Chilpéric se hâta de convoquer à Paris. « Les séances eurent lieu, dit Grégoire de Tours, dans la basilique de l'apôtre saint Pierre [1]. Le roi prit place sur un trône, et dit à Prétextat : Évêque, comment t'es-tu avisé de marier mon ennemi Mérovée, lequel n'aurait dû être que mon fils, avec sa tante, je veux dire la femme de son oncle? Ignorais-tu ce que les canons ont statué à cet égard? Mais non-seulement tu es convaincu d'avoir excédé en cela ; tu as de plus comploté avec celui dont je parle, et distribué des présents pour me faire assassiner. Tu as fait du fils un ennemi de son père : tu as séduit le peuple par de l'argent, afin que nul ne me gardât la fidélité qui m'est due ; tu as voulu livrer mon royaume entre les mains d'un autre! — Chilpéric, en parlant ainsi, élevait la voix avec une violence extraordinaire. Les Francs l'entendaient du dehors [2], et voulaient forcer les portes de la basilique pour lapider l'évêque. Il fallut que le roi intervînt en personne et calmât leur fureur.

[1] « Cette église, bâtie depuis un demi siècle, dit M. Aug. Thierry, renfermait les tombeaux du roi Clovis, de la reine Clotilde et de sainte Geneviève. Clovis en avait ordonné la construction à la prière de Clotilde, au moment de son départ pour la guerre contre les Visigoths. (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 121.) Arrivé sur le terrain désigné, il avait lancé sa hache droit devant lui, afin qu'un jour on pût mesurer la force et la portée de son bras par la longueur de l'édifice. C'était une de ces basiliques du ve et du vi^e^ siècles, plus remarquables par la richesse de leur décoration que par la grandeur de leurs proportions architectoniques, ornées à l'intérieur de colonnes de marbre, de mosaïques et de lambris peints et dorés, et à l'extérieur, d'un toit de cuivre et d'un portique. Le portique de l'église de Saint-Pierre consistait en trois galeries, appliquées l'une à la face antérieure du bâtiment, les deux autres à ses faces latérales. Ces galeries, dans toute leur longueur, étaient décorées de peintures à fresque, représentant les quatre phalanges des saints de l'ancienne et de la nouvelle loi, les patriarches, les prophètes, les martyrs et les confesseurs. » (*Récits mérov.*, tom. II, pag. 69.) Ajoutons qu'à l'époque de Grégoire de Tours cette basilique conservait encore son vocable primitif, et ne portait pas encore le nom de Sainte-Geneviève qui lui fut donné depuis.

[2] Ce détail, incidemment jeté dans le récit de notre historien national, nous fait comprendre que, dès cette époque, les salles conciliaires n'étaient point ouvertes au public. C'est donc à tort que de nos jours on a vu se produire contre le concile du Vatican des récriminations aussi injustifiables en histoire qu'absurdes au point de vue du bon sens.

Cependant Prétextat opposait une dénégation formelle aux reproches de Chilpéric. On introduisit de faux témoins, qui montrant, l'un des étoffes, l'autre quelque objet de prix, les présentèrent à l'accusé, en disant : Voilà ce que vous nous avez donné, pour nous faire jurer fidélité à Mérovée. — L'évêque leur répondit : Vous dites vrai, je vous ai plus d'une fois fait des présents; mais ce n'était nullement pour vous engager dans un complot contre le roi. Quand vous veniez m'offrir un beau cheval, ou tout autre cadeau, pouvais-je me dispenser de me montrer aussi généreux que vous-mêmes, et ne pas vous rendre don pour don[1] ? »

Les évêques délateurs. Intrigues de Chilpéric et de Frédégonde.

22. La première séance se termina ainsi, et le roi se retira dans son palais. « Nous restâmes, continue Grégoire de Tours, dans le *secretarium* (sacristie) de la basilique de Saint-Pierre, nous entretenant, assis par groupes, de ce qui venait de se passer. Soudain Aétius, archidiacre de l'église de Paris. entra, et après avoir salué les évêques, nous dit : Écoutez-moi, prêtres du Seigneur, qui êtes ici réunis. L'occasion actuelle est grande et importante pour vous. Ou vous allez vous honorer de l'éclat d'une bonne renommée, ou bien vous allez perdre dans l'opinion le titre de fidèles ministres de Dieu. Il s'agit de choisir; montrez-vous donc judicieux et fermes, et ne laissez pas périr votre frère. — Cette allocution fut suivie d'un profond silence. Les évêques, ne sachant s'ils avaient devant eux un provocateur envoyé par Frédégonde, se posaient les doigts sur les lèvres en signe de discrétion. Me levant alors : Je vous en prie, leur dis-je, faites attention à mes paroles, très-saints prêtres de Dieu [2], et surtout vous qui êtes admis d'une manière intime dans la familiarité du roi. Donnez-lui un conseil pieux et digne du caractère sacerdotale; car il est à craindre que son acharnement contre un ministre du Seigneur n'attire sur lui la colère divine, et ne lui fasse perdre son royaume et sa gloire. — Quand j'eus ainsi parlé, tous gardèrent

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XIX; tom. cit., col. 533.

[2] *Domini mei sacerdotes.* Le lecteur pourra se rappeler ce que nous avons dit précédemment sur la persistance du titre de *sacerdos* appliqué aux évêques. Cf. en particulier tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 568-590.

le silence. Je continuai donc : Souvenez-vous, seigneurs et frères dans le sacerdoce, souvenez-vous des paroles du prophète : « Si le guetteur, voyant venir l'ennemi, ne sonne point de la trompette, il répondra de l'âme des victimes [1]. » Ne restez donc pas muets, parlez haut, mettez devant les yeux du roi son injustice, de peur qu'il n'arrive quelque catastrophe dont vous serez responsables. Rappelez-vous la tragique histoire de Sigismond, assassiné avec sa famille par Clodomir. Le prêtre saint Avit disait à ce dernier : Ne souillez pas vos mains dans le sang innocent. Clodomir ne voulut rien entendre, il périt misérablement dans son expédition de Burgondie [2]. — Je m'arrêtai pour attendre une réponse. Tous paraissaient consternés, mais nul ne prit la parole. Deux d'entre eux, deux courtisans, et je gémis d'être obligé de donner ce titre à des évêques, Ragnemode de Paris et Berthramn de Bordeaux, coururent me dénoncer au roi, lui disant : Vous n'avez pas de plus grand ennemi que l'évêque de Tours. — Un officier fut immédiatement envoyé pour m'amener au palais. Je trouvai le roi sous une tente de feuillage, dressée dans le jardin. Il avait à sa droite Berthramn, à sa gauche Ragnemode. Devant eux une table était servie, couverte de pains, de viandes cuites et de différents mets destinés à être offerts à chaque nouvel arrivant [3]. Évêque, me dit Chilpéric, ton devoir est de dispenser la justice à tous, et voilà que je ne puis l'obtenir de toi ! Je le vois bien, tu es de connivence avec l'iniquité; et tu donnes raison au proverbe : « Le corbeau n'arrache point l'œil du corbeau. » — Je répondis : Si quelqu'un de nous, ô roi, s'écarte du sentier de la justice, il peut être corrigé par toi ; mais si c'est toi-même qui es en faute, qui te reprendra? Nous te parlons, et si tu le veux tu nous écoutes; mais si tu ne le veux pas, qui te condamnera ? Dieu seul, ce grand Dieu, qui a prononcé qu'il est Justice. — A ces mots, Chilpéric, déjà irrité contre moi par les

[1] Ezech., XXXIII, 6. — [2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 239-240.

[3] M. Aug. Thierry, à qui nous empruntons la traduction de cette curieuse page de Grégoire de Tours, ajoute la réflexion suivante : « L'usage et une sorte d'étiquette voulaient que personne ne quittât le roi, après une visite, sans prendre quelque chose à sa table. » (*Récits mérov.*, tom. II, pag. 68)

délateurs, s'écria : La justice, je l'ai trouvée auprès de tous; toi seul me la refuses! Mais je sais bien ce que je ferai pour te perdre dans l'opinion du peuple et dévoiler ton iniquité. J'assemblerai les habitants de Tours, et je leur dirai : Élevez la voix contre Grégoire; criez qu'il est inique et ne fait justice à personne! Pendant qu'ils crieront ainsi, j'ajouterai : Moi qui suis roi, je ne puis obtenir justice de lui : comment vous autres l'obtiendriez-vous? — Quand il eut exhalé sa colère par cette menace, je me contentai de répondre : Si je suis injuste, ce n'est pas toi qui le sais; mais Dieu qui connaît ma conscience, et voit au fond des cœurs. Quant aux clameurs du peuple que tu auras provoquées, elles ne feront rien, car chacun saura qu'elles viendront de toi. Mais il suffit. Tu as la loi et les canons; consulte-les avec soin, et si tu n'observes pas ce qu'ils ordonnent, sache que le jugement de Dieu est sur ta tête. — Tout à coup, changeant de ton, et espérant me gagner par des avances perfides dont je devinai fort bien la portée, il me montra du doigt un vase placé devant lui : Voici, dit-il, un potage que j'ai fait préparer expressément pour toi. L'on n'y a mis que de la volaille et quelque peu de pois chiches[1]. — Mais démêlant son artifice : Notre nourriture, répondis-je, doit être de faire la volonté de Dieu, sans la transgresser jamais, et non de prendre plaisir à une chère délicate. Toi qui taxes les autres d'injustice, commence par promettre de respecter la loi et les canons, et nous croiron que tu aimes la justice. — Alors Chilpéric étendit la main e jura, par le Dieu tout-puissant, de ne transgresser en aucune manière ni les canons, ni la loi. Sur ce, je consentis à rompre le

[1] Grégoire de Tours paraît avoir eu le soupçon que le plat si soigneusement apprêté pouvait renfermer, outre de la volaille et des pois chiches, quelque autre substance moins inoffensive. Tel est le sens naturel qu'on pourrait donner à ces paroles de l'évêque : *At ille quasi me demulcens, quod dolose faciens putabat me non intelligere... Ad hæc ego cognoscens adulationes ejus...* Cependant M. Thierry ne relève point dans Chilpéric cette intention coupable. « Les derniers mots, dit-il, étaient calculés pour flatter l'amour-propre de l'évêque; car les saints personnages de ce temps, et en général ceux qui aspiraient à la perfection chrétienne, s'abstenaient de la grosse viande comme trop substantielle, et ne vivaient que de légumes, de poisson et de volaille. » (*Récits mérov.*, tom. II, pag. 70.)

pain et à boire un peu de vin, puis je me retirai. Or cette même nuit, j'achevais de chanter les hymnes des nocturnes, lorsque j'entendis des coups redoublés à la porte de la maison. Un serviteur, que j'envoyai au bruit, revint me dire que des messagers de Frédégonde demandaient à me parler. Après m'avoir salué au nom de la reine, ils me prièrent de me montrer favorable à ses vues, me promettant deux cents livres d'argent [1] si je prenais la parole au concile pour faire condamner Prétextat. Nous avons déjà, disaient-ils, la parole de tous les autres évêques; ce qu'il nous faut, c'est que tu n'ailles point à l'encontre. — Quand vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, répondis-je, il me serait impossible de faire autre chose que ce que le Seigneur commande. Je vous promets pourtant de me joindre aux autres évêques, en ce qu'ils décideront conformément aux règles canoniques. — Les envoyés, se trompant sur le sens de mes paroles, me rendirent grâces [2] et se retirèrent. Au matin, quelques évêques, chargés d'une pareille commission, me vinrent trouver, et je leur fis la même réponse [3]. »

23. Après une intrigue si habilement nouée, la seconde séance du concile pouvait s'ouvrir. « A peine étions-nous réunis dans la basilique de Saint-Pierre, continue l'historien, le roi parut, quoiqu'il fût encore de très-bonne heure, et dit : Tout évêque convaincu de vol doit être destitué des fonctions épiscopales; c'est une mesure sanctionnée par l'autorité des canons. — Mais quel est, demandâmes-nous, l'évêque à qui l'on impute le crime de vol? — C'est Prétextat lui-même, répondit-il. Ne vous rappelez-vous donc pas les objets qu'il nous a dérobés? — En effet, deux jours auparavant, Chilpéric nous avait fait voir deux ballots (*volucla*) remplis

[1] Deux cents livres d'argent, à cette époque, équivaudraient, d'après l'évaluation de M. Guérard, à 149,306 fr. de notre monnaie actuelle.

[2] « Les envoyés se trompèrent sur le sens de ces paroles, dit M. Aug. Thierry, soit parce qu'ils n'avaient pas la moindre idée de ce qu'étaient les canons de l'Église, soit parce qu'ils s'imaginèrent que le mot *seigneur* s'appliquait au roi, que dans le langage usuel on désignait souvent par ce simple titre. »

[3] Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. V cap. XIX· tom. cit., col. 334-336.

d'étoffes et d'objets précieux, qu'il estimait à une valeur de trois mille solidi, et de plus un sac renfermant environ deux mille pièces d'or. Le roi prétendait que tout cela lui avait été volé par l'évêque. Prétextat lui répondit : Vous devez vous souvenir [1] qu'après que la reine Brunehaut eut quitté la ville de Rouen, je me rendis près de vous et vous informai que j'avais en dépôt chez moi les bagages de cette reine, c'est-à-dire cinq ballots d'un volume et d'un poids considérables. Ses serviteurs étaient venus à diverses reprises les redemander, mais je ne voulais pas les rendre sans votre aveu. Vous me dites alors : Ne les garde pas plus longtemps; rends à cette femme ce qui lui appartient, de crainte qu'il n'en résulte de l'inimitié entre mon neveu Childebert et moi. — De retour à Rouen, je remis aux serviteurs l'un des ballots, car ils n'en pouvaient porter davantage. Ils revinrent plus tard me demander les autres, et j'allai de nouveau consulter votre magnificence. Vous me fîtes la même réponse et je remis encore deux ballots : les deux derniers sont restés chez moi parce qu'on n'est pas encore venu les reprendre. Pourquoi donc maintenant me calomniez-vous, et m'accusez-vous de larcin, quand il ne s'agit nullement ici d'objets volés, mais d'objets confiés à ma garde? — Ah! tu les avait reçus en dépôt! dit Chilpéric, changeant tout à coup la nature de l'accusation. Tu en conviens. Comment donc se fait-il que tu aies ouvert l'un des coffres, pour en tirer un galon d'or que tu as coupé par morceaux, afin de le distribuer à des conspirateurs qui avaient juré ma perte? — Non, reprit l'évêque. Il n'en est point ainsi. J'ai déjà dit que ces hommes qui ont comparu hier m'avaient fait des présents. N'ayant alors rien à leur donner en retour, j'ai puisé là, et n'ai pas cru mal faire. Je regardais comme mon propre bien ce qui appartenait à mon fils Mérovée, que j'ai reçu des fonts du baptême. — Chilpéric, voyant toutes ses calomnies confondues, et ne sachant plus quels nouveaux griefs inventer, leva la séance [2]. »

[1] Nous conservons la formule textuelle de Grégoire de Tours. Ici, en parlant au roi, Prétextat dit : *Recolere vos credo, quod venerim ad vos.* Dans les précédents dialogues, les interlocuteurs s'étaient servis tantôt du singulier, tantôt du pluriel. — [2] Greg. Tur. *Hist. Franc.*, loc. cit., col. 336, 337.

Troisième séance. Prétextat exilé à Jersey.

24. Cependant il fallait en finir. « Les évêques adulateurs furen appelés au palais, continue Grégoire de Tours. Je l'avoue, leur dit le roi, je suis vaincu par Prétextat, et de plus je sais que ce qu'il allègue pour sa défense est l'exacte vérité. Que faire donc afin que la volonté de la reine s'accomplisse à son égard? — Puis, après quelque temps de silence, il reprit : Allez le trouver comme pour lui donner spontanément un conseil amical, dites-lui : Tu sais que le roi Chilpéric est bon et facile à émouvoir, que son caractère l'incline à la miséricorde. Humilie-toi devant lui, et pour lui complaire, avoue que tu as fait ce dont il t'accuse. Alors nous nous jetterons tous à ses pieds et nous obtiendrons ta grâce. — Prétextat se laissa prendre à ce piége. Le lendemain, à l'ouverture de la séance dans la basilique, le roi vint encore et dit à l'accusé, en lui montrant les faux témoins qui se tenaient debout : Si tu n'avais voulu que rendre à ces hommes présent pour présent, pourquoi leur faisais-tu prêter serment de fidélité à Mérovée? — Je ne leur ai point fait prêter de serment, répondit Prétextat; mais, je l'avoue, je les ai priés d'avoir de l'amitié pour lui. J'en aurais fait autant près d'un ange du ciel; car Mérovée, je l'ai déjà dit, était mon fils spirituel par le baptême. — Le roi se répandit alors en invectives. Prétextat épouvanté tomba à genoux, et se prosternant la face contre terre : O roi très-miséricordieux, s'écria-t-il, j'ai péché contre le ciel et contre vous; je suis un détestable homicide, j'ai voulu vous tuer et faire monter votre fils sur le trône. — Chilpéric s'attendait à cette scène. A son tour, il s'agenouilla sur les marches du trône et dit : Vous l'entendez, très-pieux évêques. Le coupable vient enfin d'avouer son exécrable forfait! — Émus jusqu'aux larmes, nous nous précipitons pour relever le roi. Qu'on éloigne cet homme! dit-il en montrant Prétextat. — Puis, changeant d'avis, il quitta lui-même la basilique. A son retour au palais, il nous envoya un recueil de Canons auquel on avait ajouté récemment un *quaternio* [1] (cahier) renfermant ceux qu'on nomme apostoliques. L'un d'eux nous fut lu par ordre du roi; il était ainsi conçu : « L'évêque

[1] Il est vraisemblable que le *quaternio*, récemment ajouté à la collection de canons de la *Bibliothèque* de Chilpéric, n'était rien autre chose que le re-

convaincu d'homicide, d'adultère ou de parjure, sera dégradé du sacerdoce. » Prétextat demeurait terrifié. Berthramn lui dit : Écoute, frère et coévêque, tu as perdu les bonnes grâces du roi : il nous est impossible de rien faire dans ton intérêt, jusqu'à ce que tu aies obtenu son pardon. — En même temps Chilpéric fit signifier au concile qu'on eût à dégrader Prétextat en lui déchirant sa tunique sur le dos, et en récitant sur sa tête le psaume CVIII^e^, qui contient les malédictions appliquées dans les *Actes des apôtres* à Judas Iscariote. Mais je m'y opposai formellement, et ne permis point qu'on outrepassât la pénalité exprimée dans le canon, rappelant la promesse que le roi lui-même avait faite de ne pas aller au delà. On se contenta donc de jeter Prétextat en prison. La nuit suivante il tenta de s'évader, mais ses gardes l'arrêtèrent. Chilpéric le fit cruellement flageller, et l'envoya en exil dans une île (Jersey) voisine des rivages de Constantina (Coutances [1]). » (577).

Assassinat du prince Clovis par Frédégonde. Accusations contre Grégoire de Tours.

25. On s'étonnera peut-être que Prétextat n'ait point appelé à Rome de ces violences et de ces perfidies. Les précédents ne manquaient pas. On se rappelle ceux de saint Brice, de Contumeliosus, de Salonius, de Sagittarius, et tant d'autres que nous avons cités mesure qu'ils se produisirent. Mais les communications avec l'Italie étaient fermées par les Lombards, et, comme le disait Aunachaire à saint Pélage II, les évêques des Gaules qui voulaient faire leur pèlerinage *ad limina* en étaient réduits à attendre des jours meilleurs. Frédégonde le savait; elle mit à profit les circonstances avec une ruse digne d'une impératrice byzantine et

cueil de Denys le Petit (cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 327), lequel commence effectivement par les canons apostoliques. L'expression dont Grégoire de Tours se sert pour les désigner : *Quaternio novus annexus, habens canones quàsi apostolicos,* prouve que les canons apostoliques et la collection de Denys le Petit qui les renfermait étaient encore, à cette époque, très-peu connus dans les Gaules. Chilpéric, en véritable faussaire, profita de cette ignorance où se trouvaient l'évêque de Tours et la plupart de ses collègues. En effet, le canon XXIVe qu'il fit lire, avait été altéré par son ordre. On avait substitué au mot *vol* celui d'*homicide*. Le texte authentique est ainsi conçu : *Episcopus aut presbyter aut diaconus in fornicatione, aut perjurio, aut furto deprehensus, deponitur.* (*Canon. SS. apost., Corp. jur. civil.* Paris, Cotelle, 1862, tom. II, col. 1207.)

[1] Greg. Tur., loc. cit., col. 337, 338.

une ténacité vraiment mérovingienne. Le concile de Paris la délivrait de l'évêque de Rouen ; elle s'était déjà délivrée elle-même de Mérovée. Au point de vue de ses ambitions maternelles, un dernier fils de Chilpéric et d'Audovera, le prince Clovis, pouvait l'inquiéter encore ; elle le fit poignarder dans la villa de Nucetum (Noisy-sur-Marne), et enterrer dans une fosse creusée le long du mur d'enceinte (580). Un tel luxe de crimes a trouvé de nos jours des apologistes. Cela devait être ; Frédégonde était une libre-penseuse, absolument dégagée des préjugés de droit, de morale et de religion, contre lesquels protestent nos révolutionnaires modernes. Quant à Grégoire de Tours, il éprouve pour Frédégonde une véritable horreur, et nous partageons pleinement son antipathie. Il faillit lui-même payer sinon de sa tête, au moins de l'exil et de la déposition, l'attachement qu'il avait montré pour l'innocent et malheureux évêque de Rouen. Débarrassée de ses autres ennemis, Frédégonde daigna se souvenir qu'elle avait droit de vengeance contre Grégoire. Vers le mois d'avril 580, le comte Leudaste, ancien gouverneur de Tours, chassé par la population que ses brigandages avaient révoltée, se présenta à Soissons devant Chilpéric. « Jusqu'à présent, très-pieux roi, dit-il, j'avais gardé fidèlement ta cité de Tours. Mais maintenant me voilà écarté de mon office. Songe à tes intérêts, car il faut que tu saches que l'évêque Grégoire a dessein de livrer cette ville au fils de Sigebert et de Brunehaut. — Cela n'est pas vrai, répondit le roi. Tu te venges de ce qu'on t'a destitué, en venant nous faire de pareils rapports. — L'évêque fait bien pis encore, reprit Leudaste. Il dit que la reine a une liaison criminelle avec l'évêque Berthramn de Burdigala (Bordeaux). — A ces mots, le roi exaspéré tomba à coups de pied et de poing sur Leudaste, puis le fit charger de fers et traîner en prison [1]. »

26. Mais Frédégonde, qui avait ourdi elle-même l'intrigue, se tenait derrière la toile, et voulait un autre dénoûment. Leudaste, interrogé de nouveau et avec plus de sang-froid par Chilpéric, désigna des témoins qui certifieraient, disait-il, la vérité du fait.

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XLVIII; tom. cit., col. 363.

Il nomma un ami de l'évêque de Tours, Gallienus, l'archidiacre Plato, et le sous-diacre Riculf. L'air d'assurance avec lequel il parlait, et surtout les récriminations de Frédégonde qui demandait que son honneur fût vengé, persuadèrent ce roi plus malheureux ici, il faut le dire, que coupable. Leudaste fut renvoyé à Tours avec son ancien titre de comte ou gouverneur, et en même temps un concile de tous les évêques des Gaules était convoqué à Brennacum (Braine) [1], pour les premiers jours du mois d'août 580. Naturellement la chancellerie de Chilpéric s'était bien gardée, dans le libellé des lettres-circulaires, de parler du véritable motif de cette réunion. Il était d'usage que dans leurs villas royales, en temps de paix, les princes mérovingiens tinssent des assemblées de ce genre, où les affaires de l'Église et celles de l'État, qu'on ne séparait point alors, étaient discutées à l'amiable devant le roi par les évêques. Nous avons encore une pièce de vers que Fortunat, avec la bonne foi la plus complète, adressait à l'assemblée de Braine, et dans laquelle il ne fait pas la moindre allusion au procès épineux qui allait se juger [2]. Cependant Grégoire de Tours voyait se former l'orage. Déjà Gallienus et l'archidiacre Plato avaient été arrêtés et conduits par Leudaste en personne à Chilpéric. Ils furent retenus pour produire leur témoignage au concile. Le sous-diacre Riculf, agent de Frédégonde, restait en liberté à Tours, accusant à haute voix l'évêque, dont il annonçait la prochaine déposition, se berçant de l'espoir d'être choisi pour lui succéder. Frédégonde n'était pourtant pas elle-même sans inquiétude sur le succès de sa calomnie. A l'exception de Riculf, dont le témoignage acheté d'avance ne ferait point défaut, elle ne pouvait compter ni sur Gallienus ni sur l'archidiacre, qui protestaient énergiquement de l'innocence de l'évêque. Elle imagina donc un nouveau stratagème. « On m'envoya, dit Grégoire de Tours, des émissaires qui, feignant d'entrer dans mes intérêts, me conseillaient de me soustraire au danger par la fuite. Prenez

[1] Braine, chef-lieu de canton (Aisne), à 16 kil. S.-E. de Soissons, est aujourd'hui une ville de 1500 habitants. (Cf. Stanislas Prioux, *La villa Brennacum, étude historique.* Soissons, Morel, 1856).

[2] Fortunat., *Miscell.*, lib. IX, carm. I; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 293.

avec vous, me disaient-ils, vos objets les plus précieux, et retirez-vous en Arvernie. — Je n'eus garde de tomber dans le piége [1]. » Au lieu de se déclarer indirectement coupable par une telle démarche, l'évêque de Tours se rendit un des premiers à la villa royale de Braine. « Les évêques, dit-il, se réunirent pour les séances dans une maison particulière. Chilpéric entra bientôt, salua tous les membres du concile et, ayant reçu leur bénédiction, il s'assit. Alors Berthramn, l'évêque de Bordeaux qui avait été désigné ainsi que la reine dans le faux rapport de Leudaste, prit la parole et exposa les faits de la cause. Puis, m'interpellant, il me requit de déclarer si j'avais proféré de telles imputations contre la reine et lui. Non, répondis-je, jamais. — Cependant, dit-il, ces mauvais propos ont couru ; vous devez en savoir quelque chose. — D'autres l'ont dit en effet, repris-je. J'ai pu l'entendre, mais je ne l'ai jamais pensé. — Cette déclaration fut favorablement accueillie par l'assemblée. On désapprouvait généralement ce qui avait lieu, et l'on entendait au dehors la voix du peuple indigné. Pourquoi un procès de ce genre? D'où vient que le roi poursuit une semblable affaire? Est-ce que l'évêque est capable de tenir un propos de cette espèce, même sur le compte d'un esclave? Ah ! Seigneur Dieu, prêtez secours à votre serviteur. — Le bruit de ces acclamations parvenait jusque dans la salle conciliaire. Chilpéric dit alors : L'imputation dirigée contre ma femme est un opprobre pour moi-même. Si vous trouvez bon qu'on produise des témoins à la charge de l'évêque de Tours, les voici présents : mais s'il vous semble que cela ne doive pas se faire, et qu'il faille s'en remettre à sa déclaration pure et simple, dites-le; j'accepterai de grand cœur votre décision. — Le concile témoigna son admiration pour cette prudence, ou plutôt cette patience du roi. Comme l'unique témoin prétendu était le sous-diacre Riculf, les pères dirent unanimement : Un témoignage unique, émanant d'une personne de rang inférieur, ne peut être juridiquement reçu contre un évêque. — Chilpéric insista cependant, et exigea qu'après avoir célébré la messe à trois autels différents, je renouvelasse sous serment la déclaration que je venais de faire au concile.

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V. cap. L; *Patr. lat.*, tom. cit. col. 366.

Bien que ce procédé n'eût rien de canonique, on l'admit pour complaire au roi. Je dois ajouter, dit Grégoire de Tours, que la princesse Rigonthis, fille de Chilpéric et de Frédégonde, pour me prouver l'intérêt qu'elle prenait à ma cause, jeûna elle-même, avec toute sa maison, le jour où devait avoir lieu l'épreuve. Quand les trois messes furent dites et les trois serments prêtés, le concile rentra en séance, et les évêques dirent à Chilpéric : O roi, l'évêque de Tours a accompli toutes les choses qui lui avaient été prescrites; son innocence est prouvée. Et maintenant nous voici, d'après les canons [1], obligés de te priver de la communion chrétienne, toi et Berthramn, injuste accusateur d'un de ses collègues. — Mais, dit le roi, je n'ai fait que répéter ce que j'avais entendu dire. — Et qui donc a tenu le premier ces propos calomnieux? demanda le président. — C'est le comte Leudaste, répondit le roi. — On ordonna de faire comparaître le comte; mais soit lâcheté, soit prudence, Leudaste avait déjà pris la fuite. Par une sentence unanime, on décréta que ce contumace, artisan de scandales, détracteur de la reine, accusateur d'un évêque, était frappé d'excommunication et serait chassé de toutes les églises. Le sous-diacre Riculf fut remis aux juges séculiers qui le condamnèrent à mort. Je fus assez heureux, dit Grégoire pour obtenir sa grâce [2]. » Leudaste réussit durant trois ans à se soustraire à la vengeance de Chilpéric. Saisi enfin à Paris même, dans la basilique des Apôtres, où il était venu chercher un asile, Frédégonde imagina pour lui un horrible supplice. Le malheureux fut étendu sur le pavé, la nuque du cou appuyée contre une énorme barre de fer, puis un bourreau, armé d'une autre barre, l'en frappa sur la gorge, et répéta les coups jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir [3] (583). Tel fut, dans son histoire et ses résultats, le concile de Braine. « Après que nous eûmes pris congé

[1] Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rappeler cette règle canonique. Ceux qui intentaient juridiquement de fausses accusations contre les évêques et les clercs, devaient être excommuniés, s'ils n'étaient que laïques, et soumis, s'ils étaient évêques ou clercs, aux peines qu'aurait entraînées pour l'accusé le grief produit contre lui, s'il en eût été trouvé coupable.

[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, loc. cit., col. 367; 368. — [3] Id., *ibid.*, l. VI, col. 400.

du roi pour retourner chacun dans nos églises, dit Grégoire de Tours, le bienheureux Salvius (saint Sauve), évêque d'Albi, me montrant la villa royale : Vois-tu quelque chose sur le toit de cette demeure? dit-il. — Oui, répondis-je, je vois le nouveau belvédère (*supertegulum*) que le roi vient d'y faire élever. — Et tu n'aperçois rien de plus? — Rien du tout, repris-je; si tu vois autre chose, dis-le moi. — L'évêque Salvius poussa un profond soupir et reprit : Je vois le glaive de Dieu suspendu sur cette maison [1] »

Meurtre de Chilpéric par Frédégonde.

27. Vingt jours après, les deux fils de Frédégonde et de Chilpéric étaient atteints d'une maladie contagieuse, qui se répandit tout à coup dans les Gaules. Grégoire de Tours la désigne sous le nom de *dysentericus morbus*. « C'était, dit-il, une fièvre violente, avec vomissements, douleurs de reins et maux de tête. Les déjections étaient de couleur verdâtre, et les gens de la campagne prétendaient qu'il se formait au cœur des pustules auxquelles ils donnaient le nom de *pustulæ corales* (580.) Cette étrange maladie commença précisément dans les premiers jours d'août : elle sévissait de préférence sur le jeune âge et l'adolescence. Nous perdîmes alors par milliers ces doux et chers enfants, que nous avions pressés dans nos bras et nourris de notre main. Que de larmes furent versées alors! Il ne nous restait qu'à dire avec Job : « Le Seigneur nous les avait donnés, le Seigneur nous les a enlevés; que son saint nom soit béni [2]! » Quand Frédégonde vit mourir successivement ses deux fils, elle qui en avait fait périr tant d'autres ne put résister à sa douleur maternelle. Le remords sembla pénétrer dans son cœur, elle dit au roi : La miséricorde divine s'est lassée de nos crimes. Nous perdons l'un après l'autre nos enfants; ce sont les larmes des veuves et les soupirs des orphelins qui les font mourir! Nous thésaurisons, et ne savons pour qui nous amassons tant de richesses. — En parlant ainsi, elle jeta au feu les registres de recensement que les officiers du fisc venaient de dresser pour de nouveaux impôts dans toutes les provinces. Ce tardif repentir ne sauva point les jeunes princes. Il ne resta bientôt, comme futur héritier de

[1] *Hist. Franc.*, lib. V, cap. LI, col. 370. — [2] Job, I, 21; Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XXXV, col. 350.

Chilpéric, qu'un enfant de quelques mois, qui fut Clotaire II. Ces malheurs domestiques semblèrent jeter le roi dans des exagérations de piété parfois aussi cruelles que ses accès de tyrannie. Il eut un jour l'idée d'entreprendre une controverse théologique avec Priscus, un des principaux juifs de Paris, lequel cumulait le titre de rabbin et celui d'orfèvre de la cour. Ne pouvant réussir à convaincre son adversaire, Chilpéric le fit jeter en prison, confisqua ses biens, et par un édit solennel ordonna, sous peine d'avoir les yeux crevés, à tous les juifs de ses états de recevoir le baptême. Ce fut le dernier acte de Chilpéric. « Un soir que ce prince revenait de la chasse, dit Grégoire de Tours, comme il descendait de cheval, à la porte de la villa royale de Calæ (Chelles), appuyant la main droite sur l'épaule d'un serviteur, un inconnu le frappa d'un couteau sous l'aisselle, et lui perça le flanc [1]. » Le coup était porté par Landeric, officier du palais, qui passait pour être fort avant dans les bonnes grâces de Frédégonde. « Chilpéric n'avait jamais aimé personne, continue le chroniqueur, personne ne l'aima. Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, tous les siens l'abandonnèrent. Le saint évêque Mallulf, de Senlis, était à Chelles où, depuis trois jours, il sollicitait vainement une audience. Soudain il apprit que le roi était tué : seul alors il accourut, lava le corps, le revêtit d'habits convenables, passa la nuit en prières à ses côtés et le lendemain le fit transporter sur une barque à l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), où la sépulture chrétienne lui fut donnée. » (584)

28. Cette mort, résultat d'un crime, ne profita point à l'épouse coupable. L'indignation publique poursuivit Frédégonde, qui se vit retirer la tutelle de Clotaire II, dont les leudes de Neustrie s'emparèrent. De sa personne, après s'être confinée dans l'église même de Saint-Vincent, sous la protection du droit d'asile, elle dut se réfugier dans la villa de Rotoialum, aujourd'hui le Val de Reuil, près du confluent de l'Eure et de la Seine. Les exilés, bannis sous le règne de Chilpéric, les condamnés, les proscrits rentrèrent de toutes parts, comme si leur ban se fût rompu de lui-même par la mort du prince qui l'avait prononcé. L'évêque de Rouen,

Meurtre de saint Prétextat par Frédégond

[1] *Hist. Franc.*. lib. VI, cap. XLVI; tom. cit., col. 412.

Prétextat, quitta lui-même l'île de Jersey, rappelé par une députation des habitants. Il fit son entrée dans la ville, au milieu des acclamations du peuple qui le rétablit sur le siége métropolitain, et en chassa l'intrus, le gaulois Melantius. C'était la justice populaire redressant les injustices royales. Frédégonde, dans sa retraite forcée, essayait de réagir par le poignard et le poison, contre les réhabilitations qui se produisaient chaque jour. Deux fois elle envoya des émissaires, chargés d'égorger à Metz le jeune roi Childebert et sa mère Brunehaut. La double tentative échoua. Moins bien gardé, l'évêque de Rouen devait être victime d'une haine qui ne respectait rien. Un jour, durant une procession solennelle, Frédégonde dit assez haut pour être entendue de l'évêque : Cet homme devrait savoir que le temps peut venir pour lui de reprendre le chemin de l'exil ! — Prétextat qui n'avait pas perdu un mot de ces paroles, se retourna et dit : Dans l'exil comme ici, j'étais évêque; je le suis, et le serai toujours. Mais toi, femme, peux-tu dire que tu jouiras toujours de la puissance royale? Du fond de mon exil, si j'y retourne, Dieu m'appellera au royaume des cieux. Mais toi, de ton royaume en ce monde, tu seras précipitée dans le gouffre de l'enfer. — Le dimanche de Pâques 586, Prétextat se rendit à l'église pour l'office du matin, et prit place sur le siége épiscopal. Il entonna le premier verset des matines, et demeura agenouillé, la tête inclinée dans ses mains, durant la psalmodie. Pendant qu'il priait ainsi, il se sentit frappé sous l'aisselle d'un coup de poignard. L'assassin, que l'obscurité favorisait, put échapper sans être poursuivi. Aux cris du blessé, les clercs accoururent. L'évêque, mettant ses deux mains sur la plaie pour empêcher le sang de jaillir, se dirigea vers l'autel, dont il eut encore la force de monter les degrés. Là, il étendit ses mains ensanglantées pour atteindre le vase d'or, suspendu par des chaînes, où l'on conservait la sainte Eucharistie. Il prit une parcelle du pain consacré, et se communia; puis, rendant grâces à Dieu de lui avoir donné le temps de se munir du saint viatique, il tomba en défaillance entre les bras de ses clercs, et fut transporté par eux dans son appartement. Frédégonde voulut savourer l'affreux plaisir de

voir sa victime agonisante. C'était elle en effet, qui, de concert avec Melantius, avait armé le bras du meurtrier, et compté deux cents pièces d'or à l'un des serfs attachés au domaine de l'église de Rouen pour solder d'avance le crime. Elle se rendit à la maison de l'évêque, accompagnée des ducs Ansowald et Beppolen, qui tous deux ignoraient le tragique secret. Prétextat était sur son lit d'agonie. Il est triste pour nous, saint évêque, aussi bien que pour tout le peuple, dit-elle, qu'un tel malheur soit arrivé à ta personne vénérable. Plût à Dieu qu'on nous indiquât qui a frappé ce coup. Il serait puni selon la grandeur de son attentat. — Le moribond se souleva sur son séant par un effort suprême, et attachant sur Frédégonde un regard vengeur, il dit : Qui a frappé ce coup? si ce n'est la main qui a tué tant de rois, qui a répandu des flots de sang innocent et fait tant de maux dans le royaume! — Frédégonde eut l'air de ne pas comprendre. Nous avons, reprit-elle, de très-habiles médecins, capables de guérir votre blessure : permettez qu'ils viennent vous visiter. — Dieu veut me rappeler de ce monde, dit Prétextat. Mais toi, reine des crimes (*princeps his sceleribus*), tu seras maudite dans tous les siècles, et Dieu vengera mon sang sur ta tête! — En prononçant ces mots, l'évêque expira [1]. (14 avril 586).

§ V. Mort de sainte Radegonde.

Austérités de sainte Radegonde. Ses dernières années.

29. Pendant que la Jézabel mérovingienne épouvantait la Gaule par tant de forfaits, la bienheureuse Radegonde achevait dans son monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, une vie de mortifications vraiment extraordinaires. On eût dit l'ange de la pénitence, expiant dans la solitude les crimes de toute une dynastie. Elle avait, ainsi que nous l'avons vu précédemment [2], établi dans sa communauté la règle de saint Césaire, dont elle était allée chercher un exemplaire à Arles, au monastère longtemps dirigé par sainte Césarie, sœur de l'illustre évêque [3]. La pieuse reine renchérissait encore

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. XXXI; tom. cit., col. 469 et seq. — [2] Cf. chap. I de ce volume, n° 16.

[3] Ce fut en 570 que sainte Radegonde fit le voyage d'Arles. Le monastère de Sainte-Césarie était à cette époque dirigé par la pieuse abbesse Litiola,

sur les austérités déjà très-accentuées de la règle. Chaque carême elle s'enfermait dans une étroite clôture, ne communiquant avec personne et ne prenant qu'une fois la semaine, le dimanche, un peu de pain. Sa nourriture, les autres jours, se composait de légumes, de racines, ou de mauves, cuits à l'eau et sans sel. Les macérations qu'elle s'imposait, écrit Fortunat, me font frissonner moi-même au moment où je les raconte. Durant tout un carême, elle porta aux bras et au cou des bracelets et un collier de fer, et sur les reins une ceinture de même métal. La ceinture était tellement serrée qu'elle pénétra dans les chairs vives, et il fallut de profondes incisions pour la retirer. La soif du martyre, qu'elle avait ressentie dès sa plus tendre enfance, croissait dans son âme avec les années. Et cependant son visage ne trahissait rien des tortures qu'elle s'infligeait. « Au milieu de sa famille monastique sur laquelle se concentrait toute l'ardeur de sa tendresse, elle était la plus indulgente des mères. Ingénieuse à maintenir les esprits dans une joie sainte, elle permettait parfois à ses compagnes quelques relations avec de pieuses âmes du dehors, des repas en commun, et jusqu'à des divertissements dramatiques, dont l'usage s'introduisait dès lors, et s'est longtemps maintenu dans les communautés lettrées du moyen âge. Mais elle se refusait à elle-même toute récréation et tout adoucissement à la règle. Elle alla jusqu'à faire rougir au feu une croix de métal qu'elle imprima sur sa chair encore trop délicate à son gré, comme le stigmate de son amour pour le Sauveur crucifié. Quand elle voyait réunie autour d'elle le jeune et nombreux essaim de ses religieuses, elle leur disait sans cesse : « Je vous aime tant, que je ne me souviens plus d'avoir eu d'autre famille, ni d'avoir épousé un roi. Je n'aime plus que vous, jeunes filles que j'ai choisies; vous, jeunes fleurs que j'ai plantées; vous, mes yeux; vous, ma vie; vous, mon repos et tout mon bonheur. » Et cependant toute dominée qu'elle fût par ces affections du cloître et la pensée du ciel, elle n'en conservait pas

qui remit à sainte Radegonde un exemplaire authentique de la règle de saint Césaire. (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 113.) Le texte de la règle de saint Césaire, *ad Virgines*, a été reproduit *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 1107.

moins la plus vive sollicitude pour les intérêts de la maison royale et du pays où son mariage l'avait fixée. Au plus fort des luttes entre ses deux belles-filles, l'atroce Frédégonde et Brunehaut, elle intervenait sans cesse pour prêcher la paix et la réconciliation : elle embrassait tous les princes mérovingiens dans son amour. Elle leur écrivait à tous l'un après l'autre, puis aux principaux seigneurs, pour les conjurer de veiller aux véritables intérêts du peuple et du pays. « La paix entre les rois est ma victoire, » disait-elle, et pour l'obtenir du roi céleste, elle faisait prier avec ardeur toute sa communauté, en redoublant pour son propre compte de jeûnes, de pénitences et de charités [1]. »

Testament de sainte Radegonde Sa mort.

30 « L'année qui précéda sa mort, dit sa pieuse compagne Baudonivia, comme elle était en prière dans sa cellule, elle eut une extase, et fut transportée en esprit dans le séjour qui lui était préparé pour la gloire. Un jeune homme resplendissant de beauté lui apparut, l'appelant des noms les plus tendres, et la sainte repoussait par modestie ses éloges. La divine apparition lui parla alors en ces termes : Pourquoi, dans l'ardeur de vos vœux, me supplicz-vous avec tant d'impatience et de larmes? Je suis toujours à vos côtés ; vous êtes la perle précieuse, le diamant de ma couronne. — Ainsi, ajoute l'historiographe, Jésus-Christ se communiquait à elle. La pieuse reine révéla ce secret à deux d'entre nous, et nous comprîmes que l'heure de sa délivrance était proche [2]. » Radegonde s'y prépara avec un redoublement de ferveur. Dans un testament qu'elle rédigea de sa main, elle plaça son monastère sous la protection de saint Martin de Tours et de saint Hilaire de Poitiers, conjurant les évêques et les rois de punir comme spoliateurs et persécuteurs des pauvres ceux qui tenteraient de troubler la communauté, d'en changer la règle, ou de déposséder l'abbesse. Ce testament était adressé « aux saints évêques et seigneurs, ses pères en Jésus-Christ, par Radegonde pécheresse. » — « Intervenez, disait humblement la pieuse reine, pour que je puisse obtenir dans

[1] M. de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, tom. II, pag. 350-353 pass. —
[2] Baudoniv., *Vit. S. Radeg.*, cap. XXV; *Patrol. lat.*, tom. LXXII, col. 676.

la basilique que nous faisons construire, un petit coin où l'on dépose mon corps [1]. » La testatrice envoya une copie de cet acte à la reine Brunehaut. « Enfin, dit Baudonivia, le jour de sa glorieuse mort arriva, et je ne puis y penser sans fondre en larmes. Jusqu'au dernier moment, elle voulut réciter le *cursus* (office) quotidien. Étendue sur son lit d'agonie, le corps exténué par les macérations, elle semblait achever un long martyre, le martyre de l'amour de Dieu. Toutes, prosternées autour d'elle, nous laissions un libre cours à nos larmes. Frappant notre poitrine, nous disions : Seigneur, éloignez de nous ce désastre! Ne nous enlevez pas la lumière de nos yeux. — Or, la pieuse mourante avait toujours consacré chaque mercredi à honorer le mystère de l'Incarnation du Sauveur. Toutes les fois qu'elle avait voulu entreprendre et commencer quelque affaire importante, elle choisissait de préférence ce jour. Ce fut aussi un mercredi qu'elle obtint de retourner au Seigneur. Le 17 du mois d'août (587), à la première lueur de l'aube, ses yeux se fermèrent, et les nôtres s'obscurcirent pour toujours. Hélas! nous n'avions pas mérité de la posséder plus longtemps. Notre reine et notre mère n'est plus au milieu de nous! Mais nous l'avons envoyée au royaume des cieux, où elle est devenue notre médiatrice. Si nous pleurons ici-bas dans une douleur inexprimable, les chœurs des anges ont entonné les hymnes d'allégresse [2]. »

Funérailles de sainte Radegonde. Par Grégoire de Tours.

31. L'évêque Maroveus se trouvait alors absent de Poitiers. « Un messager vint en hâte, dit Grégoire de Tours, m'annoncer la mort de Radegonde et m'inviter à présider les funérailles. En arrivant au monastère, je trouvai la bienheureuse étendue dans le cercueil; son visage était encore à découvert, il avait un éclat qui effaçait celui des lis et des roses. Toutes les religieuses, au nombre d'environ deux cents, l'entouraient. C'était Radegonde qui les avait, l'une après l'autre, arrachées aux séductions du siècle, pour les consacrer à Jésus-Christ. Il y avait là des princesses du sang royal, des

[1] *Testament. S. Radeg.; Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 522.
[2] Baudoniv., loc. cit., cap. XXVI.

filles de sénateurs, de grands officiers, de patriciens. O mère! s'écriaient-elles, pourquoi nous laisser orphelines? Nous avions quitté pour vous nos parents, nos biens, notre patrie. Avec vous, le monastère nous paraissait plus vaste que l'étendue des campagnes, plus animé que les cités, plus resplendissant que les palais. Votre présence, vos paroles, étaient pour nous comme la lumière du soleil. Mais voilà que tout devient ténèbres sans vous. Vous êtes au ciel, mère bien-aimée, nous le savons et cela ne nous console pas, car nous ne vous voyons plus! — En les entendant, je ne pus maîtriser mon émotion et je laissai couler mes larmes. Puis je dis à l'abbesse : Il nous faut songer à de pénibles devoirs. Mon frère Maroveus est absent pour sa visite diocésaine. Nous ne pouvons exposer ce corps vénérable aux risques d'un plus long retard. Faites donc préparer le lieu de la sépulture. — L'abbesse me répondit : C'est là précisément la difficulté. Le lieu choisi par Radegonde pour sa sépulture n'a point encore reçu la bénédiction épiscopale, et l'on ne peut y procéder sans l'autorisation de Maroveus. — Les citoyens et les personnages distingués de la ville, qui se trouvaient réunis pour les obsèques, me supplièrent alors de passer outre et de bénir moi-même l'emplacement funèbre. Maroveus, bien loin de s'en trouver offensé, disaient-ils, vous remerciera lui-même de cet acte de charité fraternelle. — Cédant à leurs instances, je consacrai l'autel du caveau sépulcral. Le corps de Radegonde y fut déposé. L'abbesse l'avait fait renfermer dans une grande caisse de bois, remplie d'aromates et d'herbes odoriférantes. On put donc attendre le retour de l'évêque Maroveus pour fermer le caveau en sa présence, quand il y aurait lui-même célébré la messe. Après la cérémonie, nous revînmes au monastère; l'abbesse et les religieuses nous firent parcourir tous les lieux sanctifiés par la présence de Radegonde. Voici, disaient-elles, sa cellule chérie; mais notre mère n'y est plus. Voici la place où elle s'agenouillait, invoquant avec larmes la miséricorde divine; mais nous ne l'y verrons plus. Voici le livre où elle lisait à haute voix; mais les sons de cette voix, pleine de grâce et de sagesse, n'arriveront plus à nos oreilles. Voici la quenouille et les

fuseaux avec lesquels elle travaillait durant ses longues veilles ; mais nous ne verrons plus ses doigts sanctifiés. — En parlant ainsi, les larmes ruisselaient sur leurs joues, et moi-même je n'aurais cessé de pleurer, si je n'avais eu la confiance qu'enlevée à son monastère seulement de corps, Radegonde le protégeait toujours du haut du ciel par son intercession [1]. »

Mort du pape Pélage II.

32. Tels étaient les contrastes de sainteté et de violence, de foi et de crimes, dont la Gaule mérovingienne offrait alors le spectacle. Une Radegonde à Poitiers, une Frédégonde à Rouen, Ici une reine faisant égorger un évêque au pied des autels, là une reine emportant dans sa tombe les regrets de tout un peuple. On conçoit que dans une pareille situation, Grégoire de Tours, comme Aunarius d'Auxerre, ait tourné ses regards vers Rome pour y faire consacrer le bien et y puiser des ressources contre le mal. En attendant qu'il pût en personne effectuer son pèlerinage *ad limina*, il fit partir un archidiacre pour la ville éternelle. L'envoyé devait entretenir le pape Pélage II de la fin tragique de saint Prétextat. Mais il n'arriva à Rome que pour y voir mourir le saint pape. » Des pluies torrentielles qui durèrent une année, dit Grégoire de Tours, produisirent une effroyable inondation. Le Tibre débordé couvrit de ses eaux la ville entière, renversant les églises, les maisons particulières et jusqu'aux antiques monuments, de construction si solide, élevés par les païens. Pour comble de malheur, les greniers de l'Église furent emportés avec des milliers de boisseaux de grain. Jamais pareil désastre ne s'était vu [2]. Sur cet océan où les eaux de la mer se mêlaient à celles du fleuve, des

[1] Greg. Tur., *De glor. confess.*, cap. CVI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 905.

[2] Horace avait pourtant déjà écrit une inondation de ce genre :

Tiberim, retortis
Littore Etrusco violenter undis,
Ire dejectum monumenta regis,
Templaque Vestæ.
(Lib. I, *Od.* II.)

On se rappelle aussi les paroles de Tertullien dans son *Apologétique : Si Tiberis ascendit ad mœnia... statim Christianos ad leonem.* (Tertull., *Apolog.*, cap. XL; *Pat. lat.*, tom. I, col. 479.)

détritus d'animaux flottant au hasard amenèrent bientôt la peste, cette terrible peste *inguinaria*, qui depuis un demi siècle, avec des intermittences, sévissait par toute l'Europe. Elle se déclara dans Rome avec une violence inouïe. Sa première victime fut le pape Pélage II : il expira en quelques heures. Le mot d'Ézéchiel se réalisait en sa personne : *A sanctuario meo incipiam* [1]. Le lendemain, le peuple de la ville, frappé en masse, était décimé par le fléau [2]. »

[1] Ezech., IX, 6.
[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. I; tom. cit., col. 527.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE LE GRAND (3 septembre 590-12 mars 604).

SOMMAIRE.

§ I. ÉLECTION.

1. Notice de saint Grégoire le Grand d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Élection de Grégoire. Sa résistance. — 3. La peste à Rome. Discours de saint Grégoire au peuple. — 4. La litanie septiforme. Le *Regina cœli*. Vision du pont Saint-Ange. — 5. Fuite de saint Grégoire. Son sacre.

§ II. LES MONUMENTS DE SAINT GRÉGOIRE.

6. Surnom de Grand donné à saint Grégoire par ses contemporains. — 7. Portrait traditionnel de saint Grégoire. Les chaires de marbre où il prononça les homélies des quarante stations. — 8. Le *Triclinium pauperum* et la table de marbre où Jésus-Christ reçut l'hospitalité de Grégoire. — 9. Les *Tabulæ marmoreæ* apposées par saint Grégoire au portique de Saint-Pierre et de Saint-Paul-hors-les-Murs. — 10. Restauration de l'église de Sainte-Agathe des Goths. — 11. Travaux aux basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul. Les deux Grégoire à la confession de saint Pierre. Mort de Grégoire de Tours et de Fortunat.

§ III. ŒUVRES DE SAINT GRÉGOIRE.

12. Le *Pastoral* de saint Grégoire le Grand. — 13. Homélies sur Ézéchiel. — 14. Les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand avec le diacre Pierre. — 15. Comparaison des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand avec le livre des *Miracles* de saint Grégoire de Tours. — 16. Saint Jean Climaque, abbé du monastère du Sinaï. — 17. Saint Théodore le Sicéote. — 18. Commentaires de saint Grégoire le Grand sur le livre des Rois, les Psaumes pénitentiaux, le Cantique des cantiques, etc. — 19. Sacramentaire, Antiphonaire, *Responsalis* de saint Grégoire le Grand. — 20. *Regestum Epistolarum Gregorii*.

§ IV. CONVERSION DES LOMBARDS.

21. Autharis, roi des Lombards. — 22. Politique de saint Grégoire le Grand vis-à-vis des Lombards. — 23. Théodelinde et Agilulfe. — 24. L'exarque de Ravenne, Romanus. — 25. Siége de Rome par Agilulfe. Traité de paix. — 26. Conversion d'Agilulfe au catholicisme. — 27. Naissance et baptême d'Adaloald. La *Couronne de fer*.

§ V. CONVERSION DE L'ANGLETERRE.

28. Lettre de saint Grégoire le Grand aux évêques schismatiques d'Irlande. — 29. Mission de saint Augustin, abbé du Mont-Cœlius, en Angleterre. — 30. Conférence de Thanet entre les missionnaires et le roi Ethelbert. — 31. Conversion d'Ethelbert. Lettre de saint Grégoire le Grand à la reine Berthe. L'*Alleluia* des *Angli*. — 32. Organisation de la nouvelle église d'Angleterre.

§ VI. CONVERSION DES ROIS ARIENS D'ESPAGNE.

33. Leuvigild et Goswinthe. Persécution contre les catholiques. Héroïsme d'Ingonde, femme d'Herménégild. — 34. Ambassade de saint Léandre à Constantinople. Sa liaison avec saint Grégoire. — 35. Martyre de saint Herménégild. — 36. Conversion de Récarède. Abjuration solennelle de l'arianisme au IIIe concile de Tolède. — 37. Lettres de saint Grégoire le Grand à saint Léandre. — 38. Lettre de saint Grégoire le Grand à Récarède le Catholique.

§ VII. SAINT GRÉGOIRE ET LES ROIS FRANCS.

39. Gontran et Frédégonde. — 40. Le prêtre Verolus (saint Vorle). Conversion de Gontran. — 41. Dernières années et mort de saint Gontran. — 42. Saint Grégoire le Grand et les Juifs de Marseille. — 43. Lettre de saint Grégoire le Grand à Virgilius d'Arles, vicaire du saint-siége dans les Gaules. — 44. Encyclique de saint Grégoire le Grand aux évêques des Gaules. — 45. Lettres de saint Grégoire le Grand à la reine Brunehaut et à Childebert II, roi d'Austrasie. — 46. Diplôme de saint Grégoire le Grand pour la fondation de l'hôpital d'Autun.

§ VIII. SAINT GRÉGOIRE ET L'ÉGLISE GRECQUE.

47. La chaire de saint Pierre et les jalousies humaines. — 48. Jean le Jeûneur et son titre de patriarche œcuménique. — 49. Lettre de saint Grégoire le Grand à l'empereur Maurice. — 50. Lettre de saint Grégoire le Grand à Jean le Jeûneur. — 51. Obstination de l'empereur et du patriarche. Injures au pape. — 52. Décret impérial interdisant à tous les fonctionnaires civils et militaires la profession cléricale ou religieuse. — 53. Maxime de Salone. Mort de Jean le Jeûneur. Cyriaque. Rupture des relations entre le saint-siége et la cour de Byzance. — 54. Mort tragique de l'empereur Maurice. Avénement de Phocas. — 55. Lettres de saint Grégoire à Phocas et à la nouvelle impératrice Leontia. — 56. Rétablissement de la nonciature de Constantinople.

§ IX. ADMINISTRATION DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

57. Les donatistes en Afrique. — 58. Concile national pour la réformation du clergé dans les Gaules. — 59. Conciles de Rome. Règlements pour la discipline monastique. — 60. Saint Colomban à Luxeuil. Sa lettre à saint Grégoire le Grand. — 61. Mort de saint Grégoire le Grand. Deux miracles de sa vie. — 62. Appréciation historique de son pontificat.

§ 1. Élection.

Notice de S. Grégoire le Grand d'après le *Liber Pontificalis*

1. Le *Liber Pontificalis* prend ici une solennité extraordinaire, et renouvelle pour Grégoire le Grand une mention qu'il avait faite une seule fois pour Léon le Grand [1]. « Depuis la mort de saint Sylvestre, dit-il, jusqu'à ce premier Grégoire, il s'était écoulé 246 ans [2]. » Le nom de Grégoire, inscrit sur les diptyques de l'Église romaine, avait donc, même pour les contemporains, marqué une ère de grandeur inusitée qu'on se plaisait à rattacher par les liens de la chronologie avec celle du premier empereur chrétien et du glorieux pontife son père spirituel. Sauf cette particularité, la notice consacrée au nouveau pape est d'une sobriété et d'une réserve qui contrastent avec ce début, et sont à nos yeux une preuve irrécusable d'authenticité. Voici cette notice : « Grégoire, né à Rome, était fils de Gordien. Il siégea treize ans, six mois, dix jours, sous le règne des empereurs Maurice et Phocas. Nous avons de lui quarante homélies sur les Évangiles; un commentaire sur Job en XXXV livres; un autre sur Ézéchiel en XXII livres, IV livres de Dialogues, le Pastoral, et un grand nombre d'autres excellents ouvrages dont l'énumération serait trop longue. De son temps, l'exarque et patricien Romanus vint à Rome, et à son retour pour Ravenne, recouvra sur les Lombards les cités de Sutri, Polimartium, Horta, Tudertum, Ameria, Pérouse, Lucques. Le très-bienheureux Grégoire envoya les serviteurs de Dieu Mellitus, Augustin, Jean et plusieurs autres moines craignant Dieu, prêcher la foi chez les Angles et les convertir au Seigneur Jésus. Il ajouta aux prières du canon les paroles : *Diesque nostros in tua pace disponas.* Il fit ériger sur le tombeau des bienheureux Pierre et Paul un *ciborium* (baldaquin) à quatre colonnes d'argent massif, et fit célébrer la messe

[1] Cf. tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 172.

[2] *A morte sancti Sylvestri usque ad hunc primum Gregorium fuerunt anni* 246. (*Lib. Pontif., Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 638.) Papebroch dit à ce sujet : *Hoc verissimum est, cum obierit Silvester anno* 335 *exeunte, et Gregorius sit ordinatus anno* 590 *ultra dimidium provecto.* (*Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 642.)

sur l'autel de la Confession. Il rendit au culte et dédia de nouveau l'église de Sainte-Agathe-*in-Suburra*, demeurée interdite depuis le temps du patrice Ricimer, où elle avait servi de temple aux Goths ariens. Grégoire mourut le 12 mars (604), et fut inhumé dans la basilique de saint Pierre, à l'entrée du *sacrarium* (sacristie). En deux ordinations, l'une pendant le carême, l'autre au mois de septembre, il consacra trente-neuf prêtres, cinq diacres et soixante-dix évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége pontifical demeura vacant cinq mois et dix-huit jours [1]. »

Election de Grégoire Sa résistance

2. « L'Église de Dieu ne pouvait rester sans pasteur au milieu de la tourmente qui sévissait alors, » dit Grégoire de Tours, témoin bien informé, puisque son archidiacre récemment arrivé à Rome dut plus tard le renseigner exactement. « Le peuple romain, à l'unanimité, élut le diacre Grégoire, d'une famille patricienne, qui s'était dans son adolescence consacré au Seigneur et avait de ses biens héréditaires constitué six monastères en Sicile et un septième à Rome, dans le palais de ses aïeux. Pélage l'avait employé en qualité de lévite, comme autrefois Sixte pour saint Laurent. L'abstinence, les nuits passées en prières, l'austérité de ses jeûnes, lui affaiblirent tellement l'estomac qu'il avait peine à se soutenir. Comme littérature, éloquence, dialectique, nul à Rome ne pouvait lui être comparé. Mais il refusa la suprême dignité qui lui était offerte. Il avait quitté le monde, et ne voulait pas y rentrer par la porte des honneurs ecclésiastiques [2]. Lié avec l'empereur Maurice, dont il avait reçu le fils au sortir des fonts du baptême, il écrivit à ce prince le conjurant de ne pas ratifier l'élection, et d'empêcher le peuple de l'élever à ce faîte de la gloire. Mais le préfet de Rome, Germain, fit pour-

[1] *Lib. Pontif., Notit.* LXVI; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 615.

[2] Pour faire mieux comprendre ce que le souverain pontificat était aux yeux de Grégoire de Tours, nous croyons devoir reproduire ses paroles mêmes : *Hunc apicem attentius fugere tentans, ne quod prius abjecerat, rursun ei in sæculo de adepto honore jactantia quædam subreperet; unde factum est ut epistolam ad imperatorem Mauricium dirigeret, cujus filium ex lavacro sancto susceperat, conjurans et multa prece poscens ne unquam consensum præberet populis ut hunc hujus honoris gloria sublimaret.*

suivre le messager de Grégoire, déchira la lettre, et transmit à l'empereur les désirs unanimes de la population romaine. Maurice, en apprenant l'élection du diacre son ami, rendit grâces à Dieu d'un choix qui plaçait au lieu d'honneur la vertu et le mérite. Et il expédia sur-le-champ l'ordre de procéder à l'installation du nouveau pontife [1]. »

La peste à Rome. Discours de saint Grégoire au peuple.

3. « Cependant, continue Grégoire de Tours, la peste sévissait à Rome de la façon la plus terrible. Le diacre élu se multipliait pour soulager toutes les infortunes et combattre le fléau. Il eut l'idée d'une cérémonie d'expiation solennelle, et l'annonça au peuple en ces termes [2] : « Il nous faut, bien-aimés frères, quand nous n'avons pas su les prévenir, craindre du moins les fléaux de Dieu lorsqu'ils nous accablent. Que la douleur nous ouvre la porte de la conversion; que la peine qui nous frappe brise le rocher de nos cœurs. « Le glaive, comme dit Jérémie, pénètre aujourd'hui jusqu'à l'âme [3]. » Sous le coup des célestes vengeances, voilà que tout le peuple est frappé, et chacun est enlevé instantanément. La maladie ne précède pas la mort; aucun avant-coureur : la mort est sa propre messagère; vous le voyez, elle ne s'annonce qu'en foudroyant. Pas même entre elle et le pécheur le temps du repentir. Songez en quel état paraît devant son juge le malheureux qui n'a pas eu une seconde pour pleurer ses fautes. Hélas! ce ne sont pas des victimes isolées, c'est tout le peuple qui succombe. Les maisons restent vides, les pères voient mourir leurs enfants; l'héritier précède dans la tombe ceux qui voulaient lui laisser leurs biens. C'est donc maintenant qu'il nous faut nous réfugier dans la pénitence, puisque nous pouvons encore pleurer avant que la mort ne frappe. Remettons sous les yeux de notre âme la suite de nos égarements; effaçons dans les larmes la

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. I; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 327.

[2] Le discours que notre historien national met dans la bouche de saint Grégoire le Grand et qu'il tenait de son envoyé, présente quelques légères divergences avec le texte officiel publié dans les œuvres de l'illustre pontife (*Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1312.). Nous compléterons les deux versions l'une par l'autre.

[3] Jerem., IV, 10.

trace de nos iniquités. « Prévenons dans la confession du délit la face du juge [1]. » « Élevons vers Dieu nos cœurs avec nos mains [2]. » Qu'est-ce à dire : « Élever à Dieu le cœur avec les mains? » sinon soufænir la ferveur de nos prières par le mérite des bonnes œuvres. Il donne, ce grand Dieu, il donne à nos terreurs une pleine confiance, quand il nous dit par la bouche du prophète : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive [3]. » Donc, que nul ne désespère, quelle que soit l'énormité de ses forfaits. Ninive avait croupi des siècles dans la fange de ses crimes. Trois jours de pénitence sauvèrent Ninive. Et le larron converti sur la croix, eut-il besoin, pour entendre la sentence de vie éternelle, de plus de temps qu'il n'en faut pour mourir? Changeons le fond de nos cœurs, cela suffit pour nous donner la certitude que nous avons déjà reçu ce que nous demandons. Notre juge ne demande, pour révoquer la sentence de mort, que de nous voir à ses pieds suppliants et convertis. Ainsi, bien aimés frères, ouvrons nos cœurs à la contrition et nos mains aux bonnes œuvres. Une *litanie* (procession) septiforme, grande manifestation de notre douleur, de nos vœux et de notre repentir, aura lieu au point du jour, le matin de Pâques. Venez-y tous mêler vos larmes aux nôtres, et apporter à notre Dieu le tribut de votre dévotion. Que tous les travaux des champs, que tout négoce soit interrompu. Le rendez-vous général sera l'église de la sainte Mère de Dieu (Sainte-Marie-Majeure), où tous ensemble, déplorant nos fautes, nous supplierons le souverain juge de désarmer sa colère. Les sept diverses litanies partiront pour s'y rendre, celle des clercs, de l'église Saint-Jean-Baptiste; celle des hommes, de l'église des Saints Come et Damien; celle des femmes mariées, de l'église Saint-Étienne; celle des veuves, de l'église Saint-Vital; celle des pauvres et des enfants, de l'église de Sainte-Cécile [4]. »

La litanie septiforme. Le *Regina*

4. Il est curieux de trouver dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours cette touchante homélie de Grégoire le Grand, recueillie

[1] *Psalm.* XCII, 2. — [2] *Thren.*, III, 41. — [3] Ezech., XXXIII, 1. — [4] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. I.

cœli. Vision du pont Saint-Ange.

mot à mot par l'archidiacre gaulois, comme un modèle de l'art de bien dire. C'étaient là en effet des accents qui rappelaient la grande prédication des Ambroise, des Chrysostome et des Augustin. L'évêque de Tours dut se trouver heureux qu'un père de l'Église, son homonyme, fût appelé à s'asseoir sur le siége de saint Pierre. Nous le verrons bientôt faire lui-même le voyage de Rome pour contempler cette immortelle figure. La procession solennelle, ou litanie septiforme, eut lieu suivant le programme fixé; mais quatre-vingts personnes en une heure tombèrent dans ses rangs, frappées de la peste, et moururent avant d'arriver à Sainte-Marie-Majeure. Grégoire s'inspirant alors d'un sentiment héroïque d'amour et de foi, prit dans ses mains l'image miraculeuse de la Mère de Dieu peinte par saint Luc [1], et nu-pieds, les épaules couvertes d'un sac de pénitent, traversa toute la ville pour se rendre à la basilique de Saint-Pierre. La foule éplorée le suivait. En arrivant sur le pont qui faisait face au môle d'Adrien, on entendit dans les airs des chœurs angéliques, chantant ces paroles : *Regina cœli lætare; Alleluia! Quia quem meruisti portare, alleluia! Resurrexit sicut dixit, Alleluia!* — Pénétré d'un sentiment d'allégresse sainte et de respectueuse reconnaissance, le peuple s'agenouilla, écoutant la céleste mélodie, dont les échos allaient se perdre au sein des nues. Grégoire, les yeux fixés vers le ciel, s'écria : *Ora pro nobis Deum, Alleluia!* En ce moment, un ange apparut sur la cîme du mausolée; il tenait à la main un glaive nu qu'il rentrait dans le fourreau. Dès lors, la peste ne fit plus une seule victime [2]. (26 mars 590.)

[1] Nous avons déjà parlé précédemment de cette image (tom. VI, pag. 33). Les historiens ne s'accordent pas sur la date précise où la miraculeuse peinture fut déposée à Sainte-Marie-Majeure. Les uns croient que ce fut à l'époque même où Liberius fonda la basilique (cf. t. IX de cette *Histoire*, p. 442); d'autres seulement au ve siècle, sous le pontificat de Sixte III (cf. tom. XIII, pag. 110) qui en fit la dédicace.

[2] Ciacon., *In Lib. Pontif. not.* Cf. *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 653. En mémoire de ce prodige, le môle ou mausolée d'Adrien et le pont qui lui fait face prirent le nom de fort et pont Saint-Ange. Sur le sommet de la forteresse, à l'endroit même de l'apparition, on plaça une statue de marbre blanc

5. Lorsque Grégoire, pape élu, mais toujours persistant à refuser le bénéfice des suffrages unanimes qui l'avaient choisi, exerçait dans Rome cette autorité du génie et de la sainteté, il remplissait strictement le devoir de l'archidiacre *servantis locum apostolicæ sedis*, ainsi qu'on disait alors [1]. Il consentait bien à affronter la peste, et peut-être sur ce champ de bataille n'avait-il pas beaucoup de concurrents; mais il ne voulait nullement du pontificat suprême. Les manifestations surnaturelles qui venaient de se produire avaient grandi son nom et son influence. Bientôt on apprit la pieuse fraude du préfet Germain. Grégoire n'eut plus alors qu'une seule crainte, celle de voir son élection ratifiée par l'empereur d'Orient. « Les avares enfouissent leurs trésors, disait-il, moi j'estime ma pauvreté et mon indépendance à plus haut prix qu'un trésor [2]. » Il songea donc à fuir la ville qu'il venait de sauver. Mais les Romains avaient prévu sa détermination. Les portes étaient fidèlement gardées; cependant Grégoire réussit à tromper la surveillance de tout un peuple. Il se blottit dans une manne d'osier, que des marchands forains remportaient vide sur leur chariot, et sortit de Rome. On s'aperçut bientôt de sa disparition. Ce fut un deuil public. Durant trois jours, tous les habitants jeûnèrent et remplirent les églises, pour obtenir de Dieu la grâce de retrouver leur pasteur bien-aimé. Les lettres officielles de ratification venaient précisément d'arriver de Constantinople. Le soir, toute la population se répandit dans la campagne, cherchant le fugitif. Une colonne de lumière, dit l'hagiographe, ou peut-être la lueur de la lampe que Grégoire avait allumée au fond d'une grotte, le décela. On le

Fuite de saint Grégoire. Son sacre.

représentant un ange dans l'attitude où l'avait vu saint Grégoire. Benoît XIV y substitua celle de bronze qui domine aujourd'hui le monument.

[1] En 640, à la mort du pape Séverin, une lettre adressée aux Scots par le clergé de Rome, *sede vacante*, est écrite au double nom d'Hilaire, *archipresbyteri et servantis locum*, et de Jean, *primicerii et servantis locum apostolicæ sedis*. On peut rapprocher ce fait de la vacance du siége de l'an 252, si célèbre par la correspondance de saint Cyprien avec les administrateurs romains, ou *servantes locum apostolicæ sedis*. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 206.

[2] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XIV.

ramena en triomphe à la basilique vaticane, et le lendemain, au milieu des larmes de joie de ses chers Romains, il recevait le sacre des pontifes, et s'asseyait sur le siége infaillible de Pierre. (3 septembre 590.)

§ II. Les monuments de saint Grégoire.

Surnom de Grand donné à saint Grégoire par ses contemporains.

6. En de pareilles circonstances, on comprend que le nouveau pape ait vu la reconnaissance publique adjoindre à son nom l'épithète de Grand, consécration populaire dont les sujets n'abusent point, en dépit des adulations de cour qui, de chaque souverain vivant, voudraient faire un grand homme. La postérité est plus réservée, parce qu'elle est plus impartiale. Deux papes seuls, dans la série des deux cent cinquante-neuf pontifes qui ont jusqu'ici gouverné l'Église, obtinrent cette distinction suprême : saint Léon I et saint Grégoire. L'avenir verra sans doute de nouvelles canonisations de ce genre; mais l'avenir est entre les mains de Dieu. Les espérances que saint Grégoire avait inspirées au peuple romain furent dépassées, s'il est possible, par les résultats. Toute sa carrière, illustrée par une prodigieuse activité, un dévouement sans bornes, une intelligence supérieure des hommes et des choses de son temps, a été magnifiquement résumée par Bossuet, dont nous citons les paroles : « Au milieu des malheurs de l'Italie, et pendant que Rome était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé, malgré lui, sur le siége de saint Pierre. Ce grand pape apaise la peste par ses prières, instruit les empereurs, et, tout ensemble, leur fait rendre l'obéissance qui leur est due; console l'Afrique et la fortifie; confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme, et Reccarède le Catholique qui venait de rentrer au sein de l'Église; convertit l'Angleterre; réforme la discipline dans la France, dont il exalte les rois toujours orthodoxes au-dessus de tous les rois de la terre; fléchit les Lombards; sauve Rome et l'Italie que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Église par sa doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec

autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique [1]. »

Portrait traditionnel de saint Grégoire. Les chaires de marbre où il prononça les homélies des quarante stations.

7. Rien ne prouve mieux l'influence de Grégoire sur ses contemporains que la persistance à travers les âges des monuments qui rappellent encore aujourd'hui, à Rome, sa glorieuse mémoire. Son portrait s'est conservé traditionnellement, en sorte que, dans les reproductions actuelles, on retrouve tous les traits décrits par les biographes : taille haute et élancée, le visage d'un ovale parfait, le nez aquilin, le front élevé et découvert, la barbe blonde et peu fournie, l'œil profond et d'un regard pénétrant [2]. Son père, le sénateur Gordien, sa mère, sainte Sylvie, n'ont point été oubliés par la reconnaissance des Romains. Le premier est représenté offrant son fils à saint Pierre; la seconde l'offrant à la vierge Marie [3]. A la basilique du Latran, dans l'oratoire sacré où sont renfermées les reliques de la passion, la vraie croix, les clous, des épines de la sainte couronne, on garde avec une vénération pieuse un reliquaire devant lequel le grand pape avait coutume de prier. Presque toutes les basiliques où il prêchait, aux jours de station solennelle ou à la fête du titulaire, ont conservé la chaire de marbre sur laquelle le grand pape, assis au milieu du *presbyterium*, laissait tomber de ses lèvres les flots de l'enseignement apostolique. Les homélies qu'il prononça ainsi, devant un peuple qui ne se lassait jamais de l'entendre, sont au nombre de quarante. Le diacre lisait du haut de l'ambon l'Évangile du jour, et le pape en développait le texte avec une éloquence et une majesté incomparables. A Saint-Laurent-hors-des-Murs, le mardi de Pâques, l'Évangile était déjà comme aujourd'hui le récit de la pêche miraculeuse sur le lac de Tibériade, quand Simon Pierre, monté dans la barque, tire à terre le filet rempli de poissons. « Entendez, frères chéris, disait Grégoire,

[1] Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, part. I, ép. XI; *Œuv. univ.*, t. XXIV, édit. Vivès, pag. 352.

[2] Le tom. LXXV de la *Patr. lat.*, col. 1163, reproduit le portrait traditionnel de saint Grégoire le Grand. On peut comparer cette image avec la description de Jean Diacre dans la vie du grand pontife (lib. IV, cap. LXXXIV), et l'on sera convaincu de l'authenticité du portrait actuel.

[3] *Imagines Gregorii Magni; Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 462.

le mystère qui se cache sous ses paroles. C'est Pierre qui amène à terre le filet, parce que c'est à Pierre que la sainte Église fut confiée. C'est à Pierre personnellement qu'il avait été dit : « Pais mes agneaux. » Aujourd'hui Pierre commence à exercer l'autorité que lui a donnée le Sauveur. Comme prédicateur de l'Église, c'est Pierre qui nous arrache aux flots du siècle : il appartenait donc à Pierre d'amener à terre le filet. C'est lui qui entraîne les poissons sur le terrain ferme du rivage; parce que l'autorité sainte de sa parole établit les fidèles dans la stabilité de l'éternelle patrie. Tel est le ministère qu'il accomplissait de son vivant par ses prédications, par ses épîtres, et qu'il poursuit encore par la vertu de sa protection miraculeuse [1]. » On le voit, l'humilité de saint Grégoire le Grand ne lui faisait pas oublier les divines prérogatives du prince des apôtres dont il était le successeur, et qu'il venait de revendiquer si énergiquement, au nom de Pélage II, contre les prétentions du patriarche de Constantinople. Cette responsabilité de chef de l'Église qui lui incombait désormais à lui-même, il en sentait vivement le poids. Souvent sa parole attendrie révélait à ses auditeurs les chagrins de son âme. A la basilique des Saints Nérée et Achillée [2], le 12 mai, jour de la fête de ces deux frères martyrs, Grégoire prononça sa XXIVe homélie. La chaire de marbre du *presbyterium* est encore la même : le savant et pieux Baronius, titulaire de cette église cardinalice en 1596, fit graver sur le dossier du précieux monument les paroles mêmes de l'homélie. « Frères bien-aimés, disait saint Grégoire, les saints martyrs sur la tombe desquels nous sommes réunis eurent un double mérite à s'arracher aux séductions du monde, parce qu'alors le monde était florissant. La vie des hommes était longue, la sécurité complète, l'abondance assurée; la fécondité régnait dans les familles, et la

[1] *Ipse enim pisces ad soliditatem littoris pertrahit, quia sanctæ prædicationis voce stabilitatem æternæ patriæ fidelibus ostendit.* (Greg. Magn., *Hom.* XXIV *in Evang.*; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1180.)

[2] Nous avons dit que cette église, appelée aussi de la *Fasciola*, s'élève sur la voie d'Ostie, à l'endroit même où les bandelettes qui entouraient la jambe blessée de saint Pierre se détachèrent, quand on conduisait le prince des apôtres au martyre. (Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 210.)

paix dans l'État. Mais cette fleur du monde s'était déjà fanée dans le cœur des martyrs : ils lui préféraient la mort. Et nous, frères bien-aimés, nous vivons à une époque où la fleur du monde s'est partout desséchée, excepté au fond de nos cœurs où nous persistons à lui réserver lâchement notre amour. Autour de nous, de toutes parts, la mort, la dévastation, le deuil; partout nous sommes frappés, partout abreuvés d'amertumes. Et cependant l'aveuglement de nos convoitises est tel que nous nous attachons d'autant plus à ce monde qu'il glisse plus rapidement sous nos mains ; nous préférons mourir avec lui plutôt que d'abandonner cette triste épave. Ah! je comprends qu'à l'époque de ses splendeurs, le monde put avoir quelques charmes. Mais aujourd'hui, il n'offre plus que des calamités : en sorte qu'il suffit de le contempler pour être saisi d'effroi et se jeter entre les bras de Dieu [1]. »

Le *Triclinium pauperum* et la table de marbre où Jésus-Christ reçut l'hospitalité de Grégoire

8. L'un des monuments de saint Grégoire, que le pèlerin ne peut voir sans attendrissement, est le *Triclinium pauperum*, conservé au monastère du Cœlius dans la chapelle de Sainte-Barbe. C'est une table de marbre blanc sur laquelle le grand pape servait chaque jour de ses propres mains douze indigents, qu'il nourrissait en souvenir des apôtres. « Sa charité ne se contentait pas, dit Jean Diacre, des aumônes répandues par ses ordres dans le monde entier, ni des secours qu'il distribuait largement aux malheureuses victimes de l'invasion lombarde. Il avait chargé son sacellaire (maître du palais) d'inviter chaque jour douze pauvres à sa table. Or, il arriva une fois que treize convives se trouvèrent réunis. Grégoire entrant dans la salle s'en aperçut, et en fit l'observation au sacellaire. Celui-ci fit le tour de la table, compta les hôtes et n'en trouva que douze. Il recommença encore son inspection, et, se croyant sûr

[1] S. Greg. Magn., *Hom.* XXVIII *in Evang.*; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1213. Les basiliques où saint Grégoire prononça ses homélies sont les suivantes : Saint-Pierre, Saint-Paul-hors-les-Murs, Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Étienne, Saint-André, Saint-Philippe et Saint-Jacques, Saint-Clément, Saint-Processe et Saint-Martinien, Sainte-Agnès, Saint-Laurent, Saints-Jean-et-Paul, Saint-Mennas, Saint-Pancrace, Saint-Sébastien, Saints-Nérée-et-Achillée, Sainte-Félicité, Saints-Marcellin-et-Pierre, Saint-Félix et Saint-Sylvestre.

de n'avoir pas laissé dépasser le nombre sacramentel, il revint à Grégoire et lui dit : Père saint, il n'y a que douze convives; j'ai exécuté ponctuellement vos ordres. — Le treizième, que Grégoire voyait très-distinctement, n'était pas visible pour le sacellaire. Le pape considérait attentivement cet étranger, qui changeait d'aspect sous ses yeux, apparaissant tantôt sous la forme d'un adolescent, tantôt sous celle d'un vieillard à barbe blanche et à l'air vénérable. Le repas s'acheva, servi comme à l'ordinaire par le pontife; mais quand les hôtes se levèrent et prirent congé, Grégoire retint l'inconnu par la main, le fit passer dans son appartement et l'adjura de lui dire son nom. Pourquoi m'interroger ainsi? répondit l'inconnu. Mon nom est un mystère. Rappelez cependant vos souvenirs, et vous pourrez me reconnaître. Je suis ce naufragé qui vins un jour vous trouver dans votre cellule, au monastère du *Clivus Scauri*. Vous écriviez à votre table, vous me fîtes l'aumône, me donnant douze pièces de monnaie et l'écuelle d'argent [1] dans laquelle la bienheureuse Sylvie, votre mère, vous envoyait une portion de légumes cuits à l'eau. Or, sachez qu'à partir du moment où, d'un cœur si joyeux, vous me fîtes ce don, le Seigneur résolut de vous confier le gouvernement de son Église sainte pour laquelle il a versé son sang. Dès lors, vous fûtes choisi pour être le successeur et le vicaire du prince des apôtres Pierre, dont vous imitez la charité et qui distribuait lui-même aux pauvres les offrandes déposées par les fidèles entre ses mains. — Et comment, demanda Grégoire, savez-vous que tels ont été les desseins de Dieu sur moi? — Je le sais, dit l'inconnu, parce que je suis son ange, et que je n'ai fait qu'accomplir la mission dont il m'a chargé près de vous. — En prononçant ces mots, il disparut [2]. » Après le serviteur, le maître. « Un jour, dans ce même *Triclinium pauperum* et à cette même table, comme le saint pape donnait à laver à ses douze pauvres, au moment où, tenant d'une main le plateau et de l'autre l'aiguière, il allait verser l'eau sur les pieds de

[1] *Scutellam argenteam.*

[2] Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, lib. II, cap. XXIII; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 96.

l'un d'entre eux, le pauvre disparut subitement, sans qu'on pût le retrouver. La nuit suivante, le Seigneur se manifesta à Grégoire et lui dit : « Les autres jours, tu m'avais donné l'hospitalité en la personne des pauvres, qui sont mes membres. Hier, j'ai voulu moi-même venir la recevoir de toi [1]. » Ces merveilles furent bientôt connues à Rome ; on demandait à Grégoire ce qu'elles avaient d'authentique. Il trouva moyen de satisfaire la piété des fidèles sans trahir le secret de sa propre humilité, en racontant le fait, dans une de ses homélies, comme un exemple encourageant pour la charité, et en l'attribuant à « un certain père de famille : *Quidam paterfamilias* [2]. » En souvenir de cette apparition miraculeuse, chaque jeudi saint les papes servent à table treize pauvres pèlerins, au lieu de douze, nombre consacré par la liturgie.

Les *Tabulæ marmoreæ* apposées par S. Grégoire au portique de Saint-Pierre et de Saint-Paul-hors-les-Murs.

9. Deux autres monuments lapidaires, non moins intéressants pour l'histoire de l'Église, ont été conservés jusqu'à nos jours comme un témoignage de la charité de saint Grégoire, dans les basiliques du Vatican et de Saint-Paul-hors-les-Murs. Ce sont deux inscriptions gravées sur des tables de marbre, où le grand pape énumère les diverses possessions territoriales dont il affecte le revenu à l'entretien du luminaire de chacune de ces deux églises. La première, apposée au portique de Saint-Pierre, était ainsi conçue : « Aux seigneurs saints et très-bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres, Grégoire, leur indigne serviteur. Toutes les fois que nous consacrons à votre culte le moindre objet, nous ne faisons que vous rendre ce qui vous appartient. Nous ne pouvons donc rien vous offrir qui soit à nous, et par conséquent nous n'avons pas le droit de nous glorifier de nos offrandes. Sans vous, en effet, que pourrions-nous avoir? nous qui sommes dans l'impuissance de vous rendre ce que nous tenons de vous, et qui ne faisons que vous remettre ce que, par vous et pour vous, nous avons recouvré. Donc, bienheureux apôtres Pierre et Paul, moi, votre serviteur, rappelant à ma pensée tout ce dont je vous suis redevable, moi que, par la grâce et la protection divine,

[1] Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, lib. II, cap. XXII. — [2] S. Greg. Magn., *Hom.* XXIII *in Evang.* ; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1183.

dès le sein de ma mère, vous avez nourri du lait de votre Église, moi que, sans égard pour mon indignité, vous avez élevé successivement par tous les degrés jusqu'au faîte souverain du pontificat, j'ai voulu dans l'humilité de mon dévouement vous offrir ce modeste don. J'ai statué, au nom de mes successeurs, que le revenu des biens-fonds et champs d'oliviers désignés ici, et recouvrés par moi des mains de ceux qui les détenaient à votre préjudice, seront consacrés à l'entretien du luminaire de vos deux basiliques, sans pouvoir jamais être aliénés, diminués ni appliqués à d'autres usages [1]. » Suivait la désignation complète des propriétés. La seconde table de marbre à Saint-Paul-hors-les-Murs, portait cette inscription : « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Félix, sous-diacre et recteur du patrimoine de la voie Appienne. Bien que toutes les possessions de la basilique des bienheureux Pierre et Paul soient communes aux deux apôtres, puisqu'elles sont l'hommage rendu à leur nom et à leur gloire, il convient cependant, pour la plus grande régu-

[1] Voici la teneur des deux inscriptions, dont nous reproduisons exactement les abréviations et l'orthographe

TABULA MARMOREA AD PORTICUM S. PETRI PARIETI AFFIXA.

℣ *Dominis scis ac beatiss Petro et Paulo apostolorum principibus. Gregorius indignus servus. Quotiens laudi vestræ usibus servitura quedam licet parba conquirimus, vestra vobis reddimus, non nostra largimur, ut hæc agentes non simus elati de munere, set de solutione securi. Nam quid unquam sine vobis nostrum est, qui non possumus accepta reddere, nisi quia per vos iterum et ipsum hoc ut redderemus accepimus? Unde ego vester servus reducens ad animum multum me vobis, beati apostoli Petre et Paule, esse devitorem propter quod ab uberibus matris meæ divinæ potentiæ gratiæ protegente intro gremium Ecclesiæ vestræ aluistis et ad incrementum per singulos gradus usque ad summum apicem sacerdotii licet immeritum producere estis dignati, ideoque hoc privilegii munusculum humili interim offerre devotione prævidi. Statuo enim et a meis successoribus servandum sine aliqua refragatione constituo ut loca vel prædia cum olibetis qui inferius describuntur quos pro concinnatione luminariorum vestrorum, a diversis quibus detenebantur recolligens, vestra vobis dicavi immutilata premanere. Id est in patrimonio Appiæ mass Victoriolas; olibetum in fundo Rumelliano in integro; olibet. in fundo Octabiano in integro; mass. Trabatiana olibet. in fundo Burreiano ut sp (supra) olibet. in fundo Appiano ut sp; olibet. in fund. Juliano in integro; olibet. in fundo Viviano ut sup. Olibet. in fundo Caltia... olibet in fundo Solificcano olibet. in fundis Palmis, olibet. in fundis Sagaris; olibet. in fundo Marano; olibet. in fundo*

larité de l'administration, d'établir d'une manière fixe et d'assigner les revenus qui doivent être consacrés au culte de chaque basilique. Le luminaire, dans l'église de Saint-Paul, ne doit pas être moindre que dans celle de Saint-Pierre. Paul, le héros de la foi, a illuminé le monde par le rayon de sa parole : ce serait donc une ingratitude de laisser sans honneur le lieu où, conquérant la palme du martyre, il eut la tête tranchée ici-bas et couronnée pour l'éternité au ciel. Nous voulons donc que toute la propriété des eaux Salviennes soit affectée à l'entretien de son église. » Suivait, comme dans la première inscription, l'énumération détaillée de chacun des domaines compris sous cette désignation générale. Le lecteur aura sans doute remarqué la mention significative par laquelle saint Grégoire le Grand atteste « qu'il a recouvré, des mains de divers détenteurs, » les biens fonds dont il restitue le revenu aux deux basiliques. C'est là une confirmation, indirecte il est vrai, mais non sans portée, de l'authenticité des donations territo-

Juliano ; olibet. in fundo Saturriano; olibet. in fundo Caniano et Carbonaria mass. Cesariana olibet. in fundo Florano; olibet. in fundo Prisciano et Grassiano; olibet. in fundo Pascurano; olibet. in fundo Variniano; olibet. in fundo Cesariano, etc. (*Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 479.)

TABULA MARMOREA AD BASILICAM S. PAULI PARIETI AFFIXA.

† *Gregorius episc. servus servorum Dei Felici subdiac. et rectori patrimonii Appiæ. Licet omnia quæ hæc opostolica habet Ecclesia beatorum Petri ac Pauli, quorum honore et beneficiis adquisita sunt, Do sint auctore communia, esse tamen debet in amministratione actionum diversistas personarum, ut in adsignatis cuique rebus cura adhiberi possit impensior. Cum igitur pro Ecclesia beati Pauli apostoli sollicitudo nos debita commoneret ne minus illic habere luminaria isdem præco fidei cerneretur qui totum mundum lumine prædicationis implevit, et valde incongruum ac esse durissimum videretur, ut illa ei specialiter possessio non serviret, in qua palmam sumens martyrii, capite est truncatus ut viveret; utile judicavimus eandem massam quæ Aquas Salvias nuncupatur cum omnibus fundis suis, id est : cella vinaria, Antoniano; villa pertusa, Bifurco, Primininiano, Cassiano, Silonis, Corneli, Tessellata, atque Corneliano cum omni jure instructo, instrumentoque suo et omnibus generaliter ad eam pertinentibus cum XPI gratia luminaribus deputare, adjicientes etiam eidem cessioni hortos duo, etc.* (*Patr. lat.*, tom. cit., col. 481.) Cette seconde inscription, qui n'est autre chose qu'une lettre adressée par saint Grégoire le Grand au sous-diacre chargé de l'administration de la basilique, a été conservée en entier dans le recueil des lettres du pontife. (*Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1318.)

riales faites autrefois à ces deux églises par Constantin, leur fondateur. Ce ne furent pas seulement les domaines suburbains que saint Grégoire fit rentrer sous l'administration de l'Église. En quelques années, il recouvra ceux de Sicile, dans les villes de Syracuse et de Palerme, de la Calabre, de l'Apulie, du pays des Samnites, de la Campanie, de la Toscane et de la Sabine ; dans les villes de Norcia, de Carseoli, de Ravenne ; de la Dalmatie, l'Istrie, l'Illyrie, la Sardaigne, la Corse, la Ligurie, les Alpes Cottiennes, les Gaules, la Germanie et l'Afrique. Chacun d'eux fut confié à un administrateur distinct, ayant le titre de *défenseur* ou *recteur*, qui devait correspondre directement avec le pape. C'était toujours un des premiers clercs de l'Eglise romaine. Une telle étendue de possessions territoriales, dans des contrées si diverses, ne s'expliquerait point sans la donation antérieure de Constantin le Grand.

Restauration de l'église de Sainte-Agathe des Goths.

10. D'autre part, elle nous fait comprendre l'importance des ressources dont pouvait alors disposer le trésor pontifical, les immenses approvisionnements de blé faits par les papes pour nourrir la population romaine durant les guerres des Lombards, les sommes consacrées au rachat des captifs, les aumônes distribuées sur tous les points du monde, les fondations charitables, et enfin les travaux ininterrompus de restaurations ou de constructions d'églises. Le *Liber Pontificalis* mentionne les embellissements faits à la confession de Saint-Pierre, et la restauration de l'église de Sainte-Agathe-des-Goths, par saint Grégoire. Les écrits du grand pape confirment sur ses deux points et complètent la donnée du catalogue officiel. L'église de Sainte-Agathe-*in-Suburra* [1], dites des Goths parce qu'elle avait au temps de Ricimer servi au culte des Goths ariens, est encore aujourd'hui un titre-cardinalice. « Elle demeura fermée jusqu'à nos jours, dit saint Grégoire le Grand ; enfin je résolus de la consacrer de nouveau au culte catholique, et

[1] *Santa Agata alla Suburra de Goti* sert aujourd'hui d'église au séminaire des Irlandais. Au temps de Baronius, on y voyait encore une antique inscription ainsi conçue :

FL. RICIMER V. I. MAGISTER VTRVSQVE MILITIÆ
PATRICIVS ET EXCONSVL ORD. PRO VOTO SVO EXORNAVIT.

j'y fis déposer des reliques de saint Sébastien et de sainte Agathe. Il se passa alors deux faits extraordinaires, dont l'un eut pour témoin le peuple tout entier, l'autre les prêtres et les gardiens de l'église, qui nous l'attestèrent sous la foi du serment. Le matin de la dédicace, quand nous fûmes entré dans l'église pour y célébrer solennellement la messe, au milieu d'un immense concours de fidèles, ceux des assistants qui se pressaient à l'entrée du *sacrarium*, sentirent s'agiter à leurs pieds une sorte d'animal immonde qui, cherchant à se frayer un passage, traversa toute l'assemblée et sortit par la grande porte ouverte. Les personnes qui se trouvèrent sur la ligne de son parcours subirent une impression pareille à celle que produiraient les bonds et les secousses d'un porc en furie. Cependant nul ne put voir cette forme étrange, dont le choc fut également ressenti par tous. La divine miséricorde voulait sans doute manifester ainsi, sous une forme sensible, que l'esprit impur abandonnait un lieu trop longtemps souillé par sa présence. Après la célébration de la messe, nous quittâmes l'église. Mais la nuit suivante, un bruit insolite se fit entendre dans le temple, puis un éclat qui retentit comme un coup de tonnerre et ébranla tout l'édifice, sans y causer aucun autre dommage. Ce fut le dernier effort du démon, contraint de fuir devant la puissance du Christ [1]. » Une lettre du pape Adrien à Charlemagne nous apprend en outre que la consécration nouvelle, donnée à l'église de Sainte-Agathe-des-Goths, avait été précédée d'une restauration complète de l'édifice. Grégoire en fit décorer l'abside d'une mosaïque représentant le Sauveur entouré des apôtres, et revêtir les murailles de peintures à fresque, dont les sujets étaient empruntés à la vie de sainte Agathe et de saint Sébastien [2].

Travaux aux basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul.

11. Les travaux exécutés par le grand pape à la confession de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans les deux basiliques des princes des apôtres, ne se bornèrent pas non plus à la riche orne-

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXX; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 288. — [2] *Epist. Adriani I ad Carol. Magn., De imaginibus; Patr. lat.*, tom. XCVIII, col. 1286. Cf. Baldini, *In Lib. Pontif.; Not. Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 649.

mentation dont parle le *Liber Pontificalis*. Nous avons quatre lettres de saint Grégoire adressées au sous-diacre Sabinus, administrateur des biens ecclésiastiques dans le Brutium et la Lucanie, pour lui recommander d'envoyer à Rome « les bois de charpente destinés à la restauration des basiliques de Saint-Pierre au Vatican, et de Saint-Paul-hors-les-Murs [1]. » Il ne s'agissait donc point uniquement de baldaquins d'argent massif à établir sur l'autel des deux apôtres, mais d'une importante restauration, nécessaire pour consolider les édifices eux-mêmes. Cette circonstance explique une autre parole du *Liber Pontificalis : Hic fecit ut super corpus beati Petri et beati Pauli apostoli missæ celebrarentur.* Si l'on devait interpréter cette phrase dans le sens d'une mesure nouvelle prise par saint Grégoire le Grand, la mention serait fausse. En effet, deux siècles auparavant, saint Jérôme attestait déjà l'usage des pontifes romains de célébrer les divins mystères sur le tombeau de saint Pierre et de saint Paul [2]. Mais vraisemblablement l'état de délabrement dans lequel se trouvèrent les deux basiliques après tant de désastres, avait interrompu quelque temps cette coutume, qui fut reprise et régularisée par saint Grégoire, comme elle l'avait été primitivement par saint Félix I en 269 [3]. Dans une lettre à l'impératrice Constantina, saint Grégoire fait allusion aux travaux exécutés à Saint-Paul-hors-les-Murs. « On fut, dit-il, obligé de creuser très-profondément pour établir les bases de la construction nouvelle [4]. » Un souvenir touchant pour nos églises des Gaules se rattache à cette restauration. Vers l'époque où elle fut achevée (594), deux personnages se trouvaient à Rome devant la confession de Saint-Pierre. L'un, homme de haute sta-

[1] Greg. Magn., lib. XII, *Epist.* XX, XXI, XXII et XXIII; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 1230.

[2] On se rappelle que l'hérétique Vigilantius proscrivait le culte des saints. Jérôme lui répondait par ces paroles : *Male ergo facit romanus pontifex qui super mortuorum hominum Petri et Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem pulvisculum, offert Domino sacrificia, et tumulos eorum Christi arbitrantur altaria.* (S. Hieron., *Adv. Vigilant.*; *Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 346. B.)

[3] La notice consacrée à saint Félix Ier par le *Liber Pontificalis* dit formellement : *Hic constituit supra sepulcra martyrum missas celebrari.* (*Patrol. lat.*, tom. CXXVII, col. 1435. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, pag. 442.)

[4] S. Greg. Magn., lib. IV, *Epist.* XXX; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 701.

ture, à la physionomie noble et douce, se tenait debout, pendant que l'autre, de petite taille, était agenouillé et priait avec ferveur. C'étaient les deux Grégoire. Celui de Tours venait visiter le pontife romain, et accomplir le pèlerinage *ad limina* que sa piété méditait depuis si longtemps. Pendant que l'évêque, tout entier à sa dévotion, priait et pleurait sur le tombeau de l'apôtre, le pape considérait cet homme dont la vertu et l'éloquence, célébrées dans les vers de Fortunat, étaient connues de toute l'Italie. Le contraste d'une taille si exiguë avec tant d'éminentes qualités lui vint spontanément à l'esprit ; il admirait les secrètes dispositions de la Providence qui choisit parfois les plus humbles instruments pour opérer de grandes choses. Cependant, sa prière terminée, l'évêque de Tours se releva, et tournant vers le pontife un regard inspiré : « Le Seigneur, qui nous a créés tous deux, dit-il, est le même dans les petits comme dans les grands. » Cette réponse soudaine à une pensée qu'il n'avait communiquée à personne, émut et ravit le pape. Il redoubla de soins et de vénération pour son hôte, et lui offrit au départ une chaire dorée pour lui servir de siége dans son église de Tours[1]. » Le saint évêque rapporta de Rome ce témoignage d'affection et d'estime, rendu par un pape docteur de l'Église au père de notre histoire nationale, et mourut l'année suivante (17 novembre 595), dans la semaine de l'octave de saint Martin, ce patron céleste qu'il avait tant aimé sur la terre avant d'aller le rejoindre au pied du trône de Dieu. Fortunat ne survécut que peu d'années à Grégoire de Tours, son ami. Il eut la douleur d'assister aux scènes de désordres dont le monastère de Sainte-Croix fut le théâtre, après la mort de

1 *S. Greg. Tur. Vit.*, cap. XXIV; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 126. C'était sans doute une de ces chaires de marbre blanc, à moulures et ornements dorés, du même type que celles où l'illustre pontife prêchait dans les diverses basiliques de Rome, et dont nous avons parlé plus haut. Il paraît que ce don précieux de Grégoire le Grand subsistait encore en 942, époque où saint Odon de Cluny écrivait la *Vie* de Grégoire de Tours, et s'exprimait en ces termes : *Sedemque Turonicam ita nobilitavit ut auream ei cathedram donaret, quæ apud præfatam sedem in posterum servaretur.* (*Patr. lat.*, loc. cit.) Ce monument fut sans doute anéanti, avec tant d'autres richesses, dans la dévastation de la basilique de Saint-Martin de Tours par les huguenots, prélude de sa destruction complète par les révolutionnaires de 1793.

sainte Radegonde. Une partie des religieuses ayant à leur tête Chrodielde et Basine, princesses du sang mérovingien, la première fille du roi Caribert, la seconde de Chilpéric, se mirent en révolte contre l'abbesse Leubovera, sortirent du couvent et réunirent des hommes d'armes pour en faire le siége. Elles parvinrent à s'en emparer après un combat sanglant, et s'y installèrent parmi les horreurs du meurtre et du pillage. Enfin en 599, le gouverneur ou comte (*comes*) de Poitiers, aidé de toute la population, réussit à les déloger. Un concile tenu dans l'église même de Sainte-Croix excommunia Chrodielde, Basine, avec tous leurs adhérents, et rétablit l'ordre dans le monastère sous l'autorité légitime de Leubovera. Fortunat, alors septuagénaire, venait d'être promu au siége épiscopal de Poitiers, qu'il n'occupa guère qu'une année. Nous n'avons aucun détail sur sa mort, qui eut lieu l'an 600 ou 601, le 14 décembre, jour auquel on célèbre sa mémoire dans son église [1]. Sur la fin de sa vie, il s'était constitué le *notarius* ecclésiastique des Gaules. De sa plume qui avait tracé tant de vers charmants, il écrivit les *Acta* et les *Passiones* de nos martyrs et de nos saints [2]. Nous lui devons les *Vies* de saint Hilaire de Poitiers, le plus illustre de ses prédécesseurs, de saint Germain de Paris, d'Albinus (saint Aubin) d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de sainte

[1] Voici l'inscription composée par Paul Diacre, et gravée sur le tombeau de Fortunat :

Ingenio clarus, sensu celer, ore suavis,
Cujus dulce melos pagina multa canit,
Fortunatus apex vatum, venerabilis actu,
Ausonia genitus, hac tumulatur humo.
Hujus ab ore sacro sanctorum gesta priorum
Discimus : hæc monstrant carpere lucis iter.
Felix, quæ tantis decoraris, Gallia, gemmis,
Lumine de quarum nox tibi tetra fugit.
Hos modicos prompsi plebeio de carmine versus,
Ne tuus in populis, sancte, lateret honor.
Redde vicem misero, ne judice spernar ab æquo,
Eximiis meritis posce, beate, precor

(*Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 48.)

[2] Tous les *Acta* et *Passiones* composés ou recueillis par Fortunat ont été reproduits par la *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 457-584.

Radegonde, de saint Amand évêque de Rhodez, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Noyon, de saint Marcel de Paris, de Leobinus (saint Lubin) de Chartres, et de saint Maurille d'Angers. S'il n'est pas lui-même l'auteur de la *Passio* des saints Denys, Rustique et Eleuthère de Paris, il la recueillit du moins avec une attention pieuse, l'inséra dans son recueil hagiographique et la transmit à la postérité reconnaissante.

§ III. Œuvres de saint Grégoire.

12. Si les monuments du pontificat de saint Grégoire le Grand sont encore nombreux et illustres, si leur souvenir a laissé dans les générations une trace profonde, ses écrits n'eurent pas un moindre éclat. Pleins de gravité et d'onction, ils justifient, par la doctrine la plus pure et la plus excellente, le titre de quatrième docteur de l'Église latine, universellement attribué au grand pape [1]. Sauf le livre des *Morales*, dont nous avons parlé précédemment, les œuvres de saint Grégoire, sont toutes postérieures à son avénement au pontificat; et pourtant elles ne forment pas moins de quatre volumes in-folio dans l'édition bénédictine de 1705. Ainsi, en treize ans et demi seulement, au milieu des sollicitudes du gouvernement le plus rempli qui fut jamais, Grégoire trouva le temps de composer des ouvrages qui auraient suffi à épuiser la vie d'un solitaire. Une fécondité si prodigieuse, nous en avons déjà fait ailleurs la remarque, est le trait caractéristique de ces génies inspirés par la sainteté que l'on nomme les pères de l'Église. Le commerce assidu avec les divines Écritures, l'habitude des graves pensées, des méditations spirituelles, donnent à l'âme un ressort, une énergie incroyables. Le fait seul de son élection fournit à saint Grégoire le

Le Pastoral de saint Grégoire le Grand.

[1] On sait que les quatre grands docteurs de l'Église latine sont, dans l'ordre chronologique : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand. Deux autres noms, celui de saint Thomas d'Aquin, et celui de saint Hilaire de Poitiers déclaré docteur de l'Église universelle par Pie IX, portent maintenant à six le nombre des grands docteurs latins. Ceux de l'Église grecque sont restés au nombre de quatre : saint Athanase, saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome.

thème de son premier chef-d'œuvre, et nous a valu le *Pastoral*, ce livre dont les conciles ont pu dire : « Un évêque n'a pas plus le droit d'ignorer cet ouvrage que celui d'ignorer les canons : c'est un miroir dans lequel chacun doit se considérer sans cesse [1]. » Dès l'abord, Grégoire s'était plaint à tous ses amis, dans des lettres d'une éloquence attendrie, de la violence qui lui avait été faite pour l'asseoir sur la chaire pontificale. Au patrice Jean, qui avait contribué à son élection, il disait : « Je me plains de votre amour, qui m'a tiré du repos que j'ambitionnais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention; mais qu'il me délivre, comme il lui plaira, de tant de périls. Me voilà, comme mes péchés le méritaient, devenu l'évêque non-seulement des Romains, mais de ces Lombards qui ne connaissent que le droit du glaive, et dont la faveur est un supplice. Voilà ce que m'a valu votre patronage [2]. » A saint Léandre évêque de Séville, son intime ami, il disait : « Je suis ici tellement battu des flots de ce monde, que je désespère de pouvoir conduire au port le vieux navire usé dont Dieu m'a confié le commandement. Il me faut tenir le gouvernail parmi des milliers d'écueils. J'entends déjà les craquements du naufrage dans les membrures pourries. Je pleure en me rappelant le paisible rivage qui m'a fui, et je soupire en apercevant de loin celui où je ne puis aborder [3]. » Mais plus il se plaignait de son peu de mérite, plus ses contemporains le félicitaient d'une capacité dont lui seul ne voulait pas avoir conscience. L'évêque de Ravenne, Jean, alla jusqu'à lui reprocher qu'en fuyant le pontificat, et en se dérobant à la poursuite des Romains, il avait trahi son devoir et préféré son propre intérêt à celui de l'Église et à la vocation de Dieu. Ce fut à cette occasion que Grégoire, sous forme de réponse à l'évêque de Ravenne, écrivit le traité qui s'appela depuis *Liber regulæ Pastoralis*, ou plus simplement *Pastoral*. « Frère bien-aimé, dit-il, vous me reprochez, dans un sentiment plein de bienveillance pour moi et d'humilité pour vous-

[1] *Nulli episcopo liceat canones, aut horum Pastoralem a beato Gregorio papa, si fieri potest, ignorare, in quibus se debet unusquisque quasi in speculo assidue considerare.* (Concil. Turon. III.)

[2] S. Greg. Magn., lib. I, *Epist.* XXXI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 483.

[3] S. Greg. Magn., lib. II, *Epist.* XLIII; *Ibid.*, col. 497.

même, d'avoir cherché par la fuite à me soustraire au fardeau du pontificat. Ce n'est point là, comme quelques-uns le pourraient croire, une légère accusation. Elle est au contraire tellement grave que je veux en faire le sujet d'un livre, où ceux qui n'ont point encore été appelés aux dignités ecclésiastiques apprendront à ne pas les ambitionner, et ceux qui les possèdent à trembler devant la responsabilité qu'elles imposent. J'examinerai successivement quatre points principaux : les conditions requises pour entrer dans ce redoutable ministère ; la manière de se conduire lorsqu'on y est parvenu ; les qualités que doit avoir l'enseignement des pasteurs ; et enfin la vigilance qu'ils doivent exercer continuellement sur eux-mêmes, en sorte que la vue de leur infirmité personnelle les retienne dans l'humilité, et que leur conduite reflète exactement les vertus qu'ils prêchent [1]. » Cette division, que l'illustre auteur se traçait à lui-même, est rigoureusement observée dans le corps de l'ouvrage. Elle lui donne un caractère didactique, une méthode précise, qui rappellent le genre de Boèce, et rendent sa lecture aussi attachante qu'instructive. Sur le fond même de la question controversée, savoir : s'il est permis par humilité de refuser absolument le ministère des âmes, cet *ars artium*, ainsi qu'il le nomme après saint Jean Chrysostome ; Grégoire est d'avis que la vraie humilité doit fuir dans la mesure du possible, mais qu'elle doit se soumettre quand la volonté de Dieu est suffisamment manifestée. C'était en somme ce qu'il avait fait lui-même. Il termine son exposition complète des devoirs du bon pasteur par ces paroles remarquables : « Le Dieu tout-puissant, modèle inimitable des pasteurs, celui qui forme leur âme à la perfection, y laisse ordinairement quelques traces d'imperfection relative ; ne voulant pas que l'éclat trop radieux de leurs vertus leur fournisse un sujet d'amour-propre et de vaine gloire. Souvent, lorsqu'ils ont triomphé en grand, leurs efforts échouent dans le détail ; ainsi leur impuissance pour de petites choses les préserve de l'orgueil excité par le succès des grandes [2]. » Enfin, terminant par un retour sur lui-même, il ajoute : « Con-

[1] S. Greg. Magn., *Regul. Pastor.*, pars I[a], cap. I; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 13. — [2] Id., pars IV[a], col. 127. A.

traint par la bienveillance de vos reproches, frère bien-aimé, j'ai voulu décrire le vrai pasteur tel qu'il doit être. Hélas! le tableau prête à toutes les magnificences, mais le peintre est mauvais. Il me faut guider les autres à la perfection, moi qui suis plongé dans l'océan de mes misères. Je vous en supplie du moins, ne me refusez pas le secours de vos prières. Que votre main amie me soutienne sur les flots, et m'empêche de sombrer par mon propre poids [1]. » Ce livre, dont l'écho retentira jusqu'au jour où l'Église triomphante contemplera dans les cieux, face à face et sans voile, le Verbe incarné, modèle divin des pasteurs, eut du vivant même de saint Grégoire un succès qui alarmait la modestie de son auteur. Saint Léandre, avant d'ouvrir l'exemplaire qui lui venait de Rome, se mit à genoux et le baisa respectueusement. L'empereur Maurice, en le recevant des mains du diacre Anatolius, le nouvel apocrisiaire du saint-siége à Constantinople, voulut le lire tout d'un trait. Il en fut tellement charmé qu'il le fit aussitôt traduire en grec par Anastase patriarche d'Antioche, et envoya cette version à toutes les églises d'Orient. Plus tard, Alfred le Grand le fit traduire en saxon, et le *Pastoral* devint le manuel des chrétientés naissantes d'Angleterre. Aujourd'hui encore, et plus que jamais, il mérite d'être lu, étudié et surtout pratiqué [2]. « Ce livre, dit M. Ozanam, donna la forme et la vie à tout le corps hiérarchique, et fit les évêques qui ont fait les nations modernes. »

Homélies sur Ezéchiel.

13. Les prières de ses compagnons, lorsqu'il n'était encore qu'apocrisiaire du saint-siége à Constantinople, avaient déterminé saint Grégoire à entreprendre le commentaire du livre de Job. Devenu pape, les instances du peuple romain le contraignirent d'aborder un sujet non moins ardu, et que jusque-là saint Jérôme seul avait essayé. La prophétie d'Ézéchiel, avec ses images em-

[1] S. Greg. Magn., *Regul. Pastor.*, pars IV, vers finem; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 128. A.

[2] Nous n'avons plus cette version grecque, disent les éditeurs bénédictins des œuvres de saint Grégoire. Cette perte est d'autant plus regrettable que le *Pastoral* était un livre d'enseignement, dont le témoignage servirait aujourd'hui à prouver que l'Église orientale du VIe siècle ne répudiait pas la doctrine des papes et du saint-siége. (Cf. *Patr. lat.*, tom. LXXVII, præfat., col. 10.)

pruntées à la civilisation détruite de Babylone, offre en effet des difficultés d'un genre tout particulier, dont nous avons précédemment fait connaître le caractère [1]. Par une singulière coïncidence, le commentaire de saint Jérôme sur Ézéchiel avait été brusquement interrompu, à la sinistre nouvelle de l'invasion d'Alaric en Italie et de la prise de Rome. « Le flambeau de la terre vient de s'éteindre, disait en pleurant le solitaire de Bethléem, l'empire romain est décapité, ou, pour parler plus exactement, tout l'univers a péri en une seule ville ; la parole expire sur mes lèvres, je m'humilie et je me tais [2]. » Les homélies de saint Grégoire sur Ezéchiel furent de même subitement interrompues par une invasion des Lombards. « Je reçois, dit-il un jour à ses auditeurs [3], la nouvelle que le roi Agilulfe a franchi le Pô et vient mettre le siége devant Rome. Jugez, mes bien-aimés, comment un pauvre esprit tel que le mien, ainsi troublé et déchiré, pourrait continuer à scruter les mystères des prophéties au milieu des alarmes du présent. Qu'y a-t-il donc au monde qui puisse encore nous charmer ? En continuant à le chérir maintenant, ce ne sont plus des plaisirs, ce sont des pleurs que nous aimerions. Si nous regardons autour de nous, nous ne voyons que deuil ; si nous prêtons l'oreille, nous n'entendons que gémissements. Rome, autrefois la reine du monde, à quel état se trouve-t-elle réduite ? Où est le sénat ? où est le peuple ? Rome est vide, et l'incendie s'allume dans ce désert : après que les hommes lui ont manqué, ses édifices tombent. Il lui arrive ce que le prophète a dit de la Judée : « Tu seras chauve comme l'aigle [4]. » Rome ressemble à un vieil aigle tout chauve qui n'a plus ni plumes, ni ailes, ces ailes qui lui servaient jadis à s'élancer sur sa proie. Méprisons donc de tout notre cœur ce siècle comme un flambeau éteint, et ensevelissons nos désirs mondains dans la mort du monde. Moi-même je vais mettre fin à ces discours. Que nul ne m'en fasse un reproche. Vous voyez tous comme nos tribulations s'accroissent. Partout le glaive, partout la mort. Nos soldats nous reviennent

[1] Cf. tom. III de cette *Histoire*, pag. 258. — [2] S. Hieron., *In Ezech. Comm., præfat.*; *Patr. lat.*, tom. XXV, col. 16. A. — [3] Greg. Magn., *In Ezech.*, lib. II, *hom.* VI ; *Patr. lat.*, tom. LXXVI. — [4] Mich., I, 16.

avec les mains coupées, et nous apportent la nouvelle que leurs frères ont été pris ou égorgés. Il faut me taire, parce que mon âme est lasse de la vie [1]. » Comme nous le verrons bientôt, le découragement dont ces dernières paroles de Grégoire sont empreintes, ne paralysa nullement son activité, et si dans cette occasion il cessa de parler, ce fut pour agir plus énergiquement encore. Le sentiment de sa responsabilité était chez lui une pensée dominante. En expliquant la parole d'Ezéchiel : « Fils de l'homme, voici que je t'ai constitué guetteur dans la maison d'Israël [2], » il disait : « Ce mot est terrible pour moi. Cependant je ne puis me taire, bien qu'en parlant je tremble de me frapper moi-même. N'importe, je parlerai, dût le glaive de la parole de Dieu traverser mon propre cœur avant d'atteindre celui du prochain. Je parlerai, dût le tonnerre du Verbe divin, en grondant sur mes lèvres, résonner contre moi. Je suis la sentinelle, mais je confesse humblement ma tiédeur et ma négligence. Peut-être cet humble aveu de ma faute m'obtiendra-t-il l'indulgence du souverain juge. Quand ma vie était protégée par la barrière du cloître, je pouvais éviter les conversations inutiles et tenir presque continuellement mon âme dans le recueillement de l'oraison. Mais depuis que j'ai dû courber l'épaule sous le joug du ministère pastoral, mon esprit, partagé entre mille préoccupations diverses, ne sait plus se replier sur lui-même. Il me faut discuter les intérêts des églises et ceux des monastères, entrer dans le détail de la vie et des actes de chacun pour décider les cas de conscience ; tantôt je dois défendre des intérêts particuliers, tantôt résister aux invasions des barbares, et protéger le troupeau contre les loups dévorants; ici, pourvoir à la subsistance de ceux que l'Église doit nourrir ; là, combattre d'injustes ravisseurs, les ramener à l'observation de la charité ou de la justice, et parfois supporter patiemment leurs violences. Déchirée et comme morcelée par tant et de si graves sollicitudes, comment mon âme pourrait-elle se recueillir pour la méditation et le ministère de la parole? Hélas! que je suis loin

[1] Traduct. de M. de Montalembert, *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 1 et 115. — [2] Ezech., III, 17.

du guetteur de l'Écriture ! Je n'habite pas comme lui les hauteurs, je me traîne au contraire dans la vallée de mon infime bassesse [1]. » Quand il parlait ainsi, Grégoire avait, dans l'intimité de son commerce avec Dieu, des manifestations extraordinaires qu'il dissimulait sous le voile impénétrable de son humilité. « Un jour, dit Paul Diacre, renfermé dans son appartement, il travaillait à son commentaire sur Ézéchiel. Le secrétaire qui se tenait dans la pièce voisine, séparée seulement par une tenture, piqua de son stylet la tapisserie et, regardant par l'ouverture improvisée, il vit une colombe plus blanche que la neige se reposer sur la tête de Grégoire. Elle semblait lui parler et lui dicter ce qu'il écrivait. Or l'Esprit de Dieu révéla aussitôt au pontife l'indiscrétion du secrétaire. Grégoire appela celui-ci et lui fit prêter serment, sous la foi de l'obéissance due au siége apostolique, de ne rien dire du miracle dont il venait d'être témoin. Le secrétaire, agenouillé à ses pieds, en fit la promesse et jura que, du vivant de Grégoire, il garderait un silence inviolable. « Il tint parole, et ce ne fut qu'après la mort du saint pontife qu'il me révéla le fait [2], » ajoute l'historiographe auquel nous empruntons ce récit.

Les *Dialogues* de S. Grégoire le Grand avec le diacre Pierre.

14. Le secrétaire de Grégoire était le diacre Pierre, l'un des moines du Cœlius. Aussitôt son avénement au pontificat, Grégoire avait accompli une réforme dans le palais des papes, en n'admettant pour son service personnel que des clercs ou des religieux. Il se montrait ainsi fidèle à l'antique discipline, qui voulait que l'évêque « fût toujours accompagné au moins de deux clercs : *propter testimonium veritatis.* » Comme résultat indirect, cette détermination grandissait la majesté du trône pontifical, en l'entourant exclusivement d'officiers dont l'éducation, les sentiments, le langage étaient dignes de leurs fonctions. Ce qu'on nommerait de nos jours les lettres, les sciences, les arts, trouvaient de la sorte dans le palais de Grégoire le Grand le seul asile qui leur fût alors

[1] Greg. Magn., *In Ezech.*, lib. I, *hom.* XI; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 908.

[2] Paul. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.* cap. XXVIII; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 58. En souvenir de ce miracle, les images de saint Grégoire le Grand le représentent toujours avec la colombe sur la tête ou sur l'épaule.

ouvert en Europe [1]. Le diacre Pierre était l'un des plus intimes confidents de l'illustre pontife, et il se montrait digne d'une telle faveur par son talent et son caractère. « Un jour, dit saint Grégoire, me trouvant accablé par l'importunité de solliciteurs laïques, du nombre de ceux qui exigent de nous en leurs affaires ce que nous ne leur devons à aucun titre, j'allai goûter quelque repos dans une retraite en tout temps amie de mes douleurs, afin de pouvoir en liberté réfléchir à ma situation et à toutes ses amertumes. » Cette oasis, recherchée par le grand pape, était son monastère de Saint-André, pour la solitude duquel il aimait à fuir de temps en temps le tumulte des affaires et les réceptions obligées du palais de Latran. « J'étais assis depuis quelque temps, continue-t-il, plongé dans un morne silence, lorsque je fus rejoint par mon très-cher fils le diacre Pierre, dont l'amitié pour moi remonte à notre commune jeunesse, et qui me prête aujourd'hui son concours pour l'étude de l'Écriture sainte. Habitué à lire dans mon cœur, il n'eut besoin que de me regarder pour deviner ma tristesse, et me dit : Que vous est-il survenu qui vous plonge dans un accablement si extraordinaire ? — Pierre, lui dis-je, ma douleur est vieille par l'habitude que j'en ai formée, et nouvelle en ce sens qu'elle augmente tous les jours. Je me rappelle la hauteur où mon âme s'était élevée dans le monastère au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens du ciel, échappant à la prison terrestre par la contemplation, envisageant la mort comme l'entrée de la vie et la récompense de son travail. Maintenant, à la charge des âmes, je joins celle des affaires séculières ; et, après m'être répandu au dehors par condescendance, je reviens plus faible à mon intérieur. Le poids de mes souffrances augmente par la mémoire de ce que j'ai perdu ; mais à peine m'en souvient-il, car, à force de déchoir, l'âme perd jusqu'au souvenir du bien qu'elle pratiquait auparavant. Pour surcroît de douleur, je compare ma vie à celle de quelques saints personnages, mes contemporains, qui ont entièrement quitté le monde, et leur élévation me fait mieux

[1] Cf. Andrès, *De l'origine, des progrès et de l'état de toute littérature*, tom. I, cap. VII, pag. 94.

comprendre la grandeur de ma chute. — Je ne sais, répondit Pierre, de quels saints vous voulez parler; je n'en connais aucun en Italie d'une vertu si éminente. — Le jour ne me suffirait pas, reprit Grégoire, si je voulais raconter ce que j'en ai appris, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnues[1]. » Comme Pierre le priait de lui communiquer quelques-uns de ces récits, Grégoire s'y prêta complaisamment. L'entretien ainsi commencé se renouvela à divers reprises durant plusieurs mois. Le diacre, dans l'intervalle de chaque séance, notait et recueillait fidèlement les paroles de son illustre maître. Telle fut l'origine des *Dialogues*, l'un des ouvrages les plus intéressants pour l'hagiographie et l'histoire de l'Église proprement dite. Divisé en quatre livres, les trois premiers sont exclusivement consacrés aux exemples de vertu, aux grandes œuvres et aux miracles accomplis par les saints en Italie durant le VIe siècle. C'est là que Grégoire, par un sentiment de piété filiale, voulut insérer en entier l'histoire de saint Benoît, que nous avons précédemment reproduite. On peut rapprocher les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, du livre des *Miracles de saint Martin* par Grégoire de Tours. Celui-ci pour la Gaule, celui-là pour l'Italie, tous deux pour le monde entier, illustrent par des exemples de notoriété publique la légitimité du culte des reliques et la puissance de l'intercession des saints. Le livre des *Miracles* de Grégoire de Tours alimenta durant huit siècles la foi et la piété des Francs, dont l'une des plus glorieuses manifestations fut l'élan des croisades pour la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand convertirent à la foi catholique la nation des Lombards. Ce triomphe social, remporté par un livre, aurait dû rendre la critique moderne plus circonspecte dans les attaques qu'elle dirige contre la prétendue crédulité des deux Grégoire. Le pape et l'évêque avaient-ils prévu ce reproche? On pourrait le supposer, car ils prennent d'avance la peine d'y répondre. « Afin, dit saint Grégoire le Grand, de prévenir les doutes

[1] Greg. Magn., *Dialog.*, l. I, cap. 1; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 150.

qui pourraient naître dans l'esprit du lecteur, j'indiquerai pour chacun des faits le nom des témoins qui l'ont constaté; la plupart du temps je me bornerai à rapporter leurs paroles mêmes; parfois cependant je n'en donnerai que le sens, pour éviter l'inconvénient d'un style trop négligé et trop rustique[1]. » Grégoire de Tours citait de même, pour les prodiges opérés avant lui au tombeau de saint Martin, la foi de témoins oculaires et respectables. Quant à ceux qui s'accomplissaient tous les jours sous ses yeux, et dont il inscrivait fidèlement le récit : « Je les vois, disait-il ; tout le peuple qui remplit la basilique en est témoin; et les miracles si nombreux qui se produisent aujourd'hui sont la preuve vivante de la véracité de ceux dont le passé nous a transmis la mémoire[2].

Comparaison des *Dialogues* de S. Grégoire le Grand avec le livre des *Miracles* de saint Grégoire de Tours.

15. Au point de vue dogmatique, les deux Grégoire avaient les motifs les plus graves pour insister, comme ils l'ont fait, sur les miracles obtenus par l'invocation des saints, et par le culte de leurs reliques. L'hérésie des Sadducéens, c'est ainsi que la nomme l'évêque de Tours, s'était déjà mesurée à Constantinople avec l'apocrisiaire Grégoire en la personne du patriarche Eutychius, qui refusait la palpabilité aux corps ressuscités. En Occident, l'erreur avait revêtu une forme plus grossière. Un prêtre de Tours niait carrément, devant son évêque, toute espèce de résurrection des corps. « Il me fallut, dit notre historien national, le convaincre par des arguments tirés de la sainte Écriture, et par l'autorité de la tradition apostolique. J'eus le bonheur d'y réussir, et le prêtre tout contristé me jura de croire désormais au dogme de la résurrection[3]. » Chez les Lombards, pour la plupart païens, la foi à la résurrection des morts ne pouvait trouver de prosélytes : ils ne croyaient même pas à l'immortalité de l'âme. Quant aux ariens qui se trouvaient parmi eux, on sait que, dès l'an 447, sous le règne de Théodose le Jeune, l'arianisme avait admis dans son sein l'erreur sadducéenne[4]. Enfin

[1] Greg. Magn., *Dialog.*, loc. cit., col. 153. — [2] Greg. Turon., *De mirac. S. Martin., præfat.; Patr. lat.*, t. LXXI, col. 911. — [3] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. X, cap. XIII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 540-543. — [4] Cf. Theophan., ad ann. 23 Theodos., et Greg. Tur., *De glor. martyr.*, lib. I, cap. XCV.

un certain nombre de catholiques s'étaient laissés séduire à la contagion de cette fausse doctrine, et saint Grégoire le Grand avoue que lui-même avait eu d'abord des doutes à ce sujet[1] « Or, dit judicieusement D. Ceillier, rien n'était plus propre à appuyer la foi à l'immortalite de l'âme et à la résurrection des corps, que les miracles et les prodiges opérés aux tombeaux des saints. Saint Augustin avait employé le même moyen dans ses livres de la *Cité de Dieu*, où, après avoir rapporté un grand nombre de guérisons opérées par les reliques de saint Étienne, il conclut que ces miracles rendent témoignage à la foi qui enseigne la résurrection des morts. Ils étaient aussi très-utiles pour la conversion des païens qui, n'étant alors pour la plupart surtout en Italie que des serfs rustiques ou des soldats barbares, se laissaient plutôt persuader par des faits merveilleux que par des raisonnements métaphysiques. Au reste, saint Grégoire ne rapporte dans ses *Dialogues* que les faits qu'il croyait les mieux prouvés, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour s'en assurer. Il en avait vu lui-même quelques-uns; il avait appris les autres ou de saints évêques, ou de saints moines, ou de supérieurs de monastères, ou de gens de condition; il n'en raconte aucun sur des bruits populaires. Aussitôt qu'il eut achevé cet ouvrage, il en fit présent à la reine Théodelinde, qui s'en servit pour la conversion des Lombards ses sujets. La plupart des miracles rapportés dans ses *Dialogues* avaient été opérés ou sur ceux de cette nation, ou en leur présence; en sorte qu'il était aisé de savoir parmi les Lombards si ces faits miraculeux étaient véritables, puisqu'ils ne pouvaient être fort anciens, ces peuples n'étant entrés en Italie que depuis vingt-cinq à trente ans. Il fallait donc que saint Grégoire les crût de notoriété publique pour les leur raconter[2] » Voilà pourquoi, dans le IVe livre, il n'hésitait point à tirer la conclusion dogmatique de tant de faits surnaturels. « Le genre humain, depuis le péché, disait-il, ressemble à un enfant qu'une mère captive aurait mis au

[1] *Multi enim de resurrectione dubitantes, sicut et nos aliquando fuimus.* (S. Greg. Magn., *Homil.* XXVI *in Evang.*; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1203.)

[2] D. Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, tom. XI, édit. Vivès, pag. 472.

monde, nourri et élevé dans un cachot. La mère qui a connu autre chose que les ténèbres de la prison, entretient l'enfant des merveilles d'un monde qu'il ne connaît pas; elle lui décrit le soleil, la lune, les étoiles, les champs, les montagnes, l'oiseau qui fend les airs, le cheval qui dévore l'espace. Mais le fils de la captivité ne comprend rien à ces choses; il n'y veut même pas croire. Tel est l'état de l'homme dans la cécité de son exil. Ce qu'on lui apprend du monde invisible et surnaturel excite sa défiance; il ne voudrait croire qu'à ce qu il voit [1]. »

Saint Jean Climaque, abbé du monastère du Sinaï.

16. Cette théorie du miracle fut celle de tous les saints; elle est justifiée par toute la série de l'histoire de l'Église. A l'heure où nous écrivons, des prodiges analogues à ceux que raconte saint Grégoire se renouvellent pour nos évêques missionnaires sur les plages de l'Inde, de la Chine, du Japon et de l'Océanie [2]. Il faut le redire à notre siècle incrédule : le démon est une force active dont l'énergie se manifeste par des opérations d'autant plus saisissantes que son règne est plus affermi. Voilà pourquoi partout où le nom du Christ doit lutter contre le paganisme régnant, la croix et son signe sacré affirment leur puissance par des prodiges. Les saints de Jésus-Christ ne sont autre chose que le type de l'humanité régénérée; par conséquent ils recouvrent sur le monde extérieur l'empire que la déchéance originelle fit perdre à nos premiers parents et à leur descendance. Pendant que Grégoire écrivait les merveilles de sainteté qui éclataient en Italie, l'Orient admirait dans saint Climaque et dans saint Théodore le Sicéote, des vertus non moins éminentes. Jean Climaque, ainsi surnommé de son principal ouvrage sur la vie contemplative, intitulé en grec Κλίμαξ, ou *Échelle du Paradis* [3], était abbé du monastère Sinaïtique. Dès l'âge

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. IV, cap. 1; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 320.

[2] L'auteur possède à ce sujet des récits fort authentiques, qu'il eut l'occasion, au concile du Vatican, de recueillir de la bouche même des vicaires apostoliques qui évangélisent ces contrées lointaines, berceau de chrétientés florissantes, destinées peut-être dans l'avenir à ressusciter le flambeau de la foi catholique, dont les nations européennes semblent aujourd'hui, pour leur malheur, dédaigner la bienfaisante lumière.

[3] Joan. Climac., *Scala Paradisi; Patr. græc.*, tom. LXXXVIII, col. 631-1164.

de seize ans, renonçant au monde, où sa naissance et ses talents lui assuraient une place distinguée, il avait embrassé la vie des anachorètes. Dans une solitude au pied du mont Sinaï, il passa quarante ans, n'entretenant de commerce qu'avec le ciel. L'eau d'une fontaine qui coulait d'un rocher, et les fruits de quelques dattiers, suffisaient à le nourrir. A l'âge de soixante-quinze ans, les religieux du grand monastère le supplièrent de venir prendre leur direction. Sa longue expérience de la vie spirituelle le rendait comme l'oracle de toutes les communautés de l'Orient. Il écrivit, à la prière de Jean, abbé de Raïthe, monastère voisin de la mer Rouge, son *Échelle du Paradis*, prenant, comme saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome l'avaient fait avant lui, l'échelle mystérieuse de Jacob pour le symbole des vertus chrétiennes et religieuses à leurs différents degrés. Il comprend dans l'ensemble de cet ouvrage tous les progrès de la vie intérieure, depuis le renoncement au monde jusqu'à l'oraison la plus sublime et l'union parfaite avec Dieu. L'*Échelle du Paradis* est suivie de la *Lettre au Pasteur* [1], traité du gouvernement des âmes, où le pieux solitaire trace des règles de conduite à l'usage des supérieurs monastiques, et leur rappelle les devoirs de leur charge avec les qualités nécessaires pour les bien remplir. La réputation de saint Jean Climaque avait franchi les mers. Saint Grégoire le Grand, accablé par les soucis inséparables d'une sollicitude qui embrassait toutes les églises, lui écrivait pour se recommander à ses prières ; il lui envoyait, en même temps, quinze lits pour son hospice. « La lettre que vous m'avez adressée, lui disait-il, respire un tel parfum d'humilité, qu'elle suffit à attester la sainteté de votre vie. Grâces soient rendues au Dieu tout-puissant qui conserve sur la terre des intercesseurs tels que vous, capables d'implorer sa miséricorde pour nos péchés. Quant à moi, sous prétexte de régir l'Église, je me vois chaque jour submergé par le flot des affaires du siècle. Il ne faut rien moins que la protection de la grâce céleste pour me maintenir au-dessus de l'abîme. C'est à vous qui, loin des

[1] Joan. Climac., *Liber ad pastorem; Patr. græc.*, tom. cit., col. 1165-1210.

orages, dans le calme de la solitude, menez une vie angélique, c'est à vous de tendre la main à notre barque toujours agitée, et de nous aider par vos prières à atteindre la terre des vivants. Que la Trinité sainte étende sur votre dilection sa grâce protectrice, qu'elle vous accorde la faveur d'échauffer par vos prières, d'édifier par vos exemples, d'instruire par vos exhortations le troupeau confié à vos soins, et de le diriger en sa présence dans les routes de la vérité, Ainsi s'ouvriront un jour devant vous les pâturages de l'éternelle vie, selon la parole de l'Écriture : *Oves meæ venient et pascua invenient* [1]. Notre fils Simplicius nous apprend que le *Gerontocomium* (hospice de vieillards), construit par la libéralité d'un Isaurien près de votre monastère, manque de mobilier. Je vous envoie quinze lits avec leurs couvertures (*lænas*), trente saies de laines (*rachanas*), et je donne ordre qu'on achète dans le pays des coussins (*culcitra*) en quantité suffisante. Daigne votre dilection accueillir cette offrande du même cœur qu'elle vous est faite [2]. » Jean Climaque était digne des éloges que saint Grégoire le Grand donnait à sa vertu. Il mourut en 605, comblé d'ans et de mérite.

17. Saint Théodore le Sicéote, ainsi appelé du nom de Sicéon, bourg de Galatie, à deux milles d'Anastasiopolis, où il était né, se retirait à quatorze ans dans une cellule souterraine, comptant pour sa nourriture sur la charité des passants. Le désir de voir les lieux sanctifiés par la vie et la mort de Notre-Seigneur, lui fit entreprendre jusqu'à trois fois le pèlerinage de Jérusalem. Il profitait de ces pérégrinations lointaines pour se mettre en rapport avec les monastères les plus célèbres de l'Orient. A son retour, il fut élu évêque d'Anastasiopolis. L'empereur Maurice connaissait depuis longtemps la réputation de saint Théodore. N'étant encore que général, vers l'an 582, il revenait d'une expédition victorieuse contre les Perses. Passant en Galatie, il alla avec son escorte trouver l'ermite, se prosterna à ses pieds et le pria de demander à Dieu que son voyage auprès de l'empereur Tibère fût heureux. Le saint, après une

[1] Joan., x, 27. — [2] S. Greg. Magn., lib IV, *Epist.* 1; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 1119.

oraison fervente, lui dit : « Mon fils, vous serez bientôt élevé à l'empire; je vous conjure de vous souvenir alors des pauvres. » A ces mots, le général fit un signe d'incrédulité; mais l'homme de Dieu le prit à l'écart et lui confirma la vérité de sa prédiction, que l'événement justifia peu après. Devenu empereur, Maurice se montra reconnaissant; il envoya au monastèrede Théodore six cents boisseaux de blé pour être distribués aux pauvres, et chargea ses intendants de renouveler chaque année cette offrande. Saint Théodore ne conserva pas longtemps la charge épiscopale dont la confiance des habitants d'Anastasiopolis l'avait revêtu. Il sollicita comme une faveur la permission de retourner au désert, achever dans la retraite une vie consacrée tout entière à la contemplation. Il devait, avant de mourir, prédire encore et voir se réaliser la fin tragique du prince dont il avait annoncé l'avénement.

Commentaires de saint Grégoire sur l'Écriture.

18. La sainteté dont Grégoire le Grand donnait lui-même l'exemple, et dont il décrivait si éloquemment les magnifiques priviléges, avait ainsi, au commencement du VIIe siècle, d'illustres représentants dans l'Église grecque et latine. En Orient comme en Occident, c'était la méditation assidue et constante de l'Écriture sainte qui alimentait la sève féconde de la spiritualité dans les âmes. Nous ne saurions trop insister sur ce fait, pour le rappeler à notre génération oublieuse et frivole. Après ses *Commentaires* sur Job et Ezéchiel, saint Grégoire le Grand composait, en six livres, une *Exposition du premier livre des Rois*[1] une *Explication des Psaumes de la pénitence*[2] et du *Cantique des Cantiques*[3]; enfin, sous le titre de *Concordia quorumdam testimoniorum Sanctæ Scripturæ*[4], il réunissait une série de réponses aux consultations qui lui étaient adressées de toutes parts sur des points difficiles, des passages obscurs ou en apparence contradictoires. Heureux âges de la foi catholique, où le peuple s'abreuvait, avec une ardeur toujours assouvie et toujours insatiable, aux sources pures de la parole

[1] S. Greg. Magn., *In primum Reg. exposit.*; *Pat. lat.*, t. LXXIX, col, 18-468; — [2] Greg. Magn., *In Psalm. pœnitent. exposit.*; tom. cit., col. 550-658 — [3] Greg. Magn., *Super Cantic. cantic.*; *ibid.*, col. 471-548. — [4] S. Greg. Magn., *Concord. quorumd. testimon. S. Scriptur.*; *ibid.*, col. 659-678.

sainte et des livres inspirés! Sans doute il serait téméraire d'aborder la lecture de la bible sans le contrôle de l'Église; il serait criminel d'y apporter l'interprétation arbitraire du sens privé. Mais que faisons-nous des trésors d'érudition et de science scripturaire, légués par les pères et les docteurs comme une véritable chaîne d'or? Que faisons-nous, quand dédaignant ce sublime héritage, nous abandonnons aux insultes de l'impiété ou de l'hérésie les textes sacrés que nous devrions défendre contre elles?

Sacramentaire, Antiphonaire, *Responsalis* de saint Grégoire.

19. Tant d'études, jointes aux charges du ministère pastoral, ne suffisaient point à absorber la prodigieuse activité de saint Grégoire. « Il porta, dit D. Guéranger, ses soins éclairés sur la liturgie de Rome, et par les perfectionnements qu'il y introduisit, prépara d'une manière sûre, pour un temps plus ou moins éloigné, son introduction dans toutes les provinces de l'immense patriarchat d'Occident. Vers la fin du VIe siècle, et après les travaux déjà si remarquables de saint Gélase dont nous avons rendu compte, il était devenu nécessaire de compléter et d'améliorer l'œuvre du siècle précédent; car la liturgie, comme le symbole de l'Église, comme le recueil de sa discipline, doit s'enrichir par le cours des siècles, bien qu'elle ne puisse changer d'une manière fondamentale. Ce progrès, dirigé par l'autorité compétente, en même temps qu'il satisfait à de nouveaux besoins, n'expose jamais l'intégrité des rites ecclésiastiques et n'amène point de variations choquantes dans les formules que les siècles ont consacrées. Ce fut donc dès les premières années de son pontificat que saint Grégoire entreprit la réforme de la liturgie romaine. « Il réduisit, dit Jean Diacre, en un seul volume, le livre du pape Gélase qui contenait la solennité des messes, retranchant beaucoup de choses, en retouchant quelques-unes, et en ajoutant beaucoup d'autres [1]. » Ce témoignage est confirmé par Walafrid Strabon. « Gélase, dit cet auteur, mit en ordre les prières liturgiques, tant celles qu'il avait composées lui-même que celles que d'autres avaient rédigées avant lui; les églises des Gaules se servirent de ces oraisons, et elles y

[1] Joan. Diac., *Vit. S. Greg.*, lib. II, cap. XVII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 94. A.

sont encore employées par plusieurs. Mais, comme beaucoup de ces formules semblaient appartenir à des auteurs incertains, ou ne présentaient pas un sens clair et complet, le bienheureux Grégoire prit soin de réunir tout ce qui était conforme à la pureté originale du texte, et ayant retranché les choses trop longues et celles qui avaient été rédigées sans goût, il composa le livre appelé *des Sacrements* [1]. » Telle est l'origine du Sacramentaire grégorien, qui, joint à l'Antiphonaire, forme encore aujourd'hui, à quelques modifications près, le Missel romain en usage dans l'Église d'Occident tout entière, sauf les exceptions de fait ou de droit. L'historiographe de saint Grégoire nous apprend aussi, et d'accord avec le *Liber Pontificalis*, que ce grand pape ajouta quelques paroles au canon de la messe. Ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, l'addition d'une seule ligne au canon de la messe était un événement qui intéressait tout l'Occident, et que les siècles à venir ne pouvaient plus ignorer. Voici les paroles de Jean Diacre : « Il ajouta au canon de la messe la phrase suivante : *Diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum grege numerari.* » Cette addition, qui exprime une demande de paix, paraît se rapporter à l'année 594 et à l'invasion d'Agilulfe, roi des Lombards. Saint Grégoire ne se borna pas à rectifier les formules de la liturgie et à les compléter ; il s'attacha aussi à donner aux cérémonies du culte une pompe extérieure qui les rendît plus efficaces encore pour l'instruction et l'édification du peuple. « Il régla avec soin, continue le biographe, les stations aux basiliques et aux catacombes des saints martyrs, en la manière que les observe encore aujourd'hui le peuple romain, comme si Grégoire vivait toujours. Dans ces stations, auxquelles il prenait part lui-même, il prononça à diverses époques, devant l'assemblée des fidèles, vingt de ses homélies sur l'Évangile ; il dicta seulement les vingt suivantes et les fit lire par un diacre, ne pouvant les prononcer lui-même, à cause des langueurs de sa poitrine fatiguée. L'armée du Seigneur, composée d'une foule innombrable de fidèles

[1] Walafr. Strab., *De rebus eccles.*, cap. XXII; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 946.

de tout sexe, de tout âge, de toute condition, avide de sa parole, accompagnait aux stations les pas du pontife, qui, chef d'une milice céleste, donnait à chacun des armes spirituelles [1]. » Nous n'analyserons pas en détail les livres liturgiques de saint Grégoire le Grand. Ils suivent pour l'ensemble et les grandes lignes l'ordre observé dans ceux de saint Gélase. Le plus ancien manuscrit qui en soit resté, est de provenance gauloise ; il appartenait à la bibliothèque de Corbie et portait le nom de « Missel de saint Éloi. » Nous ne pouvons cependant omettre une particularité fort intéressante au point de vue dogmatique. Ce manuscrit, publié d'abord par Hugues Mesnard, et reproduit à nouveau par les Bénédictins dans leur édition des Œuvres de saint Grégoire le Grand, contient, seul de tous les exemplaires connus, l'oraison suivante qui se récitait à la consécration du pape : *Huic famulo tuo, quem apostolicæ sedis præsulem et primatem omnium qui in orbe terrarum sunt sacerdotum, ac universalis Ecclesiæ tuæ doctorem dedisti, et ad summi sacerdotii ministerium elegisti, hanc, quæsumus, Domine gratiam largiaris* [2]. Il est curieux d'entendre, dès le VIIe siècle, donner aux vicaires de Jésus-Christ le titre de *docteurs de l'Église universelle*, absolument comme le concile de Florence, au XVe, leur donnera celui de *docteurs de tous les chrétiens* [3]. Tout ce qui, dans le Sacramentaire, devait être

[1] Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, cap. XVIII et XIX ; D. Guéranger, *Inst. liturg.*, tom. I, pag. 162-166. — [2] S. Greg. Magn., *Sacrament.* ; *Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 224.

[3] Nous sortirions des limites que nous nous sommes imposées, si nous voulions recueillir à travers les siècles chacun des témoignages de ce genre. Cassiodore (lib. XI, *Variar.*, *Epist.* II ; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 828. B.) disait aux pontifes romains : *Vos enim speculatores christiano populo præsidetis, vos Patris nomine universa diligitis. Securitas ergo plebis ad vestram respicit famam, cui divinitus est commissa custodia. Quapropter nos decet custodire aliqua, sed vos omnia... Sedes illa toto orbe mirabilis proprios tegat affectione cultores, quæ licet generalis mundo sit præstita, vobis etiam cognoscitur et localiter attributa.* On peut lire dans l'Antiphonaire et le *Responsalis* de saint Grégoire (*Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 696-789), l'office composé pour la fête de saint Pierre. *Simon Petre, antequam de navi vocarem te, novi te, et super plebem meam principem te constitui, et claves regni cœlorum traditi tibi. Surge, Petre, et*

chanté par le peuple fut, par ordre de saint Grégoire, copié à part et forma un autre volume appelé Antiphonaire. Il nota lui-même les chants, et voulut qu'ils fussent adoptés d'une manière uniforme dans toute l'Église latine. Il établit à Rome une école de musique sacrée, qu'il dota de quelques terres et de deux maisons; il aimait à venir la présider en personne, ne dédaignant pas, comme jadis Augustin, de se faire maître de chant. Il envoya des élèves de cette école d'abord dans les Gaules, puis en Angleterre, lorsqu'il eut enfin réalisé le grand projet de convertir les îles Britanniques à la foi.

indue te vestimentis tuis; accipe fortitudinem ad salvandas gentes, quia ceciderunt catenæ de manibus tuis. Tu es pastor ovium, princeps apostolorum : tibi tradidit Deus omnia regna mundi, et ideo tibi traditæ sunt claves regni cœlorum. Solve, jubente Deo, terrarum, Petre, catenas; qui facis ut pateant cœlestia regna beatis. Qui regni claves et curam tradit ovilis, qui cœli terræque Petro commisit habenas, ut reseret clausis, et solvat vincla beatis. On conçoit que les liturgistes gallicans du XVIIe siècle ne dussent pas trouver un grand charme à ces textes fort authentiques de la liturgie grégorienne. Pour s'en débarrasser, ils inventèrent le célèbre axiome : « L'office public ne doit être composé que de versets de l'Ecriture. Avant saint Grégoire le Grand, la liturgie en usage dans les Gaules à l'époque de saint Germain de Paris n'était nullement de l'opinion de nos modernes gallicans. Nous ne résistons pas au plaisir de citer les oraisons qu'on récitait alors à la messe composée pour la fête de la Chaire de saint Pierre : *Solemnitatis prædicandæ diem præcipue nobilem, in quo fidem præcellenti Filius excelsi Dei ori Petri monstratus est, et in coapostolos interrogante de se Christo quis esset, vere confessus est, cum beatus Bar-Jona voce Redemptoris fide devota prælatus est, ut per hanc Petri Petram, bases Ecclesiæ fixus est, venerantes, fratres dilectissimi, deprecemur, ut tam gloriosa laude fidem Petri qui prætulit, ipse beatitudinis auctor plebem corroboret; Per Dominum nostrum, etc. — Deus qui hodierna die beatum Petrum post te dedisti caput Ecclesiæ, cum te ille vere confessus sit, et ipse a te digne prælatus sit, supplices exoramus, ut qui dedisti pastorem ne quid de ovidus perderes, ut grex effugiat errores ejus intercessione quem præfecisti, salvifices. — Deum qui beato Petro tantam potestatem discipulo contulit ut si ipse ligaverit, non sit alter qui solverit, et quæ in terra solverit, item cœlo soluta sint, precibus imploremus, ut eductis a tartaro defunctorum spiritibus, non prevaleant sepultis infernæ portæ per crimina, qua per Apostoli fidem vinci credit Ecclesia; Per Dominum nostrum, etc. — Clementissime Conditor, qui tanta caritate succendisti discipulum, ut se de nave jactato, ad te celer festinaret pede nudo per pelagus, et videns hanc dilectionem, claves ei dares siderum, voces inspice suggerentium; ut quicumque ex præcepto junguntur ad osculum, livore pectoris excluso, illuc per gratiam ducantur, quo cœli Petrus est janitor.* (Missale Gothicum *seu* Gothico gallicanum ; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 256, 257.)

du Christ. Deux siècles plus tard, les chantres que Charlemagne demandait à saint Adrien I, sortaient de l'école grégorienne. Le *Responsalis* [1], contenant les *répons* qu'on chantait aux matines, laudes et autres heures liturgiques, compléta l'œuvre de Grégoire. Il voulut, comme autrefois saint Ambroise, y joindre quelques hymnes de sa composition. Le Bréviaire romain les a presque toutes conservées, et nous faisons des vœux pour qu'on les maintienne telles que le grand pape les a écrites, sans prétendre y rien changer sous le frivole prétexte d'en corriger la prosodie. Les plus connues sont : *Primo dierum omnium.* — *Nocte surgentes, vigilemus omnes.* — *Ecce jam noctis tenuatur umbra.* — *Lucis Creator optime.* — *Audi, benigne Conditor* [2]. « Une gracieuse légende répandue au moyen âge, dit M. de Montalembert, montre le grand effet produit dans la Gaule, la Germanie et l'Angleterre, par les compositions liturgiques et musicales de saint Grégoire. Selon l'hagiographe, c'est en considérant l'attrait exercé par la musique profane que le grand pape fut entraîné à chercher si l'on ne pouvait pas, comme David, consacrer la musique à l'honneur de Dieu. Et comme il revait une nuit à ce sujet, il eut une vision où l'Église lui apparut sous la forme d'une muse magnifiquement parée, qui écrivait ses chants, et qui en même temps rassemblait tous ses enfants sous les plis de son manteau. Or, sur ce manteau était écrit tout l'art musical, avec toutes les formes des tons, des notes et des nuances, des mètres et des symphonies diverses. Grégoire pria Dieu de lui donner la faculté de se rappeler tout ce qu'il voyait ; et, après son réveil, apparut une colombe qui lui dicta les compositions musicales dont il a enrichi l'Église [3]. Un souvenir plus authentique est celui de la petite chambre occupée par lui dans l'école de chant qu'il avait fondée près du Latran, et où l'on voyait encore, trois siècles après sa mort, le lit sur lequel il se reposait en chantant lui-même, et le fouet qui lui servait à corriger les enfants dont il surveillait l'éducation musicale [4]. »

[1] S. Greg. Magn., *Responsalis; Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 726. — [2] S. Greg. Magn., *Hymni ab eo conscripti; ibid.*, col. 850. — [3] Gerbert., *De cant. et music. sacra*, lib. III, pars II, cap. I. — [4] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 163, 164.

Regestum Epistolarum Gregorii.

20. Ce fouet révoltera sans doute la délicatesse de nos mœurs actuelles. Il faut cependant bien le nommer, puisqu'il fut un instrument de civilisation, aux mains du génie et de la sainteté qui ont discipliné nos pères. C'est surtout dans le *Regestum epistolarum*, ou recueil de ses lettres pontificales, que le génie de saint Grégoire le Grand nous apparaît avec sa majesté incomparable. Ces lettres, au nombre de huit cent quarante-quatre, sont divisées en quatorze livres, correspondant chacun à l'une des années de son pontificat [1]. C'est donc un recueil administratif complet, qui nous donne l'idée de ce qu'était la correspondance d'un pape aux VIe et VIIe siècles. Sous le rapport géographique, il embrasse toutes les provinces du monde catholique. Onze de ces lettres sont adressées au patriarchat d'Antioche, treize à celui d'Alexandrie, cinq à celui de Jérusalem, soixante-huit à celui de Constantinople. Dans cette nomenclature, l'Afrique en obtient quarante, l'Illyrie cinquante-trois, les Gaules soixante-sept, l'Espagne neuf, la Sardaigne trente-quatre, l'Angleterre cinq, la Corse neuf, la Sicile cent cinquante-deux, la Vénétie et l'Istrie neuf, l'exarchat de Ravenne cinquante-cinq, la Ligurie vingt-cinq, la Lucanie et le Brutium vingt-huit, l'Apulie et les Calabres dix-huit, le Samnium huit, le Picenum vingt-quatre, la Toscane et l'Ombrie trente-deux, le Latium et la Campanie cent trente. Les sujets traités forment une véritable encyclopédie de droit civil et ecclésiastique. Le cardinal Antoine Carafa, bibliothécaire de la Vaticane en 1585, si connu par la magnifique édition de la *Bible polyglotte*, dite de Sixte-Quint, ne pouvait se lasser de relire les lettres de saint Grégoire le Grand. « J'y trouve, disait-il, en dehors du charme de l'histoire prise sur le fait, tout ce qu'un homme, dans n'importe quelle condition privée ou publique, prince ou sujet, a besoin de savoir et de pratiquer. A mesure que je lisais, j'ai annoté, et de ces annotations est résulté un véritable index que j'offre au lecteur [2]. » Voici quelques-uns des titres

[1] Saint Grégoire le Grand ayant siégé treize ans et six mois, le quatorzième livre de ses lettres renferme celles du dernier semestre de son pontificat.

[2] Carafa, *Index titulor. in epist. S. Greg. Magn.*; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1405.

recueillis par le savant cardinal : Devoirs des princes; droits de guerre et de paix; magistrats; juges séculiers; compétence des tribunaux; évêques, leur élection, leur confirmation, leur ordination, devoirs de résidence, de prédication, de jugement, de visite *ad limina;* for ecclésiastique, immunités de l'Église, devoirs des clercs; revenus des églises, rachat des captifs, entretien des pauvres, hôpitaux, hospices, asiles pour la vieillesse; canons, leur obligation, leur dispense; conciles, leur utilité, nécessité de soumettre leurs actes, sous peine de nullité, à la ratification du pontife romain [1], etc. La primauté du pontife romain, et l'infaillible enseignement des successeurs de saint Pierre en matière de foi, sont les deux principes fondamentaux sur lesquels saint Grégoire revient le plus fréquemment et insiste avec le plus de force dans ses lettres. « Y a-t-il un évêque, dit-il, un patriarche qui soit indépendant du pontife de Rome? Je n'en connais point [2]. Tel est le privilége sublime légué par le prince des apôtres au siége sur lequel il a daigné s'asseoir durant sa vie, et sur lequel il est mort. Pierre siége dans la personne de ses successeurs; en lui seul repose l'unité de toute l'Église : il siége à Rome, il siége à Alexandrie, il siége à Antioche. C'est au pontife romain qu'on doit recourir pour juger les hérésies nouvelles; c'est à lui qu'il faut s'adresser dans toutes les causes de la foi [3]. » Le regard et la parole souveraine de saint Grégoire le Grand s'étendaient ainsi à toutes les contrées du monde. Deux fois dans ses lettres on trouve le nom des Sarrasins ou *Samaréens*, qui venaient jusque sur les côtes de Sicile exercer leurs déprédations et enlever des esclaves chrétiens. Or, à cette époque même, vers 570, était né à la Mecque, dans la

[1] *Concilium sine papæ auctoritate et contra ipsius auctoritatem per actum cassandum.* (S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XVIII et XXI; lib. IX, *Epist.* LXVIII.)

[2] *Quatuor patriarchæ Romani pontificis correctioni subjiciuntur.* (IX, 12-59.) *Nescio quis ei episcopus subjectus non sit.*

[3] *Ipse (Petrus) sublimavit sedem, in qua etiam quiescere et præsentem vitam finire dignatus est, et Petrus in successoribus sedet. Petri sedes in tribus locis nempe in Ecclesia Romana, Alexandrina, Antiochena, quæ unius est unitas Ecclesiæ.* (VII, 40.) *Ad Romani pontificis judicium super novis hæresibus recurratur.* (X, 35.) *Appellatio in causis fidei ad sedem apostolicam.* (VI, 15-63.) Cf. Carafa, *Index in Epist. S. Greg. Magn.; Patr. lat*, tom. cit., col. 1451.

puissante tribu des Koreischites, le sarrasin Mahomet qui devait armer contre la chrétienté un empire longtemps formidable.

§ IV. Conversion des Lombards.

Autharis, roi des Lombards

21. Grégoire le Grand n'eut point à se préoccuper du jeune chamelier de la Mecque, encore inconnu de ses compatriotes eux-mêmes, et rêvant au fond des déserts d'Arabie la conquête du monde. Le danger imminent pour Rome était l'invasion lombarde. En 584, après dix ans d'interrègne, les ducs lombards effrayés de l'alliance conclue entre les empereurs de Constantinople et les rois francs, avaient, d'un commun accord, rétabli la royauté en la personne d'Autharis, fils de Cleph. Le nouveau monarque, arien forcené, mais habile politique, s'était hâté d'adjoindre à son nom barbare un surnom plus sympathique aux Italiens, celui de Flavius, qui rappelait les souvenirs de Titus et de Constantin le Grand. En même temps, il demandait à la reine d'Austrasie, Brunehaut, la main de sa fille Ingonde, sœur du roi Childebert II. La jeune princesse était déjà promise à Herménégild, fils du roi des Goths d'Espagne. D'ailleurs la double influence du pape et de l'empereur d'Orient se réunit pour empêcher une alliance qui eût été le coup de mort de l'Italie [1]. Au lieu d'une épouse, Childebert envoya au

[1] M. de Montalembert (*Moines d'Occident*, tom. II, pag. 111) reproche à saint Grégoire le Grand « d'avoir peut-être jugé trop sévèrement dans ses écrits la race fière et intelligente des Lombards, dont la bravoure et la législation, ont fixé l'attention de la postérité, et qui valait cent fois mieux que ces Greco-Romains abâtardis, dont il s'efforçait loyalement de rétablir l'autorité en Italie. » Toutefois, ajoute le noble écrivain, « Grégoire n'employa vis-à-vis d'elle que des moyens avoués par la politique la plus honorable. » Il y a dans ce jugement rétrospectif un anachronisme que nous avons le devoir de signaler, et une injustice flagrante contre les papes. Les Lombards, tels que les fit la discipline catholique, méritent sans doute les éloges que leur accorde M. de Montalembert. Mais qui les convertit au catholicisme? qui transforma leur atroce férocité, et courba leurs épaules sous le joug de l'Évangile? Saint Grégoire le Grand lui-même, c'est-à-dire le pape qui avait le plus souffert de leurs exactions, de leur tyrannie et de leur licence païenne. Quelqu'abâtardis que fussent les Grecs du bas empire, et nous n'avons nullement la

delà des Alpes une armée, qui fut taillée en pièces par Autharis. Celui-ci trouva près de Garibald, roi des Bajoariens (Bavarois), ce qu'il avait vainement demandé aux Francs : et la princesse Théodelinde, celle que Dieu destinait à devenir la nouvelle Clotilde des Lombards, épousait solennellement Autharis à Vérone, le 15 mai 589. Tout semblait devoir sourire à leur union. Autharis, plein d'ardeur et de jeunesse, poussa ses conquêtes dans l'Italie méridionale jusqu'à Reggio, en vue de la Sicile, et frappant du bois de sa lance un rocher en pleine mer, il s'écria : « Jusqu'ici s'étendront les frontières du royaume lombard : » *Usque hic erunt Langobardorum fines.* Pour contrebalancer l'inimitié des Austrasiens qui se préparaient dans une nouvelle expédition à venger leur défaite, il envoya solliciter l'alliance offensive et défensive du roi des Burgondes, Gontran. Mais il ne vit pas le retour de ses ambassadeurs. Une mort prématurée l'enleva à la fleur de l'âge, dans son palais de Ticinum (Pavie, 5 septembre 590), « non sans quelque soupçon d'empoisonnement, » dit l'historien des Lombards [1]. Saint Grégoire, dont l'avénement au pontificat coïncidait à deux jours de date avec cette catastrophe, nous en donne une autre explication. Dans une lettre adressée à tous les évêques d'Italie, il s'exprime ainsi « Lors de la dernière solennité pascale, le très-impie Autharis [2] avait défendu par un décret de conférer le

prétention de les réhabiliter, il faut cependant reconnaître qu'en Italie ils avaient un droit antérieur de possession, vis-à-vis duquel l'invasion lombarde n'était qu'un accident. Saint Grégoire, comme tous les papes, avait le respect du droit. Y a-t-il là matière à un reproche sérieux? Les Vandales envahirent les premiers la péninsule; les Goths les remplacèrent; les Lombards vinrent ensuite. Dans cette succession de faits accomplis, ainsi qu'on dirait de nos jours, les papes demeurèrent fidèles au droit. Voilà pourquoi ni les Lombards, ni les Goths, ni les Vandales ne purent perpétuer leur domination à Rome. La fidélité des papes, inviolablement attachés au droit, a fait les papes souverains de la ville éternelle. La Providence le voulait ainsi; mais connaît-on beaucoup de royaumes qui aient une telle origine?

[1] Paul. Diac., *De gest. Langobard.*, lib. III, cap. XXXIV; *Patr. lat.*, t. XCV, col. 537.

[2] Paul Diacre donne à ce prince le nom d'*Authari;* saint Grégoire le Grand l'appelle *Autharit;* saint Grégoire de Tours, *Aptacharius.* L'usage a fait prévaloir la dénomination classique d'Autharis.

baptême catholique à aucun néophyte de la nation lombarde. La majesté divine a puni ce prince, elle l'a frappé de mort et n'a pas permis qu'il vécût jusqu'à une nouvelle Pâques. Maintenant donc, vous aurez, bien-aimés frères, en ce temps de peste, à prévenir les Lombards convertis dans l'étendue de vos diocèses, de présenter au plus tôt à l'église catholique ceux de leurs enfants qui auraient reçu le baptême des ariens. Exhortez-les tous à désarmer la colère du Tout-Puissant par une conversion sincère à la foi véritable [1]. »

22. La conversion des Lombards devint dès lors le but de tous les efforts de saint Grégoire le Grand. Il eut le bonheur de réussir dans cette entreprise qui paraissait irréalisable. Les politiques du temps ne manquaient pas de la taxer de folie; à Constantinople surtout, on se montrait à la fois irrité et dédaigneux. L'exarque de Ravenne, Romanus, entretenait ces dispositions hostiles. « Dites-leur, écrivait Grégoire à Sabinien son apocrisiaire, que, si j'avais voulu me prêter à la destruction des Lombards, aujourd'hui cette nation n'aurait plus ni roi, ni ducs, ni comtes, et serait en proie à une irrémédiable confusion. Mais je crains Dieu, j'aime l'Église, et vous le savez, je mourrais mille fois plutôt que de laisser sous mon pontificat abaisser l'honneur du siége apostolique et dégénérer de son antique gloire l'Église du bienheureux apôtre Pierre [2]. » Toute la politique du grand pape est exprimée dans ces paroles. Il nourrissait l'espoir de convertir la race lombarde; ce qui ne l'empêche pas d'infliger à Autharis l'épithète de *nefandissimus*, dont l'énergie semble avoir blessé la délicatesse du sage Muratori lui-même. « Au nom des empereurs de Byzance, dit cet historien, les exarques multipliaient en Italie les exactions, les violences; et cependant ce sont les rois lombards, non les exarques, qui recueillent sans cesse de la plume de saint Grégoire l'odieux surnom de *nefandissimi* [3]. » Pour être juste, il eût fallu se mettre à

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* XVII, lib. I; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 462.

[2] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XLVII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 721, 722

[3] Muratori, *Annal. Ital.*, ann. 595. *Eppure i soli Langobardi erano trattati da nefandissimi.*

un point de vue complétement indépendant de toutes les susceptibilités nationales; et c'est précisément celui où le grand pape se plaçait lui-même. Il n'épargnait les avertissements, les reproches, les menaces même, ni aux exarques de Ravenne ni aux conseillers de la cour byzantine. Mais tant que les Lombards restaient païens ou, pis encore, ariens fanatiques, tant qu'ils semaient sur l'Italie avec l'incendie et le pillage, les doctrines subversives, l'immoralité, l'athéisme, Grégoire leur donnait l'épithète de *nefandissimi*. Cependant il voyait poindre l'aurore de jours meilleurs; il apercevait à l'horizon les royautés chrétiennes de l'âge moderne, et il en préparait l'avénement.

23. A la mort d'Autharis, les ducs lombards, subjugués par l'ascendant de leur jeune reine catholique, Théodelinde, lui dirent : « Continuez à régner sur nous; choisissez dans notre nation celui que vous jugerez le plus digne du trône et de votre main. — Théodelinde prit conseil des plus sages. Elle fixa son choix sur le duc des Taurini (Turin), Agilulfe, parent d'Autharis, vaillant guerrier, aussi noble de cœur que distingué de figure et de manières. Sans lui rien dire de son projet, elle le fit venir au bourg de Laumillum (Lomellino) : durant le festin auquel elle l'invita, elle prit une coupe de vin, y porta les lèvres et la lui offrit. Agilulfe vida la coupe d'or et, en la rendant, voulut baiser la main de la reine. Non, lui dit celle-ci, baisez-moi sur la bouche. Vous êtes mon époux; soyez digne du rang auquel vous allez être élevé. — Les noces furent célébrées avec grande pompe, et Agilulfe, proclamé à Milan, ceignit la couronne des Lombards (mai 591) [1]. » Agilulfe était arien, comme son parent Autharis. La diversité de croyance n'effraya pas Théodelinde, qui faisait alors demander à saint Grégoire des reliques prises au tombeau de tous les martyrs de Rome [2]. Nous avons encore le

[1] Paul. Diac., *De gest. Langobard.*, lib. III, cap. XXXIV; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 538.

[2] On conserve, dans la basilique de Monza, un papyrus de l'époque de saint Grégoire le Grand, *cosa troppo rara e quasi miracolosa*, dit Muratori (*Ann. d'Ital.*, ann. 603), où le diacre lombard, Jean, envoyé à Rome par Théodelinde, donne l'énumération des divers tombeaux des martyrs à la lampe desquels il avait recueilli quelques gouttes d'huile, qu'il déposait dans des

catalogue, dressé selon l'ordre des catacombes, par le diacre Jean qu'elle avait chargé de cette pieuse mission. Il recueillit fidèlement de l'huile des lampes qui brûlaient jour et nuit devant les corps des principaux martyrs. Telles étaient les forces surnaturelles invoquées par Théodelinde et le grand pape saint Grégoire, pour triompher d'une nation qui faisait trembler l'empire grec. Voilà certainement une politique qui ferait aujourd'hui sourire tous nos hommes d'État. Il y a dix-neuf siècles que ce sourire se renouvelle, et cependant, depuis dix-neuf siècles, l'Église voit passer les uns après les autres, se succédant et tombant dans les mêmes illusions et la même incrédulité, ces hommes d'État qui se croient grands parce qu'à un jour donné il leur échoit de pouvoir insulter l'Église. Ne serait-il pas plus simple de rompre enfin avec cette tradition misérable, et de reprendre la voie d'honneur d'un Constantin, d'un Clovis, d'un Agilulfe ou d'un Charlemagne? Chose singulière, tous les essais en sens contraire ont abouti dans le passé à des catas-

fioles séparées, avec une étiquette spéciale, pour les rapporter comme des reliques à la pieuse reine. Ce monument, d'un prix inestimable pour la topographie des catacombes romaines, a été en ces derniers temps illustré par M. de Rossi (*Roma Sotterranea*, tom. I, pag. 181 et suiv.). Muratori, Gori, Ruinart, Biraghi ont reproduit le texte du papyrus de Monza. Mozzoni en a donné un *fac simile* dans ses *Tablettes chronologiques* du VIIe siècle. Voici les premières et les dernières lignes de ce catalogue, qui renferme soixante-quatre noms de martyrs :

Nota de olea (sic) *sanctorum martyrum qui*
Romæ in corpore requiescunt. Id est :
Sancti Petri apostoli.
Sancti Pauli apostoli.
Sancti Pancratii.
Sancti Arthemi.
Sanctæ Sophiæ cum tres filias suas (sic).
Sanctæ Paulinæ.
Sanctæ Luci... æ.
. . . . . .
. . . . . .
† *Quas* (sic) *olea sancta temporibus*
domni Gregorii papæ addu-
xit Iohannes indignus et pecca-
tor domnæ Theodelindæ
reginæ, de Roma.

trophes, et comme pour se moquer de l'histoire et de l'expérience, on s'obstine à reprendre les mêmes errements sans craindre d'arriver au même abîme.

L'exarque de Ravenne, Romanus.

24. Il y avait à Ravenne un exarque, Romanus, représentant de l'empire grec, et se croyant en cette qualité le droit de contrecarrer tout ce que faisait le pape. Saint Grégoire voulait la paix; Romanus voulait la guerre, parce que, comme dit assez naïvement Muratori, il espérait « pêcher en eau trouble [1]. » Saint Grégoire voulait la conversion des Lombards; l'exarque écrivait à Constantinople que le pape était un visionnaire, dupe de ses propres imaginations, un homme simple qui ne comprenait rien aux besoins de son temps et de son pays. « Ce Romanus, dit M. de Montalembert, fut par son animosité et sa lâcheté l'un des principaux fléaux de la vie de Grégoire. Après avoir rompu la paix avec les Lombards [1], et justifié ainsi les nouvelles hostilités de leurs ducs Ariulfe de Spolète et Arigis de Bénévent, dans l'Italie centrale et méridionale, il abandonnait Rome et Naples sans défense, et n'en interdisait pas moins au pape de traiter avec les envahisseurs. Ce fut alors que Grégoire déploya toute la résolution d'un vaillant capitaine avec toute l'autorité d'un souverain. Il ne se contente pas de se plaindre amèrement à l'empereur Maurice de l'abandon de l'Italie, et de ce que, pour garder Pérouse, on laisse Rome à découvert. « Il a fallu, lui écrit-il, que je visse de mes yeux, des Romains, la corde au cou, comme des meutes de chiens, conduits dans les Gaules pour être vendus au marché [2] ! » Mais c'est lui qui pourvoit au plus pressé, qui écrit aux chefs militaires pour les encourager à la résistance, qui indique aux soldats rassemblés à Naples le chef qu'ils doivent suivre, qui nourrit le peuple, qui paie aux troupes leur solde et aux barbares leurs contributions de guerre, le tout aux frais de l'Église. « L'empereur, » écrivait-il à l'impératrice, « a un trésor pour ses troupes à Ravenne; mais moi,

[1] Le *Liber Pontificalis* rappelle indirectement ce fait, quand il énumère les villes que l'exarque Romanus avait reprises sur les Lombards. (Cf. n° 1 de ce chapitre.)

[2] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XL; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 767. B.

je suis à Rome le trésorier des Lombards [1]. » Malheureusement pour l'Italie, dit Muratori, l'empereur de Constantinople ajoutait foi aux rapports officiels de l'exarque, et ne croyait pas un mot de ce que lui mandait le pape.

25. Ce fut dans ces circonstances qu'Agilulfe, encore arien, et probablement malgré les conseils de la pieuse Théodelinde, entreprit contre Rome cette expédition qui consternait le cœur de Grégoire (593) [2]. L'histoire ne nous a conservé ni le détail du siége ni les négociations qui y mirent fin. Il est constant, dit Muratori, que malgré la faiblesse de leur garnison, les Romains se défendirent avec vigueur. Peut-être Agilulfe qui avait compté sur un rapide coup de main, ne voulut-il pas s'exposer aux hasards d'un plus long séjour sous les murs d'une ville qui pouvait être secourue et de Ravenne et de Naples. Plus probablement les sommes d'argent que lui offrit saint Grégoire, le déterminèrent à quitter la place, non sans avoir encore une fois dévasté tous les environs. « C'est de cette époque, dit M. de Montalembert, que datent l'incroyable désolation, la stérilité malsaine de la campagne de Rome. Mais la ville même avait été épargnée; Grégoire put constater la vérité de la prophétie de saint Benoît, qui avait prédit que Rome, condamnée aux plus cruelles épreuves, s'affaisserait sur elle-même, mais ne serait pas détruite par les nations. Il put donc continuer à veiller « sur ces murailles croulantes, ces palais renversés, ces édifices fatigués par une si longue vieillesse [3]. » Durant tout le reste de son pontificat, Rome ne fut plus inquiétée; il réussit en 599 à étendre le même bienfait à toute l'Italie. La paix fut conclue entre Agilulfe et l'exarque. Le roi lombard ne se fiait guère aux promesses des Byzantins : il exigea que le traité fût revêtu de la signature de saint Grégoire. A ses yeux, la papauté était déjà la véritable souveraine de Rome.

[1] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 750. A.

[2] Baronius reporte le siége de Rome par Agilulfe à l'an 595. Muratorie. démontré que la véritable date était de deux années antérieure.

[3] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 416; S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XL.

26. Cet heureux événement coïncidait avec la conversion d'Agilulfe au catholicisme. La pieuse reine Théodelinde, dit Paul Diacre, n'avait cessé d'y travailler, et le très-bienheureux pape Grégoire l'avait constamment aidée de ses conseils et de ses écrits. Le livre des *Dialogues*, composé dans ce but, fut un précieux auxiliaire entre les mains de Théodelinde. Enfin elle eut le bonheur de réussir, et l'Église de Dieu lui fut redevable de cet immense service. Tous les biens ecclésiastiques dont les Lombards s'étaient emparés depuis les premiers temps de l'invasion furent rendus aux catholiques; les évêques, si longtemps persécutés, emprisonnés, exilés, purent reprendre avec honneur possession de leurs siéges. « Notre fils, l'abbé Probus, écrivait saint Grégoire à Théodelinde, nous apprend tout ce que votre excellence a fait pour l'Église de Dieu. Grâces soient rendues à ce Dieu tout-puissant dont la piété dirige votre cœur, dont la foi illumine votre intelligence, dont la bénédiction accompagne toutes vos œuvres. La paix dont nous jouissons enfin vous est due. Quelle gloire pour vous, très-excellente fille, d'avoir arrêté les torrents de sang prêts à couler encore! Plein de reconnaissance, je supplie la divine miséricorde de vous rendre, en cette vie et dans l'autre, tous les biens de l'âme et du corps. » — Il écrivait à Agilulfe en ces termes : « Je rends grâces à votre excellence de ce qu'elle a prêté l'oreille à nos sollicitations, et accordé à l'Italie une paix avantageuse aux deux partis. Nous louons à la fois votre prudence de souverain et votre bonté chrétienne; en vous montrant ami de la paix, vous avez témoigné votre amour pour Dieu, le véritable auteur de la paix. Recevez donc nos paternelles félicitations; et pour mieux assurer les bienfaits de votre sage gouvernement, veuillez donner ordre à tous les ducs, notamment à ceux qui habitent l'Italie méridionale, d'observer religieusement les conventions signées, et de ne pas renouveler, sous le moindre prétexte, les hostilités ni les violences dans les localités qu'ils gouvernent [1]. »

[1] Paul. Diac., *De gestis Langobard.*, lib. IV, cap. v et x; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 510 et 544.

27. La prospérité temporelle que saint Grégoire appelait de ses vœux sur le couple royal se réalisait, en 602, par la naissance d'un fils depuis longtemps désiré, auquel Théodelinde donnait le jour au palais de Modoitia (Monza). Ce prince fut nommé Adaloald. Le jour de son baptême dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, que la reine avait fait construire avec magnificence, il fut solennellement associé au trône, et l'on déposa sur son jeune front cette fameuse couronne de fer, insigne de la royauté lombarde, dont un cercle enchâssé dans l'or et les pierreries était, dit-on, formé d'un des clous de la passion [1]. Saint Grégoire écrivait en cette circonstance à Théodelinde : « Vos lettres nous ont fait partager la double joie que le Dieu tout-puissant vient de vous accorder, en vous donnant un fils, et un fils qui a reçu *le* baptême catholique. Nous n'attendions pas moins de votre zèle pour la religion; vous élèverez dans la vraie foi et dans la crainte du Seigneur le nouveau roi des Lombards. Que Dieu continue donc à vous diriger dans la voie de ses commandements; qu'il fasse grandir et prospérer dans son amour notre très-excellent fils Adaloald. Nous lui envoyons comme phylactères une parcelle du bois de la vraie croix, et un évangéliaire renfermé dans une boîte de sandal (*theca persica*). Je destine à la princesse Gundeberga sa sœur, ma fille en Jésus-Christ, deux médaillons d'hyacinthe et d'onyx que je prie votre excellence de lui remettre comme gage de ma paternelle affection [2]. » Au moment où

[1] La *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 554-558 donne un dessin très-exact de la couronne de fer inaugurée pour le baptême d'Adaloald. Les couronnes qu'Agilulfe et Théodelinde portaient à cette cérémonie sont également reproduites. La première représente le Christ bénissant, ayant à ses côtés deux anges adorateurs, et dans le pourtour la figure des douze apôtres. Sur le nimbe intérieur et extérieur de la couronne est gravée cette inscription : AGILVLF. GRAT. DI. VIR GLOR. REX TOTIVS ITAL. OFFERET SCO. IOHANNI BAPTISTÆ IN ECCL. MODICIA. La couronne de Théodelinde n'a pas d'inscription.

[2] S. Greg. Magn., *Epist.* XII, lib. XIV; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 1316. Le trésor de la basilique de Monza possède encore les trois *phylacteria*, ou reliquaires, envoyés par saint Grégoire à la reine Théodelinde pour les deux enfants royaux Adaloald et sa sœur Gundeberga. Le phylactère d'or qui renfermait une parcelle de la vraie croix, est aujourd'hui vide de la précieuse relique; mais tous les émaux qui le décoraient sont parfaitement conservés. C'est une croix de forme byzantine, à double branche, haute de 8 centimètres,

saint Grégoire dictait cette lettre, il éprouvait déjà les symptômes avant-coureurs de sa mort prochaine. « Vous me transmettez, dit-il à la reine, les observations de notre fils, l'abbé Secundus, au sujet du ve concile général. Les douleurs rhumatismales dont je suis accablé ne me permettent pas d'écrire : je puis à peine dicter. Si la santé me revient, je répondrai en détail. Dès maintenant j'adresse à Secundus une copie des actes du ve concile, tenu à Constantinople au temps de l'empereur Justinien de pieuse mémoire. En les lisant, il pourra reconnaître la fausseté des accusations qu'on dirige à ce propos contre le siége apostolique et la catholique Église. A Dieu ne plaise que nous pactisions en aucune sorte avec l'hérésie, ou que nous nous écartions en rien de la formule de foi promulguée par notre prédécesseur Léon de sainte mémoire. Nous recevons tout ce qui a été promulgué par les quatre premiers conciles œcuméniques, et nous condamnons tout ce qu'ils ont réprouvé [1]. »

large de 7, surmontée d'un petit anneau qui permettait de la porter au cou. Le Christ nimbé y est représenté attaché à la croix, et vêtu d'une longue tunique noire descendant jusqu'aux pieds. Le titre de la croix, au lieu de la triple inscription latine, grecque, hébraïque, porte le monogramme grec : ICX : Ἰησοῦς Χριστὸς. A l'extrémité du bras gauche de la croix est représenté saint Jean, avec ces paroles grecques pour légende : ΙΔΕ ΟΥΣ COΥ, *Ecce filius tuus ;* et au bras droit la sainte Vierge, avec ces mots : ΙΔΟΥ ΜΙΗΤΗΡ COΥ, *Ecce mater tua.* Les deux autres reliquaires sont deux médaillons d'or, de forme ovale, revêtus d'émaux et également munis d'un anneau pour les suspendre. Le premier a 5 centimètres de hauteur sur 3 de large. La face reproduit de même le Christ en croix et les figures de la sainte Vierge et de saint Jean ; mais les principales scènes de la passion y sont plus complétement représentées par deux soldats, l'un perçant de sa lance le cœur de Jésus, l'autre lui présentant l'éponge imbibée de fiel et de vinaigre ; et plus bas par un groupe de gardes qui tirent au sort ses vêtements. Sur le revers, on lit un exorcisme en langue grecque contre les mauvais esprits que la vertu de la croix met en fuite. Le second médaillon, de dimension et de forme semblables, représente aussi à la face le crucifiement, avec les figures de la sainte Vierge et de saint Jean, mais sans les soldats. Au-dessus de la croix, le soleil et la lune, souvenirs de l'éclipse historique. Le revers représente l'épisode évangélique de la résurrection, lorsque le Sauveur, dans sa gloire, apparut à Magdeleine. (Cf. Mozzoni, *Tavole cronologiche,* Sec. VII.)

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* XII, lib. XIV ; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 1316.

§ V. Conversion de l'Angleterre.

Lettre de S. Grégoire le Grand aux évêques schismatiques d'Irlande.

28. Ce schisme opiniâtre, qui avait suivi en Occident le ve concile œcuménique, offrit au zèle de saint Grégoire l'occasion de nombreuses controverses. Le pape réussit à l'éteindre complétement en Italie, à l'exception d'Aquilée, dont les patriarches demeurèrent sourds à toutes les exhortations de sa paternelle sollicitude. Un certain nombre d'évêques, en Hibernie (Irlande), partageaient la même erreur. Grégoire leur écrivit en ces termes[1] : « J'ai reçu vos lettres avec un profond sentiment de gratitude, mais ma joie serait au comble si elles m'eussent apporté la nouvelle de votre conversion. Vous me parlez des persécutions que vous avez à subir dans vos contrées. Hélas ! la persécution ne profite au salut que si elle est subie pour la foi véritable. Vous savez en effet le mot du bienheureux Cyprien : *Martyrem non facit pœna, sed causa.* Revenez donc, frères bien-aimés, revenez, dans l'intégrité de la foi, au sein de l'Église catholique votre mère. C'est elle qui vous a enfantés à Jésus-Christ ; ne laissez pas vos esprits s'éloigner de l'unité et de la concorde, ne donnez plus accès aux conseils perfides qui vous éloignent du retour au droit chemin. Le concile qui a prononcé sur les *Trois chapitres* n'a manifestement compromis en rien l'orthodoxie de la foi. Vous savez bien qu'il n'y fut question que des personnes. Vous faites la remarque que depuis lors l'Italie n'a cessé d'être flagellée d'une manière exceptionnelle parmi toutes les autres provinces du monde, et vous attribuez ces malheurs à la prévarication dont le siége apostolique se serait rendu coupable en approuvant le ve concile général. Je ne vous rétorquerai point la parole de l'Écriture : « Le Seigneur châtie ceux qu'il aime ; il flagelle tous les fils de sa prédilection[2]. » J'aime

[1] Tous les manuscrits connus des œuvres de saint Grégoire le Grand portent pour cette lettre la suscription : *Universis episcopis per Hiberniam.* C'est donc à tort, croyons-nous, que l'édition des Bénédictins, supprimant ce titre dont Baronius avait reconnu l'authenticité, lui a substitué cette vague désignation : *Ad universos episcopos.*

[2] *Hebr.*, XII, 6.

mieux vous rappeler un fait historique. A l'époque où le pape Vigilius, d'honorable mémoire (*recordandæ memoriæ*), promulgua à Constantinople la sentence de condamnation contre les acéphales et l'impératrice Théodora, la ville de Rome tombait captive au pouvoir des barbares. En conclurez-vous que les acéphales fussent orthodoxes, ou que la sentence prononcée contre eux était injuste, parce qu'elle fut suivie d'une telle catastrophe? Non sans doute. Nul de vous, ou plutôt aucun de ceux qui ont la moindre notion des éléments de notre foi, ne pourrait le soutenir. Ne rendez donc point les faits dogmatiques responsables des vicissitudes humaines que nous subissons. Quant à la question même des *Trois chapitres*, pour dissiper tous les scrupules qui subsistent encore dans vos esprits, je crois utile de vous envoyer le livre que Pélage, mon prédécesseur de sainte mémoire, a écrit sur ce sujet. Lisez-le sans préoccupation ni parti pris, dans la sincérité de la bonne foi, et j'ai la confiance qu'il produira en vous une conviction salutaire, bientôt suivie d'un heureux retour à l'unité. Résister à la vérité connue, ne serait plus de la raison mais de l'opiniâtreté. Laissez-moi donc vous redire, bien-aimés frères, que, par la grâce de Dieu, l'intégrité de notre foi n'a souffert aucune atteinte dans la condamnation des *Trois chapitres*. Déposez vos anciens ressentiments, revenez à l'Église votre mère; elle vous attend, elle vous invite : mettez à votre retour l'empressement et l'ardeur qu'elle-même apporte au désir de vous recevoir dans ses bras maternels [1]. » Saint Grégoire eut la consolation de réussir. « Les évêques d'Hibernie, dit Baronius, abjurèrent le schisme et rentrèrent au sein de la communion catholique. Nous en avons une preuve certaine dans la correspondance qu'ils entretinrent dès lors, comme tous les autres évêques orthodoxes, avec le saint pape, le consultant sur toutes les matières ecclésiastiques [2]. »

Mission de S. Augustin, abbé du mont Cœlius, en Angleterre.

29. Grégoire n'avait pas perdu de vue le sort des peuples de la Grande-Bretagne, que, simple diacre, il avait formé le projet d'évangéliser. Il recommanda au prêtre Candide, administrateur des

[1] S. Greg. Magn., lib. II, *Epist.* LI; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 592 — Baron., ad ann. 592, n° 13.

propriétés de l'Église romaine dans les Gaules, d'acheter de jeunes esclaves anglais d'environ dix-sept à vingt ans, et de les lui envoyer en Italie. Son dessein était de les faire élever dans les monastères de Rome, afin qu'ils pussent travailler plus tard à la conversion de leur patrie. Quand ils furent suffisamment instruits des vérités de la foi, le pape les fit partir pour l'Angleterre sous la conduite de saint Augustin, prieur du monastère de Saint-André de Rome, auquel il associa quelques autres moines, dont la vertu et la sagesse lui étaient connues. Pour assurer le succès de cette expédition apostolique qui allait conquérir un nouveau royaume à la foi, saint Grégoire remit aux missionnaires diverses lettres de recommandation adressées aux princes et aux évêques des Gaules (596). Le nom du souverain pontife leur fut une sauvegarde puissante. Saint Augustin et ses compagnons abordèrent heureusement sur les côtes de la Grande-Bretagne; ils prirent terre dans l'île de Thanet. Les Angles et les Saxons, peuples d'origine germanique, étaient depuis un siècle et demi les maîtres de la Grande-Bretagne, qui s'appela plus tard de leur nom, Angleterre. Ils y avaient établi une *heptarchie*, confédération nationale dont un des rois était souverain. Le prince qui exerçait cette autorité était alors Éthelbert, roi de Kent, époux de Berthe, fille de Charibert roi de Paris. Chrétienne et catholique, la princesse franque n'avait consenti à son mariage qu'à la condition de conserver au milieu d'une nation païenne le libre exercice de sa religion; et dans ce but elle avait amené avec elle un évêque nommé Luidard. C'étaient là deux puissants auxiliaires pour les envoyés de saint Grégoire le Grand.

30. La reine et l'évêque déterminèrent Éthelbert à accorder une entrevue aux missionnaires. La conférence eut lieu en plein air, dans l'île de Thanet. Augustin et ses compagnons s'y rendirent processionnellement, précédés d'une croix et d'un tableau représentant l'auguste image du Sauveur. Le roi les fit asseoir et ils commencèrent à lui annoncer l'Évangile. Éthelbert écoutait en silence un discours si nouveau pour lui. Sa réponse fut admirable de sagesse et de prudence. « Vos paroles et vos promesses sont fort

belles, dit-il, mais comme elles sont nouvelles et incertaines, je ne puis y acquiescer de suite, ni renoncer soudain aux anciennes croyances de la nation des Angles. Cependant, puisque vous avez pris la peine de franchir les mers pour nous apporter une doctrine que vous croyez la meilleure, nous voulons vous bien recevoir et vous accorder tout ce qui sera nécessaire à votre subsistance [1]. » Il leur permit donc de s'établir dans la ville de Durovernum (depuis Cantorbéry), sa capitale. Les missionnaires y entrèrent processionnellement, suivant leur coutume, et prirent ainsi possession d'une terre qui devait rester fidèle aux croyances catholiques, jusqu'à ce qu'un prince voluptueux et cruel la jetât dans les voies de l'erreur et de l'infidélité. La sainteté des hommes de Dieu, leur frugalité, leur désintéressement, et par-dessus tout le don des miracles que le Seigneur leur accorda, touchèrent un grand nombre d'idolâtres qui renoncèrent à leurs superstitions et demandèrent le baptême. Éthelbert lui-même, ravi de la pureté de leur vie et de la sublimité de leur doctrine, se convertit; son exemple fut suivi par une multitude innombrable de ses sujets.

Conversion d'Ethelbert. Lettre de S. Grégoire le Grand à la reine Berthe. L'*Alleluia* des *Angli*.

31. Pour donner une forme à cette Église naissante et la constituer d'une manière durable, saint Grégoire le Grand éleva Augustin à la dignité épiscopale, et lui ordonna d'aller se faire sacrer par Virgilius, évêque d'Arles et vicaire du saint siége dans les Gaules. Après sa consécration épiscopale, Augustin retourna en Angleterre, où Dieu couronna son zèle apostolique par les plus éclatants succès. Il baptisa plus de deux mille personnes à Cantorbéry, le jour de Noël (597). Ces heureuses nouvelles comblèrent de joie le cœur de saint Grégoire. Il écrivit à la reine Berthe une lettre de félicitations, où il laissait déborder les sentiments dont son âme était pleine. « Nos chers fils le prêtre Laurent et le moine Pierre, disait-il, arrivent d'Angleterre et nous apprennent ce que votre gloire a fait pour notre très-révérend frère et coévêque Augustin; quel appui, quel concours, quelle charité vous avez déployés pour le succès de sa mission. Béni soit le Dieu tout-puissant, qui a daigné

[1] Vener. Bed., *Hist. Eccl.*, lib. ., cap. XXV; *Patr. lat.*, tom. XVC, col. 55.

récompenser votre zèle par la conversion de la noble race des Angles. Jadis, pour incliner le cœur des Romains sous le joug de la foi, il choisit la pieuse Hélène, mère du grand empereur Constantin. Aujourd'hui vous êtes devenue l'instrument de ses miséricordes pour la nation anglaise. Fortifiez donc dans l'amour de la vraie foi le cœur de notre glorieux fils le roi Éthelbert, votre époux. Qu'il s'applique avec une ardeur toujours croissante à la conversion des peuples soumis à son sceptre. Tel est le sacrifice d'agréable odeur que Dieu demande de lui et de vous. Déjà la renommée publie vos saintes œuvres non-seulement ici en Italie, où nous prions tous pour votre prospérité, mais jusqu'à Constantinople, à la cour du très-sérénissime empereur, où votre nom est béni. Complétez la joie que ces heureux événements font naître de toutes parts, et que les anges du ciel aient à se féliciter eux-mêmes du plein succès de votre œuvre. Ainsi puissiez-vous tous deux régner longtemps, en une paix fortunée, sur cette terre que vous édifiez par vos vertus, et vous préparer dans les cieux une couronne immortelle [1]. » Ailleurs, commentant une parole d'Éliu, dans le livre de Job, saint Grégoire s'écriait : « Vous venez d'entendre la prophétie d'Éliu. Aujourd'hui même, grâce à Dieu, nous en avons sous les yeux l'accomplissement. Le Seigneur a réuni dans une même foi les extrémités de l'Orient et de l'Occident. « Il a fait briller d'en haut sa lumière, et couvert de sa gloire les portes de la mer [2]. » Déjà la langue des bretons, qui n'exprimait qu'un grondement sauvage, redit l'*Alleluia* des Hébreux. L'océan abaisse la hauteur de ses flots sous les pieds des saints : ses vagues soulevées, que les princes de la terre ne pouvaient dompter avec leurs bataillons, la bouche des prêtres les enchaîne par de simples paroles, en leur imprimant la terreur du nom de Dieu. Le fier insulaire, qui jamais tant qu'il fut infidèle ne sut ce qu'était l'effroi, tremble en écoutant les plus humbles des hommes. Les paroles célestes qui frappent son oreille, les miracles qui se

[1] S. Greg. Magn., lib. XI, *Epist.* XXIX; *Patrol. lat.*, tom. LXXVII, col. 1142.

[2] *Si voluerit extendere nubes quasi tentorium suum, et fulgurare lumine suo desuper, cardines quoque maris operiet.* (*Job.*, XXXVI, 19, 20.)

produisent à ses regards, ont répandu dans son âme la connaissance du vrai Dieu. Retenu sur la pente du mal par la crainte de la divine majesté, il s'élance de tout l'effort de ses désirs vers l'éternelle patrie [1]. » (601.)

Organisation de la nouvelle église Angleterre.

32. Ethelbert se montra digne des espérances que le pape fondait sur lui; il fut mis depuis au nombre des saints. Grégoire envoyait en même temps d'autres ouvriers apostoliques dans la Grande-Bretagne, afin de recueillir cette moisson mûre pour les greniers du père de famille. « Qui pourra dire, écrivait-il à saint Augustin, quelle joie s'est élevée ici dans le cœur de tous les fidèles, en apprenant que, par la grâce de Dieu et par les travaux de votre fraternité, la nation des Angles, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des saintes lumières de la foi, foule aux pieds les idoles, obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant, et se soumet sincèrement à ses divins préceptes [2] ! » Dans une autre lettre, le pape règle l'établissement des évêchés en Angleterre. « Nous vous accordons, dit-il, l'usage du pallium, mais seulement pour la célébration de la sainte messe. Vous établirez douze évêques qui vous seront soumis. Plus tard, l'évêque de Londres deviendra aussi métropolitain et recevra le pallium du saint-siége. Vous enverrez pour évêque, à York, un homme plein de zèle et de charité. Si cette ville et les lieux voisins reçoivent sa parole, il devra à son tour ordonner douze évêques dont il sera métropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium, mais nous voulons qu'il demeure soumis à votre direction durant toute votre vie. Après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés, et ne relèvera plus en aucune manière de l'évêque de Londres ni de ses successeur. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'York se réglera suivant l'ordination. Nous voulons de plus que tous les évêques de la Grande-Bretagne vous soient soumis, durant le cours de votre vie [3]. » Dans d'autres instructions plus détaillées, saint Grégoire le Grand fixait en détail une foule de points douteux de discipline,

[1] S. Greg. Magn., *Moral.*, lib. XXVII, cap. XI; *Patr. lat.*, t. LXXVI, col. 410.
[2] S. Greg. Magn., *Epist.* XXVII, lib. XI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1139. A.
[3] S. Greg. Magn., *Epist.* LXV, lib. XI; tom. cit., col. 1200.

que saint Augustin lui avait soumis [1]. Il conseillait, entre autres choses, de ne point abattre les temples des faux dieux, mais seulement les idoles, et de consacrer au christianisme les édifices païens qui seraient encore en bon état de conservation, « afin, disait-il sagement, que le peuple, voyant qu'on respecte les monuments auxquels il est accoutumé, s'y rende plus volontiers [2]. » Ces paroles de saint Grégoire répondent victorieusement aux accusations calomnieuses qu'on a essayé de faire revivre de nos jours contre son auguste mémoire. « On lui a reproché, dit M. de Montalembert, d'avoir détruit les monuments antiques de Rome, brûlé la bibliothèque Palatine, anéanti des écrits de Cicéron et de Tite-Live, expulsé de Rome les mathématiciens. » La vérité est qu'il poursuivit de ses anathèmes non pas les mathématiques, mais l'astrologie judiciaire, cette ridicule et idolâtrique superstition ; il n'eut point à brûler la bibliothèque Palatine, la chose avait été faite par les Vandales, et par conséquent ceux des livres de Cicéron et de TiteLive qui nous manquent aujourd'hui n'existaient déjà plus de son temps. Ajoutons que ceux qui restent nous ont précisément été conservés par la science bénédictine, dont saint Grégoire fut l'un des plus illustres représentants et des plus ardents propagateurs. Enfin, reprend l'auteur des *Moines d'Occident* : « Les témoignages authentiques nous montrent saint Grégoire nourri aux disciplines savantes de l'ancienne Rome, entouré des prêtres et des moines les plus savants de son temps, faisant, dit son biographe, des sept arts libéraux, les nobles colonnes du portique de la chaire apostolique [3]. »

§ VI. Conversion des rois ariens d'Espagne.

33. Le pontificat de saint Grégoire fut l'époque des grandes conversions sociales en Occident; il marqua ainsi une ère nouvelle et fut réellement le berceau de nos modernes nationalités. L'Es-

Leuvigild et Goswinthe. Persécution contre les catholiques

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* LXIV, col. 1183. — [2] Id., *Epist.* LXXVI, col. 1215. A. — [3] *Moines d'Occident*, tom. II, p. 165. Cf. Joan. Diac., *Vit. S. Greg.*, lib. II, cap. XIII, XIV; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 92. D., 93. A.

Héroïsme d'Ingonde, femme d'Herménégild.

pagne, en 585, s'était unifiée sous le sceptre des rois visigoths qui mirent fin à la domination des Suèves. Mais, comme les Lombards en Italie, et comme jadis le grand Théodoric, l'honneur de leur race, les Visigoths étaient ariens. Rois et reines, dans cette monarchie Ibérique, luttaient de fanatisme et de cruauté. « La persécution que subissent les catholiques en Espagne, disait Grégoire de Tours, est horrible : exil, confiscation de biens, emprisonnements, flagellations, massacres, ils endurent tout ; et l'un des supplices le plus ordinaire, mais non le moins cruel, est de les faire mourir de faim. Une femme assume la responsabilité de tant de forfaits ; c'est Goswinthe, la veuve d'Athanagild, qui a épousé en secondes noces le roi Leuvigild. Mais Dieu la punit en ce moment d'une façon exemplaire. Après avoir fait arracher les yeux à tant de catholiques par la main du bourreau, elle vient d'être frappée de cécité. Ses yeux se sont éteints sous le voile épais d'une cataracte [1]. » Goswinthe, dont l'évêque de Tours flétrit de la sorte la tyrannie, était mère de Brunehaut, issue de son premier mariage avec Athanagild. Son second époux, Leuvigild, avait d'abord été marié à Théodosia, tante de saint Léandre et de saint Isidore de Séville, dont il avait eu deux fils, Herménégild et Récarède. Durant la vie de leur mère, l'éducation de ces jeunes princes fut confiée à saint Léandre leur oncle, qui venait d'établir à Séville une école épiscopale destinée à jeter tant d'éclat au sein de l'Espagne catholique [2] (579). Sous cette direction, Herménégild et Récarède durent puiser des sentiments plus sympathiques à l'orthodoxie. Cependant l'un et l'autre continuèrent à professer officiellement l'arianisme. Sans doute Léandre ne crut pas devoir, surtout après la mort de Théodosia, précipiter une abjuration qui eût armé contre ses neveux toute la colère de Goswinthe leur marâtre. « Or, continue Grégoire de Tours, on négocia le mariage d'Herménégild avec Ingonde, fille de Sigebert et de Brunehaut [3]. La princesse austra-

[1] S. Greg Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XXXIX; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 353.

[2] Cf. *L'école chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths*, par M. l'abbé Bourret. Paris, 1855. — [3] Voir plus haut, p. 207.

sienne, envoyée en Espagne avec une escorte magnifique, fut d'abord comblée des plus grandes démonstrations d'amitié par Goswinthe, son aïeule et belle-mère. Mais bientôt les caresses se changèrent en fureur. Sollicitée d'apostasier le catholicisme et de se faire rebaptiser par les ariens, Ingonde résista héroïquement. Il me suffit, répondit-elle, d'avoir été baptisée une fois, et régénérée au nom de la Trinité sainte, dont j'adore les trois personnes consubstantielles et égales. Telle est la croyance de mon âme, je vivrai et mourrai avec elle. — Goswinthe se précipitant alors sur la courageuse princesse la saisit aux cheveux, la jeta à terre, et de ses talons lui mit tout le corps en sang. Enfin elle la fit dépouiller de ses vêtements et plonger nue dans l'eau d'une piscine, pour lui infliger de force une rebaptisation dont elle ne voulait pas. » Cette horrible scène fut suivie d'un accommodement dont Grégoire de Tours ne nous apprend pas les clauses. Nous savons seulement que peu après Leuvigild, dans un synode arien, fit déclarer qu'à l'avenir on n'obligerait plus à un second baptême les catholiques qui consentiraient à embrasser l'hérésie. Puis il associa solennement Herménégild au trône, et le laissant à Séville avec sa jeune épouse, il alla fixer sa cour à Tolède, qui devint dès lors la capitale des Visigoths. « Cependant, reprend l'historien, Ingonde détermina son mari a abjurer lui-même l'arianisme et à professer la foi catholique. Herménégild reçut donc l'onction du chrême des mains de Léandre son oncle, et prit le nom de Jean, sous lequel il voulut désormais se faire appeler [1]. »

Ambassade de saint Léandre à Constantinople. Sa liaison avec saint Grégoire.

34. Cette nouvelle arrivait à Leuvigild et à Goswinthe au moment où, vainqueurs des Suèves, nation récemment convertie au catholicisme, laquelle avait jusque-là formé un royaume indépendant au nord-est de l'Espagne, ils déployaient contre leurs nouveaux sujets toute la barbarie des plus sanglantes persécutions [2]. Ce fut alors que le saint abbé Vincent, l'un des patrons actuels de

[1] Greg. Tur., loc. cit.

[2] Nous avons précédemment raconté la conversion des Suèves au catholicisme par leur apôtre saint Martin de Dume, évêque de Braga. (Cf. chap. I de ce volume, pag. 11.)

l'Espagne, fut immolé avec douze religieux devant la porte de son monastère, à Léon, pour n'avoir pas voulu renier la foi catholique. La perte d'Herménégild fut jurée. Celui-ci l'avait prévu. Il se hâta d'envoyer à Constantinople son oncle le saint évêque Léandre, pour solliciter de l'empereur des secours contre un père dénaturé. L'ambassadeur du roi de Séville rencontra à cette occasion l'apocrisiaire du saint-siége qui devait dans peu illustrer la chaire apostolique sous le nom de Grégoire le Grand. « Il se forma entre eux, dit M. de Montalembert, une de ces tendres et fortes amitiés dont on aime à trouver dans la vie des saints tant d'exemples. Les instances fraternelles de Léandre se joignirent à celles des religieux que le saint docteur avait amenés avec lui de Rome, pour lui imposer le *Commentaire de Job*, que plus tard devenu pape, il dédiait à l'évêque de Séville. La tendresse intime et persévérante qui unit ces deux grands hommes, éclate à divers endroits de la correspondance de Grégoire, et lui dicte de ces accents qui conservent à travers les siècles l'immortel parfum du véritable amour. « Absent par le corps, écrivait-il [1], vous êtes toujours présent à mes regards, puisque je porte gravés au fond de mon cœur les traits de votre visage. Vous saurez lire dans votre propre cœur quelle soif ardente j'ai de vous voir, car vous m'aimez assez pour cela. Quelle cruelle distance nous sépare? Je vous envoie mes livres ; lisez-les avec soin, et puis pleurez mes péchés, puisque j'ai l'air de si bien savoir ce que je fais si mal. Ma lettre est bien courte ; elle vous fera voir à quel point je suis écrasé par les procès et les orages de mon Eglise, puisque j'écris si peu à celui que j'aime le plus au monde. » Et plus tard : « J'ai reçu votre lettre écrite avec la plume de la charité. C'est dans votre cœur que vous avez trempé votre plume. Les gens sages et honnêtes qui l'ont entendu lire en ont été sur l'heure émus jusqu'au fond de leurs entrailles. Chacun s'est mis à vous tendre la main de l'amour ; on semblait non pas seulement vous entendre, mais vous voir, avec la douceur de votre âme. Tous se sentaient enflammés d'admiration,

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* XLIII, lib. I; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 497, 498.

et cette flamme de vos auditeurs démontrait la vôtre : car on n'allume pas le feu sacré chez les autres sans en être soi-même consumé [1]. »

Martyre de saint Herménégild.

35. L'apocrisiaire du saint-siége à Constantinople dut mettre toute son influence au service de l'évêque ambassadeur, pour intéresser l'empereur Tibère, qui vivait encore, à la cause d'un prince persécuté par son père en haine du catholicisme. La cour de Byzance avait conservé en Espagne quelques possessions maritimes gouvernées par un préfet. Ce dernier reçut l'ordre de soutenir la cause d'Herménégild, et d'envoyer au besoin les troupes grecques à son secours. Mais l'or de Leuvigild et de Goswinthe fut plus puissant sur le cupide fonctionnaire que les instructions impériales. « Au prix de trente mille solidi d'or, dit Grégoire de Tours, la trahison fut consommée. Dès l'abord, et avant d'en appeler aux armes, Leuvigild avait fait dire à son fils : Viens me trouver ; j'ai à t'entretenir de choses graves. — Le jeune prince lui fit répondre : Je n'irai point à cette conférence [2]. Je sais que vous êtes irrité contre moi parce que je suis catholique. » — Après cette rupture en forme, les deux armées marchèrent l'une contre l'autre, et l'on vit un roi parricide commander les troupes destinées à massacrer son fils. Herménégild comptait sur les Grecs auxiliaires qui avaient rejoint son camp. Mais soudain ces traîtres lâchèrent pied, et passèrent à l'ennemi. Le malheureux prince rentra précipitamment à Séville et se jeta dans une église, croyant y trouver un asile inviolable. Ingonde s'enfuit, passa en Sicile, puis en Afrique, où elle mourut de misère et de faim. Son fils, le jeune Athanagild, réclamé au nom de l'empereur Tibère par le perfide préfet, fut embarqué pour Constantinople, où il termina obscurément sa vie. Quant à Herménégild, son frère Récarède vint lui dire : Notre père m'envoie près de toi ; il te fera grâce si tu veux te prosterner à ses pieds et lui demander pardon. — Trompé

[1] S. Greg. Magn., lib. IX, *Epist.* CXXI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1050; *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 215-216.

[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XXXIX; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. [illegible] A.

par ces avances, que Récarède lui-même croyait sincères, le roi vaincu donna sa promesse. Leuvigild parut ; son fils se jeta à ses pieds, le vainqueur le releva, l'embrassa sur les deux joues et l'emmena dans son camp. Mais ce n'était qu'une nouvelle perfidie. A peine entré sous la tente royale, Herménégild fut dépouillé des insignes de son rang, et séparé de tous ses serviteurs. Transporté ensuite à Valence, il fut jeté au fond d'un cachot [1]. « La prison devint pour lui le vestibule du ciel, dit saint Grégoire. Comme si le poids des chaînes n'eût pas suffi à ses mains habituées à porter le sceptre, il voulut, prisonnier du Christ, se couvrir le corps d'un cilice, cherchant force et courage dans la prière qu'il adressait sans cesse au Dieu tout-puissant, et méprisant d'autant plus le monde qu'il était lui-même un vivant exemple de sa fragilité. Or, aux approches de la solennité pascale, son père, ou plutôt son bourreau, lui envoya un évêque arien chargé de lui offrir une communion sacrilége, au prix de laquelle on lui promettait l'oubli du passé et la restitution de son trône. Le captif, dominant son interlocuteur de toute la sublimité d'une âme que la foi fait libre, lui reprocha sa perfidie et la lâcheté de son rôle. L'évêque arien sortit sans avoir pu vaincre sa généreuse résistance. A cette nouvelle, Leuvigild dépêcha sur-le-champ des meurtriers qui égorgèrent son fils dans la prison même [2]. » (Samedi saint, 13 avril 586.)

Conversion de Récarède. Abjuration solennelle de l'arianisme au IIIe concile de Tolède.

36. « Les miracles ne manquèrent pas au cachot du roi martyr, continue saint Grégoire le Grand. Au milieu du lugubre silence qui suivit l'exécution, des concerts angéliques se firent entendre; on dit que la prison fut soudain illuminée comme par l'éclat de lampes invisibles. Le tombeau d'Herménégild devint l'objet d'un culte public. Les remords pénétrèrent enfin dans le cœur du roi parricide ; il déplorait son crime, mais il n'osa cependant point rompre avec l'arianisme, ni réparer ses forfaits par une pénitence efficace. Sur son lit de mort, il rappela d'exil saint Léandre et lui recommanda Récarède, son fils et successeur, le priant de reporter

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XXXIX. — [2] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXXII.

sur lui l'amour qu'il avait eu pour Herménégild. Ayant ainsi parlé, il mourut. Récarède, à peine monté sur le trône, s'empressa d'abjurer l'hérésie; son exemple ramena toute la nation des Visigoths à la vraie foi [1]. » Cet heureux retour d'un peuple entier au sein de l'unité catholique était dû, dans une certaine mesure, à l'influence d'une princesse d'origine franque, Rigonthis, épouse de Récarède et sœur de Clotaire II. Il fut consommé dans un concile national, le IIIe de Tolède, composé de soixante-dix-huit évêques, sous la présidence de saint Léandre. Le roi, entouré de ses guerriers, prit séance et déclara que l'illustre nation des Goths, séparée jusqu'alors de l'Église universelle par la malice de ses docteurs, revenait à l'unité et demandait à être instruite dans toute l'orthodoxie de la doctrine catholique. Il remit ensuite à Léandre sa profession de foi écrite de sa main, signée par huit évêques jusque-là ariens, et acceptée par la noblesse et tout le peuple. De ce jour date véritablement la monarchie si longtemps glorieuse de la catholique Espagne. Récarède voulut recevoir l'onction royale des mains de saint Léandre. (589.) « Maintenant que, par la miséricorde du Christ, la paix nous est enfin rendue, dirent les évêques, le saint concile déclare rétablie en Espagne l'autorité des anciens canons et la vénérable discipline de l'Église. Les constitutions des précédents conciles et les épîtres synodiques des saints évêques de Rome reprendront toute leur vigueur [2]. » Après cette déclaration préalable, on formula une série de vingt-trois chapitres (*capitula*) disciplinaires, que Récarède souscrivit en ces termes : « Flavius Récarède, roi, j'ai signé en la confirmant cette délibération définie avec le saint synode [3]. » Un édit royal, promulgué en même temps, donnait force de loi aux ordonnances du concile dans toute l'étendue de l'Espagne, sous peine pour les contrevenants de confiscation de leurs biens, de l'exil ou d'une simple amende, suivant la gravité des cas. Tous les nobles voulurent, avec le roi, signer ces constitutions, et le peuple s'y unit par des cris d'enthou-

[1] S. Greg. Magn., *Dialog.*, lib. III, cap. XXXII. — [2] Labbe, *Concil. Tolet.* III, tom. V, col. 1013. *Maneant in suo vigore conciliorum omnium constituta, simul et synodica sanctorum præsulum Romanorum.* — [3] Labbe, loc. cit., col. 1015.

siasme. Prêtant sa voix à l'allégresse unanime, saint Léandre, dans le discours de clôture, s'écriait : « La joie de cette solennité dépasse celle de toutes nos autres fêtes ; l'Église voit en ce jour se presser sur son sein des peuples qui la déchiraient naguère, et dont la cruauté s'est changée en amour. Nos persécuteurs d'autrefois sont devenus par leur conversion notre couronne. Tressaille d'allégresse, réjouis-toi, et chante, ô sainte Église de Dieu ! lève-toi dans la splendeur de ton unité, ô corps mystique de Jésus-Christ ! revêts-toi de force dans la jubilation du triomphe, parce que tes larmes ont été changées en joie, tes habits de deuil en vêtements de gloire. Ne pleure plus la mort de tes enfants immolés ; il t'en revient d'autres par centaines de mille. Ceux-là furent la semence, ceux-ci sont la moisson. Et ce qui se passe parmi nous, se réalisera dans tout l'univers. Je n'en doute pas, le monde entier est fait pour croire au Christ, et pour s'identifier dans l'unité de la catholique Église. S'il est encore, dans de lointaines contrées, des races barbares que le rayon du Christ n'ait point illuminées, leur jour viendra, et elles croiront. C'est a l'Église et à son Christ que le Seigneur disait par la bouche du prophète : « Je te donnerai pour héritage les nations, l'étendue de la terre pour royaume [1]. » — « Gloire donc à Dieu dans les hauteurs célestes, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté [2] ! » Devenus en ce jour, dans l'unité d'un même cœur et d'une même foi, les fils du royaume de Jésus-Christ, que nous reste-t-il à faire ? sinon à prier le Seigneur pour la stabilité du royaume terrestre, en attendant la félicité du royaume des cieux, afin que, rois et peuples, après avoir glorifié le Christ ici-bas, nous soyons tous couronnés par lui dans les siècles éternels [3]. »

Lettre de S. Grégoire le Grand à saint Léandre.

37. Grégoire le Grand reçut ces heureuses nouvelles quelques mois après son avénement au siége de saint Pierre. Voici en quels termes il répondit à saint Léandre : « Mes paroles ne sauraient vous exprimer la joie que ressent mon cœur, en apprenant la

[1] *Psalm.* II, 8. — [2] Luc., II, 14. — [3] S. Leand., *In conversione gentis homil.*, pass. ; *Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 893-898.

conversion sincère à la foi catholique, le zèle et la piété de notre commun fils, le très-glorieux roi Récarède. Ce que vous me dites de ses mœurs, me le fait chérir avant même que j'aie pu le connaître. Que votre sainteté veille attentivement sur cette âme noble et généreuse. L'antique ennemi devra chercher encore à la séduire, car il s'attaque de préférence à ceux qui l'ont vaincu une première fois. Enseignez donc à votre royal disciple à persévérer dans la voie de la vertu, à glorifier par des œuvres saintes la pureté de sa foi; préservez-le de l'orgueil, afin qu'un règne long et heureux sur la terre soit pour lui le prélude de la gloire du ciel, et qu'un jour il n'ait qu'à passer d'un royaume à un autre [1]. » Le pape terminait cette lettre en autorisant saint Léandre à conférer le baptême par une seule immersion. Le concile de Tolède avait jugé que cette modification de l'antique discipline serait nécessaire en Espagne, pour combattre dans l'esprit des peuples le préjugé arien, qui voyait dans la triple immersion une preuve que les trois personnes de la Trinité, au nom desquelles elle se faisait, n'étaient point consubstantielles. A propos de la décision du pape, ratifiant en ce point celle du concile de Tolède, les Bénédictins, éditeurs des œuvres de saint Grégoire le Grand, font remarquer que jusque-là les pères et les conciles semblaient considérer la triple immersion comme absolument nécessaire pour la collation du sacrement. La déclaration pontificale a donc ici la valeur et la portée d'une définition dogmatique, qui depuis a fait loi dans l'Église.

Lettre de S. Grégoire le Grand à Récarède le Catholique.

38. Récarède se montra digne de sa mission de premier roi catholique. Une correspondance s'établit directement entre lui et saint Grégoire le Grand, sur un ton plein de filiale soumission d'une part et de tendresse paternelle de l'autre. Le roi commençait par envoyer un calice d'or au pape, et lui disait : « Daignez offrir au très-bienheureux Pierre, prince des apôtres, cet hommage que je voudrais n'être pas trop indigne de lui et de vous. Je serais heureux si votre celsitude m'honorait de quelques-unes de ses lettres sacrées, lettres d'or pour tout l'univers. J'aime à me persuader

[1] S. Greg. Magn., lib. I, *Epist.* XLIII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 497.

que l'inspiration de Dieu, qui réside en vous, vous a déjà fait connaître à quel point je vous vénère et vous aime. Il arrive par fois que la grâce de Jésus-Christ unit, à travers les espaces, des hommes inconnus les uns aux autres; ceux qui ne vous ont jamais vu jouissent de votre bonne renommée. Je recommande en toute vénération à votre sainteté l'évêque de Séville, Léandre, qui a servi d'intermédiaire pour me concilier votre bienveillance. Combien de fois nous nous entretenons ensemble des merveilles de votre vie, nous humiliant l'un et l'autre de nous trouver en tout si inférieurs à un pontife tel que vous! Très-saint et révérendissime père, je vous supplie de n'oublier jamais devant le Seigneur un roi et un peuple que vous avez vu gagner de votre temps au Christ. La largeur du monde nous sépare, mais que la vraie charité nous réunisse en Dieu pour jamais [1]. » — « Très-excellent fils, répondait saint Grégoire, les expressions serviraient mal ma pensée, si je voulais vous dire toute la joie que vos œuvres et l'édification de votre vie causent à mon cœur. En voyant de nos iours, par un miracle nouveau d'apostolat, toute la nation des Visigoths ramenée par votre exemple de l'erreur arienne à la solidité de la foi véritable, il nous est permis de dire avec le prophète : « La droite du Très-Haut a fait ce changement [2]. » C'est là pour moi un sujet de véritable admiration et d'entretien continuel avec les fils qui m'entourent. C'est aussi, je l'avoue, l'occasion d'un reproche incessant que je m'adresse à moi-même. Que dirai-je au souverain juge, si j'arrive les mains vides à son tribunal, quand votre excellence paraîtra suivie de tant de milliers de fidèles convertis à sa voix? Croyez cependant, vertueux roi, que je me console en vous, et que j'y aime le bien que je ne puis trouver en moi-même. Il n'est pas nécessaire de vous dire que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, accueille favorablement vos offrandes. Les bénédictions qu'il ne cesse de répandre sur vous et sur vos états en sont la preuve. Redoublez de zèle, de pureté et de foi

[1] S. Greg. Magn., lib. IX, *Epist.* LXI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 998. — [2] *Psalm.* LXXVI, 11.

pour lui plaire. Je ne saurais trop vous recommander la modération et la douceur dans le gouvernement de vos sujets. Pour bien régner, un prince doit savoir avant tout se défendre contre l'orgueil du trône. Je vous envoie une clef d'or qui a reposé sur le corps du bienheureux Pierre, et dans laquelle sont renfermées quelques parcelles des chaînes qu'il portait en allant au martyre. J'y joins une croix renfermant un morceau du bois sacré de notre rédemption et des cheveux de saint Jean-Baptiste. Je transmets en même temps à notre révérendissime frère et coévêque Léandre le pallium, honneur que nous aimons à lui rendre, en conformité avec les traditions de son église métropolitaine, avec vos propres désirs, et selon la mesure de son mérite et de sa vertu [1]. » Avec le pallium, saint Léandre reçut le titre de légat apostolique en Espagne. Il devança de deux années saint Grégoire dans la tombe, et mourut en même temps que Récarède, en 601. L'Espagne a toujours honoré en lui son docteur et son apôtre, l'auteur principal de son retour à l'unité. Il laissait un successeur digne de lui, dans la personne de son frère saint Isidore de Séville.

§ VII. Saint Grégoire et les rois Francs.

39. Dans le temps où sa main s'étendait pour bénir le berceau de la catholique Espagne, le pape veillait à l'éducation chrétienne de la France. Le roi des Burgondes, « le bon roi Gontran, » ainsi que le nomme Grégoire de Tours ; le « saint roi Gontran, » ainsi que l'appelle le martyrologe romain, avait été mêlé aux grands événements accomplis en Espagne. Après le meurtre d'Herménégild, il avait hautement déclaré, comme autrefois Clovis son aïeul, « qu'il était temps de chasser les horribles Goths ariens, dont la présence souillait le territoire de la Gaule [2], » et il avait aussitôt fait marcher son armée contre la ville de Carcassonne, chef-lieu de la Septimanie. Cette expédition fut malheureuse ; cependant elle effraya d'abord

Gontran et Frédégonde

[1] S. Greg. Magn., lib. IX, *Epist.* CXXV. — [2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. VIII, cap. XXX.

Leuvigild, le roi parricide. Il eut peur, et se hâta d'écrire à Frédégonde : « Faites promptement périr nos ennemis. S'il vous faut de l'argent, nous ne vous en laisserons pas manquer : mais agissez sur-le-champ [1]. » Ces ennemis dont parlait Leuvigild étaient sa propre belle-fille Brunehaut, reine d'Austrasie, et le jeune Childebert son fils, ainsi que le roi des Burgondes Gontran. Des émissaires envoyés par Frédégonde, munis de poignards empoisonnés, se dirigèrent les uns en Austrasie, où une première et une seconde fois ils manquèrent leur coup, les autres en Burgondie, où ils ne réussirent pas davantage. L'un de ces derniers, Faraülf, ancien *cubicularius* (chambellan) de Chilpéric, entra dans cette horrible conspiration. Gontran était alors dans la cité des Parisii. Un mendiant auquel, selon sa coutume, il donnait l'aumône, lui dit à l'oreille : « Écoutez, ô roi, la parole que j'ai à vous dire. Faraülf, le chambellan de votre père, doit vous assassiner demain, quand vous entrerez à l'église pour la prière des matines. Je l'ai entendu combiner ce crime avec un de ses compagnons. » Gontran fit sur-le-champ mander Faraülf, qui nia énergiquement; mais, à quelque temps de là, le Seigneur punit le traître en le frappant de mort subite [2]. Une autre fois, Gontran était à Châlon-sur-Saône et assistait à la messe, le jour de la fête de saint Marcel [3], en l'honneur duquel il avait élevé une église et un monastère demeurés célèbres dans notre histoire nationale. Comme il approchait de l'autel pour communier, un homme se précipite, ayant l'air de vouloir lui parler, et dans la rapidité de son mouvement à travers la foule, laisse échapper de sa ceinture un poignard. On arrête l'inconnu : il tenait de la main gauche un second poignard dissimulé sous son manteau. L'assassin, immédiatement traîné hors de la basilique, fut mis à la torture et avoua qu'il était venu pour tuer Gontran. « La personne qui m'a envoyé, dit-il, m'avait prévenu que le roi se fait partout escorter

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. XXVIII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVIII.

[3] La fête du martyr saint Marcel, enterré vif à Cabillonum (Châlon-sur Saône), lors de la quatrième persécution générale sous l'empereur Marc-Aurèle, en 179 (Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 367), se célèbre le 4 septembre

de ses gardes, sauf à l'église, où j'aurais toute facilité de l'atteindre.» Gontran fit grâce au meurtrier; ne voulant pas, dit Grégoire de Tours, laisser mettre à mort un criminel saisi dans un sanctuaire qui jouissait du droit d'asile [1]. Ce fut sans doute à l'occasion de ces attentats multipliés par Frédégonde contre tous les princes mérovingiens, que le roi burgonde crut devoir faire appel à la fidélité et au dévouement de son peuple. « Un dimanche, pendant la célébration de la messe, continue Grégoire de Tours, après l'Évangile, quand le diacre eut commandé le silence aux fidèles, Gontran se tourna vers l'assistance et dit : Hommes et femmes ici présents, je vous adjure de me rester fidèles et de ne point me mettre à mort, comme on a fait pour mes malheureux frères. La race mérovingienne est presque éteinte par tant de forfaits. Il ne reste plus avec moi que deux enfants, Childebert et Clotaire, mes neveux. Laissez-moi du moins les élever à l'âge d'homme ; autrement le Dieu vengeur vous abandonnera sans défense à vos ennemis, et vous n'auiez plus un seul descendant de Clovis pour vous protéger et pour maintenir l'honneur des Francs. — A ces mots, le peuple éclata en cris d'amour pour le roi, et pria avec ferveur pour la conservation de ses jours [2]. » On voit que le métier de souverain n'était guère plus facile en ce temps-là que maintenant. La conversion de Récarède au catholicisme amena la paix entre l'Espagne et la Gaule ; mais la perfidie de Frédégonde et sa rivalité contre Brunehaut ne laissèrent point de trêve à Gontran. Parrain du jeune fils de Clotaire et de Frédégonde, tuteur de Childebert, fils de Brunehaut, qu'il avait fait, par un traité solennel à Andelot (587), son héritier présomptif dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants mâles, cette situation lui créa jusqu'à son dernier jour des difficultés et des embarras sans cesse renaissants.

40. Sa patience et sa mansuétude en triomphèrent. C'est que lui aussi avait, à la seconde période de sa vie, sous l'influence puissante de la grâce, retrempé son âme dans une conversion sincère. «Il y avait, disent les hagiographes [3], un saint prêtre nommé Verolus

Le prêtre Verolus (saint Vorle). Conversion de Gontran.

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. I. — [2] Id., *ibid.*, cap. VIII. — [3] Bolland., *Act. Sanct.*, 17 jun.

(saint Vorle), qui édifiait alors toute la Burgondie par ses vertus et ses miracles. Né d'une riche famille gallo-romaine, dans la villa de Marcennacum (Marcenay [1]), il devint prêtre, et comme jadis saint Médard à Salency, se fixa dans sa résidence natale, sans accepter jamais, ainsi que le fit plus tard l'évêque de Noyon, les honneurs et les dignités ecclésiastiques qui lui furent offerts. Il était le thaumaturge de la Burgondie. Un dimanche, Gontran, qui se trouvait dans les environs, voulut assister à la messe du saint prêtre, et s'y rendit avec toute sa cour. Après le premier Évangile, au lieu de continuer la célébration des saints mystères, Verolus parut s'endormir d'un sommeil extatique qui dura environ une heure, ensuite il acheva la messe. Mon père, demanda Gontran à l'homme de Dieu, que vous est-il survenu tout à l'heure? — Verolus répondit : J'étais allé arracher aux flammes un petit enfant que ses parents avaient laissé seul dans leur maison, au hameau de Platanus (Plaine [2]), pour aller eux-mêmes assister aux divins offices à Musciacum (Mussy-sur-Seine). Durant leur absence, l'ennemi du genre humain voulait incendier la demeure de ces bons fidèles. — A cette réponse, Gontran et ses officiers manifestèrent un étonnement voisin de l'incrédulité. Le roi dépêcha immédiatement des cavaliers au lieu désigné, c'est-à-dire à une distance de près de six milles (trois lieues). Ils y trouvèrent toute la population réunie autour d'une maison qui fumait encore et attestant avoir vu le bienheureux Verolus éteindre l'incendie et arracher aux flammes un enfant qu'on leur montra vivant dans son berceau. Ce miracle de bilocation, dont la vie de saint Ambroise nous a déjà fourni un exemple [3], et que nous verrons se renouveler en la personne de saint Alphonse de Liguori, eut dans la contrée un tel retentissement qu'aujourd'hui encore il n'est pas un habitant qui n'en sache tous les détails. Il eut pour effet immédiat la conversion du roi burgonde [4]. La première jeunesse de Gontran avait

[1] Aujourd'hui village de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, à trois lieues O. de cette ville (Côte-d'Or).

[2] Aujourd'hui village, à 1 lieue de Mussy-sur-Seine (Aube). — [3] Cf. tom. XI de cette *Histoire*, pag. 86, 87. — [4] Cf. P. Legrand, *Histoire sainte de la ville de Châtillon-sur-Seine au duché de Bourgogne*. Autun, 1651, pag. 25.

eu, nous l'avons dit précédemment [1], toute la fougue désordonnée d'un sang encore à demi barbare. Ce prince avait en dernier lieu épousé Austréségilde, une franque, digne d'être la contemporaine de Frédégonde. Atteinte d'une dyssenterie endémique qui résista à tous les remèdes, Austrégésilde demanda aux deux médecins qui la soignaient s'il restait quelque espoir de guérison. Ceux-ci l'engagèrent à songer au salut de son âme. La reine comprit que tout espoir de guérison était perdu; elle fit alors mander Gontran et lui dit pour dernier adieu : « Jurez-moi qu'aussitôt après mon dernier soupir, vous ferez trancher la tête aux deux médecins. Du moins leur famille ne se réjouira pas, quand la mienne sera dans les larmes. » Gontran fit ce serment homicide, et il eut la cruauté de le tenir [2]. « Quel viatique d'enfer, pour une reine de Bourgogne! » s'écrie naïvement un vieux chroniqueur [3].

Dernières années et mort de saint Gontran.

41. De pareils faits nous donnent la mesure de ce qu'étaient les races barbares contre lesquelles la grâce de Dieu et l'Église de Jésus-Christ eurent à lutter, avant d'obtenir leur transformation morale. Mais aussi le triomphe de l'esprit chrétien, quand la foi subjuguait vraiment ces âmes farouches, était complet et sans retour. Après sa conversion, Gontran « s'adonna tellement aux bonnes œuvres et à l'action de l'Esprit de Dieu, dit le Martyrologe romain, que sans renoncer au pouvoir dont il se servait uniquement pour le bien, il abandonna toutes les pompes du siècle et distribua ses trésors aux églises et aux pauvres [4]. » L'Église et les pauvres devinrent en effet dès lors l'objet exclusif de sa tendresse. Veuf et sans enfants, il refusa de se prêter à une nouvelle alliance; roi de Bourgondie et tuteur de ses deux neveux Clotaire et Childebert, son autorité s'étendait réellement sur toute l'étendue du royaume de Clovis. Il n'en profita que pour multiplier davantage ses largesses; imposer à tous les fonctionnaires la justice, le désintéressement, la clémence qu'il pratiquait lui-même; réagir contre la simonie et les désordres des clercs; fonder des centres d'éducation monastique

[1] Cf. ch. I de ce volume, n° 20. — [2] S. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XXXVI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 351. — [3] Legrand, *Hist. de la ville de Châtillon*, pag. 18. — [4] *Martyr. rom.*, 28 mart.

et religieuse, seul moyen efficace de remédier aux plaies sociales et d'apaiser les esprits en tournant vers Dieu les cœurs. Outre l'église et le monastère de Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, son œuvre de prédilection, il dota richement Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Maurice de Toul, Saint-Vincent de Paris. Dans chacune de ces abbayes, il établit le *Laus perennis*, tel que Sigismond, l'un de ses prédécesseurs sur le trône des Burgondes, l'avait institué à Agaune [1]. Comme saint Grégoire le Grand, il avait compris l'importance du chant ecclésiastique et de la musique religieuse; il s'en occupait lui-même et voulait que les églises ressemblassent au paradis, où les anges chantent sans cesse la gloire du Très-Haut [2]. Nous avons encore de lui un édit royal pour rappeler à tous ses peuples l'observation du dimanche comme base de toute véritable civilisation chrétienne [3]. Il combattait à Lyon et à Marseille la terrible peste *inguinaria*, qui désolait alors ces villes, par les mêmes moyens que saint Grégoire à Rome. « Ainsi que l'aurait pu faire le plus zélé des pontifes, dit Grégoire de Tours le roi chercha dans la prière le remède aux maux du peuple pécheur. Il ordonna un triduum de jeûne au pain et à l'eau. Tous devaient assister aux vigiles dans l'église, et aux rogations ou processions solennelles. Il observa rigoureusement lui-même cette pénitence, multiplia ses aumônes durant ces trois jours, et parut à toutes les cérémonies avec un tel recueillement qu'on l'eût pris non pour un souverain, mais pour un prêtre du Seigneur. On voyait que toute son espérance était en Dieu, et qu'il recommandait à la miséricorde divine la misère publique, dont sa foi lui faisait entrevoir le prompt soulagement. La vénération qu'il inspirait était telle qu'on attendait de lui des miracles. Une mère dont le fils se mourait d'une fièvre pernicieuse, fendit la foule, pénétra jusqu'au saint roi, sans en être aperçue, et détacha une parcelle de la frange de son manteau. Elle revint près du lit de son cher malade, plongea la relique dans de l'eau et présenta le breuvage à l'enfant, qui re-

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, pag. 224. — [2] Greg. Tur., *Hist. Franc.* lib. VIII, cap. II; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 451. — [3] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 599.

couvra aussitôt la santé. Je ne fus pas témoin de ce miracle, ajoute l'historien, mais il m'a été raconté par les fidèles de Châlon, et j'y crois sans aucun doute, car j'ai vu d'autres faits non moins miraculeux se produire ainsi par la vertu du saint roi [1]. » Gontran mourut en 593, le 28 mars, et fut enterré dans la basilique de Saint-Marcel. Bientôt ses reliques exhumées prirent place sur les autels. Au XVIe siècle elles furent brûlées par les calvinistes : la piété des fidèles Bourguignons ne put sauver que le crâne, demeuré encore aujourd'hui le plus précieux trésor de l'antique église de Châlon-sur-Saône [2].

Saint Grégoire le Grand et les juifs de Marseille

42. La volumineuse correspondance de saint Grégoire avec l'Église des Gaules ne renferme aucune lettre de ce pape au roi Gontran : c'est que, jusqu'en 595, toutes les communications demeurèrent interrompues entre Rome et les pays situés au delà des Alpes, par la guerre des Francs et des Lombards. La voie de mer permettait seule de hasarder quelques lettres. Il nous en est resté une de l'an 591, adressée par le grand pontife aux évêques Théodore de Marseille et Virgilius d'Arles. « Les circonstances ne m'avaient pas encore fourni une occasion sûre pour communiquer avec votre fraternité, dit le pape, mais voici que des mar-

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 503.

[2] Nous mettons en regard de cette belle et grande physionomie du saint roi Gontran le portrait odieux qu'en a tracé un moderne rationaliste, écrivain officiel et membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). « Gontran, dit-il, mourut à Châlon-sur-Saône, en 593. Le clergé de son royaume (*lisez le Martyrologe romain*) l'a mis au nombre des saints, et Grégoire de Tours lui a attribué des miracles qu'il aurait opérés même de son vivant. On ne s'en étonnera pas, en apprenant qu'il dota toujours richement les églises, fonda plusieurs monastères, et qu'il était, selon l'expression de Frédégaire, comme un prêtre entre les prêtres. Du reste, sa dévotion ne tempérait pas son naturel barbare, et il ne répugna pas à ordonner des tortures, des meurtres, ni à répudier trois femmes pour vivre avec des concubines. (*Ne dirait-on pas que ce sont là les motifs pour lesquels l'Église l'a canonisé?*) Seulement reconnaissons que son caractère, singulièrement débonnaire (*un roi débonnaire qui ordonne tant de meurtres et de tortures!*) doit nous le faire distinguer au milieu de tous ces personnages perfides et féroces qui l'environnent. Cette bonté ne fut d'ailleurs souvent que de la faiblesse, et, comme le dit M. Michelet, ce bon homme semble chargé de la partie comique dans le drame terrible des Mérovingiens. » (Ph. Lebas *France*, t. IX, pag. 15-16.)

chands juifs, que leur commerce appelle souvent à Marseille et dans les Gaules, sont venus se plaindre à moi de ce qu'en votre pays on contraint par la violence leurs coreligionnaires à recevoir le baptême. Je ne doute pas que l'intention qui fait agir ainsi ne soit droite, mais elle n'est ni éclairée ni conforme à l'enseignement de l'Écriture. Ceux qui ont subi cette contrainte retourneront bientôt à leur ancienne superstition, et ce n'est pas la régénération mais la mort spirituelle qu'on leur aura procurée. Votre fraternité ne doit donc employer vis-à-vis d'eux que les charmes de la prédication et la suavité de l'exemple [1]. » On se rappelle que, dans les dernières années de son règne, Chilpéric avait ordonné par décret à tous les juifs des Gaules de se faire baptiser. La lettre de saint Grégoire le Grand cassait cette tyrannique ordonnance; elle dut être portée à son adresse par les négociants de race hébraïque qui l'avaient sollicitée, et qui, alors comme aujourd'hui, savaient le moyen de se glisser sains et saufs, eux et leurs marchandises, à travers les armées belligérantes.

Lettre de S. Grégoire le Grand à Virgilius d'Arles.

43. En 595, la paix entre les Lombards et Childebert II, roi de Neustrie et des Burgondes, rétablit pour les Gaules et Rome les communications si longtemps suspendues. Frédégonde, ennemie acharnée de Childebert et de Brunehaut, s'obstina cependant à fermer encore l'Austrasie aux lettres pontificales. Grégoire le Grand n'eut donc jamais à correspondre avec cette odieuse reine. Virgilius d'Arles, au siége duquel était attaché le titre de vicaire apostolique dans les Gaules, s'empressa d'écrire à saint Grégoire le Grand pour lui demander la confirmation de ce privilége et l'assurer du dévouement des évêques ses collègues à la chaire de saint Pierre. Le pape lui répondit en ces termes « Qu'elle est merveilleuse la charité catholique, qui triomphe des plus longues séparations, unit ce qui était divisé, rétablit l'ordre dans la confusion, l'harmonie dans le trouble et consomme enfin l'imperfection humaine dans l'unité! Je retrouve l'expression de cette pensée dans les paroles de votre lettre, frère bien-aimé, et tous

1 S. Greg. Magn., lib. I, *Epist.* XLVII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 510.

les voyageurs qui arrivent des Gaules m'attestent que tels sont en effet les sentiments gravés dans votre cœur. Vous me demandez de renouveler les antiques prérogatives de votre siége, en vous conférant le *pallium* et les fonctions de vicaire du siége apostolique. Il ne me vient pas un seul instant à la pensée que cette requête puisse vous être inspirée par une pensée secrète d'ambition ou de vaine gloire. A Dieu ne plaise! Tout l'univers sait que Rome a été la source d'où les Gaules reçurent la foi : en renouant avec le saint-siége les antiques traditions, votre fraternité accomplit le devoir d'un bon fils qui accourt au sein de sa mère. Aussi nous vous accordons de grand cœur ce que vous nous demandez, et nous sommes heureux de donner ce témoignage d'affection à notre très-précellent fils, le roi Childebert. Mais que votre sollicitude et votre vigilance croissent en même temps que l'honneur dont vous allez être revêtu. On me dit que, dans les Gaules et la Germanie, aucune ordination sacerdotale ou épiscopale n'a lieu sans le paiement d'une taxe. S'il en est ainsi (je pleure en le disant, je gémis en dénonçant un tel abus), l'ordre sacerdotal, gangrené au dedans, ne tardera pas à épouvanter le monde de sa chute. Eh quoi! ne voit-on pas qu'une pareille taxe n'est rien autre chose que l'hérésie simoniaque, la première qui ait osé s'élever contre la sainte Église? On me dit encore qu'aussitôt la mort d'un évêque, on s'empresse de tonsurer quelque laïque, pour l'ordonner ensuite et l'installer sur le siége vacant. Comment un homme qui n'a jamais servi dans la milice cléricale ose-t-il, d'un seul bond, en devenir le chef? Comment distribuera-t-il la parole de vérité et de salut, lui qui ne l'a peut-être jamais entendue? Saint Paul défend d'ordonner un néophyte. Les néophytes de son temps étaient les nouveaux baptisés; les néophytes de nos jours sont les laïques sans expérience de la vie sacerdotale ou religieuse. Votre devoir est donc d'avertir à ce sujet notre fils le très-précellent roi Childebert, afin qu'il fasse disparaître une pratique détestable, qui souillerait la gloire de son règne. Enfin, bienheureux frère, avec le *pallium* que nous vous transmettons, et la charge de vicaire du siége apostolique dans toutes les églises du royaume de notre fils Childebert, vous devez veiller à ce que le

précepte de la résidence soit observé dans toutes les églises, et que nul évêque ne s'absente sans votre autorisation. S'il s'élève quelque grave controverse en matière de foi ou de discipline, vous aurez à la discuter et à la décider dans un synode composé au moins de douze évêques, et si après un sérieux examen, la solution présentait encore des difficultés, il en serait référé à notre jugement [1]. »

Encyclique de saint Grégoire le Grand aux évêques des Gaules.

44. On le voit, saint Grégoire, malgré l'humilité qui lui faisait prendre pour lui-même le titre de « serviteur des serviteurs de Dieu, » n'hésitait pas à affirmer que la sentence définitive en matière de foi et de discipline appartenait à son jugement apostolique : *ad nostrum judicium referatur*. Il développait magnifiquement cette prérogative et la rattachait à l'économie de la constitution de l'Église, dans la lettre suivante, adressée à tous les évêques du royaume de Childebert : « La Providence divine a constitué la hiérarchie par l'établissement des grades divers, des ordres distincts, en telle manière que les plus élevés rendent en affection ce qu'ils reçoivent des inférieurs en respect. Le lien de la concorde fait de la diversité des charges une seule unité, et préside à la sage administration de tous les offices. Cette loi des créatures rachetées est celle des milices célestes elles-mêmes, qui comptent dans leur sein des anges et des archanges, c'est-à-dire une hiérarchie où les uns sont supérieurs aux autres en ordre et en puissance. Qui d'entre nous, misérables pécheurs, refuserait de se soumettre à une subordination dont les anges nous donnent l'exemple? Par l'observation de cette loi, la charité et la paix se maintiennent dans un embrassement mutuel, la concorde demeure inébranlable dans la distinction, et l'harmonie dans un amour fraternel et sincère. Dans cette pensée, nous avons cru opportun d'établir pour notre vicaire, dans le royaume de notre très-précellent fils Childebert, notre frère Virgilius évêque d'Arles. Il devra veiller à l'intégrité de la foi catholique, telle que l'ont formulée les quatre précédents synodes généraux. En vertu de l'autorité que nous lui déléguons, il tranchera les discussions qui pourraient s'élever entre nos frères et

[1] S. Greg. Magn., *Epist.* LIII, lib. V; tom. cit., col. 782-785.

coévêques, et au besoin il convoquera des conciles qui l'aideront à porter un jugement canonique. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il surgissait en matière de foi ou de discipline une controverse plus grave et plus difficile, qui obligeât par son importance de recourir au jugement du siége apostolique, après ample examen, le rapport nous en serait adressé, afin que la sentence définitive et irrévocable fût prononcée par nous [1]. » Le pape s'exprimait dans le même sens en écrivant à Childebert II. « Suivant votre désir, lui disait-il, nous avons accordé à notre frère Virgilius d'Arles l'usage du *pallium*, et le titre de vicaire du siége apostolique dans vos états. A votre tour, marchant sur les traces de votre glorieux père, montrez votre dévouement envers Dieu et le bienheureux Pierre prince des apôtres. Mettez fin à l'horrible abus de la simonie et aux promotions de laïques sur des siéges épiscopaux; faites observer partout les constitutions de l'église romaine [2]. »

Lettres de saint Grégoire le Grand à la reine Brunehaut et à Childebert II roi d'Austrasie.

45. On a beaucoup reproché à saint Grégoire le Grand les éloges que, dans une autre lettre, il adressait à la reine Brunehaut. « La sagesse de votre administration, lui disait-il, les soins éclairés que votre excellence donne à l'éducation du roi son fils, témoignent suffisamment de la noblesse et de la bonté de votre âme. Votre sollicitude prévoyante a maintenu avec gloire la prospérité de l'État, pendant que vous lui prépariez pour l'avenir un roi nourri dans les maximes de la foi véritable et digne de commander aux hommes. En ce moment, vous recueillez les fruits de votre zèle maternel; le royaume d'Austrasie se place à la tête de tous les royaumes du monde, parce que son prince respecte la loi du Dieu des nations, et la professe sans fausse honte [3]. » Telles sont les paroles du grand pape. Que renferment-elles donc

[1] *Si quam vero contentionem, quod longe faciat divina potentia, de fidei causa evenire contigerit, aut negotium emerserit cujus vehemens sit fortasse dubietas, et pro sui magnitudine judicio sedis apostolicæ indigeat, examinata diligentius veritate, relatione sua ad nostram studeat pervenire notionem, qualenus a nobis valeat congrua sine dubio sententia terminari.* (S. Greg. Magn., *ibid.*, *Epist.* LIV; tom. cit., col. 786.)

[2] Id., *ibid.*, *Epist.* LV; tom. cit., col. 788, 789. — [3] S. Greg. Magn., lib. VI, *Epist.* V; tom. cit., col. 796.

qui puisse choquer la délicatesse de nos modernes critiques? La reine Brunehaut n'avait-elle pas en effet élevé chrétiennement son jeune fils? N'avait-elle pas maintenu la prospérité publique dans les deux royaumes d'Austrasie et de Burgondie, lesquels après la mort du saint roi Gontran ne reconnurent plus qu'un seul maître, ce jeune Childebert II dont Brunehaut était mère et régente? La vérité est que, de nos jours, une école historique a pris à tâche de réhabiliter Frédégonde, et de calomnier outrageusement Brunehaut [1]. Pourquoi cette entreprise absurde qui contredit tous les monuments contemporains? Peut-être parce que Frédégonde, morte en paix, ajouta à tous ses crimes celui d'une constante hostilité contre le saint-siége; tandis que Brunehaut, dont nous raconterons plus loin la fin tragique, fut sincèrement attachée à ses devoirs de reine et de fille de l'Eglise [1]. On ne s'est pas montré aussi sévère pour la lettre suivante, que le grand pape adressait au jeune Childebert II, à l'époque où, sorti de tutelle et déjà marié à Faileuba, il prenait en main les rênes du gouvernement. « Autant la dignité royale est au-dessus des autres conditions humaines, disait saint Grégoire, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations. C'est peu d'être roi quand d'autres le sont, mais c'est beaucoup d'être catholique, quand d'autres n'ont point cet honneur. Comme une lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans les ténèbres d'une profonde nuit, ainsi la splendeur de votre foi rayonne au milieu de l'obscurité volontaire des peuples étrangers. Vous avez tout ce dont se glorifient les autres rois, mais vous les surpassez en ce que vous possédez de plus le bien principal de la foi qui leur manque. Maintenant donc, afin de les surpasser par les œuvres non moins que par la foi, que votre excellence ne cesse pas de se montrer clémente envers ses sujets. S'il y a des choses qui vous offensent, ne les punissez point sans discussion préalable. Vous commencerez davantage à plaire au Roi des rois, quand restreignant votre auto-

[1] Déjà plusieurs écrivains ont vengé la mémoire de Brunehaut des outrages rétrospectifs adressés à sa mémoire. (Cf. Flobert, *Brunehaut, étude historique*. Colmar, 1853.)

rité, vous vous croirez moins de droit que de pouvoir [1]. » Certes, ce sont là de nobles paroles, dont nous sommes fier pour notre patrie. Mais si Childebert II était digne d'entendre un pareil langage, ne le devait-il pas à l'éducation qu'il avait reçue de sa mère Brunehaut?

Diplôme de saint Grégoire le Grand pour la fondation de l'hôpital d'Autun.

46. Malheureusement ce jeune prince et sa femme moururent tous deux en 596, empoisonnés par les officiers du palais d'Austrasie, vendus à Frédégonde [2]. Ce fut le dernier crime de cette mégère couronnée. Après avoir rempli la France de deuil et de larmes, après avoir empoisonné ou égorgé tant de rois et de reines, Frédégonde mourut en paix à Paris, dans le palais des Thermes ensanglanté par ses mains et souillé par sa présence (597). Clotaire II, alors âgé de treize ans, régna seul en Neustrie, assisté par un conseil de régence. Les deux fils de Childebert, Théodebert II et Théodoric ou Thierry II, l'un âgé de onze ans, l'autre de neuf, furent proclamés le premier roi d'Austrasie, le second des Burgondes, et Brunehaut recommença pour ses petits-fils la régence qu'elle venait à peine de quitter à la majorité de leur père. Tous ces partages de territoire entre les descendants de Clovis devaient sous peu entraîner la chute de la dynastie mérovingienne. En attendant, Brunehaut se remit à l'œuvre avec un zèle que l'âge et les malheurs ne déconcertaient point. « Vous avez, lui écrivait saint Grégoire, à lutter contre le cœur farouche de gentils encore barbares (*effera corda gentilium*). Croyez-moi, car nous en avons fait tous deux l'expérience, rien ne réussit que ce qui est entrepris pour le service de Dieu et pour sa gloire. Continuez donc à extirper de vos états la semence de l'hérésie des néophytes [3]. Venez en aide à la jeune nation chrétienne d'Angleterre, et par vos bonnes œuvres, forcez la miséricorde de Dieu à descendre sur vos

[1] S. Greg. Magn., lib. VI, *Epist.* VI; tom. cit., col. 798.

[2] « Les chefs austrasiens, dit M. Flobert, ne manquèrent pas de rejeter ce crime sur Brunehaut, accusation aussi absurde qu'odieuse, puisque la vieille reine perdait tout appui en perdant son fils, et allait se trouver à la merci de ses ennemis. »

[3] Sous ce nom, saint Grégoire désignait, comme nous l'avons dit plus haut l'abus des promotions de laïques aux siéges épiscopaux.

petits-fils, ces deux jeunes princes si doux à votre cœur [1]. » Brunehaut répondait à ces conseils du grand pape avec la docilité d'une reine vraiment chrétienne. Elle avait à combattre, dans le clergé d'Austrasie, des scandales autorisés par une sorte de prescription. Il fallut déposer dans un concile Ægidius, l'archevêque de Reims. Cela fut fait. Les missionnaires que le pape envoyait dans es îles Britanniques, les *defensores* qu'il nommait pour administrer les domaines légués à saint Pierre par Constantin le Grand dans les Gaules et la Germanie, trouvaient près de Brunehaut conseil, appui et secours. Emule du saint roi Gontran, dont son petit-fils Thierry II était devenu l'héritier, elle fondait à Autun un hôpital dédié à saint Andoche, et deux monastères, l'un de religieuses consacré à Notre-Dame et saint Jean, l'autre d'hommes sous l'invocation de saint Martin. En ces temps de violences et de perturbation sociale où le lendemain n'était assuré à aucune œuvre, la reine s'adressa au pape, afin qu'il plaçât sous la sauvegarde de son autorité apostolique, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, ainsi que la liberté électorale des trois nouvelles fondations monastiques. « Telle fut, dit M. de Montalembert, l'occasion de ce fameux diplôme où, pour la première fois, la subordination directe du pouvoir temporel au pouvoir spirituel est nettement formulée et reconnue [2]. » — « Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières ayant connaissance de cette constitution, disait saint Grégoire, ose y contrevenir, qu'il soit privé de la dignité de sa puissance et de son honneur, qu'il sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-saint corps et sang de notre Dieu et Sauveur, qu'il demeure assujetti dans le jugement éternel à la vengeance sans fin [3]. » Ces paroles très-solennelles de saint Grégoire, dans un diplôme dont Mabillon a démontré la parfaite authenticité, ne ressemblent en rien aux théories gallicanes de 1682. Mais qu'y faire? Avant 1682, l'histoire, la tradition, la théologie existaient au sein de l'Église catholique, et les

[1] Greg. Magn., lib. XI, *Epist.* LXII et LXIII. — [2] *Moines d'Occident*, t. II, p. 144.
[3] S. Greg. Magn., lib. XIII, *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1265.

rois mérovingiens sollicitaient des papes comme une faveur ce qu'on reproche aujourd'hui aux papes comme une usurpation.

§ VIII. Saint Grégoire et l'Église grecque.

47. Les Byzantins du VIIe siècle affichaient déjà les malheureuses prétentions qui devaient, malgré le sinistre exemple du schisme d'Orient, séduire plus tard les intelligences gallicanes. L'erreur a partout les mêmes allures : sous d'autres noms et dans des milieux complétement divers, elle se montre toujours semblable à elle-même. Cela devrait dégoûter de l'erreur, si les hommes tenaient compte de l'expérience du passé et des leçons de l'histoire. Mais, il faut bien le dire, la vanité humaine est telle que chaque personnage qui vient prendre à son tour un rôle sur la scène du monde croit y arriver sans précédents, et se persuade qu'il fera quelque chose de nouveau. Cette illusion n'a jamais peut-être été plus accréditée qu'à notre époque, et jamais à aucune époque l'illusion n'a été plus flagrante. Le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, avait toute l'austérité que nous verrons plus tard servir de masque au jansénisme ; il y joignait la jalousie contre les pontifes romains et l'ambition de se faire infaillible à leur place. La cour de Byzance trouvait cette religion commode, parce qu'elle mettait le patriarche sous sa main. L'empereur Maurice crut, comme plus tard Louis XIV, faire œuvre d'habile politique en se prêtant à ce jeu sacrilége. La révolution frappa Maurice : une autre révolution plus terrible devait frapper les descendants de Louis XIV. Et cependant, au moment où nous écrivons ces lignes [1], les souverains manifestent à qui mieux mieux l'intention de reprendre contre le vicaire de Jésus-Christ la même ligne de conduite que Maurice et Louis XIV. A quoi donc servent les leçons de l'histoire? Et ne voit-on pas que ce n'est ni à un césar de Byzance, ni à un czar de Russie, ni à un empereur d'Allemagne, ni à un roi de France, de Portugal ou d'Angleterre, mais au pontife romain, successeur du batelier de Génésareth, que Jésus-Christ a dit : « Tu

La chaire de S. Pierre et les jalousies humaines.

[1] Ceci était écrit durant le concile du Vatican.

es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elles? » Aucune mention dans cette parole divine, ni d'un souverain, ni d'un consul, ni d'un empire, ni d'une république. Pierre est le fondement de l'édifice; où a-t-on vu l'édifice se révolter contre la pierre angulaire qui lui sert de base? Pierre est le pasteur des agneaux et des brebis; où a-t-on vu les moutons dans la plaine se retourner contre le berger, et lui dire : Le pâturage qui nous plaît, c'est celui où tu dois nous conduire; nous sommes tes guides; à toi de nous suivre, à nous de marquer le chemin? — A défaut de foi, la plus simple logique, le sens commun le plus vulgaire suffiraient ici pour trancher la controverse. Mais ne faut-il pas que Satan crible comme du froment les disciples de Jésus-Christ? Il en a le pouvoir, et depuis dix-neuf siècles il n'a jamais fait autre chose.

Jean le Jeûneur et son titre de patriarche œcuménique

48. « Fort de l'appui de la plupart des évêques d'Orient, dit M. de Montalembert, fidèle aux prétentions orgueilleuses qui, depuis deux siècles déjà, animaient les évêques de la résidence impériale, et préludant ainsi à l'ambition désastreuse de ses successeurs, Jean le Jeûneur, ce moine qui avait commencé par faire mine de refuser l'épiscopat, continuait à prendre dans ses actes le titre de patriarche œcuménique ou universel. Grégoire s'éleva avec autant de vigueur que d'autorité contre cet étrange prétention. Il ne recula pas devant l'empereur, qui prenait ouvertement parti pour l'évêque de la nouvelle capitale de l'empire, et bien qu'abandonné dans la lutte par les autres patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, que l'usurpation de celui de Constantinople devait également blesser, Grégoire persévéra pendant toute la durée de son pontificat dans sa résistance à cette prétention misérable, où il voyait moins encore un attentat à l'unité et à l'autorité de l'Église universelle, qu'un excès d'orgueil chez les uns et d'adulation chez les autres, qui répugnait à son âme humble et généreuse [1]. » On ne saurait mieux dire. Rien ne saurait être en effet plus subversif de l'unité ecclésiastique fondée sur la chaire de Pierre, que la préoccupation tout humaine et secondaire de l'importance poli-

[1] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 122.

tique des siéges épiscopaux. Ravenne, Milan, Paris, Aix-la-Chapelle, Pétersbourg sont devenus successivement des résidences impériales, des capitales d'empire. D'autres cités aujourd'hui inconnues dans l'Inde, le Japon, la Chine, l'Océanie, les deux Amériques, auront vraisemblablement la même fortune : car le char mystérieux de l'Évangile décrit par Ézéchiel fera le tour du monde et désertera l'Europe, si l'Europe continue à déserter la vraie foi. Cependant la primauté de juridiction et l'infaillibilité doctrinale ne se déplaceront pas : le dernier des pontifes romains, celui qui verra de ses yeux mortels la fin du monde, portera inscrit sur son front la parole évangélique : *Tu es Petrus*. C'était précisément la pensée que saint Grégoire exprimait à l'empereur Maurice, qui lui avait transmis, avec une apostille de recommandation, des lettres où Jean le Jeûneur signait audacieusement de son titre usurpé, et se nommait lui-même patriarche œcuménique.

Lettre de saint Grégoire à l'empereur Maurice

49. « Ce n'est pas ma cause personnelle que je défends, disait saint Grégoire, c'est celle de Dieu. Je ne suis pas le seul attaqué ici; on insulte avec moi l'Église tout entière, on foule aux pieds les canons, les lois sacrées des conciles, les préceptes mêmes de Jésus-Christ. Quiconque a seulement ouvert l'Évangile ne peut ignorer que le Seigneur a confié au bienheureux Pierre prince des apôtres la charge de toute l'Église (*totius Ecclesiæ cura*). C'est à lui qu'il disait : « Pierre, m'aimes-tu? Pais mes brebis [1]. » C'est à lui qu'il disait : « Voici que Satan a demandé à vous cribler comme du froment; mais moi, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne faillisse pas. Après ta conversion, confirme tes frères [2]. » C'est à lui qu'il disait : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux [3]. » Voici donc que Pierre a reçu les clefs

[1] Joan., XXI, 17. — [2] Luc., XXII, 31. — [3] Matth., XVI,, 8. Les textes évangéliques, cités ici par saint Grégoire, sont ceux qui ont motivé les décisions dogmatiques des conciles de Florence et du Vatican. On est libre de ne pas croire à l'Évangile, mais si l'on y croit, il n'est pas possible de nier la primauté de juridiction et l'infaillibilité doctrinale du pape.

du royaume des cieux, il a reçu le droit de lier et de délier, il a reçu le principat et la charge de l'Église tout entière. Cependant Pierre ne s'est jamais fait appeler apôtre universel, tandis que mon frère et coévêque Jean de Constantinople s'intitule évêque œcuménique. Ah! je suis contraint de m'écrier : O temps, ô mœurs! Quoi! toute l'Europe est à la discrétion des barbares, les villes sont renversées, les châteaux en ruines, les provinces dépeuplées, la terre n'a plus de bras qui la cultivent, chaque jour les idolâtres immolent sous nos yeux les fidèles du Christ. Cependant des prêtres, qui devraient se prosterner sur le parvis du sanctuaire dans les larmes et la cendre, se cherchent des titres de vanité, des noms profanes, inventés par l'orgueil. Mais quel est cet usurpateur qui ose ainsi s'élever contre les statuts évangéliques, contre les décrets des canons? Plût à Dieu qu'il fût le premier et le seul de son espèce. Hélas! nous n'en avons que trop vu de ces évêques de Constantinople naufragés dans le gouffre de l'hérésie, non-seulement hérétiques mais hérésiarques : un Nestorius, qui séparait en deux personnes le médiateur de Dieu et des hommes Jésus-Christ, et n'admettant pas l'incarnation du Verbe, reculait jusqu'à la perfidie judaïque : un Macedonius qui niait la divinité du Saint-Esprit et sa consubstantialité avec le Père et le Fils. Étaient-ils, ou non, évêques universels? et s'ils l'eussent été, l'Église catholique aurait donc sombré avec eux dans l'abîme de l'erreur! Qui donc ignore que par honneur pour le bienheureux Pierre, prince des apôtres, le concile de Chalcédoine offrit au pontife romain le titre de patriarche universel? Mais aucun pape n'a consenti à user de ce titre, pour ne point paraître par cette singularité priver tous les autres évêques de l'honneur qui leur est dû. Et c'est quand nous refusons un titre qui nous est offert, qu'un autre a l'audace de l'usurper! Pour moi, je suis le serviteur de tous les prêtres qui vivent sacerdotalement, mais si quelqu'un prétend par enflure de vaine gloire lever la tête contre le Dieu tout-puissant et contre les lois de nos pères, j'ai confiance que même avec le glaive il ne lui sera pas donné de faire courber la mienne [1]. »

[1] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 746, 747.

50. En même temps Grégoire écrivait à l'ambitieux patriarche : « Comment vous qui vous êtes si longtemps proclamé indigne de l'épiscopat, pouvez-vous maintenant mépriser assez vos frères dans cette dignité, pour prétendre au droit de porter seul le nom d'évêque? Déjà mon prédécesseur de sainte mémoire, Pélage, vous a écrit à ce sujet une lettre pleine de graves enseignements. Depuis, lorsque malgré mon indignité je fus promu au gouvernement de l'Église, je vous ai fait avertir par mes précédents apocrisiaires et par le diacre Sabinianus qui remplit maintenant cette fonction à Constantinople, de renoncer à vos présomptueuses visées. J'aurais souhaité que dans des entretiens particuliers l'affaire fût terminée, sans être obligé de la traiter par écrit avec vous. Cependant j'avais ordonné à Sabinianus, dans le cas où vous refuseriez de vous soumettre, de ne plus communiquer avec vous pour la célébration de la messe. J'espérais amener ainsi votre sainteté à résipiscence, sans qu'il fût besoin de recourir à la voie des rigueurs canoniques. Maintenant encore, bien-aimé frère, je vous supplie, je vous conjure avec toute la tendresse dont je suis capable, de fermer enfin l'oreille à des conseils adulateurs. Je ne puis, sans verser des larmes, penser que jusqu'à ce jour mon frère bien-aimé n'a pu être amené au sentiment de l'humilité, lui dont le devoir est d'y ramener les autres. » — « Quant à nous, disait-il en terminant, nous que cette entreprise sacrilége offense si grièvement, nous voulons jusqu'à la fin observer le précepte évangélique : « Si votre frère a péché contre vous, allez, et reprenez-le seul à seul. S'il ne vous écoute pas, prenez avec vous un ou deux témoins; s'il persiste à vous repousser, dites-le à l'Église, et s'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain [1]. » J'ai agi de la sorte vis-à-vis d'un scandale qui offense toute l'Église. A deux reprises je vous ai fait avertir par mes apocrisiaires : aujourd'hui je vous écris moi-même. Rien de tout ce qui pouvait être tenté, en toute humilité et charité fraternelle, n'a été omis. Il me restera, si ma parole est encore cette fois rejetée, à employer l'au-

Lettre de S. Grégoire à Jean le Jeûneur.

[1] Matth., XVII, 3.

torité de l'Église. En vous tenant ce langage, bien-aimé frère, le Dieu tout-puissant m'est témoin que je n'ai pour votre personne que des sentiments d'amour; je ne suis pas contre vous, je pleure sur vous. Mais l'affection que je vous porte ne saurait prévaloir sur les préceptes de l'Évangile, les institutions canoniques et l'utilité générale [1]. »

Obstination de l'empereur et du patriarche. Injures au pape.

51. Ni le patriarche ni l'empereur ne tinrent compte de ces nobles paroles; Jean le Jeûneur continua à se faire donner le titre d'évêque œcuménique. « Cet Orient qui allait si prochainement devenir la proie de l'Islam, dit encore M. de Montalembert, s'obstinait à méconnaître sa meilleure chance de salut en s'aliénant les peuples et les églises de l'Occident, en énervant par son despotisme minutieux et vexatoire la vie chrétienne qui avait germé si brillante et si féconde dans son sein [2]. » On prit à la cour de Byzance, et ce serait chose incroyable si nous n'en avions la preuve authentique, on prit l'habitude de traiter saint Grégoire le Grand de *vieux fou*. « Les lettres que je reçois des sérénissimes empereurs [3], dit-il lui-même, affectent de ménager en moi la dignité pontificale, mais elles ne ménagent guère ma personne. Avec une urbanité exquise on m'y applique l'épithète de *fatuus* [4]. » Voilà certes qui dut consoler bien des papes, successeurs de saint Grégoire, lorsque de pareilles injures et plus grossières encore leur furent adressées. « Ce n'était pas ainsi, très-sérénissime prince, disait Grégoire à Maurice, que parlait votre prédécesseur de pieuse mémoire, le grand Constantin. On lui avait remis une requête pleine d'accusations contre des évêques. Il la déposa sur le bureau du concile de Nicée, en disant aux pères : « Vous êtes des dieux constitués par le Dieu véritable. C'est à vous qu'il appartient de connaître des causes ecclésiastiques; je ne suis pas digne de juger

[1] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XVIII; tom. cit., col. 738-739. L'apocrisiaire Sabinianus, dont il est ici question, devait succéder à saint Grégoire le Grand sur le siége pontifical.

[2] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 125.

[3] *In serenissimis jussionibus suis, dominorum pietas*, etc. Maurice avait en 591 associé son fils Théodose à l'empire. Voilà pourquoi saint Grégoire emploie ici le pluriel. — [4] Greg. Magn., *Epist.* XL; tom. cit., col. 767.

des dieux [1]. » — « Au surplus, ajoutait Grégoire, que m'importeraient vos outrages et vos dérisions, si ma terre n'était pas sous le joug de la captivité : *terræ meæ captivitas* [2]? » Ces deux mots : *terræ meæ*, « ma terre, » en parlant de Rome, durent exaspérer l'orgueil byzantin. L'expression cependant n'était que juste, les papes pouvaient déjà nommer Rome leur terre, car ils en étaient les seuls défenseurs.

Décret impérial interdisant à tous les fonctionnaires civils et militaires la profession cléricale ou religieuse.

32. D'autres difficultés surgirent, et cela devait être. Le patriarche œcuménique de Constantinople ne l'était qu'à la condition tacite d'approuver tous les empiétements du pouvoir civil sur les droits de l'Église. Maurice rendit un décret impérial qui interdisait aux fonctionnaires publics et aux militaires la faculté d'entrer dans la cléricature, ou d'embrasser la vie monastique. Il faut avouer qu'une pareille loi ne respectait pas plus la liberté individuelle que celle de l'Église. Au point de vue de la jurisprudence romaine, cette mesure était en contradiction flagrante avec les décrets de tous les empereurs depuis Constantin. Jean le Jeûneur ne vit cependant aucune objection à y faire. Mais le véritable évêque de l'Église universelle, celui qui l'était sans vouloir en porter le titre, ne fut pas de son avis. Il admettait bien que les fonctionnaires civils fussent astreints à une reddition de comptes avant d'entrer dans la vie cléricale ou religieuse, mais il ne pouvait comprendre que la liberté de servir Dieu dans la vocation où les appelait leur conscience, put leur être retirée. Quant aux soldats, tous enrôlés à la solde, et non recrutés comme de nos jours par une conscription régulière et pour un temps déterminé, il y avait une injustice souveraine à leur refuser la faculté de se faire moines ou clercs, quand on leur accordait celle de rentrer à leur gré dans la vie civile. Grégoire écrivit à Maurice une lettre particulière qu'il lui fit remettre par un ami commun, le médecin Théodore, sans passer par la voie officielle qui eût été celle de l'apocrisiaire. « Dans cette circonstance, disait-il, je ne prends la parole ni comme évêque, ni comme sujet; je m'inspire

[1] Greg. Magn., *Epist.* XL, lib. V, col. 768. Cf. Sozomen., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. XVI. La réponse de Constantin faisait allusion à ce verset du psaume : *Ego dixi : dii estis, et filii Excelsi omnes*, généralement appliqué par les interprètes aux ministres de Jésus-Christ. — [2] Id., *ibid.*, col. 766.

de mon cœur, et je vous écris comme serviteur dévoué de votre piété sérénissime. Vous savez bien que vous étiez déjà mon maître et seigneur, avant d'être devenu celui de tous [1]. La constitution récente, je l'avoue, m'a consterné, car elle ferme le chemin du ciel à des milliers d'âmes et inaugure une rigueur jusqu'ici inconnue. Il en est beaucoup qui peuvent mener la vie chrétienne sous l'habit du siècle, mais il en est d'autres qui ne pourraient se sauver sans tout abandonner pour Dieu. Moi qui vous parle ainsi, à vous mes seigneurs, que suis-je, sinon cendre et poussière? Cependant quand je vois une constitution qui s'attaque au Dieu créateur de toutes choses, je ne saurais garder le silence devant les maîtres de la terre. Le pouvoir sur tous les hommes n'a été confié à la piété des empereurs que pour élargir la voie du ciel à quiconque veut la suivre, pour mettre la royauté terrestre au service du royaume céleste. Voici les paroles que le Christ vous adresse, à vous Maurice, par la voix de Grégoire le dernier de ses serviteurs et le vôtre : Je t'ai fait de notaire comte des gardes, de comte des gardes césar, de césar empereur; ce n'est pas assez, je t'ai fait père d'empereur. J'ai mis mes prêtres dans ta main, et toi, tu retires tes soldats de mon service! — Répondez, je vous prie, très-pieux seigneur, et dites à votre serviteur la réponse que vous ferez au Seigneur Jésus, quand au jour du jugement il vous parlera ainsi. — Cherchez, je vous en conjure, quel empereur avant vous a rendu une loi pareille. Il y en a un, un seul; c'est Julien l'apostat [2]. Voyez s'il vous convient de l'imiter. — Quant à moi, j'ai respecté vos ordres. J'ai fait expédier votre loi dans les diverses provinces d'Occident qui vous sont soumises. Mais comme cette loi n'est nullement conforme à la volonté du Dieu tout-puissant, je

[1] C'était une allusion à l'intimité qui avait régné entre saint Grégoire et Maurice, quand le premier, encore apocrisiaire, avait eu l'occasion de connaître à Constantinople le second qui n'était point encore empereur.

[2] *Quam legem primum, sicut ii dicunt qui leges veteres noverunt, Julianus protulit, de quo scimus omnes quantum Deo adversus fuerit.* Ces paroles se trouvent non pas dans la lettre à l'empereur, mais dans la suivante adressée au médecin Théodore, choisi par saint Grégoire pour intermédiaire en cette circonstance. (Greg. Magn., *Epist.* LXVI, col. 665.)

vous en avertis, très-sérénissime seigneur, dans cette lettre dictée par ma conscience. Des deux côtés j'ai accompli mon devoir; j'ai rendu obéissance à l'empereur, je ne suis pas resté muet dans la cause de Dieu [1]. » Il paraît que cette fois Maurice trouva bon de faire justice, il révoqua sa tyrannique ordonnance.

53. Bientôt survint une affaire d'intrusion épiscopale. Maxime, un favori de l'empereur, s'était mis à main armée en possession de l'évêché de Salone. Grégoire lui interdit toutes les fonctions sacrées et prononça contre lui une sentence d'excommunication. La lettre pontificale fut lacérée sur la place publique de Salone par l'intrus. Le pape ressentit vivement l'outrage fait à la dignité apostolique dans sa personne. « Je suis prêt à mourir, écrivait-il au nonce de Constantinople, plutôt que de voir le siége de saint Pierre abaissé de mon temps. [2] » Il enjoignit à Maxime de venir rendre compte de sa conduite à Rome. Celui-ci chercha divers prétextes, et demanda enfin que le pape envoyât à Salone un chargé de pouvoirs, pour examiner l'affaire. L'empereur et l'exarque soutenaient Maxime dans sa rébellion. Les obstacles ne firent que redoubler l'énergie du saint pontife. Il chargea Marinien, évêque de Ravenne, d'examiner les faits relatifs à la promotion contestée. Enfin Maxime, touché de la grâce, se soumit à tout ce qu'on exigeait de lui, et mérita, par cet acte d'humilité, d'être confirmé dans ses fonctions. Jean le Jeûneur ne l'imita point; il mourut en 595, persistant à la fois dans son orgueilleuse révolte contre le saint siége, et dans son austérité accoutumée. Pour tout mobilier, on ne trouva dans son appartement qu'une couchette de bois, une mauvaise couverture de laine, et un manteau tout usé. Maurice les fit transporter au palais impérial comme des reliques. En même temps, il prenait des mesures pour l'élection d'un nouveau patriarche. Son choix tomba sur Cyriaque, qui maintint énergiquement le titre usurpé par son prédécesseur, malgré toutes les réclamations du pape. Un nouvel apocrisiaire, le

[1] S. Greg. Magn., lib. III, *Epist.* LXV; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 662-664.

[2]. *Ante paratior sum mori, quam beati Petri apostoli Ecclesiam meis diebus degenerare.* (Lib. V, épist 1.; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 721.)

diacre Boniface fut envoyé par saint Grégoire à Constantinople, avec mission de joindre ses efforts personnels aux lettres les plus tendres et les plus pressantes adressées à Maurice et à Cyriaque. Tout fut inutile ; le pape se vit obligé de rappeler Boniface et de laisser la nonciature de Constantinople vacante.

Mort tragique de l'empereur Maurice. Avénement de Phocas.

54. Déjà pourtant les esprits les plus graves se préoccupaient de l'orage qui allait fondre sur un empereur si obstinément sourd à la voix de la justice et de la vérité. Un soir, le vieil évêque qui jadis avait prédit l'avénement de Maurice à l'empire, saint Théodore le Sicéote, alors démissionnaire et retiré dans un couvent, récitait ses psaumes dans l'oratoire. La lampe qui l'éclairait s'éteignit trois fois de suite, et l'on ne put la rallumer. L'homme de Dieu conjura le Seigneur de lui révéler s'il y avait là un phénomène surnaturel. Le lendemain, les religieux le virent répandre des larmes ; il leur dit : « L'empereur Maurice et toute sa famille vont disparaître dans une horrible tourmente. Le jugement de Dieu qui frappera ce prince sera terrible, mais juste. » D'autres prédictions du même genre circulaient en Orient : on les criait dans les rues mêmes de Constantinople. « Maurice périra par l'épée, » disait-on de toutes parts, et les émeutes se renouvelaient presque sans interruption. Cet empereur, en qui l'histoire reconnaît d'ailleurs des qualités sérieuses, était dominé par un sentiment indigne d'un prince, l'avarice. Il pressurait ses peuples, en extorquait des sommes immenses, et laissait le khan des Awares égorger douze mille prisonniers romains pour n'avoir pas voulu les racheter moyennant une misérable somme de trois mille pièces d'or. Cette inhumanité excita l'indignation générale. L'armée se choisit un chef et revêtit de la pourpre le centurion Phocas. Toute la ville de Constantinople alla à la rencontre du nouveau césar, qui se fit sacrer à Sainte-Sophie par le patriarche Cyriaque (602). Maurice s'était enfui à Chalcédoine, d'où il fut ramené par ordre de Phocas à Constantinople. Traîné au bord de la mer, en vue des tours du palais où il avait régné, ce malheureux prince assista au supplice de ses cinq enfants. A chaque coup qui frappait des têtes si chères, il répétait les paroles du psaume : « Vous êtes juste, Sei-

gneur, et votre jugement est équitable. » Enfin, lui-même, il fut livré aux mains du bourreau. Les avertissements de saint Grégoire le Grand recevaient ainsi une terrible sanction.

Lettres de S. Grégoire à Phocas et à la nouvelle impératrice Leontia.

55. Selon la coutume des nouveaux empereurs, Phocas envoya son buste couronné de lauriers et celui de sa femme Leontia dans toutes les principales cités de l'empire. Les deux statues arrivèrent à Rome le 25 avril 603, elles furent reçues aux acclamations du clergé, du sénat, du peuple, et Grégoire les déposa dans l'église de Saint-Césaire. Quelques jours après, il écrivit à Phocas en ces termes : « Dieu, l'arbitre souverain de la vie des hommes, en élève quelquefois un pour punir les crimes de plusieurs, comme nous l'avons éprouvé dans notre longue affliction; et quelquefois pour consoler les cœurs affligés de plusieurs, il en élève un autre dont la miséricorde les remplit de joie. C'est dans ce sentiment que nous nous félicitons de ce que votre bonté est parvenue à la dignité impériale. Que les cieux et la terre s'en réjouissent avec nous! » Il écrivait à l'impératrice : « Aucune langue ne saurait dire, aucune âme ne saurait comprendre la reconnaissance que nous devons à Dieu pour l'avénement de votre sérénité à l'empire. Nous sommes délivrés enfin du poids si dur que nous avons trop longtemps supporté. Nous sommes heureux de penser que le joug de votre puissance sera doux et n'aura pas le caractère intolérable du précédent. Que les chœurs des anges, que la voix des hommes se réunissent pour en remercier le Créateur [1]. » M. de Montalembert s'est montré, croyons-nous, beaucoup trop sévère pour ces félicitations, selon lui, « inqualifiables. » — « C'est là, dit-il, un triste et coupable hommage adressé à un homme qui devait être l'un des plus odieux tyrans de son siècle, et qui venait de gagner l'empire par un attentat sans exemple, même dans les annales de cette abominable histoire. C'est la seule tache de la vie de saint Grégoire. Nous ne prétendons ni la dissimuler, ni l'excuser [2]. » Tel est le langage du noble écrivain. Il convient d'en réduire considérablement l'exagération. Si Phocas se montra dans la suite un

[1] S. Greg. Magn., lib. XIII, *Epist.* XXXIX. — [2] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 132, 133.

tyran odieux, saint Grégoire, qui mourut quelques mois après l'avénement de ce soldat parvenu, ne put absolument pas le prévoir. Les populations qui acclamèrent partout la chute de Maurice ne le prévoyaient pas davantage. Or, il est certain que les acclamations et l'enthousiasme furent unanimes. La révolution militaire qui portait un obscur soldat au trône, sur les cadavres d'une famille impériale régnant depuis vingt années, et n'ayant réussi qu'à s'aliéner tous les cœurs, n'était nullement une chose nouvelle dans l'histoire des césars de Rome ou de Byzance. Il serait plus vrai de dire que loin d'être l'exception, ces faits tout regrettables qu'ils fussent, se reproduisaient invariablement deux ou trois fois par siècle. Lebeau, l'historien du Bas-Empire, nous semble avoir judicieusement apprécié ces fameuses lettres de saint Grégoire le Grand. « Les termes, dit-il, en paraîtraient flatteurs, s'ils n'eussent pas été de style [1]. » C'était une formule officielle de la chancellerie romaine, répondant à la notification officielle de la chancellerie byzantine. Deux partis seulement s'offraient au pape : reconnaître le nouveau pouvoir, ou se proclamer souverain indépendant de Rome. Que n'eût-on pas dit et que ne dirait-on pas encore contre son ambition et son injustice, si la grande âme de Grégoire avait saisi cette occasion pour devancer d'un siècle l'inauguration du royaume temporel des souverains pontifes? Sa lettre à Phocas fut donc ce qu'elle devait être dans les circonstances exceptionnelles qui l'inspirèrent. La suite et la fin de l'épître en justifiaient pleinement le début. « Que les cieux se réjouissent, disait le pape, que la terre soit dans l'allégresse, que toutes les populations de la république, si longtemps et si durement affligées, respirent enfin sous l'administration bienveillante que vous allez inaugurer. Il est temps de réprimer l'orgueil superbe des ennemis de l'empire, tout en relevant par la clémence le cœur abattu des sujets. Puisse la grâce céleste vous rendre terrible aux barbares et miséricordieux pour vos sujets. Qu'on ne voie plus la confiscation organisée sous le couvert de testaments forcés, ou de donations

[1] Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, tom. XII, liv. LXV, chap. II.

contraintes. Que chacun puisse rentrer paisiblement dans la possession de ses biens, en jouir sans être exposé à des embuches, à des alarmes continuelles. Qu'on rétablisse cette magnifique loi de l'empire chrétien, la liberté individuelle. Car il y a cette différence entre les rois barbares et les empereurs de la république, que ceux-là commandent à des esclaves, ceux-ci à des hommes libres [1]. Mais nos prières seront peut-être plus efficaces que la parole. Veuille donc le Dieu tout-puissant tenir sous la main de la grâce le cœur de votre piété, et l'incliner à tous les actes de justice et de clémence. C'est par la clémence que s'illustrera votre règne sur la terre, et se préparera pour vous un autre royaume dans les cieux [2]. »

Rétablissement de la nonciature à Constantinople.

56. Tant d'insistance à recommander la clémence au terrible césar qui venait de massacrer la famille impériale de Maurice, était l'unique moyen de donner à la fois un avertissement pour le passé et une leçon pour l'avenir. Cette même préoccupation se retrouve dans la lettre de saint Grégoire à Leontia. Elle se terminait ainsi : « Avec le zèle pour la foi catholique, puisse Dieu vous inspirer à vous-même et à votre sérénissime époux la douceur; faites respecter la loi divine, mais montrez-vous pleine de miséricorde. Que votre piété prenne pour modèle la clémente Pulchérie, qui mérita du concile de Chalcédoine le titre de nouvelle Hélène. Je n'ai pas besoin de vous recommander spécialement les droits de l'église du bienheureux apôtre Pierre. Vous avez pris l'initiative, et vous promettez de réprimer les entreprises sacrilèges des derniers temps. Plus vous avez la crainte du Seigneur, plus vous devez aimer d'un amour filial ce siége apostolique, auquel il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon

[1] A propos de cette maxime, M. de Montalembert croit pouvoir dire que « c'était précisément l'inverse de la vérité. » Lebeau estime au contraire que saint Grégoire « par ces belles paroles tâchait d'inspirer la clémence au nouvel empereur. » Quant au fond de la question, il est certain que la législation chrétienne tendait à l'abolition progressive de l'esclavage, au contraire les lois barbares en prescrivaient le maintien. La maxime de saint Grégoire n'était donc pas « l'inverse de la vérité. »

[2] S. Greg. Magn., *Epist.* XXXI, lib. VI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1282.

Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié au ciel [1]. » Il paraît, d'après ces paroles, que Leontia avait déjà pris l'engagement de faire cesser l'usurpation du patriarche byzantin. La nonciature de Constantinople fut donc rétablie, et l'apocrisiaire Boniface reprit possession de son poste.

§ IX. Administration de saint Grégoire le Grand.

Les donatistes en Afrique.

57. Telles furent les dernières sollicitudes de saint Grégoire. L'heure approchait où son pontificat, relativement court et pourtant si fécond, allait finir. Nous n'en avons donné qu'une bien faible idée. Il eût fallu reproduire toutes les lettres du grand pape. Cette vaste correspondance témoigne à la fois de l'activité infatigable de son administration, de son zèle ardent pour la justice et pour la discipline ecclésiastique. Elle s'étendait jusqu'aux extrémités du monde romain. Grégoire répondait à des consultations qui lui venaient du Caucase, il encourageait des tentatives faites pour convertir la Perse. Il travaillait énergiquement à protéger les églises d'Afrique contre les violences des Donatistes, qui se réveillaient avec une nouvelle fureur. Nous avons encore quarante lettres écrites à ce sujet, dans un intervalle de deux années. Le patrice Gennade, exarque ou gouverneur d'Afrique, le seconda avec zèle dans cette entreprise. Le siége de saint Pierre possédait dans le gouvernement de Gennade un domaine considérable, donné autrefois par Constantin le Grand, et depuis ruiné par la guerre. L'exarque le rétablit de ses propres deniers. Grégoire le remercia affectueusement de cette munificence, et le supplia d'achever sa bonne œuvre en défendant les intérêts de la foi contre les entreprises des Donatistes qui chassaient les évêques et les prêtres, rebaptisaient par force les enfants des catholiques, pillaient leurs maisons et se livraient impunément à tous les excès. Gennade se rendit aux

[1] S. Greg. Magn., lib. XIII, *Epist.* XXXIX.

vœux du saint pontife, et employa la puissance dont il était investi en faveur du catholicisme. Ce qui ne contribuait pas peu à énerver la vigueur du gouvernement de l'Église en Afrique, c'était le défaut d'unité dans la hiérarchie. L'autorité du primat, au lieu d'être attachée à tel ou tel siége principal, passait à l'évêque le plus ancien d'ordination, en sorte que la métropole centre de la province ecclésiastique était constamment mobile, et que les rênes de son gouvernement tombaient la plupart du temps entre les mains de vieillards affaiblis par l'âge ou les infirmités. Saint Grégoire, pour remédier à ce fâcheux inconvénient, prescrivit aux conciles provinciaux de choisir désormais leur primat parmi les évêques les plus capables, et de faire en sorte qu'il résidât non plus dans des villages ou des hameaux, comme il arrivait trop souvent, mais dans une ville importante, afin d'être plus en état de résister aux Donatistes. — La Sardaigne et la Corse relevaient du gouverneur d'Afrique; mais l'éloignement de cet officier laissait ces deux îles au pouvoir de fonctionnaires subalternes, habitués à ne voir dans leurs charges qu'un moyen de s'enrichir aux dépens des malheureux habitants. Les magistrats civils, les juges impériaux étaient souvent plus à craindre pour ces pauvres insulaires que les barbares eux-mêmes. Saint Grégoire, touché de leur infortune, se fit leur sauveur tant au spirituel qu'au temporel. Il leur envoya d'abord des évêques zélés et charitables, qui veillèrent avec une tendre sollicitude à tous les intérêts des peuples. Il écrivit à la cour de Constantinople pour faire connaître les abus criants qui se perpétuaient sous le couvert de l'autorité impériale. Ses lettres allaient en même temps rappeler Gennade à la vigilance, et stimuler le zèle de Janvier, métropolitain de Cagliari. Le saint pontife eut le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès : la Sardaigne et la Corse furent enfin gouvernées avec plus d'humanité.

58. La simonie, les ordinations illicites, les désordres du clergé étaient pour l'église des Gaules les trois grandes plaies, plaies saignantes, que le zèle de saint Grégoire avait depuis longtemps signalées et auxquelles il voulait porter remède. Il avait recom-

Concile national pour la réformation du clergé dans les Gaules.

mandé la tenue d'un concile national et chargé Siagrius évêque d'Autun, prélat distingué par son mérite, jouissant de la faveur des princes francs, de le présider. Les guerres continuelles dont la Gaule était le théâtre retardèrent pendant quelques années l'exécution des ordres du pape. Saint Grégoire redoubla ses instances (600). Il en écrivit à la reine Brunehaut et aux rois Théodebert, Théodoric et Clotaire : « Ayez du zèle pour les intérêts de Dieu, disait-il à la reine, et il aura soin des vôtres. Faites assembler un concile pour exterminer la simonie, ainsi que nous vous l'avons recommandé. Immolez à Dieu cet ennemi domestique, afin que vous puissiez vaincre les ennemis étrangers. » Dans une autre lettre, il tenait un langage plus pressant encore : « Comme il est écrit que la justice fait la gloire des nations et le péché la misère des peuples, un royaume n'est jamais stable si les rois ne s'appliquent à réprimer les crimes qui viennent à leur connaissance. Il y a dans vos états des prêtres qui mènent une vie scandaleuse; nous ne pouvons le dire sans douleur, car ce sont les mauvais prêtres qui causent la ruine des peuples. Pourvoyez donc au salut de votre âme et au bien de vos sujets, prenez les moyens nécessaires pour remédier à de tels désordres. » Suivant les intentions du pape, un concile se tint en effet à Sens, l'an 601 [1], et s'occupa de formuler les règlements nécessaires à l'église des Gaules.

Conciles de Rome. Règlements pour la discipline monastique.

59. Sous l'influence puissante du souverain pontife, d'autres conciles se réunissaient dans les diverses parties du monde catholique : à Séville (590), à Saragosse (592), à Tolède (597), à Huesca (598). La discipline religieuse et cléricale faisait le principal objet de ces réunions d'évêques. Saint Grégoire présidait lui-même trois conciles à Rome. Dans le premier (595), il renouvelait la défense ancienne de percevoir aucune taxe pour les ordinations, le pallium et les lettres d'institution, sous quelque prétexte que ce pût être. Il déclarait admissibles dans les monastères toutes les per-

[1] Nous n'avons plus les actes de ce concile, mentionné dans les actes de Betharius (saint Bohaire), évêque de Chartres. Cf. Bolland., *Act. Sanct.*, ad diem 2 august., p. 171; Mansi, tom. X, p. 486.

sonnes de condition servile, sans que leurs maîtres pussent apporter d'obstacle à leur réception, poursuivant ainsi le but constant que s'étaient proposé ses prédécesseurs, l'abolition graduelle de l'esclavage, ce triste résultat de la civilisation païenne, ce stigmate de l'humanité déchue. Dans le second (600), il réglait les degrés de parenté prohibitifs du mariage. Dans le troisième (601), il défendait à tous les évêques de diminuer en rien les biens, les terres ou les revenus des monastères, et fixait des règles propres à assurer la liberté des élections abbatiales. Le nombre des communautés religieuses, toujours croissant en Occident, rendait ces décisions nécessaires. — Le zèle du saint pape pour le bien de l'Église était réglé par un esprit de justice et de conciliation qui lui faisait respecter tous les intérêts. Un ermite, nommé Probus, avait été tiré de la solitude par saint Grégoire, juste appréciateur de son mérite, et placé à la tête du monastère de Saint-André. Or, les moines ne devant rien posséder en propre et tous leurs biens revenant de droit à leur couvent, Probus ne pouvait plus tester. Cependant il avait un fils pauvre qu'il ne voulait pas frustrer de son patrimoine; il écrivit au pape pour lui exposer la situation. « Ayant quitté le monde, depuis plusieurs années, dit-il, j'avais négligé de disposer de mon bien, sachant que mon fils me devait succéder de plein droit. Mais un jour, étant venu avec d'autres cénobites vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes de prendre la direction du monastère, et je vous obéis aussitôt sans avoir eu le temps de disposer de ma fortune. C'est pourquoi je vous supplie de m'y autoriser maintenant, afin que mon obéissance ne soit point préjudiciable à mon fils qui est pauvre. » Saint Grégoire lui accorda cette demande. « Tout ce que vous avez dit est vrai, répondit-il. En conséquence nous vous laissons la liberté de disposer de vos biens, comme si vous n'étiez point entré dans un monastère. »

60. Au milieu du mouvement général qui attirait à cette époque les âmes d'élite dans la solitude des cloîtres, les Gaules virent arriver douze moines Irlandais, sous la conduite d'un illustre étranger qui s'était donné le nom symbolique de *Columba*, colombe

S. Colomban à Luxeuil. Sa lettre à S. Grégoire le Grand.

du Seigneur, dont nous avons fait Colomban. Il était né vers 545, deux ans avant la mort du patriarche saint Benoît, dont l'esprit allait revivre en lui. Initié dès son enfance aux lettres et aux arts libéraux, dans un couvent de Leinster, sa patrie, il eut plus tard à lutter contre deux périls redoutables : une beauté physique qui attirait sur lui tous les regards, et une âme ardente, d'autant plus exposée à la séduction qu'elle en portait en elle-même le foyer. « Jeune homme, lui dit un jour une pieuse recluse, tu ne seras pas plus fort que Samson, David, ou Salomon ; pour te sauver, il faut fuir. » Colomban suivit ce conseil et courut se réfugier à Bangor, au sein de ces milliers de moines encore imbus de la première ferveur qui les y avait assemblés sous la crosse du saint abbé Comgall. Il y demeura jusqu'à l'âge de trente ans. Alors il entendit une voix qui lui disait comme autrefois à Abraham : « Sors de ta patrie, de ta famille, de la maison de ton père, et va dans la terre que je te montrerai [1]. » Il quitta Bangor avec douze autres moines, traversa la Grande-Bretagne et vint débarquer en Gaule. Le roi Gontran lui offrit le vieux château fort à moitié en ruines d'Annegray, où le pieux essaim se fixa avec la double mission d'évangéliser les âmes et de coloniser les broussailles et les friches incultes. En quelques années, le nombre des disciples s'accrut au point qu'il fallut songer à un nouvel établissement. Un autre castrum romain, également ruiné, Luxovium (Luxeuil), au pied des Vosges, jadis station thermale florissante et redevenue alors un marécage désert, fut mis à leur disposition par Gontran (590). Bientôt il fallut encore construire un troisième couvent à Fontaines, et Colomban gouverna simultanément ces trois monastères, où six cents religieux, dont la voix « aussi infatigable que celle des anges » se succédait pour chanter jour et nuit comme à Agaune le *Laus perennis*, pendant que leurs bras robustes, sans distinction de riches ou de pauvres, de nobles ou de serfs, travaillaient aux défrichements que Colomban dirigeait lui-même. Avec l'impétuosité qui lui était naturelle, l'abbé ne ménageait aucune

[1] Genes., XII, 1.

faiblesse. Il exigeait que les malades eux-mêmes allassent battre le blé sur l'aire. Un article de sa règle prescrit au moine de se mettre au lit si fatigué qu'il dorme déjà en y allant, et de se lever avant d'avoir suffisamment dormi. « C'est au prix de ce labeur perpétuel et excessif, dit M. de Montalembert, que la moitié de notre pays et de l'ingrate Europe a été rendue à la culture et à la vie [1]. » L'arrivée de saint Colomban à Luxeuil fut cependant cause de quelque agitation dans l'église des Gaules. Suivant un comput particulier, le saint croyait, avec ses compatriotes d'Irlande, devoir célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune, quand ce jour tombait un dimanche. Ce système différait à la fois de celui des Quartodecimans qui la célébraient toujours le quatorzième jour de la lune, et de la pratique de l'église d'Occident, qui ne la célébrait que le dimanche après le quatorzième jour. Les évêques des Gaules ne crurent pas devoir, et avec raison, souffrir une nouveauté que la réputation des moines étrangers pouvait rendre plus dangereuse. Il en résulta une polémique assez vive; saint Colomban la soutint avec opiniâtreté. Nous avons une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à saint Grégoire. Mais elle ne parvint jamais à son adresse. Par deux fois, les envoyés de Luxeuil tombèrent au milieu des armées campées au pied des Alpes, et furent obligés de rebrousser chemin. Sans cette circonstance, et si la décision du grand pontife fût intervenue, le débat eût été tranché. Du moins il est permis de le croire, en s'en tenant aux formules de soumission employées par le moine irlandais dans sa requête. Le pape est pour lui le docteur « en possession de la science divine; » ses enseignements sont « les sources spirituelles et sacrées d'où jaillissent les flots de la science céleste. » Dans Rome, s'il lui était donné de faire ce pèlerinage, « il voudrait voir seulement le pape et les reliques des saints, *salvâ sanctorum reverentiâ cinerum* [2]. » Outre la question de la Pâque, saint Colomban

[1] *Moines d'Occident*, tom. II, pag. 477.

[2] *Domino sancto et in Christo patri, papæ Romano, pulcherrimo Ecclesiæ decori, totius Europæ flaccentis augustissimo quasi quidam flori, egregio speculatori, theoria utpote divina potito, ego vilis columba in Christo multo salutem. Humilius*

posait celle des ordinations simoniaques dont il était alors témoin dans les Gaules. « Dois-je communiquer, demandait-il, avec des évêques ordonnés contrairement à toutes les lois canoniques, véritables pestes de l'Église? » Il ne dissimulait pas l'indignation que lui faisait éprouver un abus contre lequel saint Grégoire le Grand s'était lui-même élevé avec tant d'énergie, et il donnait à tous ces courtisans, que la faveur du prince transformait en évêques, le nom assez plaisant de *rimarios gallicanos* [1].

Mort de S. Grégoire le Grand. Deux miracles de sa vie.

61. Le moine irlandais et le pape bénédictin ne se virent jamais sur la terre. Saint Grégoire le Grand, « le consul de Dieu, » comme l'appelaient ses contemporains, mourut âgé de soixante-quatre ans, le 12 mars 604 [2]. Les diacres Jean et Paul, ses biographes, ne nous donnent aucun détail sur ses derniers moments. Mais ils s'accordent dans le récit d'un double miracle qni précéda de quelques mois sa fin bienheureuse. Un jour, traversant la place

et purius hæc omnia et multo plura quæ epistolaris brevitas non admittit, per præsentiam interroganda erant, nisi corporis infirmitas, et meorum cura comperegrinorum domi me vinctum teneret, cupidum ad te eundi, ut illam spiritualem vivi fontis venam, vivamque undam scientiæ cœlitus fluentis ac in æternam vitam salientis haurire possem... Ita et ego nunc te, non Romam desiderans, salva sanctorum cinerum reverentia. (Greg. Magn., lib. X, *Epist.* 1; tom. cit., col. 1064.)

[1] Id., *ibid.*, col. 1062.

[2] Voici l'épitaphe qui fut gravée sur le tombeau de saint Grégoire le Grand

Suscipe terra tuo corpus de corpore sumptum,
Reddere quod valeas, vivificante Deo.
Spiritus astra petit, lethi nil jura nocebunt,
Cui vitæ alterius mors magis illa via est.
Pontificis summi hoc claudunturmembra sepulcro,
Qui innumeris semper vivat ubique bonis.
Esuriem dapibus superavit, frigora veste,
Atque animas monitis texit ab hoste sacris.
Implebatque actu quidquid sermone docebat,
Esset ut exemplum mystica verba loquens.
Anglos ad Christum vertit pietate magistra,
Acquirens fideique agmina gente nova.
Hic labor, hoc studium, tibi cura hæc pastor agebas,
Ut Domino offerres plurima lucra gregis.
Hisque Dei consul factus, lætare triumphis,
Nam mercedem operum jam sine fine tenes.

(Joan. Diac., *Greg. vita*, lib. IV, cap. LXVIII.)

du *Forum Trajanum*, le pontife s'arrêta pour en considérer les magnificences ; l'un des bas-reliefs représentait l'épisode historique connu sous le nom de « justice de Trajan. » Au moment où cet empereur, à la tête des légions, sortait de Rome pour son expédition contre les Parthes, une pauvre veuve se jeta à la bride de son cheval, et dit : « J'avais un fils unique, soutien de ma vieillesse ; on l'a tué. Vous êtes empereur, vous ne pouvez pas me rendre mon fils, mais vous me devez le prix de son sang et justice contre ses assassins. — Laissez-moi revenir victorieux, répondit Trajan, et je m'occuperai de votre requête. — Mais si vous ne revenez pas ? s'écria la veuve. — Mon successeur le fera, dit Trajan. — Votre successeur ! reprit cette femme ; à quoi vous servira un acte de justice accompli par un autre ? » — Trajan s'arrêta, se fit amener séance tenante les coupables, qui avouèrent leur crime. Il fit sur-le-champ payer à la malheureuse femme la somme fixée par les lois ; elle fut la première ensuite à intercéder pour la vie des meurtriers, et ceux-ci obtinrent leur grâce. — En entendant ce récit de la bouche d'un romain, Grégoire fondit en larmes, et se rappelant le mot d'Isaïe : *Judicate pupillo, defendite viduam ; et venite et arguite me* [1], il alla se prosterner au tombeau de saint Pierre, demandant au Seigneur si Trajan, le païen qui avait en cette circonstance accompli le précepte de la loi, était damné. Sa prière dura longtemps. Enfin, ravi dans un sommeil extatique, il lui fut révélé que sa prière avait délivré l'âme de l'empereur idolâtre : mais en même temps il lui fut enjoint de ne pas renouveler des demandes de ce genre en faveur de ceux qui n'auraient point été régénérés par la grâce du baptême [2]. — L'autre miracle n'est pas moins célèbre, il a été reproduit par le pinceau des plus grands maîtres [3]. Un dimanche, comme saint Grégoire, célébrant la messe dans la basilique de

[1] Isa., I, 17.

[2] Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, lib. II, cap. XLIV ; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 105 ; Paul. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, cap. XXVII ; tom. cit., col. 57. Nous n'entrons point dans les discussions critiques que ce fait raconté par les deux hagiographes a soulevées. Le double récit est pour nous une autorité qui ne nous permettait pas de passer sous silence le fait lui-même.

[3] Un chef-d'œuvre d'Holbein le Vieux, peint sur bois, en forme de dip-

Saint-Pierre, distribuait la communion aux assistants, une romaine s'approcha avec les autres, et quand le pontife prononça les paroles accoutumées : « Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous serve pour la rémission de vos péchés et pour la vie éternelle [1], » cette femme se mit à rire avec un air d'incrédulité. Grégoire lui retira le pain eucharistique, et le remit au diacre pour le reporter sur l'autel et l'y garder jusqu'à ce que la communion des fidèles fût achevée. Après quoi le pontife s'adressant à cette femme : « Dites-moi, je vous prie, lui demanda-t-il, quelle pensée a traversé votre esprit quand, sur le point de communier, vous vous êtes mise à rire? — Le morceau de pain que vous me présentiez, répondit-elle, était précisément le même que j'avais apporté à l'oblation. Je n'ai pu m'empêcher de sourire quand vous avez donné le nom de corps de Jésus-Christ à un pain que j'ai fabriqué moi-même de mes mains. » Le saint pontife, se tournant alors vers le peuple, lui demanda d'unir ses prières à celles du clergé pour conjurer le Seigneur de dissiper l'incrédulité de cette femme, puis il revint à l'autel. En ce moment, le pain qui y était déposé se transfigura; tous les assistants, la femme la première, contemplèrent avec une émotion indescriptible le corps radieux de Jésus-Christ, apparaissant au lieu des voiles eucharistiques qui l'avaient jusque-là dissimulé à tous les regards [2].

Appréciation historique du pontificat de saint Grégoire le Grand.

62. La mort de saint Grégoire le Grand fut un deuil pour la catholicité. Le clergé romain seul ne s'associa point d'abord à cette manifestation unanime; nous verrons bientôt les motifs d'une si monstrueuse ingratitude. Le reste du monde crut avoir perdu en lui son guide et son père. Saint Augustin l'apôtre de l'Angleterre, saint Léandre archevêque de Séville, le roi des Visigoths Reccarède

tyque, représente ce miracle de saint Grégoire le Grand avec une vigueur d'expression vraiment saisissante. Il appartient à M. le prince E. de Bauffremont-Courtenay.

[1] Dans le récit de Paul Diacre, la formule est celle-ci : *Corpus Domini nostri Jesu Christi prosit tibi in remissionem omnium peccatorum et vitam æternam.* Celle que rapporte Jean Diacre se rapproche davantage des paroles rituelles aujourd'hui en usage : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam.*

[2] Paul. Diac., Joan. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, loc. cit.

le Catholique, le précédèrent ou le suivirent de près dans le tombeau. La Grande-Bretagne, qui lui devait le bienfait de sa conversion, rendit à sa mémoire les plus touchants hommages. En 747, le concile de Clif ordonna à toutes les églises du pays de célébrer solennellement chaque année le jour de sa fête. Ce décret, renouvelé en 1222 par un concile d'Oxford, fut observé jusqu'à la prétendue réforme. Puisse la nation anglaise revenir tout entière à la foi et au culte de son apôtre ! Le pontificat de saint Grégoire le Grand fait époque dans l'histoire de l'Église. « Jusqu'ici, dit M. de Beaufort, le catholicisme et la papauté ont subi deux phases bien distinctes. Des principes de dissolution et de mort attaquaient la société; le monde politique et le monde moral s'écroulaient de toutes parts. Au milieu de ces convulsions qui annoncent la fin des empires vieillis, une société nouvelle se forme, c'est le Christianisme. Un pouvoir ferme et jeune en relie les divers éléments, c'est la papauté. Le rôle de ce pouvoir nous paraît merveilleusement approprié à la mission qu'il doit remplir. Jusqu'au VIe siècle, il offre deux aspects. Depuis saint Lin jusqu'à saint Melchiade, c'est en résistant jusqu'à « l'effusion du sang, » selon la parole de l'Apôtre, que les papes accomplissent leur apostolat. Depuis saint Melchiade jusqu'à saint Grégoire le Grand, ils jettent les bases du droit écrit de l'Église, ils compriment les hérésies qui attaquent le grand mystère de l'Homme-Dieu. Les premiers sont apôtres-martyrs, les seconds sont apôtres-législateurs. L'allure du monde politique répond à ces deux phases : pendant la première, l'unité romaine se rompt; pendant la seconde, la société moderne commence le travail de sa fondation. Tel est, nous le croyons, l'aspect historiquement et philosophiquement vrai des six premiers siècles. Quand la monarchie chrétienne est fondée, quand elle est passée de l'état de fait à l'état de pouvoir, elle se modifie, c'est-à-dire qu'elle joint au côté religieux le côté politique. Les papes ont été apôtres, législateurs, ils deviennent souverains; c'est sous ce nouvel aspect que nous aurons bientôt à envisager leur *mission* politique et civilisatrice [1]. »

[1] *Histoire des papes*, par M. le comte de Beaufort, tom. I.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SABINIEN (1er septembre 604-2 février 606).

1. Faction séditieuse. Mort du diacre Pierre, ami de saint Grégoire le Grand. — 2. Notice de Sabinien d'après le *Liber Pontificalis*. — 3. Pontificat de réaction. Mort de Sabinien. — 4. Les cloches à Rome et dans l'église d'Occident.

PONTIFICAT DE BONIFACE III (29 janvier 607-20 octobre 607).

5. Vacance du saint-siége pendant un an. — 6. Notice de Boniface III d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Décret de Phocas interdisant au patriarche byzantin le titre d'évêque universel.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE IV (25 août 608-7 mai 615).

§ I. LE PANTHÉON.

8. Notice de saint Boniface IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 9. Le Panthéon païen d'Agrippa donné par Phocas au pape. — 10. Dédicace solennelle du Panthéon. Fête de la Toussaint.

§ II. RÉVOLUTIONS EN ORIENT.

11. Tyrannie de Phocas. — 12. Phocas détrôné et mis à mort. — 13. Avénement d'Héraclius. — 14. Prise de Jérusalem par les Perses. La Sainte Croix aux mains de Chosroès II. — 15. L'éponge et la lance de la Passion transportées à Constantinople. — 16. Saint Jean l'Aumônier patriarche d'Alexandrie.

§ III. ÉGLISES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

17. Le roi Ethelbert. — 18. Mort de saint Augustin de Cantorbéry. — 19. Les évêques anglais au concile de Rome de l'an 610. Lettre de saint Boniface IV à Ethelbert. — 20. Décret de saint Boniface IV confirmant la règle bénédictine et les droits monastiques.

§ IV. SAINT COLOMBAN.

21. Première lettre de saint Colomban au pape Boniface IV. — 22. Colomban chassé de Luxeuil par le roi des Burgondes Thierry II. — 23. Saint Colomban à la cour de Clotaire II, roi de Neustrie. Propagande monastique. — 24. Voyage de saint Colomban à la cour de Theodebert II, roi d'Austrasie. Monastère de Bregentz. — 25. Mort de Theodebert II. Nouvel exil de Colomban. Monastère de Bobbio. — 26. Seconde lettre de saint Colomban au pape Boniface IV. — 27. Mort de Thierry II. Supplice de Brunehaut. — 28. Desiderius (saint Didier) évêque de Vienne. — 29. Betharius (saint Bohaire) évêque de Chartres. — 30. La règle de saint Colomban. Sa mort. — 31. Mort de saint Boniface IV.

PONTIFICAT DE SAINT DEUSDEDIT (19 octobre 615-7 novembre 618).

32. Notice de saint Deusdedit d'après le *Liber Pontificalis*. — 33. Tremblement de terre et invasion de la lèpre en Italie. Révolte à Ravenne. — 34. Un décret de saint Deusdedit. — 35 Lettre de Deusdedit à l'évêque espagnol Gordianus. — 36. Apostasie d'Eadbald, fils et successeur de saint Ethelbert. Son retour à la foi catholique. — 37. Ceraunus (saint Ceran) évêque de Paris. — 38. Mort de Deusdedit. Le premier sceau pontifical.

PONTIFICAT DE SABINIEN.

Faction séditieuse. Mort du diacre Pierre ami de saint Grégoire le Grand.

1. Le diacre Pierre, l'interlocuteur des dialogues de saint Grégoire le Grand, avait survécu à son illustre maître ; il eut la douleur de voir au sein du clergé de Rome une faction, plus considérable par la violence et le nombre que par le crédit et la sagesse, insulter la mémoire du pontife qui venait de mourir. Le patrimoine de saint Pierre, reconstitué sur tous les points du monde par le zèle de Grégoire, fournissait d'immenses revenus. Mais au lieu de les employer à engraisser des favoris, saint Grégoire les fit servir à la subsistance des pauvres. On l'accusa d'avoir dilapidé les trésors de l'Église dans un but d'ambition personnelle, pour caresser une vaine faveur de popularité. « Sa fortune particulière ne lui aurait pas suffi, disait-on, il s'est rué sur les biens du saint-siége. » Le biographe qui raconte ce fait ajoute, sans transition, que les mécontents se portèrent en masse au palais de Latran, pour y brûler les écrits laissés par l'il-

lustre docteur. L'historien ne nous dit pas le motif allégué pour colorer aux yeux du public cet acte de vandalisme. On peut conjecturer que les séditieux voulaient surtout anéantir tant de règlements disciplinaires, tant de sages constitutions édictés par le grand pontife en vue d'assurer et de maintenir le respect des lois canoniques qu'ils violaient alors si ouvertement. Quoi qu'il en soit, ils avaient déjà livré aux flammes deux rouleaux de ces précieux manuscrits, lorsque le diacre Pierre intervint. « Que faites-vous? dit-il. Le monde entier a reçu et conserve précieusement les copies des ouvrages que vous prétendez détruire. » Il raconta alors l'épisode dont nous avons déjà parlé plus haut [1], quand il avait vu le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe dicter les paroles qu'écrivait Grégoire. « Êtes-vous prêt à mourir pour attester la vérité de votre récit? » s'écria le peuple. Le diacre prenant alors à la main le livre des évangiles, monta sur l'ambon et répétant sa déclaration il ajouta : « Seigneur, vous savez que j'ai dit la vérité. Faites-moi mourir aux yeux de tout ce peuple, afin qu'il apprenne à respecter votre serviteur Grégoire, et qu'il conserve ses écrits comme des oracles. » En ce moment, Pierre rendit l'esprit, sans avoir eu ni agonie précédente ni douleur. Il fut enterré au pied de l'ambon du témoignage, « où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau, » ajoute le chroniqueur. Ce martyre d'un nouveau genre émut les rebelles, et les manuscrits de saint Grégoire le Grand furent sauvés [2].

Notice de Sabinien d'après le *Libe Pontificalis*.

2. L'élection du nouveau pape se fit au milieu de cette effervescence des esprits ; les suffrages se portèrent sur le diacre Sabinien, que nous avons vu apocrisiaire ou nonce de saint Grégoire à Constantinople. « Déjà s'introduisait, dit Muratori, la coutume de choisir de préférence le pontife parmi les ecclésiastiques ayant précédemment rempli cette fonction, qui les avait fait connaître à la cour, tout en les initiant aux affaires publiques [3]. » La ratification impériale devenait ainsi moins difficile

[1] Cf. chapitre précéd., n° 12, p. 189.

[2] Joan. Diac., *S. Greg. Magn. Vita*, lib. IV, cap. LXIX; *Patr. lat.*, t. LXXV, col. 222. — [3] Muratori, *Annal. d'Italia*, ann. 604.

à obtenir pour des sujets connus et d'ordinaire favorablement appréciés. Il ne restait plus que le délai encore fort long imposé par la distance, car il fallait attendre le retour du message que l'exarque de Ravenne expédiait officiellement à Constantinople. La vacance du siége se prolongeait donc nécessairement plusieurs mois. Depuis le 12 mars 604, date de la mort de saint Grégoire, on dut attendre jusqu'au 30 août de la même année pour procéder à l'intronisation de son successeur. « Sabinien, fils de Bonus, dit le *Liber pontificalis*, était né à Volaterra en Toscane. Il siégea un an, cinq mois et neuf jours. A cette époque, une horrible famine sévit dans la ville de Rome; la paix récemment conclue entre l'exarque et les Lombards permit au pape d'approvisionner les greniers de l'église. Il les fit ouvrir au peuple qui put y acheter du blé, moyennant le prix d'un *solidus* d'or pour trente boisseaux. Sabinien offrit des candélabres à la confession de Saint-Pierre. A sa mort, le convoi réuni pour ses funérailles fut expulsé de la ville et obligé pour gagner la basilique vaticane de faire le tour extérieur des murs, par la porte Saint-Jean et le pont Milvius (Ponte-Molle). Sabinien remplit l'église de clercs : *hic ecclesiam de clero implevit*. Il ordonna vingt-six évêques destinés à diverses provinces. Après lui, le siége épiscopal fut vacant onze mois et vingt-six jours [1]. »

Pontificat de réaction. Mort de Sabinien.

3. La rédaction de cette notice est évidemment embarrassée; elle laisse dans l'ombre quelques sous-entendus qu'il nous sera permis d'éclaircir à l'aide d'autres documents. Trois faits ressortent d'une manière plus spéciale : la famine qui marqua le court pontificat de Sabinien; le clergé séculier remplissant toutes les charges ecclésiastiques; enfin le convoi funèbre du pape défunt rejeté hors de la ville : *Funus ejus ejectum est per portam sancti Joannis*. Une réaction contre les principes qui avaient prévalu durant l'administration de saint Grégoire le Grand se manifeste dans les deux premiers. Nous avons dit que l'illustre pape aimait à se servir des

[1] *Liber Pontificalis, Sabinianus*, LXVII *Notit.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 665.

moines bénédictins pour les grandes charges de l'Église romaine, aussi bien que pour les missions du dehors. Ainsi Augustin, l'ancien abbé du monastère de Saint-André, était devenu l'apôtre de l'Angleterre et le premier archevêque de Cantorbéry. Mellitus, un autre religieux de ce même couvent, fut le premier évêque de Londres. Dans le palais de Latran, autour de sa personne, Grégoire avait réuni des moines pleins de science, de zèle et de vertu. Que cette prédilection ait déplu au clergé séculier de Rome, il ne faudrait pas connaître la nature humaine pour s'en étonner. Sabinien céda sans doute aux récriminations qui se produisirent en ce sens, et le *Liber pontificalis*, d'un mot, décrit toute cette réaction : *hic ecclesiam de clero implevit*. Le clergé séculier dut être satisfait. Le peu que nous connaissons du caractère de Sabinien nous le montre comme un homme timide et méticuleux. Durant sa nonciature à Constantinople, saint Grégoire, tout en rendant justice à ses autres qualités, le lui reprochait en termes paternels. « Je m'étonne, lui disait-il, que votre dilection se soit laissée à ce point tromper par l'hypocrisie de Jean le Jeûneur et par les menaces impériales. Vous n'auriez jamais dû accepter, pour me les transmettre, des lettres où le patriarche se donne le titre fastueux d'œcuménique. Cessez de trembler, méprisez du fond de l'âme, par respect pour la vérité, ce que vous voyez grand dans le monde contre la vérité. Ayez confiance en la grâce du Dieu tout-puissant et en l'appui du bienheureux apôtre Pierre. Consentir à l'usurpation de ce titre criminel serait perdre la foi [1]. » A la suite de ces démêlés, l'apocrisiaire fut rappelé. Devenu pape, il n'avait pas perdu la mémoire de ces faits où son amour-propre avait eu à souffrir, et dès lors on conçoit qu'il put se prêter dans une certaine mesure à la réaction contre le pontificat précédent. « Or, dit Paul Diacre, l'hiver de l'année 604 avait été d'une extrême rigueur, toutes les vignes furent gelées ; l'été qui suivit fut d'une sécheresse telle qu'il n'y eut pas de récolte [2], aussi la

[1] S. Greg. Magn., lib. V, *Epist.* XIX; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 744.

[2] Paul. Diac., *De gest. Langobard.*, lib. IV, cap. XXX; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 565.

famine devint horrible non-seulement à Rome, mais dans toutes les contrées voisines[1]; elle détermina l'exarque Smaragdus à conclure avec Agilulfe, roi des Lombards, au prix de douze mille solidi, une trêve de trois ans[2]. Sabinien, successeur de Grégoire le Grand, ouvrit les greniers de l'église au peuple, mais moyennant un prix d'achat; en sorte que les ouvrant à ceux qui pouvaient payer, il les fermait aux pauvres que Grégoire avait fait inscrire dans les registres des monastères, hospices, diaconies et hôpitaux, comme devant être nourris gratuitement aux frais du trésor ecclésiastique. Ces malheureux, poussés par la détresse, allèrent tous ensemble trouver le pape : Seigneur apostolique, dirent-ils, votre saint prédécesseur Grégoire, notre père, prenait soin de nourrir ses brebis : nous laisserez-vous mourir de faim? — Importuné de ces clameurs, Sabinien s'écria : Grégoire avait soin de sa renommée, il eût nourri tout l'univers; moi je n'en ai pas le pouvoir. — Plusieurs fois ces scènes se renouvelèrent, et Sabinien fit constamment la même réponse. Or, une première fois Grégoire lui apparut en songe, et lui reprocha doucement sa conduite. La vision reparut une seconde et une troisième fois sans plus de succès. Enfin une quatrième fois Grégoire apparut menaçant et sévère : de son bâton pastoral qu'il tenait à la main il toucha la tête de son indocile successeur. Quelques jours après, Sabinien expirait dans d'horribles tortures[3]. » Si les faits se passèrent de la sorte, on comprend que le peuple exaspéré ne permit point au convoi funèbre de traverser librement les rues de Rome. Toutefois Sabinien, en livrant trente boisseaux de blé pour un *solidus* d'or, c'est-à-dire en monnaie actuelle une quarantaine de francs, faisait acte de générosité. Mais en supprimant pour les pauvres des hospices, hôpitaux, monastères et diaconies, les distributions gratuites établies par son prédécesseur, il continuait cette réaction intempestive contre laquelle le peuple finit par se soulever. Sabinien perdit ainsi la gloire de voir son nom inscrit au

[1] Paul. Diac., *Vit. Greg. Magn.*, cap. XXIX; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 58. — [2] *De gest. Langobard.*, lib. IV, cap. XXXIII, col. 567. — [3] Paul. Diac., *Vit. S. Greg. Magn.*, cap. XXIX, col. 58.

catalogue des saints, ce qui ne préjuge d'ailleurs pas la question de son salut éternel, demeuré le secret des miséricordes divines.

Les cloches à Rome et dans l'église d'Occident.

4. Aucun rescrit ni lettre ne nous est resté du court pontificat de Sabinien. Des auteurs relativement récents, Oldoin, Paul Virgile, Panvini, Génébrard, lui attribuent un décret prescrivant l'usage des cloches aux heures canoniales, pour appeler les fidèles aux offices de l'Église. « C'était, dit M. de la Gournerie, une heureuse idée de trouver le moyen par un seul coup de marteau, de faire naître à la même minute un même sentiment dans mille cœurs divers, et de forcer les vents et les nuages à se charger des pensées des hommes[1]. » Du reste, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, l'usage des cloches était connu en Occident dès le ve siècle; on en attribue généralement l'invention à saint Paulin, évêque de Nole en Campanie. C'est la raison qui fit donner aux cloches le nom de *nola*, ou *campana*, par les auteurs ecclésiastiques les plus anciens. Dans l'église d'Orient les cloches furent introduites beaucoup plus tard. Au IXe siècle, vers 864, Orso, doge de Venise, envoya en don à l'empereur grec Michel douze cloches, que celui-ci plaça dans un élégant campanile à l'église de Sainte-Sophie.

PONTIFICAT DE BONIFACE III.

Vacance du saint-siége pendant un an.

5. La nouvelle élection pontificale, ainsi que la précédente, indiqua, de la part du clergé romain, l'intention d'être agréable à la cour de Constantinople. Les suffrages se réunirent sur l'apocrisiaire Boniface, qui était en ce moment à la cour de Phocas (29 janvier 606). A un autre point de vue, le choix fait de sa personne marquait un revirement profond dans les esprits. Boniface s'était en effet montré l'un des plus dévoués disciples de saint Grégoire le Grand, dont il avait mérité la confiance par d'éminentes qualités. Sa vie entière s'était écoulée au service de l'Église. D'abord notarius du saint-siége, il avait été délégué par saint Grégoire

[1] La Gournerie, *Rome chrétienne*, tom. II, p. 174.

à Sipontina (aujourd'hui Manfredonia), près de Naples, pour y dresser l'état complet de situation de cet évêché dévasté par les Lombards[1]. A Rome, le pape le chargeait de recevoir les évêques étrangers, et de traiter avec eux des affaires de leurs diocèses[2]. Plus tard Boniface fut envoyé à Antioche et à Corinthe, en qualité de *defensor*, c'est-à-dire d'administrateur des domaines du saint-siége en Syrie et en Grèce[3]. Lorsque saint Grégoire voulut mettre un terme aux malheurs et à l'oppression de la Corse, il y envoya Boniface[4]. Enfin en l'accréditant près de Phocas, le pape disait de lui : « L'apocrisiaire que je vous envoie était le premier de l'ordre des défenseurs, il a longtemps vécu près de moi; sa foi, ses mœurs exemplaires et éprouvées l'ont désigné à mon choix, et je l'ai jugé digne des fonctions qu'il va remplir près de vous. Il a reçu de mes mains l'ordination du diaconat, et dans quelques semaines il se présentera à votre clémence, laquelle appréciera elle-même son mérite[5]. » Boniface ne trompa point les espérances de l'illustre pontife, et fut bientôt aussi estimé à Constantinople qu'il l'était à Rome. La nouvelle de son élection au souverain pontificat fut donc accueillie avec joie par la cour impériale. On y vit d'une part la promotion d'un sujet capable et digne, de l'autre un hommage rétrospectif à la mémoire de saint Grégoire le Grand. Malgré la diligence que put faire le nouveau pape pour se rendre à Rome, la vacance du siége se prolongea près d'une année, et ne cessa que le 29 janvier 607, jour où Boniface prit solennellement possession de la chaire apostolique.

Notice de Boniface III d'après le *Liber Pontificalis*.

6. « Boniface, dit le *Liber Pontificalis*, était né à Rome et avait pour père Catadioce[6]. Il siégea huit mois et vingt-huit jours. Il obtint de l'empereur Phocas un édit déclarant que le siége du bienheureux apôtre Pierre était le chef de toutes les églises, et flétrissant la prétention de l'église de Constantinople dont les

[1] Greg. Magn., *Epist.* XLII, lib. III; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 638. — [2] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 722. — [3] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 479, 480. — [4] *Ibid.*, col. 1217, 1276. — [5] *Ibid.*, col. 1288.

[6] Ce nom hellénique (Κατὰ διώκη) permet de conjecturer que le père de Boniface III appartenait à l'une de ces familes, grecques d'origine, que les relations politiques ou commerciales appelaient à Rome.

patriarches se disaient les premiers de toute la catholicité. Dans un synode tenu à la basilique vaticane, composé de soixante-douze évêques et de trente-quatre prêtres, en présence des diacres et de tout le clergé, il promulgua une constitution par laquelle il était défendu sous peine d'anathème de s'occuper, du vivant d'un pape ou d'un évêque, du choix de son successeur et de créer à ce sujet des brigues ou des factions. Le clergé et les fidèles de l'église vacante ne devront se réunir pour une élection que le troisième jour après les obsèques du pontife défunt. Alors seulement le choix aura lieu, avec liberté entière pour chacun d'exprimer son suffrage. Boniface mourut prématurément, et fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le 12 novembre 607. Il avait ordonné vingt et un évêques pour diverses églises. Après lui le siége épiscopal demeura vacant dix mois et six jours [1]. »

Décret de Phocas interdisant au patriarche byzantin le titre d'évêque universel.

7. Cette notice du *Liber Pontificalis* est le seul document qui nous soit resté du court pontificat de Boniface III. Nous n'avons plus le texte de l'édit impérial par lequel Phocas reconnaissait à l'église de Rome le titre de mère et maîtresse de toutes les autres. Les historiens, tels que Paul Diacre et le vénérable Bède [2], se contentent de mentionner cette pièce importante sans la reproduire. Par cette décision impériale se terminait l'usurpation audacieuse du titre d'œcuménique, dont les deux derniers patriarches de Constantinople s'étaient décorés. Cyriaque venait de mourir (29 octobre 606), et avait eu pour successeur le diacre et sacellaire Thomas. Celui-ci écrivit au pape une lettre de communion et de soumission respectueuse, qui n'a point non plus été conservée. Nous ne regrettons pas moins la perte des actes du synode romain dont parle le *Liber Pontificalis*. Ils nous auraient sans doute révélé des particularités fort intéressantes sur les brigues qui suivirent la mort de saint Grégoire le Grand, et sur les entreprises de la faction hostile à cet illustre pontife.

[1] *Liber Pontificalis*, *Bonifac. III*, not. LXVIII ; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 672.

[2] Paul Diac., *De gest. Langobard.*, lib. IV, cap. XXVII; *Patr. lat.*, tom. XCV col. 569; Bed., *Hist. eccl.*, lib. I, cap. XXXIV; *Patr. lat.*, ibid., col. 76.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE IV.

§ I. Le Panthéon.

Notice de S. Boniface d'après le *Liber Pontificalis*

8. « Boniface, dit le *Liber Pontificalis*, était originaire du pays des Marses. Il naquit dans la cité de Valeria, et eut pour père un médecin nommé Jean. Il siégea six ans, huit mois et douze jours. De son temps, Rome eut à souffrir trois fléaux successifs, la famine, la peste et les inondations. Boniface obtint de l'empereur Phocas le temple nommé Panthéon ; il le convertit en une église dédiée à sainte Marie toujours vierge et à tous les saints. Phocas y envoya de riches offrandes. Boniface convertit sa maison patrimoniale de Rome en un monastère qu'il enrichit de nombreuses donations. Il mourut le VIII des ides de mai [1] (8 mai 615), et fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le 25 du même mois. En deux ordinations, au mois de décembre, il avait consacré huit diacres et trente-cinq évêques destinés à diverses églises. Après lui [2], le siége épiscopal demeura vacant sept mois et vingt-cinq jours [3]. »

Le Panthéon païen d'Agrippa donné par Phocas au pape.

9. Le fait saillant de cette notice est la transformation en église chrétienne du temple païen si fameux dans l'antiquité sous le nom de Panthéon, et aujourd'hui sous ceux de *Rotunda* et de Sainte-Marie *ad martyres*. Ce chef-d'œuvre de l'architecture romaine, que Michel-Ange devait reproduire plus tard

[1] Le texte du *Liber Pontificalis* porte par erreur le mois de mars pour celui de la mort de Boniface IV ; nous rectifions la date d'après l'épitaphe antique du tombeau de ce pape :

HIC REQVIESCIT BONIFACIVS IVNIOR
QVI SEDIT ANNOS VI.M.VIII. DIES XIII
DEPOSITVS EST OCTAVO IDVS MAII
IMPERANTE DOMINO HERACLIO
ANNO EIVS QVINTO.

[2] Le texte imprimé du *Liber Pontificalis* ne porte pas cette dernière mention, que nous empruntons au manuscrit de Vaucelle (*Vallis cella*), cité par les annotateurs.

[3] *Liber Pontificalis*, *S. Bonifac. IV*, notit. LXIV ; *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 678.

au dôme de Saint-Pierre et jeter audacieusement dans les cieux, avait été bâti l'an 27 avant notre ère, en l'honneur de la victoire d'Actium, par Agrippa gendre d'Auguste, et dédié à Jupiter Vengeur [1]. C'était le plus beau des nombreux monuments qui s'élevaient dans l'immense plaine du Champ-de-Mars. Élevé sur un soubassement aujourd'hui en partie enfoui, il était précédé d'un péristyle de cent pieds de large sur soixante-quinze de long, composé de seize colonnes monolithes du granit le plus dur, de quarante-trois pieds de haut. Ces colonnes, rangées par huit de front, supportaient un merveilleux frontispice dont le tympan était décoré d'un bas-relief de bronze, représentant Jupiter foudroyant les Titans. Sept degrés de marbre blanc conduisaient au péristyle. La porte de bronze massif existe encore. De chaque côté, dans deux niches maintenant vides, étaient placées les statues de l'empereur et d'Agrippa. A l'intérieur, le temple circulaire, surmonté d'une coupole qui a valu au monument son nom de *Rotunda*, a cent vingt pieds de diamètre et autant de hauteur. Sur le pourtour on avait ménagé huit édicules devenus aujourd'hui des autels; là étaient déposées les statues d'airain, d'argent, d'or, d'ivoire, des principales divinités de Rome et du monde qu'elle avait vaincu, comme pour rendre hommage au maître des dieux, Jupiter Vengeur, dont la statue colossale occupait la grande niche en face de la porte d'entrée. Le Panthéon n'a aucune fenêtre : le dôme partagé en cinq rangs de caissons autrefois ornés de rosaces de bronze doré, reçoit le jour par une baie circulaire de trente pieds de diamètre, pratiquée à ciel ouvert dans le milieu de la voûte.

[1] On lit encore sur la frise du portique extérieur l'inscription primitive : M . AGRIPPA . L . F . COS . TERTIVM FECIT ; c'est-à-dire : *Fait par Marcus Agrippa, fils de Lucius, consul pour la troisième fois.* L'an 202 de l'ère chrétienne, Septime Sévère et Antonin-le-Pieux restaurèrent l'édifice, ainsi que le constate l'inscription suivante, qui se lit sur l'architrave :

IMP . CÆS . L . SEPTIMIVS SEVERVS..
ET IMP. CÆS. M. AVRELIVS ANTONINUS PIVS..
PANTHEVM VETVSTATE CORRVPTVM
CVM OMNI CVLTV RESTITVERVNT.

10. Tel était ce fastueux monument considéré par la Rome païenne comme le pandœmonium de l'empire. Depuis la conversion de Constantin le Grand, il était resté debout au milieu de la capitale du monde chrétien, sans avoir subi d'autres mutilations que celles qui lui furent infligées par les invasions barbares [1]. Rien ne prouve mieux l'injustice des accusations dirigées contre le prétendu vandalisme des papes. Phocas, en accordant à Boniface IV l'autorisation de convertir le Panthéon au culte du vrai Dieu, fit acte d'intelligence et de foi. Heureux s'il eût toujours suivi dans sa politique intérieure et extérieure d'aussi nobles inspirations ! Il est certain qu'il se montra en toute rencontre favorable à l'Italie et à la papauté. Rome lui éleva une statue dorée, au sommet d'une colonne de l'époque des Antonins, en face du Capitole. La statue a disparu, mais la colonne subsiste encore, et les fouilles pratiquées à sa base ont mis à découvert une inscription latine qui rappelle qu'en 608 l'exarque Smaragdus, entouré de toute la population romaine, avait élevé ce monument à Phocas, pour le remercier d'avoir conservé à l'Italie la paix et la liberté [2]. En pre-

Dédicace solennelle du Panthéon. Fête de la Toussaint.

[1] En 663, il restait encore quelques statues de bronze dans les niches supérieures. L'empereur Constant II les fit enlever, avec les tuiles de même métal qui couvraient extérieurement le toit de la Rotonde. Tous ces précieux débris, échappés à la rapacité des barbares, furent jetés au creuset pour satisfaire la cupidité d'un césar byzantin. Le pape Grégoire III, en 731, répara les ruines faites par Constant II, et recouvrit la coupole de lames de plomb. (Cf. Bléser, *Rome*, p. 31.)

[2] Ces fouilles eurent lieu en 1813, durant l'occupation de Rome par les troupes françaises. Voici l'inscription :

Optimo, clementissimo, felicissimoque,
Principi Domino N. Phocæ Imperatori,
Perpetuo a Deo coronato, triumphatori
Semper augusto,
Smaragdus ex præpositis sacri Palatii.
Ac patricius et exarcha Italiæ,
Devotus ejus clementiæ,
Pro innumerabilibus pietatis ejus
Beneficiis, et pro quiete
Procurata Italiæ, ac conservata libertate,
Hanc statuam pietatis ejus,

nant pour ce qu'elle vaut cette expression lapidaire et officielle de la reconnaissance publique, il serait cependant injuste de n'en tenir aucun compte. L'édit de Phocas en faveur de la primauté spirituelle de Rome, la donation du Panthéon aux papes, la paix définitive conclue avec les Lombards, sont trois épisodes glorieux d'un règne qui ne fut malheureusement pour Constantinople qu'une série de calamités et de désastres. Saint Boniface dédia solennellement à Marie le temple purifié (13 mai 610). On dit qu'il y fit apporter vingt-huit chariots pleins des ossements sacrés des martyrs, recueillis dans les diverses catacombes de Rome [1]. De là les noms de Sainte-Marie *ad martyres* et d'église de Tous les Saints donnés au Panthéon chrétien. La foule fut tellement immense à cette fête et aux anniversaires qui la suivirent, que les vivres manquèrent. On fut obligé plus tard de la transférer au 1er novembre, époque où les récoltes partout achevées facilitaient les approvisionnements nécessaires. Telle fut l'origine de la fête de la Toussaint, rendue obligatoire pour l'Italie en 731 par Grégoire III, établie dans la Gaule en 837 sous le règne de Louis-le-Débonnaire par Grégoire IV, et depuis universellement célébrée dans toute la chrétienté.

§ II. Révolutions en Orient.

Tyrannie de Phocas.

11. Soldat parvenu, issu d'une révolution sanglante qui l'avait, du grade infime de centurion, porté d'un seul bond au trône impérial, Phocas, dès les premiers jours de son règne improvisé, se vit en

Auri splendore micantem, huic
Sublimi columnæ ad perennem
Ipsius gloriam imposuit ac dicavit,
Die prima mensis Augusti, Indict. und.
P. C. pietatis ejus anno quinto.

[1] Baronius et après lui les divers historiens ecclésiastiques attribuent ce fait au pontificat de Boniface IV; cependant l'illustre archéologue romain, M. de Rossi, croit que cette grande translation des reliques catacombaires doit être rapportée au pape Pascal I et à la date du 20 juillet 817.

butte à toutes les conspirations. Il crut que la terreur consoliderait son pouvoir, que la cruauté du maître suppléerait à l'amour absent du cœur des sujets. Voici le portrait que Cedrenus nous a tracé de l'aventurier cappadocien, jeté par un caprice de la faction des Verts sur le trône de Byzance. Une chevelure rousse, des sourcils épais qui se rejoignaient sur le front, au visage une cicatrice à laquelle la colère donnait un aspect sinistre, telles étaient ses disgrâces physiques. Il y ajoutait des vices odieux, la débauche, l'ivrognerie, la férocité. Ce n'était ni la justice farouche d'un Tibère, ni la folie perverse d'un Caligula, ni l'imagination dépravée d'un Néron; Phocas confinait plutôt aux Domitien et aux Commode. La vue du sang était sa plus grande jouissance; il aimait les supplices orientaux avec les raffinements de la torture, la rupture successive des membres, la mutilation des pieds et des mains [1]. Le nombre de ses victimes ne se comptait plus; tous les parents ou amis de la malheureuse famille de Maurice furent égorgés. Il suffisait qu'un général eût éprouvé un échec pour être considéré comme traître et brûlé vif. Or, les généraux de Phocas, mal choisis et sans aucune capacité, étaient toujours vaincus. La guerre venait de se rallumer plus ardente que jamais avec Chosroès II roi des Perses. Ce prince, soit par sympathie réelle pour l'infortuné Maurice, soit par les vues d'une ambitieuse politique, avait déclaré qu'il ne traiterait pas avec un soldat assassin. L'an 603 vit donc renaître la lutte sanglante de la Perse contre l'empire. Moins grand capitaine que son aïeul Chosroès Ier, mais plus tenace que lui, Chosroès II sema toute l'Asie de meurtres et de pillage. Les villes brûlées, les campagnes couvertes des cadavres de leurs habitants, n'offraient aux yeux que des cendres et des ruines. Depuis le Tigre jusqu'au Bosphore, ce pays le plus peuplé, le plus riche, le plus fertile de l'univers, devint un théâtre d'horreurs. Chaque année et chaque expédition, dans cette guerre de pirates, étaient marquées par la dévastation d'une nouvelle pro-

[1] Cedren., *Histor. Compend.*; *Patr. græc.*, tom. CXXI, col. 775.

vince. Les troupes de Phocas étaient invariablement battues; le centurion couronné ne se mettait jamais à leur tête. C'eût été le meilleur moyen de leur rendre courage. A défaut de sa présence, il lui prit fantaisie de faire déclarer par le patriarche de Constantinople que tout soldat mort les armes à la main, en combattant contre les Perses, était infailliblement martyr. Pour l'honneur du patriarche, qui était alors le fameux Cyriaque, rebelle à l'autorité du saint-siége et prétendant au titre d'œcuménique, nous devons dire qu'il refusa de sanctionner le décret. Phocas se retourna contre les juifs, qu'il soupçonnait, non sans raison peut-être, de favoriser en secret les Perses. Un décret parut en janvier 610, ordonnant à tous les Israélites de se faire baptiser sous peine de confiscation ou d'exil. Le préfet du prétoire, Georges, partit pour Jérusalem avec une véritable armée; les fils d'Israël, bien que fort nombreux dans cette ville, n'osèrent pas résister et reçurent le baptême. Mais à Alexandrie ils se révoltèrent, et mirent en pièces le patriarche Théodore Scribo. A Antioche, une sédition du même genre coûta la vie au patriarche Anastase, qui fut brûlé vif. Le contre-coup de ces lamentables excès se faisait ressentir à Constantinople, où les cruautés de Phocas multipliaient sans cesse les victimes. La faction des Verts, jadis si dévouée au centurion césar, l'avait pris en haine et l'insultait publiquement. Le patriarche Thomas, successeur de Cyriaque, effrayé des symptômes menaçants qui se produisaient chaque jour, consulta Théodore le Sicéote, cet homme de Dieu qui semblait être le prophète de l'empire. « Je n'aurais pas voulu attrister votre cœur, lui répondit Théodore, il ne vous sera nullement avantageux de connaître l'avenir. Mais puisque vous l'exigez, sachez que vont venir des incursions de barbares telles qu'on n'en vit jamais jusqu'ici. Les églises seront abandonnées, la ruine du service divin en Orient sera suivie de celle de l'empire. Les temps approchent. » Au moment où ces étonnantes paroles étaient prononcées à Constantinople, nul ne savait encore le nom de Mahomet qui devait les réaliser. Le patriarche les appliqua sans nul doute à Chosroès; il se préoccupait de Phocas et des Perses. Mais Phocas n'était qu'un

accident; les Perses n'étaient pas l'instrument choisi de Dieu pour renverser l'empire de Byzance et étouffer l'église grecque dans le sang, la ruine, la mollesse et la volupté. Thomas ne survécut point à la sinistre prédiction; il tomba malade et envoya dire à Théodore : « Priez Dieu qu'il me retire de ce monde, afin que je ne voie pas les malheurs de l'Orient. — Non, répondit Théodore, laissez-moi au contraire le supplier de conserver à son peuple un bon pasteur. » Mais l'héroïque malade insista, et Théodore, vaincu par ses instances, lui fit répondre une dernière fois par son diacre Épiphane : « Puisque vous avez un si vif désir d'être délivré et d'aller à Dieu, j'ai sollicité pour vous cette grâce, je l'ai même obtenue. Cependant, si vous consentez à vivre, mandez-le moi et j'irai vous trouver. Si vous persistez à vouloir mourir, adieu; nous nous reverrons au ciel. » Le vendredi 10 mars 610, Thomas qui avait persisté à vouloir mourir, rendait son âme bienheureuse à Jésus-Christ. Un mois après, le samedi-saint 18 avril, le diacre Sergius, Jacobite ou Nestorien de naissance, d'éducation et de sentiments, fut du patriarche de Constantinople. Les malheurs se précipitarent sur l'église d'Orient : Théodore le Sicéote mourut à son tour le 26 avril 612; il avait demandé, lui aussi, la grâce de ne pas voir les calamités qu'il avait prédites.

12. Le nouveau patriarche allait bientôt couronner un nouvel empereur. Le 3 octobre 610, on vit paraître à la pointe occidentale de Constantinople, au pied du château qu'on nommait dès lors les Sept-Tours, une immense flotte, dont tous les navires portaient au haut du grand mât une image de Marie. Cette image, reproduite ainsi deux cents fois sur les flots, avait partout les mêmes traits et la même forme. Elle représentait la célèbre peinture ἀχειροποίητα de la Vierge d'Édesse, qu'on disait apportée du ciel par les anges, et à laquelle nulle main d'homme n'avait travaillé. Au centre de la flotte, sur le vaisseau principal, se tenait debout un guerrier dans la force de l'âge, ayant à ses côtés l'évêque Étienne de Cysique, qui posait sur sa tête une couronne d'or. Le guerrier était Héraclius, fils de l'exarque d'Afrique. La flotte venait de Carthage pour renverser Phocas. La révolution fut

Phocas détrôné et mis à mort.

foudroyante. A cheval, à la tête de ses troupes, sur la place de l'Hebdomon, Phocas essaya de résister; on le jeta dans une barque, dépouillé de la pourpre, les mains liées derrière le dos, couvert d'une misérable casaque noire, et on le conduisit au vaisseau d'Héraclius. « Misérable ! lui dit le vainqueur, est-ce donc ainsi que tu as gouverné l'empire? — Et toi, répondit Phocas, le gouverneras-tu mieux? » — A ces mots, Héraclius s'emporta, dit-on, au point de déshonorer son triomphe; il se jeta sur Phocas, le renversa, le foula aux pieds et lui fit trancher la tête sur le tillac du navire, à la vue d'un peuple innombrable qui contemplait la scène du rivage, et qui battait des mains. Les membres épars du tyran furent rapportés à Constantinople, traînés dans les rues, et enfin brûlés avec tous les parents et tous les favoris du tyran. C'est bien là le bas empire.

Avènement d'Héraclius.

13. Héraclius fut couronné, le 7 octobre 610, par le patriarche Sergius. Le peuple applaudit, comme il avait applaudi à l'inauguration de Phocas. On le voit, l'empire byzantin ne ressemblait en rien à une monarchie héréditaire; impossible de lui appliquer nos idées actuelles de légitimité. Les césars se succédaient par le droit de la force, ils ne se distinguaient les uns des autres que par le plus ou moins de mérite personnel. Sous ce rapport, Héraclius ne fut pas indigne de régner. Pourtant la cruauté et l'arbitraire ne disparurent pas avec Phocas. L'impératrice Eudocie, femme d'Héraclius, étant morte en 612, on lui fit des obsèques magnifiques. Sur le passage du cortége, toute la population était aux fenêtres. Une malheureuse servante laissa par mégarde tomber un peu d'eau qui atteignit les draperies du char; elle fut brûlée vive, et ses maîtres n'eurent que le temps de quitter la ville pour éviter le même sort. Un meurtre avait été commis sur la personne d'un jeune grec, nommé Vitulinus; ses assassins l'assommèrent à coups de bâton. Héraclius les fit livrer aux parents de la victime, avec ordre de leur rendre supplice pour supplice, et de leur appliquer la peine du talion. Les lois de Phocas contre les juifs furent renouvelées avec plus de rigueur encore: dans tout l'Orient on les força à se faire baptiser. Héraclius employa même son crédit

près de Sisebut roi des Visigoths d'Espagne et de Dagobert roi des Francs, pour qu'ils adoptassent une mesure semblable. Enfin après quelques mois de veuvage, sans vouloir porter plus longtemps le deuil d'une épouse qu'il avait adorée, Héraclius déclara son intention de se marier avec sa propre nièce. A une époque où les lois canoniques et civiles interdisaient absolument de telles alliances, le scandale fut grand. Sergius osa représenter à l'empereur qu'il allait se déshonorer par un mariage aussi contraire à la législation de l'empire qu'à celle de l'Église. « Je vous sais gré de votre zèle, répondit Héraclius, vous faites votre devoir; c'est à moi maintenant de décider. » La décision fut conforme aux caprices du monarque; Sergius eut la lâcheté de bénir l'union illicite et de poser de ses mains la couronne sur la tête de Martina, la nouvelle impératrice (614). Le peuple, moins indulgent, hua dans le cirque les augustes époux. Des deux enfants issus de cette union, l'aîné, Fabius Constantin, naquit difforme[1] le second, Théodose, sourd; et tous deux moururent en bas âge .

14. Il faut convenir qu'Héraclius débutait mal. Au lieu de s'occuper de ses plaisirs, disent les historiens, il aurait dû penser aux affaires. Chosroès II n'avait pas déposé les armes, bien que son prétexte de guerre, Phocas, n'existât plus. Héraclius lui fit dire à diverses reprises : « J'ai vengé la mort de Maurice et j'ai puni son assassin; consens à faire la paix avec moi, et remets ton glaive dans le fourreau. » Chosroès répondait invariablement : « Je ne te connais pas. Il n'y a pour moi qu'un seul empereur légitime, Théodose, fils de Maurice. » Mais Phocas avait égorgé Théodose, fils de Maurice, ce que Chosroès ne voulait absolument pas croire.

Prise de Jérusalem par les Perses. La Sainte Croix aux mains de Chosroès II

[1] Un historien moderne fait à ce sujet la réflexion suivante : « Tout le monde vit là un châtiment du ciel, et l'épouvante s'empara de la famille impériale et de la nation. » (Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, Paris, 1869, in-8°, p. 76.) Les études physiologiques de notre siècle ont démontré, par des statistiques incontestables, le danger des mariages entre consanguins, et prouvé jusqu'à l'évidence que la loi de l'Église est ici éminemment préservatrice. Nous souhaiterions qu'on insistât davantage sur ce fait, et qu'on le vulgarisât dans notre société si légère et si oublieuse, mais pourtant accessible encore à la vérité, quand on prend la peine de mettre la vérité à sa portée.

La guerre continua donc. Romizanès (Rasmiz) surnommé Serbar (le *Sanglier royal*), généralissime des Perses, s'empara, l'an 613, de la ville de Damas, et emmena les habitants en esclavage. L'année suivante, encouragé par les juifs de Jérusalem qui émigraient en masse sous ses tentes afin de se soustraire au baptême forcé d'Héraclius, Serbar se dirigea sur la Palestine, résolu d'anéantir tous les monuments du christianisme, dans ce berceau de la religion chrétienne. Au mois d'avril 614, il franchit près de Paneas les derniers rameaux de l'Anti-Liban, côtoyant jusqu'à Scythopolis le Jourdain et le lac de Tibériade. Sur son passage, les juifs de Séphoris, de Nazareth et de la Galilée, les samaritains de Sébaste et de Naplouse se rallièrent sous ses drapeaux et servirent de guides à son armée. Les arabes des frontières, profitant de l'effroi général, se jetèrent sur la laure de saint Sabas et massacrèrent quarante-quatre moines, qui avaient préféré la mort à l'abandon de leurs cellules [1]. Les autres s'étaient enfuis, dès qu'on avait signalé du haut des tours l'apparition des pillards. L'armée persane arriva dans les premiers jours de juin sous les murs de Jérusalem. La ville sainte n'était pas défendue : l'unique garnison romaine qui eût pu la secourir était en Cappadoce, à deux cents lieues de là, sous les ordres du préfet du prétoire, Crispus. Les remparts, restaurés en dernier lieu par Eudocie, étaient une barrière impuissante : ils furent escaladés par les troupes de Serbar, et les Perses vainqueurs envahirent Jérusalem. « Une scène affreuse suivit leur entrée. La ville entière fut mise à sac : les moines, les religieuses, les habitants poursuivis de toutes parts furent égorgés dans leurs cellules, dans les rues, dans les églises : le massacre dura trois jours. Les trois cents monastères, hospices ou oratoires disséminés dans Jérusalem et sur la montagne des Oliviers, furent livrés aux flammes. Les églises du Mont-Sion, la basilique de Sainte-Marie bâtie par Justinien, celle de l'Ascension élevée par sainte Hélène, furent rasées jusqu'aux fondements. Les tombeaux des deux Eudocie, dans la basilique de

[1] L'Église célèbre la fête de ces martyrs le 16 mai.

Saint-Étienne-Hors-les-Murs, furent ouverts et profanés, puis l'immense église s'écroula sur la tombe violée de ses bienfaitrices. L'église du Saint-Sépulcre, objet spécial de la haine des Juifs et des Perses, fut incendiée; la flamme dévora le portique, les colonnades, les cinq nefs de marbre, le parvis de mosaïque, le plafond de cèdre doré, et après quelques heures il ne resta plus que des ruines fumantes de cette basilique si longtemps la gloire de l'Asi et le refuge de tous les malheureux. On pilla le trésor où depuis trois cents ans s'accumulaient les offrandes de la chrétienté. Les présents de Constantin, de sainte Hélène, d'Eudocie, de Maurice, la croix de diamants placée par Théodore II sur la chapelle du Calvaire, la croix de perles, offrande de Théodora; le calice d'onyx avec lequel, disait-on, le Sauveur avait célébré la Cène, et dont le souvenir, transmis par les pèlerins, devait inspirer au XIIe siècle plusieurs des plus célèbres épopées du cycle d'Arthur[1]; la couronne de pierreries envoyée par le roi éthiopien Élisbaan, lorsqu'à la fin de sa vie il quitta le trône pour le monastère; le vases d'or de Salomon dont l'antique et massive splendeur avait ébloui Justinien, devinrent la proie des Perses. On brisa les colonnes de l'abside pour enlever les chapiteaux d'argent, on renversa la coupole dont la toiture était de même métal, et l'on détruisit les murailles elles-mêmes pour arracher les ornements de pierres précieuses et d'or qui y étaient incrustés[2]. » Mais la perte la plus douloureuse fut celle de la vraie croix. Cette insigne relique, renfermée dans un écrin d'argent ciselé offert par sainte Hélène, et pieusement gardée dans l'église de la Résurrection, fut enlevée par les Perses. Ils ne brisèrent d'ailleurs point le sceau de l'impératrice ni celui de saint Macaire, qui en constataient l'authenticité. Comme si le reliquaire eût renfermé le sort de l'empire, ils se hâtèrent de l'emporter tel quel, et le déposèrent au delà de l'Euphrate dans la forteresse de Tauris. Chosroès qui avait ordonné de fondre tout l'or

[1] Cf. *La Queste du Saint-Graal*, publiée par F. Michel (Bordeaux, 1841, in-12).

[2] Nous empruntons cette page à une thèse fort remarquable de M. C. Couret: *Palestine sous les empereurs grecs* (326-636). Grenoble, 1869, p. 242-244.

et l'argent pris à Jérusalem, respecta ce joyau divin. Le jour où la relique quitta la ville sainte, le patriarche Zacharie et toute la population restée vivante la suivirent. Vingt mille chrétiens marchaient ainsi à la suite de l'armée victorieuse, enchaînés par l'amour de la croix plus que par les fers qui chargeaient leurs bras; on eût dit une seconde transmigration de Babylone. Réservant seulement le patriarche Zacharie avec quelques-uns des principaux citoyens, les Perses vendirent les autres aux Juifs qui les massacrèrent impitoyablement.

L'éponge et la lance de la Passion transportées à Constantinople.

15. Cette catastrophe jeta dans la chrétienté tout entière une consternation indescriptible. Héraclius, endormi jusque-là dans une voluptueuse oisiveté, désespéra de lui-même et de son avenir. Il résolut d'abdiquer le trône; et entassa tous ses trésors sur une flottille qui mit à la voile pour Carthage, où son oncle Grégoras était alors exarque. Il comptait s'embarquer lui-même avec toute sa famille quelques jours après. Les conseils de l'impératrice Martina ne furent point étrangers à cette honteuse détermination. Mais la Providence avait d'autres desseins. Une tempête jeta les navires chargés du mobilier impérial sur la côte de Syrie, où commandaient les officiers de Chosroès. La précieuse cargaison fut envoyée au grand roi, qui les adjoignit volontiers à tant d'autres dépouilles opimes. Cette fâcheuse nouvelle n'était point encore arrivée à Constantinople, quand Héraclius rendit public son projet d'abdication. Le patriarche Sergius se présenta alors au césar déserteur, et le conduisant à Sainte-Sophie, en présence de tout le peuple, lui fit jurer sur les saintes reliques d'abandonner son ignominieux projet. Les saintes reliques, dont l'historien mentionne ici la présence, étaient l'éponge et la lance de la passion. Enlevées de Jérusalem avec le trésor du Saint-Sépulcre dont elles faisaient partie, elles tombèrent entre les mains de quelques soldats persans, qui les échangèrent contre un lingot d'or, offert à leur cupidité par le patrice Nicétas. Celui-ci s'était empressé de les envoyer à Constantinople, où elles furent exposées, le 14 septembre et le 26 octobre 614, à la vénération des fidèles. L'enthousiasme du peuple, qui voulait reconquérir la croix sainte et venger l'honneur du nom romain, réagit

sur Héraclius. A partir de ce jour, le successeur de Phocas devint un héros.

Saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie.

16. Les malheurs de l'Orient donnèrent lieu à saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, de faire éclater sa charité. De tous les points de la Syrie, les malheureux habitants échappés au glaive ennemi accoururent dans sa ville épiscopale. Jean les reçut tous et fournit libéralement à leurs besoins. Il fit mettre les blessés et les malades dans des hôpitaux où ils étaient traités gratuitement. il les visitait et voulait les soigner lui-même. Comme pour rendre les efforts de sa charité plus éclatants en les rendant plus difficiles, Dieu permit que l'Égypte fût affligée par une disette. Le Nil n'eut point son inondation accoutumée, et le blé devint d'une cherté excessive. Saint Jean l'Aumônier emprunta des sommes énormes, avec lesquelles il fit venir des grains de Sicile, et pourvut aux plus pressants besoins. Non content de soulager les misères qu'il avait sous les yeux, Jean l'Aumônier envoya à Jérusalem, aux monastères de la Palestine et à toutes les villes de Syrie des secours en vivres et en argent. Les trésors de la Providence semblaient inépuisables dans ses mains à mesure qu'il en tirait davantage, et peut-être aurions-nous peine à croire à tant de merveilles opérées par un seul homme, si la charité ne nous avait rendu ces prodiges croyables en les renouvelant dans la personne de saint Vincent de Paul, l'*Aumônier* du XVIIe siècle, la providence de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne.

§ III. Églises de la Grande-Bretagne.

Le roi Ethelber

17. L'Occident s'était ému de tant de désastres, mais il se trouvait dans l'impuissance de les réparer. Boniface IV lui-même ne put venir en aide aux infortunés chrétiens de Palestine et de Syrie. La famine, la peste, les inondations dont l'Italie et Rome eurent à souffrir durant son pontificat, absorbaient pour des misères plus rapprochées les ressources de l'église romaine. Cependant les conquêtes de la foi chrétienne aux extrémités occidentales du monde compensaient les pertes qu'elle faisait en Orient. Éthelbert, après

son baptême, s'était conduit autant en missionnaire qu'en roi; il secondait de tout son pouvoir les travaux d'Augustin et de ses compagnons. Mellitus avait été sacré évêque de Londres et Justus de Rochester. Des églises et des monastères se construisaient par les largesses du roi dans les divers siéges épiscopaux. La fameuse abbaye de Westminster à Londres date de cette époque, ainsi que celle de Saint-Pierre et Saint-Paul à Cantorbéry. Nous avons encore trois chartes de donations faites à cette dernière par le pieux monarque. La formule en est remarquable : « Ethelbert, par la miséricorde du Dieu tout-puissant, roi catholique des Angles, à tous les fidèles qui attendent dans une bienheureuse espérance l'avénement glorieux de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, salut et béatitude éternelle par la clémence du souverain Roi. — Moi, Éthelbert, confirmé sur le trône paternel, jouissant de la paix que Dieu nous a accordée, après avoir porté quinze ans le sceptre qu'il a confié à mes mains, illuminé par la grâce de l'Esprit-Saint dont les vénérables docteurs de la foi sacrée ont fait luire le rayon à mes yeux, converti sincèrement de l'erreur idolâtrique au culte du Dieu unique et véritable, je n'ai point voulu me montrer ingrat pour le saint-siége apostolique, qui a envoyé la lumière en ces contrées où nous étions assis à l'ombre de la mort. J'ai donc, par le conseil du très-bienheureux pape Grégoire et sur l'avis d'Augustin, le père spirituel qui a engendré mon âme à l'Évangile [1], construit un grand nombre d'églises. Mais aucune ne m'est plus chère que celle de Durovernum (Cantorbéry), dédiée au très-bienheureux Pierre prince des apôtres et à Paul le docteur des nations. Je l'ai enrichie, elle et son monastère, de vastes possessions et domaines. J'ai voulu, par le conseil du très-révérendissime archevêque Augustin, que l'abbé qui y préside fût pris parmi les saints religieux de son ordre et nous fût envoyé par le siége apostolique. Aujourd'hui je choisis ce lieu pour ma sépulture et celle des rois mes successeurs, espérant qu'un jour le prince des apôtres à qui Dieu a remis les clefs

[1] *Evangelicum meum genitorem Augustinum* (Æthelbert., *cart.* I et II, *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 341-342.)

du royaume des cieux avec puissance de lier et de délier, daignera absoudre mon âme et lui ouvrir la porte du paradis. Je donne au trésor de cette église ma lance d'argent massif, mon sceptre d'or, ma selle enrichie de diamants avec le frein d'or, mon miroir d'argent, la tunique brodée d'or et de soie que le seigneur Grégoire, pape du siége apostolique, m'envoya comme un gage d'affection paternelle [1]. » La législation d'Éthelbert, le premier code chrétien des Anglais, fut rédigée sous l'inspiration d'Augustin et portait pour titre : *Hæc sunt judicia quæ Æthelbertus rex constituit diebus Augustini* [2]. Dans cette île où le « papisme » est aujourd'hui un mot d'injure et un objet d'horreur, le premier roi chrétien terminait ses ordonnances par ces paroles : « Si quelqu'un ose enfreindre cette loi écrite, qu'il sache qu'il en rendra compte au Dieu juge des justices et aux bienheureux apôtres Pierre et Paul [3]. »

Mort de saint Augustin de Cantorbéry.

18. Saint Augustin de Cantorbéry n'avait pas survécu à saint Grégoire le Grand, son collègue dans l'ordre de saint Benoît, son ancien abbé au monastère romain du Cœlius, devenu comme pape l'auteur de sa mission dans la Grande-Bretagne, le créateur de la nouvelle hiérarchie ecclésiastique des Angles. « Parvenu au terme de sa carrière, dit le biographe, Augustin n'était plus retenu sur cette terre que par une paternelle sollicitude pour les fils spirituels qu'il allait laisser orphelins. Comme autrefois le prince des apôtres Pierre, qui s'était désigné de son vivant un successeur en la personne de Clément son disciple, Augustin, après avoir longtemps invoqué les lumières du Saint-Esprit, fit choix de Laurent, l'un des moines venus de Rome avec lui. Il le sacra de ses mains, en présence du roi Éthelbert et d'un peuple immense, et le fit asseoir sur la chaire épiscopale de Cantorbéry. Épuisé par les émotions de cette dernière cérémonie, l'apôtre se coucha pour ne plus se relever en ce monde. Il ouvrit encore la bouche pour recommander au roi, au clergé, aux fidèles qui l'entouraient, de garder la crainte du Seigneur, de persévérer in-

[1] Æthelbert., *cart.* III, col. 343-344. — [2] *Leges* Æthelbert.; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 346. — [3] *Ibid.*, col. 344.

violablement dans le culte du vrai Dieu, sans jamais plus souiller leur âme par des sacrifices idolâtriques; enfin il les conjura d'obéir au nouveau pontife comme à lui-même. Après avoir ainsi parlé, il inclina la tête, ses yeux se fermèrent à la lumière du monde pour s'ouvrir aux clartés éternelles des cieux [1]. » (26 mai 604.)

Les évêques anglais au concile de Rome de l'an 610. Lettre de saint Boniface IV à Ethelbert.

19. Éthelbert, dont le règne se prolongea jusqu'en 616, ne fut pas moins dévoué au disciple qu'il l'avait été au maître. Laurent acheva la conversion des Angles : il travailla ensuite à ramener les évêques ainsi que les moines irlandais et bretons à l'unité des observances romaines. La principale divergence tenait à la question de la Pâque, dont nous avons vu saint Colomban porter à Luxeuil l'irritante controverse. Déjà Augustin avait eu à lutter pour le même sujet dans un synode où tous les moines de Bangor se trouvèrent réunis avec les évêques bretons du pays de Galles. Les efforts de l'illustre missionnaire ne purent triompher de l'obstination bretonne. « Reconnaissez-moi pour votre archevêque, dit Augustin, et prêtez-moi votre assistance pour enseigner aux Saxons le chemin de la vertu et de la vie. — Notre égal ne sera jamais notre supérieur, répondirent les bretons. — Eh bien donc ! s'écria le missionnaire, que Dieu par son juste jugement fasse pour vous de vos ennemis des ministres de mort. » Cette parole reçut quinze ans plus tard un accomplissement sinistre, lorsque le roi païen des Northumbres, Édilfrid, envahit le territoire de Galles à la tête d'une armée. Le combat se livra près du monastère de Bangor. Du haut d'une montagne voisine, les religieux au nombre de douze cents, se mirent en prières. « Ils en appellent à leurs dieux pour en faire mes ennemis, s'écria Édilfrid ; quoique désarmés ils combattent contre moi ! » Par ses ordres, un détachement de Saxons se précipita sur ces hommes de paix et les livra au tranchant du glaive. Laurent n'avait rien épargné pour prévenir ce lamentable événement. En

[1] *S. Augustini Vita*, cap. L-LI; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 90-91. Voici l'inscription qui fut placée sur le tombeau de l'apôtre des Anglais :

Inclytus Anglorum præsul, pius et decus altum,
Hic Augustinus requiescit corpore sanctus.

610, il se rendit à Rome avec Mellitus de Londres et Justus de Rochester, pour consulter le pape Boniface IV. Ce pontife venait de réunir un concile, à l'occasion des dissentiments qui, depuis la mort de saint Grégoire le Grand, avaient éclaté entre les moines et le clergé séculier de Rome. Les trois députés de la Grande-Bretagne assistèrent à cette réunion. A leur retour, ils remirent au roi des Angles une lettre pontificale conçue en ces termes : « Au seigneur très-excellent et très-glorieux roi Éthelbert, Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. — Le monde entier connaît la foi sincère et intégre avec laquelle vous servez le Seigneur, et propagez son culte parmi vos sujets. Grâces immortelles soient donc rendues à ce grand Dieu, l'auteur de tout bien, qui inspire tous vos actes et vous a élevé à ce faîte sublime de la vertu. Nous n'avons point hésité, glorieux fils, à vous accorder toutes les demandes que vous avez adressées à ce siége apostolique par l'entremise de notre frère et coévêque Mellitus. Nous confirmons tous les décrets relatifs au monastère de Durovernum (Cantorbéry). Si quelqu'un des rois vos successeurs, si quelque évêque, clerc, laïque, osait dans l'avenir y porter atteinte, il tomberait sous l'anathème du bienheureux Pierre prince des apôtres, et de chacun de ses successeurs [1]. »

Décret de S. Boniface IV confirmant la règle bénédictine et les droits monastiques.

20. La question monastique, réglée par le concile de Rome en 610, avait été soulevée par les récriminations du clergé séculier après le pontificat de saint Grégoire le Grand. Il s'agissait de savoir si les religieux, par le fait de leur renonciation au monde, devaient être exclus des fonctions ecclésiastiques et de l'administration des sacrements. Le concile, présidé par saint Boniface IV, fit justice des prétentions exclusives et intéressées des clercs. Voici le décret fameux dans lequel les pères rétablirent la vérité, et confirmèrent officiellement par leurs éloges la règle bénédictine. « Quelques esprits plus enflammés par l'amertume de la passion que par le zèle de la charité soutiennent sans aucun fondement que les moines, en mourant au monde pour vivre à Dieu, devien-

[1] S. Bonifac., *Epist. ad Æthelbert.*; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 106.

nent incapables d'exercer les fonctions sacerdotales et d'administrer les sacrements de baptême ou de pénitence. C'est une erreur complète. S'il en était ainsi, le très-bienheureux Grégoire qui avait embrassé la profession religieuse n'aurait pu être élevé au faîte suprême de la dignité apostolique. Le caractère divin du sacerdoce emporte le pouvoir d'exercer le ministère, de lier et de délier, d'absoudre les âmes. C'est ainsi qu'Augustin l'apôtre des Bretons et le disciple du très-saint Grégoire, c'est ainsi que saint Martin de Tours ont acquis une gloire immortelle, et tant d'autres illustres moines qui ont porté avec éclat l'anneau pastoral des évêques. Le législateur du monachisme, Benoît, n'a point introduit dans sa règle de prohibition semblable, il s'est contenté de rappeler le précepte de saint Paul : *Nemo enim militans Deo implicat se negotiis sæcularibus.* Nous conformant donc à la discipline canonique et aux exemples des pères, nous déclarons que ceux des moines que leur mérite fait élever au sacerdoce peuvent exercer le ministère de leur ordre, qu'ils ont le droit de lier, de délier et d'absoudre [1]. »

§ IV. Saint Colomban.

Première lettre de saint Colomban au pape Boniface IV.

21. L'opposition que les clercs de Rome faisaient aux disciples de saint Benoît, les évêques et les clercs Gallo-Francs ne l'épargnaient point à Colomban ni à ses moines de Luxeuil. Il paraît qu'un concile provincial se réunit dans une des cités burgondes afin d'anéantir l'institution naissante. C'est du moins ce que nous pouvons conjecturer d'une lettre de saint Colomban, adressée *ad patres synodi cujusdam Gallicanæ* [2], sans autre désignation de lieu. Dans cette lettre, Colomban disait : « Je ne suis point l'auteur de ces divisions. Venu pauvre, étranger, dans cette contrée, pour le service du Christ notre commun Dieu et Sauveur, je ne demande à vos saintetés qu'une seule grâce, qu'il me soit permis de conti-

[1] *Decret. synod. Rom. sub Bonifac. IV; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 105.
[2] S. Columban., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 264.

nuer à vivre en silence au sein de ces forêts, près des ossements de dix-sept de mes frères que j'y ai déjà vus mourir. Je prierai pour vous, avec ceux qui me restent. » La fameuse question de la Pâque était toujours, sinon le véritable motif, au moins le prétexte très-plausible de la querelle. Obstiné à maintenir l'usage qu'il avait pratiqué au monastère de Bangor, Colomban ne voulait rien céder. D'autres reproches de détail s'adressaient à des observances particulières, que le clergé des Gaules ne lui pardonnait pas. Ainsi la tonsure de ses moines consistait à avoir les cheveux rasés sur la partie antérieure de la tête d'une oreille à l'autre, et longs sur le reste du crâne. On trouvait encore que ses religieux faisaient abus du signe de la croix, en le traçant non-seulement sur leurs personnes, mais sur les instruments de travail, les ustensiles et les vases dont ils se servaient. Enfin ils multipliaient trop, disait-on, les bénédictions qu'ils se donnaient entre eux à chaque rencontre. L'histoire doit enregistrer tous ces griefs malgré leur puérilité, parce qu'ils donnent la mesure de l'animosité qui se mêle parfois aux querelles religieuses. Colomban s'adressa directement à saint Boniface pour invoquer sa protection toute puissante. Voici sa lettre. « Au seigneur saint, au pape et père apostolique, Colomban pécheur, salut en Jésus-Christ. Depuis longtemps j'ai formé le désir et nourri le consolant espoir de visiter les pères qui président au siége apostolique, ces pontifes si chers à tous les fidèles, si vénérables par la dignité apostolique dont ils sont revêtus. Au milieu des tempêtes de notre âge, parmi les tumultueuses agitations du peuple, trop semblables aux vagues de l'Océan, il m'a été impossible de me frayer un passage et de réaliser mes vœux. Deux fois Satan a empêché mes envoyés de parvenir jusqu'au pape d'heureuse mémoire, le bienheureux Grégoire, et de lui remettre les lettres que j'adressais à sa sainteté. Dans ces lettres dont je vous transmets aujourd'hui un exemplaire, j'osais solliciter très-humblement la permission de suivre les usages et les rites de ma patrie, sans être obligé de me conformer au rituel des Gaules qui m'est étranger. Je renouvelle près de vous ma requête, et n'insiste pas davantage sur le fond de la question, suffisamment

développée dans la lettre au très-bienheureux Grégoire. Notre foi est celle de l'Église catholique. Si nous différons sur le point unique de la célébration de la Pâque, on ne saurait nous reprocher d'être par là un objet de scandale pour personne. Car nous habitons un désert sans communication avec le monde, sans prétention de blesser aucun droit. Ne nous est-il pas loisible dans une telle solitude, de rester fidèles aux usages de notre patrie? Jadis saint Polycarpe et le pape Anicet, dans une controverse du même genre, surent conserver le lien de la charité, tout en gardant chacun sa coutume différente. Nous sera-t-il interdit de faire de même[1]? »

22. Nous n'avons plus la réponse du pape Boniface IV; nous ne savons même pas si la lettre de Colomban lui parvint jamais. En tout cas, la réponse n'eût pas été douteuse. Saint Colomban avait tort sur la question de la Pâque, tranchée depuis longtemps partout ailleurs qu'en Irlande. Quoi qu'il en soit, la persécution contre l'abbé de Luxeuil prit bientôt des proportions plus considérables. Le jeune Thierry successeur de Gontran sur le trône des Burgondes, et la reine Brunehaut son aïeule, se déclarèrent hautement contre lui. Le zèle de Colomban leur fournit des occasions de vengeance. Un jour Brunehaut présenta au saint abbé les quatre fils que Thierry avait déjà eus de plusieurs concubines. « Que me veulent ces enfants? demanda le moine. — Ce sont les fils du roi, dit Brunehaut. Fortifiez-les par votre bénédiction. — Non, répondit Colomban, ils ne régneront pas, car ils sortent d'un mauvais lieu. » Une autre fois Brunehaut et Thierry, avec toute la cour, eurent la fantaisie de visiter l'intérieur du monastère. Or, la règle en interdisait formellement l'entrée aux femmes. Colomban s'opposa donc à ce que la reine et les dames de sa suite franchissent le seuil de la clôture. Cependant Thierry avait déjà pénétré jusqu'au réfectoire. En apprenant ce qui se passait, il s'écria : Laissez entrer tout le monde, sinon je reprendrai les domaines que vous tenez de la munificence royale.

[1] S. Columban., *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 269.

— Prince, répondit Colomban, si vous prétendez violer la rigueur de nos règles, nous n'avons que faire de vos dons. Toutefois si vous venez ici pour détruire notre monastère, sachez que votre royaume lui-même sera détruit avec toute votre race. » — Thierry eut peur et se retira. Mais quelques semaines après, un comte escorté de soldats envahit l'église du monastère, à l'heure où Colomban chantait l'office avec toute sa communauté. « Homme de Dieu, dit le comte, nous vous prions d'obéir aux ordres que le roi nous charge de vous transmettre. Quittez ce pays et retournez en Irlande. — Non, répondit Colomban, j'ai abandonné ma patrie pour le service de Jésus-Christ; je ne dois plus y retourner. » — Les soldats s'approchèrent alors, et s'agenouillant devant lui, le conjurèrent en pleurant de leur pardonner une action qui leur était commandée sous peine de mort, et de ne pas les réduire à la triste nécessité d'user contre lui-même d'une violence qu'ils détestaient. Ému par cette pieuse démonstration, Colomban se remit entre leurs mains et sortit de l'église. Ses religieux l'entouraient en gémissant, comme s'ils eussent marché à ses funérailles : tous voulaient le suivre au lieu de son exil, mais cette consolation ne fut accordée qu'aux frères d'origine irlandaise ou britannique. Les proscrits s'arrachèrent en pleurant à cette terre bénie. A quelques milles de Luxeuil, l'un d'eux, un vieillard, Deicola (saint Delle) sentit ses jambes faiblir et reconnut qu'il ne saurait aller plus loin. Il se jeta aux genoux du saint abbé, lui demandant sa bénédiction comme pour mourir. Mais Dieu lui réservait encore des jours; il revint à la santé et fonda dans ce désert une abbaye qui porta son nom et donna naissance à la ville de Delle [1]. Plus tard il érigea le monastère de Lutra (Lure), dont il fut le premier abbé. Cependant les proscrits continuèrent leur route; on les fit marcher par Besançon, Autun-Avallon et Autissiodorum jusqu'à Nevers, où ils furent embarqués sur la Loire et conduits à Nantes. Là ils devaient quitter pour jamais

[1] Delle, chef-lieu de canton (Haut-Rhin), à sept kilomètres Sud-Est de Béfort; 800 habitants. Saint Deicola, dont le nom est devenu tour à tour Déel, Desle, Delle, est honoré le 18 janvier (Cf. Bolland., *Act. Sanctor. in hunc diem*).

le sol des Gaules, et faire voile pour l'Irlande. Ce long et douloureux itinéraire fut marqué par de nombreux miracles, que les chroniqueurs ont fidèlement recueillis. En passant à Tours, où l'évêque tint à honneur de leur offrir l'hospitalité et de les recevoir à sa table, on nota cette prédiction du saint abbé : « Dans trois ans, le roi Thierry aura cessé de vivre ; ses enfants partageront son sort et sa race sera extirpée par le Seigneur. » Arrivé au terme du voyage, Colomban écrivit aux moines de Luxeuil, « à ses très-doux fils, à ses très-chers disciples, à ses frères de la vie frugale, » c'est ainsi qu'il les nomme. « Mes larmes coulent, dit-il, il faut et je veux les refouler ; il ne sied pas à un bon soldat de pleurer en face de la bataille. Après tout, ce qui nous arrive n'a rien de bien nouveau. N'est-ce pas ce que nous prêchions tous les jours ? L'Évangile n'a été écrit que pour enseigner aux vrais disciples du Christ crucifié à le suivre la croix à la main. Nos adversaires sont nombreux, la guerre incessante, l'ennemi redoutable. Mais sans adversaires point de lutte, et sans lutte point de couronne. Là où il y a lutte, il y a courage, vigilance, ferveur, patience, fidélité, sagesse, fermeté, prudence. En dehors de la lutte, misères et désastres. » Laissant alors déborder de son âme les sentiments de la plus vive tendresse, Colomban multiplie pour sa chère communauté les exhortations, les avis charitables, les conseils de direction spirituelle. Il termine ainsi : « Voici qu'on entre pendant que j'écris, pour m'annoncer que le navire est prêt, ce navire qui doit me ramener malgré moi dans ma patrie. Aussi bien la fin du parchemin allait m'obliger à finir. L'amour n'a point d'ordre, c'est ce qui rend ma lettre confuse. J'ai voulu tout abréger pour tout dire ; je n'y ai pas réussi. Adieu, chères entrailles, priez pour que je vive en Dieu [1]. » (610.)

Colomban la cour de Clotaire II, roi de Neustrie. Propagande monastique.

23. Il s'embarqua donc en pleurant, avec ses compagnons d'exil, sur un navire irlandais. Mais Dieu ne voulait pas, Colomban l'avait dit, que son serviteur revît jamais en ce monde sa patrie terrestre. A l'embouchure de la Loire, le vaisseau fut assailli par

[1] S. Columban., *Epist.* IV ; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 270-274.

une tempête, et rejeté sur la plage nantaise où il resta trois jours à sec. Les marins virent dans ce fait une vengeance de la colère divine : les moines furent débarqués, et Colomban demeura libre de porter ses pas où bon lui semblerait partout ailleurs que sur les domaines du roi Thierry. Ce prince, outre la Burgondie et l'ancien royaume d'Orléans dont il avait hérité à la mort de son père, s'était emparé de tout le pays entre la Seine et la Loire, après la victoire remportée à Dormelles (599) par ses troupes réunies à celles de Théodebert II roi d'Austrasie son frère, contre leur cousin Clotaire II roi de Neustrie. Cette circonstance explique pourquoi, de Luxeuil à Nantes, Colomban avait toujours traversé un pays dont Thierry II était maître. Laissé libre, le saint abbé se dirigea vers Soissons, dans le royaume de Neustrie, où Clotaire II fit l'accueil le plus empressé à la victime de son ennemi. Le fils de Frédégonde aurait voulu retenir à sa cour le proscrit de Brunehaut. Déjà une sourde inimitié venait d'éclater entre les frères couronnés Thierry II et Théodebert II. L'un et l'autre avaient adressé secrètement à Clotaire une proposition particulière d'alliance. « Que leur répondrai-je? demanda le roi de Neustrie à Colomban. — Laissez-les se dévorer entre eux, répondit le saint. Dans trois ans, leurs deux royaumes tomberont en votre pouvoir. » — La guerre ne tarda pas à éclater entre Thierry et Théodebert. Dès lors Colomban n'avait plus rien à craindre en traversant les états de ce dernier. Victime de Thierry, il était sûr de l'hospitalité de Théodebert. Il se remit donc en marche. Son dessein était d'évangéliser les peuplades encore païennes des bords du Rhin ; son espérance secrète lui montrait la couronne du martyre dans ce glorieux apostolat, qui devait clore les soixante années de sa vie monastique. Plein d'ardeur, il traversa à pied toute la Gaule occidentale. Sur son passage, il prêchait le royaume de Dieu, bénissait les enfants, et chacune de ses bénédictions devenait un gage de prédestination sainte. Les Burgondes étaient accoutumés à ces miracles. On avait vu à Besançon le duc Waldelenus, dont les domaines s'étendaient sur la Bourgogne Transjurane jusqu'aux Alpes, solliciter de l'abbé de Luxeuil une faveur que l'âge avancé de sa femme

ne permettait plus d'espérer. « Priez pour moi, lui dit-il, afin que le Seigneur daigne m'accorder un fils. — Je le veux bien, répondit Colomban; j'en demanderai non-seulement un mais plusieurs, à condition que vous me donnerez le premier né pour que je le baptise de mes mains et le consacre au Seigneur. » La parole prophétique fut réalisée; plusieurs enfants naquirent de cette union si longtemps stérile, et le premier né, offert à Luxeuil et baptisé par Colomban sous le nom de Donatus (Donné), fonda plus tard à Besançon, dont il devint évêque, la célèbre abbaye de Saint-Paul et le monastère de filles de Jussa-Moutier, l'un sous la règle de saint Colomban, l'autre sous celle de saint Césaire. Son frère puiné, Ramolenus, devenu duc de la Bourgogne Transjurane, voulut aussi honorer la mémoire de saint Colomban, et fonda à Romain-Moutier une nouvelle colonie des religieux de Luxeuil. Un de leurs cousins, Waldalenus, dont l'enfance avait aussi été confiée à Colomban, se fit moine, et fonda l'abbaye de Bèze « en l'honneur de Dieu, de saint Pierre et de saint Paul. » Un jeune et noble burgonde, Ermenfroy, élevé par Colomban, puis devenu chancelier de Clotaire II, quittait la cour et transformait le château paternel de Cusance en un monastère où il donnait à ses anciens vassaux l'exemple du labeur sanctifié par la vertu. Chaque dimanche, en distribuant les eulogies, il baisait les mains calleuses des laboureurs, honorant ainsi ces glorieuses marques du travail de la semaine. Un autre disciple de Colomban, Ursicinus (saint Ursanne), choisissait pour retraite, dans les gorges du Jura, sur la limite actuelle de la Suisse et de la Franche-Comté, une âpre solitude qui devint bientôt un monastère florissant, berceau de la petite ville de Saint-Ursanne.

24. Telle était la grâce extraordinaire de propagande monastique qui s'épanchait du cœur de Colomban dans l'âme de ses disciples : elle lui valut les titres de « roi des moines, de char de Dieu : » *monarches et auriga Dei.* Durant son voyage de Neustrie en Austrasie, il reçut la plus cordiale hospitalité près de Meaux dans la villa de Pipimisium (Champigny), chez un leude austrasien, « convive du roi Théodebert, » comme on disait alors. Agnéric,

c'était le nom de ce seigneur, avait envoyé Cagnoald, l'un de ses fils, à Luxeuil. Le jeune austrasien y avait pris l'habit religieux, puis était venu rejoindre le saint abbé à Soissons, et voulut lui faire en personne les honneurs de la maison paternelle. On comprend avec quels transports d'allégresse Colomban fut reçu dans une demeure où son nom était depuis longtemps vénéré. Agnéric se mit à sa disposition pour l'introduire à la cour de Théodebert, et voulut lui servir de guide dans le voyage. Avant de partir, il sollicita la bénédiction de l'abbé pour toute sa famille et lui présenta son fils aîné Faro et une fille âgée de cinq ans, Burgondofara. Colomban, dans un esprit prophétique, les bénit l'un et l'autre en les consacrant au Seigneur. Vingt ans plus tard, Faro (saint Faron) devenait évêque de Meaux, et Burgondofara sa sœur fondait à Éboriacum l'abbaye célèbre qui depuis s'est appelée de son nom Faremoutier [1]. En quittant Champigny, Agnéric qui s'était institué le conducteur de la caravane, fit arrêter le saint abbé à Uciacum (Ussy-sur-Marne), dans une villa appartenant à un autre seigneur franc nommé Autharis. Trois enfants encore en bas âge furent présentés par l'épouse d'Autharis à la bénédiction de Colomban. Ils se nommaient Adon, Radon et Audoenus. Colomban les bénit de la même manière que les enfants d'Agnéric. Adon fondait plus tard, sur le

[1] Jonas, dans la *Vie de sainte Fare*, donne constamment au monastère le nom d'*Evoriacas* (Cf. *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1670). Le vénérable Bède dans son *Hist. eccl. d'Angl.*, lib. III, chap. III (*Patr. lat.*, tom. XCV, col. 128), le désigne en ces termes : *Monasterium quod in regione Francorum constructum est ab abbatissa nobilissima, vocabulo Fara, in loco qui dicitur in Brige.* Voici comment dom Toussaint Duplessis, dans son *Histoire de l'église de Meaux*, justifie cette dernière appellation : « Agnéric donna pour l'établissement du monastère un fonds qui lui appartenait au confluent de l'Aubetin et du Grand-Morin. Ce fonds occupait toute la pointe de terre que ces deux rivières embrassent, et on l'appelait alors dans la langue du pays *Brige*, c'est-à-dire *le Pont*; parce qu'il y avait apparemment un pont en cet endroit, comme il y en a encore un aujourd'hui, pour passer la rivière. L'abbaye naissante en tira le nom d'Abbaye *du Pont*, qu'elle a conservé pendant plusieurs années. Une épaisse forêt qui se trouvait au même lieu fut aussi appelée du voisinage de ce pont le Bois de *Brige*; et ce nom s'est enfin communiqué peu à peu à tout le pays, qui n'en porte point d'autre depuis plusieurs siècles que celui de *Brie*. » (Duplessis, *Hist. de l'égl. de Meaux*, t. I, p. 46.)

sol de son patrimoine, le monastère de Jotrum (Jouarre). Radon, trésorier de Dagobert, imita son frère aîné, renonça aux grandeurs du siècle et construisit le monastère appelé de son nom Radolium (Reuil). Enfin, Audoenus (saint Ouen), que nous retrouverons aussi à la cour de Dagobert, devait fonder à Resbacum (Rebais) un couvent qu'il appela d'abord la Nouvelle-Jérusalem, et qu'il fut contraint de quitter pour aller illustrer le siége métropolitain de Rouen. Théodebert II reçut Colomban comme un envoyé du ciel; il lui prêta le concours de son autorité pour l'œuvre d'apostolat qu'il méditait chez les nations encore païennes des bords du Rhin. Mayence, Tuggen, Arbon, entendirent tour à tour l'ardent missionnaire, dont la parole pleine de feu secouait son tonnerre sur ces races idolâtres. Mais l'heure de la conversion n'était pas encore venue. Colomban, à la suite d'une vision prophétique, renonça à un ministère stérile et se fixa enfin à Bregentz sur le lac de Constance. Avec l'aide de son disciple saint Gall, il fonda à Mehrerau un nouveau Luxeuil. Deux ans s'écoulèrent dans cette solitude marécageuse, à lutter contre le mauvais vouloir des habitants et la stérilité du sol.

Mort de Théodebert II. Nouvel exil de Colomban. Monastère de Bobbio.

25. Cet intervalle de trêve amenait précisément la période prophétique de trois années, que le saint abbé avait fixée comme le terme de la fortune et de la vie des rois Théodebert II et Thierry II. Ces deux frères n'avaient depuis cessé de se combattre. Enfin dans une dernière rencontre sur les champs déjà fameux de Tolbiac, Théodebert fut vaincu, fait prisonnier et mis à mort (612). Thierry et Brunehaut s'emparèrent de ses états. Leur premier soin fut d'expulser Colomban du sol de l Helvétie, dont la victoire les rendait maîtres. Plus fort que l'adversité, l'intrépide irlandais n'hésita pas un instant; septuagénaire, il allait franchir à pied les précipices des Alpes et porter en Italie, chez les Lombards, une ardeur et un zèle que l'âge n'avait pu éteindre. Son disciple chéri, saint Gall, pris de la fièvre, demanda à rester. « Frère, dit Colomban, te voilà donc déjà dégoûté des travaux que je t'ai fait endurer? mais puisque tu veux te séparer de moi, je te défends, tant que je vivrai, de dire la messe. » Gall ne méritait pas cette puni-

tion sévère. Il s'y soumit pourtant, et versa d'abondantes larmes en voyant s'éloigner son cher maître. Guéri de la fièvre, il choisit sur les bords du lac de Constance une hauteur solitaire, qui devint bientôt le centre religieux de l'Helvétie. Après quelques années, il envoya l'un de ses disciples solliciter de Colomban une parole d'absolution. Mais le messager arriva trop tard; Colomban était mort, en léguant sa crosse à saint Gall, comme un gage de pardon suprême. Colomban, après avoir franchi les Alpes, n'ayant qu'un seul compagnon de route, le moine Attale, s'était rendu à la cour d'Agilulfe et de Théodelinde. Il leur avait demandé deux choses : un désert pour y mourir, et l'autorisation d'user le reste de sa vie à prêcher la foi orthodoxe à ceux des Lombards restés ariens malgré leur exemple. Agilulfe lui donna le territoire de Bobbio, situé dans une gorge reculée de l'Apennin, entre Gênes et Milan. Colomban en fit le Luxeuil de l'Italie, et vit se ranger sous la direction de sa vieillesse une nouvelle armée de moines. A leur tête, il retrouva la vigueur de ses premières années, il entreprit la controverse avec les Lombards ariens et avec les schismatiques qui rejetaient encore l'autorité du ve concile général.

26. Sur ce dernier point, Colomban ne paraît pas avoir été suffisamment instruit du fond de la question. Les schismatiques auxquels il avait affaire lui répétaient sans cesse que le pape Vigilius avait trahi la foi de Chalcédoine, en confirmant de son autorité apostolique le ve concile de Constantinople : ils lui représentaient cette condescendance comme une tache pour l'église romaine et pour le saint-siége. Le vieillard écrivit alors à saint Boniface IV la lettre suivante : « Au plus beau des enfants de toute l'Europe, au chef des églises, au très-doux pape, à l'évêque précellent, au pasteur des pasteurs, à la sentinelle révérendissime. — Moi, Palumbus [1], oiseau chétif, j'ose écrire au père de la chrétienté, au pape Boniface, le plus humble au plus élevé, le plus petit au plus grand,

[1] C'est un synonyme latin de *Columbanus*. Il est curieux de rapprocher les titres que S. Colomban donne au pape, de ceux que lui attribuait la liturgie de S. Protadius, évêque de Besançon, contemporain du fondateur de Luxeuil. Nous croyons faire plaisir au lecteur, en reproduisant ce monument vénéra-

l'homme des champs au père de la cité, l'ignorant dans l'art du langage à la source de l'éloquence, le dernier au premier, l'étranger à l'indigène, le pauvre au puissant. Et quel est, dira-t-on, ce babillard présomptueux qui, sans qu'on le lui demande, nous envoie une telle lettre ? Non, ce n'est point présomption de ma part; il s'agit de l'édification de l'Église. Je gémis des blasphèmes que les païens font entendre en parlant de la division qui existe au sein de l'Église ; je gémis des outrages qu'on prodigue à la chaire apostolique. Nous autres, enfants de l'Irlande, nés aux extrémités du monde, nous sommes les disciples des saints Pierre et Paul, de tous les apôtres qui ont écrit les livres canoniques sous l'inspiration de l'Esprit-Saint; notre doctrine est celle de l'Évangile et des apôtres. Chez nous, il n'y a ni hérétiques, ni juifs, ni schismatiques. Nous gardons inviolablement la foi catholique, telle qu'elle nous a été enseignée par vous, les successeurs des apôtres. Dans ce sentiment, je me suis cru le devoir de vous signaler ceux qui vous outragent et vous appellent fauteur d'hérésie et de schisme. En votre nom, j'ai déclaré que l'Église romaine, gardienne de la foi orthodoxe, n'appuie jamais aucun hérétique. C'est ainsi que des disciples doivent parler de leur maître. Cependant qu'il me soit permis de vous présenter quelques observations. Si le fils parle

rable. Voici donc les *Laudes seu acclamationes*, qui se chantaient alors aux messes pontificales, dans l'église de Besançon :

Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.
Exaudi Christe :
N. Summo Pontifici et universali papæ vita!
Salvator mundi, tu illum adjuva.
Sancte Petre, tu illum adjuva.
Sancte Paule, tu illum adjuva.
Sancte Andrea, tu illum adjuva.

Telles étaient les acclamations rituelles en faveur du souverain pontife dans l'antique église bisontine. Elles précédaient les prières faites pour l'évêque du lieu, le roi ou l'empereur, les magistrats et l'armée des chrétiens. S. Protadius, auteur du premier rituel de l'église de Besançon (610), n'était d'ailleurs pas l'inventeur de cette formule, car on la retrouve identique dans les plus anciens cérémoniaires de Vienne, de Lyon, de Rouen, etc. (S. Protad., *Liturg.; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 411.)

sagement, il fera la joie du père ; le mérite vous en appartiendra, comme une onde pure appartient non au ruisseau mais à la source. Si mes paroles trahissaient un zèle trop excessif, ne me l'imputez pas à moi-même, mais au roi Agilulfe, qui m'impose l'obligation d'écrire. » Après cet exorde par insinuation, Colomban recommande au pape la vigilance. « Veillez, je vous en supplie, veillez ; encore une fois, veillez. C'est peut-être pour n'avoir pas suffisamment veillé que Vigilius aujourd'hui sert de thème aux schismatiques, qui l'accusent d'avoir été l'auteur du scandale, et abusent de son nom pour injurier le saint-siége. » Il conseille ensuite au pape de rassembler un concile pour justifier l'orthodoxie de la foi romaine ; il l'engage à publier des écrits apologétiques de nature à éclairer l'opinion. Puis revenant à une explosion d'amour pour le siége apostolique, il s'écrie : « Nous sommes liés invinciblement à la chaire de Pierre. Quelque grande et glorieuse que soit Rome, c'est par cette chaire qu'elle est glorieuse et grande pour nous. Le nom de l'antique cité païenne, gloire de l'Ausonie, s'est répandu dans le monde comme quelque chose de souverainement auguste, grâce à la trop grande admiration des peuples vaincus. A nos yeux, vous n'êtes grands et augustes que depuis l'incarnation divine, depuis que l'Esprit-Saint a soufflé sur vous, depuis que le Fils de Dieu, sur le char conduit par les deux coursiers apostoliques Pierre et Paul, a fendu les flots de l'océan des peuples pour parvenir jusqu'à nous. Bien plus, à cause de ces deux grands apôtres du Christ, vous êtes presque célestes, et Rome est la tête des églises de l'univers entier, sauf la singulière prérogative du lieu de la divine résurrection. » Ce souvenir attendri et respectueux de Jérusalem, alors que la cité sainte venait d'être si cruellement dévastée par Chosroès, passe dans l'âme ardente de Colomban comme un souffle précurseur des croisades. La lettre se termine ainsi : « N'est-il pas étonnant que des rois, naguère encore païens ou ariens, soient maintenant les premiers à solliciter le triomphe de la foi catholique? C'est là une marque de la protection du Christ, source et auteur de tout bien. Le roi vous prie, la reine vous supplie, tous vous conjurent de

travailler au rétablissement de l'unité, afin que la paix règne dans la patrie, la paix de la foi, et que le troupeau des fidèles soit un sous l'étendard du Christ, roi des rois. L'Italie veut vous suivre, vous qui suivez Pierre. Quoi de plus suave que cette paix ! quoi de plus doux que la réunion de frères si longtemps séparés ! La paix entre les fils de Dieu sera la joie des siècles éternels, le triomphe de notre bienheureuse mère l'Église. Et maintenant, ô saint pape, priez pour moi très-vil pécheur, et pour mes compagnons de pèlerinage; intercédez pour moi dans les lieux saints, près des reliques des martyrs, et surtout à la confession des apôtres Pierre et Paul, les deux héros, les deux vaillants capitaines du grand roi, les deux illustres triomphateurs sur le champ de bataille le plus fortuné. Puissions-nous par leur secours nous attacher au Christ, le servir, lui plaire ici-bas, le louer sans fin avec le Père et le Saint-Esprit, en votre compagnie et celle de tous les saints, dans les siècles des siècles ! Amen [1]. »

Mort de Thierry II. Supplice de Brunehaut.

27. Cette lettre, où un si profond dévouement au saint-siége se joint à une liberté toute filiale de langage, fut comme le testament de l'illustre moine. La pensée de la mort prochaine dominait dès lors son esprit, et lui inspirait les strophes suivantes qu'il adressait à un ami : « Ce monde passe et décroît chaque jour, nul vivant ne restera, nul vivant n'est resté. Le genre humain tout entier a même naissance, vie pareille, fin égale. A ceux qui portent le flambeau de la vie, la mort apparaît soudaine; tout orgueil, toute activité s'éteint dans les affres de la mort. Chaque jour diminue la vie présente, tant aimée des pécheurs; la peine qu'ils se préparent durera éternellement. Ils s'efforcent de retenir une vie qui glisse dans leurs mains; ils s'étourdissent dans l'incrédulité sur l'immuable avenir. Qu'ils règnent donc et qu'ils jouissent une heure, comme en rêve; les éternels tourments sont déjà prêts pour eux. Aveugles, ils ne voient pas ce qui reste après la mort aux pécheurs impies, le fruit même de leur impiété. Ami, il convient de méditer ces choses; garde-toi d'aimer une telle vie. Au le-

[1] S. Columban., *Epist.* v; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 274-282.

ver du soleil, l'herbe des champs, la fleur se fanent; il en est ainsi de toute jeunesse que la vertu n'accompagne point [1]. » Au moment où il parlait ainsi, un illustre exemple sanctionnait ses graves enseignements. Thierry II, son persécuteur, succombait à une attaque de dyssenterie et mourait à vingt-six ans. Il laissait quatre fils, dont l'aîné, Sigebert, atteignait à peine sa onzième année. Leur bisaïeule Brunehaut reprit pour la troisième fois les fonctions de régente; elle espérait conserver l'intégralité des domaines de Thierry, c'est-à-dire les trois royaumes des Burgondes, d'Orléans, d'Austrasie, sans faire de partage entre les quatre orphelins, du moins jusqu'à l'époque de leur majorité. Mais le temps et la fortune lui manquèrent; une brusque invasion de Clotaire II, concertée avec un soulèvement général de la noblesse franque, aussi bien des évêques et des seigneurs austrasiens, ayant Arnulf de Metz et Pépin de Landen à leur tête, que des farons burgondes aux ordres du maire du palais (*major domus*) Varnachaire, la surprit sans défense à Metz. Elle prit la fuite, mais atteinte dans la villa d'Orbe, près du lac de Neufchâtel, par le connétable (*comes stabularius*) Herpès, elle fut ramenée à Clotaire II, que déjà les conjurés avaient proclamé roi de tous les Francs, et qui avait inauguré son triomphe par le massacre des enfants de Thierry. Clotaire accueilli sa captive par les invectives les plus violentes, lui imputant effrontément la mort des plus illustres victimes de Frédégonde. Après l'avoir tourmentée pendant plusieurs jours par divers supplices, il la fit promener sur un chameau dans les rues du camp, à travers les huées et les malédictions de la soldatesque. Enfin il commanda de l'attacher à la queue d'un cheval indompté, qui parsema au loin la campagne des chairs sanglantes d'une femme de quatre-vingts ans, d'une reine qui avait gouverné les Gaules près d'un demi siècle. La populace recueillit sur les pierres et les ronces du chemin ce qui restait de ses membres épars, et les brûla avec une joie féroce (613).

[1] S. Columban., *De vanit. et miseria vitæ mortal.*; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 293.

28. Dans le catalogue des saint canonisés, Colomban n'est pas le seul nom qui rappelle les erreurs et les vengeances de Brunehaut. Comme Frédégonde sa rivale, la reine de Neustrie eut à se reprocher le meurtre d'un évêque, et sa mémoire reste souillée du sang d'un martyr. En 596, un noble gallo-romain d'Autun, Desiderius (saint Didier), fut appelé par les suffrages unanimes du clergé et du peuple de Vienne au siége de cette métropole. Desiderius avait été archidiacre des quatre derniers titulaires ses prédécesseurs. Sa réputation de vertu et de science était telle, que les Goths de Tolède nouvellement convertis le consultaient comme un oracle. Plus tard, leur roi Sisebut tint à honneur d'écrire lui-même sa vie [1]. On se rappelle que, dans son amour pour les lettres, Desiderius donnait lui-même des leçons de littérature profane aux jeunes gens de son école épiscopale; ce qui lui valut les reproches paternels de saint Grégoire le Grand [2]. Il se soumit avec une respectueuse et prompte obéissance, et continua de correspondre avec l'illustre pontife, qui lui recommanda spécialement les missionnaires envoyés alors en Grande-Bretagne. « Votre charité fraternelle nous est bien connue, lui disait-il, et votre amour pour le bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous fait compter sur votre dévouement et votre actif concours [3]. » Desiderius, ainsi que Colomban, s'élevait avec une liberté tout apostolique contre les désordres de Thierry II. Brunehaut ne pardonna pas plus à l'un qu'à l'autre. Pour exiler l'abbé de Luxeuil, un ordre royal avait suffi; mais pour chasser un évêque de son siége, il fallait une accusation juridique et une sentence conciliaire. La reine se procura l'une et l'autre. A prix d'argent, on acheta le faux témoignage d'une malheureuse perdue de mœurs, laquelle eut l'impudence d'articuler contre Desiderius une accusation infâme. Le métropolitain de Lyon, Aridius, eut la faiblesse d'accueillir la plainte. Un synode fut réuni sous sa présidence à Châlon-sur-Saône (603), et prononça la déposition du pieux évêque. Nous n'avons plus les

[1] Sisebut., *Vit. S. Desider.* *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 378. — [2] Cf. p. 79 de ce présent volume, et S. Gregor. Magn., *Epist.* 54, lib. XI; *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 1171. — [3] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 838.

actes de ce conventicule simoniaque. Les historiens se contentent de dire qu'Aridius, fauteur et complice de Brunehaut, servit docilement les haines de la cour. Desiderius fut exilé dans l'île de Levisic [1]. On lui donna pour successeur un intrus, nommé Domnolus [2], « véritable serf du diable, disent les hagiographes, aussi souillé de crimes que Desiderius était plein de vertus [3]. » Dans sa retraite forcée, Desiderius mena la vie d'un anachorète. Bientôt les miracles que Dieu opérait par son intercession attirèrent un concours immense. Un sourd-muet subitement guéri, trois lépreux rendus à la santé, parcouraient la Burgondie où ils étaient connus, montrant partout le vivant témoignage de la sainteté du proscrit. Un des faux témoins qui avaient déposé contre lui au synode de Châlon, fut massacré, sous les yeux de Thierry et de Brunehaut, par la foule irritée. En présence de ces manifestations, populaires d'une part, surnaturelles de l'autre, Brunehaut donna l'ordre de rétablir l'homme de Dieu sur le siége de Vienne, dont il était dépossédé depuis quatre ans. Les députés royaux vinrent le trouver dans sa solitude. Prosternés à ses pieds, ils le supplièrent d'oublier une condamnation frauduleuse et injuste; mais le saint évêque refusa de les suivre [4]. Il fallut que la population de Vienne se présentât éplorée devant son pasteur, pour vaincre sa résistance. Desiderius se laissa fléchir. « Lorsqu'il rentra à Vienne, le peuple crut revoir la lumière du ciel après de longs jours de ténèbres; les fidèles chantaient des cantiques d'allégresse dans les rues de la cité. Comme autrefois à Éphèse quand l'apôtre Jean revint de Pathmos, la foule se porta à sa rencontre en criant : Béni soit celui qui revient au nom du Seigneur! Ce fut au milieu de ces transports d'enthousiasme

[1] Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, rétablir l'identification de cette localité, que les Bollandistes eux-mêmes se contentent de citer d'après le texte des actes contemporains. (Cf. Boll., *Act. Sanct.*, 23 mai.)

[2] Labbe *Concil. Collect.*, tom. V, col. 1612. — [3] Sisebut. *Vit. S. Desid.; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 579.

[4] Nous avons vu S. Jean Chrysostome refuser également de reprendre ses fonctions pastorales avant d'être réhabilité par un concile. C'est sans doute le même scrupule qu'avait alors Desiderius. Cf. Sisebut., *Vit. S. Desider.; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 381. Bolland., *S. Desider. acta ab auctore coævo*, 23 mai.

qu'on le força de nouveau à s'asseoir sur le siége pontifical, et l'intrus Domnolus fut contraint de prendre la fuite. » Cependant la colère de Brunehaut n'était point désarmée. Le juge royal de Vienne, choisi parmi les courtisans les plus serviles, multipliait les persécutions contre le saint évêque. Un jour il fit saisir douze clercs pendant un office pontifical, et les jeta au fond d'un cachot. Mais, après quelques mois de détention, les captifs virent miraculeusement les chaînes tomber de leurs mains et les portes de la prison s'ouvrir d'elles-mêmes. Ils revinrent pleins de joie retrouver Desiderius, aux prières duquel ils attribuaient leur délivrance. D'autres miracles, tels que la multiplication du pain, de l'huile et du vin en un temps de disette, fixèrent de nouveau l'attention publique sur l'homme de Dieu. Le jeune roi Thierry, qui semble dans toute cette histoire avoir subi plutôt que secondé l'ascendant de sa mère, témoigna le désir de connaître le saint évêque. L'entrevue eut lieu dans une ville que les Actes ne nomment pas. Thierry, déjà ébranlé par les reproches de saint Colomban, consulta sérieusement Desiderius, et lui demanda si l'Église ne pouvait tempérer la sévérité de ses lois sur le mariage, pour accorder quelque chose à la jeunesse et à la fougue des passions. L'homme de Dieu répondit en développant le mot de saint Paul : *Unusquisque uxorem habeat, et unaquæque suum virum*. Il le fit avec une éloquence et une majesté telles que les assistants applaudirent. Mais Brunehaut, qui spéculait sur les désordres de son petit-fils pour maintenir sa propre autorité, ne voulait pas d'une reine légitime près du jeune prince. Elle envoya trois officiers; Beffano, Gasifred et Betton, avec ordre de massacrer le pontife. Ils l'atteignirent au village actuel de Saint-Didier-de-la-Chaloronne, près Lyon. Atteint d'abord d'une pierre à la tête, le martyr se mit à genoux, recommanda à Dieu son peuple, pria pour ses bourreaux, et reçut un coup de bâton qui l'étendit sans vie sur le sol (23 mai 607).

Betharius (S. Bohaire évêque de Chartres.

29. Telle fut la mort de Desiderius. Notre impartialité nous fait un devoir d'insister sur le rôle odieux de Brunehaut dans ce tragique épisode. Les actes de saint Didier appartiennent à trois sources diverses : les premiers, reproduits par les Bollandistes,

sont d'un auteur viennois, contemporain du martyr; les seconds furent rédigés par le roi espagnol Sisebut, parent à un degré très-proche et également contemporain de Brunehaut; les troisièmes, recueillis et mis en ordre d'après les documents originaux par saint Adon de Vienne [1], sont un monument du IXe siècle. Mais les uns et les autres s'accordent à rejeter sur Brunehaut seule la responsabilité du crime; ils considèrent même le supplice infligé plus tard à cette reine comme un châtiment de la justice divine. Il semble donc que sur la fin de sa longue carrière, l'ancienne rivale de Frédégonde avait oublié les sages conseils qu'à une autre époque lui donnait saint Grégoire le Grand, et qu'elle cessa de mériter les éloges dont il l'honorait alors. Cependant d'autres récits hagiographiques nous présentent Brunehaut sous un meilleur jour. Après la bataille de Dormelles [2], où Clotaire II avait subi une défaite qui paraissait irrémédiable (600), les troupes austrasiennes, commandées par Thierry II et par Brunehaut en personne, pénétrèrent dans le royaume de Neustrie, pillant et ravageant tout sur leur route. Elles vinrent assiéger la ville de Chartres. Les habitants, et à leur tête l'évêque Betharius (saint Bohaire), préparèrent une vigoureuse défense. Betharius avait été sacellaire, ou, comme nous dirions aujourd'hui, aumônier de Clotaire II. Il s'était fait admirer à la cour de Neustrie par sa piété, son dévouement, sa vertu. « Selon la coutume des rois, dit l'hagiographe, Clotaire avait dans son trésor un grand nombre de saintes reliques. Il en confia la garde à Betharius, qui se montra saint parmi les reliques des saints, et vérifia le mot de l'Écriture [3] : *Cum sancto sanctus eris* [4]. » Lorsque le clergé et le peuple de Chartres, à la mort de Papulus [5] leur

[1] S. Adon., *Vita et passio Desider.*; *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 435.

[2] Dormelles, village de l'arrondissement de Fontainebleau, situé au sud de Montereau et au N-E. de Nemours. Le carnage fut tel, qu'au dire des chroniqueurs la rivière de l'Orvane, qui coule dans la plaine, fut teinte de sang. — [3] *Psalm.* XVII, 26. — [4] Bolland., *Act. Sanct.*, *S. Betharii*, 2 aug.

[5] Il ne faut pas confondre Papulus évêque de Chartres au VIe siècle, avec son homonyme Papulus, disciple de S. Saturnin de Toulouse, martyrisé près de Castelnaudary, dans la ville qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Papoul.

évêque, vinrent demander à Clotaire II de lui donner Betharius pour successeur, le prince ne se décida qu'avec peine à se séparer d'un prêtre « qu'il vénérait comme l'ange du Seigneur. » Avec de tels antécédents, on conçoit que Betharius dut opposer une résistance énergique à l'armée d'Austrasie, victorieuse de Clotaire. De tous les trésors capables de tenter la cupidité des vainqueurs dans la ville de Chartres, c'était à lui surtout qu'on en voulait [1]. Toutefois les assiégeants entrèrent en pourparlers et jurèrent de respecter hommes et choses, si les portes de la cité leur étaient volontairement ouvertes. Betharius ajouta foi à leur serment; mais aussitôt les barbares, se précipitant avec rage dans les rues, commencèrent le pillage et le massacre. Dans son désespoir, l'évêque se jeta héroïquement au-devant d'eux. « Tuez-moi, dit-il, mais épargnez une population innocente. » Les soldats l'entourèrent, et lui attachant les mains avec la corde de leur fronde, le conduisirent au vicus de Vilemeldis (Villemeu) sur la rivière d'Audura (l'Avre), où Brunehaut et Thierry campaient avec leur cour. A la vue de l'homme de Dieu si indignement traité, le roi, la reine, les grands se prosternèrent à ses pieds, le priant de leur pardonner et d'intercéder pour eux le Seigneur. Betharius, les larmes aux yeux, accueillit leur requête. On lui rendit le butin et tous les prisonniers dont les soldats s'étaient emparés à Chartres. Cette fois, Brunehaut avait agi en reine chrétienne, et Dieu lui aura sans doute tenu compte de cet acte de justice, comme compensation au meurtre de saint Didier.

30. Elle avait depuis un an subi l'ignominieux supplice que nous avons décrit, lorsque saint Colomban vit arriver à Bobbio son disciple chéri et son successeur à Luxeuil, Eustasius (saint Eustaise). Il venait de la part de Clotaire II lui annoncer les révolutions accomplies au sein des Gaules, et le prier de revenir dans un pays dont le roi était son ami et son fils spirituel. Mais

[1] *Audiens autem Theodoricus, quod Carnotensis ecclesiæ civitas valde munitissima esset, thesauriique innumerabiles illic repositi essent..... Veniens que innumerabilis exercitus ac barbara multitudo Carnotis, cupiens comprehendere beatissimum Bethorium.* (Bolland., loc. cit.)

le saint vieillard ne crut pas devoir se rendre à cette invitation. Il se borna à écrire au prince une lettre pleine d'avis salutaires, en lui recommandant sa chère abbaye de Luxeuil. Eustasius demeura quelque temps à Bobbio près de l'illustre fondateur, afin de se pénétrer plus profondément de son esprit. C'est vraisemblablement alors que fut rédigée, sous le titre de *Regula cœnobialis*, la règle de saint Colomban [1]. Elle se compose de dix chapitres fort courts. Le premier « De l'obéissance, » prescrit une soumission complète et l'abdication de la volonté propre, fondées sur ce double principe que le supérieur représente Dieu lui-même, et que le premier de tous les devoirs est d'aimer Dieu et de lui obéir. Le second « Du silence, » s'appuie sur le texte d'Isaïe : *Cultus justitiæ silentium et pax* [2], et sur les paroles mêmes du Sauveur : *Ex verbis tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis* [3], pour interdire toute parole oiseuse et inutile. Le troisième « De la nourriture, » n'admet pour les moines qu'un seul repas le soir avec des racines, ou des légumes, et une sorte de bouillie ou polenta (*farina aquis mixta*). « Il faut, dit Colomban, jeûner chaque jour, comme on doit chaque jour travailler et lire. » Les chapitres suivants recommandent aux religieux la pauvreté, l'humilité, la chasteté, la discrétion ou prudence, la mortification, mais sans entrer dans aucun détail pratique. Le septième « Du cours (office) des psaumes; » règle la psalmodie du chœur, sur le modèle de ce qui s'observait au monastère de Bangor; trente-six psaumes et douze antiennes les jours de férie; soixante-quinze psaumes et vingt-cinq antiennes pour les grandes fêtes. « Les mille religieux de Bangor, dit Colomban, font leurs délices de cette divine psalmodie; nul ne la trouve trop longue; elle est pour eux l'aliment de la vie spirituelle. Ils lui doivent leur régularité exemplaire, et la bénédiction de Dieu qui les a multipliés sans mesure. » Le dixième chapitre « De la pénitence, » le plus long de tous, en est aussi le plus sévère. Des jeûnes au pain et à l'eau, la peine du fouet ou de la discipline dont les coups varient depuis six

[1] Sanct. Columban., abb. et confess., *Regula cœnobialis; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 210-224. — [2] Isa., XXXII, 27. — [3] Matth., XII, 37.

jusqu'à deux cents, sont les sanctions le plus ordinairement désignées selon la gravité des délits. Dans son ensemble, la règle de saint Colomban s'inspire du même esprit que celle de saint Benoît, sans toutefois que le moine irlandais paraisse avoir connu cette dernière; du moins il ne la cite nulle part, et n'y fait aucune allusion. Il est probable que, s'il l'avait eue sous les yeux, il n'aurait point écrit la sienne. Du reste, l'affinité entre l'une et l'autre est telle que les nombreux monastères issus de l'initiative de Colomban ou de ses disciples, avaient tous, moins d'un siècle après sa mort, adopté la règle de saint Benoît, comme plus précise, plus nette, et peut-être aussi un peu moins rigide. Après le départ d'Eustasius, Colomban se retira dans une grotte de l'Apennin, à quelque distance de Bobbio, pour y achever dans une solitude absolue les derniers jours qu'il avait à passer sur la terre. Il rendit son âme à Dieu le XI des calendes de décembre (21 novembre 615). Ses disciples l'ensevelirent dans la grotte même, « devenue, dit l'un d'eux, un sanctuaire de piété, un centre de miracles, où le Christ ne cesse de glorifier la vertu de son fidèle serviteur [1]. »

Mort de saint Boniface IV.

31. Saint Boniface IV mourut le 7 mai 615 [2]. Deux conciles importants se tinrent pendant son pontificat; celui de Tolède en 610, qui reconnut et confirma la primauté de ce siége sur les autres églises ibériques [3]; et le concile de Paris en 615. Nous n'avons plus les canons du premier. Ceux du second, au nombre de quinze, sont relatifs aux élections épiscopales, aux im-

[1] Jonas, *Vit. S. Columban.*, cap. LXI; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1046.

[2] Nous avons encore l'épitaphe consacrée à la mémoire de Boniface IV, dans l'ancienne basilique du Vatican. Voici ce monument épigraphique :

Gregorio quartus jacet hic Bonifacius almus,
Hujus qui sedis fuit æquus rector et ædis.
Tempore qui Focæ cernens templum fore Romæ
Delubra cunctorum fuerant quæ dæmoniorum,
Hoc expurgavit, Sanctis cunctis que dicavit.
Cujus natalis solemnia qui celebratis,
Primis septembris fert hoc lux quarta kalendis.

(Boll., tom. VII jun., p. 44.)

[3] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 1620.

munités ecclésiastiques, aux obligations des clercs. Le XVe interdit aux juifs l'exercice de toutes les charges civiles et militaires. S'ils veulent être admis dans l'armée, ils commenceront par recevoir le baptême. Dans cette défense plus rigoureuse que toutes les précédentes, on sent comme le contre-coup de l'indignation soulevée en Occident par les récentes trahisons des juifs de la Palestine. Le roi Clotaire II sanctionna les décrets du concile de Paris, et rendit à ce sujet une constitution que nous possédons encore. « Nul ne saurait douter, dit-il, que le moyen le plus efficace pour accroître la félicité de notre règne, est d'apporter tous nos soins à faire observer les sages règlements portés par les conciles, et à réprimer les abus qui peuvent s'être introduits dans nos états. C'est pourquoi nous ordonnons que les statuts canoniques, ceux-mêmes qui ont été négligés depuis trop longtemps, reprennent toute leur vigueur. Ainsi après la mort d'un évêque, le successeur, avant d'être sacré par le métropolitain assisté des comprovinciaux, aura dû être premièrement élu par les libres suffrages du clergé et du peuple. Puis, s'il est jugé digne, il lui sera délivré des lettres royales autorisant son sacre. Si le choix tombe sur un officier du palais, son mérite et sa capacité seront des titres suffisants pour procéder à l'ordination [1]. » Ces deux clauses ajoutées par le roi au texte du concile de Paris, qui n'en avait nullement fait mention, prouvent l'insistance de la royauté naissante pour le maintien de prérogatives qui n'avaient en somme de valeur qu'autant que l'Église voulait les ratifier ou du moins les tolérer. Nous avons dit que le *placet regium* était admis alors, en raison des avantages évidents qui résultaient de l'harmonie des deux pouvoirs. Mais Clotaire en aggrave, ce nous semble, un peu arbitrairement la portée, quand il fait une position privilégiée aux officiers du palais qui seraient promus à l'épiscopat. Sans doute il voulait se réserver quelques-unes de ces nominations de faveur, pour lesquelles l'élection ne serait pas requise. Cette tendance, qui n'a jamais réussi ni à l'Église ni à l'État, remonte, on le voit, très-haut dans notre histoire. Grâce à Dieu et aux efforts des papes, elle n'a jamais complé-

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 1653.

tement prévalu, et c'est à cela peut-être que la France doit de n'avoir pas sombré, comme les chrétientés d'Orient, dans les ignominies du schisme et de la servilité.

PONTIFICAT DE SAINT DEUSDEDIT.

Notice de Deusdedit d'après le *Liber Pontificalis*.

32. « Deusdedit, romain de naissance, dit le *Liber Pontificalis*, était fils du sous-diacre Étienne. Il siégea trois ans et vingt-quatre jours. Il montra une grande affection pour le clergé, il rétablit les prêtres et les clercs dans leurs anciens offices : *Hic clerum multum dilexit, sacerdotes et clerum ad loca pristina revocavit.* De son temps, le patrice et cubiculaire Eleutherius arriva à Ravenne, il mit à mort tous ceux qui avaient trempé dans le complot dont venait d'être victime Jean, exarque et juge de la république. Le patrice Eleutherius vint à Rome; il reçut le meilleur accueil du très-saint pape Deusdedit. En quittant Rome, le patrice se dirigea sur Naples, où le tyran Jean Compsinus avait établi sa domination. Vaincu dans un combat, le tyran fut tué. Eleutherius retourna à Ravenne, distribua la solde à ses troupes, et assura la paix à toute l'Italie. Deusdedit renouvela, en l'étendant à toutes les églises de Rome, la constitution de saint Léon le Grand qui ordonnait de célébrer une seconde messe dans chaque basilique. De son temps, il y eut un grand tremblement de terre, au mois d'août de l'indiction XIe (août 616). Ce fléau fut suivi d'une épidémie de lèpre (*scabierum*) tellement violente, que les cadavres étaient défigurés, et que les familles ne reconnaissaient pas leurs morts. Deusdedit mourut le 8 novembre (618), et fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Il avait ordonné par testament qu'une gratification en argent (*rogam unam*) serait distribuée à chacun des clercs le jour de ses obsèques. En trois ordinations il imposa les mains à neuf prêtres, cinq diacres et vingt-neuf évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant un mois et seize jours [1]. »

[1] *Liber Pontific.*, *S. Deusdedit*, notit. LXX; *Patr. lat.*, tom. CXXVI I, col. 686.

33. Les tremblements de terre dont parle le *Liber Pontificalis*, sous le pontificat de Deusdedit, apparaissent pour la première fois dans les annales de l'Italie, dit Muratori. Ils furent suivis de la terrible invasion de la lèpre, maladie jusque-là sinon inconnue au moins assez rare dans la péninsule et les provinces d'Occident. Elle s'y multiplia tellement depuis que pas une cité italienne n'en fut exempte. La charité catholique dut créer alors des léproseries, auxquelles on donna aussi le nom de Lazarets, en souvenir du Lazare de la parabole évangélique. Deusdedit avait donné le premier l'exemple du dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme. Non-seulement il voulut soigner de ses mains les lépreux, mais il ne craignait pas de les serrer contre sa poitrine et de les embrasser. Un jour, dit le *Martyrologe romain*, Dieu fit éclater la sainteté de son serviteur, en guérissant soudain un de ces malheureux, au moment où le pontife le tenait ainsi dans ses bras [1]. Cependant le roi Agilulfe venait de mourir, laissant la réputation d'un prince sage et prudent. La pieuse Théodelinde devint régente des Lombards durant la minorité de son jeune fils Adaloald, et maintint la paix avec les Romains. Une révolution à Ravenne troubla seule pendant quelques mois la tranquillité publique de l'Italie. Mais les Lombards y furent complétement étrangers. Au milieu des complications de la guerre des Perses, qui créait pour l'empire de Constantinople une situation pleine de périls, l'exarque de Ravenne, Jean Lemigius, aurait dû comprendre la nécessité d'une politique conciliante. Malheureusement ce fonctionnaire, avare et cruel comme la plupart de ses prédécesseurs, n'avait qu'une pensée, celle de s'enrichir. Les impôts furent doublés et leur perception accompagnée de tant de rigueurs odieuses, que les habitants de Ravenne se révoltèrent, massacrèrent l'exarque et les agents du fisc. Le *Liber Pontificalis* fait allusion à ces événements, il rappelle l'arrivée d'un nouvel exarque, le patrice Eleutherius, envoyé de Constantinople avec ordre de sévir contre les séditieux. Le favorable accueil fait par le saint pontife

Tremblement de terr et invasion de la lèpr en Italie. Révolte à Ravenne.

[1] *Romæ sancti Deusdedit papæ, qui tanti meriti fuit, ut leprosum osculo a lepra sanaverit.* (*Martyrol. Rom.*, 8 novembr.)

Deusdedit à Eleutherius, avait sans doute pour objet de calmer le ressentiment du fonctionnaire impérial, et d'amortir, dans l'intérêt des Italiens, les premiers coups de sa vengeance. Il paraît que Naples avait imité Ravenne dans son mouvement de révolte, et qu'elle s'était donné un nouveau chef dans la personne de Jean Compsinus [1]. Ce surnom, tout latin, ne nous est d'ailleurs connu que par la mention du *Liber Pontificalis*. Il indique à lui seul que ni à Naples ni à Ravenne la sédition n'avait revêtu aucun caractère d'alliance avec les Lombards. C'est donc à tort, selon nous, que les auteurs modernes ont pris texte de ces épisodes obscurs de l'histoire d'Italie, pour affirmer que la domination lombarde était plus sympathique alors aux Italiens que celle de l'empire. Nous verrons au contraire la résistance contre les Lombards se prolonger près d'un siècle encore, maintenir l'existence de l'exarchat de Ravenne, et fonder enfin, comme une protestation suprême, la souveraineté temporelle des papes. Saint Deusdedit ne blessait donc pas le sentiment national de l'Italie en accueillant à Rome le patrice Eleutherius. Il suivait la ligne de conduite tracée par le génie de saint Grégoire le Grand, la seule qui respectât les droits acquis, en sauvegardant les intérêts de l'avenir.

Un décret de saint Deusdedit.

34. Le lecteur aura remarqué les paroles du *Liber Pontificalis* qui témoignent de l'affection de saint Deusdedit pour le clergé de Rome, auquel le pape « rendit toutes les anciennes charges dont il avait joui autrefois. » Il ne paraît pas que cette mesure ait eu la même signification que le fait analogue signalé dans la notice de Sabinien. Un décret de saint Deusdedit publié par Eckard, et dont l'authenticité n'est pas d'ailleurs pleinement démontrée, pourrait jeter une clarté inattendue sur les paroles du *Liber Pontificalis*. La chancellerie byzantine ne se bornait pas à maintenir le droit usurpé de ratification impériale pour le choix des souverains pontifes; elle prétendait que le sacre ne pouvait avoir lieu qu'en présence des délégués de l'empire, elle sévissait contre le clergé romain lorsqu'il

[1] Muratori fait judicieusement observer que le surnom de *Compsinus* est une indication d'origine. Jean Compsinus signifie Jean de *Compsa*, aujourd'hui *Conza*, ville des états napolitains. (*Annal. d'Ital.*, ad ann. 618.)

transgressait l'une ou l'autre de ces tyranniques injonctions. Pour prévenir le retour de pareilles violences, saint Deusdedit aurait rendu le décret suivant : « La sainte église romaine, à laquelle, par la grâce de Dieu, nous présidons, a été plusieurs fois persécutée à la mort du pontife, sous prétexte que, sans la ratification de l'empereur et en l'absence de ses légats, on avait procédé à la cérémonie du sacre. Nous ordonnons donc qu'à l'avenir l'élection pontificale ait lieu par tous les évêques et tout le clergé réunis, le sénat et le peuple convoqués. L'élu sera ensuite sacré en présence des députés impériaux. Que nul ne s'immisce dans l'élection par brigues, extorsions, ou promesses simoniaques; mais qu'on observe l'antique coutume, sans renouveler de scandales dans l'Église, ni diminuer l'honneur impérial [1]. » Quel que soit le plus ou moins d'authenticité de ce décret, il indique du moins dans l'immixtion des empereurs un danger nouveau et une recrudescence de despotisme que le pontife voulait prévenir en évitant tous les sujets de conflit. Le rétablissement des prêtres et des clercs dans les offices dont le crédit de la cour byzantine les aurait fait déposer, expliquerait suffisamment la parole du *Liber Pontificalis : Hic clerum multum dilexit, sacerdotes et clerum ad loca pristina revocavit.*

Lettre de S. Deusdedit à l'évêque espagnol Gardianus.

35. Il nous reste de saint Deusdedit une lettre adressée à un évêque d'Espagne nommé Gordianus [2]. Le P. Labbe, qui la publia le premier dans sa collection des conciles en 1681, l'avait empruntée à deux manuscrits portant cette suscription : *Deusdedit sanctæ romanæ et apostolicæ Ecclesiæ episcopus, Gordiano Hispalensis ecclesiæ coepiscopo et fratri dilectissimo.* Or, durant le pontificat de Deusdedit, l'évêque de Séville ne se nommait pas Gordianus : c'était un illustre docteur dont nous parlerons bientôt, saint Isidore. Cette erreur flagrante avait déterminé le P. Labbe à considérer la lettre elle-même comme apocryphe. Mais en 1750 lorsque Mansi, dans son *Amplissima conciliorum collectio*, eut à s'occuper de la lettre de Deusdedit, il rencontra à Pistoie un manuscrit du

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXX, col 362. — [2] « Deusdedit, évêque de la sainte Église romaine et apostolique à Gordien, évêque de Séville, son collègue et frère bien aimé. »

xe siècle, plus ancien que ceux dont le P. Labbe avait eu connaissance, qui rectifiait la suscription erronée. Gordianus n'y était pas désigné comme évêque de Séville, mais simplement comme l'un des évêques d'Espagne, sans que le nom du siége fût spécifié : *Gordiano Hispaniarum ecclesiæ coepiscopo.* Mansi édita donc la lettre pontificale, en faisant observer que l'objection du P. Labbe contre son authenticité était détruite. « Cependant, ajoutait-il, il y a deux autres considérations qui nous la font toujours suspecter. D'abord, le titre pris par Deusdedit d'évêque « de la sainte Église romaine et apostolique » tandis que les autres successeurs immédiats de saint Grégoire le Grand avaient adopté celui de « serviteur des serviteurs de Dieu; » et ensuite le fond même de la lettre qui sanctionne une discipline trop rigoriste sur la dissolution du mariage pour cause d'affinité spirituelle [1]. » Ce dernier scrupule de Mansi fut levé de nos jours par le savant cardinal Angelo Maï, lequel retrouva dans un manuscrit du Vatican et inséra au VIe volume du *Spicilegium Romanum* deux fragments de la consultation jusque-là oubliée de Gordianus lui-même. Ainsi que le manuscrit de Pistoie, celui du Vatican donne à Gordianus le titre d'*episcopus Hispaniarum* et non d'*episcopus Hispalensis*. L'évêque espagnol demande au pape s'il faut maintenir l'empêchement au mariage résultant de l'affinité spirituelle, et si l'on doit urger l'excommunication perpétuelle encourue par un chrétien qui aurait enfreint cette interdiction. Il parle aussi de la défense et de la peine portées contre celui qui aurait pris en mariage sa fille spirituelle, ou qui l'aurait fait épouser par son fils. C'est donc à cette double question que Deusdedit eut à répondre. Les termes de la consultation nous font comprendre très-exactement le sens du rescrit, et limitent à un cas particulier ce qui dans la réponse semblait avoir un caractère

[1] Mansi, *Collect. Concil.*, tom. X; *Epist. S. Deusdedit papæ*, Not. — Nous ferons observer à notre tour que la formule employée par les successeurs immédiats de saint Grégoire le Grand et par cet illustre pape lui-même n'était pas invariable. Ainsi, dans un concile romain tenu sous sa présidence, saint Grégoire le Grand souscrivait exactement dans les termes employés par Deusdedit : *Gregorius sanctæ catholicæ atque apostolicæ Romæ Ecclesiæ episcopus huic constituto a vobis promulgato subscripsi.* (*Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1310.)

d'universalité absolue. Voici la lettre de Deusdedit, dans son authenticité si longtemps controversée et désormais incontestable : « Votre diacre nous est arrivé, porteur d'une lettre de votre sainteté, nous informant que le samedi saint de cette année, parmi la foule immense qui se pressait aux fonts sacrés, quelques hommes et quelques femmes ont levé par inadvertance leurs propres enfants de l'eau sainte du baptême. Vous désirez savoir si, après cet accident, ces hommes et femmes doivent continuer à user du mariage. Affligé nous-même de ce qui vient de se passer, nous avons recherché dans les archives du siége apostolique les précédents de nature à fixer notre décision. Pareils faits se sont autrefois produits dans plusieurs églises, notamment en Isaurie, à Éphèse et à Jérusalem. Nos prédécesseurs de bienheureuse mémoire, les très-saints pères Jules I (337-352), Innocent I (402-417), Célestin I (422-432), furent consultés à ce sujet et en plusieurs conciles tenus dans l'église du bienheureux Pierre, prince des apôtres, ils ont maintenu les antiques défenses et statué que le mariage ne pouvait plus subsister après un pareil accident et que les époux devaient être séparés. Il faut, disaient-ils, par cette rigueur salutaire empêcher un tel désordre de s'enraciner dans le monde. Les femmes recevront la dot qui leur aura été donnée à l'époque de leur union, et après un an de séparation, homme et femme pourront contracter une autre alliance [1]. » D'après la teneur de la consultation, cette décision, très-rigoureuse en effet, ne s'appliquait qu'aux nouveaux convertis, dont le premier mariage avait été contracté lorsqu'ils étaient encore païens. Quoi qu'il en soit, la lettre de saint Deusdedit prouve qu'au VIIe siècle l'Église se reconnaissait le pouvoir de fixer des empêchements dirimants pour le mariage, professant dès lors sur ce point la doctrine que devaient plus tard affirmer les pères du concile de Trente. La sévérité des premiers siècles dans tout ce qui concerne les causes matrimoniales, n'était que trop motivée par la tendance des races nouvellement converties à secouer le joug de la morale évangélique.

[1] S. Deusdedit, *Epist. ad Gordian.; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 362.

Apostasie d'Eadbald, fils et successeur de saint Éthelbert. Son retour à la foi catholique.

36. L'Angleterre en donnait alors un triste exemple. Le roi Éthelbert venait de mourir (24 février 616), couronné de vertus et de gloire, laissant un nom canonisé par l'Église, et encore aujourd'hui populaire dans la Grande-Bretagne, sous le diminutif d'Albert. Outre la basilique de Cantorbéry et l'abbaye contiguë de Saint-Pierre et de Saint-Paul qu'il fit construire sur l'emplacement même de son palais, on devait encore à sa pieuse munificence les églises de Saint-André de Rochester et de Saint-Paul de Londres. Apôtre non moins que roi, il avait déterminé la conversion de deux princes ses voisins, Sébert roi des Saxons orientaux, et Redwald roi des Est-Angles. Sébert persévéra dans la foi chrétienne; il mourut quelques semaines après son saint ami. Éthelbert laissait pour successeur un fils nommé Eadbald. Sébert en mourant partagea ses états entre trois fils : Sexred, Seward et Sigebert. Les quatre jeunes princes, cédant aux passions indomptées de leur tempérament, excités en outre par Redwald qui venait lui-même d'apostasier, ne tardèrent pas à reprendre publiquement la profession du paganisme. Bien qu'ils ne fussent encore que catéchumènes, ils avaient, du vivant d'Éthelbert et de Sébert, donné tant de gages de leur dévouement à la religion chrétienne, que les évêques ne faisaient nulle difficulté de les admettre aux cérémonies de l'Église et à la célébration des saints mystères. La loi du secret, qui avait si longtemps fait partie de la discipline ecclésiastique, commençait dès lors à tomber en désuétude. On ne tarda pas à le regretter. Un jour que Mellitus, évêque de Londres, distribuait l'Eucharistie aux fidèles, les quatre jeunes princes qui se trouvaient présents lui dirent : « Pourquoi ne nous donnez-vous pas aussi le pain blanc, comme à tout ce peuple? Vous ne le refusiez pas à Éthelbert ni à Sébert. — Commencez d'abord, comme ces pieux rois, à descendre dans la fontaine sacrée, répondit l'évêque, et vous pourrez participer comme eux au pain sacré. — Non, s'écrièrent-ils, nous ne descendrons point dans cette fontaine, nous n'en avons que faire; mais nous voulons manger de ce pain. » Vainement le saint évêque essaya de leur expliquer la sainteté du mystère auguste, la purification préalable qu'on exige de

ceux qui y participent. « Puisque vous refusez de nous satisfaire dans une chose si facile, lui dirent-ils, vous ne demeurerez pas plus longtemps dans notre province. » La proscription fut maintenue. Mellitus dut quitter sa ville épiscopale. Il se rendit dans le royaume de Kent, pour conférer avec Laurent de Cantorbéry et Justus de Rochester sur la conduite à tenir. D'un commun accord, les trois évêques missionnaires convinrent qu'il fallait céder à l'orage. Mellitus et Justus s'embarquèrent les premiers pour les Gaules. Laurent se disposait à les suivre, mais la veille de son départ saint Pierre lui apparut dans une vision, lui reprochant la lâcheté avec laquelle il allait abandonner des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. Un fouet à la main, il le flagella si rudement que le corps de l'évêque en fut tout couvert de plaies. La vision disparut, mais les plaies demeurèrent, et le roi Eadbald, averti de ce fait extraordinaire, voulut les voir de ses yeux. Il en fut si frappé qu'il n'hésita point à se convertir. En même temps il renonça à un commerce incestueux qui jusque-là avait déshonoré sa vie, reçut le baptême et se hâta de rappeler Mellitus et Justus. Les trois autres princes Sexred, Seward, Sigebert, furent tués, après un règne de six ans, dans une bataille contre les Saxons occidentaux, et la foi chrétienne put continuer ses conquêtes dans la Grande-Bretagne.

Ceraunus (saint Ceran), évêque de Paris.

37. La monarchie franque, réunie tout entière sous la main de Clotaire II, se montrait plus fidèle aux enseignements de l'Église. L'évêque de Paris, Ceraunus (saint Céran), quatrième successeur de Ragnemodus de triste mémoire [1], paraît avoir exercé une salutaire influence sur l'esprit du prince. Céran joignait à la piété d'un évêque une tendre dévotion pour la mémoire des saints et un zèle éclairé pour leur culte. C'est du moins ce que nous apprend la lettre suivante, qui sert de préface aux actes des trois martyrs

[1] Ragnemodus, dont Grégoire de Tours nous a fait connaître l'esprit d'intrigue et l'odieux caractère, mourut en 591. Il eut pour successeurs immédiats Eusèbe II, Pharamond et Simplice, après lesquels Ceraunus fut élevé sur la chaire épiscopale vers 613. Saint Céran est honoré à *Paris* le 27 *septembre*. (*Cf.* Bolland., *Act.*, *eo die.*)

jumeaux de Langres, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe. « Au saint et illustre pontife et pape Céraunus, Warnachaire prêtre de Langres, salut. — Vous ne cessez de marcher sur les traces des plus grands évêques, vous égalez leur mérite par une conduite vraiment sacerdotale, ne cherchant d'autre lustre que celui de la religion. Lecteur assidu des divines Écritures, vous avez épuisé le cercle de la science dogmatique. Maintenant, pour mettre le comble à votre gloire, dans votre zèle pour la religion, vous apportez tous vos soins à rassembler dans la ville de Paris les actes des saints martyrs [1]. En cela vous êtes comparable à *saint* [2] Eusèbe de Césarée, et comme lui vous immortalisez votre nom. Pardonnez-moi mon peu d'éloquence; je suis incapable de vous louer dignement, mais le cœur supplée à la parole : si je ne puis dire de vous tout le bien que je pense, du moins je sais vous obéir. Je vous envoie donc, selon l'ordre que vous m'avez donné, les actes des trois saints jumeaux martyrisés dans les faubourgs de Langres. J'y ajoute ceux du très-bienheureux martyr Desiderius (saint Didier), évêque de cette ville [3]. » Tel était Ceraunus. La collection hagiographique dont il enrichit son église laissa des traces précieuses, que nous retrouverons au IXe siècle, lors de la controverse aréopagitique. La dévotion de

[1] On n'a pas suffisamment insisté sur cette particularité si importante au point de vue de l'hagiographie des Gaules. Dussaussay est le seul, croyons-nous, qui l'ait relevée dans son *Apparatus ad martyrolog. gallican.*, part. XXIX. Il est certain, d'après le témoignage de Warnachaire, que saint Céran avait collectionné dans les archives de l'église de Paris tous les *gesta* ou *passiones* de nos martyrs et saints nationaux, dont il avait pu se procurer des exemplaires. Ce fait explique comment, au IXe siècle, l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, dans ses Monuments aréopagitiques, pouvait citer les textes qu'il trouvait *in archivio non Parisiaco sed paradisiaco*, ainsi qu'il disait lui-même.

[2] C'est par erreur que Warnachaire donne ici le titre de saint à Eusèbe de Césarée. Voici à ce sujet la réflexion des Bollandistes : *Perperam sanctus appellatur hic, et in multis martyrologiis ad 21 junii, Eusebius Cæsariensis episcopus, qui licet de Ecclesia non male meritus sit dum gesta sanctorum descripsit, tamen Arianæ hæresis propugnator fuit. Sed cum sancti Eusebii episcopi nomen in sacris tabulis reperissent quidam, Cæsareensem existimarunt qui Samosatensis est, ut 21 junii dicimus; fortassis quidam Samosatensis nomen ob Paulum hæresiarcham suspectum habentes, ausi sunt velut mendum corrigere.* (Bolland., *Act.*, 17 jan.)

[3] S. Warnachar., *Prolog. in Act.*; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 186.

Clotaire II pour l'apôtre de Paris ne put que s'accroître à la lecture des actes du glorieux martyr dont l'évêque de Paris dut lui donner connaissance. Au moins nous sommes en droit de le conjecturer par le fragment authentique d'un *Præceptum pro monasterio Sancti Dionysii*, que le roi franc délivrait à cette époque en faveur de « Dodo, abbé de la basilique du saint seigneur Denys, martyr, notre patron spécial [1]. » Ce sont les termes mêmes de ce précieux diplôme. Le règne de Clotaire II, qui se prolongea jusqu'en 628, marque réellement dans les Gaules le triomphe complet des idées de droit et de justice que l'Église s'efforçait de faire prévaloir.

Mort de Deusdedit. Le premier sceau pontifical.

38. Dans le même temps, Héraclius à Constantinople se préparait à ses prochaines victoires contre les Perses. Le pape Deusdedit ne devait pas en être témoin ; il mourut le 7 novembre 618, après avoir gouverné trois ans l'Église. On conserve de lui le plus ancien sceau pontifical que l'on connaisse. C'est une bulle de plomb représentant sur la face l'image du bon Pasteur entouré de ses brebis, comme dans les peintures des catacombes, et au-dessus les deux lettres grecques A et Ω, lettres symboliques du Christ, principe et fin de toutes choses. Le revers porte cette inscription : DEVSDEDIT PAPÆ. Les successeurs de Deusdedit ne paraissent pas avoir adopté ce type ; tous les sceaux que l'on en connaît jusqu'au XIe siècle sont absolument dénués d'emblèmes et ne portent que le nom du pape [2]. Ce fut en 1048 seulement que Léon IX fit graver les têtes de saint Pierre et de saint Paul, qui se sont depuis perpétuées sur le sceau apostolique.

[1] Mabillon, *Supplem. de Re Diplom.*, p. 92; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 455.

[2] Il faut en excepter saint Paul I (757-767), lequel employa pour emblème une croix surmontée des têtes de saint Pierre et de saint Paul.

CHAPITRE VI

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE V (23 octobre 618-25 octobre 624).

SOMMAIRE.

§ I. BONIFACE V ET LE LIBER PONTIFICALIS.

1. Notice de saint Boniface V d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Loi civile sur les testaments, sanctionnée par le pape. — 3. Révolte d'Eleutherius, exarque de Ravenne. — 4. La catacombe de Saint-Nicomède, sur la voie Nomentane.

§ II. BONIFACE V ET LA GRANDE BRETAGNE.

5. Deux lettres du pape à Justus, évêque de Rochester. — 6. Lettres du pape à Edelburge et à Edwin, roi des Northumbres. — 7. Conversion d'Edwin et baptême des Northumbres.

§ III. HAGIOGRAPHIE DES GAULES.

8. Évêques sortis du monastère de Luxeuil. — 9. Schisme d'Agrestinus, moine de Luxeuil. — 10. Concile de Mâcon. Mort tragique d'Agrestinus. — 11. L'historiographe monastique Jonas au couvent de Reomaus. — 12. Colonies religieuses de Luxeuil. Mort de saint Eustaise. — 13. Sainte Burgondofara et le monastère d'Evoriacum (Faremoutiers). — 14. Carte ancienne de l'abbaye de Constantia (Saint-Gall). — 15. Saint Gall refuse l'évêché de Constance. — 16. Mort de saint Gall. — 17. Écoles épiscopales. — 18. Chapelle du palais et école royale sous Clotaire II. — 19. Évêques sortis de l'école palatine. — 20. Les deux fils d'Herchen-Freda, Rusticus et Desiderius, évêques de Cahors. — 21. Saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges.

§ IV. SAINT ISIDORE DE SÉVILLE.

22. Révolutions en Espagne. — 23. L'école de saint Isidore de Séville. — 24. Écrits de saint Isidore pour l'enseignement classique. — 25. Travaux de saint Isidore sur l'exégèse et sur la législation monastique. — 26. Controverse avec les Juifs. Visite de saint Isidore dans toutes les églises d'Espagne en qualité de vicaire apostolique. — 27. Voyage de saint Isidore de Séville à Rome. — 28. Concile de Séville. — 29. Collection canonique de saint Isidore. Liturgie Mazarabe. IVe concile de Tolède. Mort de saint Isidore.

§ V. L'HÉGIRE (622).

30. Enfance de Mahomet. — 31. Son adolescence. — 32. Mariage avec Khadidja. La pierre noire du temple de la Mecque. — 33. Le rhamadan sur la montagne. Prétendue vocation de Mahomet. — 34. Visions. Le Koran. — 35. La théologie du Koran. — 36. L'hégire. Mahomet s'enfuit de la Mecque et se fixe à Yathreb (Médine). — 37. Départ d'Héraclius pour sa croisade contre les Perses. — 38. Mort de saint Boniface V.

§ I. Boniface V et le Liber Pontificalis.

Notice de S. Boniface V d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Boniface, campanien d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, était né à Naples ; il siégea cinq ans, treize jours. Il statua que les testaments, pour sortir leur effet, devraient être rédigés conformément aux prescriptions édictées par le prince. Il confirma le droit d'asile et déclara que nul ne devait être arraché de force d'une église où il se serait réfugié. Il défendit à tout clerc qui n'aurait pas reçu l'ordination sacerdotale, de lever les reliques des martyrs. Il décréta qu'à l'avenir, dans le baptistère de Latran, le diacre serait aidé pour l'administration du baptême non plus par des acolythes, mais par des sous-diacres. Il répara la catacombe (*cœmeterium*) de Saint-Nicomède et en fit la dédicace solennelle. Le très-bienheureux Boniface était le plus doux, le plus miséricordieux des hommes. Il aima le clergé et lui donna (le jour de sa promotion) une distribution entière. Quelques mois avant son sacre et durant l'interrègne, l'exarque de Ravenne, l'eunuque Eleutherius, se déclara indépendant de la cour de Constantinople et voulut se faire proclamer roi d'Italie. Il se dirigea dans cette intention sur la ville de Rome avec une armée. Mais en arrivant au castrum Lucioli [1], ses propres soldats le mirent à mort. Sa tête fut envoyée à Constantinople au très-pieux empereur. Boniface mourut le 25 octobre 624, et fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre. Il laissait par testament une distribution entière au clergé pour le jour de ses obsèques. En deux ordi-

[1] Muratori place le castrum Lucioli entre Gubbio et Cagli. (*Annal. ital.*, an. 619.)

nations au mois de décembre, il imposa les mains à vingt-sept prêtres, quatre diacres, et vingt-neuf évêques destinés à diverses églises. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant six mois et dix-huit jours [1]. »

Loi civile sur les testaments, sanctionnée par le pape.

2. Des trois constitutions disciplinaires de Boniface V rappelées par le *Liber Pontificalis*, la première, celle qui exige pour la validité des testaments l'observation des formalités édictées par le prince : *hic constituit ut testamentum valeat secundum jussionem principis*, a le plus exercé la sagacité des commentateurs. « Pourquoi cette constitution pontificale ? demande Bencini. A quelle loi civile sur les testaments, à quel prince fait-elle allusion ? Il est incontestable que la législation romaine de Constantin, de Théodose, de Justinien, réglait depuis longtemps la matière dans toutes les provinces de l'empire, et par conséquent à Rome et dans l'exarchat de Ravenne. Il n'y avait donc nul besoin d'y ajouter une sanction nouvelle. D'un autre côté, Héraclius ne promulgua aucune prescription relative aux testaments. Il faudrait donc admettre que le décret de Boniface V avait pour but de confirmer la législation lombarde sur ce point, et de la rendre obligatoire pour les fidèles. Mais nous ne connaissons chez les Lombards de loi relative aux testaments que l'édit de Rotharis, publié en 644, vingt ans après la mort de Boniface V. Faut-il, en présence de cette difficulté, rejeter la mention du *Liber Pontificalis*, ou supposer dans la notice de Boniface V une transposition qui aurait attribué à ce pape une constitution ultérieurement portée par quelqu'un de ses successeurs ? Nous ne le pensons pas. Il est vraisemblable que l'édit officiel de Rotharis, publié en 644, ne faisait que codifier en matière de testaments les prescriptions déjà usitées chez les Lombards. On peut donc conjecturer qu'à l'époque d'Adaloald et de la régence de Théodelinde sa mère, le pape fut prié de donner sa confirmation solennelle à un règlement de ce genre, règlement qui n'est pas venu jusqu'à nous [2]. » Cette conjecture du savant annotateur nous

[1] *Lib. Pontif.*, not. LXXI, Bonifacius V; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 694.
[2] Bencini, *In Lib. Pontif. not.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 696.

semble d'autant plus plausible qu'à la même époque nous trouvons les constitutions du roi Clotaire II, et nous voyons les conciles nationaux de Paris et de Bonneuil (Bonogilum), dans les Gaules, se préoccuper de lois semblables.

Révolte d'Eleutherius, exarque de Ravenne.

3. La levée de boucliers de l'ambitieux eunuque Eleutherius exarque de Ravenne, dont le *Liber Pontificalis* nous fait brièvement connaître l'issue, est enregistrée sans plus de détails par l'historien Paul Diacre [1]. Le déplorable état de l'empire d'Orient explique, sans les justifier, ces tentatives si fréquentes de soulèvement en Italie. L'eunuque et exarque Eleutherius avait débuté, on se le rappelle [2], par réprimer l'usurpation de Jean Compsinus à Naples. Il ne tarda pas à reprendre pour son propre compte les idées d'indépendance qu'il avait victorieusement combattues dans la personne de l'aventurier napolitain. Il nous faut signaler, dans ce nouvel incident de l'histoire d'Italie, la persévérante fidélité des papes vis-à-vis du pouvoir byzantin dont ils avaient cependant d'ordinaire à se plaindre. C'est sur Rome qu'Eleutherius dirigea ses légions révoltées, parce que la cité des papes était connue pour son attachement inébranlable à l'empire d'Orient. La chaire apostolique a toujours respecté et maintenu le droit, même lorsque ce droit lui était pour elle-même onéreux. Si les papes du VIIe siècle l'eussent voulu, ils n'avaient qu'un mot à dire pour être proclamés souverains temporels de Rome. Sans même prononcer le mot, ils pouvaient se contenter de laisser faire les ambitieux exarques de Ravenne, lesquels se fussent trouvés trop heureux d'acheter à ce prix le silence des papes. Cette politique tout humaine n'est point celle de la papauté. Eleutherius en fit à ses dépens l'expérience. Il est probable que la résistance de Rome précipita la chute de cet ambitieux. Ses soldats, qu'il avait sans doute bercés de l'espoir d'un succès facile, durent changer de sentiment, lorsqu'ils apprirent que Rome ne leur ouvrirait pas ses portes. Ils tournèrent alors leurs armes contre celui qui les leur

[1] Paul. Diac., *Hist. Longobard.*, lib. IV, cap. XXXV; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 568. — [2] Cf. chap. précéd., n° 33.

avait mises dans les mains. « Sa tête, dit le *Liber Pontificalis*, fut envoyée à Constantinople, au très-pieux empereur. » Cette dernière expression, empruntée au style officiel et cancellaresque, est à elle seule une preuve d'authenticité du texte, que nous nous contentons de noter en passant.

La catacombe de Saint-Nicomède, sur la voie Nomentane.

4. Les travaux de restauration exécutés par Boniface V à la catacombe de Saint-Nicomède, et mentionnés par le *Liber Pontificalis*, ont également laissé une trace dans les monuments et les souvenirs de la tradition. Le prêtre romain Nicomède, durant la seconde persécution générale sous Domitien (83-96), s'était héroïquement dévoué pour secourir les chrétiens. Les actes des saints Nérée et Achillée le désignent comme l'un de ceux qui, au péril de leur vie, allaient recueillir sous la main des bourreaux le corps des martyrs et leur donner la sépulture. Arrêté dans l'exercice même de ce pieux ministère, il fut traîné devant le préteur Flaccus. « Sacrifie aux dieux, lui dit le juge. — Je n'offre de sacrifices, répondit-il, qu'au Dieu tout-puissant et à Jésus-Christ son fils [1]. » Le courageux prêtre fut condamné à mourir sous les coups de fouet plombé : après quoi, son corps sanglant fut jeté au Tibre. L'un de ses disciples, le clerc Justus, recueillit ses précieuses reliques, les transporta sur la voie Nomentane, et les ensevelit dans un petit jardin qui lui appartenait : *in horticellum suum*. Le petit jardin du clerc Justus, enrichi de ce dépôt sacré, devint d'abord une catacombe et plus tard un titre paroissial. En 499, dans le synode romain présidé par le pape saint Symmaque [2], deux prêtres, Genesius et Sébastien souscrivirent aux actes avec ce titre : *presbyter tituli Sancti Nicomedis*. Le martyre de saint Nicomède avait eu lieu le XVII des calendes d'octobre (15 septembre), et c'est à cette date qu'il est inscrit dans tous les martyrologes [3]. Mais à partir des travaux exécutés par saint Boniface V sur le tombeau du martyr, une nouvelle fête en l'honneur de saint Nicomède fut fixée au 1er juin, date de la translation de ses reliques et de la dé-

[1] Bolland., *Act. Sanct.*, 15 sep. — [2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 60. — [3] Cf. *Martyrolog. Rom. vetus, Wandalbert, Notker, Adon., Baron.*

dicace du monument élevé en son honneur par les soins du pieux pontife [1]. Vers 780, le pape Adrien 1er fit réparer le monument élevé par son prédécesseur saint Boniface V, en l'honneur du martyr Nicomède, dont le culte ne cessait point d'être populaire à Rome. Ajoutons qu'au XVIIe siècle, Bosio retrouva sur la voie Nomentane la catacombe si longtemps oubliée de Saint-Nicomède [2], et qu'enfin, de nos jours, le savant archéologue romain, M. de Rossi, en collationnant les manuscrits de Salzbourg, de Vienne et d'Einsidlen, relatifs à la fameuse *Notitia ecclesiarum urbis Romæ*, déjà publiée parmi les œuvres d'Alcuin [3], a retrouvé la mention authentique de la catacombe de Saint-Nicomède, telle que l'indique le *Liber Pontificalis* [4].

§ II. Boniface V et la Grande-Bretagne.

Deux lettres du pape à Justus, évêque de Rochester.

5. Le vénérable Bède nous a transmis des renseignements non moins certains sur les relations de Boniface V avec les évêques et les rois de la Grande-Bretagne [5]. La mort de saint Laurent, premier archevêque de Cantorbéry et vicaire du siége apostolique en Angleterre, avait suivi de près la conversion du roi Eadbald. « Laurent fut remplacé, dit l'historien anglo-saxon, par l'évêque de Rochester, Justus, qui, en vertu d'une autorisation spéciale de Boniface V, sacra lui-même le prêtre Romanus pour l'église laissée vacante par cette translation [6]. » Nous avons en effet deux lettres écrites à ce sujet par le pape et adressées au nouvel archevêque de Cantorbéry. La première s'exprime en ces termes : « Au très-cher frère Justus, Boniface évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Nous avons reçu les lettres de votre dilection, dans lesquelles vous nous informez qu'avec le secours du Dieu tout-puissant et de

[1] *Dedicatio sancti Nicomedis martyris et presbyteri, apud urbem Romam, cujus martyrium celebratur XVII Kalend. octobris.* (Ado. Vienn., *Martyrolog.*, 1 jun.) — [2] Bosio, *Roma sotterran.*, cap. L. — [3] Alcuin., append., *Not. eccles. urb. Rom.*; *Patr. lat.*, tom. CI, col. 1364. — [4] *Juxta viam Nomentanam est sanctus Nicomedes.* (*Notit. eccl. urb. Rom.*, texte publié par M. de Rossi, *Rom. sotterr.*, tom. I, p. 142.) — [5] Bed., *Hist. Eccles. Angl.*, lib. II, cap. VII; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 93 et seq. — [6] Id., *ibid.*, cap. VIII.

Jésus-Christ Notre-Seigneur, la foi chrétienne fait de nombreuses conquêtes parmi les infidèles de la province de Kent. C'est avec une joie vive et profonde que nous applaudissons au succès de votre apostolat. Nous rendons surtout à Dieu de sincères actions de grâces pour le retour du roi Eadbald à la foi véritable. Vous nous rappelez à cette occasion que notre prédécesseur de sainte mémoire, le pontife Grégoire, a désigné la cité de Dorobernia (Cantorbéry) comme la métropole de toutes les églises britanniques. Vous nous demandez de confirmer et de renouveler en cas de besoin ce privilége. Certes, quand cette ville vient d'être une seconde fois le rempart de la vérité et de la foi orthodoxe, nul ne pourrait songer à lui rien enlever de ses droits légitimes. En conséquence, nous déclarons que les constitutions données à ce sujet par notre prédécesseur le seigneur pape Grégoire subsisteront à tout jamais inviolables, sans qu'on y puisse rien diminuer ni altérer. Conformément à leur teneur, nous enjoignons, par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, que la ville de Cantorbéry soit le siége métropolitain de toute la Grande-Bretagne, que les évêques de toutes les autres provinces du royaume des Angles lui soient soumis. Nous déclarons que ce siége est placé immédiatement sous la puissance et sauvegarde de la sainte église romaine. Si quelqu'un osait lui enlever un seul de ses droits, que Dieu lui-même efface son nom du livre de vie, et que le téméraire sache qu'il est soumis au lien de l'anathème [1]. » — Dans la seconde lettre, le pape dit à Justus : « Le porteur de ces présentes vous remettra le pallium que vous avez sollicité de nous; vous êtes autorisé à en faire usage pour la célébration des saints mystères. Nous vous accordons aussi la faculté de sacrer des évêques, avec la grâce de Dieu, selon l'opportunité des circonstances, en sorte que l'Évangile de Jésus-Christ continue ses progrès et parvienne à toutes les nations qui ne le connaissent pas encore. Votre fraternité s'efforcera de garder, dans la sincérité d'une âme

[1] Bonifac. V, *Epist.*; Mansi, *Suppl.*, tom. I, p. 470; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 440.

immaculée, le privilége qu'elle tient de ce siége apostolique; elle en usera de manière à le faire servir au bien des âmes, et à paraître avec confiance au tribunal du souverain juge [1]. »

Lettres du pape à Edelburge et à Edwin, roi des Northumbres.

6. Vers le même temps, Edwin, fils d'Ellæ ou Allæ, ce roi saxon du Northumberland dont saint Grégoire le Grand avait appris le nom par des marchands d'esclaves sur le forum romain, venait, après des aventures que les poèmes gaéliques ont rendues célèbres, de rentrer en possession des états paternels. Il sollicita la main d'Edelburge, sœur d'Ealbald. « Une femme chrétienne, répondit la noble princesse, ne saurait épouser un idolâtre, sans exposer la foi véritable et les mystères sacrés à la profanation [2]. » Edwin insista en disant qu'il laisserait à la future reine, ainsi qu'aux prêtres et clercs qu'il lui conviendrait d'amener à sa suite, liberté entière de professer le christianisme. « Moi-même, ajoutait-il, je ferai examiner la question par les hommes sages et prudents de mon royaume. S'ils trouvent que la religion chrétienne est vraiment la plus sainte et la plus digne de Dieu, je ne ferai pas difficulté de l'embrasser [3]. » Il confirma par serment cette royale promesse, et la négociation fut conclue. Edelburge destinée comme Théodelinde en Italie et Clotilde dans les Gaules, à convertir tout un royaume à la foi du Christ, voulut amener un évêque à la cour païenne d'Edwin. Justus conféra la consécration épiscopale au prêtre Paulin, l'un des derniers survivants des moines missionnaires envoyés par saint Grégoire le Grand dans les îles Britanniques; il le chargea d'accompagner la reine et de se créer un diocèse parmi les tribus idolâtres du Northumberland. Boniface V écrivait à Edelburge : « Vous êtes comme l'étincelle de la foi, que la bonté du Seigneur envoie à votre glorieux époux et à sa nation fidèle. Puisse l'exemple de notre noble fils Eadbald être bientôt suivi par le roi des Northumbres. Inclinez doucement l'esprit et le cœur du prince à la vérité. Le mot de l'Écriture se réalisera en vous : « L'époux idolâtre sera sauvé par l'épouse

[1] Bonifac. V, *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 435. — [2] Bed., *Hist. eccl.*, lib. II, cap. VIII; *Patr. lat.*, tom. XCV. — [3] Id., *ibid.*

fidèle [1]. » Vous n'avez reçu le don de la foi et les bienfaits du Rédempteur que pour en accroître et multiplier les fruits. Je ne cesse dans mes prières de demander pour vous cette grâce. Recevez donc, glorieuse fille, ces exhortations comme le témoignage de notre paternelle tendresse, et informez-nous, par le retour de notre envoyé, des dispositions religieuses du roi votre époux et de la nation qui lui est soumise. Je vous transmets la bénédiction du bienheureux Pierre prince des apôtres, votre protecteur, et je prie votre gloire d'accepter comme un présent offert de grand cœur un miroir d'argent et un peigne d'ivoire doré [2]. » Une autre lettre, adressée directement au roi, portait cette suscription : « A l'homme glorieux, Edwin, roi des Angles, Boniface évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. » Le pape citait au roi païen l'exemple de son beau-frère Eadbald, dont la conversion au christianisme avait consolidé la puissance. Il l'exhortait à réfléchir sur l'inanité du culte des idoles, statues inanimées, masses inertes de bois vermoulu, que la main de ses sujets fabriquait sur commande, et réparait au besoin. « Prenez le signe de la croix sainte, par qui le genre humain a été racheté, disait-il : ce signe a vaincu le démon. Brûlez vos idoles : elles ne sentiront même pas l'ardeur de la flamme, insensibles qu'elles sont. Vous êtes plus noble et meilleur que ces prétendus dieux; vous avez reçu du Seigneur le souffle vital, propagé du premier homme jusqu'à vous, et destiné à se perpétuer en d'innombrables générations. Apprenez à connaître le Dieu véritable qui vous a créé, qui vous a insufflé l'esprit de vie, qui a envoyé pour votre rédemption son Fils unique, afin de vous arracher au pouvoir de l'infernale malice et de vous doter des célestes récompenses. Écoutez la parole des prédicateurs, embrassez l'Évangile du Dieu qu'ils vous annoncent, renaissez par l'eau et l'Esprit-Saint dans la foi au Père tout-puissant, à son Fils Jésus-Christ et à l'Esprit de sainteté, Trinité indissoluble, qui bannira loin de vous les embûches d'un ennemi venimeux et perfide, pour vous introduire dans les splendeurs de la gloire éternelle. Nous vous envoyons,

[1] I *Cor.*, VII, 14. — [2] Bonifac. V, *Epist.* III; *Patr. lat.*, t. LXXX, col. 438.

comme gage de la bénédiction de votre protecteur le bienheureux Pierre prince des apôtres, et nous vous prions d'accepter avec le même sentiment d'affection qui nous inspire nous-même, une chlamyde brodée d'or et une toge de laine d'Ancyre [1]. » (624.)

Conversion d'Edwin et baptême des Northumbres.

7. Boniface ne vécut pas assez pour voir le succès de ses apostoliques efforts. En 626, Edwin, sur le point de s'engager avec son armée dans une sanglante bataille contre Wichelm roi des West-Saxons, jura, si le Christ le rendait victorieux, d'embrasser sa religion. Comme autrefois Clovis à Tolbiac, l'époux d'Edelburge fut vainqueur. Au retour de son expédition, il réunit tous les chefs de son royaume, ainsi que les prêtres idolâtres, dans une de ces assemblées nationales que les chroniques saxonnes appellent *Wittena Gemot* (conférence des sages), sorte de parlement primitif, dont la convocation et la tenue précédaient dès lors les grandes résolutions intéressant l'honneur du pays. Le grand pontife des idoles Coïf, parla le premier en ces termes : « Roi, tu décideras en dernier ressort. Quant à moi, je sais par expérience, et je déclare que la religion suivie par nous jusqu'à ce jour est absolument sans utilité. Aucun des tiens n'a pratiqué avec plus de zèle que moi le culte de nos dieux. Cependant nombreux sont les chefs qui ont reçu de ta main de plus grands bienfaits que moi ; je les vois comblés de dignités, prospérant dans toutes leurs entreprises. Or, si les dieux pouvaient quelque chose, ils voudraient de préférence me protéger, moi qui n'ai reculé devant aucun sacrifice pour les servir. En conséquence, si après examen les doctrines qu'on nous prêche te paraissent plus fortes et plus sages, il nous faudra sans hésitation les embrasser. — Un autre chef, renommé pour sa prudence, prit ensuite la parole, et dit : Roi, la vie de l'homme sur la terre est quelque chose d'obscur et d'incertain, que je comparerais volontiers à ce qui se passe en ce moment sous nos yeux, dans cette saison des brumes et de l'hiver. Le soir, lorsque tu t'assieds à table avec les chefs et les guerriers, on allume un grand feu au milieu de la salle ; la température est chaude dans le cénacle, mais au dehors des

[1] Bonifac. V, *Epist.* III; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 437, 438.

tourbillons de pluie ou de neige se précipitent avec fureur. Le passereau épouvanté, qui entre par une porte dans la salle et sort par l'autre, n'a joui qu'une minute de la chaleur bienfaisante : il retrouve soudain l'hiver et la tempête. Les hommes ressemblent à ce passereau ; ils n'apparaissent qu'un moment à la vie. D'où viennent-ils? où vont-ils? Nous l'ignorons complétement. Si la nouvelle religion nous apporte des enseignements plus précis, il serait sage de la suivre. — Les autres vieillards et conseillers du roi, comme par une inspiration divine, parlèrent dans le même sens. Enfin le grand pontife Coïf se proposa lui-même pour s'aboucher avec Paulin, et conférer sur la nouvelle religion. Le roi agréa son offre et le *Wittena-Gemot* se sépara [1]. » Quelques jours après, on se réunissait de nouveau, pour entendre le rapport du prêtre des idoles. Coïf se leva et dit : « Depuis longtemps je soupçonnais le néant de ce que nous adorons ; plus je cherchais la vérité dans notre religion, moins je la trouvais. Maintenant que j'ai entendu la prédication de Paulin, je déclare qu'elle renferme la vérité pure et manifeste : elle nous apporte les dons de la vie, du salut, de la béatitude éternelle. Donc, ô roi, je suis d'avis qu'on voue à l'anathême, qu'on brûle sur l'heure les temples et les autels que nous avons jusqu'ici honorés sans aucun résultat. » Toute l'assemblée applaudit à ces paroles. Le roi manda Paulin, et en sa présence jura qu'il renonçait aux idoles pour embrasser la foi du Christ. Puis il demanda à Coïf quel devait être celui des chefs qui le premier dénoncerait l'anathême, et profanerait les autels païens, avec leur enceinte jusque-là sacrée. « Moi, s'écria Coïf. C'est moi qui dans ma folie ai donné l'exemple de leur culte ; je dois, avec la sagesse dont le Dieu véritable m'a éclairé, donner l'exemple de leur destruction. » Après avoir ainsi parlé, il se fit apporter des armes et amener un cheval de guerre. Or, les rites idolâtriques interdisaient au grand pontife de porter les armes et d'avoir d'autre monture qu'une jument. Coïf, la lance au poing, l'épée à la ceinture, poussa son cheval dans l'enceinte du temple, dont il profana l'inté-

[1] Bed., *Hist. eccl.*, lib. II, cap. XIII ; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 104.

rieur en y jetant un javelot. La multitude, ignorant encore les décisions du *Wittena-Gemot*, crut que le grand prêtre devenait fou. Mais Coïf harangua le peuple, qui suivit bientôt son exemple, mit le feu au sanctuaire et le détruisit jusqu'aux fondements. On montre encore, à l'est d'York, au-delà du Dorwent, l'emplacement du temple détruit; il se nomme *Godmunddingham* (enceinte des dieux [1]). » Edwin fut baptisé à York, le jour de Pâques de l'an 607, avec son fils Oswald et sa mère Hilda. Les principaux guerriers, une multitude immense de soldats et de peuple descendirent, à la suite du roi, dans l'eau régénératrice. Paulin avait dressé en hâte pour la cérémonie une église de bois et de planches, qui fut dédiée sous le vocable de Saint-Pierre. Le roi en commença immédiatement une autre, plus vaste et plus digne de sa destination; elle ne fut achevée que sous le règne d'Oswald. Paulin prit dès lors le titre d'évêque d'York; il étendit les conquêtes de son apostolat à toutes les tribus du Northumberland. On montre encore sur la petite rivière de Glen, le lieu où il baptisa la peuplade des Berniciens, et sur la Swale, près de Catarrik, le baptisterium naturel où les païens de la province de Deira furent régénérés en Jésus-Christ. A Campodunum, château royal d'Edwin, dans le Yorkshire, Paulin dédia une église sous l'invocation de saint Alban, et telle fut l'origine d'une nouvelle cité, appelée d'abord Albansbury et plus tard Almondbury. La transformation des Angles sous l'influence du christianisme fut radicale; le caractère sérieux de cette noble race traduisit la doctrine qu'elle venait d'embrasser en œuvres de foi, de dévouement, de sainteté. La prophétie de saint Grégoire le Grand était accomplie au pied de la lettre : les Angles convertis devinrent des « anges, » et leur patrie reprit glorieusement son nom d'Ile des saints.

[1] Bed., *Hist. eccl.*, lib. II, cap. XIII. Le *Godmunddingham* du vénérable Bède conserve encore aujourd'hui le nom un peu abrégé de Godmanham. Non loin est Wigton, c'est-à-dire, d'après Camden, « la ville des idoles. »

§ III. Hagiographie des Gaules.

Évêques sortis du monastère de Luxeuil.

8. Les églises des Gaules étaient alors florissantes, grâce à la concorde maintenue entre le sacerdoce et l'état par Clotaire II. Sous l'influence de la reine Bertrude [1], digne héritière des Clotilde et des Radegonde, le roi franc prenait à tâche de faire prévaloir les idées évangéliques du droit et de la justice. « Il était, dit Frédégaire, patient et miséricordieux, instruit dans les lettres, craignant le Seigneur, généreux envers les églises et les évêques, aumônier pour les pauvres, pieux et bienveillant pour tous. Le seul reproche qu'on eût à lui faire était un goût trop vif pour la chasse et pour les plaisirs [2]. » Les relations qu'il avait entretenues avec saint Colomban l'inclinèrent à se montrer plein d'affection et de dévouement pour le monastère de Luxeuil, lequel devint bientôt une véritable pépinière d'évêques et de saints. Eustasius (saint Eustaise) dirigeait cette abbaye, et la maintenait dans sa première ferveur. Toutes les églises tenaient à honneur d'être gouvernées par ses disciples. Besançon lui empruntait Donatus (saint Donat), Noyon saint Achaire, Laon Cagnoald (saint Cagnou), Verdun Hermenfred (Hermenfroy). « Ce dernier était fils d'un des principaux seigneurs d'Alsace. D'abord soldat, puis lieutenant du roi Thierry II, il fut touché de la grâce au milieu d'un combat, renonça aux armes et alla se jeter aux pieds de saint Colomban, le suppliant de l'admettre parmi ses disciples (605). On le tira de Luxeuil pour le faire évêque de Verdun, en 609. Persécuté, comme son maître spirituel, par Brunehaut, et depuis

[1] Le tombeau de la reine Bertrude, qui existait autrefois à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, portait cette inscription : BERTRUDIS REGINA VXOR CHLOTARII SECONDI REGIS.

[2] Fredegar., *Chronic.*, cap. XLII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 683 C. — Brunehaut avait établi en Austrasie un droit de *tonlieu*, ou de péage, aux portes des villes, sur les ponts et les routes qu'elle faisait d'ailleurs fort bien entretenir, et qui prirent depuis le nom vulgaire de *Chaussées de Brunehaut*, bien qu'elles fussent en réalité de construction romaine. Clotaire II supprima un grand nombre de ces impôts vexatoires et réduisit les autres au taux où ils étaient « sous les rois de bonne mémoire, Gontran, Chilpéric et Sigebert. »

associé à tous les maux de son diocèse ravagé par des guerres incessantes, il mourut de douleur en 621, à la vue des calamités de son peuple [1]. »

Schisme d'Agrestious moine de Luxeuil.

9. Dans la lettre d'adieux que saint Colomban avait adressée de Nantes à sa chère famille monastique de Luxeuil, il disait : « S'il se trouve parmi vous quelqu'un qui n'ait pas le même sentiment que les autres, chassez-le [2]. » L'occasion d'appliquer cette règle ne tarda point à se présenter. Un gallo-romain, nommé Agrestinus, qui avait exercé près du roi Thierry II les fonctions de secrétaire, était venu demander l'habit religieux à saint Eustaise. Dans les premiers temps de son noviciat, il manifestait une ferveur extraordinaire. Admis à prononcer ses vœux, il sollicita la faveur d'être envoyé comme missionnaire chez les païens des provinces rhénanes. Ce beau zèle tenait plus à un mouvement d'inquiétude naturelle qu'à une charité véritable et sincère. Eustaise ratifia cependant la demande, mais sans fonder de grandes espérances sur le résultat. Agrestinus échoua en effet dans son apostolat de la Bavière : il se mit alors à parcourir l'Istrie et la Lombardie. Durant un assez long séjour à Aquilée, il s'engagea dans le schisme des Trois chapitres, et fier de cet exploit, il courut au monastère de Bobbio, dans l'espoir d'engager l'abbé Attale, successeur de Colomban, à suivre avec ses religieux la voie déplorable où il entrait lui-même. Honteusement chassé, il se vengea par une épître pleine d'invectives et de calomnies, reprit le chemin de Luxeuil, et essaya de corrompre ses anciens confrères. Saint Eustaise l'exclut solennellement de l'ordre, et l'expulsa de Luxeuil. « Ce fut alors, dit l'annaliste contemporain, que le schismatique se mit à aboyer contre la règle de saint Colomban, déchirant d'une dent venimeuse le saint institut qui l'avait nourri. L'évêque de Genabum (Genève) Appellinus, son proche parent, lui vint en aide dans cette guerre sacrilége. Ensemble ils recrutèrent un certain nombre d'adhérents, qui semaient partout leurs calomnies. Appellinus porta

[1] M. de Montalembert. *Moines d'Occident.* tom. II, p. 544, not. 1.
[2] Columban., *Epist.* IV; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 270 B, 271 D.

ses accusations au roi Clotaire, et mit tout en œuvre pour attirer ce prince dans le parti. Clotaire II avait connu personnellement la sainteté de Colomban : il était témoin chaque jour du zèle, de la ferveur, de la foi intègre des moines de Luxeuil. Loin donc de se laisser séduire par les schismatiques, il essaya de les ramener à la vérité et à la justice; mais ne pouvant y parvenir, il remit la cause à l'examen d'un synode provincial, certain d'avance que l'autorité et la prudence du vénérable Eustaise confondraient dans cette assemblée les adversaires de la sainte règle. Un édit royal convoqua tous les évêques de la Burgondie à Matisco (Mâcon) [1]. »

Concile de Mâcon. Mort tragique d'Agrestinus.

10. « Le jour même de l'ouverture du concile, continue l'annaliste, un des chefs schismatiques, Varnachaire, qui se promettait de parler avec véhémence contre l'abbé de Luxeuil, et d'enlever par son éloquence le triomphe d'Agrestinus, fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Cette catastrophe ne découragea point ses partisans; ils insistèrent pour que le concile entendît Agrestinus développer les griefs qu'il avait à produire contre la règle de Colomban et contre la direction donnée au monastère par saint Eustaise. Le malheureux, poussé par les sectaires, parut tout tremblant, balbutia quelques paroles improvisées, et finit par articuler deux ou trois misérables accusations, relatives à des détails sans importance, qu'il trouvait cependant contraires à l'intégrité des règles canoniques. Ainsi, il reprochait aux moines de Luxeuil de tracer le signe de la croix sur la cuillère dont ils se servaient pour le repas, de demander la bénédiction avant d'entrer dans une cellule et d'en sortir, ou quand ils se rencontraient dans les cloîtres. De plus, ajoutait-il, les rites prescrits par Colomban s'écartent de la liturgie ordinaire : les oraisons et les collectes de la messe sont démesurément longues et multipliées. Quand il eut exposé ces objections, le bienheureux Eustaise se leva et s'adressant aux pères : Vous êtes, dit-il, la fleur du sacerdoce; c'est à vous qu'il appartient d'éprouver et de discerner ce qui, dans l'Église. est conforme à la vérité et à la justice, ou ce qui porterait atteinte à

[1] Jonas. *Vita S. Eustas.*, nos 9 et 10; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1050.

l'intégrité de la foi, à la majesté de la religion. Or, je le demande, est-il contraire à l'esprit de notre religion sainte de bénir par le signe de la croix la cuillère, le vase, l'instrument dont un chrétien va se servir? Est-ce que le signe de la croix n'est pas l'arme surnaturelle du Christ triomphant, pour mettre en fuite l'ennemi de nos âmes? Quand nous entrons dans la cellule d'un frère, quand nous en sortons, quand nous nous rencontrons les uns les autres dans les galeries du monastère, nous nous donnons la bénédiction en nous saluant par ces paroles du Psalmiste : « Que le Seigneur te garde de tout mal, que le Seigneur garde ton âme; qu'il protége ton entrée et ta sortie maintenant et à jamais [1]. » Et quel est donc le chrétien qui pourrait regarder comme un crime de s'armer du signe de la croix, de se fortifier dans toutes ses démarches par la bénédiction de son frère? En multipliant les oraisons dans la célébration des saints mystères, nous croyons être utiles à toutes les églises. Plus on cherche le Seigneur, plus on le trouve; plus on frappe à la porte, plus on est sûr d'être entendu. Je ne connais, pour ma part, rien de plus utile, rien de plus salutaire que la multiplicité des invocations et l'assiduité dans la prière. — Agrestinus, confondu par la noblesse d'un tel langage, se rejeta sur la forme singulière, et inusitée dans les Gaules, de la tonsure que portaient les moines de Luxeuil. Eustaise écouta ses sarcasmes avec une admirable patience. Puis, prenant à son tour la parole, sans daigner répondre à ces frivolités, d'une voix grave et solennelle, il dit : En présence des vénérables évêques qui nous entourent, moi, disciple et successeur du bienheureux Colomban dont tu calomnies l'institut et la règle, je te cite à comparaître, d'ici à un an, au tribunal du souverain juge, afin d'y apprendre la sainteté de celui que tu outrages en ce moment. — Cette déclaration jeta la terreur parmi les sectaires; les évêques eux-mêmes pressèrent Agrestinus de solliciter le pardon du saint abbé, et conjurèrent celui-ci de recevoir dans le baiser de paix le moine repentant. Je ne demande pas mieux, répondit Eustaise,

[1] *Psalm.* CXX, 7, 8.

pourvu que ce cœur endurci s'ouvre enfin à la grâce, rejette le poison de l'erreur et revienne sincèrement à résipiscence [1]. — Agrestinus se jeta dans les bras de l'homme de Dieu, mais ce n'était qu'une feinte. Quelques mois après il renouvelait ses intrigues, et quittait Luxeuil pour aller au monastère de Romaric (Remiremont), qu'il eut l'adresse d'entraîner dans son erreur. Cependant l'année qui lui avait été fixée par Eustaise n'était pas encore finie, lorsqu'Agrestinus fut tué d'un coup de hache par un de ses serviteurs dont il avait outragé la femme. Cette mort terrible mit fin au schisme; elle ouvrit les yeux de Romaric, qui racheta un instant de faiblesse par une vie sainte et une mort précieuse aux yeux de Dieu [2]. »

L'historiographe monastique passe au couvent de Réomaüs.

11. Jonas, l'historiographe à qui nous devons ces récits, était né à Suze en Ligurie. Il embrassa, vers l'an 618, la vie monastique à Bobbio, sous la direction de saint Attale, successeur de Colomban. La distinction de son esprit, son érudition littéraire, sa science de l'Écriture, ses vertus religieuses, le firent choisir pour visiteur des maisons de son ordre dans les Gaules. En cette qualité, il parcourut successivement les monastères de Luxeuil, de Réomaüs (Moutier-Saint-Jean), d'Eboriacum (Faremoutiers), prenant partout des notes, recueillant sur les divers personnages, illustres par leur sainteté, qu'il rencontrait sur sa route, des témoignages et des renseignements authentiques. Devenu abbé d'Elnone (aujourd'hui Saint-Amand-en-Pevèle, *in Pabula*, diocèse de Tournay) [3], il mit en ordre et rédigea ces précieux documents que Mabillon devait, dix siècles plus tard, insérer dans les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*. Le style de Jonas ne manque ni de chaleur ni

[1] Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 1686, 1687. Ce récit authentique du concile de Mâcon ne fait pas la plus légère allusion à la question de la Pâque, objet de tant de controverses à l'époque de saint Colomban. Il paraît donc que les moines de Luxeuil avaient dès lors abandonné la pratique erronée des quartodécimans, rapportée d'Irlande par leur fondateur.

[2] Jonas, *Vit. S. Eustas.*, n° 15; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 1053.

[3] Nous adoptons ici l'identification de D. Ceillier, qui est d'ailleurs presque unanimement admise par la science moderne. (D. Ceillier, *Hist. des aut. eccl.*, tom. XI, col. 737, édit. Vivès.)

d'élégance, mais il abonde en périodes contournées, en expressions peu naturelles, qui accusent la décadence de la langue, sous l'influence lombarde, dans l'Italie septentrionale où l'auteur était né. Nous avons de lui les *Vies* de saint Colomban, de saint Eustaise second abbé de Luxeuil, de saint Attale et de saint Bertulf deuxième et troisième abbés de Bobbio, de sainte Burgondofara (sainte Fare) abbesse d'Eboriacum (Faremoutiers), et enfin le *Livre des miracles* de saint Jean de Reomaüs (Moutier-Saint-Jean) en Bourgogne. Ce dernier fut écrit dans les circonstances suivantes : « J'étais au monastère de Reomaüs, dit Jonas, lisant et relisant le manuscrit de la vie du saint fondateur [1], lorsque mon très-cher ami, le diacre Lætus, entra dans ma cellule, et me baisant la tête : Frère, dit-il, puisque vous vous occupez de recueillir et d'ajouter à ce volume les détails qui ont pu échapper au précédent biographe, je veux vous communiquer à ce sujet tout ce qui est venu à ma connaissance personnelle, et je vous supplie d'en tenir note. Un jour, le saint abbé Jean m'envoya porter au patrice Secundinus une lettre de recommandation, en faveur d'un pauvre opprimé. Secundinus, après avoir lu l'épître, la foula aux pieds, puis tournant contre moi sa colère, m'accabla d'injures et de menaces. Me souvenant alors du précepte évangélique, je secouai la poussière de mes sandales, et me retirai. Mais en ce moment, Secundinus fut pris d'un tremblement convulsif de tous les membres ; il n'obtint sa guérison qu'après avoir dépêché à l'homme de Dieu un message pour lui demander pardon et lui accorder la faveur vainement sollicitée jusque-là. — Vous ne connaissez pas par expérience, grâce à Dieu, continua Lætus, l'effroyable peste *inguinaria*, qui dans ces dernières années ravagea la cité des Parisii (Paris). Au retour d'un voyage fait dans cette ville, j'en fus atteint. Ma mère au désespoir se déchirait le visage et les joues. Je la priai d'aller me chercher de l'eau au puits du monastère. L'homme de Dieu avait béni ce puits. Je bus l'eau miraculeuse : un bienfaisant sommeil ferma soudain mes paupières ; au réveil j'étais guéri,

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 136.

les boutons contagieux avaient disparu. » Jonas écrivait ces récits authentiques sous la dictée du pieux diacre, et il terminait sa rédaction en ces termes : « Tant de miracles nous font comprendre la vénération et l'amour que les rois et les plus nobles guerriers de la race franque professèrent pour l'homme de Dieu. Ils enrichirent à l'envi son monastère de donations authentiques, dont les chartes sont conservées jusqu'à ce jour dans les archives abbatiales, où chacun peut les lire [1]. Jean de Reomaüs eut pour successeur le vénérable abbé Sylvester (saint Sevêtre), qui jouit aussi de la confiance et de l'affection des rois très-chrétiens [2] Clotaire Ier et Childebert Ier. Il rendit son âme à Dieu le XVII des calendes de mai (15 avril 615) [3]. »

Colonies religieuses de Luxeuil. Mort de saint Eustaise.

12. La même année, le IV des calendes de mai (28 avril), saint Eustaise mourait à Luxeuil. « Après le concile de Mâcon, dit Jonas, les évêques des Gaules, Appellinus lui-même, rivalisèrent d'ardeur pour propager la règle de saint Colomban et pour multiplier les maisons de son ordre. Le noble Eligius (saint Éloi), depuis évêque de Noyon, que je ne louerai point pour ne pas me donner le rôle d'adulateur, car il vit encore, le noble Eligius fondait près de Limoges, sur la Vienne, le monastère de Solemniacum (Solignac) [4]. En même temps il obtenait de la munificence royale et

[1] C'est d'après ce passage que les Bollandistes concluent à l'existence d'une charte de donation faite par Clovis I au monastère de Reomaüs. Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 137, note 3.

[2] On remarquera ce titre de « rois très-chrétiens » donné ici aux enfants de Clovis par le chroniqueur, en conformité avec plusieurs lettres des souverains pontifes, citées précédemment.

[3] Jonas, lib. *Mirac. S. Joan. Reomaens.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1083-1088.

[4] Nous avons encore une charte par laquelle saint Éloi, devenu évêque de Noyon, confirmait en 631 les donations précédemment faites par lui au monastère de Solignac et à Remaclius (saint Remacle) qui en était abbé : *Ea tamen conditione interposita ut vos vel successores vestri tramitem religionis sanctorum virorum Luxoviensis monasterii consequamini, et regulam beatissimorum patrum Benedicti et Columbani firmiter teneatis.* (Saint Elig., *Charta*; *Patr. lat.*, tom. LXXXVIII, col. 659 C.) Ces paroles prouvent que, dès l'an 631 l'institut de saint Colomban s'était déjà affilié dans les Gaules à l'ordre de saint Benoît.

dotait à Paris une maison de religieuses de notre institut, placée sous la direction de la vierge Aurea (sainte Aure) [1]. A Bourges, une franque de noble race, nommée Berthoara, érigeait un monastère de filles (qui s'appela plus tard Notre-Dame-de-Sales). Aux environs de cette ville, le vénérable Théodulfe, surnommé Bobolenus, fonda un premier couvent de religieux dans une île formée par la rivière de Milmandra (la Marmande), puis un second à Gaudiacum, non loin de l'Albeta (l'Aubois); une communauté de vierges du Christ à Carantonium (Charenton) sur la Marmande [2], et une seconde près de la ville de Nevers. Le bienheureux Eustaise put voir et bénir ces établissements nouveaux, gloire de son ordre, et les transmettre dans un état florissant à son successeur Wandelbert. L'heure était venue en effet où l'homme de Dieu, après une longue carrière fidèlement parcourue, allait être appelé devant le souverain juge. Le Seigneur voulut le purifier par une dernière maladie. Dans une vision, le bienheureux eut à choisir entre quarante jours de souffrances moins vives, ou trente jours seulement de cruelles douleurs, après lesquels son âme, entièrement dégagée des souillures de la terre, monterait au ciel. Eustaise répondit : Il vaut mieux durement souffrir trente jours, que de languir plus longtemps avec des infirmités moins pénibles. — Le Seigneur ratifia son choix. Le trentième jour, Eustaise bénit ses religieux,

[1] Sainte Aure vit jusqu'à trois cents religieuses réunies sous sa direction : elle les gouverna trente-trois ans, avec autant de prudence que de piété. Six ans après la mort de saint Éloi, ce grand évêque lui apparut et l'avertit de se préparer, ainsi que ses religieuses, au passage de l'éternité. Remplie de joie à la vue de sa fin prochaine, Aure tâcha d'inspirer à ses compagnes les sentiments dont elle était animée. Un an après, elle mourait de la peste avec cent soixante de ses religieuses, le 4 octobre 666. Toutes furent enterrées dans le cimetière attenant à l'église de Saint-Paul. Mais cinq ans après, on exhuma les restes de sainte Aure, et ils furent rapportés dans l'église de Saint-Martial près de son monastère. La ville de Paris a plusieurs fois ressenti les effets de la protection de cette sainte abbesse.

[2] Il ne faut pas confondre le monastère de Notre-Dame-de-Carentonium (Charenton près Bourges) avec celui du même nom, érigé au diocèse de Paris vers 1145, sous le nom de Notre-Dame-du-Val-d'One, et plus tard appelé Notre-Dame-de-Charenton.

leur annonça qu'il allait mourir, reçut le viatique, et son âme monta au ciel [1]. »

Sainte Burgondofara et le monastère d'Evoriacum (Faremoutiers).

13. Les renseignements que Jonas nous a transmis sur la vénérable Burgondofara (sainte Fare) et sa communauté d'Eboriacum, depuis si célèbre sous le nom de Faremoutiers, au diocèse de Meaux, ne sont pas moins intéressants. Le moine révolté, Agrestinus, avait essayé de porter à Eboriacum le trouble qu'il avait trop facilement semé à Remiremont. « Mais, dit Jonas, la vierge du Christ Burgondofara lui opposa une résistance virile. Tu espérais donc, lui dit-elle, toi, l'ennemi de la vérité, le propagateur de nouveautés impies, tu espérais, sous le miel de tes discours, cacher le poison de ton cœur et nous donner la mort en nous distribuant la parole de vie ! Colomban que tu blasphèmes, je l'ai connu ; j'ai éprouvé la sainteté de sa vie, la pureté de sa doctrine, qui a conduit tant d'âmes à la béatitude céleste. Rappelle-toi le mot d'Isaïe : « Malheur à ceux qui appellent bien le mal, et mal le bien [2]. » Sors d'ici, n'empoisonne pas un instant de plus cette maison de charité et de paix [3]. » — Lorsque plus tard Jonas vint à son tour visiter, non pas en loup ravisseur mais en pasteur fidèle, le monastère d'Eboriacum, il fut accueilli avec vénération par la noble abbesse, et fut témoin des merveilles de sainteté dont ses religieuses donnaient à l'envi l'exemple. La règle de saint Colomban était observée dans toute sa rigueur ; on ne buvait pas de vin, mais seulement de la cervoise (bière) [4]. Durant l'avent et le carême on n'usait point de laitage. Une sainte religieuse, Blithilde, malade en ce temps, vit tout à coup la lampe qu'on avait allumée près de son lit se remplir de lait. Elle appela les infirmières qui recueillirent l'huile surnageant et débordant de toutes parts, au-dessus du lait miraculeux [5]. Trois fois le jour, les religieuses devaient rendre compte de l'état de leur âme aux prieures ou à l'abbesse. Une jeune religieuse de noble race, Hercantrude, élevée dès sa plus

[1] Jonas, *S. Eustas. Vita*, n° 17, 18; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1034. — Isa., v, 20. — [3] Jonas, *S. Eustas. Vit.*, n° 14; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1042 D. — [4] Jonas, *S. Burgundofar. Vit.*, cap. XII; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1082 D. — [5] Id., *ibid.*, cap. XI, col. 1081.

tendre enfance dans l'enceinte du monastère, était un modèle de vertu et de pureté. Un jour, s'étant accusée d'une négligence légère, Burgondofara lui infligea pour pénitence de ne pas communier le lendemain. Or, on était à la veille de la fête de saint Martin. Hercantrude, désolée de passer cette belle solennité sans recevoir le corps du Seigneur, demeura toute la nuit en larmes et en prières. Sa pénitence fut agrée de Dieu. Un ange lui apparut et lui dit : Allez vous réconcilier avec le Christ. Votre faute vous est remise ; dites-le à la vénérable mère. — L'humble religieuse courut se prosterner aux pieds de Burgondofara, et obtint la faveur de participer avec ses sœurs au sacrement de l'Eucharistie [1]. Ce qui surtout commandait l'admiration, dans cette communauté fervente, c'était la mort. Il y avait là des princesses du sang royal des anglo-saxons, Sedride qui succéda à Burgondofara, Edilburge et Hereswide, trois sœurs, filles du pieux Auna, roi des Est-Angles, Artongate sœur du roi de Kent. Toutes attendaient comme un triomphe le jour du trépas, ou, comme elles disaient, de la délivrance. Jonas, témoin de quelques-unes de ces morts bienheureuses, nous en a raconté les détails. Hercantrude sur son lit de mort fit éteindre les lumières qui brûlaient autour d'elle dans la nuit, et comme on lui demandait pourquoi, elle répondit : « Ne voyez-vous pas l'illumination des anges; n'entendez-vous pas les chants célestes qui déjà retentissent? » Elle fixa ensuite un dernier regard sur Burgondofara, et rendit l'âme en murmurant ces mots : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus* [2]. Heudeberta, couchée sur son lit d'agonie, entourée des sœurs, avait les yeux tournés vers le ciel et priait en silence. Tout à coup elle s'écria : « Prince des apôtres, glorieux Pierre, à quelle heure voulez-vous que j'aille vous rejoindre? » Comme qn lui demanda à qui elle parlait de la sorte : « Ne voyez-vous pas, répondit-elle, notre patron, le prince des apôtres? Il est là au milieu de vous, il m'appelle. » Et en achevant ces dernières paroles, elle

[1] Jonas, S. *Burgundofar. Vit.*, cap. III, col. 1073, 1074. — [2] *Psalm*, CXXXV. 1. Le martyrologe bénédictin place au 14 mai la fête de sainte Hercantrude.

expira [1]. Deux anges apparurent au lit de mort de la bienheureuse Sisetrude, escortant son âme au ciel [2]. Un jour, Burgondofara tomba malade, et bientôt fut réduite à toute extrémité. Une jeune religieuse, sa parente, Gibitrude, offrit sa propre vie au Seigneur en échange de celle de l'abbesse. Elle pria longtemps avec larmes, enfin il lui fut répondu : « Servante du Christ, ta prière est exaucée. » Burgondofara guérit, et, six mois après, Gibitrude mourait à la fleur de l'âge, au jour et à l'heure qu'elle avait d'avance prédits [3]. Un dimanche, pendant la célébration de la messe, au moment où Burgondofara et ses compagnes se disposaient à recevoir la communion, le chœur chantait ces paroles : « Recevez pour la vie éternelle le corps et le sang du Seigneur [4]. » Une des chanteuses, nommée Domna, après avoir reçu la sainte Eucharistie, alla reprendre sa place au chœur. Tout à coup un globe de feu parut se reposer sur ses lèvres, et illumina tout le sanctuaire. Jonas fut témoin de ce miracle; il ajoute que l'humble abbesse prenait les précautions les plus sévères pour conserver dans le silence du cloître les merveilles qui s'y accomplissaient. Sa vie se prolongea sous les règnes de Clotaire II, Dagobert Ier et Clovis II. Dès l'an 632, elle avait rédigé, le VII des calendes de novembre (26 octobre), un testament que nous avons encore [5]. « Au nom de Dieu, dit-elle, moi, Burgondofara, échappée aux dignités ou plutôt à la malice du siècle, j'ai voulu, pour l'amour du Christ et la rémission de mes péchés, fonder ce monastère d'Eboriacum, où j'attends le jour de ma dissolution et l'heure du suprême jugement. Pour honorer ce lieu, situé dans le *pagus Briegius* (la Brie), et dédié à Notre Dame sainte Marie et à saint Pierre prince des apôtres, je lui laisse les biens que je paraissais posséder dans le siècle. » La testatrice énumère ensuite les diverses propriétés dont

[1] Jonas, loc. cit., cap. VIII, col. 1078. — [2] Id., *ibid.*, cap. I, col. 1071. — Id., *ibid.*, cap. II, col. 1072.

[4] *Hoc sacrum corpus Domini et Salvatoris sanguinem sumite vobis in vitam æternam.* (Jonas, *Vita S. Burgundof.*, cap. VI; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1076 B.) Ces paroles, souvent citées contre les protestants, sont une preuve de la foi du VIIe siècle au dogme de la transsubstantiation.

[5] Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, tom. II, p. 1.

elle entend disposer. Nous y remarquons la villa *de Campellis* (Champeaux), plus tard collégiale importante du diocèse de Paris, léguée au monastère, et celle de *Luvra* (Louvres), qu'aux termes de la loi Théodosienne interdisant aux testateurs sans enfants de déshériter entièrement leur famille, Burgondofara laisse par indivis à ses deux frères Faron depuis évêque de Meaux, Chagnoald (saint Cagnou) depuis évêque de Laon, et à sa sœur Agnetrude. « La toute-puissance divine invoquée, dit-elle en terminant, j'appelle au tribunal du souverain juge, et rends responsable de mes propres péchés, quiconque oserait enfreindre cet acte de ma dernière volonté, fait pour le remède de mon âme et l'absolution de mes fautes. » Burgundofara survécut vingt-trois ans encore à cette donation testamentaire. « Le III des nones d'avril (3 avril 655), dit Jonas, cette vénérable abbesse ferma les yeux à la lumière mortelle, pour être admise dans le chœur des vierges célestes qui suivent partout où il va l'Agneau divin, l'époux céleste, Jésus-Christ Notre-Seigneur [1]. »

14. Sur les rives du lac de Constance, le monastère de saint Gall [2] offrait les mêmes exemples de ferveur. Une carte topographique, conservée dans la fameuse bibliothèque de l'abbaye, nous donne l'idée de ce qu'étaient les fondations monastiques des disciples de saint Colomban et de saint Benoît : chacun des édifices compris dans l'enceinte abbatiale y est figuré avec une inscription en vers latins. L'église, comme celle de Faremoutiers, est dédiée au prince des apôtres, saint Pierre. L'emplacement du maître-autel est ainsi désigné :

Carte ancienne de l'abbaye de Constantia (Saint-Gall).

Hic Petrus ecclesiæ pastor sortitur honorem.

Les autels collatéraux sont dédiés à la Croix [3] et à saint Paul [4]. La vraie croix, dont une parcelle enrichissait, grâce à sainte Rade-

[1] Jonas, *Vit. S. Burgundofar.*, cap. XIV; tom. cit., col. 1084. — [2] Cf. chap. précédent, n° 25.

[3] *Crux via, vita, salus, miserique redemptio mundi.*

[4] *Hic Pauli dignos magni celebramus honores.*

gonde, le sol des Gaules, et dont la relique la plus insigne, celle de Jérusalem, était alors au fond de la Perse, la croix recevait dans notre Europe l'hommage de tous les cœurs pieux. La croisade de la prière s'organisait avant celle des armes, pour sa délivrance. On remarquera aussi l'inséparable alliance des deux princes des apôtres. De même que, dans toutes les églises de Rome, les reliques de saint Pierre et celles de saint Paul avaient été fraternellement mêlées par la main du pape Sylvestre; ainsi la liturgie grégorienne et celle des monastères associaient constamment le nom de saint Pierre à celui de saint Paul. L'église abbatiale avait un baptistère [1], car elle était un centre de régénération, où les peuples encore idolâtres de l'Helvétie venaient chercher la vie nouvelle de la grâce et de la vérité. La porte en était grande ouverte aux adorateurs, qui affluaient de toutes parts [2]. Sous un vaste portique à colonnades, disposé pour recevoir pendant l'hiver des brasiers ardents à l'usage des fidèles, l'on traitait les questions qui intéressaient la contrée, et les religieux distribuaient aux pauvres des aliments [3]. A l'est de l'église on trouvait la bibliothèque, la demeure de l'abbé, l'école, ouverte à toute la jeunesse des environs qui venait chaque jour assister aux classes avec les disciples internés [4]. Un jardin était spécialement réservé à l'usage des écoliers ; ils avaient également une porte de communication donnant sur l'église. Non

[1] Voici l'inscription du baptistère :

Ecce renascentes susceptat Christus alumnos.

[2] Inscription de la porte à l'extérieur :

Omnibus ad sacrum turbis patet hæc via templum,
Quo sua vota ferant, unde hilares redeant.

Inscription de la porte à l'intérieur :

Adveniens aditum populus hic cunctus habebit.

[3] Inscription du portique :

Hic pia consilium pertractet turba salubre.
Porticus, ante domum stet hæc fornace calentem.
Hæc domui adsistit cunctis qua porgitur esca.
Huic porticui potus quoque cella cohæret.

[4] Ibi est bibliotheca. Mansio abbatis. Schola cum horto suo.

Hæc quoque sepla premunt discentis vota juventæ.

loin de l'école, la maison des novices [1], celle des hôtes [2], deux infirmeries prenant jour sur le midi, l'une pour les convalescents, l'autre pour les maladies graves [3]. La cloche du chapitre s'élevait au milieu de ces diverses enceintes, réglant tous les instants du jour et de la nuit [4]. Elle invitait les vivants à prier pour les morts, dont le dortoir (*cœmeterium*), protégé par une croix, s'étendait au nord, « à l'ombre de grands arbres dominés par l'arbre de vie [5]. » A l'occident, s'élevaient les bâtiments d'exploitation, à la fois fermes-modèles et manufactures de tout genre : bergerie, étable des chèvres, porcherie, vacherie, haras, bouverie et écurie, granges et celliers ; ateliers pour les industries diverses, logement des serviteurs, enfin les constructions hospitalières, vastes bâtiments destinés aux pèlerins et aux pauvres [6]. Telles étaient ces grandes fondations

[1] Inscription du noviciat :

Hoc claustro oblati pulsantibus associantur.

[2] Inscription de la maison des hôtes :

Hæc domus hospitibus parta est quoque suscipiendis.

Ibidem ad ipsum templum est ingressus hospitum et juventutis.

Exiet hic hospes, vel templi tecta subibit,
Discentis scholæ pulchra juventa simul.

[3] Ibidem versus meridiem, infirmarium.

Fratribus infirmis pariter locus iste paratur.

Est etiam aliud infirmarium pro valde ægrotis.

[4] In nolam capituli versus antiqui :

Præceptor fratres hoc signo convocat omnes,
Exemplo Domini cum lavat unda pedes.
Nec non concilium constat si forte gerendum
Hoc moniti signo conveniunt subito.
Laudibus et noctis interdum rite peractis,
Captamus somnum, si dederit sonitum.
Cœperit ut radiis Phœbus conspergere lucem,
Hoc resonante sopor ocius omnis abit.

[5] Cœmeterium fratrum, cujus in meditullio crux.

Inter ligna soli hæc semper sanctissima crux es
In qua perpetuæ poma salutis olent.
Hanc circum lateant defuncta cadavera fratrum,
Qua radiante iterum regna poli accipiant.

[6] Hospitium peregrinorum et pauperum.

Hic peregrinorum lætatur turba recepta,
Hic habeat fratrum semper sua vota minister.

(*Tabula monaster. S. Galli ; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 63-66.)

monastiques, berceau des communes et des villes du moyen âge, élevées par la foi, sanctifiées par le travail et la prière; associations intellectuelles, agricoles, industrielles, qui firent de l'Europe la terre de la civilisation chrétienne.

Saint Gall refuse l'évêché de Constance.

15. Saint Gall avait conquis l'emplacement de son monastère sur des milliers de serpents, « qui s'enfuirent à son approche, dit le biographe, comme une légion de démons. » Ce lieu lui avait été indiqué par un prêtre du diocèse de Constance, nommé Willemar, qui lui donna son diacre pour le guider. C'était un vallon formé par deux rivières, entouré d'une ceinture de montagnes toutes couvertes de forêts. Quand saint Gall y aborda avec une douzaine de compagnons, le solitaire s'écria, comme autrefois le patriarche Jacob : « Le Seigneur est vraiment en ce lieu [1]; » et il fixa aussitôt la place des cellules. « Mon fils, dit-il au diacre, retournez près de Willemar. Pour moi, je resterai trois jours dans cette solitude, jeûnant et priant; puis j'irai vous rejoindre, et nous nous concerterons pour l'établissement du futur monastère. » Il fut fait ainsi. Le quatrième jour, Gall revint chez le prêtre Willemar, au moment où l'on apportait la nouvelle de la mort de Gaudentius, évêque de Constance. En même temps arrivait un envoyé du duc de Rhétie, Gunzo, qui suppliait saint Gall de venir à Iburninga (Oberlingen) pour guérir sa fille unique, Frideburge, que le malin esprit tourmentait. « Qu'y a-t-il de commun entre les princes de la terre et moi? répondit l'abbé. Ma place est au désert. » Il partit en effet, sans laisser le temps de le suivre, et vint à Coire, où un diacre, nommé Jean, le cacha dans une solitude voisine, se chargeant de lui apporter en secret quelques provisions pour le nourrir. Le prêtre Willemar, pressé par de nouveaux messages de Gunzo, finit par découvrir le fugitif. « Serviteur de Dieu, lui dit-il, ne refusez pas davantage d'aller trouver le duc. Il a promis sous la foi du serment de ne vous faire aucun mal. Aussitôt que vous aurez imposé les mains sur la tête de sa fille, elle sera guérie, et le duc vous fera élever au siége épiscopal de Constance. » Gall, après avoir consulté le Seigneur,

[1] *Genes.*, XXVIII, 16.

accepta la première partie de cette prédiction. Il consentit à se rendre auprès du duc, dont la fille fut guérie et se fit religieuse au monastère de Sainte-Valdrade à Metz. Quant au saint abbé, il fut unanimement élu pour évêque de Constance, dans une assemblée du clergé et du peuple réunis en cette ville. Gunzo y avait convoqué les évêques d'Autun, de Verdun, de Nemetum (Spire) et une multitude de prêtres de l'Alamannie. « Gall réunit les conditions canoniques, disaient toutes les voix. Les témoignages s'accordent à proclamer la sainteté de sa vie ; il possède la science des Écritures, il est une lumière de doctrine, un modèle de vertus. Il est fait pour devenir le pasteur des peuples. » Après ces acclamations, profitant d'un instant de silence, l'humble abbé prit la parole en ces termes : « Plût à Dieu qu'il en fût ainsi que vous le dites. Mais je ne serai point évêque. Les canons interdisent d'élire un étranger. Or, je suis doublement étranger : à ce pays par ma naissance, au monde par la vie solitaire que j'ai embrassée. » Il n'y eut pas moyen de vaincre sa résistance. On le supplia alors de vouloir bien désigner le plus digne. Il indiqua le diacre de Coire, Jean, lequel n'eut pas plutôt entendu prononcer son nom qu'il s'enfuit de la ville, et courut se cacher dans un petit oratoire dédié au martyr saint Étienne. Mais les évêques vinrent l'en arracher, malgré ses larmes et ses supplications. Séance tenante, il fut ramené à la grande église de Constance et sacré évêque. Après la lecture de l'Évangile, les évêques joignirent leurs instances à celles du peuple, conjurant le bienheureux Gall de distribuer la parole de Dieu à l'immense assemblée. Nous avons encore le discours improvisé en cette circonstance par l'illustre abbé, et recueilli sur-le-champ par les tachygraphes qui se trouvaient dans l'auditoire [1]. C'est un magnifique résumé de l'histoire religieuse du monde, aboutissant à la rédemption par la croix de Jésus-Christ, et à la constitution divine de l'Église, arche de salut pour les sociétés humaines. Le nouveau bercail, ouvert aux âmes, est confié à la direction de Pierre, prince des apôtres. « Pierre a reçu de

[1] S. Gall., *Sermo habitus Constantiæ* ; *Patr. lat.*, t. LXXXVII, col. 13-26.

Jésus-Christ, disait l'orateur, avec les clefs du royaume des cieux, la charge de diriger les brebis, le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. Les filets de Pierre, qui ramenaient jadis des poissons sur le rivage de Tibériade, prennent aujourd'hui les hommes par milliers dans l'océan du monde [1]. » — « Et vous aussi, frères bien-aimés, ajoutait-il en terminant, vous avez reçu les apôtres que Dieu vous a envoyés à son heure. Les évêques continuent leur mission près de vous. Montrez-vous dignes, par la sainteté de votre vie, du baptême qui vous a régénérés, du ministère saint qui vous dirige dans les voies du salut; faites fructifier dans vos cœurs la grâce du Père, avec la coopération de Jésus-Christ et du Paraclet, Trinité sainte, Dieu béni dans les siècles. Amen [2]. »

Mort de saint Gall.

16. Quand il eut fini de parler, clergé et peuple, laissant couler des larmes de joie, bénissaient le Seigneur et disaient : L'Esprit de Dieu s'est fait entendre aujourd'hui par la bouche de son serviteur. — Gall demeura une semaine près du nouvel évêque, lui renouvelant ses exhortations et ses encouragements. Puis il se jeta à ses genoux, reçut sa bénédiction, et partit pour le lac de Constance. Une foule de disciples nouveaux l'accompagnait, et l'aida à construire son monastère. Les merveilles du Mont-Cassin et de saint Benoît se renouvelèrent dans l'Helvétie sous la main de saint Gall. Un jour que ce dernier travaillait avec les frères à la charpente de l'oratoire, on apporta une planche qui se trouva trop courte de quatre palmes. C'était l'heure du repas. L'abbé donna le signal et chacun fut au réfectoire. Quand on revint à l'édifice, la planche se trouva trop longue d'une palme, et il fallut la couper pour la mettre en place. Les miracles de ce genre n'étaient pas rares, sans compter les guérisons obtenues par les divers malades auxquels le saint abbé donnait sa bénédiction. De toutes les contrées voisines, on lui amenait des infirmes, des boiteux, des aveugles, des paralytiques. Lorsqu'en 625 le vénérable Eustaise, second abbé de Luxeuil, fut mort, les moines élurent saint Gall pour lui succéder. Six religieux

[1] Loc. cit., col. 22 D. — [2] *Ibid.*, col. 25, 26. Cf. Walafr. Strab., *Vit. S. Gall. abbat.*, lib. I, cap. XIII-XXV; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 989-999.

choisis parmi les survivants irlandais qui avaient, comme saint Gall, accompagné Colomban dans les Gaules, furent chargés d'aller notifier sa nomination à l'abbé de Constance. Ils arrivèrent au moment de l'oraison, la firent en commun avec les frères, puis accompagnèrent l'homme de Dieu dans sa cellule, et lui remirent la lettre dont ils étaient porteurs. Gall leur répondit par ce verset du psaume : *Extraneus factus sum fratribus meis, et peregrinus filiis matris meæ* [1]. Il refusa la direction de Luxeuil, comme il avait refusé l'évêché de Constance. Puis, songeant que ses hôtes n'avaient pas mangé, il fit appeler le frère procureur et lui demanda s'il avait quelques provisions. « Il ne me reste plus qu'un *sextarium* (septier) de farine, répondit celui-ci. — Dieu est assez puissant pour dresser une table au désert, reprit saint Gall. Faites des pains. » — En parlant ainsi, il prit son filet, alla le tendre dans le lac et le retira plein de poissons. « Dieu vous montre aujourd'hui sa largesse, » dit-il aux frères qui l'accompagnaient. Et cependant il rejetait à l'eau une énorme quantité de poissons, ne gardant que ce qui pouvait suffire au repas de ses hôtes. En rentrant au monastère, il trouva à la porte un inconnu qui apportait en offrande deux outres de vin et trois boisseaux de farine. — Jusqu'au dernier moment de sa vie, qui fut longue sur la terre, le bienheureux abbé ne cessa de prodiguer ses efforts pour la conversion de l'Helvétie. A l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il prêchait une multitude immense dans le *castrum d'Arbona*, paroisse du prêtre Willemar. A la suite de ce discours, il fut pris de la fièvre, et mourut trois jours après, le XVII des calendes de novembre (16 octobre 645). L'évêque de Constance vint en personne présider ses funérailles. La douleur publique ne fut tempérée que par les miracles sans nombre opérés sur son cercueil [2]. L'abbaye qu'il avait fondée prit dès lors son nom ; une ville s'éleva à l'entour, se mit sous la juridiction des moines, et devint dans la suite tellement considérable, que l'empereur Henri I créa l'abbé de Saint-Gall prince héréditaire du saint empire.

[1] *Psalm.* LXVIII, 9. — [2] Walafr. Strab., *Vita S. Galli*, lib. I, cap. XXVI; *Patr. lat.*, tom. CXIV, col. 998-1006.

Ecoles épiscopales.

17. L'activité religieuse des Gaules se groupait alors manifestement autour des monastères. Ils formaient comme le foyer d'où partaient et revenaient sans cesse les généreuses inspirations, les nobles dévouements. On ne citerait presque pas un seul des grands évêques du VIIe siècle, qui ne fût ou le disciple ou le fondateur d'un monastère. Licinius (saint Lézin), d'abord comte, puis évêque d'Angers, était de la race royale des Mérovingiens. Sa vocation ecclésiastique fut un événement au palais de Neustrie. Comme on préparait la cérémonie de ses noces, le jeune homme sembla se prêter aux désirs de sa famille, malgré l'attrait intérieur qui le sollicitait à une vie plus parfaite. Soudain la fiancée qu'on lui destinait fut frappée de la lèpre. Licinius profita de la liberté qui lui était rendue pour quitter le monde. Admis parmi les clercs de l'école épiscopale d'Angers, il les surpassa tous par sa piété, sa mortification, son assiduité à lire et à méditer les saintes Écritures. A la mort de l'évêque Audoenus, il fut élu par les vœux unanimes de la population. Non content de créer ou de protéger les monastères de son diocèse, il voulut contribuer à la fondation de celui de la *Couture* (*Cultura Dei*), établi au Mans par le saint évêque Bertichramnus (Berthramn). Ce dernier agrandissait alors l'institution fondée par l'un de ses prédécesseurs, saint Domnole, et connue depuis sous le nom de monastère de Saint-Pavin. C'est là que fut élevé le docte Siviard, abbé d'Anisle, qui donna un nouveau lustre à cette antique fondation de Saint-Calais, dont il écrivit l'histoire. Berthramn était sorti de la célèbre école de Saint-Germain-des-Prés, que saint Céran de Paris, dont nous avons parlé précédemment, maintenait dans tout son éclat. Le monastère épiscopal de Sens n'était pas moins florissant sous la direction de saint Lupus (saint Leu). Lupus, neveu d'Aunahar d'Auxerre et d'Austrenius d'Orléans, avait puisé dans les leçons de ces deux saints évêques une foi ardente, un courage vraiment apostolique. Élevé sur le siége métropolitain de Sens, il fut le père et le défenseur de son peuple. A la mort de Thierry II, le roi Clotaire voulut s'emparer de la Burgondie, au préjudice du jeune Sigebert. Il envoya le duc Blidehald s'emparer de la ville de Sens. Mais Lupus

courut à la basilique de Saint-Étienne, fit sonner la cloche, rassembla les guerriers et déjoua les sinistres projets de l'ennemi. Plus tard, quand le malheureux Sigebert fut tué, Sens et la Burgondie tout entière durent se soumettre à Clotaire II. Au nom de ce prince, un officier du nom de Farulf vint prendre possession de la ville. Farulf trouva mauvais que l'évêque ne fût point allé à sa rencontre. Lupus lui répondit : « Le devoir d'un évêque est de gouverner le peuple, et d'apprendre aux grands de la terre à respecter les lois de Dieu. C'est à eux de le venir trouver et non à l'évêque d'aller à leur rencontre. » Cette courageuse parole fut punie de l'exil. Lupus fut remis entre les mains d'un Franc encore idolâtre, nommé Londegisil, et déporté à Ansène, village de Neustrie sur la rivière d'Eu. Le captif eut bientôt converti son maître, et il étendit ses conquêtes apostoliques aux païens qui se trouvaient en grand nombre dans cette contrée. Cependant le peuple de Sens, indigné de l'exil de son pasteur, se jeta sur le monastère de Saint-Remi, tua l'archidiacre Madégisil qui avait secondé les sacriléges entreprises de Farulf, et réclama énergiquement le retour du saint évêque. Winibaldus (saint Vinebaud), abbé de Saint-Loup de Troyes, fut député vers Clotaire II par les Sénonais. Le roi se laissa fléchir, rappela l'illustre proscrit, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et le renvoya comblé de présents à sa chère et fidèle église.

Chapelle du palais et école royale sous Clotaire

18. Clotaire II voulut que son école palatine fût en état de rivaliser avec celles que les évêques entretenaient dans leurs diocèses. Dès cette époque, une école était en effet annexée à la chapelle du palais. Le nom de chapelle, devenu aujourd'hui fort commun, a une origine historique qu'il importe de rappeler. « A la tête des armées mérovingiennes, dit le cardinal Pitra, marchait un palladium, un étendard national sur lequel juraient les leudes et les rois, une humble châsse qui présidait aux deux capitales fonctions de la vie sociale, au double jugement de Dieu, la justice et la guerre. Cette châsse contenait quelques ossements vénérés, et surtout la plus insigne des reliques, la petite cape de saint Martin, *capella*. Le saint, d'après le récit de son

biographe, s'en allait un jour à l'église par un temps d'hiver : un pauvre, demi-nu, se présente à lui, demandant l'aumône d'un vêtement. L'archidiacre est appelé et le pauvre, tout transi, lui est vivement recommandé. Puis le saint passe au *sacrarium*, et prie à l'écart sur un trépied, profondément recueilli, pendant que les prêtres, dans une salle voisine, vaquent aux salutations et aux audiences. Cependant le pauvre, à qui on différait de donner une tunique, pénètre à l'improviste, se plaignant de l'archidiacre et du froid. En un instant, sans que le pauvre même le vît, le bienheureux détache sous son amphibale sa tunique, et, ne la partageant point, comme autrefois son manteau, la donne tout entière au pauvre et le fait retirer sans bruit. Cependant l'archidiacre vient dire que le peuple attend la célébration des offices solennels. Il faut auparavant que le pauvre soit vêtu, répondit le saint. L'archidiacre qui voyait son évêque couvert de l'amphibale, ne soupçonnant pas qu'il fût sans tunique, s'impatientait. Apportez la robe du pauvre, il faut qu'il soit vêtu, répétait toujours le saint. Poussé à bout et de mauvaise humeur, le clerc court à l'une des boutiques voisines, y prend au hasard pour cinq deniers une cape bérichonne (*bigerricam vestem*), courte, à longs poils, et la jette avec colère aux pieds du saint. Voilà la casaque, dit-il, mais ce pauvre n'est plus là. — Martin, sans émoi, la ramasse et s'en couvre à l'écart en grande hâte. Il jette sur la cape rude et grossière qui lui couvrait à peine les épaules, l'étole éclatante d'or et d'argent, et s'en va, les bras demi nus, célébrer le sacrifice à Dieu. Chose merveilleuse, continue Sulpice Sévère, nous vîmes, à la grande bénédiction donnée de l'autel, jaillir de son chef un globe de feu, qui s'étendait en haut, relevait sa taille et projetait comme une chevelure de flammes [1]. Des pierreries étincelaient sur ses bras nus, ajoute Fortunat, et l'émeraude suppléait aux manches trop courtes de la tunique [2]. Cet éclat demeura attaché à l'humble vêtement. Il passa de bonne heure entre les mains de nos rois, qui le

[1] Sulpit. Sever., *Dialog.*, II, nos 1, 2. — [2] Venant. Fortunat., *Vit. S. Martin* lib. III; *Carmin.*, lib. I, *poem.* V.

déposèrent dans l'oratoire du palais. Cet oratoire prit le nom de la petite cape (*capella*) [1]. Ce nom s'attacha aux clercs chapelains, qui devant la vénérable châsse psalmodiaient et célébraient les saints offices [2]. Ce nom passa à tout ce qui appartenait à ces clercs, à leurs vêtements, aux vases sacrés de leur oratoire, à l'école qu'ils formèrent, aux maîtres qui la dirigèrent, aux disciples qui en sortirent [3]. Ce nom s'étendit à tous les oratoires particuliers élevés à la gloire de Dieu, et il demeura encore attaché à toute une cité bâtie autour du tombeau de Charlemagne, qui voulut s'abriter en son dernier asile sous l'humble cape de saint Martin, transférée à Aix-la-Chapelle [4]. Ce nom, si l'on en croit de graves autorités [5], fut un surnom de rois : Robert le Fort, Hugues le Blanc, Hugues Capet, qui se glorifiaient de porter sur leurs vaillantes mains ce trophée de la pauvreté, en reçurent le nom de Capétiens [6]. »

Evêques sortis de l'école palatine.

19. La chapelle des rois mérovingiens devint, dès le temps de Clovis I, le centre d'une école palatine, dont le cardinal Pitra a pu suivre la trace jusqu'au règne de Clotaire II. Sous ce dernier, l'illustre Betharius (saint Bohaire), dont nous avons raconté l'histoire [7], avait le titre d'archi-chapelain [8], lorsqu'il fut élevé au siége épiscopal de Chartres. L'un de ses disciples, Rusticus, lui succéda dans la direction de l'école royale, sous le titre d'abbé du palais. « Entre tous les fils des leudes qui s'élevaient dans ce pieux asile, on comptait Arnulf de Metz, Cunibert de Cologne, Remacle de Tongres, Modoald de Trèves, Desiderius (Didier) de Cahors, Siagrius. Un jeune burgonde qui ne portait qu'un nom de haute dignité, Faro, plus tard évêque de Meaux, frère de la sainte fondatrice de Faremoutiers, y avait apporté son plus beau titre de gloire et de noblesse, la bénédiction de saint Colomban. C'étaient encore Nivard et Gombert, deux saints frères, que rien ne put séparer

[1] *Placit. Theodor.*, *apud* Mabillon, *De Re diplomatica*, p. 470. — [2] Ducange, *Glossar.* — [3] Walafr. Strab., *de Rebus eccles.*, XXXI; Honor. Augustod., *Gemma animæ*, cap. CXXVIII; *Serm. in Sanct. Martin.*; Durand., *Ration. lilurg.*, lib. II, cap. X. — [4] *Monach. S. Galli*, lib. II, cap. XXVII. — [5] *Mémoires* de D. Brial, dans les *Mémoires de l'Institut*, ann. 1818, p. 84. — [6] D. Pitra, *Hist. de S. Léger*, p. 15-17. — [7] Cf. chap. précéd., n° 29. — [8] *Vita S. Leutfredi*, n° 5, sæc. III, Bened.

de la charité du Christ, ni le temps, ni l'éternité; Paul, depuis évêque de Verdun, que nul ne surpassait dans l'art de bien ordonner un discours et de tracer élégamment des caractères; Sigirran (saint Cyran), l'échanson du roi; Romain, son chancelier; Gaugeric (saint Géry de Cambray), le distributeur de ses aumônes. Nommons encore deux frères bénis par saint Colomban, Rado et Audoen (saint Ouen), qui avaient fréquenté l'académie florissante de saint Médard de Soissons, où plus de quatre cents moines cultivaient les lettres et les règles saintes [1]. »

Les deux fils d'Herchen-Freda, Rusticus et Desiderius, évêques de Cahors.

20. Il nous reste encore trois lettres adressées par une mère chrétienne, Herchen-Freda, à son fils Desiderius, élève de l'école palatine de Clotaire II. Voici quelques traits de ces épanchements intimes, qu'on aime à recueillir à d'aussi lointaines distances : « A son très-doux et très-aimant fils Desiderius, Herchen-Freda. Grâces immenses soient rendues au Dieu tout-puissant, qui daigne m'accorder la possibilité d'adresser mes lettres à ta tendresse. De toute la plénitude de mes entrailles je te salue, et prie la miséricorde du Seigneur qu'il veuille me réjouir abondamment par ta vie et bonne conduite. Donc, mon très-doux enfant, je te recommande d'avoir souvent Dieu en pensée; que Dieu soit toujours présent à ton esprit; ne consens jamais ni de cœur, ni de fait, aux actions mauvaises que Dieu abhorre et proscrit. Sois fidèle au roi, chéris tes compagnons, mais toujours aime et crains le Seigneur. N'oublie jamais, mon fils, ce que j'ai promis à Dieu pour toi, marche toujours dans la crainte de ses commandements. Du reste, ô mon doux fils, autant il y a de puissance en mon cœur, autant je veux te saluer [2]. » Desiderius était le frère puîné de Rusticus, l'abbé du palais. Il répondit aux vœux de sa pieuse mère, et devint trésorier de Clotaire II, pendant que Rusticus montait sur le siége épiscopal de Cadurcum (Cahors) et que leur troisième frère Siagrius, élevé aussi à l'école palatine, était nommé gouverneur du comitat (comté) d'Alby et de Marseille. Siagrius mourut à la fleur de l'âge. Rusticus, après sept ans d'épiscopat, fut assassiné

[1] Pitra, *Hist. de S. Léger*, loc. cit. — [2] S. Desider. Cadurc. episc.; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 224 C.

dans son église par une bande de pillards. Herchen-Freda écrivait alors à Desiderius cet autre message : « A mon fils à jamais désirable, au très-doux Desiderius, Herchen-Freda, malheureuse mère. Tu auras sans doute appris comment ton bien-aimé frère, le seigneur Rusticus, a été tué par les perfides habitants de son église. C'est pourquoi, très-cher fils, puisque ton père est mort, que Siagrius, ton frère, a lui-même émigré pour l'autre vie, veuille prendre en main vigoureusement la poursuite des meurtriers, et qu'un grand exemple se fasse. Pour moi, mère infortunée, que devenir? Tes frères ne sont plus : si tu venais toi-même à manquer, il ne me resterait plus rien sur la terre. Cher gage d'amour, ô très-doux fils, observe donc la plus stricte vigilance. Après avoir vu périr tes frères, je t'en conjure, ne te perds pas toi-même, ne t'expose pas à la mort. Évite la voie large et spacieuse qui mène à la perdition, conserve-toi dans le sentier de Dieu. Pour moi, l'excès de ma douleur, je le prévois, mettra bientôt fin à mes jours. Prie donc afin qu'à son départ mon âme soit bien accueillie par le Dieu pour qui je soupire nuit et jour [1]. » Herchen-Freda ne tarda guère en effet à rejoindre au ciel son époux et ses deux fils. Elle vécut assez cependant pour voir Desiderius renoncer au monde, s'asseoir sur la chaire ensanglantée de Cahors, et s'offrir lui-même comme un gage de pardon aux meurtriers de son frère.

S. Sulpice le Pieux, évêque de Bourges

21. La direction de l'école du palais était passée des mains de Rusticus à celles d'un maître également saint et non moins illustre, Sulpitius, surnommé *Pius*, le Pieux ou le Débonnaire [2], et aujour-

[1] *Vit. S. Desider.*, loc. cit., col. 225.

[2] Ce surnom lui fut donné lorsqu'il devint archevêque de Bourges, afin de le distinguer d'un de ses prédécesseurs, Sulpitius Severus, également canonisé, et lui-même différent de l'écrivain du même nom qui fut disciple de saint Martin. Ces trois Sulpice ont été souvent confondus, et pris l'un pour l'autre. Voici leur ordre chronologique, tel que les Bollandistes l'ont établi. Le prêtre Sulpice Sévère, disciple et biographe de saint Martin de Tours, ne fut jamais promu à l'épiscopat. Il mourut vers l'an 420, et fut honoré d'un culte public dans la Touraine, à la date du 29 janvier. Lors de la correction du *Martyrologe romain* par Urbain VIII, le nom du prêtre Sulpice Sévère en fut effacé, parce que, dans ses *Dialogues*, il avait paru soutenir l'erreur des Millénaires. Il y eut réellement à Bourges un évêque du nom de Sulpice

d'hui encore honoré sous le vocable de saint Sulpice. Issu d'une noble famille gallo-romaine, Sulpice était né dans la ville de Bituricum (Bourges), dont il devait plus tard illustrer le siége épiscopal. Parmi les jeunes disciples de Betharius et de Rusticus, il s'était de bonne heure signalé par la ferveur de sa foi et son zèle pour l'étude. « Il aimait, dit son biographe, à passer les heures silencieuses de la nuit dans un oratoire désert; il s'y revêtait d'un habit de pénitent, il y veillait armé de saintes prières, triomphant du sommeil par les délices de la contemplation. C'étaient là ses premiers essais d'enfant et les jeux de son premier âge [1]. » — « Cette puissance sur lui-même, ajoute le cardinal Pitra, le rendit fort sur les autres. On remarqua que dès son début il mérita par une

Sévère; mais celui-ci vivait plus de cent cinquante ans après la mort du célèbre prêtre son homonyme. Son élection eut lieu en 584. Grégoire de Tours la raconte en ces termes : « Remi, évêque de Bourges, étant mort, sa ville épiscopale fut presque entièrement détruite par un incendie, qui acheva de ruiner ce que les guerres civiles avaient laissé debout. Après ce désastre, on procéda à l'élection d'un pontife. Sulpice Sévère, proclamé par le clergé et le peuple, fut agréé avec faveur par le roi Gontran. Les intrigues de concurrents ambitieux n'avaient pas manqué cependant près de ce prince. Comme on lui offrait un jour des présents de la part de ces clercs simoniaques, il fit, dit-on, cette réponse : « Je n'ai pas l'habitude de vendre les évêchés, et vous n'auriez d'ailleurs pas le droit de les acheter. Un pareil trafic serait pour moi une infamie, et, pour vous, le crime de Simon le Magicien. » Ce fut ainsi, ajoute Grégoire de Tours, que Sulpice Sévère monta sur le siége de Bourges. C'est un homme de noble race, descendant des premiers sénateurs des Gaules, admirablement versé dans la littérature, et qui ne le cède à personne dans l'art de la poésie. » (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. VI, cap. 39.) Sulpice Sévère rebâtit la ville incendiée et la releva de ses ruines. Grégoire de Tours, en lui dédiant son histoire des *Sept Dormants*, lui applique ces vers de Virgile :

Quo magis exhaustæ fuerint, hoc acrius omnes
Incumbunt generis lapsi sarcire ruinas.

Sulpice Sévère présida à Bourges, en 588, un concile provincial pour terminer un différend de juridiction élevé entre Innocent évêque de Rodez et Ursicinus de Cahors. Il mourut en 591, et eut pour successeur Eustasius, diacre d'Autun. On voit qu'il serait absolument impossible d'identifier l'évêque Sulpice Sévère, mort en 588, avec le prêtre du même nom, qui écrivait en 396 la vie de saint Martin de Tours.

[1] *S. Sulpic. Pii Vita*, n° 5; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 570.

vie exemplaire de voir accourir autour de lui de jeunes hommes et des vieillards qui venaient l'interroger sur la foi, et auxquels il donnait avec la foi le goût de la vie parfaite. L'école du palais fut un beau théâtre, où il put produire le don spécial qu'il tenait de Dieu pour attirer les âmes. Il mit pour fondement principal de sa vertu la virginité la plus irréprochable. Ses œuvres s'étendaient à tous les grands besoins de l'Église et du siècle où il vivait : il construisait des monastères, élevait des basiliques, réparait les églises ruinées, secourait les pauvres, les prisonniers, les opprimés de tout genre[1]. » Successivement diacre, puis prêtre, l'abbé du palais ou du camp, car les hagiographes lui donnent indistinctement l'un ou l'autre titre, était parvenu à cette hauteur de foi, à cette plénitude de charité où le miracle, devenu comme naturel, s'écoule sans effort de la frange du manteau des saints. Vers l'an 625, Clotaire II fut attaqué d'une maladie violente ; tout le palais était en émoi et en pleurs. La jeune reine, qui succédait à la pieuse Bertrude, morte l'année précédente, déchirait ses vêtements, arrachait sa chevelure et se livrait au désespoir. On accourut au bienheureux Sulpice, on le conjurait avec larmes de sauver le roi. Il se mit en prières et demeura cinq jours en oraison, sans prendre aucune nourriture. Cependant l'état du royal malade allait en empirant. On crut même que l'agonie avait commencé et les disciples de Sulpice dirent à leur maître : Rompez votre jeûne ; le prince va mourir. — Non, répondit-il, je ne mangerai pas que je n'aie obtenu de Jésus-Christ mon Seigneur et mon Dieu le salut du roi. — En ce moment, un mieux sensible se manifesta chez le moribond. Clotaire guérit bientôt, et survécut quatre ans encore à ce miraculeux rétablissement. Il dut se séparer, en 625, du pieux abbé qui apportait tant de bénédictions à sa cour. La ville des Bituriges élut Sulpice pour évêque. En quittant l'école palatine, celui-ci laissait des disciples qui firent revivre la sainteté de leur maître ; Leodegar (saint Léger) plus tard évêque d'Autun, Vandregisile (saint Vandrille) fondateur du célèbre monastère qui porta

[1] Pitra, *Hist. de S. Léger, évêque d'Autun*, p. 37.

son nom en Neustrie, Handeric qui fut maire du palais, le chancelier Romanus, et toute une pléïade de jeunes gens qui portèrent dans leurs carrières diverses la foi pure et la sainteté de vie dont Sulpice leur avait donné les préceptes et l'exemple.

§ IV. Saint Isidore de Séville.

Révolution en Espagne.

22. Pendant que Gaule mérovingienne se formait de la sorte à la discipline du Christ, l'Espagne s'affermissait de plus en plus dans l'orthodoxie catholique, à la voix de son grand docteur Isidore de Séville. Élu en 601 pour succéder à son frère Léandre, Isidore prolongea son épiscopat jusqu'en 636, sous les huit premiers successeurs de Récarède [1]. La monarchie hispano-gothique en relations faciles et fréquentes avec l'empire byzantin, paraît lui avoir emprunté le déplorable système des élections militaires, qui faisaient flotter la couronne au gré des conspirations de caserne ou de palais. C'était la révolution prétorienne en permanence. Ainsi, le fils du grand Récarède, Liuva II, jeune prince du plus noble caractère, et qui promettait de marcher glorieusement sur les traces paternelles [2], était à l'âge de vingt ans massacré par un de ses officiers, Witteric. L'assassin monta sur le trône, et y fut égorgé à son tour, au milieu d'une orgie, par ses compagnons de débauches. Gondemar, qui régna ensuite, échappa au sort de ses prédécesseurs et mourut de mort naturelle. *Morte propria Toleti decessit*, dit saint Isidore de Séville, qui nous a laissé l'histoire des rois Goths. Sisebut, « le roi très-chrétien » que l'illustre historien avait tant aimé « parce que, dit-il, ce prince réunissait à la science militaire, à l'éclat des victoires et à la splendeur de son règne, le génie des lettres, la justice, la clémence et la piété, » succombait au poison, laissant un fils en bas âge, Récarède II, qui ne survécut

Récarède I, 586.	Gondemar, 610.	Suintilla, 621.
Liuva II, 601.	Sisebut, 612.	Sisenand, 631.
Witeric, 603.	Récarède II, 620.	Chintilla, 636.

[2] *Virtutis indole insignitus.* (S. Isidor. Hispal., *Hist. reg. Goth.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 1073 A.)

que huit mois à son père. Suintilla, l'un des généraux les plus distingués sous le règne de Sisebut, « prit glorieusement le sceptre, par la grâce divine. » Ce sont les expressions de saint Isidore. Il eut le bonheur d'éteindre dans le midi de l'Espagne la domination des empereurs de Byzance, qui avaient jusque-là conservé une ligne de forteresse sur les côtes. Suintilla étendit des Pyrénées aux deux mers sa puissance victorieuse. « Il vient, dit saint Isidore, de faire asseoir à côté de lui sur le trône son fils Racimir, sur le front duquel se reflète déjà la majesté paternelle. Plaise au Dieu qui règne dans les cieux et gouverne les faibles mortels, que le père prolonge longtemps son règne, et que le fils lui succède paisiblement un jour [1]. » Ce vœu que l'évêque historien exprimait en 630, et par lequel il termine son histoire des rois goths, ne devait pas se réaliser. Quelques mois après, Suintilla et son fils Racimir étaient détrônés par Sisenand, gouverneur de Septimanie.

L'école de S. Isidore de Séville.

23. Dans un milieu si agité par les tempêtes politiques, la vie de saint Isidore fut admirable d'unité. L'Espagne devait trouver, dans les institutions religieuses et monastiques dont il la dota, une sauvegarde plus puissante que ces royautés éphémères. Vicaire du siége apostolique, titre qu'il avait reçu d'abord de saint Grégoire et qui lui fut constamment renouvelé par tous les successeurs de ce grand pape, Isidore devint l'oracle de l'église hispano-gothique. Les conciles tenus sous sa présidence à Tolède et à Séville, constituèrent cette législation des Visigoths, « que la science moderne a noblement vengée, et qu'elle a placée au premier rang des lois de l'antique chrétienté pour la hardiesse, la profondeur et l'équité de ses conceptions [2]. » L'arianisme, importé par les premiers rois goths, avait laissé, après la conversion de Récarède, une empreinte malheureusement trop profonde dans les usages, les mœurs et jusque dans les rites liturgiques. Il se perpétuait à l'état de secte : ses adhérents, sous le nom d'acéphales, avaient leurs

[1] S. Isidor. Hispal., *Hist. Reg. Goth.*, tom. cit., col. 1075 A. — [2] M. de Montalembert, *Moines d'Occid.*, tom. II, p. 233; M. Guizot, *Hist. de la civilisation*, tom. I; *Hist. des origines du gouvern. représentatif*, leçon XXV et *Revue Française* de novembre 1828.

évêques et leurs prêtres. Des réunions clandestines, présidées par ces évêques et prêtres gyrovagues, entretenaient le poison de l'erreur, et le propageaient jusqu'au sein des campagnes les plus reculées. A la conspiration du mal, Isidore de Séville opposa le concours de toutes les volontés droites et pures : il les organisa et les disciplina pour le bien. Ce fut par la direction de ce qu'on nommerait de nos jours « l'instruction publique, » qu'il obtint le triomphe de la vérité, de la justice et du droit. « De tous les points de l'Espagne, dit son biographe, il convoqua dans un monastère immense, construit par ses soins à quelque distance de Séville, tous les jeunes gens que l'amour de l'étude, et plus encore le bonheur de vivre sous un tel père, faisaient accourir près de lui [1]. » Ce collége, d'où sortirent saint Ildefonse, saint Braulio de Saragosse, Eugène de Tolède et tant d'autres gloires de l'église d'Espagne, devint le type d'une multitude d'autres institutions du même genre dans les villes épiscopales. L'étude du grec et de l'hébreu, de l'histoire, de la géographie, de l'astronomie, des mathématiques y était obligatoire; elle préparait à celle de la philosophie et de la théologie. Les traités d'Aristote, traduits par Boèce, furent mis entre les mains des disciples d'Isidore, longtemps avant que les Arabes, auxquels on a voulu faire l'honneur de cette importation, eussent vulgarisé en Occident les œuvres du philosophe de Stagyre.

Ecrits de S. Isidore pour l'enseignement classique.

24. Pour se faire une idée nette du programme vraiment encyclopédique de l'enseignement tel que le comprenait saint Isidore de Séville, il suffit de parcourir les vingt livres de ses *Étymologies*, qui devinrent, pendant tout le moyen âge, avec les *Arts libéraux* de Cassiodore, le manuel des étudiants. Le titre d'*Étymologies* n'était pas, dans la pensée de l'auteur, restreint au sens que nous donnons actuellement à ce mot; il signifiait pour lui ce que nous appellerions de nos jours un « Dictionnaire universel, » dont les articles, au lieu d'être détachés les uns des autres au hasard de l'ordre alphabétique, se suivraient d'après une méthode synthétique et rigoureuse. Tel est en effet le plan du livre des *Étymologies*. Il donne la définition exacte, les divisions principales et des notions substan-

[1] *Vit. S. Isid. Hispal.*, cap. v, n° 17; *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 36 F

tielles sur toutes les branches de la science : grammaire, rhétorique, dialectique, mathématiques, théodicée, monde surnaturel, Église, sectes hérétiques, linguistique, littératures diverses, anthropologie, histoire naturelle, sphère céleste, géographie, architecture, minéralogie et métallurgie, mécanique, agriculture, droit de guerre, navigation, économie sociale et rurale [1]. Toute la science, on le voit, était condensée dans cet ouvrage, qui suppose une érudition profonde, des recherches infinies, une ampleur de vues vraiment extraordinaire. Cuvier disait avec raison qu'Isidore de Séville « fut le dernier savant du monde ancien et le premier chrétien qui formula la science de l'antiquité pour les chrétiens [2]. » Les *Étymologies* sont une mine inépuisable où les savants de toutes les époques puiseront avec fruit un compendium de la science, de la littérature, de l'art antique. Là, sont conservés une foule de fragments classiques, partout ailleurs introuvables. Outre ce travail gigantesque, Isidore écrivit sur divers sujets de philosophie scolastique des traités substantiels, tels que le *De ordine creaturarum* [3]; *De natura rerum* [4]; trois livres de *Sentences* [5]. Dans le domaine de la littérature proprement dite, il a laissé un véritable traité des synonymes, sous le titre de *Différences et propriétés des termes* [6]. Ses travaux historiques comprennent l'*Histoire des rois goths*, que nous avons déjà mentionnée; une *Chronique universelle* depuis la création du monde jusqu'à l'empire d'Héraclius [7]; une *Histoire des Vandales et des Suèves* [8]; un livre *De ortu et obitu Patrum* [9] pour les personnages bibliques; un autre *De viris illustribus* [10] pour les saints et les docteurs du christianisme.

Travaux de S. Isidore sur l'exégèse et sur la législation monastique

25. Dans la pensée de saint Isidore de Séville, toute science vraie doit avoir pour fondement et pour base la connaissance approfondie de la révélation. « Il était convaincu, dit son bio-

[1] S. Isid. Hispal., *Etymolog.*, lib. XX; *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 74-728. — [2] *Moines d'Occident*, tom. II, p. 228. — [3] *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 914-954. — [4] *Ibid.*, col. 964-1018. — [5] *Ibid.*, col. 538-738. — [6] *Ibid.*, col. 10-98. — [7] *Ibid.* col. 1018-1058. — [8] *Ibid.*, col. 1059-1082. — [9] *Ibid.*, col. 139-156. — [10] *Ibid.*, col. 1082-1106. Nous avons eu précédemment l'occasion de dire que ce dernier ouvrage ne nous était point parvenu dans son entier. (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 286.)

graphe, que les maux de la société, les discordes civiles, les dissensions des clercs, avaient pour cause l'oubli de la sainte Écriture [1]. » Ce fut pour combattre cette lamentable indifférence qu'il exigea de ses disciples l'étude de l'hébreu. Lui-même possédait à fond la langue scripturaire; il nous en a laissé la preuve dans ses ouvrages exégétiques qui forment un véritable cours d'Écriture sainte, sous les titres divers de *Proœmia in libros veteris et novi Testamenti* [2]; *Quœstiones de veteri et novo Testamento* [3]; *Allegoriæ quædam Scripturæ Sacræ* [4]; *Liber numerorum in Sanctis Scripturis occurrentium* [5]. La méthode synthétique, employée par lui, diffère essentiellement de l'exposition homiliaire des docteurs et des pères qui l'ont précédé. Il se préoccupe de livrer à ses disciples un texte substantiel, condensé, que chaque professeur devra développer par l'enseignement oral. A ce point de vue, Isidore de Séville est vraiment l'initiateur de la scholastique chrétienne. L'onction, le charme, la grâce, ne lui font cependant point défaut. C'est Jésus-Christ, le Verbe caché sous la lettre de l'Écriture, qu'il veut faire naître et grandir dans les âmes. Mais il lui suffit d'un trait pour rappeler ce but suprême : il laisse à la méditation individuelle, ou aux commentaires du maître, le soin de développer le germe ainsi jeté dans le sillon. Sa méthode suppose donc des professeurs de science chrétienne. Il sut en créer une pépinière florissante dans les monastères qui s'élevaient à sa voix sur tous les points de l'Espagne. Le problème de la science progressive, dans l'humilité constante et l'ordre parfait, ne sera jamais autrement résolu. Comme tous les génies de l'Église catholique, Isidore de Séville fut un ardent défenseur des ordres religieux. Il veillait avec un zèle infatigable au maintien de la ferveur, de l'étude, de la discipline dans leur sein. Sa *Règle monastique* [6], en vingt-quatre chapitres, résume toute la législation bénédictine ; elle fut pour l'Espagne du VIIe siècle ce que la règle de saint Benoît et celle de saint Colomban étaient pour les Gaules et l'Italie.

[1] *S. Isid. Hispal. Vita*; *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 36 C. — [2] *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 156-179. — [3] *Ibid.*, col. 201-424. — [4] *Ibid.*, col. 99-130. — [5] *Ibid.*, col. 179-208. — [6] S. Isidor., *Regula monachor.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 869.

Controverse avec les Juifs. Visite de saint Isidore dans toutes les églises d'Espagne.

26. L'infatigable activité du grand docteur a lieu de nous étonner. Tant de travaux, qui eussent absorbé deux ou trois vies ordinaires, ne le distrayaient ni de ses devoirs d'évêque ni de ses fonctions de vicaire apostolique. Outre la visite annuelle de son diocèse, à laquelle il ne manquait jamais, « il voulut, dit son biographe, parcourir toutes les provinces de l'Espagne, faisant retentir dans les cités et les plus humbles bourgades la trompette évangélique [1]. » Sur son chemin, il rencontrait un grand nombre de juifs, les uns fixés depuis longtemps en Espagne, descendants des anciens israélites dont saint Jacques le Majeur et les disciples de saint Paul avaient trouvé les synagogues déjà florissantes de leur temps; les autres venus à la suite des armées de Suèves, de Vandales et de Goths, trafiquant selon leur coutume et s'enrichissant à chaque invasion. Son cœur s'attendrissait à la vue de ces témoins infidèles d'un Dieu que les prophètes leur avaient annoncé, que la loi mosaïque préfigurait, que leurs pères avaient crucifié, qu'ils continuaient eux-mêmes à méconnaître. « O lamentable démence des infortunés juifs! s'écriait-il. En vertu de l'autorité du Testament ancien, ils admettent qu'un Sauveur devait venir; on leur montre ce Sauveur descendu en effet du ciel, et ils le répudient. La conversion des Gentils s'est faite sous leurs yeux, ils conviennent de la réprobation qui les a frappés eux-mêmes, et ils ne veulent point se convertir [2]. » Cette pensée lui inspira deux livres pleins d'érudition biblique et d'une dialectique vigoureuse, intitulés : *De fide catholica contra Judæos.* Ses exhortations ne furent point vaines; il eut le bonheur de recevoir au sein de l'Église de Jésus-Christ quelques-uns de ces fils d'Abraham, dont l'aveuglement s'était dissipé au flambeau de l'Évangile. « Mais ce qui affligeait surtout son regard, dit le biographe, c'étaient les désordres et les abus qui régnaient au sein du clergé, l'oubli des lois sacerdotales, du droit canonique, des rites prescrits par l'Église. Rien n'échappait sous ce rapport à sa vigilance; il opposait la

[1] *S. Isid. Hispal. Vit.*, cap. v, n° 18; *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 37 D. — [2] S. Isid., Hispal., *De fide cathol. contr. Judæos*, lib. II, cap. XXVIII; *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 536 D.

plus énergique fermeté au mal, s'appliquant soit à le corriger, soit à le prévenir. Il y réussit pleinement, et il eut le bonheur de rétablir dans leur vigueur, au sein des chrétientés espagnoles, les règlements apostoliques, les décrets des pères, les principales institutions de la sainte église romaine [1]. » Sa maxime de gouvernement était celle-ci : « Je ne prétends exercer d'autorité dans l'Église du Christ qu'autant que je fais profession de rendre humblement, dévotement, révérencieusement, au pontife romain l'obéissance qui lui est due en toutes choses, comme au vicaire de Dieu. Quiconque s'élève contre cette conduite, je le déclare hérétique : je l'écarte absolument de la communion des fidèles. En cela je ne suis point le mouvement de mon propre arbitre, mais la loi ferme et invariable, posée par l'autorité même du Saint-Esprit [2]. »

Voyage de S. Isidore de Séville à Rome.

27. Pour mieux s'inspirer des traditions du siége apostolique, saint Isidore de Séville se rendit à Rome vers l'an 619. « Il y fut accueilli avec honneur, dit son biographe, par le souverain pontife (Boniface V) et par le clergé de la ville. Tous vénéraient en lui le grand docteur dont les écrits respirent l'attachement à l'église romaine, la mère de toutes les églises. On racontait ses travaux évangéliques, les luttes qu'il avait eues à soutenir contre les princes et les rois. Il assista durant son séjour à un synode présidé par le pape : ses avis furent reçus comme des sentences émanées de la bouche d'un saint. Il dut résister aux instances qui lui furent faites de se fixer à Rome, selon le désir qu'en avait manifesté le pape, et reprit par les Gaules sa route pour l'Espagne. A Narbonne, où il arriva pendant une sécheresse extraordinaire, le peuple vint en foule à sa rencontre. Pieux docteur des Espagnes,

[1] S. *Isidor. Hispal. Vit.; Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 38 A.

[2] *Sic nos scimus præesse Ecclesiæ Christi, quatenus Romano pontifici reverenter, humiliter et devote, tanquam Dei vicario, præ cæteris Ecclesiæ prælatis specialius nos fateamur debitam in omnibus reverentiam exhibere. Contra quod quemquam procaciter venientem, tanquam hæreticum, a consortio fidelium omnino decernimus alienum. Hoc vero non ex electione proprii arbitrii, sed potius auctoritate Spiritus Sancti habemus firmum, ratumque credimus et tenemus.* (S. Isid. Hispal., *Epist.* VII ; *Patr. lat.*, t. LXXXIII, col. 903 A.)

disaient mille voix, bienheureux Isidore, priez pour nous. Nous vous attendions comme l'envoyé du ciel. Le Seigneur ne refuse rien à vos prières. Demandez-lui la fin de nos malheurs. — Le saint adressa à cette multitude, avide de le voir et de l'entendre, un discours sur la miséricorde divine, puis, élevant les mains, il pria avec ferveur. En ce moment, le ciel, qui depuis de longs mois était resté d'airain, se couvrit de nuages. La foudre gronda bientôt et une pluie bienfaisante rendit la fertilité aux campagnes. Le retour du grand pontife à Séville fut un véritable triomphe. Toute la population, hommes, femmes, vieillards, enfants, les clercs, les écoliers, les moines, chantant des hymnes de joie, allèrent au-devant de ce père tant aimé. Quand il parut, il se fit autour de sa personne un tel concours, les uns voulant recevoir sa bénédiction, les autres baiser la frange de son manteau, qu'une femme enceinte fut étouffée et tomba morte. Le saint fondit en larmes, et s'agenouillant près du cadavre, offrit à Dieu ses sanglots et ses prières. Après quelques minutes, la femme ressuscitée se leva, et au milieu de la foule attendrie, prononça ces paroles : Béni sois-tu, père saint, évêque Isidore. Bénie soit la parole qui tombe de tes lèvres. C'est à tes prières que l'enfant que je porte dans mon sein et moi-même devons d'avoir été rendus à la vie présente et arrachés aux tourments de l'autre. — Puis elle raconta qu'au sortir du corps, son âme avait été saisie par des démons qui voulaient la traîner dans les flammes de l'enfer, lorsqu'un des anges du Seigneur, qui accompagnent toujours le bienheureux Isidore, l'avait arrachée aux légions infernales. — Les acclamations du peuple redoublèrent, et au milieu des chants d'allégresse, le saint évêque fut escorté dans son église [1]. »

28. Quelques mois après (619), il y réunissait neuf évêques pour un concile qui fut le IIe de Séville. L'un des sujets proposés à la délibération des pères concernait les ordres monastiques, pour lesquels saint Isidore avait une prédilection que ne partageaient point au même degré tous ses collègues dans l'épiscopat. C'est du

Concile de Séville.

[1] *S. Isidor. Hispal. Vit.*: *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 38-40.

moins ce que nous pouvons inférer du xe canon : *De monasteriis non convellendis.* Il était conçu en ces termes : « Sur la requête à nous présentée par les abbés des monastères, nous avons statué que les institutions de ce genre, tant celles récemment érigées dans la province de Bétique, que celles dont la fondation serait plus ancienne, continueront à demeurer stables, sans aucune violation de leurs droits. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un de nous ou de nos successeurs, soit par un sentiment de cupidité violente, soit par quelque fraude ou malveillante dissimulation, attentait à ces monastères pour les dépouiller ou les détruire, qu'il tombe sous l'anathème, qu'il soit exclu du royaume de Dieu ; que ni la foi ni les œuvres ne profitent au salut d'un homme assez coupable pour éteindre l'un de ces foyers de doctrine et de régénération. Tous les évêques de la province se réuniront, et après avoir excommunié le sacrilége, ils rétabliront à leurs frais le monastère détruit, afin que les ruines produites par l'impiété d'un seul soient réparées par la piété de tous [1]. » Le xie canon interdisait aux prêtres séculiers la direction des monastères de filles, pour la donner aux religieux. « Notre intention, disent les pères, est de maintenir par cette mesure la perfection chrétienne parmi les vierges du Seigneur. Mais à Dieu ne plaise que cette règle devienne elle-même une source d'abus. Les religieux que leur vertu, leur âge, leur expérience désigneront pour cette fonction, seront présentés par leur abbé à l'évêque, qui seul leur donnera les pouvoirs et veillera à l'exécution des règles monastiques [2]. » La dernière session du concile eut une solennité extraordinaire. Un évêque de la secte des Acéphales, nommé Grégoire, venait d'arriver d'Antioche sa patrie, et parcourait le midi de l'Espagne, prêchant l'unité de nature en Jésus-Christ et relevant le drapeau de l'arianisme. Son érudition scripturaire et patristique, jointe à la subtilité du raisonnement et à une éloquence naturelle qui faisait comparer son langage à « l'entraînement d'un fleuve rapide [3], » séduisirent un grand nombre de

[1] Concil. Hispal. II; *Patr. lat.*, tom. LXXXIV, col. 597-598. — [2] *Ibid.*, col. 598 B. — [3] S. *Isid. Hispal. Vit.*, cap. VIII; *Patr. lat.*, tom. LXXXII, col. 42 D.

fidèles. Enhardi par son succès, Grégoire proposa à saint Isidore une conférence publique au sein même du concile. Elle eut lieu dans la grande église de Séville, en présence d'une foule immense. Après cinq heures de discussion, Grégoire s'avoua vaincu, abjura ses erreurs et revint à la communion catholique, dans laquelle il persévéra jusqu'à la mort [1].

Collection canonique de S. Isidore. Liturgie Mozarabe. IVe concile de Tolède. Mort de S. Isidore

29. Saint Isidore n'apportait pas moins de zèle pour l'unité liturgique et disciplinaire que pour celle de la foi. La « Collection des conciles et des décrétales, » connue sous son nom [2], devint le code canonique de l'Espagne. Continuée après sa mort, elle s'enrichit des règlements publiés par les conciles de Tolède au nombre de dix-sept, par ceux de Séville, Barcelone, Merida, Narbonne, Huesca. Il ne faut pas confondre ce recueil avec celui d'Isidore Mercator, dont nous aurons plus tard occasion de parler. Le saint évêque de Séville n'admit dans le sien que des pièces d'une authenticité incontestable. Les décrétales des papes, au nombre de cent trois, commencent au pape Damase et finissent à saint Grégoire le Grand, embrassant ainsi une période de deux siècles et demi, pendant lesquels l'action souveraine des papes s'était constamment exercée en matière de discipline et de foi. « C'est de Rome, dit saint Isidore de Séville, que nous sont venues les traditions de la doctrine et de la prière. L'ordre de la messe et des oraisons dans le sacrifice offert à Dieu par la consécration sacerdotale fut d'abord institué par saint Pierre; sa célébration par tout l'univers entier a lieu dans cette forme unique [3]. » Par cette forme unique, l'illustre docteur n'entendait pas l'unité absolue de rites, de cérémonies, qui n'existait pas de son temps, mais l'unité substantielle de la formule de consécration, laquelle est en effet la même dans toutes les églises.

[1] Concil. Hispal. II; *Patr. lat.*, t. LXXXIV, col. 598-608; *S. Isid. Hispal. Vita; Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 42-43. — [2] S. Isid. Hispal., *Opera genuina.* — *Collectio canon. eccles. Hispanæ; Patr. lat.*, tom. LXXXIV.

[3] *Ordo autem missæ et orationum quibus oblata a Deo sacrificia consecrantur primum a sancto Petro est institutus; cujus celebrationem uno eodemque modo universus peragit orbis.* (S. Isidor. Hispal., *De offic. ecclesiast.*, lib. I, cap. XV; *Patr. lat.*, tom. LXXXIII, col. 752 B.)

Pour mieux assurer cette unité précieuse, il consacra les dernières années de sa vie à revoir la liturgie romano-espagnole, qui prit depuis l'invasion des Maures le nom de Mozarabe (*Mista arabibus*), c'est-à-dire : Liturgie des chrétientés établies dans les territoires envahis par les arabes [1]. Le IVe concile de Tolède, le dernier auquel saint Isidore ait présidé en 633, rendit obligatoire pour toutes les églises d'Espagne la liturgie revue par le grand docteur. Ce fut le couronnement de ses œuvres et de sa vie. « Quand les pères eurent donné leur approbation unanime, dit le biographe, le nouveau Moïse, le législateur de l'Espagne fut saisi d'une inspiration prophétique, et se levant, il parla ainsi : « Tant que vous observerez d'un cœur pur les lois religieuses et civiles que tous vous venez d'accepter, votre vie sera heureuse sur la terre, vous jouirez de la prospérité et de la paix. Mais le jour où vous aurez abandonné les préceptes du Seigneur, des désastres inouïs vous frapperont, la race des Goths tombera sous le glaive, la famine et la peste [2]. » L'œil du saint vieillard avait vu, à travers les âges, l'invasion de sa patrie par l'Islam. De retour à Séville, Isidore se prépara à mourir. Le 4 avril 638, sentant sa fin approcher, il se fit porter à la basilique et s'étendit sur une couche de cendres. Il reçut la sainte eucharistie, demanda pardon aux assistants de « fautes qu'il n'avait jamais commises, » dit son biographe, ordonna de distribuer aux pauvres tout ce qu'il possédait, bénit la multitude qui ne cessait de se prosterner pour lui baiser les mains, et rendit son âme à Dieu. L'Espagne avait perdu le plus illustre de ses docteurs. Elle le pleura, et manifesta l'amour qu'elle lui portait en se plaçant sous son patronage céleste.

§ IV. L'Hégire de Mahomet (622).

Enfance de Mahomet.

30. Il ne fallait pas moins que le génie du grand docteur de Séville pour prémunir sa patrie contre l'islamisme, qui devait envahir

[1] Cf. *Liturg. Mozarabica secundum regulam beati Isidori; Patr. lat.*, t. LXXXV et LXXXVI. — [2] S. *Isid. Hispal. Vita*, cap. IX; *Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 45 A.

bientôt le sol de l'Espagne, et menacer tout l'Occident. La Providence plaçait le tombeau de saint Isidore en face des premières conquêtes de Mahomet. Si jamais il y eut à un empire des origines humbles, ridicules même jusqu'au grotesque, ce phénomène se produisit pour le mahométisme, au point que si son fondateur pouvait revenir à la vie, et contempler l'immensité des conquêtes accomplies en son nom, il ne reconnaîtrait rien à l'œuvre dont il porte cependant la responsabilité devant l'histoire. Mohammed, c'est-à-dire le glorifié, nom d'assez bon augure mais vulgaire chez les Ismaélites, naquit vers l'an 570 [1] à la Mecque ou Becca, sur la mer Rouge, centre religieux et politique déjà important à cette époque, et célèbre dans les traditions orientales par la Kaaba, temple idolâtrique où l'on conservait une pierre noire, tombée du ciel avec Adam, disaient les arabes, et rapportée à Abraham par l'ange Gabriel, au moment où le patriarche bâtissait en ce lieu un temple à Jéhovah [2]. L'enfant, destiné dans l'avenir à tant de célébrité, vit le jour sous la tente d'un chamelier. Abdallah son père était mort depuis deux mois, quand Amina, la mère du prophète, pauvre veuve alors fort inconnue et fort délaissée, mit au monde ce fruit posthume d'une trop courte union. Il lui fallut l'abandonner aux soins d'une femme de la campagne, Halima, qui emmena le nourrisson, et le garda dans sa demeure, à Saëd, jusqu'à l'âge de sept ans. La piété rétrospective des disciples de l'Islam a voulu entourer cette naissance de prodiges d'autant plus éclatants que les faits étaient en eux-mêmes plus obscurs. Tout bon musulman croit donc qu'à la naissance de Mahomet le palais royal de Ctésiphon croula sur sa base, et eut quatorze de ses tours renversées. Amina déclara à son beau-père, Abdal-Motalleb, qu'une lumière céleste avait éclaté sur l'enfant, et que les anges étaient venus l'adorer à son

[1] Cf. chap. IV de ce vol., p. 205.

[2] Sale, *Observ. hist. et crit. sur le Mahométisme. Les Livres Sacrés*, tom. II, p. 510, édit. Migne. La fameuse pierre noire de la Mecque n'est sans doute qu'un de ces nombreux aérolithes, auxquels la superstition des peuples idolâtres rendait des honneurs divins. Jamais Abraham ne mit le pied à la Mecque.

berceau. La nourrice Halima, montée sur un âne et portant le nourrisson dans ses bras, avait rencontré, en retournant à Saëd, quarante moines chrétiens. L'abbé, en désignant l'enfant, leur dit: Voilà celui dont l'avénement nous était annoncé, et nous sera si fatal. — Les moines tirèrent leurs épées du fourreau ; ils allaient tuer le futur prophète, mais le feu du ciel tomba sur eux et les dévora. Ces récits accrédités chez les musulmans n'ont aucun autre intérêt pour nous que leur analogie plus ou moins ingénieusement calculée avec les faits évangéliques de Bethléem, l'apparition des anges aux bergers, la persécution d'Hérode et la fuite en Égypte. D'autres prodiges, attribués à l'enfance de Mahomet, semblent avoir été empruntés aux apocryphes du Nouveau Testament. Ainsi la terre se couvrait de fleurs sous les pas du fils d'Amina ; les arbres stériles produisaient spontanément des fruits en sa présence. Toute cette légende rétrospective, calquée en faveur de Mahomet sur le type des récits d'origine chrétienne, avait pour but de séduire ceux des arabes qui, en grand nombre à cette époque, professaient la foi de Jésus-Christ. Une particularité notée par tous les historiens musulmans est digne d'attention. Mahomet, dès ses premières années, fut sujet à des attaques d'épilepsie. L'âge ne le guérit point. Une pareille infirmité, dans tout autre milieu social, aurait été un obstacle ; mais chez les Arabes, elle fut un puissant moyen de propagande. Pour ce peuple superstitieux, l'épilepsie est une des formes consacrées de communication avec le monde surnaturel. Vers l'âge de sept ans, Mahomet gardait sur la montagne les brebis de sa nourrice. Atteint d'un accès de son mal, il se roulait avec d'atroces convulsions. Les petits pâtres, ses compagnons d'âge, accoururent à ses cris; Halima vint elle-même avec quelques femmes de Saëd. Quand l'accès fut passé, l'enfant raconta que deux hommes vêtus de blanc, d'une immense stature et le visage rayonnant de gloire, deux anges, après avoir fendu sa poitrine de leur épée étincelante, venaient de lui arracher le cœur pour le laver et le purifier, puis, le remettant en place, l'avaient scellé d'un sceau mystérieux. Plus tard un chapitre du Koran

le XCIV^e^, consacra ce fait et l'éleva à la hauteur d'un dogme proposé à la croyance de tout musulman [1].

Adolescence de Mahomet.

31. L'enfance de Mahomet s'écoula dans les fonctions de la vie pastorale, à Saëd. Quand sa nourrice le ramena à la Mecque pour le rendre à sa famille, Amina, mère du prophète, venait de mourir. Abdal-Motalleb, grand-père paternel de l'orphelin, le recueillit dans sa demeure. Une inflammation des yeux, qui survint à l'enfant, obligea son grand-père à le conduire chez un moine chrétien, lequel déclara le mal sans gravité, assurant qu'il disparaîtrait bientôt de lui-même sans laisser de traces. La légende musulmane a transformé cet incident en une manifestation surnaturelle. Au moment où le moine médecin levait le voile qui recouvrait les yeux du jeune malade, toute la cellule fut ébranlée comme par un tremblement de terre, et le religieux se tournant vers Abdal-Motalleb lui prédit les glorieuses destinées de son petit-fils. Le vieux grand-père mourut quelque temps après, laissant à son fils aîné, Abu-Taleb, la charge de l'orphelin. Le jeune Mahomet, pour sa part d'héritage, avait eu cinq chameaux et une esclave éthiopienne. L'esclave fut probablement vendue, ou échangée, contre des parfums ou des soieries qu'Abu-Taleb, en compagnie de son neveu, exporta sur les marchés de Bassorah et de Damas. Jusqu'à vingt-cinq ans, Mahomet suivit de la sorte les caravanes marchandes qui trafiquaient avec la Syrie. Durant ses voyages, il s'habitua à la fatigue des campements et des marches. Sa taille, sans s'élever au-dessus de la moyenne, était bien prise et annonçait un tempérament robuste; ses yeux noirs lançaient parfois des éclairs. Il eut plusieurs occasions de se défendre, les armes à la main, contre les incursions des nomades du désert, et il déploya en ces circonstances autant de courage que de sang-froid. Ses compagnons de route estimaient sa bravoure, mais dans l'habitude de la vie il se montrait peu communicatif, affectant même de s'isoler du commerce des hommes. Les musulmans attribuent ce goût pro-

[1] Nous empruntons toute l'histoire de Mahomet au grand ouvrage de Maracci : *Alcoran textus universus ex correctioribus Arabum exemplaribus summa fide atque pulcherrimis characteribus descriptus.* Patavii, 2 vol. in-fol

noncé pour la solitude à la fréquentation des esprits célestes, qui se manifestaient dès lors au futur prophète. La vérité est que, pour dissimuler à tous les regards la triste maladie dont il était victime, le jeune marchand fuyait les regards et dressait sa tente le plus loin possible de celles des autres voyageurs.

Mariage de Mahomet avec Khadidja. La pierre noire du temple de la Mecque.

32. A l'âge de vingt-cinq ans (595), il se chargea d'un voyage commercial en Syrie pour le compte d'une riche veuve, nommée Khadidja. Le résultat fut heureux : le jeune chamelier réussit à séduire un esclave qui faisait partie de la caravane et qui, au retour, raconta à sa maîtresse qu'il avait vu un jour, pendant la route au désert, deux anges étendre leurs ailes au-dessus de Mahomet pour le protéger contre les ardeurs du soleil. Khadidja offrit sa main et sa fortune au futur prophète. Mahomet accepta avec empressement l'une et l'autre. En changeant de situation sociale, il commença à devenir influent. Une association venait de se former parmi les hommes de sa tribu, les Koreischites, pour la protection des étrangers et des Mecquois pauvres et opprimés. Mahomet en fit partie : il y acquit bientôt un rang élevé. Cette confédération paraît lui avoir donné le premier germe des idées ambitieuses qu'il réalisa plus tard. Sa probité lui valut le surnom *d'el Emin* (le loyal, le fidèle), qui devint dans la suite un titre d'honneur adopté dans la hiérarchie musulmane [1]. Une circonstance fortuite se présenta, lorsqu'il était âgé de trente-cinq ans, et le désigna plus particulièrement à l'attention de ses compatriotes. En 605, les Koreischites durent rebâtir le temple de la Kaaba détruit en partie quelques années auparavant par un incendie. Lorsque les travaux de construction furent avancés jusqu'à la hauteur où devait être placée la pierre noire, les quatre branches principales de la tribu se disputèrent l'honneur de porter cette relique vénérée. La discussion s'envenima, les prétendants plongèrent

[1] Emin ou Emir (c'est-à-dire commandant) est une appellation honorifique que portent tous ceux des musulmans qui se prétendent issus de Mahomet. Par extension, ils ont seuls le droit de porter le turban vert. Emir se dit aussi de toute personne revêtue d'une autorité quelconque, comme des gouverneurs de province, des chefs de tribu, etc.

.eurs mains dans un vase rempli de sang, et jurèrent de mourir plutôt que de céder. Une bataille était imminente. Les vieillards intervinrent; ils proposèrent de prendre pour arbitre la première personne qui entrerait dans l'enceinte sacrée. Soit hasard, soit connivence, pendant que tous les regards étaient fixés sur la porte du temple, Mahomet parut. C'est *el Emin!* crièrent toutes les voix. Il saura juger le différend. — Mahomet étendit à terre un tapis de soie, sur lequel fut posée la relique; il fit tenir chacun des coins du tapis par le plus illustre personnage de chacune des quatre tribus. Le manteau fut soulevé avec son précieux fardeau jusqu'à la hauteur indiquée, puis Mahomet, prenant lui-même la pierre noire dans ses mains, la plaça seul dans son encadrement. Cette espèce de jugement de Salomon fit plus pour la fortune du futur prophète que vingt chapitres du Koran. A partir de ce jour, il eut des rêves de grandeur. Soigneux de se ménager des appuis dans tous les camps, il conférait tantôt avec le moine Bahira qui lui expliquait l'Évangile, tantôt avec les rabbins juifs, tantôt avec un arabe versé dans les Écritures, Waraka, fils de Nowfal, cousin de Khadidja. Ce qui le frappait surtout dans l'Ancien Testament, c'étaient les prophéties relatives au règne temporel du Messie. Il les entendait toutes, suivant le sens grossier des Juifs, d'une domination par le sabre. Il comptait jusqu'à cent versets des livres hébreux qui lui paraissaient inapplicables dans leur intégralité à l'avénement de Jésus-Christ, et ne devaient avoir leur application complète que par un nouvel envoyé de Dieu [1]. Dans le Nouveau Testament, la

[1] Dans l'impossibilité de citer tous ces passages, nous nous bornerons à recueillir les plus saillants. *Dominus de Sinaï venit et de Seir ortus est nobis, apparuit de monte Pharan.* (Deuter., XXXIII, 2.) *Deus ab Austro veniet et sanctus de monte Pharan.* (Habac., III, 3.) Les musulmans prétendaient, par une erreur géographique assez curieuse, que le mont Pharan, dans le désert du même nom en Judée, signifiait l'une des collines de la Mecque. *Manus ejus erit super omnes et manus omnium erit cum eo.* (Genes., XVI, 12.) Mahomet seul, disent les musulmans, a réalisé cette prophétie relative à Ismaël. *Prophetam de gente tua et de fratribus tuis sicut me, suscitabit tibi Dominus Deus tuus : ipsum audies.* (Deuteron., XVIII, 15.) Le prophète ainsi annoncé, disent les musulmans, doit être pris au sein de la race d'Abraham, et du milieu des frères du peuple juif : or les Ismaélites sont de la race d'Abraham, les frères des Juifs ; c'est

prophétie relative à l'avénement du Saint-Esprit, dont Manès avait déjà prétendu s'attribuer le bénéfice, parut à Mahomet décisive en sa faveur, grâce à une version arabe qui traduisait le terme grec Παράκλητος par le mot *Ahmed*. *Ahmed* et *Mohammed* n'étaient-ce pas même chose? En conséquence, Mahomet se crut nommément désigné par Jésus-Christ lui-même, et il attendit l'heure où Dieu lui parlerait du sein de la montagne, comme autrefois à Moïse [1].

Le ramadan sur la montagne. Prétendue vocation de Mahomet.

33. Imposture ou hallucination démoniaque, l'une et l'autre peut-être, mais en tout cas apparence de conviction profonde en une destinée providentielle, telle fut dès lors l'attitude de Mahomet. Il avait coutume de passer dans la retraite le mois de ramadhan (décembre et janvier) sur la montagne de Hira, voisine de la Mecque. Or, l'année 611, la quarantième de son âge, durant l'une des nuits du ramadhan, comme il s'était endormi dans une grotte de la montagne, il eut un songe qu'il raconta le lendemain à Khadidja en ces termes : « Je dormais profondément, lorsqu'un ange m'apparut, tenant à la main une pièce d'étoffe de soie, couverte

donc du milieu d'eux que devait sortir le prophète annoncé par Moïse. Nous avons dit que le nom de Mohammed signifie *glorifié* (*laudabilis*). Partout où se trouve dans l'Écriture ce mot *laudabilis*, ou tout autre équivalent, les ulémas l'entendent de Mahomet; il en est de même de l'expression *Civitas Dei* qu'ils appliquent invariablement à la Mecque, sans se soucier d'ailleurs d'une objection fort sérieuse, savoir que le texte hébreu ne porte pas une seule fois ni le nom de Mohammed ni celui de Becca (la Mecque). *Laudabilis* se dit en hébreu *Mehullal*, et la cité de Dieu se nomme toujours dans l'Écriture, soit Jérusalem, soit Sion. (Voir la réfutation de toutes ces rêveries musulmanes, Maracci, tom. I, *Prodrom.*, 1re part.)

[1] Les docteurs de l'Islam font encore aujourd'hui de cette bizarre interprétation du mot évangélique *Paractet*, la base de leur apologétique. (Cf. *Koran*, cap. LXI, v. 6.) Ils y joignent de nombreux textes du Nouveau Testament. *Venit princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam.* (Joan., XIV, 30.) Le prince du monde dont parlait Jésus-Christ, disent-ils, était évidemment Mahomet. *Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate.* (Joan., IV, 23.) Les adorateurs du Père en esprit et en vérité sont les musulmans. *Omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse ex Deo est.* (I Joan., IV, 2.) On sait que l'apôtre saint Jean combattait par cette parole l'erreur des docètes, qui donnaient au Sauveur un corps fantastique. Les musulmans ne l'entendent pas de cette façon. Ils disent : Nous reconnaissons que Jésus-Christ est venu dans ce monde, nous le saluons comme un prophète, donc nous sommes des enfants de Dieu.

de caractères d'écriture. Il me la présenta en disant : Lis. — Que lirai-je? — Mais au lieu de me répondre, il m'enveloppa de cette étoffe et répéta son ordre : Lis. — Je répétai ma demande : Que lirai-je? Et il reprit : Lis, au nom du Dieu qui a créé toutes choses, qui a formé l'homme de sang coagulé. Lis par le nom de ton Seigneur, qui est miséricordieux. C'est lui qui a enseigné l'Écriture. Il a éclairé l'ignorance de l'homme. — Je prononçai chacune de ces paroles, à mesure qu'elles sortaient de la bouche de l'ange, et celui-ci disparut. Je m'éveillai en ce moment, et je sortis de la grotte pour descendre le versant de la montagne. Une voix se fit entendre au-dessus de ma tête; elle disait : Mohammed, tu es l'envoyé de Dieu, et moi je suis l'ange Gabriel. — Je levai les yeux et j'aperçus l'ange; je demeurai immobile, les yeux fixés sur lui, jusqu'à ce qu'il disparût [1]. » Khadidja, émue de ce récit, ne savait si elle devait y attacher une grande importance. Elle s'en ouvrit au docteur arabe Waraka son parent. La légende musulmane fait de ce Waraka un nouveau Siméon, qui reçut avec enthousiasme la bonne nouvelle de l'Islam. Il touchait à ses derniers jours, ses yeux s'étaient fermés à la lumière, mais son esprit restait ouvert aux choses de Dieu. Mahomet, s'écria-t-il, sera le prophète des Arabes; cependant il aura beaucoup à souffrir de ses compatriotes. — Quelques jours après cette prédiction, il mourut, laissant Khadidja parfaitement convaincue de la vocation surnaturelle de son époux.

Visions. Le Koran.

34. Mahomet retourna à la Mecque, fit sept fois le tour de la Kaaba, et accomplit tous les rites du pèlerinage. Mais l'ange Gabriel cessa de lui apparaître, et le désespoir s'empara de son âme. Tourmenté par des idées de suicide, il revint seul à la montagne, gravissant les plus hauts sommets, dans l'intention de se précipiter la tête la première sur les rochers. Cependant, à chaque tentative de ce genre, il se sentait retenu par une force invisible. Enfin il eut le bonheur de revoir l'ange, qui le salua en disant : Mohammed, tu es vraiment l'envoyé de Dieu. — Les apparitions de ce genre se mul-

[1] Kasimirski, *Notice biogr. sur Mahomet*; le *Koran*, introd., p. XI et XII.

tiplièrent, et quand le malheureux épileptique, désormais rassuré sur sa destinée, prit le parti de rentrer définivement à la Mecque, les arbres s'inclinaient à son passage et les pierres du chemin, prenant une voix, disaient : Paix sur toi, envoyé d'Allah. — Khadidja le reçut avec des transports d'allégresse. Le jeune Ali, fils d'Abu-Taleb, cousin-germain du nouveau prophète; un esclave favori, Zaïd, furent avec Khadidja ses trois premiers prosélytes. Chaque matin ils recevaient communication des *surates* (chapitres) du Koran, le livre par excellence, la parole révélée, que l'ange Gabriel et Dieu lui-même dictaient durant la nuit au visionnaire. « Nous avons fait descendre le Koran dans la nuit d'Alkadr, disait l'une de ces pages. Lui te fera connaître ce que c'est que la nuit d'Alkadr. La nuit d'Alkadr vaut plus que mille mois. Dans cette nuit, les anges et l'esprit descendent dans le monde avec la permission de Dieu pour régler toutes choses. La paix accompagne cette nuit jusqu'au lever de l'aurore [1]. » Un tel langage, par son étrangeté même, frappait la curiosité ardente des adeptes, et souriait à leur imagination habituée à l'emphase orientale. Successivement, mais sans suivre aucun ordre logique ni aucune méthode d'enseignement, les *surates* apprirent à leurs lecteurs que Dieu créateur de tous les hommes, avait distribué les hommes en nations, les nations en tribus, les tribus en familles et qu'il avait choisi son prophète parmi la meilleure des nations, la nation arabe, la meilleure des tribus celle des Koreischites, la meilleure des familles celle d'Abdallah, fils de Motalleb, père du prophète. Mahomet est lui-même le meilleur des hommes; il frappera le premier à la porte du paradis, son tombeau sera le premier ouvert au jour du jugement, et il ressuscitera le premier pour la gloire. « Il raconte son voyage nocturne à travers les espaces, sur sa jument aîlée, *Elborak* l'étincelante); il l'a attachée dans la ville de Jérusalem, à l'endroit même où les prophètes avaient coutume d'attacher leurs

[1] *Koran*, cap. XCVII integr. L'expression arabe *Alkadr* signifie *les décrets immuables*. Les musulmans croient que la fameuse nuit décorée par Mahomet de ce nom emphatique est celle du 24 du mois de ramadan, illustre à jamais par la première révélation du livre merveilleux.

coursiers. Dans le temple de Salomon, il s'est entretenu avec Abraham, Moïse, Jésus-Christ, et a fait sa prière avec eux. Il est monté au ciel par une échelle lumineuse; il a passé entre les étoiles, ces globes immenses suspendus dans l'éther par des chaînes d'or; il a traversé les sept cieux de diamants, d'émeraudes, de saphirs, de topazes, d'airain, d'or et d'hyacinthe; il a vu des légions d'anges, des troupes de patriarches et de prophètes lui rendant hommage, comme à l'apôtre de Dieu. L'Éternel l'a touché de sa main puissante et a imprimé sur son front le sceau des prophètes. Il a lu en caractères éblouissants ces mots gravés sur le trône de la divine Majesté : « *Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète* [1]. » Il dit qu'il a été envoyé pour rétablir le culte antique et pour lui rendre sa pureté; qu'Abraham et Ismaël, pères des Arabes, n'étaient ni juifs ni chrétiens, mais *vrais croyants*; qu'ils n'adoraient qu'un seul Dieu; qu'ils ne commirent jamais l'impiété sacrilége de lui associer d'autres divinités. Il déclare une guerre d'extermination à l'idolâtrie. Le glaive tiré pour la cause de Mahomet est la clef du ciel; une nuit passée sous les armes compte plus que deux mois de prières. Celui qui succombe dans une bataille est absous; les cieux lui sont ouverts. Ses blessures sont éclatantes comme le vermillon, parfumées comme l'ambre [2]. Il grave en caractères de feu le principe du fatalisme dans l'âme des Arabes. « Qui peut donc arrêter la mort? dit Mahomet. Ses pas sont plus rapides que le pas des gazelles. La mort n'est qu'un pont jeté entre le temps et l'éternité. L'éternité! elle sera douce, heureuse. » Des fleuves de lait, de miel, de vins exquis, roulent leurs flots parfumés dans le paradis que le prophète promet aux pauvres et sauvages enfants des brûlants déserts de l'Arabie. Il ravit, exalte leur convoitise, en peignant avec

[1] Le récit du prétendu voyage de Mahomet, accepté par tous les musulmans comme authentique, est très-laconiquement rappelé dans le Koran, au chap. XVII, intitulé : *Le voyage nocturne*. Mais le livre de la *Sonna*, qui est au Koran ce que le Thalmud juif est au Pentateuque, développe compendieusement cette fable. (Cf. Maracc., *Prodr. refut. Alcor.*, pars II, p. 17 et suiv.)

[2] Koran, cap. II, IV, VIII, IX, XLVII XLVIII, XLIX.

les plus vives couleurs les jouissances sensuelles réservées aux vrais croyants. Des eaux jaillissantes, des arbres, des fruits délicieux, des lits d'or ornés de pierreries, des voluptés éternelles, seront la récompense de ceux qui n'adoreront qu'un seul Dieu et ne reconnaîtront qu'un seul prophète, Mahomet [1]. La parole entraînante de cet homme extraordinaire, sa figure noble et imposante, l'irrésistible séduction de son sourire, sa vaste intelligence, son intrépidité dans les combats, devaient enchanter les imaginations, dans ces déserts où la tente arabe a été de tout temps la demeure chérie de la poésie et des passions guerrières [2]. »

La théologie du Koran.

35. Malgré ses qualités littéraires, fort prisées par les Arabes, le Koran n'est qu'un amas confus de récits, de visions, de sermons, de préceptes, de conseils, où la vérité se heurte à l'imposture, le sublime à l'absurde, et où la plupart des maximes sont combattues par des maximes contradictoires [3]. Les paroles de sagesse, de piété, de morale, qui s'y rencontrent, sont empruntées aux Livres saints, et le plagiat est visible. Au point de vue dogmatique, Mahomet rejette la Trinité des chrétiens, qu'il croyait incompatible avec l'unité divine. Il reconnaît l'existence d'un Dieu unique, sans distinction de personnes, ayant pour ministres les anges et les prophètes. D'après ce principe, il ne pouvait y avoir ni incarnation, ni rédemption. Jésus-Christ n'était pas la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils de Dieu fait homme : il n'était qu'un prophète, comme Abraham, Moïse et Mahomet lui-même. Un fidèle musulman doit croire à l'immortalité de l'âme, à la résurrection des corps, au jugement dernier, au supplice des méchants et au

[1] Koran, cap. LV, LXXVI, LXXVIII, LXXXVIII, etc. — [2] M. Poujoulat, *Hist. de Constantinople*, tom. I, p. 210.

[3] Un exemple de ces contradictions. Au chap. II, v. 39, on lit : « Les juifs, les chrétiens, les sabéens, en un mot quiconque croit en Dieu et au jour dernier et qui aura fait le bien, tous ceux-là recevront la récompense du Seigneur ; la crainte ne descendra point sur eux, et ils ne seront point affligés. » Cependant au chap. III, v. 78, le prophète déclare précisément le contraire : « Quiconque, dit-il, suit un autre culte que l'Islam, est rejeté de Dieu. Il sera dans l'autre monde du nombre des malheureux. »

bonheur des justes. A côté de ces grandes vérités qui supposent, de la part de Dieu, la justice rémunératrice, et de la part de l'homme la liberté d'action qui seule peut rendre capable de mérite ou de démérite, et, par conséquent, digne des récompenses ou des châtiments, le Koran, sans chercher à échapper à une contradiction flagrante, inscrivait comme dogme fondamental de la foi musulmane, le principe de la fatalité. Mahomet en avait besoin pour stimuler le fanatisme de ses partisans et en faire l'auxiliaire de l'esprit de conquête. Les fils du prophète apprirent à mourir stoïquement sur les champs de bataille, en répétant la parole de leur maître : « C'était écrit ! » Les préceptes religieux dont le Koran prescrit l'observation comme indispensables au salut sont la circoncision, empruntée à la loi judaïque ; la prière, que chaque croyant doit faire cinq fois par jour, indépendamment de la prière publique du vendredi ; le muezzin (prêtre) invite les fidèles à la prière, du haut du minaret, en s'écriant : « Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète[1] ; » l'aumône, dont le Koran fixe la mesure la plus étroite au dixième du revenu ; les ablutions, qui sont une préparation à la prière ; le jeûne du rhamadan, en mémoire de la retraite de Mahomet sur le mont Hira ; les sacrifices d'animaux dans quelques occasions solennelles ; enfin l'abstinence de certaines viandes déclarées impures, et de toutes les liqueurs fermentées. La polygamie est autorisée par le Koran, qui détruit ainsi la sainteté du mariage, tous les liens de famille, dégrade la femme et la condamne à une honteuse réclusion. Le législateur des Arabes s'attacha à inspirer aux sectateurs de sa loi l'esprit de conquête et un superbe dédain pour tout ce qui n'est pas mahométan. Le nom de *giaours* (chiens) désigne encore maintenant les chrétiens, dans

[1] Un fait curieux à noter c'est que la Perse, conquise plus tard par les califes, disciples de Mahomet, ait d'une part embrassé la religion du prophète et de l'autre conservé une haine implacable contre les vainqueurs. Le muezzin persan, après avoir crié du haut de son minaret : « Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète, » ajoute aussitôt : « Omar, Osman, Abu-Bekr, que vos noms soient maudits ! »

tout l'Orient, au sein des contrées soumises au joug de l'islamisme. Le travail manuel est flétri par le Koran, comme l'occupation des esclaves. L'homme libre est fait pour porter les armes à la guerre, et se reposer durant la paix dans toutes les délices et les voluptés sensuelles, au milieu des jardins en fleurs, au bruit des fontaines jaillissantes, au doux murmure des eaux parfumées. Le principe religieux du mépris pour tous les autres peuples, et la paresse élevée à la hauteur d'un dogme, ont tué en Orient le commerce, l'industrie, l'agriculture et les arts. Un bon musulman rougirait de se compromettre avec les *giaours* par des relations industrielles ou commerciales; il se croirait déshonoré s'il demandait à ses plaines fertiles d'autres richesses que celles qu'elles produisent spontanément et presque sans travail. Voilà pourquoi la civilisation musulmane a tout laissé périr autour d'elle, après que l'ardeur des combats se fut éteinte dans les jouissances de la paix et dans l'orgueil de la conquête. Dieu réservait à l'Asie, en punition de l'esprit d'inquiétude et de légèreté frivole qui l'avait si longtemps dominée, de mourir lentement dans l'inertie et le silence, sous une domination qui en a fait comme une vaste nécropole.

L'hégire. Mahomet s'enfuit de la Mecque et se fixe à Katreb (Médine)

36. Cette domination, Mahomet ne devait pas en être témoin. Sa mission, depuis l'an 611 jusqu'à la fameuse hégyre de 622, demeura concentrée d'abord dans le cercle étroit de sa propre famille, puis sous la tente de quelques prosélytes, alors obscurs, recrutés parmi les chameliers des caravanes. Elle rencontrait de sérieux obstacles dans les cultes établis. Le sabéisme de Zoroastre, ou magisme, importé de la Perse, avait de nombreux partisans. L'idolâtrie dominait à la Mecque. Le temple de la Kaaba en était le foyer et le centre. Les colonies marchandes de Juifs, cantonnées sur les bords de la mer Rouge, professaient la religion mosaïque; enfin l'Évangile s'était propagé dans l'Arabie heureuse, et les Sarrasins (Sassanides du nord), convertis par les anachorètes et les moines, prétendaient rester fidèles à leurs croyances. Ainsi quatre religions régnaient ensemble en Arabie, lorsque Mahomet commença ses prédications. Les habitants de la Mecque le traitèrent d'abord d'imposteur et de démoniaque. Ce fut comme un mot

d'ordre général, auquel le prophète dut opposer plusieurs chapitres du Koran. L'ange Gabriel lui dicta à ce sujet diverses surates comme celle-ci : « J'en jure par la plume et par ce que les sages ont dit : Tu n'es point, ô Mohammed, non, par la grâce de ton Seigneur, tu n'es point un possédé. Les infidèles verront lequel d'eux ou de toi est atteint de démence [1]. » Les pages du Koran, qui descendaient ainsi à point nommé du ciel pour répondre aux objections des incrédules, ne faisaient sur l'esprit de ces derniers qu'une médiocre impression. « Ces prétendus versets sacrés, disaient-ils, sont des contes de bonne femme [2]. » Mahomet, ou plutôt l'ange Gabriel, se fâchait alors et répondait : « A quiconque parlera ainsi, nous lui imprimerons une marque sur le nez [3]. » Engagé sur ce ton, le dialogue dégenerait fréquemment en violences. Mahomet menaçait de l'enfer [4]. Ce châtiment à longue échéance n'effrayait pas des gens qui regardaient le prétendu envoyé d'Allah comme un fou. On lui demandait quelques signes, quelques prodiges, pour confirmer sa mission. Un jour, il s'avisa de profiter d'une éclipse de lune, et affirma qu'avec son doigt il avait fendu cet astre en deux. On ne fit que rire de cette nouvelle imagination. Le Koran eut donc une nouvelle surate intitulée la *Lune*, et commençant par ces mots : « L'heure approcha et la lune se fendit ; mais les incrédules, témoins du miracle, l'ont traité d'imposture ; ils continuent à suivre leur sens déréglé, mais toute chose est fixée invariablement [5]. » Les Koréischites, malgré l'honneur insigne qu'ils avaient d'appartenir à la tribu du prophète, ne lui épargnaient pas l'outrage. L'un d'eux, Omar, souilla un jour le manteau de Mahomet, pendant que celui-ci, étendu sous un rocher, méditait quelque nouvelle surate [6]. Un décret affiché dans la Kaaba interdit toute alliance, toute relation d'affaires ou d'amitié, avec les partisans du prophète. Une véritable persécution fut organisée contre eux. Mahomet essaya de ranimer leur courage, en faisant briller à leurs yeux la palme du martyre : ils préférèrent la fuite à la mort. Une petite cité, nom-

[1] Koran, cap. LXVIII, 1 et 6. — [2] Id., *Ibid.*, 15. [3] Id., *Ibid.*, 16. — [4] Chap. LXXIV, 26. — [5] Chap. LIV. — [6] Maracc., *Vita Mahomet.*, cap. XI, p. 20.

mée Yathreb, à trente-cinq lieues nord-ouest de la Mecque, au milieu du désert traversé par les caravanes qui se rendaient de la mer Rouge à Bassorah, offrit asile aux persécutés. Les envoyés chargés de la négociation vinrent la nuit trouver le prophète, et l'engagèrent à s'établir parmi eux. « Nous sommes prêts à mourir pour te défendre, lui dirent-ils, mais quelle sera notre récompense ? — Le paradis, répondit Mahomet. — Si ton entreprise, secondée par notre courage, vient à réussir, ajoutèrent-ils, ne nous quitteras-tu point pour retourner à la Mecque? — Jamais ! s'écria-t-il. Je vivrai et je mourrai avec vous. » En signe de serment, on se donna la main. L'alliance, ou grand serment d'*Akaba*, fut ainsi conclue. Elle resta, des deux parts, fidèlement observée. En dépit du mystère qui avait environné ce pacte belliqueux, les préparatifs de départ faits par les familles qui voulaient accompagner le prophète à Yathreb [1], éveillèrent les soupçons des Koréischites. Un complot fut organisé dans le but de tuer Mahomet. Celui-ci parvint à déjouer la vigilance de ses ennemis. Dans la première quinzaine du mois de juin 622, il quitta secrètement la Mecque. Cette fuite (*hidjiret*, l'hégire), dont les musulmans datent leur ère, n'avait alors rien de glorieux. Mahomet et son nouveau beau-père Abu-Bekr, dont il venait, après la mort de Khadidja, d'épouser la fille [2], concertèrent ensemble leur départ. Le prophète et son compagnon, déguisés en mendiants, se glissèrent hors de la ville sans être aperçus, et se blottirent dans une grotte du mont Hira, où ils demeurèrent trois jours et trois nuits. La faim les contraignit d'en sortir. Un berger qu'ils rencontrèrent leur procura quelques vivres, et par des chemins détournés les guida jusqu'à Yathreb. La fuite de Mahomet apportait à cette bourgade obscure un nouveau nom,

[1] Ces familles, sous le nom de *Mouhadjirs* (émigrés), devinrent plus tard la fleur de la noblesse musulmane.

[2] Cette nouvelle épouse se nommait Aïcha. Elle n'avait que *sept* ans, lorsque Mahomet eut l'infamie de consommer son mariage avec elle. Les historiens musulmans disent que l'enfant témoigna une profonde horreur, et que son père dut intervenir pour la faire céder. Ce père reçut en récompense le surnom historique sous lequel il est connu : Abu-Bekr (père de la vierge). Cf. Marace., *Vita Mahomet.*, cap. XIV, p. 23.

Médine, et une gloire sans pareille aux yeux des disciples de l'Islam.

Départ d'Héraclius pour sa croisade contre les Perses.

37. Ces phases diverses de la biographie d'un chamelier visionnaire, dont l'histoire s'occupe aujourd'hui, n'avaient alors aucune notoriété, en dehors des récits faits chaque soir sous la tente par les caravanes de l'Arabie. L'Orient et l'Occident se préoccupaient de la lutte engagée entre les deux empires de Constantinople et de Ctésiphon, entre Héraclius et le roi des Perses Chosroès II. Maître de la Mésopotamie, de la Palestine et de la Syrie, Chosroès y promenait impunément la ruine, l'incendie et le carnage. Trois années s'écoulèrent sans que l'empereur Héraclius eût tenté contre lui aucun effort; on put croire un instant qu'il avait oublié le sort des malheureuses provinces envahies. Il n'était cependant pas resté inactif. Après de laborieuses négociations, un traité de paix intervint avec la redoutable nation des Awares, dont le khakan menaçait Constantinople. Les finances de l'état, dilapidées par Phocas, furent réorganisées. Le clergé s'empressa de contribuer aux frais de la guerre sainte; c'était en effet une véritable croisade, et la première de toutes, qui allait s'ouvrir dans le but d'arracher la croix de Jésus-Christ aux mains des Perses. « Tous les objets précieux composant le trésor de Sainte-Sophie furent apportés, par l'ordre de Sergius, au palais impérial. Cet exemple du patriarche de Constantinople entraîna tous les autres évêques de l'empire. Une promesse authentique de restitution, la fixation d'un intérêt pour les sommes versées, consacrèrent les droits ultérieurs des églises. Les distributions de blé faites jusque-là au peuple de Constantinople furent peu à peu diminuées, en proportion des enrôlements volontaires qui venaient chaque jour grossir les rangs de l'armée. On eut ainsi de l'argent et des hommes. Les arsenaux se remplirent d'armes et d'approvisionnements de toute sorte. L'hiver de 621 à 622 fut employé à ces préparatifs. Retiré dans un faubourg de Constantinople, Héraclius, invisible à la foule, donnait ses ordres, conférait avec les généraux, relisait les traités de stratégie, disposait son plan de campagne, et, selon l'expression du biographe Georges Pisidès, « récapitulait les combats avant d'avoir commencé la

guerre [1]. » Mais surtout il priait, et faisait prier. L'image miraculeuse de la mère de Dieu fut exposée dans la basilique de Sainte-Sophie. Pendant que des flots sans cesse renouvelés de fidèles venaient implorer la protection de la Vierge toute sainte (Παναγία), Héraclius dans sa retraite demandait à Dieu, par l'intercession de Marie, force, grâce et lumière. Enfin le jour de Pâques (4 avril 622), reparaissant au milieu d'un peuple avide de lire sur son visage l'espérance de la victoire, il vint communier à Sainte-Sophie. Le lendemain devait avoir lieu le départ solennel. « Une foule immense se pressait, dans l'attitude du recueillement, sous les portes de la basilique. La régence venait d'être confiée par décret impérial au patriarche Sergius et au patrice Bonus. Tous deux, entourés des sénateurs, des officiers, des prêtres et des magistrats, attendaient dans l'hémicycle. On vit paraître l'empereur, vêtu comme un simple particulier : la hauteur de sa taille, la majesté de sa démarche, le distinguaient seules de la multitude. Il se prosterna devant l'autel, et resta longtemps en prière. On l'entendit prononcer à haute voix ces paroles : « Seigneur Dieu Jésus-Christ, ne nous livrez pas pour nos péchés à la dérision de nos ennemis. Jetez sur nous un regard de miséricorde. Accordez-nous la victoire, brisez l'orgueil des infidèles, et qu'ils cessent d'insulter votre héritage [2]. » Quand il se releva, Georges Pisidès, archidiacre de Constantinople,lui adressa une courte allocution, où il exprimait les vœux de tout le peuple. Il termina par une allusion à la simplicité des vêtements qu'Héraclius avait voulu porter en ce jour. « Empereur, dit-il, vous avez quitté la pourpre et chaussé des brodequins noirs, mais vous les rougirez dans le sang des Perses. » Héraclius se tournant alors vers le patriarche, lui dit avec émotion : « C'est entre les mains de Dieu, de la sainte Vierge sa mère, et entre les vôtres, que je laisse cette ville et mon fils. » Prenant alors le drapeau formé de l'image miraculeuse, dite la Véronique, où la figure du Sauveur avait été empreinte le jour de la passion, il sortit du

[1] Georg. Pisides, *Heracliados*, Acroasis II, vers. 142; *Patr. græc.* tom. XCII, col. 1326. — [2] Cedren., *Histor. compend.*; *Patr. græc.*, tom. CXXI, col. 785 D.

sanctuaire, entraînant sur ses pas tous les citoyens [1]. » La flotte reçut les guerriers de cette croisade. Jamais ville grecque n'avait assisté à pareil spectacle. Constantinople envoyant ses enfants conquérir la vraie croix est un fait unique sur ce sol, théâtre de tant d'héroïsme. S'arrachant à l'anxieuse tendresse de ses amis, Héraclius monta sur son vaisseau, et ordonna de mettre à la voile. La flotte disparut dans l'azur des flots. Le secret avait été si bien gardé que nul ne savait vers quel port elle se dirigeait. L'expédition ainsi commencée devait durer six ans (622-628).

Mort de S. Boniface.

38. Le pape Boniface V, qui l'accompagnait de tous ses vœux et de ses plus chères bénédictions, n'en vit pas le résultat. Il mourut le 25 octobre 624. « La ville de Rome le pleura comme des orphelins pleurent un père, » ce sont les expressions mêmes d'un monument contemporain. « Il avait tenu ferme le gouvernail de l'Église parmi les tempêtes qui agitaient ce siècle. L'adversité ne put rien contre sa douceur, ni la prospérité contre sa modestie. Il s'efforçait de prévenir les fautes, pour n'avoir point à les réprimer. Sa piété virile savait toujours couper les désordres à leur racine. Il justifia par ses bienfaits son nom de Boniface [2]. Généreux avec magnificence, sage, chaste, ami de la sincérité et de la justice, il réunit tous les suffrages qui sont l'auréole des bienheureux. La cité veuve de son pasteur, les rangs pressés des orphelins, les pauvres, les aveugles même qu'il avait recueillis l'escortèrent au tombeau, ouvrant à son âme les régions lumineuses de la gloire [3]. » Un ar

[1] Cf. Drapeyron, *L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au VIIe siècle*, Paris, in-8°, 1869, p. 149-152.

[2] L'étymologie de Boniface est, comme on le sait, *bonum faciens seu bonifactor* (bienfaisant).

[3]
Da mecum gemitus, singulti, Roma, doloris,
Plena sacerdotis luctibus egregii.
Cur? quoniam flere [diu] solet mens acta periclis,
Plebsque orbata piis insuper officiis.
Hic vir inaccessis tenuit contraria factis
Hæc documenta, bonis moribus apta suis.
Mitis in adversis positus rebusque secundis,
Omnia grata ferens, altera pressa terens.
Prævenit, ne nota forent, delicta virilim,

après, Honorius, qui avait dû attendre jusque-là le décret impérial confirmant son élection, présidait un service solennel en l'honneur de son illustre prédécesseur, et plaçait sur sa tombe une plaque de marbre portant une autre inscription qu'il voulut composer lui-même, afin de perpétuer à jamais le souvenir des vertus de Boniface V [1].

Orta tamen secuit cum pietate gravi.
In commune bonus, Bonifacius inde vocatus,
Propria lucra putans publica subsidia.
Munificus, sapiens, castus, sincerus et æquus,
Ista beatorum sunt pia suffragia.
Nam vidualis apex pupillorumque phalanges,
Cœcorumque chorus dux tibi lucis erit.
Infremuit post fata suis mors saucia telis
Respiciens meritum vivere posse virum.
Culmen apostolicum quinque et bis mensibus annis
Rexit, et ad magni culmen honoris abit.

(Bolland., *Act. Sanct., Propylæi ad mens. Maium*, tom. I, col. 96.)

[1] Voici le texte de cette épitaphe, composée par Honorius :

Cur dilata diu torpuerunt jura sepulcri,
Et populi nullus perstrepuit gemitus?
Segnities non culpa fuit, si forte requiris :
Nam dolor inclusus plus lacerare solet.
Pande dolor gemitum, meritisque quiesce beatis
Ut libeat summi gesta referre patris.
Hic vir ab exortu Petri est nutritus olivo,
Sic merut sancti pastor adesse gregis.
Simplicitas sapiens, vivax ; solertia simplex
Serpentina, fuit simplicitate vigens.
Cumque quater denos compleret presbyter annos,
Sera senectutis mens tamen alma fuit.
Culmen apostolicum coluit tres ferme per annos,
Perfectum numerum terque quaterque gerens.
Iloc sibi pro meritis successor Honorius amplis
Marmore construxit munus epitaphii.

(Bolland. *Act. Sanct.*, loc. cit.)

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'HONORIUS I (27 octobre 625 - 12 octobre 638).

§ I. LES MONUMENTS D'HONORIUS.

1. Notice d'Honorius d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Contraste entre les éloges du *Liber Pontificalis* et les accusations posthumes dirigées contre Honorius. — 3. La *gens Petronia*, famille d'Honorius. Maison patrimoniale du Latran. — 4. Honorius parent et disciple de saint Grégoire le Grand. Catacombe de Saint-Pancrace. — 5. Souvenirs d'Honorius à Sainte-Agnès-hors-les-Murs. — 6. La *porta argentea* de Saint-Pierre de Rome. Inscription contemporaine d'Honorius. — 7. Importance doctrinale de l'inscription. — 8. Épitaphe de Boniface V composée par Honorius.

§ II. HONORIUS ET L'ITALIE.

9. Liaison d'Honorius avec saint Bertulf, abbé de Bobbio. — 10. Éloge d'Honorius et de saint Bertulf par l'hagiographe Jonas. — 11. Diplôme pontifical d'Honorius en faveur du monastère de Bobbio. — 12. Lettre d'Honorius à l'exarque de Ravenne. Avénement d'Ariowald au trône des Lombards. — 13. Ariowald et les évêques schismatiques d'Istrie. — 14. Lettre d'Honorius aux évêques de l'Istrie et de la Vénétie. Installation d'un patriarche catholique sur le siége de Grade. Inscriptions contemporaines. — 15. Lettre d'Honorius aux évêques d'Epire. — 16. Lettre d'Honorius relative à l'église de Cagliari (Sardaigne). — 17. Lettre d'Honorius à l'évêque de Syracuse, et au maître des milices à Salerne. — 18. Deux lettres d'Honorius à un *defensor* et à un sous-diacre de l'église romaine.

§ III. HONORIUS ET LA GRANDE-BRETAGNE.

19. Lettre d'Honorius à Edwin, roi des Northumbres. — 20. Lettre du pape Honorius à l'archevêque de Cantorbéry, son homonyme. — 21. Bataille de Hatfield. Défaite et mort de saint Edwin. — 22. Seconde lettre du pape à saint Honorius de Cantorbéry. — 23. Avénement d'Oswald neveu de saint Edwin. Sa victoire à Hefenfeld. — 24. Saint Ædan, évêque de Lindisfarn. — 25. Saint Oswald, roi des Northumbres. — 26. Saint Birin, évêque de Dorchester, envoyé par le pape Honorius, — 27. Saint Félix, évêque de Dun-

wich. Saint Sigebert, roi des Est-Angles. — 28. Controverse de la Pâque. État de la question. — 29. Saint Cummianus, abbé de Kilkummin. — 30. Concile de Magh-Léné, en Irlande. Saint Fintan. — 31. Ambassade de saint Lasréan à Rome. — 32. Lettre d'Honorius aux évêques d'Irlande sur la question de la Pâque.

§ IV. HONORIUS ET LES GAULES

33. Saint Amand. — 34. Voyage de saint Amand à Rome, son entrevue avec Honorius. — 35. Pèlerinages des Gaules à Rome au temps d'Honorius. — 36. Saint Monon, apôtre des Ardennes, et le pape Honorius. — 37. Conciles des Gaules sous le pontificat d'Honorius.

§ V. HONORIUS ET L'ESPAGNE.

38. Saint Braulio, évêque de Saragosse. Récente découverte de sa correspondance. — 39. Lettre de saint Eugène III de Tolède à saint Braulio. — 40. Voyage du prêtre Taio à Rome pour y chercher les écrits de saint Grégoire le Grand. Consultation sur les reliques du sang de Jésus-Christ. — 41. Ve concile de Tolède. — 42. Ouverture du VIe concile de Tolède. Arrivée du diacre romain Turninus, porteur d'une décrétale d'Honorius. — 43. Importance de la lettre décrétale d'Honorius aux évêques espagnols. 44. Lettre synodale du VIe concile de Tolède en réponse à la décrétale d'Honorius. — 45. La lettre des pères de Tolède est un décret de canonisation anticipée en faveur d'Honorius. — 46. Importance de la lettre synodale de Tolède au point de vue de l'orthodoxie d'Honorius. — 47. Profession de foi du concile de Tolède approuvée par Honorius. — 48. La foi commune au concile de Tolède et au pape Honorius est explicitement catholique et orthodoxe.

§. VI. CROISADE D'HÉRACLIUS CONTRE LES PERSES.

49. Campagne de 622 en Cilicie. Deux victoires sur Serbar. — 50. Campagne de 623 dans l'Atropatène, victoire de Tauris. Prise de Tauris et de Thébarme, patrie de Zoroastre et du magisme. — 51. Campagnes de 624 et 625 en Albanie et en Cilicie. Nouvelles défaites de Serbar et de Saes. — 52. Campagne de 625. Alliance d'Héraclius avec le khan des Khazars. — 53. Constantinople menacée par les Awares. Préparatifs de défense. — 54. Siége de Constantinople. Délivrance (626-627). — 55. Campagne de 627. Victoire de Ninive. — 56. Martyre de saint Anastase. — 57. Chosroès assassiné par son fils Siroès. Traité de paix. — 58. La vraie croix à Constantinople et à Jérusalem. Triomphe d'Héraclius. — 59. Honneurs rendus à Héraclius dans toute la catholicité. — 60. Le pape Honorius apôtre de la nation des Croates.

§ VII. HONORIUS ET LE PATRIARCHE BYZANTIN SERGIUS.

61. Caractère du patriarche Sergius. — 62. Lettre de Sergius au pape Honorius. — 63. L'exposé des faits par Sergius. — 64. Réticences et mensonges

de Sergius au point de vue des faits. — 65. Calomnies contre le patriarche de Jérusalem Sophronius. — 66. Impossibilité pour Honorius de contrôler la vérité des faits allégués par Sergius. — 67. Mensonge de Sergius dans l'exposé de la question dogmatique. — 68. Première réponse d'Honorius au patriarche Sergius. — 69. Seconde réponse du pape à Sergius. — 70. Ce qu'Honorius a dit et ce qu'on lui a fait dire. — 71. Interprétation des lettres d'Honorius par le secrétaire qui les a rédigées, par le pape Jean IV, et par saint Maxime. — 72. Complète orthodoxie des lettres d'Honorius.

§ VIII. HONORIUS ET LE PREMIER PATRIARCHE DES MARONITES.

73. Sophronius de Jérusalem et Étienne évêque de Dor. — 74. — Étienne de Dor et Honorius. — 75. Silence gardé depuis deux siècles sur des documents syriaques relatifs à Honorius. — 76. Origine des Maronites. L'abbé Jean Maroun, contemporain d'Héraclius et d'Honorius. — 77. Le premier patriarche des Maronites fait entre les mains d'Honorius profession explicite de foi orthodoxe. — 78. L'orthodoxie d'Honorius demontrée par les documents syriaques. — 79. Mort d'Honorius, son épitaphe, son titre de saint.

§ I. Les monuments d'Honorius.

Notice d'Honorius d'après le *Liber Pontificalis*

1. La nécessité de soumettre le choix du nouveau pontife à la ratification impériale entraîna un délai d'une année, entre la mort de Boniface V et l'installation de son successeur. L'empereur Héraclius avait quitté Constantinople pour son expédition contre les Perses. De là, le retard qui prolongeait la viduité de l'Église. Enfin, le 25 octobre 625, Honorius monta sur le siége de saint Pierre. « Honorius, né en Campanie, dit le *Liber Pontificalis*, était fils du consul Petronius; il siégea douze ans, onze mois, dix-sept jours, et signala son pontificat par de nombreux bienfaits [1]. Il travailla à l'instruction du clergé. Il renouvela toute la voûte de l'église du bienheureux Pierre apôtre [2]. La coupole en fut ornée de lames d'argent du poids de cent quatre-vingt sept livres; les portes royales [3], c'est-à-dire les entrées principales au centre du por-

[1] *Hic temporibus suis multa bona fecit.*

[2] Le texte classique du *Liber Pontificalis* porte ces mots : *Renovavit omnem familiam beati Petri apostoli.* Nous préférons à cette leçon celle de quelques manuscrits : *Renovavit omnem cimiliam beati Petri apostoli.*

[3] On donnait le titre de royales aux portes principales de la basilique, en leur appliquant en latin le sens étymologique du grec Βασιλίκα. C'est ainsi

tique, qu'on nomme aussi portes médianes, furent revêtues d'argent massif du poids de quatre-vingt quinze livres. Il offrit les deux grands candélabres d'argent, pesant deux cent soixante-douze livres, qui sont placés devant le tombeau du bienheureux Pierre apôtre. Il mit devant la confession du bienheureux apôtre André deux tables d'argent du poids de soixante-treize livres. Les seize poutres d'airain qui supportent le plafond de la basilique de Saint-Pierre ont été posées de son temps. Les plaques de bronze dont il recouvrit toute l'église provenaient du temple de Rome [1]; elles lui furent cédées par le très-pieux empereur Héraclius. Il édifia sur la voie Nomentane, au sixième milliaire de la ville, l'église de la bienheureuse martyre Agnès, la décora magnifiquement, et l'enrichit de fondations pieuses. Il revêtit le sépulcre de l'illustre vierge de lames d'argent du poids de deux cent cinquante livres, et le recouvrit d'un *ciborium* de bronze doré, d'une grandeur merveilleuse. Il fit don à cette église de quatre bassins [2] d'or massif, du poids d'une livre chaque. On lui doit aussi la belle mosaïque de l'abside [3]. Honorius fit construire la ba-

que Flodoard, dans sa *Chronique*, à l'an 820, disait encore : *Rhemis, in monasterio sancti Petri, ad portam basilicarem.* La notice d'Honorius explique d'ailleurs catégoriquement ce qu'il faut entendre par les portes royales de Saint-Pierre : *Investivit regias januas in ingressu ecclesiæ majores, quæ appellantur medianæ, ex argento.*

[1] Dans la notice de saint Félix IV (Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 308), nous avons déjà rencontré la mention du temple de Rome, ou de Romulus, sur la voie Sacrée, près duquel ce pape avait élevé l'église des saints Cosme et Damien. Le temple de Rome fut construit par l'empereur Adrien, qui l'annexa à celui de Vénus. On voit encore aujourd'hui, non loin de l'église de Sainte-Françoise romaine, le long de la voie Sacrée, les absides jumelles du double édifice, consacré à la divinité de Vénus et de Rome par une inspiration à la fois archéologique et esthétique qui résume toute la pensée du paganisme romain. On sait que la mythologie faisait naître de Vénus le troyen Enée, fondateur de Rome; la capitale du monde païen ne resta que trop longtemps fidèle au culte d'une divinité aussi ignominieuse.

[2] *Gabathos* ou *gabathas*, d'où vient notre mot français « jatte. » C'étaient, croyons-nous, quatre patènes pour la distribution de la sainte eucharistie.

[3] Cette *absidam ex musivo*, ainsi que la nomme le *Liber Pontificalis*, existe encore, et ce chef-d'œuvre de l'art chrétien du VIIe siècle n'est pas une des moindres curiosités de la basilique de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, si magnifiquement restaurée et entretenue par l'auguste pontife Pie IX.

silique du bienheureux martyr Apollinaire, à l'extrémité du portique de l'église de Saint-Pierre, connu sous le nom de *Palmata* [1]. Par une autre constitution ecclésiastique, Honorius établit la litanie (procession) hebdomadaire, qui chaque samedi sort de la basilique de Saint-Apollinaire pour se rendre, au chant des hymnes et des cantiques, à la confession du bienheureux Pierre apôtre. Sur la voie d'Ostie, au septième milliaire, il restaura l'église du bienheureux martyr Cyriaque, et celle des bienheureux martyrs dits les Quatre-Couronnés, dont il fit la dédicace. Il construisit entièrement celle du bienheureux Séverin, près de la cité de Tibur, au vingtième milliaire de Rome, en fit aussi la dédicace, et l'enrichit de nombreux présents. Sur la voie Lavicane, il restaura la catacombe des bienheureux martyrs Marcellin et Pierre. Il construisit la basilique du bienheureux martyr Pancrace, sur la voie Aurelia, au deuxième milliaire, et orna le tombeau de lames d'argent du poids de cent vingt livres. Non loin de là, près de la muraille de Trajan, il fit passer un aqueduc qui amenait les eaux du lac Sabbatena à l'atrium de la basilique de Saint-Pierre, et établit le conduit souterrain qui déverse les eaux de la piscine dans le Tibre [2]. Le pontife décora l'autel de Saint-Pancrace d'un *ciborium* d'argent du poids de deux cent quatre-vingt sept livres, et d'arcades de même métal pesant chacune quinze livres. Il offrit à ce sanctuaire, entre autres présents, trois candélabres d'or d'une livre chaque. Dans l'intérieur de la ville, près de l'église de Saint-Sylvestre, il construisit celle de la bienheureuse Lucie [3], en fit la dédicace et la dota richement. Il érigea, consacra et dota également celle du

[1] On se rappelle que le pape saint Symmaque (498-514) avait déjà élevé en ce lieu et dédié au martyr saint Apollinaire un oratoire, où s'était tenu le concile de Rome dit *de la Palme*, nom conservé à cet emplacement en souvenir des athlètes vainqueurs dans les jeux du cirque Néronien. Le portique de Saint-Pierre, plus étendu que celui de nos jours, avait à l'une de ses extrémités l'église de Sainte-Marie-*in-Traspontina*, à l'autre celle de Saint-Apollinaire.

[2] Cf. Altaserra, *Notæ. in Libr. Pontific.*; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII..col. 703. Adrien I et Grégoire IV, en 772 et en 827, réparèrent, comme nous le verrons plus tard, l'aqueduc d'Honorius. — [3] L'église de sainte Lucie est connue aujourd'hui sous le nom de *Santa Maddalena al Corso*.

bienheureux martyr Adrien *in Tribus Fatis* [1]. Dans sa maison patrimoniale, près du Latran, il établit en l'honneur des bienheureux apôtres André et Barthélemy un monastère connu sous le nom de *monasterium Honorii*, et lui assigna des biens-fonds et des offrandes [2]. On lui doit encore beaucoup d'autres fondations qu'il serait trop long d'énumérer. En trois ordinations au mois de décembre, il imposa les mains à treize prêtres, douze diacres et quatre-vingt-un évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le IV des ides d'octobre (12 octobre 638). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant un an, sept mois et dix-sept jours [3]. »

Contraste entre les éloges du *Liber Pontificalis* et les accusations posthumes dirigées contre Honorius.

2. La notice du *Liber Pontificalis* ne laisse rien entrevoir des ardentes controverses dont le nom d'Honorius fut depuis l'objet. C'est encore là une preuve irrécusable d'authenticité pour ce livre. Si, comme on l'a tant répété aux XVIe et XVIIe siècles [4], le *Liber Pontificalis* eût été l'œuvre d'Anastase le bibliothécaire, la notice d'Honorius I ne ressemblerait guère à ce qu'on vient de lire. Au

[1] Procope, dans son livre *de Bello Gothic.*, lib. IX, *ad fin.*, fait mention de la région romaine connue sous le nom de *Tria Fata*. Le *Liber Pontificalis* en parle une seconde fois encore, dans la notice de saint Adrien I.

[2] *Fecit et in domo sua juxta Lateranas monasterium in honore beatorum apostolorum Andreæ et Bartholomæi, quod appellatur Honorii, ubi prædia et dona simul obtulit.* Cette phrase qu'on trouve textuellement citée dans Baronius, Ciaconi, Duchesne, et qu tous les manuscrits du *Liber Pontificalis* reproduisent, a été, par inadvertance sans doute, omise dans l'édition de la *Patrologie*. Nous la rétablissons, et le lecteur verra plus loin qu'elle n'est pas sans une certaine importance relative.

[3] *Lib. Pont.*, LXXII Notit.; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 700.

[4] Le lecteur nous pardonnera l'insistance que nous mettons à rétablir pas à pas l'authenticité du *Liber Pontificalis* et à démontrer qu'Anastase le bibliothécaire, qui en fut l'éditeur au IXe siècle, était aussi étranger à sa rédaction que le cardinal Maï le fut à celle des divers fragments de l'antiquité, retrouvés par lui à la bibliothèque du Vatican, et publiés dans son fameux *Spicilegium*. Une erreur accréditée dans le domaine de l'histoire ne se détruit qu'à la condition d'être aussi fréquemment réfutée qu'elle avait été obstinément s utenue. On vit encore, dans le monde savant, sur le préjugé que nous combattons. Qui n'a lu ces paroles de Bossuet : *Jam vero Anastasium bibliothecarium audiamus, pontificum romanorum vitas... describentem... Anastasium, nonl sæculi historicum, audiamus?* Cf. *Declarat. cler. Gallic.*, pars I, lib. II, cap. XVI, édit. Vivès, tom. XXI, p. 317.

lieu d'une énumération presque fastidieuse de travaux exécutés dans les diverses églises de Rome, nous aurions sous les yeux une apologie d'Honorius. Car Anastase le bibliothécaire en a écrit une [1], qui forme à elle seule une partie importante des œuvres que ce savant nous a laissées. Mais le *Liber Pontificalis*, catalogue officiel des papes, rédigé successivement par les secrétaires de l'église romaine contemporains de chaque pontificat, ne pouvait d'aucune façon contenir l'allusion la plus légère aux préoccupations que le nom seul d'Honorius éveille maintenant dans tous les esprits. En effet, à moins d'être prophètes, les contemporains de ce pape, ceux qui le virent, depuis l'an 625 jusqu'en 638, assis sur le siége de saint Pierre, ne pouvaient se douter que quarante-deux ans après sa mort, en l'année 680, Honorius serait accusé d'hérésie rétrospective dans un concile général. De nos jours, on a écrit de nombreux pamphlets contre Honorius ; on a livré sa mémoire aux sarcasmes de la foule. Des mains sacerdotales ont souffleté cette figure d'un vicaire de Jésus-Christ, comme jadis les valets de Caïphe souffletaient au prétoire le visage de Jésus-Christ lui-même. Parmi le torrent d'injurieuses brochures déversées à milliers d'exemplaires sur le public, il est remarquable que pas une ne signale, n'insinue, ne laisse même soupçonner le fait capital de la question ; savoir qu'Honorius, si obstinément accusé de monothélisme, mourut avant l'époque où cette hérésie se fut déterminée et eut adopté une formule définitive, enfin que près d'un demi siècle s'écoula entre la mort d'Honorius et la condamnation du monothélisme par le VIe concile général IIIe de Constantinople. Pour avoir été si soigneusement dissimulé, le fait n'en est ni moins vrai ni moins important. Un coup d'œil sur une table chronologique aurait suffi à constater les deux dates. L'opinion publique, si hostile à tous les procès posthumes où l'accusé n'est pas là pour se défendre, aurait compris de suite l'importance du fait supprimé. Nous le rétablissons, et à l'aide des monuments, nous allons essayer de représenter Honorius tel qu'il fut, tel que ses contemporains le connurent, réser-

[1] Anastas. Bibliothec., *Collectanea; Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 554.

vant pour l'époque où elles se produiront l'examen des attaques dirigées contre sa mémoire. Le texte du *Liber Pontificalis* servira tout d'abord de base à nos recherches.

La *gens Petronia*, famille d'Honorius. Maison patrimoniale du Latran.

3. « Honorius, dit-il, était fils du consul Petronius. Sur l'emplacement de sa maison patrimoniale, près du Latran, il fonda le monastère qui porte son nom, et construisit en l'honneur des saints apôtres André et Barthélemy, une église enrichie par lui de dons précieux et de revenus considérables. » Au lieu du titre de consul, donné par le *Liber Pontificalis* au père d'Honorius, la leçon la plus correcte serait celle de « consulaire, » titre soigneusement conservé, longtemps après l'extinction du consulat, dans les familles patriciennes précédemment honorées de cette dignité. On sait en effet qu'à partir de l'an 567 aucun particulier ne fut plus décoré du titre de consul, réservé dès lors exclusivement aux empereurs [1]. La *gens* Petronia, alliée à celle des Anicii, avait récemment donné deux consuls, Petronius-Probinus en 489, et Petronius-Cethegus en 504 [2]. L'aïeule de saint Grégoire le Grand, morte en 492, et dont M. de Rossi a retrouvé l'épitaphe [3], était une Petronia, probablement sœur du consul Probinus. Enfin l'illustre archéologue romain a découvert dans la villa Borghèse une double inscription qui nous donne sur la famille du pape Honorius des détails précieux et jusqu'ici inconnus. Voici le monument :

Hic requiescit in pace Turtura, clarissima femina, dulcis Petroni conjux,
Dei serviens, unice fidei, amica pacis, castis moribus ornata,
Communis fidelibus amicis, familiæ grata, nutrix natorum,
Et nunquam amara marito, quæ vixit plus minusve annis XXXIII,
Deposita in pace XV *kalendas aprilis, Importuno V. C. consule* [4].

[1] Le dernier consulat d'un particulier fut celui de Flavius Anic. Faust. Albin. Basilius en 541. Jusqu'en l'an 565, on data les vingt-quatre années suivantes par ces mots : P. C. (*Post Consulatum*). Basili I, II, III, etc. A partir de l'an 567 jusqu'en 589, M. de Rossi a trouvé, dans les monuments épigraphiques, des dates consulaires sous le nom des divers empereurs contemporains (Cf. *Inscript. christian. urbis Romæ*, tom. I, p. 613). Ughelli (*Ital. sacr.*, tom. IV) a reproduit une charte pontificale du monastère de Bobbio, que nous citerons plus loin, où le consulat est encore attribué à l'empereur Héraclius. (Cf. *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 484.)

[2] De Rossi, *Inscript.*, p. 607, 608. — [3] *Ibid.*, p. 371. — [4] *Ibid.*, p. 423.

« Ici repose en paix Turtura, femme clarissime, tendre épouse de Petronius, servante de Dieu, d'une foi inviolable, amie de la paix, chaste dans ses mœurs, dévouée à la communauté chrétienne, chère à sa famille, nourrice de ses enfants. Jamais elle ne fut amère pour son mari. Elle vécut environ trente-trois ans et fut déposée en paix, le XV des calendes d'avril, sous le consulat d'Importunus, homme clarissime. » (18 mars 509.)

Cette jeune mère, « nourrice de ses enfants, » selon le vœu de l'Église [1], « chère à sa famille, dévouée à la communauté chrétienne, douce au cœur de son époux, » paraît avoir été l'aïeule ou la bisaïeule du pape Honorius. Petronius, le mari désolé qui faisait graver cette épitaphe sur le marbre du tombeau, vint à son tour, en 528, prendre place dans la demeure commune de la mort. Au bas de la première épitaphe, une seconde, malheureusement fruste, fut gravée pour lui. Elle s'exprimait ainsi : « Bien que la mort t'ait frappé dans la vieillesse, doux père, oh ! c'est trop tôt que tu nous es ravi..... Tu laisses tes fils en pleurs; la lumière du jour leur est cruelle..... Mais pendant qu'ils gémissent, les ossements de leur mère, ton épouse, tressaillent d'allégresse en se joignant aux tiens dans le tombeau. C'est donc ici que retourne à la terre Petronius, âgé de soixante-dix-huit ans, déposé le VII des calendes de février, après le consulat de Mavortius [2] » (26 janvier

[1] Le *Corpus juris canonici* s'exprime ainsi sur ce devoir maternel très-important, et malheureusement trop oublié de nos jours : *Prava autem in conjugatorum moribus consuetudo surrexit, ut mulieres filios quos gignunt, nutrire contemnant, eosque aliis mulieribus ad nutriendum tradant; quod videlicet ex sola causa incontinentiæ videtur inventum, quia dum se continere nolunt, despiciunt lactare quos gignunt.* (*Corp. Jur. Canon. Decret.*, pars I, dist. V, cap. IV; *Patr. lat.*, tom. CLXXXVII, col. 88.)

[2]
Quamvis maturo rapiaris funere, dulcis,
O semper tamen nimium festinus obesti.
..... nosse putet quæ quisque pavere
..... fleris natosque gementes
..... crudeli in luce relinquis;
Conjugis et conjux solis heu denique nobis
Deficis ad manes, gaudent quæsisse maritum.

528). En joignant à cette découverte de l'épigraphie romaine un détail jusqu'ici négligé, lequel nous est fourni par une lettre de saint Grégoire le Grand, il nous sera possible de serrer de plus près la généalogie du pape Honorius et de retrouver à côté du nom de son père, connu déjà par le *Liber Pontificalis*, celui de sa mère demeuré inconnu à tous les historiens. Au livre I des Épîtres du grand pape, nous rencontrons, sous le numéro 415 [1], une sorte de note administrative, adressée au sous-diacre Anthemius, et conçue en ces termes : « Notre devoir est de veiller à la conservation des propriétés ecclésiastiques, mais je considérerais comme une infamie toute tentative d'usurpation sur le bien d'autrui. On m'apprend que le défenseur Constantius, après la mort de Petronius, notaire de la sainte église romaine, avait revendiqué la maison du défunt et qu'il y fît apposer un écriteau juridique. Cette revendication est absolument déraisonnable. Nous vous enjoignons de faire disparaître l'écriteau, et de rendre immédiatement la maison à la veuve de Petronius, Theodora, qui vous remettra elle-même cette lettre. A Dieu ne plaise que les veuves rencontrent la spoliation là où elles ne doivent trouver que secours et appui. » Si cette lettre du grand pape se rapporte comme nous le conjecturons, au père et à la mère du pape Honorius, nous avons à la fois une donnée sur la maison patrimoniale qu'Honorius devait convertir plus tard en monastère, et une confirmation des titres de « disciple, émule et interprète de saint Grégoire le Grand, » attribués au pape Honorius par l'inscription très-authentique relevée sur le tombeau de ce dernier. Voici les termes de cette inscription : « Les enseignements de ton maître, dont les paroles furent si saintes et si fécondes, ont

Hos tibi germani, tristes pro morte paterna
Imponunt, lacrymis crudelia munera dantes.
Bis septem lustris octavo functus et anno,
Hoc jacet in tumulo Petronius, humum
Depositus VII. Kal. Febr. pos. cons. Mavortius cons.

(De Rossi, *Inscript.*, pag. 423.)

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 522.

toujours brillé en toi ; en suivant avec ardeur les traces du grand et pieux Grégoire, tu as hérité de ses mérites [1]. »

Honorius parent et disciple de saint Grégoire le Grand. Catacombe de Saint-Pancrace.

4. Les alliances de la *gens* Petronia avec celle des Anicii, alliances si fréquentes et si intimes au VIe siècle que « ces deux illustres familles, dit M. de Rossi, semblaient n'en former plus qu'une seule [2], » établirent une parenté réelle entre saint Grégoire le Grand et son futur successeur Honorius. Celui-ci pouvait avoir une trentaine d'années à la mort de saint Grégoire. A l'école de cet illustre maître, il se forma à la science théologique et à la vertu sacerdotale. Il est probable que la jeunesse d'Honorius s'écoula dans le monastère fondé par saint Grégoire au Cœlius, pendant que sa mère Théodora occupait la maison, voisine du Latran, que l'intervention du grand pontife lui avait fait restituer. Devenu pape, Honorius porta de préférence ses travaux d'embellissement ou de restauration sur les monuments affectionnés par saint Grégoire. Le monastère érigé dans sa maison patrimoniale, près du Latran, fut dédié sous le vocable de saint André, adopté déjà par saint Grégoire pour celui du Cœlius. Le patronage de saint Barthélemy, ajouté par Honorius à celui de saint André, rappelle le fait contemporain de la miraculeuse translation des reliques de saint Barthélemy sur les côtes de Sicile dans les îles Lipari [3]. Affirmant une seconde fois, et avec une magnificence royale, son culte pour saint André, Honorius revêtit de plaques d'argent du poids de soixante-treize livres la confession où saint Grégoire avait déposé les reliques insignes de l'apôtre [4]. Une pensée analogue semble avoir inspiré les travaux d'Honorius à l'église de Saint-Pancrace. Martyrisé à quatorze ans, lors de la dixième persécution sous Dioclétien, Pancrace, orphelin venu de Phrygie, avait été baptisé par le pape saint Mar-

[1] Gruter, *Corp Inscript.*, tom. II, pars I, p. 1165 ; Ed. Amstelod., 1607. Nous donnerons plus loin le texte complet de cette inscription.

[2] *Petronios quidem, qui cum Aniciis in unam pœne gentem coaluerunt, ad sextum usque sæculum Romæ floruisse Petronius Cethegus et Petronius Probus consules et Petronia clarissimæ sobolis mater satis indicant.* (De Rossi, *Inscript. urbis Romæ sæcul. VII anteriores*, tom. I, 423.)

[3] Bolland., *Act. S. Bartholom.*, 24 aug. — [4] S. Greg. Magn., lib. IV, *Epist.* XVIII ; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 687.

cellin. Le culte du jeune étranger devint cher aux fidèles de Rome presque à l'égal de celui de sainte Agnès, la vierge patricienne. La catacombe de Calepodius, où le corps de saint Pancrace fut primitivement déposé, ne tarda point à prendre le nom de *Cœmeterium sancti Pancratii*. Une église à ciel ouvert fut érigée en son honneur, et la foule des pèlerins s'y rendait chaque dimanche. Quelques prêtres romains furent chargés d'y célébrer le saint sacrifice. Mais la distance où cette église se trouvait de l'intérieur de la ville ne leur permettait pas toujours de s'acquitter fidèlement de ce devoir. Pour régulariser la situation, saint Grégoire plaça l'oratoire de saint Pancrace sous la juridiction de l'abbé du Cœlius. Nous avons encore la lettre écrite à ce sujet par le grand pape. Il veut qu'une congrégation de religieux, établie dans un monastère voisin de l'oratoire, célèbre chaque jour la messe sur le tombeau du martyr. Honorius continuait donc l'œuvre de saint Grégoire, en restaurant l'édifice menacé de ruine par la vétusté [1].

Souvenirs d'Honorius à Sainte Agnès-hors-les-Murs.

5. Parallèlement aux honneurs rendus à la mémoire du jeune martyr phrygien, si cher à saint Grégoire, Honorius voulut consacrer un éclatant hommage à l'illustre vierge, sainte Agnès, dont le

[1] Voici l'antique inscription qui rappelait les travaux d'Honorius à l'église de Saint-Pancrace :

Ob insigne meritum
Et singulare B. Pancratii martyris
Beneficium
Basilicam vetustate confectam
Extra corpus martyris neglectu
Antiquitatis extructam
Honorius episcopus Dei famulus
Obruta vetustatis mole
Ruinamque minante
Fundamentis a noviter plebi Dei
Construxit
Et corpus martyris
Quod ex obliquo aulæ
Jacebat altari
Insignibus ornato metallis
Proprio loco collocavit.

(Ciacon., *Hist. Pont. Rom.*, tom. I, pag. 439.).

Sacramentaire et l'Antiphonaire grégoriens avaient si magnifiquement célébré les louanges [1]. Un souvenir non moins touchant, celui des petites-filles de sainte Hélène, les princesses Constance, Hélène et Constantine, qui avaient, au IVe siècle, choisi leur sépulture près du tombeau de la jeune martyre, désignait plus particulièrement ce lieu sacré aux sollicitudes pontificales d'Honorius, à l'époque même où la vraie croix, découverte par sainte Hélène, allait être arrachée par les victoires d'Héraclius aux mains avides de Chosroès. L'antique église constantinienne, bâtie sur cet emplacement, menaçait ruine. Cette circonstance que nous venons déjà de signaler pour l'oratoire de saint Pancrace, et que la notice du *Liber Pontificalis* étend aux basiliques de saint Apollinaire *in porticu Sancti-Petri ad Palmam* [2], des Quatre-Couronnés [3] sur la voie d'Ostie, de saint Séverin sur la voie Lavicane, de sainte Lucie et de saint Adrien, se rattache aux fameux tremblements de terre mentionnés plus haut sous le pontificat de saint Deusdedit, et explique la ruine simultanée de tant d'édifices religieux qu'Honorius eut à reconstruire. L'Europe entière connaît aujourd'hui les travaux récemment exécutés par Pie IX à la basilique de Sainte-Agnès. « L'édifice a conservé sa forme primitive, et nous donne

[1] S. Greg. Magn., *Lib. Sacr.*; *Patr. lat.*, tom. LXXVIII, col. 43; *Antiphonar.*; *Ibid.*, col. 652.

[2] La litanie ou procession qui, chaque samedi, devait se rendre, d'après l'ordonnance d'Honorius, de cette église à Saint-Pierre, semble avoir eu pour objet de rendre grâces à Dieu pour l'heureux succès de l'expédition d'Héraclius, et le retour de la vraie croix au pouvoir des chrétiens. Mallio, dans son histoire de l'ancienne basilique vaticane, nous apprend que l'église de Saint-Apollinaire-*in-Palma* fut bâtie sur l'emplacement d'un temple d'Apollon, célèbre à l'époque néronienne parce qu'il dominait tout le cirque du Vatican, où les premiers chrétiens servirent de torches pour éclairer les fêtes nocturnes du fils d'Agrippine. (Cf. Bolland., tom. VII Jun., p. 75.) Une église dite *de la Palme* existait, on le sait, longtemps avant Honorius. Le travail de ce pape ne fut donc point une création nouvelle, mais une reconstruction.

[3] Nous en dirons autant de l'église des Quatre-Couronnés, érigée, selon Panvini, en 311 par saint Melchiade, avant son avénement au souverain pontificat. Les Quatre Couronnés étaient quatre frères, soldats dans l'armée romaine, Severus, Sévérien, Carpophore et Victorinus, lesquels furent martyrisés dans la dixième persécution générale sous Dioclétien.

une idée exacte des églises chrétiennes au IVe siècle. La voûte de l'abside est toujours ornée de la mosaïque qu'Honorius y fit placer. Une guirlande de fruits et de fleurs, qui entoure la composition, se coupe à la partie supérieure de l'arc pour faire place à une croix radieuse. Dans le champ, au-dessous de la croix, on voit sortir des nuages la main divine, tenant une couronne ; plus bas apparaît sainte Agnès, vêtue d'un riche costume grec, debout, la tête couronnée d'émeraudes, le front ceint du nimbe circulaire : elle porte sur la poitrine un collier orné de perles, et tient l'Évangile sur son cœur. A ses pieds on voit le glaive qui lui trancha la tête, et de chaque côté s'échappent des gerbes de flammes, pour rappeler les instruments de son martyre. A droite, est le pape Honorius portant le modèle de sa basilique, et à gauche, le pape Symmaque qui, cinquante ans auparavant, avait restauré l'antique église constantinienne [1]. » Sur l'hémicycle, une élégante inscription latine s'exprime en ces termes : « Des métaux taillés produisent une peinture d'or, où la lumière semble être faite captive. On croirait que l'aurore, rassemblant les nuages à des sources liquides, brille et répand la vie sur les campagnes. Tels les reflets irisés qui produisent l'arc-en-ciel, tel l'éclat empourpré des couleurs du paon. Le Dieu dont la puissance sut fixer leurs limites à la nuit et au jour, a chassé les noires ténèbres du tombeau des martyrs. Tous les yeux se dirigent sur le pontife Honorius, dont la piété a consacré cet ex-voto. Ses ornements sacrés le font reconnaître ; ses nobles actions se peignent sur son visage ; à son aspect l'on se sent porté à la vertu ; c'est l'homme au cœur pur :

Vestibus et factis signantur illius ora,
Excitat aspectu lucida corda gerens [2]. »

[1] Bleser., *Rome et ses monuments*, p. 185.

[2] Voici le texte complet de l'inscription :

Aurea concisis surgit pictura metallis,
Et complexa simul clauditur ipsa dies.
Fontibus e niveis credas aurora subire,
Correptas nubes ruribus aura rigans ;

Nous signalons ces deux derniers vers de l'épigraphe, comme un témoignage du respect et de la vénération dont Honorius était entouré par ses contemporains.

La *porta argentea* de Saint-Pierre de Rome. Inscription contemporaine d'Honorius.

6. Quelque significatif que soit ce langage, il l'est cependant beaucoup moins que celui d'une autre inscription reproduite par Gruter, et complétement passée sous silence [1] dans la dernière controverse dont le nom d'Honorius fut l'objet. Elle est relative aux travaux que ce pape fit exécuter avec tant de magnificence à la basilique de Saint-Pierre. Sur ce terrain, Honorius retrouvait encore les traces de Grégoire le Grand, son maître. Un événement capital dans l'histoire de l'Église et dans celle d'Honorius, la reprise de la vraie croix sur les Perses, fournit au pontife, avec un souvenir à immortaliser, une offrande impériale à consacrer sur le tombeau du prince des apôtres. On aime à trouver dans le *Liber Pontificalis* « le très-pieux Héraclius, » vainqueur de Chosroès, et conquérant de la croix, associé ici au nom d'Honorius. Comme gage de reconnaissance offert à Dieu pour ses exploits, l'empereur voulut que les revêtements de bronze qui avaient jusque-là décoré le temple consacré à la divinité de Rome par Adrien [2], fussent employés à couvrir en son entier la basilique de Saint-Pierre. Cette nouvelle ornementation, jointe aux bas-reliefs d'or massif placés par Honorius

Vel qualem inter sidera lucem proferet irin,
Purpureusque pavo ipse colore nitens.
Qui potuit noctis vel lucis reddere finem,
Martyrum e bustis hinc reppulit ille chaos.
Sursum versa nutu, quod cunctis cernitur uno,
Præsul Honorius hæc vota dicata dedit.
Vestibus et factis signantur illius ora,
Excitat aspectu, lucida corda gerens.

(Ciacon., *Vitæ Pontif. Rom.*, tom. I, p. 441.)

[1] L'inscription dont nous allons parler a été citée par Gruter (*Inscript.*, tom. II, p. 1183); par Henri Canisius (*Antiquæ Lectiones*, Ingolstadt, 1601-1608, tom. VI, p. 411), par A. Duchesne (*Histoire des Papes*, tom. I, p. 636). Il y a donc lieu de s'étonner que ni les adversaires ni les défenseurs d'Honorius ne l'aient mentionnée ; ceux-ci pour en étayer leur cause, ceux-là pour faire preuve d'impartialité.

[2] Cf. n° 1 de ce chapitre, note 4.

sur le pourtour de la confession, devait être complétée par une œuvre non moins grandiose. « Hégésippe nous apprend, dit Maffei-Vegio, que les portes du temple de Jérusalem, brûlées dans l'incendie allumé par les soldats de Titus, étaient couvertes de lames d'argent. Le pape Honorius se guida sur cet exemple, il renouvela pour Rome les merveilles du temple de Jérusalem, Or, continue Vegio, il faut savoir que les portes, dites médianes, c'est-à-dire celles qui ouvraient sur le grand portique, étaient au nombre de cinq. Celle du milieu, au seuil de laquelle furent inhumés plus tard le pape Benoît III et, dit-on, le vénérable Bède, fut exécutée en argent massif par Honorius, et dès lors elle s'appela la porte d'argent. Les quatre autres furent seulement revêtues de plaques de ce précieux métal [1]. » On peut imaginer ce qu'une pareille splendeur avait de saisissant. L'effet en fut tel que le portique de Saint-Pierre reçut dès lors le nom populaire de « Paradis [2]. » Une inscription gravée sur le marbre fut placée en face de cette œuvre éblouissante. En voici la teneur : « Quelle lumière éclate en vibrant sur ce portail? Une telle splendeur indique l'entrée du ciel. La crainte est mon premier sentiment, mais les deux gardiens qui veillent sur le seuil sacré me rassurent par la joie qui brille sur leur visage. Le premier est Simon-Pierre, le second est Paul, l'apôtre des nations. Leur tombeau, à l'intérieur de l'édifice, est décoré de tout ce que l'art peut ajouter à la richesse; l'or s'y joint aux diamants et aux perles; des tentures de soie le recouvrent. C'est ainsi que les magnificences de la terre symbolisent les gloires du ciel et l'union des deux natures. Au chef-d'œuvre de l'art mortel répondra une immortelle renommée. Venez donc tous, dans le sentiment d'une foi inébranlable, accomplir les vœux de votre piété. La lumière inaccessible de Dieu, son Verbe et sa sagesse, image splendide du Père, est descendue parmi nous, sans quitter

[1] Maffei Vegio, *Hist. Basilic. antiq. S. Petr. in Vatican.*, lib. III, n° 143, Bolland., tom. VII Jun., p. 84. Les portes d'argent placées par Honorius à Saint-Pierre de Rome subsistèrent jusqu'au IXe siècle. Les incursions des Sarrasins les firent disparaître; Léon IV les rétablit vers 850.

[2] Bolland., tom. XII Jun., pag. 159.

le sein paternel. Il est venu arracher nos âmes à l'aveuglement, aux ténèbres de l'erreur. Réunissant réellement toutes les conditions de notre humanité, et toute la plénitude de la divinité, il est né pour nous du sein d'une Vierge. Il a dicté des lois à ses disciples. Il a établi à leur tête le bienheureux Pierre, lui donnant la puissance de lier ou de délier au ciel et sur la terre. Pierre ne cesse d'user de ce divin privilége. De nos jours, de malheureux égarés, blessés dans leur âme, dans leur foi, dans leurs œuvres, demeuraient plongés dans le gouffre mortel de l'erreur. Le schisme pestilentiel durait dans la province d'Istrie depuis soixante-dix ans, le même nombre d'années prédit autrefois par Jérémie comme terme de la captivité de Babylone. Or, le modèle des pontifes, le chef du peuple chrétien, le pape Honorius, sans autres armes que sa piété, vient de rendre à l'Église tant d'enfants arrachés à sa tendresse. Par la pureté de sa doctrine, par la sagesse de ses avertissements, il a arraché à l'ennemi infernal des victimes marquées pour la mort éternelle. C'est lui encore, bienheureux Pierre, qui vient de décorer ta basilique de portes d'argent. C'est à toi qu'il consacre et ses succès et ses trésors. En retour, auguste portier du ciel, obtiens de Dieu, pour le troupeau dont tu continues d'être le pasteur, des jours tranquilles et prospères [1]. »

[1] *Lumine sed magno vibrare janua cerno,*
Astriferumque polum indicat ipse nitor.
Terreor, et vultus servantum limina sacra
Geminis in portis ora jocanda nitent.
Simonis aspectu fulgens præcluditur una,
Altera sed Pauli radiat orbe docens.
Aditus interior gazarum exæstuat opes,
Et depicta nitent tumulis ipsa suis.
Aureis in petalis gemmarum cluditur ordo,
Et superba tegit blattea palla fanum.
Sic quoque conjunctis servatur gloria rebus,
Et variata simul nexa natura manet.
Inclyto cum opere surrexit fama perennis,
Indubitante fide reddite cuncti vota.
Lux arcana Dei, Verbum, Sapientia, lucis
Atque coruscantis splendida imago Patris,
Ad nos descendit, nec ubi fuit ante recessit,

Importance doctrinale de l'inscription.

7. L'importance doctrinale de ce monument épigraphique, contemporain d'Honorius et conservé dans son authenticité lapidaire jusqu'à nous, n'avait pas échappé à la sagacité d'André Duchesne et d'Henri Canisius. « En face de telles inscriptions, dit le premier, ceux-là devraient rougir de honte, qui tâchent impudemment de tacher la mémoire d'Honorius [1]. » Le second n'est pas moins explicite. « On n'a pas, dit-il, suffisamment fait attention à la portée dogmatique de ces deux vers :

Plenus homo in terris et verus nascitur idem,
Virginis ex utero, totus ubique Deus.

Ils renferment implicitement la condamnation de tout le système monothélite [2]. » En effet, si « la lumière inaccessible de Dieu, le Verbe, la sagesse, l'image incréée du Père » en s'incarnant dans le sein d'une Vierge, et en descendant sur la terre » est né « homme complet, » *plenus homo*, en même temps que « Dieu tout entier, »

Ut cæcas mentes erueret tenebris.
Plenus homo in terris et verus nascitur idem
Virginis ex utero totus ubique Deus.
Discipulis præcepta dedit, Petrumque beatum
Hos intra primum sanxit et egregium ;
Cujus in arbitrio cœlum terramque reliquit,
Pandere vel potius claudere cumque velit.
Nam sub mortigenæ quidam jacuere gehennæ
Verbere confossi mente, fide atque opere.
Instria testatur, possessa hostilibus armis,
Septies et decies schismate pestifero.
Esset ut impletum Jeremiæ voce canentis :
Ultio captivis tam numerosa fuit.
Sed bonus antistes, dux plebis, Honorius armis
Reddidit ecclesiis membra revulsa piis.
Doctrinis, monitisque suis de faucibus hostis
Abstulit exactis jam pene tura modis.
At tuus argento præsul construxit opimo
Ornavitque fores, Petre beate, tibi.
Tu modo cælorum quapropter janitor alme,
Fac tranquilla tui tempora cuncta gregis.

[1] *Hist. des Papes*, tom. I, p. 636. — [2] Henr. Canis., *Antiq. Lect.*, tom. VI, pag. 412.

totus ubique Deus; il est clair que, comme homme, il a eu la volonté humaine, sans laquelle l'être humain n'existe pas à l'état complet, en d'autres termes, sans laquelle l'homme n'a pas la plénitude de son être, et ne saurait s'appeler *plenus homo*. Il n'est pas moins évident que, comme Dieu, il a eu la volonté divine, sans laquelle il ne saurait être appelé ni Dieu, ni *totus ubique Deus*. Retenons donc cette profession de foi théologique, gravée sur le marbre du portique de Saint-Pierre de Rome, du vivant d'Honorius, et sinon par son ordre, du moins avec son assentiment. L'épigraphie romaine était, au VIIe siècle, ce que serait de nos jours l'imprimerie pontificale. Au point de vue dogmatique, le monument que nous rappelons ici a donc une irréfragable autorité. Il nous représente la doctrine qu'enseignait Honorius sur l'union du Verbe avec l'humanité. Cette doctrine ne ressemble en rien à ce qui s'appela depuis le monothélisme. Nous le constatons, et nous prions le lecteur d'en tenir note.

Epitaphe de Boniface V composée par Honorius.

8. La comparaison entre l'épigraphie lapidaire du VIIe siècle et ce que nous appellerions de nos jours l'imprimerie pontificale, pourrait laisser subsister dans quelques esprits une équivoque qu'il importe d'éclaircir. Ainsi, par exemple, les ouvrages pleins de science ecclésiastique et d'érudition qui, depuis le règne de Pie IX, sont sortis des presses camérales, n'engagent en dernière analyse que la responsabilité de leurs auteurs respectifs. S'il arrivait qu'une controverse dogmatique s'élevât à propos de quelqu'un d'entre eux, la doctrine du souverain pontife ne serait pas intrinsèquement compromise. Mais l'épigraphie de la basilique vaticane, au VIIe siècle, touchait de beaucoup plus près à la personne même d'Honorius. Ce pape composa lui-même d'autres distiques que nous avons cités précédemment, et qui furent gravés sur le tombeau de Boniface V, son prédécesseur, dont il avait voulu attester, de science certaine, et comme témoin oculaire, « l'intégrité de la foi; » *pura fides hominis*. Il avait signé son témoignage :

Hoc tibi pro meritis successor Honorius amplis,
Marmore construxit munus epitaphii [1].

[1] Cf. chap. précéd., pag. 391.

Nous voyons dans ce fait une double garantie et contre les exagérations de la flatterie et contre celles du dénigrement contemporain. En se constituant le juge de son prédécesseur, Honorius donnait à sa sentence le caractère de la plus haute impartialité et de l'autorité la plus éminente. D'ordinaire les successeurs ne pèchent pas par excès de tendresse pour ceux qui les ont précédés. C'est une vérité d'expérience ; le fait lui-même tient au penchant bien connu du cœur humain, toujours porté à verser du côté de l'amour-propre. Mais ce n'est pas ce trait particulier de l'épitaphe de Boniface V composée par Honorius, que nous voulons surtout mettre en relief. La préoccupation qui s'y fait remarquer, et sur laquelle nous appelons l'attention du lecteur, c'est la question d' « intégrité de foi » *pura fides hominis*, compagne d'une « sage simplicité » *simplicitas sapiens*, alliée à une « perspicacité vigilante et vive » *vivax sollertia*, en un mot, comme le dit très-bien le latin calqué sur un texte évangélique : *serpentina simplicitas*. Dans la bouche d'Honorius, ces paroles, il faut l'avouer, ont une portée considérable. Elles prennent, si l'on peut parler ainsi, la valeur d'un programme. Tout en caractérisant la conduite du prédécesseur, elles indiquent la pensée dominante du pontife appelé à lui succéder. Nous sommes donc certains d'avance qu'Honorius n'aura pas moins à cœur « l'intégrité de la foi, la perspicacité vigilante, l'adresse du serpent jointe à la simplicité de la colombe, » qu'il aime à louer dans Boniface V.

§ II. Honorius et l'Italie.

Liaison d'Honorius avec saint Bertulf, abbé de Bobbio.

9. Mais entre un programme de gouvernement et la réalité d'un règne, la différence parfois est grande. On ne le sait que trop. Voyons donc si les contemporains d'Honorius jugèrent que ce pape ait bien rempli sa mission, et soit resté fidèle aux promesses implicitement formulées sur la tombe de son prédécesseur. On se souvient de l'historiographe Jonas, le « visiteur » attitré des monastères de l'ordre de saint Colomban dans les Gaules et l'Italie. Par le fait même de cette charge, qui le mit en rapport avec tout ce que le

VIIe siècle compta de personnages éminents en science et en sainteté, Jonas est un témoin tel que la critique la plus sévère peut le souhaiter. L'habitude des hommes, l'expérience des affaires, les vues larges que donnent l'étendue des relations et la connaissance des pays les plus divers, tout se réunit pour assurer au témoignage de Jonas une valeur exceptionnelle. Or, Jonas eut l'occasion de connaître Honorius ; il le vit de près à Rome, durant son pontificat. Voici en quels termes il s'exprime : « Le successeur de saint Attale dans le gouvernement de l'abbaye de Bobbio, fut le vénérable Bertulf, un franc de noble race, neveu de l'évêque de Metz, Arnulfus (saint Arnoul). A l'exemple de son oncle, Bertulf avait renoncé aux grandeurs du siècle, et s'était d'abord enfermé dans l'école épiscopale de Metz. L'amour d'une vie plus parfaite le conduisit à Luxeuil. Là, il se mit sous la direction de saint Eustaise : sa fidélité à la sainte règle et sa charité le firent aimer de tous les religieux. Le bienheureux Attale, dans un voyage à Luxeuil, s'attacha à Bertulf et l'emmena avec lui en Italie. Quand Attale mourut, tous les moines de Bobbio, d'une voix unanime, s'écrièrent : Prenons Bertulf pour notre père ! — Il fut fait ainsi, et le nouvel abbé continua les œuvres de bénédiction, de grâce et de salut, commencées par son prédécesseur. Durant treize ans, il se montra le père des religieux, l'apôtre de la contrée. Ce fut alors que l'antique serpent, ennemi de la paix et de la piété, chercha à ébranler l'institution particulièrement pacifique et pieuse du saint abbé. Il suscita contre elle Proculus, évêque de Tortona, qui entreprit de revendiquer un droit de juridiction sur l'abbaye de Bobbio. Quelques évêques du voisinage et un certain nombre d'hommes de la cour, habilement circonvenus, entrèrent dans cette ligue. De concert avec eux, Proculus essaya de gagner à sa cause le roi lombard Ariowald. Bien que celui-ci fût arien, il ne voulut pas s'immiscer dans une controverse purement ecclésiastique. Sa réponse aux religieux que lui députa Bertulf à cette occasion, atteste autant de modération que de bon sens. Il ne m'appartient pas, dit-il, de connaître des causes sacerdotales. C'est le fait des conciles. — Vous n'êtes donc pas engagé dans le parti de l'évêque de

Tortona? demandèrent les religieux. — Nullement, reprit Ariowald. — Et pour mieux constater l'impartialité de son attitude, il s'offrit à leur fournir, aux frais du trésor royal, le moyen de se rendre à Rome, pour y soumettre l'objet du différend à l'autorité du siége apostolique. Grâce à cette offre généreuse, continue Jonas, le bienheureux Bertulf et moi, nous partîmes pour Rome dans un équipage royal, et nous fûmes présentés au pape Honorius. Après que l'abbé eut exposé l'état de la question, le pontife s'enquit soigneusement des précédents qui pouvaient l'éclairer : il se fit montrer le texte de la règle et les registres coutumiers du monastère. Bertulf lui fournit avec empressement ces diverses pièces. Après en avoir pris connaissance, Honorius témoigna hautement la satisfaction qu'il éprouvait en constatant la régularité, la discipline religieuse, l'humilité monastique, dont la maison de Bobbio donnait l'exemple. Il exigea que le bienheureux abbé Bertulf demeurât quelques semaines à Rome, et chaque jour il voulait l'entretenir, lui recommandant de persévérer dans sa pieuse conduite, l'exhortant à combattre avec le glaive évangélique la perfidie arienne, qui menaçait toujours l'Italie. Le vénérable pape Honorius était lui-même un esprit plein de sagacité, vigoureux dans le conseil, illustre par la science, éminent par la douceur et l'humilité : *Erat enim venerabilis præsul Honorius sagax animo, vigens consilio, doctrina clarens, dulcedine et humilitate pollens.* Il témoignait sa joie de rencontrer, dans la personne du bienheureux Bertulf, un interlocuteur digne de comprendre ses grandes vues : aussi ne fut-ce qu'avec une grande peine qu'il consentit à le voir quitter Rome. Cependant, les grandes chaleurs étant venues, le pape ne voulut pas insister davantage; il remit au vénérable abbé une lettre apostolique, déclarant que le monastère de Bobbio était et demeurerait à l'avenir exempt de toute juridiction épiscopale autre que celle du pontife romain. Après quoi, il nous fut permis de nous remettre en route [1]. »

[1] Jon., *S. Bertulf. Vit.* nos 1-8; *Patr. græc.*, tom. LXXXVII, col. 1063.

10. Il est remarquable que l'hagiographe Jonas, pour caractériser les traits saillants de la physionomie d'Honorius, reproduise textuellement quelques-unes des paroles de l'épitaphe de Boniface V. Honorius brille par « la sagacité de l'esprit, l'intégrité de la doctrine, la vigueur du conseil ; » il y joint « l'humilité et la douceur, » ces deux vertus que Notre-Seigneur, dans l'Évangile, voulait apprendre lui-même à ses apôtres, et qu'il leur légua comme un divin héritage. Entre le pontife Honorius et le bienheureux Bertulf, un lien étroit d'amitié s'établit en quelque sorte d'une manière soudaine. Bertulf était un saint. Sa vie fut pleine de merveilles surnaturelles. Pour n'en citer qu'une seule, il suffira d'emprunter encore quelques lignes au récit de Jonas. « A notre départ de Rome, dit-il, après avoir traversé les champs de la Toscane, nous arrivâmes au pied de l'Apennin, près d'un castrum appelé Bismantum. Là, Bertulf qui était déjà un peu souffrant à son départ de Rome, fut pris d'une fièvre tellement violente que nous crûmes tous l'heure de sa mort arrivée. Ma douleur et celle de mes compagnons étaient extrêmes. Ce fut le désespoir au cœur que nous dressâmes notre tente, au milieu d'un vallon désert. Or, on était à la vigile de la fête de saint Pierre et saint Paul (28 juin). Durant la nuit, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, apparut à notre cher malade. Lève-toi, lui dit-il, tu es guéri. — Bertulf, ne sachant quel était le personnage céleste qui lui parlait, lui demanda son nom. — Je suis l'apôtre Pierre, répondit l'apparition. C'est ma fête que l'univers catholique célèbre en ce jour. — Après avoir ainsi parlé, la vision disparut. Bertulf me réveilla, car j'étais endormi sous sa tente. Je le vis se lever; il était guéri [1]. » On aime à voir s'exercer si directement le patronage de saint Pierre sur Bertulf, l'ami d'Honorius successeur de saint Pierre. La mémoire d'Honorius, objet de tant de calomnies rétrospectives, ne perd pas, on le voit, à être replacée dans son milieu historique et contemporain.

Eloge d'Honorius et de saint Bertulf par l'hagiographe Jonas.

11. Nous avons encore le texte du privilége apostolique remis par Honorius à saint Bertulf, en faveur du monastère de Bobbio.

Diplôme pontifical d'Honorius

[1] Jon., *Vit. S. Bertulf.*, nos 8 et 9 ; *Patr. lat.*, t. cit., col. 1063.

En faveur du monastère de Bobbio.

Ughelli l'a reproduit dans son *Italia sacra* [1]. Bien que l'unique manuscrit dépositaire de ce monument soit un peu fruste et qu'il présente une lacune de deux ou trois lignes, l'ensemble est sauf. En voici la teneur : « Honorius évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à frère Bertulf, abbé et prêtre. Si l'on doit se prêter à tout ce qui peut favoriser la piété, combien plus ne faut-il pas le faire quand il s'agit de droits intéressant le culte divin? droits dont il conviendrait non pas seulement de solliciter mais d'exiger même le maintien en vertu du précepte de la charité. Vous nous demandez donc de conférer au monastère des saints Pierre et Paul de Bobbio, dont vous êtes abbé, les priviléges du siége apostolique, afin qu'il soit uniquement soumis à la juridiction de cette sainte église romaine à la tête de laquelle, par l'autorité de Dieu, nous présidons. Conformément à vos pieux désirs et à l'amour que vous portez au siége apostolique, nous déclarons votre monastère exempt de toute autre juridiction épiscopale, et nous interdisons expressément à tout évêque ou prêtre d'y célébrer la solennité de la messe, sans une invitation spéciale de l'abbé. Et maintenant, frère, délivré de toute inquiétude, consacrez uniquement vos efforts à la prospérité spirituelle de votre monastère; faites-y régner la discipline sainte et une pureté inviolable. Telle est la splendeur véritable des maisons religieuses [2]..... Au-dessus de tous les priviléges apostoliques, vos frères doivent ambitionner l'abondance des grâces célestes, fruits de la prière assidue et quotidienne. Que la communauté de vie soit sincèrement pratiquée, dans la sobriété, l'abnégation de la volonté propre. Ceux pour qui le monde est mort et enseveli, ne doivent pas laisser croître dans leur âme la semence des contentions et du vice. A quoi leur serviraient tous leurs travaux, si l'orgueil en détruisait le mérite? C'est dans l'humilité, comme dans une forteresse inexpugnable, qu'ils doivent mettre en dépôt les trésors célestes de la grâce, pour en assurer la sauvegarde. Qu'ils aient toujours sous les yeux, et présente à la

[1] Ughelli, *Italia sacra*, tom. IV; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 483. — [2] Il y a ici dans le manuscrit une première lacune.

pensée, la règle de Colomban leur père. Les supérieurs y apprendront comment ils doivent commander [1].... afin que tous s'avancent par le chemin de la régularité et de l'obéissance parfaite vers les joies sans fin de la céleste patrie. Tels sont les sentiments que nous recommandons à votre sollicitude, suppliant avec larmes la miséricorde divine, dont nous attendons le salut, de vous aider dans votre œuvre, afin que la fragilité humaine, soutenue par la grâce du divin Rédempteur, puisse accomplir les devoirs de la vraie piété. — Donné le III des ides de juin [2], l'an 18e après le consulat du très-pieux et auguste empereur Héraclius (11 juin 627). »

Lettre d'Honorius à l'exarque de Ravenne. Avénement d'Ariowald au trône des Lombards.

12. Cette lettre authentique d'Honorius justifie pleinement les paroles de Jonas. On y retrouve « l'esprit sagace, le jugement solide, l'insigne doctrine, la douceur et l'humilité » du pontife. La mansuétude apostolique n'excluait chez lui ni la fermeté ni la décision. Nous en avons une preuve dans l'attitude qu'il eut à prendre vis-à-vis des évêques schismatiques de l'Italie transpadane et de l'Istrie. Une révolution en Lombardie venait de réveiller les espérances des partisans obstinés des Trois-Chapitres, et leur avait fourni une nouvelle occasion d'intrigues. Le jeune roi Adaloald, fils d'Agilulfe et de Théodelinde, mécontenta ses sujets par la hauteur et la brutalité de ses manières. Paul Diacre prétend qu'il fut atteint d'aliénation mentale [3]. Peut-être quelques imprudences de jeunesse, facilement exploitées par un parti de malveillants, furent-elles ses seuls torts. Quoi qu'il en soit, les évêques schismatiques de la haute Italie se rangèrent ouvertement contre lui, et entreprirent de le détrôner. Voici en quels termes Honorius écrivit à l'exarque de Ravenne, Isaac, pour flétrir leurs manœuvres : « On nous apprend que les évêques de l'Italie transpadane ont essayé de détacher le gouverneur Pierre de la fidélité qu'il a jurée au roi Adaloald, pour le gagner au parti du

[1] Autre lacune dans le manuscrit.

[2] Le texte imprimé par Ughelli porte par erreur le mois de janvier; nous le remplaçons d'après Muratori, par celui de juin. (Cf. *Annal. d'Ital.*, ad ann. 627.)

[3] Paul. Diac., *De gest. Langobard.*, lib. IV, cap. v.

tyran Ariowald. Le gouverneur a noblement refusé son concours à leurs desseins iniques. Il prétend garder inviolable le serment prêté par lui entre les mains d'Agilulfe père d'Adaloald. Autant cette détermination est louable et sainte, autant la conduite des évêques prévaricateurs est exécrable devant Dieu et devant les hommes. Comme ministres de Jésus-Christ, ils avaient le devoir de s'opposer à un attentat dont ils sont devenus les principaux fauteurs. Lors donc qu'avec la grâce de Dieu vous aurez, ainsi que nous en conservons l'espoir, rétabli Adaloald sur son trône, nous vous prions d'envoyer à Rome ces évêques indignes, afin que leur crime ne demeure pas impuni [1]. » Muratori, après avoir cité cette lettre si honorable pour le caractère du souverain pontife, ajoute les réflexions suivantes : « Les paroles d'Honorius nous font conjecturer qu'Adaloald n'était nullement fou, et que cette rumeur, accueillie plus tard par Paul Diacre, pouvait avoir été mise en circulation par les ennemis de ce prince. Ariowald, que les conjurés se proposaient de mettre sur le trône, était arien. Il avait de plus à venger la mort de Gondoald, son père, tué par ordre d'Agilulfe. Ces deux circonstances expliquent d'une part son acharnement personnel contre le jeune roi, de l'autre la connivence qu'il rencontrait parmi les Lombards, où l'arianisme était encore très-répandu. » A ces judicieuses observations de Muratori, nous nous permettrons d'ajouter que les évêques schismatiques se montraient fidèles à leurs traditions, en appuyant de leur influence un prétendant arien. La haine contre les pontifes de Rome aveuglait tellement leur esprit, qu'ils préféraient obéir à un ennemi déclaré de la foi chrétienne, plutôt qu'à un souverain catholique, et comme tel dévoué au saint-siége. Le résultat parut d'abord favoriser leurs sacriléges espérances. L'exarque de Ravenne, Isaac, ne réussit point à rétablir Adaloald sur le trône. Son rival, celui qu'Honorius appelait « le tyran, » Ariowald, se maintint au pouvoir. Mais, en devenant roi, il comprit mieux les devoirs et la responsabilité que ce titre impose. Sans abjurer l'a-

[1] Honor., *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 469.

rianisme, il se montra plein de déférence pour l'Église catholique[1]. Sa réponse à saint Bertulf, que nous avons citée précédemment, en est une première preuve : sa conduite vis-à-vis d'Honorius nous en fournira une autre non moins éclatante.

Ariowald et les évêques schismatiques d'Istrie.

13. Les schismatiques d'Istrie, poursuivis à la fois par la vigilance d'Honorius et par celle de l'exarque de Ravenne, n'avaient plus de ressources que dans l'appui qu'ils comptaient trouver chez les Lombards. Officiellement l'Istrie relevait encore de la juridiction impériale de Constantinople, mais l'éloignement d'une part, et de l'autre les fréquentes révoltes des exarques contre l'autorité métropolitaine, occupée exclusivement elle-même à combattre les Perses, laissaient trop souvent le champ libre aux manœuvres des schismatiques. Le patriarchat de l'île de Grade étant venu à vaquer, les sectaires réussirent à faire élire un des leurs, Fortunat. Malgré l'hypocrite dissimulation dont le nouveau titulaire usa d'abord, il ne tarda pas à laisser percer son horreur pour le ve concile général. Quand il se fut démasqué, il rencontra la plus vive opposition de la part du clergé de Grade. Prêtres et fidèles s'unirent contre lui, et réclamèrent l'intervention de l'exarque de Ravenne pour chasser le pasteur mercenaire. Effrayé de cette levée de boucliers, le schismatique n'osa point affronter les périls qui le menaçaient. Il dépouilla la métropole de Grade, les diverses églises paroissiales, les hospices des localités soumises à sa juridiction, de leurs vases sacrés et de tous les trésors qu'elles possédaient. Avec ce butin sacrilége, il quitta précipitamment l'Istrie, et vint se réfugier sur le territoire lombard, au castrum de Gormona, dans le Frioul. L'occasion eût été belle pour Ariowald de

[1] Pendant qu'il n'était encore que simple prétendant, un an avant la mort de saint Attale, abbé de Bobbio, Ariowald rencontra à Pavie un religieux de ce monastère, le prêtre Blidulf. Voici, dit-il, un de ces moines de Colomban qui ne daignent pas nous saluer. — Et s'avançant près de Blidulf, il lui donna le premier le salut. — Je vous aurais devancé, répondit le prêtre, si vous ne professiez une doctrine contraire à la foi. — Cette réponse irrita le prince arien, qui donna secrètement l'ordre d'arrêter Blidulf, et le fit cruellement flageller. (Jon., *S. Bertulf. Vit.*; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1065.)

prendre en main la cause d'un schismatique à la fois intrus et voleur. Il s'est rencontré de nos jours des hommes d'état qu'une alliance de ce genre n'eût pas trop effrayés. Malgré son arianisme, le roi lombard croyait que l'honnêteté est la première et la meilleure des politiques. Loin d'encourager par son influence l'apostasie de Fortunat, il mit tout son crédit au service du pape Honorius, pour l'aider à rétablir l'église de Grade dans ses droits indignement violés. Enfin il bannit Fortunat de son territoire.

Lettre d'Honorius aux évêques de l'Istrie et de la Vénétie. Installation d'un patriarche catholique sur le siége de Grade. Inscriptions contemporaines.

14. Voici la lettre écrite à ce sujet par Honorius; elle est aussi honorable pour le roi arien que pour le pape : « Honorius évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques nos frères bien-aimés, constitués dans la Vénétie et l'Istrie. — Le but de cette présente lettre décrétale que nous adressons à votre fraternité est de vous notifier la promotion au siége métropolitain de Grade d'un pasteur légitime, qui prendra la place abandonnée par un nouveau Judas. Le malheureux schismatique avait l'avarice du disciple apostat; il en a renouvelé l'infamie. Le premier Judas a trahi le chef; celui-ci a trahi les membres de l'Église. Le sous-diacre et régionnaire de ce siége romain, Primigenius, a été désigné pour recevoir l'ordination épiscopale et le pallium, avec mission de gouverner désormais l'église de Grade. Votre fraternité disposera tout, selon les règles ecclésiastiques, pour le recevoir, et lui rendre les honneurs et l'obéissance qui lui sont dus, comme à votre nouveau chef. De notre côté, nous envoyons une ambassade au très-excellent roi des Lombards, le suppliant de faire restituer aux églises spoliées les objets laissés par Fortunat, depuis que cet apostat, traître à Dieu et à l'unité, s'est enfui chez les nations barbares. Nous adressons les mêmes recommandations aux patriciens de la très-chrétienne république, afin que les spoliateurs reçoivent partout le même châtiment [1]. Donné le XII des calendes de mars,

[1] Honor.. *Epist.* II; *Patr. lat.* A propos de l'expression de « république très-chrétienne » employée ici par Honorius, une discussion s'est élevée entre les savants. Les uns, tels que Baronius et Binio, rapportent ce titre à la république de Venise. Les autres, avec Muratori, l'entendent de l'empire romain d'Orient, et nous sommes de leur avis.

l'an XVIII du règne du très-pieux Héraclius [1] (18 février 628). » La lettre d'Honorius mit fin à ce déplorable scandale. Le roi lombard se prêta à tout ce que demandait le pontife. Primigenius fit asseoir avec lui sur le siége de Grade l'orthodoxie et le dévouement à l'église romaine. Il paraît que son influence ramena à l'unité catholique un certain nombre d'évêques dissidents, et l'on put croire que le schisme allait pour jamais disparaître d'une province où il avait si longtemps régné. L'inscription gravée sur le portique de Saint-Pierre, et dont nous avons déjà donné la traduction, célèbre ce joyeux événement :

Instria testatur possessa hostilibus armis,
Septies et decies schismate pestifero,
Esset ut impletum Jeremiæ voce canentis :
Ultio captivis tam numerosa fuit.
Sed bonus antistes, dux plebis, Honorius armis
Reddidit ecclesiis membra revulsa piis.

Une autre inscription, celle même qui fut placée plus tard sur le tombeau d'Honorius, et que nous aurons l'occasion de reproduire en entier, s'exprime d'une façon presque identique. « L'Istrie, dit-elle, fatiguée des horreurs d'un long schisme, revient par ta sagesse à la tradition des pères : »

Histria nam dudum sævo sub schismate fessa
Ad statuta patrum teque monente redit.

A l'époque où les contemporains d'Honorius parlaient ainsi, on put croire en effet que le schisme des Trois-Chapitres était terminé. Mais il devait se réveiller encore, pareil aux feux cachés sous la cendre, qui laissent un long intervalle entre chaque explosion. Ce ne fut qu'en 690, sous le pontificat de Sergius I,

[1] Cette date ne se trouve pas dans le texte imprimé par Ughelli et reproduit par la *Patrologie*. Nous la restituons d'après Muratori (*Antiq. Ital.*, dissert. XVIII), qui l'avait trouvée lui-même dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne.

que le schisme, ainsi que nous le verrons, disparut définitivement de l'Istrie [1].

Lettre d'Honorius aux évêques d'Épire.

15. On peut rapporter à cette affaire une lettre d'Honorius aux évêques d'Épire, Jean, André, Étienne et Donatus. Les violences contre lesquelles le pape s'élève avec énergie étaient malheureusement trop fréquentes dans les provinces ravagées par le schisme. Voici l'épître pontificale : « Les envoyés, porteurs de ces présentes, ont sollicité de nous, suivant les formes ecclésiastiques, le pallium en faveur du diacre Hypatius, que vous venez de sacrer évêque de Nicopolis. Avant de rien statuer à cet égard, nous devons vous faire connaître le motif qui nous retient dans l'anxiété la plus vive. Ce motif est tel, que nous n'avons pu nous en ouvrir à vos envoyés. Le dernier titulaire de Nicopolis, Soterius, est mort assassiné. Nous voulons savoir pertinemment si l'attitude du diacre Hypatius a été irréprochable dans cette affaire. Envoyez-le donc le plus promptement possible dans cette ville de Rome, afin que, sur la confession du bienheureux apôtre Pierre, il prête le serment de n'avoir d'aucune manière, par ruse, machination

[1] A ce sujet, nous indiquerons brièvement une erreur dans laquelle sont involontairement tombés jusqu'ici la plupart des écrivains qui se sont occupés d'Honorius. Trompés par les deux inscriptions relatives à son pontificat qui lui attribuent l'honneur d'avoir définitivement terminé le schisme des évêques d'Istrie, ils ont cru devoir rapporter à la même époque une troisième épitaphe, citée par Gruter (*Corp. Inscript.*, tom. II, p. 1169, n° 6). En particulier, MM. Loth et Weill, dans la collection, excellente d'ailleurs, intitulée : *La cause d'Honorius, documents originaux* (in-4°, Paris, Palmé, 1870), n'ont pas su éviter cette méprise. Ils citent comme appartenant à Honorius l'épitaphe commençant par ces mots : *Quis mihi tribuat ut fletus cessent immensi*, etc. Avant eux, Mgr Gerbet, d'illustre mémoire, dans son beau livre : *Esquisse de Rome chrétienne*, avait adopté l'opinion générale, et considérant cette inscription comme l'épitaphe du pape Honorius, il en avait cité ces deux vers : « La virginité a vécu avec toi depuis ton berceau; la vérité est demeurée avec toi jusqu'à la fin de la vie. » Les nouveaux Bollandistes, au tom. VIII d'octobre, p. 904-907, publié en 1853, ont restitué cette épitaphe au prêtre Thomas de Pavie, qui, sous le pontificat de Sergius I, travailla à l'extinction définitive du schisme des Trois-Chapitres. Déjà Oltrocchi, dans son *Histoire de l'église de Milan*, avait indiqué cette rectification, appuyée sur la découverte du manuscrit célèbre intitulé : *Rhythmus synchronus in laudem Cuniberti regis Langobardorum.*

expresse ou par consentement même tacite, trempé dans ce crime. Lorsqu'il aura ainsi prouvé son innocence, et écarté de sa personne jusqu'à l'ombre du soupçon, nous pourrons lui accorder les honneurs que vous demandez pour lui. Le malheureux Soterius avait été lui-même faussement soupçonné de quelques fautes, il n'hésita point à venir ici, et à se justifier en prêtant serment sur le tombeau du prince des apôtres [1]. »

Lettre d'Honorius relative à l'église de Cagliari (Sardaigne)

16. On retrouve toute la vigilance et la fermeté du pontife dans cette autre lettre qu'il adressait au sous-diacre Sergius, *defensor* de l'église romaine en Afrique. « Il y a quelque temps, dit Honorius, une affaire canonique où se trouvaient impliqués l'archevêque de Cagliari et quelques-uns de ses clercs, fut déférée à notre jugement. Leur présence étant nécessaire à Rome pour l'examen et la discussion de la cause, nous les appelâmes. L'archevêque se rendit aussitôt à notre invitation, mais les clercs, se faisant justice à eux-mêmes, refusèrent de comparaître. Ils furent en conséquence privés de la communion et frappés d'anathème. Le régionnaire du siége apostolique en Sardaigne reçut l'ordre de contraindre ces rebelles à venir purger ici leur contumace. Déjà ils étaient embarqués et le navire allait mettre à la voile, lorsque le gouverneur Théodore, poussé par une perversité infernale, vint les enlever, et les fit transporter violemment en Afrique. Nous écrivîmes aussitôt à notre fils Grégoire, préfet d'Afrique, pour lui dénoncer cet attentat, le priant de réprimer l'insolence du gouverneur de Sardaigne, et de renvoyer immédiatement à Rome les personnes soumises à notre juridiction. Votre expérience [2] devra donc insister sur ce point près de l'éminentissime préfet, lui représentant que l'excommunication et l'anathème qui frappent les rebelles seraient encourus *ipso facto* par quiconque se ferait leur auxiliaire ou leur complice. Nous adressons à votre expérience un exemplaire des édits de Théodose et de Valentinien, confirmant et renouvelant les priviléges du siége apostolique. Vous les commu-

[1] Honor., *Epist.* VIII; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 478.

[2] C'était le titre officiel donné aux défenseurs, dans le style de la chancellerie romaine.

niquerez non-seulement à l'éminentissime préfet, mais à tous ceux qui seraient tentés d'empiéter sur les prérogatives du saint-siége. Quant à nous, nous avons la confiance que, par la miséricorde du Seigneur notre Dieu, nous ne manquerons jamais à revendiquer les droits et les priviléges du siége apostolique et à les défendre contre toutes les agressions : » *Nam de Domini Dei nostri misericordia confidimus, quod jura vel privilegia beati Petri curabimus expetere, atque immutilata intentione quæsita atque impertita defendere* [1].

Lettre d'Honorius à l'évêque de Syracuse, et au maître des milices à Salerne.

17. Ce langage authentique d'Honorius contraste singulièrement avec les accusations posthumes dont sa mémoire fut l'objet. Mais nous sommes encore loin d'avoir épuisé tout ce que les lettres de ce pontife offrent de remarquable. Saint Yves de Chartres nous a conservé le fragment d'une de ses épîtres à un évêque de Syracuse, nommé Pierre, n'ayant malheureusement d'apostolique que le nom. « Nous sommes informé, dit le pape, que votre fraternité intervient dans des causes criminelles, ce qui est interdit formellement par les saints canons, et ce que les convenances seules suffiraient à vous défendre. On nous apprend aussi une imprudence scandaleuse que vous auriez commise. On prétend qu'à la tête de plus de trois cents femmes, qui vociféraient en pleine rue, vous êtes allé trouver l'éminentissime préfet, lequel était alors au bain, pour réclamer la destitution d'un fonctionnaire. Notre fils, le diacre Cyriaque, est chargé par nous d'une enquête à ce sujet. Nous lui avons remis tout pouvoir, si les faits sont constatés, pour sévir avec toute la rigueur des lois canoniques [2]. » Une autre lettre du pape au maître des milices, Anatolius, n'est ni moins sévère, ni moins énergique. « Le porteur des présentes, dit Honorius, s'est adressé à nous en pleurant. Il affirme que son frère a été as-

[1] Honor., *Epist.* IX ; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 479. C'est probablement cette affaire qui fournit à Honorius l'occasion de formuler le décret suivant, cité sous son nom dans le *Corpus juris canonici : Curæ sit omnibus episcopis excommunicatorum omnino nomina tam vicinis episcopis quam suis parochianis pariter indicare, eaque in celebri loco posita præ foribus ecclesiæ cunctis venientibus inculcare, quatenus in utraque diligentia excommunicatis ubique ecclesiasticus aditus excludatur, excommunicationis causa omnibus auferatur* (Grat. XI, Cf. 3).

[2] Honor., *Epist.* XIV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 481.

sassiné par un soldat du camp de Salerne, et que le meurtrier s'est emparé de toutes les dépouilles de sa victime. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici le devoir que toutes les lois divines et humaines vous imposent en cette circonstance. De la part de ceux qui ont le pouvoir, la négligence à punir de pareils forfaits serait de la connivence ; ils auraient à en rendre un compte terrible au tribunal du juge suprême. Votre gloire [1] s'empressera donc de livrer le coupable au juge de la province, afin que le procès suive son cours. Il ne faut pas que l'honneur militaire soit compromis par le fait d'un vil meurtrier [2]. » En dehors de l'intérêt qu'offrent pour le tableau des mœurs sociales au VIIe siècle les lettres d'Honorius, elles nous montrent l'action déjà souveraine de la papauté à cette époque. En parlant au maître des milices, Honorius ne prie pas, il ordonne : *gloria vestra judici provinciæ tradendum ac puniendum justitiæ impulsu festinet.*

Deux lettres d'Honorius à un *defensor* et à un sous-diacre de l'église romaine.

18. On retrouve ce ton d'autorité décisive, avec un accent d'indignation plus marqué encore, dans un autre fragment conservé par Yves de Chartres. Il s'agissait d'un misérable qui avait attenté à l'honneur d'une vierge consacrée à Dieu. « Cet infâme, dit Honorius, continue à braver l'opinion publique dans le pays même où il a commis son crime. Il paraît que de puissantes influences ont empêché jusqu'ici de le poursuivre. Votre dilection s'inspirera en cette circonstance du zèle pour la maison de Dieu. Ne cessez d'insister près de la juridiction compétente, jusqu'à ce que le coupable soit

[1] Encore un titre officiel d'honneur. Pour mieux faire comprendre au lecteur la valeur relative de ces expressions cancellaresques, nous croyons devoir en reproduire la liste exacte, dressée d'après les lettres de saint Grégoire le Grand : aux simples abbés, *Dilectio;* aux abbés prêtres, *Sanctitas;* aux avocats, *Gloria;* aux défenseurs, *Experientia;* aux diacres, *Sanctitas* et *Dilectio;* aux ducs, *Gloria, Magnitudo;* aux évêques, *Beatitudo, Corona, Dilectio, Fraternitas, Reverendissimus, Sanctitas;* aux exarques, *Excellentia;* aux empereurs, *Clementia, Pietas, Serenitas;* aux juges, *Eminentia;* aux magistrats, *Excellentia, Illustris, Magnitudo;* aux maîtres de la milice, *Gloria;* aux notarii, *Experientia;* au pape, *Celsitudo, Corona, Sanctitas;* aux préfets, *Gloria;* aux rois et reines, *Excellentia, Gloria, Illustris;* aux sous-diacres administrateurs d'un patrimoine ecclésiastique, *Experientia;* en général, à toute personne constituée en dignité ou d'un rang éminent, *Gloria.* (*Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 1586.)

[2] Honor., *Epist.* XV; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 482.

déféré aux tribunaux dont il relève. Que le procès se poursuive, et s'il intervient une condamnation, qu'elle soit exécutée. Hésiter à punir de tels forfaits, serait attirer sur les peuples la vengeance divine [1]. » La suscription de cette lettre n'a point été conservée ; nous ne connaissons donc pas le personnage à qui elle s'adressait. Le titre de *dilectio*, employé par Honorius, pourrait convenir à l'un des défenseurs de l'église romaine. En faisant appel à leur zèle, le pape savait aussi récompenser leurs services. Nous avons encore deux titres de pensions ecclésiastiques accordées par lui, l'une au sous-diacre Gratiosus, l'autre au notaire Servus-Dei. Voici la formule employée pour Gratiosus : « Les services rendus à l'Église doivent être récompensés en telle sorte que le mérite de chacun trouve sa légitime rémunération, sans que les intérêts ecclésiastiques soient lésés. Nous vous concédons à titre de pension la jouissance, durant vingt-neuf ans, d'une maison, avec jardin et dépendances, située dans cette ville de Rome près des thermes de Dioclétien, à la charge de payer chaque année à la caisse ecclésiastique un *solidus* d'or seulement, sans qu'on puisse ni vous troubler dans votre possession, ni augmenter la taxe. Les réparations et améliorations seront à vos frais, vous devrez les exécuter comme un bon père de famille le ferait pour un bien patrimonial. A l'expiration des vingt-neuf ans, la maison avec toutes ses dépendances fera de plein droit retour à la sainte église romaine, dont elle est la propriété, sans que ni vous ni vos héritiers puissiez rien réclamer pour les dépenses et améliorations faites dans l'intervalle. Donné le jour des ides de décembre, indiction XIVe (13 décembre 626) [2]. »

§ III. Honorius et la Grande-Bretagne.

Lettre d'Honorius à Edwin, roi des Northambres.

19. Ces fragments détachés de la correspondance administrative d'Honorius sont de nature à faire regretter la perte du *Regestum*, ou registre complet des actes de ce pape. Cette collection aurait pu figu-

[1] Honor., *Epist.* XIII, tom. cit., col. 481. — [2] Honor., *Epist.* XI ; *Patr. lat.* tom. cit., col. 430.

rer dignement à côté des lettres de saint Grégoire le Grand, dont il aimait à se dire le disciple. Elle eût surtout fourni une réponse décisive aux accusations trop légèrement dirigées contre sa mémoire. Quoi qu'il en soit, les autres lettres d'Honorius, qui nous restent encore, ont été conservées par la vénération filiale des diverses églises auxquelles ce pontife les adressait. Sa vigilance s'étendait aux extrémités du monde, et partout sa parole était le miroir de la justice, l'écho de la vérité. Depuis la conversion d'Edwin, roi des Northumbres [1], la Grande-Bretagne jouissait d'une prospérité et d'un calme jusque-là inconnus. « C'est encore, dit le vénérable Bède, un proverbe en usage chez nous de dire : Au temps d'Edwin, la sécurité était telle qu'une femme, son petit enfant sur le bras, pouvait sans danger traverser l'île d'un rivage à l'autre. — Au bord de toutes les fontaines, le pieux roi avait fait placer pour la commodité des voyageurs une coupe de cuivre, attachée à un tronc d'arbre par une chaîne de fer. Jamais un seul de ces vases ne fut soustrait à son charitable usage [2]. » Or, l'an 634, après la mort de Justus archevêque de Cantorbéry, un homonyme du pape, le prêtre Honorius, fut choisi pour lui succéder, et reçut la consécration épiscopale des mains de Paulin d'York. A cette occasion, Edwin fit partir pour Rome une ambassade chargée de solliciter du souverain pontife le pallium en faveur du nouvel évêque et de son consécrateur. Voici la réponse qui lui fut faite : « Au très-excellent seigneur et très-précellent fils Edwin, roi des Angles, Honorius évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. L'intégrité de votre foi, l'ardeur de votre zèle pour le culte de Dieu votre créateur, resplendissent au loin. Elles sont connues du monde entier, et votre exemple multiplie partout les fruits de salut et la lumière de l'enseignement orthodoxe. Vous avez compris votre mission royale, vous n'êtes roi que pour adorer le Dieu des rois et le faire servir. Que pourrions-nous en effet offrir à ce grand Dieu, sinon la persévérance dans les œuvres justes et saintes, l'hommage de notre amour, de notre culte, de nos vœux sincères? C'est pourquoi, très-excellent

[1] Cf. chap. précéd., n° 7. — [2] Beda, *Hist. Eccles. Angl.*, lib. II, cap. XVI.

fils, nous vous exhortons dans le sentiment d'une tendresse toute paternelle à redoubler de sollicitude et de prières pour conserver le trésor de la grâce, pour vous maintenir loin de toute erreur dans la connaissance et l'amour du Dieu véritable, et vous préparer ainsi une demeure dans la céleste patrie. Je vous recommande la lecture et la méditation assidue des œuvres du pape Grégoire, le prédicateur de votre patrie et mon maître d'apostolique mémoire. Gravez sa doctrine dans votre âme, en souvenir de l'amour qu'il portait à la Grande-Bretagne. Son intercession obtiendra les bénédictions divines sur votre royaume et sur votre peuple. Nous avons de grand cœur accordé pour vos évêques les faveurs que vos envoyés ont sollicitées par votre ordre. Nous avons remis entre leurs mains le pallium pour les deux métropolitains Honorius et Paulin. En vertu de notre autorité apostolique et des pouvoirs que nous leur conférons, lorsque l'un d'eux sera appelé par la mort à paraître devant Dieu, le survivant lui choisira, en notre nom, un successeur. Nous nous sommes déterminé à prendre cette mesure non moins par affection pour votre charité, que par la considération de l'énorme distance qui nous sépare. Il nous est souverainement agréable de prêter notre concours à votre dévotion et à vos pieux désirs. Que la grâce d'en haut garde votre excellence saine et sauve [1]. »

Lettre du pape Honorius à l'archevêque de Cantorbéry, son homonyme.

20. Il paraît que les ambassadeurs d'Edwin avaient porté à Rome non-seulement les vœux du roi leur maître, mais encore ceux de la pieuse reine Edelburge et du jeune prince son fils. C'est du moins ce que nous pouvons conclure du texte de la lettre suivante, adressée conjointement par le pape au nouvel archevêque de Cantorbéry saint Honorius, et à saint Paulin d'York. Il y est question au pluriel « des rois » qui ont demandé pour ces deux évêques le pallium, et par cette expression, nous croyons devoir entendre tous les membres de la famille royale des Northumbres. Voici la réponse du souverain pontife : « Honorius, serviteur des serviteurs

[1] Honor., *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 470. Cette lettre n'est pas datée, mais comme elle est relative au même objet que la suivante, laquelle porte la date du 11 juin 633, on peut facilement suppléer à cette lacune.

de Dieu, à son très-cher frère l'évêque Honorius. Parmi les grâces que la miséricorde de Jésus-Christ notre rédempteur accorde à son Église, la plus admirable est certainement la charité qui unit les frères dans une même dilection, les rend présents les uns aux autres malgré les distances, les embrasse tous dans la communauté de la prière. Nous ne cessons d'offrir à la majesté divine nos humbles supplications pour vous, afin qu'elle daigne protéger votre dilection au milieu de vos labeurs évangéliques, et vous confirmer dans la stabilité hiérarchique établie par saint Grégoire, notre maître et votre premier apôtre. Puisse l'église de la Grande-Bretagne s'accroître par vos soins; puisse l'œuvre fondée par mon maître Grégoire et développée par les conquêtes de vos prédécesseurs, s'étendre de plus en plus, sous l'action de votre foi, dans la charité et la crainte du Seigneur. Ainsi vous seront appliquées un jour les paroles d'éternelle vie : *Euge, bone serve et fidelis.* Dans ces sentiments d'amour pour vous, frères bien aimés, nous ne voulons refuser aucun des priviléges qui peuvent être utiles à vos églises. Conformément à votre demande et à celle des rois nos fils, en notre qualité de vicaire du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous autorisons celui de vous qui survivra à l'autre à sacrer le successeur du défunt. Nous vous envoyons à chacun un pallium, dont vous ferez usage pour cette consécration. Agissant de la sorte, en vertu des pouvoirs que nous vous transmettons, l'ordination que vous pourrez être appelés à faire sera agréable au Seigneur. Par cette mesure, nous avons surtout voulu prévenir toutes les difficultés qui résulteraient de la distance qui vous sépare de Rome, éviter à vos églises jusqu'à la moindre occasion de trouble, et contribuer aux progrès de la foi parmi les peuples confiés à vos soins. Donné le III des ides de juin, sous le règne de nos seigneurs très-pieux et augustes Héraclius et le très-heureux César, son fils, l'an vingt-quatre du premier, l'an troisième du second, indiction septième (11 juin 633). »

21. Les événements politiques devaient rendre inutiles les mesures de prévoyance que la sollicitude pontificale inspirait à Honorius, dans l'intérêt des églises de la Grande-Bretagne. « Edwin

Bataille de Hatfield. Défaite et mort de saint Edwin.

régnait depuis dix-sept ans avec gloire sur les deux races des Angles et des Bretons, dit le vénérable Bède, lorsque Ceadwalla, roi de Nord-Galles ou Gwinez, leva l'étendard de la révolte, aidé de Penda, fils de Ceorl, de la race royale de Mercie, le plus redoutable guerrier de ces temps. Une bataille sanglante fut engagée dans les plaines de Hatfield, près des rives du Torre et du Don. Edwin y fut tué le IV des ides d'octobre (12 octobre 635 [1]); il était dans la quarante-huitième année de son âge. A ses côtés, tomba son fils aîné Osfrid. Le plus jeune, Eadfrid, se rendit à Penda, dans l'espérance d'avoir la vie sauve. Mais quelque temps après, Penda, au mépris des serments, le fit mettre à mort. L'armée vaincue fut presque entièrement égorgée. Les églises du Northumberland souffrirent alors la plus violente persécution. Penda, comme toute la population de Mercie, était païen; Ceadwalla, bien que baptisé, n'avait de chrétien que le nom et se montrait plus barbare que les païens eux-mêmes. Il n'épargnait ni les enfants ni les femmes : avec une férocité de bête fauve, il parcourait les provinces, passant toutes les populations au fil de l'épée. Il se délectait à voir couler le sang; on lui entendit plusieurs fois dire qu'il anéantirait jusqu'au dernier rejeton de la race des Angles. Cependant, au péril de leur vie, quelques pieux fidèles recueillirent sur le champ de bataille la tête du roi Edwin, et la conservèrent respectueusement. Elle fut plus tard déposée à York, dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul bâtie par ce prince, sous le portique du saint pape Grégoire, aux disciples duquel Edwin était redevable du don sacré de la foi. L'évêque Paulin et la reine Edelburge échappèrent au massacre général. Sous l'escorte d'un fidèle guerrier, nommé Bassus, ils purent se réfugier à Cantorbéry près de l'archevêque Honorius, qui les reçut avec le respect dû au malheur et à la vertu. Edelburge amenait avec elle ses deux derniers enfants, Eanflede et Wulfran, et son petit-fils, Yffi, né quelques mois avant la mort prématurée d'Osfrid. Elle garda à

[1] Edwin a été mis au nombre des saints. Sa fête est inscrite au martyrologe anglican le 4 décembre.

Cantorbéry sa fille Eanflede, et envoya les deux jeunes princes dans les Gaules à leur oncle Dagobert, pour les soustraire à la fureur de Ceadwalla. Les innocents orphelins trouvèrent près du roi franc l'accueil le plus hospitalier, et une bonté vraiment paternelle; mais ils n'en jouirent pas longtemps et moururent en bas âge. L'évêque Paulin, chassé de son siége métropolitain d'York, ne devait plus y remonter. Or, l'église de Ruf se trouvait vacante depuis trois ans par la mort de l'évêque Romanus, disparu dans le naufrage d'un bâtiment sur lequel il s'était embarqué pour se rendre à Rome. Sur l'invitation du métropolitain Honorius et du roi Eadbald, Paulin se chargea de gouverner cette église. Il y termina saintement une vie pleine de glorieux travaux, et y laissa, comme une relique insigne, le pallium qui lui avait été transmis par le pape Honorius [1]. »

22. La nouvelle de ces révolutions sanglantes fut mandée à Rome par les soins de l'archevêque de Cantorbéry. Le pape Honorius lui répondit en ces termes : « Les lettres de votre dilection nous ont appris les cruelles épreuves parmi lesquelles vous poursuivez votre ministère apostolique, au milieu du troupeau confié à vos soins. Avec les travaux croissent les dangers, les angoisses : les bouleversements du monde ajoutent leur poids à celui de vos difficultés. Cependant nous vous exhortons à tenir ferme, et à poursuivre l'œuvre évangélique que vous avez commencée. Ne songez plus à donner votre démission; c'est la persévérance qui vous est surtout nécessaire, et que l'Église attend de vous. Rappelez-vous la parole de l'Évangile : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne faillisse pas. Lorsque tu seras converti, confirme tes frères [2]; » et cette recommandation de l'Apôtre : « Frères, soyez stables, immobiles; persévérez toujours dans l'œuvre du Seigneur, sachant que votre labeur n'est pas vain aux yeux de Dieu [3]. » Cependant vous nous demandez de confirmer par notre autorité les priviléges de votre métropole. Nous nous prêtons volontiers à ce désir, d'autant que la

Seconde lettre du pape S. Honorius de Cantorbéry.

[1] Bed., *Hist. Eccles. Angl.*, lib. II, cap. XX; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 114. La fête de saint Paulin d'York se célèbre le 10 octobre. — [2] Luc., XXII, 32. — [3] I *Cor.*, XV, 58.

justice même veut que nous maintenions les règlements et les statuts fixés par nos prédécesseurs. Marchant donc sur leurs traces, et nous conformant à l'antique coutume qui n'a cessé d'être en vigueur pour votre église, depuis le temps de votre prédécesseur Augustin de sainte mémoire jusqu'à nos jours, par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous vous accordons à perpétuité, à vous Honorius, et à vos successeurs, le titre de primat des églises de la Grande-Bretagne. Nous enjoignons à toutes les chrétientés des Angles de se soumettre à votre juridiction. Le siége métropolitain, la chaire archiépiscopale, le chef de toutes les églises des Angles, demeurera à perpétuité fixé à Durovernia (Cantorbéry), sans que nul, par mauvais vouloir, puisse l'en changer. Quiconque aurait l'audace de l'entreprendre et de contrevenir à notre décret, en dépouillant cette église de sa dignité et de ses prérogatives, serait privé de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ notre seigneur et notre rédempteur. Que Dieu vous garde sain et sauf, frère bien aimé [1]. »

Avénement d'Oswald neveu de saint Edwin. Sa victoire à Hefenfeld.

23. L'archevêque de Cantorbéry suivit les conseils du souverain pontife. Il ne tarda pas à voir de meilleurs jours se lever sur sa patrie. Le tyran Ceadwalla ne jouit pas longtemps de sa victoire. Oswald, neveu du saint roi Edwin, réunit une armée « petite par le nombre, dit le vénérable Bède, mais forte par la foi en Jésus-Christ. On montre encore, ajoute-t-il, dans la plaine d'Hefenfeld, une croix que fit élever Oswald, avant de livrer bataille aux innombrables soldats du roi breton. Pieusement agenouillé aux pieds de cet arbre de notre rédemption, il supplia le Seigneur de venir en aide à son peuple dans un danger si pressant. Puis, s'adressant à sa vaillante troupe : Fléchissez tous le genou, s'écria-t-il, prions ensemble le Dieu tout-puissant, maître de la vie. Qu'il nous délivre d'un ennemi féroce et superbe. Il sait que notre cause est juste ; nous combattons pour le salut de tout un peuple. — L'armée

[1] Cette lettre, qui n'a été connue ni de Baronius ni du P. Labbe, fut publiée pour la première fois par l'anglican Wilkins (David), au tome I, p. 35, des *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ*. On la trouve au supplément de Mansi p. 471, et *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 479.

tomba à genoux, répétant cette prière. Puis, se relevant, elle engagea le combat. On était à l'aube du jour. Avant midi, la victoire était complète, Ceadwalla tué, et son armée en déroute [1]. » (634.)

S. Ædan, évêque de Lindisfarn

24. Triomphant par la croix, Oswald voulut convertir à la croix de Jésus-Christ celles des provinces de son royaume restées jusque-là idolâtres. Dans ce but, il s'adressa aux religieux irlandais du monastère d'Hiy, pour en obtenir un prêtre chargé de cette mission. Le choix des moines tomba sur l'un d'entre eux, nommé Corman, qui s'embarqua aussitôt pour la Grande-Bretagne, et se mit à l'œuvre. Son austérité déplut aux Angles, qui refusèrent de l'écouter. Il échoua complétement et revint à son monastère. L'abbé Segienus et tous les religieux apprirent de sa bouche le détail de ses infructueuses tentatives. Il se plaignait d'avoir eu affaire à des natures indomptables, à un peuple barbare et sauvage. Quand il eut cessé de parler, un vénérable vieillard, nommé Ædan, lui dit : « Mon frère, il me semble que vous avez été plus sévère qu'il ne fallait vis-à-vis de populations ignorantes. Vous auriez dû, suivant la discipline apostolique, commencer par leur offrir le lait d'une doctrine plus douce, jusqu'à ce que, nourries peu à peu du Verbe divin, elles fussent devenues capables de comprendre un enseignement plus parfait, et de s'élever à la pratique des commandements du Seigneur. » Tous les regards se fixèrent sur Ædan. Son visage respirait une expression de charité si complétement en harmonie avec ses paroles, que l'assemblée s'écria tout d'une voix : « C'est Ædan qu'il faut envoyer rétablir cette mission; il est digne de l'épiscopat. » Le saint vieillard justifia les espérances de ses frères. Dès les premiers jours de son arrivée chez les Angles, sa douceur inaltérable, sa piété, sa modération, qui n'excluaient ni l'ardeur ni le zèle, lui gagnèrent tous les cœurs. Oswald lui donna l'île de Lindisfarn pour y établir, avec son siége épiscopal, un monastère qui devint une pépinière de saints. Deux fois par jour, aux heures du reflux, l'île est accessible à pied sec. Cette circonstance permettait aux Angles de venir entendre l'homme de Dieu. « On vit plus d'une fois, dit le

[1] Bed., *Hist. Eccles.*, lib. III, cap. II; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 118.

vénérable Bède, se renouveler un touchant spectacle. Ædan n'avait pas encore eu le temps d'apprendre l'idiôme des Angles. Il prêchait dans la langue des Hibernois, mais le roi Oswald, assis à ses côtés, interprétait à la foule la prédication céleste. » Les fruits de cet apostolat furent merveilleux. De nouveaux ouvriers évangéliques furent mandés successivement du monastère d'Hiy, pour travailler à une moisson si subitement mûrie. Partout les prêtres faisaient retentir la parole du Seigneur, et baptisaient les peuples. Des églises s'élevaient, des foules avides accouraient auprès des nouveaux apôtres le roi donnait des terrains pour construire des monastères ; les enfants des Angles étaient instruits par des maîtres Irlandais ; avec le progrès de l'enseignement se développait la foi dans une discipline régulière. La vie de saint Ædan était un miracle de mortification et de pureté. Il ne cessait de redire à ses clercs cette maxime : « Pour convertir les âmes, commencez par pratiquer les vertus que vous prêchez aux autres. » Tout ce qu'il recevait de la générosité du roi et des riches du siècle, il le distribuait aux milliers de pauvres qui entouraient sans cesse sa personne. Il rachetait les prisonniers de guerre, les esclaves. Parmi ceux qui lui durent ainsi leur liberté, il compta bientôt de nombreux disciples, dont quelques-uns furent plus tard élevés au sacerdoce et même à l'épiscopat. Il parcourait les cités et les campagnes, toujours à pied, ne se servant de monture que pour quelques cas de nécessité urgente. Tous ceux qu'il rencontrait sur son chemin, riches ou pauvres, il les abordait, les entretenant, s'ils étaient païens, des magnificences de la foi ; s'ils étaient chrétiens, de la sainteté de leur vocation, de la nécessité des bonnes œuvres, de l'aumône surtout, dont ses exemples non moins que ses discours recommandaient l'efficacité. Ses compagnons de voyage, clercs ou laïques, étaient toujours occupés soit à la méditation, soit à la lecture des livres saints, soit au chant des psaumes, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, à toute heure du jour. Lui-même, lorsqu'il consentait, ce qui était fort rare, à manger à la table du roi, il s'asseyait quelques instants avec l'un de ses clercs, prenait en hâte une légère réfection et retournait près des siens, prier ou

lire avec eux. A son exemple, une multitude d'hommes et de femmes du monde prirent la coutume de jeûner tous les mercredis et vendredis de l'année, à l'exception des cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte [1].

S. Oswald, roi des Northumbres.

25. Le pieux roi Oswald n'avait rien de plus cher en ce monde que les intérêts religieux. Sa dévotion fut récompensée. « Sous la direction de saint Ædan, dit le vénérable Bède, non-seulement il se fraya le chemin à la royauté du ciel, inconnue de ses aïeux, mais il obtint du Dieu qui a fait le ciel et la terre une puissance terrestre qu'aucun de ses ancêtres n'avait jamais possédée. Il étendit sa domination sur toutes les provinces de la Grande-Bretagne, divisées alors en quatre langues : les Bretons, les Pictes, les Scoti (Hiberniens ou Irlandais) et les Angles. Parvenu à ce faîte de gloire, il ne voulait briller que par son humilité, sa bienveillance, sa charité pour les pauvres et les pèlerins. On raconte qu'à une fête de Pâques, comme il allait s'asseoir à table avec le saint évêque Ædan, les serviteurs apportèrent un immense plat d'argent, chargé de viandes (*discus argenteus regalibus epulis refertus* [2]). Déjà l'évêque et le roi étendaient la main pour la bénédiction de la table lorsque l'officier préposé à la réception des pauvres vint dire qu'une multitude d'entre eux, assis dans les rues de la ville, attendaient les distributions d'aumônes ordinaires. Oswald leur fit aussitôt porter tous les mets préparés pour sa table ; puis il ordonna que le plateau d'argent massif fût divisé en fragments égaux dont chaque pauvre recevrait sa part. Ému de cette royale charité, le saint évêque prit la main droite d'Oswald dans la sienne, en disant : Que jamais cette main ne se dessèche ! — Ce vœu prophétique s'est réalisé, ajoute le vénérable Bède, car aujourd'hui encore, le bras droit de saint Oswald s'est conservé sans altération. Ce prince

[1] Bed., *Hist. eccles. Angl.*, lib. III, cap. III et V.

[2] L'argenterie royale de ce temps se distinguait surtout par son poids et sa masse. Le *discus argenteus* d'Oswald devait être une de ces pièces à compartiments dont il nous reste quelques spécimens dans les musées de l'Europe, et dont une seule suffisait à garnir une table et à défrayer un repas de cent couverts.

ayant trouvé la mort dans une bataille contre Penda (642), on détacha son bras du reste du corps, et on le déposa dans l'église de Saint-Pierre de Bamburgh, où les fidèles continuent à le vénérer [1].»

. Birin, êque de rchester, voyé par le pape lonorius.

26 Le pape Honorius, de son côté, ne perdait pas un instant de vue les intérêts religieux de la Grande-Bretagne. Cette mission de saint Grégoire le Grand, son maître, était particulièrement chère à son cœur. En 634, pendant que le roi Oswald et le saint évêque Ædan travaillaient à évangéliser les païens du Northumberland, Honorius se préoccupait des tribus idolâtres de l'extrême nord de l'île, chez lesquelles aucun ministre de l'Évangile n'avait encore pénétré. Un prêtre irlandais, nommé Birin, élevé en Italie, lui parut propre à ce difficile apostolat. Birin promit au pontife de dévouer sa vie à la régénération des païens; il tint parole, il devint l'un des plus grands convertisseurs d'âmes, l'un des saints les plus vénérés de la Grande-Bretagne. Honorius lui fit conférer l'ordination épiscopale par les mains d'Asterius, évêque de Gênes, et le bénit avant son départ, comme autrefois Grégoire le Grand avait béni Augustin, le futur archevêque de Cantorbéry. Birin aborda sur les côtes du Sud, occupées par les Saxons Occidentaux du Wessex (*Gevissæ*), guerriers farouches qui n'avaient pas encore reçu la foi de Jésus-Christ. Trouvant au midi ce qu'il allait chercher au nord, des païens à convertir, il ne poursuivit pas plus loin son voyage et se mit à l'œuvre. Une de ses premières conquêtes fut le roi Kinegils, qui goûta les paroles du missionnaire, et se fit instruire avec sa famille et ses principaux officiers. Le jour fut pris pour le baptême solennel, sans doute l'une des grandes fêtes catholiques, Noël, Pâques ou la Pentecôte. Le royal catéchumène eut à cette occasion une surprise aussi heureuse qu'inattendue. « Il arriva sur ces entrefaites, dit le vénérable Bède, que le très-saint et très-victorieux Oswald, roi des Northumbres, vint rendre visite à Kinegils. Il assista aux solennités du bap ême,

[1] Bed., *Hist. Eccles.*, lib. III, cap. VI. La fête de saint Oswald, roi des Northumbres, se célèbre le 5 août. Un autre saint Oswald, évêque de Worcester, mort en 992, est honoré le 28 février.

et leva lui-même des fonts sacrés le nouveau chrétien dont il devint ainsi le père spirituel. Quelques jours après il en devenait le gendre, et épousait sa fille Kineburga [1]. » Les deux rois donnèrent à saint Birin la ville de Dorcic (Dorchester) pour y établir le siége de son évêché. Durant une carrière qui fut longue, l'homme de Dieu acheva la conversion de ce peuple, érigea de nombreuses églises, et mourut, les mains pleines de bonnes œuvres, au milieu du troupeau qu'il avait gagné à Jésus-Christ.

27. Les projets d'Honorius pour la conversion des autres provinces encore idolâtres de la Grande-Bretagne furent exécutés par un missionnaire burgonde, nommé Félix, lequel avait connu dans les Gaules le prince Sigebert, fils de Redwald. Exilé par son frère aîné Eorpwald, Sigebert, durant les longues années passées sur le continent, s'était pénétré d'une profonde vénération pour les évêques et les prêtres. Après la mort d'Eorpwald, il fut appelé à régner sur les Est-Angles. Le burgonde Félix l'y suivit, reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de Cantorbéry, et se dévoua à la conversion des sujets de Sigebert. Il fixa sa résidence à Dunwich, capitale du royaume (631). Par les efforts réunis du roi et du missionnaire, la connaissance du christianisme fit bientôt de rapides progrès. Pour assurer et perpétuer ces heureux résultats, Félix créa dans son diocèse une école publique sur le modèle de celle de Cantorbéry. Pendant dix-sept années, le saint évêque vit grandir autour de lui des générations de vaillants chrétiens. Il mourut chargé d'ans et de bonnes œuvres, laissant des institutions désormais florissantes. Le pieux Sigebert, après avoir lui-même par de sages établissements pourvu au bonheur de ses sujets, remit le sceptre aux mains d'Egéric, son proche parent, et se retira dans un monastère. Il voulait, sous l'habit religieux, occuper exclusivement ses derniers jours des pensées éternelles, et se préparer une mort paisible. L'événement trompa ses espérances, et ce fut par une

[1] Bède ne donne point le nom de cette princesse. Nous l'empruntons au P. Alford, *Annal. eccles. et civil. Britann.*, ad ann. 636, n° 13. Cf. Bolland., tom. II August., col. 85 B.; Bed., *Hist. Eccles.*, lib. III, cap. VII.

autre voie qu'il trouva le chemin du ciel. Une subite irruption des Merciens commandés par le farouche Penda, vint jeter l'épouvante parmi les Est-Angles. Egéric, soit faiblesse, soit incapacité, ne sut pas repousser l'invasion. Vaincu dans une première campagne, il s'apprêtait à recommencer la lutte, quand le peuple et l'armée redemandèrent à grands cris le vieux Sigebert, qui les avait tant de fois conduits à la victoire. « Sigebert refusa, dit le vénérable Bède; mais on l'arracha de force à sa cellule, et on l'amena au milieu du camp. Les Est-Angles croyaient que la présence de cet illustre et saint vieillard suffirait à raffermir les courages et à changer le sort de la guerre. Une baguette à la main, car il n'avait pas voulu enfreindre ses vœux monastiques ni reprendre son armure, Sigebert engagea la bataille. Il fut tué avec Egéric; l'armée des Est-Angles fut taillée en pièces; et les Merciens idolâtres ravagèrent toute cette contrée [1]. » Cependant les Est-Angles persévérèrent avec une constance inébranlable dans la foi de Jésus-Christ, et leur fidélité fut récompensée quelques années après par l'avénement du roi Oswin, qui chassa les envahisseurs et régna glorieusement.

Controverse de la Pâque. Etat de la question.

28. Les regards du pape Honorius pouvaient donc se reposer avec satisfaction sur cette île lointaine, où l'œuvre de saint Grégoire le Grand continuait à se développer malgré les obstacles, en multipliant sur tous les points à la fois des phalanges de confesseurs et de martyrs. Cependant une divergence fâcheuse troublait ce concert d'unité et de foi. C'était la controverse sur la célébration de la Pâque, dont nous avons vu saint Colomban porter l'irritant débat dans les Gaules et en Italie. Pour mieux faire comprendre l'état de cette question, il importe d'en rappeler sommairement les précédents historiques. La méthode employée au sein de l'Église pour déterminer le véritable jour où devait se célébrer la fête pascale avait varié trois fois. Depuis la résurrection de Notre-Seigneur jusqu'au concile de Nicée, les chrétiens se servirent exclusivement du cycle juif de quatre-vingt quatre ans, au moyen duquel on

[1] Bed., *Hist. eccl. Angl.*, lib. III, cap. XVIII, lib. II, cap. V. Saint Sigebert est honoré comme martyr le 17 septembre. La fête de saint Félix, évêque de Donwich, se célèbre le 8 mars.

obtenait d'une manière certaine le mois où devait se célébrer la Paque, mais d'une façon seulement approximative les jours précis de la néoménie du mois pascal. Il arrivait donc, par suite de ce cycle défectueux, que chrétiens et juifs devançaient parfois, pour la célébration de la fête, l'équinoxe du printemps. De plus, les églises de l'Asie proconsulaire et quelques-unes des Gaules [1], s'obstinèrent longtemps à célébrer la Pâque avec les juifs le quatorzième jour de la lune, que ce jour tombât ou non un dimanche : de là le nom et l'erreur des quartodecimans, définitivement proscrits à Nicée par le le 1er concile œcumenique. Pour rétablir l'uniformité si désirable, et prévenir le retour de nouvelles méprises, le concile ordonna que dans tout l'Orient le jour de la Pâque serait chaque année officiellement indiqué par le patriarche d'Alexandrie. La science astronomique des Égyptiens, universellement reconnue, paraissait une garantie suffisante pour le résultat qu'on se proposait. Les pères ne firent eux-mêmes aucune modification au cycle de quatre-vingt quatre ans, ils se contentèrent de condamner absolument la pratiqu des quartodecimans et de défendre à tous les chrétiens de célébrer la fête de Pâques le même jour que les juifs, c'est-à-dire le jour du sabbat, ou samedi, reportant cette solennité invariablement au dimanche. A la même époque, Eusèbe de Césarée introduisit un nouveau cycle de dix-neuf ans, primitivement dressé par l'astronome athénien Méthon (432 avant Jésus-Christ), dans le but de faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire [2], et transformé, vers l'an 275 de notre ère, en cycle pascal par saint Anatolius, évêque de Laodicée, très-versé lui-même dans la connaissance du comput. L'église d'Alexandrie employa le nouveau cycle, qui prit le nom de cycle de Nicée parce que son adoption se trouvait à peu près contemporaine du grand concile. Tout l'Orient suivit cet exemple. Rome et l'Occident conservèrent l'ancien cycle de quatre-vingt-quatre ans jusqu'en 457, où, sous le pontificat de saint Léon le Grand, Victor d'Aquitaine, par ordre du pape, s'inspirant du cycle de dix-neuf ans, dressa un table pascale pour une période de cinq

[1] Cf. tom. VII de cette *Histoire*, pag. 448. — [2] C'est ce cycle qu'on appelle aujourd'hui le *Nombre d'or*.

cent trente-deux ans. Dès lors, il y eut uniformité entre l'Occident et l'Orient pour la détermination assurée du mois pascal, mais il se trouvait encore des divergences pour la façon de préciser le dimanche même de la solennité. Enfin en 525, Denys le Petit publiait à Rome le cycle pascal qui porte son nom [1], travail décisif qui régla la matière jusqu'en 1582, époque de la réforme du calendrier par Grégoire XIII [2].

Saint Cummianus, abbé de Kilkummin.

29. Étrangers à tous les progrès successifs du comput ecclésiastique, les Irlandais évangélisés par saint Patrick, disciple lui-même de saint Martin de Tours, avaient conservé l'usage du cycle d'Anatolius, le seul que leur eût laissé leur maître. Lorsque saint Augustin et les autres missionnaires envoyés par Grégoire le Grand eurent converti les Saxons, ils donnèrent à leurs églises le cycle nouveau de Denys le Petit ; mais les Irlandais et les anciennes chrétientés bretonnes le repoussèrent comme une innovation scandaleuse. De là cette controverse passionnée qui dura plus de deux siècles. A l'époque d'Honorius, l'an 628, après l'arrivée des évêques Birin et Félix, qui apportaient aussi avec eux le cycle de Denys le Petit, la question reprit une nouvelle ardeur. Un témoin et acteur dans ce débat, Cummianus, abbé de Kilkummin, le raconte en ces termes : « Quand pour la première fois on fit usage chez nous de ce nouveau cycle, j'étais loin de l'approuver. Cependant je gardai le silence, n'osant ni louer ni blâmer. Je n'ai pas la prétention de me croire à moi seul plus savant que les Hébreux, les Grecs, les Latins, ces trois races dont l'idiome fut consacré, selon l'expression de saint Jérôme, par Jésus-Christ lui-même dans le titre de la Croix. Mais je n'oublie pas non plus le précepte de l'Apôtre : *Omnia probate, quod bonum est tenete.* Je m'enfermai donc dans le silence et l'étude pendant une année entière, parcourant d'abord la sainte Écriture, puis les diverses histoires, et enfin tous les cycles que je pus rassembler. » Cummianus discute ensuite avec sagacité les textes de l'Ancien et du

[1] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 325. — [2] Cf. Smith., *Append. ad omnia ven. Bed. opera*, n° 7; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 319; Bolland. Novi, tom. IX octobr., p. 329.

Nouveau Testament relatifs à la Pâque juive et chrétienne ; il cite les décisions des conciles de Nicée et d'Arles, et notamment le canon qui portait excommunication contre ceux qui s'écarteraient pour la célébration de la Pâque de la pratique du siége apostolique. Sa revue des divers cycles ecclésiastiques est complète. Elle comprend ceux de saint Patrick de quatre-vingt quatre ans, de saint Anatolius, de Théophile, de Denys le Petit, de saint Cyrille, de Marinus, de saint Augustin, de Victor d'Aquitaine. Cummianus conclut à l'adoption de la pratique romaine, et cite à ce propos la parole de saint Jérôme : *Antiqua in me insurgit auctoritas : eg interim clamito : Si quis cathedræ sancti Petri jungatur, meus est ille* [1]

Concile de Magh-Léné en Irlande. S. Finta...

30. « Tel fut, continue l'abbé de Kilkummin, le résultat de mes recherches. Elles m'avaient absorbé durant une année entière. Je crus devoir interroger alors les évêques, nos pères, au sujet de l'excommunication portée contre les violateurs de la règle pascale, et conséquemment contre nous, par le siége apostolique. Ces évêques, successeurs de nos premiers apôtres, étaient ceux d'Imelac, de Clon, de Birren et de Clonfert. Ils se réunirent en concile à Magh-Léné, et tous, soit en personne, soit par représentant, ouvrirent la délibération à ce sujet. D'une commune voix, le décret suivant fut promulgué : « Nous savons par des témoins encore vivants, et par la tradition de ceux qui déjà se sont endormis dans la paix du Christ, que nos prédécesseurs et pères dans la foi nous ont ordonné de remonter toujours à la source de notre baptême, si nous voulions trouver la doctrine vraie et les pratiques autorisées. Nous suivrons donc humblement et sans scrupule la direction qui nous est transmise par le siége apostolique, d'où le baptême nous est venu. » Après cette décision, toute l'assemblée fit les prières d'usage, et les évêques déclarèrent que la prochaine année (c'est-à-dire l'an 631), ils célébreraient la Pâque le même jour que l'église de Rome. Tout paraissait heureusement terminé, lorsque survint un vieillard, sépulcre blanchi, qui se vantait de suivre

[1] S. Hieronym., *Epist.* XVI, *ad Damasum*; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 359; S. Cummian., *Epist. ad Segienum Hyensem abbatem; Patr. lat.*, t. LXXXVII, col. 970-975.

imperturbablement les traditions antiques. Au lieu d'une parole de concorde, il apportait la division ; il eut assez d'influence pour faire invalider la promesse déjà faite. J'espère que le Seigneur le frappera un jour de quelque manière. » Ce vieillard, que Cummianus ne nomme pas et contre lequel il invoque trop légèrement peut-être la vengeance du Seigneur, était Fintan, fondateur et abbé du monastère de Taghmon. La sainteté de sa vie, les nombreux miracles opérés par son intercession, le rendaient comme l'oracle de l'Irlande. Appelé, ainsi que les autres abbés des monastères voisins, au synode de Magh-Léné, il ne put s'y rendre qu'au dernier jour. « Cependant, disent ses actes, la discussion était vive au sujet de la nouvelle et de l'ancienne Pâque. Le peuple, rassemblé en grand nombre, prenait le plus vif intérêt au débat. Lasserianus (saint Lasréan), abbé de Leith-Glenné, avec tous les siens, soutenait le nouvel ordre et la nouvelle Pâque. Les autres vieillards de l'Hibernie, au contraire, luttaient pour l'ancien usage. Or Fintan n'arrivait pas, et tout le peuple l'attendait en grande anxiété, car il était le premier et le chef du parti qui soutenait la Pâque ancienne. Le roi d'Ambarrich, Subné, fils de Donall, s'écria : Pourquoi attendre plus longtemps ce clerc lépreux? S'il ne vient pas, faudra-t-il renvoyer au jugement dernier la clôture du concile? — Taisez-vous, lui dit Lasréan. En quelque lieu qu'il soit, Fintan aura entendu vos paroles, et il saura les punir. — Or, avant la fin du jour, Fintan fit son entrée au concile, et vint saluer Lasréan. Le roi Subné s'approcha lui-même de Fintan, et lui demanda sa bénédiction. — Qu'avez-vous affaire de la bénédiction d'un clerc lépreux? répondit-il. Quand vous avez proféré contre moi cette injure, le Christ en a rougi, à la droite de Dieu le Père, car je suis un vrai membre du Christ. Le lendemain, on reprit la discussion. Fintan combattit résolument la décision prise la veille. Il soutenait qu'on ne pouvait ni de part ni d'autre imposer l'une ou l'autre coutume. « Que chacun, dit-il en terminant, fasse ce qu'il croit le plus juste et laisse la même liberté aux autres [1]. »

[1] Bolland. Novi, 21 octobr.; *S. Finlan. Acta*, tom. IX octobr., p. 339.

31. Malgré l'influence de saint Fintan, son avis ne prévalut pas entièrement. « Nos vieillards, reprend Cummianus, se souvinrent de la parole du Deutéronome : « S'il y a divergence d'opinion, les uns croyant à l'existence de la lèpre, les autres la repoussant, on en référera au lieu choisi par le Seigneur pour le séjour de l'arche sainte [1]. » Sous la loi nouvelle, les décrets des conciles ont prescrit une mesure semblable, quand ils ont ordonné que les causes majeures fussent portées au siége de Rome, chef de toutes les églises [2]. L'assemblée convint donc d'envoyer à Rome des députés; on les choisit parmi ceux dont on estimait le plus la sagesse et l'humilité, et ils se mirent en route, comme des fils qui vont consulter leur mère [3]. » Saint Lasréan fut du nombre de ces représentants de l'Irlande, envoyés à la source de la tradition apostolique. Ses actes nous apprennent que la députation comptait cinquante membres [4]. Leur voyage fut heureux. Ils arrivèrent à Rome de manière à pouvoir assister à la solennité pascale de l'an 631, qui tombait à la date du 24 mars, tandis que, cette même année, les partisans du vieux cycle erroné de saint Patrick la célébrèrent en Irlande le 21 avril, c'était une différence de vingt-sept jours. Les pèlerins hibernois reçurent la plus généreuse hospitalité du pape Honorius. « Trois ans après, ils revinrent, dit Cummianus, nous racontant qu'ils avaient été logés dans un vaste hospice, où se trouvaient en même temps qu'eux des étrangers de toutes les races, Grecs et Hébreux, Scythes et Egyptiens. Nous avons, disaient-ils, assisté dans l'église de Saint-Pierre aux fêtes pascales. Elles y furent célébrées juste un mois avant le jour fixé par notre comput irlandais. Tous les étrangers que nous interrogions nous attestaient que dans leur pays on suivait le calendrier de Rome. Dans tout l'univers, excepté chez nous, on célèbre donc la Pâque à la même date. Dieu voulut d'ailleurs attester par des miracles la légitimité

Ambassade de S. Lasréan à Rome.

[1] *Deuteron.*, XVII, 8. — [2] *Ut si causæ fuerint majores, juxta decretum synodicum, ad caput urbium sint referendæ* (*Epist.* Cummian; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 976). — [3] *Misimus quos novimus sapientes, et humiles, velut natos ad matrem.* (Cummian, loc. cit., col. 977 B.)

[4] Bolland., *S. Lasrean. vulgo Molassus*, 18 april., tom. II april., p. 546, n° 14.

du comput romain. En présence des reliques des saints martyrs, pendant qu'on nous faisait lire les écrits relatifs à la question pascale, nous vîmes de nos yeux (*vidimus oculis nostris*) une jeune fille aveugle recouvrer subitement la vue au contact des saintes reliques; un paralytique, l'usage de ses jambes; et plusieurs démoniaques, la liberté de l'esprit [1]. »

Lettre d'Honorius aux évêques d'Irlande sur la question de la Pâque.

32. Ce récit authentique, trop longtemps oublié et rétabli à sa date chronologique par l'érudition des nouveaux Bollandistes [2], jette une clarté inattendue sur la personnalité réelle d'Honorius. Bien que le nom de ce pape ne soit pas prononcé ici par Cummianus, sa présence au milieu des cinquante députés irlandais, lorsqu'en face des précieuses reliques, au milieu de la basilique de Saint-Pierre, en pleine solennité pascale, ils se firent expliquer la légitimité de l'usage romain et montrer les textes sur lesquels il s'appuyait, ne saurait être contestée. Ce n'est point ici une hypothèse basée seulement sur le fait très-connu que tous les offices de la semaine sainte étaient alors célébrés par le pontife romain en personne; une simple vraisemblance historique tirée de l'importance de la députation irlandaise, du nombre et de la distinction des membres qui la composaient, et surtout de la gravité de la controverse qui avait motivé leur voyage. Si nous n'avions que ces données, jointes à la sollicitude toute particulière d'Honorius pour les églises de la Grande-Bretagne, nous serions sans doute en droit de supposer que ce pape, présent en personne, dut présider lui-même la séance mémorable dont la légation irlandaise avait conservé un si fidèle souvenir. Toutefois, ce ne serait là qu'une conjecture, discutable comme tout ce qui est hypothétique. Mais les actes de saint Lasréan d'une part, de l'autre un texte non moins officiel du vénérable Bède, ne laissent pas l'ombre d'un doute à ce sujet. C'est bien en présence d'Honorius lui-même que saint Lasréan se trouva à Saint-Pierre, car, disent les actes, « le pontife de Rome voulut donner de sa main à Lasréan la consécration

[1] Cummian., *Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 978. — [2] Novi Bollandist., tom IX octobr., p. 330.

épiscopale, et il le chargea de remplir en Hibernie les fonctions de légat du siége apostolique [1], » pour l'exécution des décrets de la Pâque. Le vénérable Bède confirme sur ce point la parole des actes. « Le pape Honorius, dit-il, adressa à la nation des Scots (Irlandais), dont il avait appris l'erreur au sujet de l'observation de la Pâque, une lettre pontificale pleine de sagesse. Vous êtes, leur disait-il, une petite chrétienté jetée aux extrémités de la terre. Ne vous croyez pas plus habiles que toutes les églises anciennes et modernes du monde entier. Respectez donc à l'avenir le comput pascal, les décrets synodiques de tant de pontifes, et conformez-vous à leurs prescriptions pour la célébration de la Pâque [2]. » Cette lettre, dont il ne reste plus aujourd'hui que la courte analyse de Bède, fut apportée en Irlande par saint Lasréan, au retour de sa légation à Rome. Saint Lasréan avait donc traité directement avec Honorius la question controversée. Honorius présidait donc à Saint-Pierre la séance solennelle où les cinquante députés irlandais, discutant leurs vieux usages, virent des miracles nombreux, éclatants, authentiques, confirmer la légitimité du comput romain. L'intervention du surnaturel dans cette circonstance éclaire d'une auréole de sainteté la figure si longtemps outragée d'Honorius. Mais quoi ! Honorius, dont la fête ne se célèbre plus aujourd'hui dans l'Église, serait-il réellement un saint ? La série des documents officiels dont le texte passera successivement sous les yeux du lecteur, répondra seule à cette question. Il suffira pour le moment de l'avoir posée, sans nul souci des étonnements ou des sourires de la malveillance et du parti-pris.

§ IV. Honorius et les Gaules.

33. Durant leur séjour à Rome, sous le toit hospitalier où le pontife romain accueillait les pèlerins de toute langue, « Grecs Hébreux, Scythes et Égyptiens, » les députés de l'Hibernie,

[1] Bolland., *S. Lasrean.*, *Acta*, tom. II april., p. 546. — [2] Bed., *Hist eccles. Angl.*, lib. II, cap. XIX *Patr. lat.*, t. LXXXV, col. 113.

purent rencontrer deux illustres personnages de la Gaule, venus, eux aussi, au centre de la catholicité « comme des enfants à leur mère. » Le premier était un humble reclus que le métropolitain de Bourges, saint Sulpice le Pieux, avait successivement élevé aux fonctions de la cléricature et à la dignité du sacerdoce. Il s'appelait Amandus (saint Amand), « nom qui devait bientôt, dit l'hagiographe, retentir dans tout l'univers, comme celui d'un intrépide ouvrier dans la moisson du Seigneur, d'un convertisseur de nations, d'un bâtisseur de monastères. [1] » Rien, dans l'extérieur du pèlerin gaulois, n'aurait pu faire soupçonner ni sa noble origine ni ses hautes destinées. Il était né le 7 mai 594, dans une riche villa de la troisième Aquitaine, au *pagus Herbatilicus* (contrée d'Herbauge [2]), d'une illustre famille gallo-romaine. Il avait pour père Serenus, duc ou gouverneur d'Aquitaine, pour mère la noble Amantia. Fils unique, seul héritier des biens et des honneurs paternels, Amandus avait tout quitté pour s'attacher à Jésus-Christ. En 612, n'ayant encore que dix-huit ans, il vint frapper à la porte du monastère d'Oye, non loin des rivages du Poitou. Admis parmi les religieux, il leur parut un ange revêtu d'un corps mortel. Serenus vint le conjurer de rentrer dans le monde, et par son retour de rendre la vie à sa mère qui se mourait de douleur. « Père bien-aimé, répondit Amandus, c'est vous, c'est ma mère chérie, qui m'avez appris à aimer Dieu et à le servir. Or, le servir, tel est l'unique objet de mon ambition. Jésus-Christ est ma portion et mon héritage. Les biens de ce monde ne sont plus rien pour moi. Permettez-moi de me dévouer entièrement dans la milice sacrée de Jésus-Christ. » Serenus était chrétien, mais il était père, et sa qualité de gouverneur d'Aquitaine mettait au service de sa volonté les moyens de la faire réussir. Pour se soustraire à une violence qu'il prévoyait,

[1] Bolland, *S. Amand.*, *Trajectens episcop.*, 6 februar., § I.

[2] « Ce pays portait encore le nom de contrée d'Herbauge, quoique la ville elle-même, d'après une ancienne tradition, eût été autrefois engloutie par les eaux qui forment aujourd'hui le lac de Grand-Pré. » (Destombes, *Hist. de S. Amand.*)

Amandus quitta le monastère d'Oye, et se réfugia d'abord à l'ombre de Saint-Martin de Tours, dont la basilique et le couvent lui offrirent un asile inviolable. Enfin, pour mieux se dissimuler à toutes les recherches, il alla s'enfermer à Bourges dans une cellule de reclus. « La réclusion faisait alors partie de la vie religieuse, dit le récent historien de saint Amand. Elle formait comme un état plus particulier, plus parfait que les vocations religieuses ordinaires, et elle était dès lors soumise à certaines règles spéciales. On la trouve pratiquée bien avant ce temps en Egypte, dans la Thébaïde, en Palestine, en Syrie, en Grèce, et dans les diverses contrées de l'Occident. Elle était presque toujours un puissant moyen de salut pour les peuples, soit que le reclus sortît plus tard, par la volonté de Dieu et de ses supérieurs, pour aller prêcher la parole du salut, soit que sa vie entière se consumât dans son étroite demeure. La cellule d'un reclus devait communiquer avec une église ou avec la chapelle d'un monastère, d'où l'on donnait la sainte communion au pénitent. S'il était prêtre, il avait dans son petit oratoire un autel pour célébrer les divins mystères [1]. » Amandus, que Sulpice le Pieux avait élevé au sacerdoce, vivait donc ainsi dans la solitude parfaite, lorsque, vers l'an 628, « comme il était en prière devant le Seigneur, disent ses actes, il se vit tout à coup environné d'une grande lumière. Pendant l'espace d'une heure que dura cette vision, l'image du monde se déroula sous ses yeux avec toute sa magnificence, ses splendeurs physiques et ses misères morales [2]. » Dieu l'appelait à évangéliser les peuples qu'il venait de contempler dans son extase.

34. Amandus se releva, plein de courage, quitta sa cellule, prit un compagnon de voyage, et monté sur un âne, partit pour Rome, afin de faire autoriser par le vicaire de Jésus-Christ la mission qu'il venait miraculeusement de recevoir de Jésus-Christ lui-même. Dans la ville éternelle, Amandus passait les jours à visiter les monuments sacrés; le soir, il se retirait dans l'église de Saint-

[1] Destombes, *Hist. de S. Amand*, p. 24. — [2] Bolland., *Act. S. Amand.*, loc. cit.; *Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 1268, *S. Amand. vita.*

Pierre, où sa piété avait comme choisi sa demeure. Un soir qu'il y était venu selon sa coutume, et qu'il se tenait agenouillé à l'écart, un des gardiens, chargé de fermer les portes de la basilique, l'aperçut et le contraignit de sortir. Le bienheureux obéit, et, se prosternant devant le portail de l'église, il continua sa prière. Soudain, au milieu d'une auréole de gloire, il vit le prince des apôtres, saint Pierre, qui lui dit: « Le Seigneur t'a choisi pour évangéliser des peuplades encore idolâtres dans les Gaules. Va donc, la moisson blanchissante couvre ces campagnes. Une grande récompense t'est réservée dans les cieux. » Le lendemain, l'humble prêtre voyait pour la seconde fois le pape Honorius, lui communiquait cette nouvelle vision, et en recevait des paroles d'encouragement et de bonté. Puis, après avoir reçu cette bénédiction suprême qui donne l'assurance du succès aux ouvriers évangéliques, il se mit en marche pour revenir au pays des Francs. A Noyon, saint Achaire, en vertu des pouvoirs donnés par le pape Honorius, lui conférait l'ordination épiscopale [1]. Avec la plénitude du Saint-Esprit qu'il venait de recevoir dans l'onction sacrée, Amandus entra résolûment dans sa vie d'évêque missionnaire. Les idolâtres habitants de la Morinie, du Brabant, de la Frise, de la Toxandrie, furent les prémices de ses apostoliques conquêtes. La ville actuelle de Gand, qui n'était alors qu'une humble bourgade, lui doit le bienfait de la civilisation et de la foi. Maestricht, Anvers, et plus tard les peuplades encore sauvages des Slaves, virent tour à tour l'homme de Dieu, entendirent sa parole et lui fournirent leur moisson d'âmes. Les distances s'effaçaient devant l'activité dévorante de son zèle. Rouen, Beauvais, Meaux, Arras, et jusqu'aux Vascons du midi de la Gaule, recueillirent de sa bouche les enseignements de la foi. Partout la bénédiction apostolique du pape Honorius accompagna le missionnaire et rendit sa parole féconde. Dans quelques années, les monothélites essaieront de glisser leurs erreurs dans les églises des Gaules. Mais ils verront se dresser

[1] C'est de la même manière que nous avons vu précédemment le prêtre Birinus (Saint Birin), destiné aux missions de la Grande-Bretagne, sacré par l'évêque de Gênes, en vertu des pouvoirs du pape Honorius.

contre eux, avec une virile énergie, saint Amand, le disciple, le fils spirituel d'Honorius, et nul d'entre eux ne lui fera cette objection qui semblerait aujourd'hui si naturelle : « Notre doctrine est celle qu'enseignait le pape Honorius, dont vous tenez votre mission. »

Pèlerinages des Gaules à Rome au temps d'Honorius.

35. Les contemporains de ce pape, ceux qui vécurent de sa vie, ses disciples, ses agents, ses missionnaires, avaient donc de lui une opinion absolument contraire à celle qu'on s'en est faite postérieurement. Il faut aussi noter cette particularité que la plupart des relations d'Honorius dont nous pouvons retrouver la trace, en l'absence du *Regestum* de son pontificat malheureusement perdu, nous sont fournies par les *Acta Sanctorum* : « sa conversation fut donc, pour employer le mot de l'Écriture, avec les saints. » A un autre point de vue, il importe également de constater l'affluence de pèlerins venus du monde entier, qui se dirigeaient vers Rome, à l'époque d'Honorius. L'Irlande et la Grande-Bretagne nous en ont fourni la preuve et l'exemple. « C'était une coutume dans cette île, dit un hagiographe [1], que l'évêque choisi par le clergé et le peuple, se rendait à Rome pour y être ordonné par les mains apostoliques. Il ne revenait à son siége et à son peuple qu'après avoir reçu cette ordination. » Une telle coutume n'était pas exclusivement bornée à l'Irlande et à la Grande-Bretagne; les contrées plus voisines de Rome, la Sicile en particulier, les provinces de l'Italie supérieure et inférieure, la Dalmatie, l'avaient de tout temps pratiquée. De là cette énumération officielle, dans chacune des notices du *Liber Pontificalis*, « des évêques destinés à diverses églises, » qui avaient reçu du pape défunt la consécration et l'imposition des mains. Les Gaules ne restèrent pas en arrière de cet élan général vers la ville de Rome et vers le successeur de saint Pierre. Trop souvent interrompu par les guerres civiles, par les expéditions successives des Goths et des Lombards, le mouvement reprenait avec une ardeur nouvelle, à chaque intervalle de paix. Pour ne citer que les

[1] *Moris erat apud incolas ejusdem insulæ primo pastorem inter eos eligere, tunc electum Romam dirigere, apostolicis manibus ordinandum, ordinatumque sedem et plebem revisere.* (*Acta Sanctorum Belgii*, tom. V, p. 359, *Vita S. Veronis.*)

plus illustres pèlerins des Gaules à Rome au VIIe siècle, outre saint Amand qui s'y rendit successivement jusqu'à trois fois, nous pourrions nommer saint Omer, évêque de Térouanne, saint Riquier, saint Fursy, saint Vero, saint Vindicien, saint Humbert de Maroilles, saint Landelin, saint Aubert, sainte Begga, mère de Pépin d'Héristal [1]. Rome était donc, au VIIe siècle, non moins fréquentée et non moins connue du monde catholique qu'elle l'est de nos jours. Le pontificat d'Honorius, qui dura plus de douze ans, ne fut donc pas une période obscure et fermée au reste du monde. La lumière y pénétrait au contraire de toutes parts; ses actes furent connus et éclairés par l'œil de pèlerins accourus des diverses contrées de l'univers catholique.

S. Monon, apôtre des Ardennes, et le pape Honorius.

36. En même temps que saint Amand recevait d'Honorius la mission d'évangéliser les provinces qui furent depuis la Hollande, la Belgique et la Flandre, un autre anachorète, nommé Mono (saint Monon), venait également à Rome vers 630, conduit aussi par une vocation surnaturelle à l'apostolat. « Mono était, disent ses actes [2], originaire des contrées occidentales du monde, de la province des Scots (Irlande) qui, à cette époque, fit briller sur la chrétienté comme autant d'étoiles, une multitude de saints, tels que Fursy à Péronne, ses deux frères Ultan et Follan au Castrum Fossense (près Namur), saint Bertuin de Malonia (Belgique), saint Frédégand de Turninus (Deurne, près Anvers), saint Eloquius de Latiniacum (Lagny, diocèse de Meaux), ce grand confesseur dont le monastère des Walcidiorum (Waulsort, province de Namur), invoque le patronage. Mono, durant les longues veilles qu'il passait en prières, dans l'Irlande sa patrie, entendit une voix céleste lui dire : Serviteur fidèle, quitte ton pays, traverse la mer, et cherche dans les Gaules la contrée d'Arduinna (les Ardennes). Il y a là des peuples encore païens dont tu dois être l'apôtre. — Mono ne connaissait pas même de nom le pays dont on lui parlait. Il pria le Seigneur, si telle était réellement sa volonté, de lui en donner la preuve, en répétant à trois

[1] Cf. Destombes, *Histoire de S. Amand*, chap. IV. — [2] Novi Bollandist., 18 oct., *Vita et Pass. S. Monon. martyris*, tom. VIII octobr., p. 367.

différentes reprises cette vision. Durant trois jours consécutifs, l'apparition angélique se renouvela, répétant la même parole et le même ordre. Le moine obéit alors; il se mit en route en prononçant ce verset du psaume : « Seigneur, montrez-moi vos voies, enseignez moi vos sentiers. » Cependant, avant de s'engager dans les travaux de sa mission, il voulut la faire approuver par le siége apostolique et s'embarqua directement pour Rome. Le pape Honorius l'encouragea et le bénit. Fortifié par ce présage de grâces et de succès, Mono traversa les Alpes et vint dans la forêt des Ardennes, se fixer près de Nassonia (Nassoigne). Là, une clochette à la main, il parcourait les champs et les bois, appelant les habitants des campagnes à venir entendre la parole de Jésus-Christ. Bientôt les conversions se firent abondantes à sa voix. L'évêque de Tongres, le bienheureux Jean, auquel la bonté et l'innocence avaient valu le surnom d'Agnus, seconda de tous ses efforts le zèle du pieux missionnaire. Mono ne changea rien à la vie anachorétique qu'il avait menée en Hibernie. Une cabane de branchages, au milieu des bois, était sa demeure. Mais la pauvreté de sa retraite était largement compensée par l'affluence des multitudes qui venaient y chercher, avec les immortels trésors de la foi et de la grâce divine, les grâces temporelles, les guérisons miraculeuses qui se multipliaient sous la main de l'ermite. Après quinze ans d'une carrière pleine de saintes œuvres, Mono, sans sortir de sa cellule, reçut la couronne du martyre. Une bande païenne de brigands qui infestait cette forêt, massacra le serviteur de Dieu; mais elle ne put étouffer dans son sang la vérité évangélique qu'il avait prêchée, et le peuple des Ardennes, converti par l'envoyé d'Honorius, demeura fermement attaché à la foi.

Conciles des Gaules sous le pontificat d'Honorius.

37. Les Gaules affirmaient alors, dans leurs assemblées provinciales, la même dévotion au siége de saint Pierre. Les statuts synodaux du métropolitain Sonnatius, à la suite du concile tenu à Reims en 630, s'expriment ainsi : « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu [1], dit l'apôtre. Nous ne saurions donc trop recommander à

[1] *Hebr.*, XI, 6.

tous de suivre exactement la doctrine de la foi, conforme à la parole de Dieu et à la tradition de la sainte église romaine. Que tous les pasteurs apprennent et sachent ce qui est nécessaire à la direction de leur troupeau, à l'instruction des peuples ; qu'ils ne cessent de les exhorter à la pratique de la vertu [1]. » La foi de l'église romaine, présidée alors par le pape Honorius, n'inspirait donc, en l'an 630, date de ces statuts synodaux, aucune inquiétude aux évêques des Gaules. Les traditions romaines étaient présentées par eux comme le type normal de la saine discipline et de la foi véritable. Les décrets du concile de Reims, sous cette inspiration, revêtent un caractère touchant de respect et d'amour pour le sacrement de l'Eucharistie. « Avant de célébrer les mystères sacrosaints, disent-ils, le prêtre doit se préparer et s'éprouver lui-même par la pénitence. — Quand on portera l'auguste sacrement aux malades, il sera toujours escorté par des flambeaux allumés. Avant d'entreprendre un voyage de long cours, les fidèles devront recevoir ce divin viatique. On ne le refusera point aux condamnés à mort, et comment pourrait-on en avoir la pensée, puisque l'Eucharistie est le gage des suprêmes espérances, le plus puissant soutien dans les dernières luttes et les angoisses de l'agonie [2]? » On aime à rattacher aux « traditions de l'église romaine, » et par conséquent au pape Honorius qui en était alors le chef, ces témoignages de respect et d'amour pour la divine Eucharistie. C'est avec la même satisfaction qu'on trouve chez les évêques des Gaules à cette époque une vigilance active et toujours éveillée contre les manœuvres de l'hérésie. « Nous voulons, disent les pères du concile de Reims, qu'on observe strictement les décrets promulgués au grand synode général assemblé à Paris par ordre du roi Clotaire, dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul. En conséquence, si quelques hérétiques se trouvaient encore sur le territoire des Gaules, ils seront recherchés par les pasteurs des églises, et l'on fera rentrer ceux qui seraient découverts dans l'unité de la foi

[1] *Statuta synodal. eccles. Rhemens. per Sonnatium.* (Labbe, *Coll. concil. ad ann.* 630, tom. V, col. 1693.) — [2] Labbe, tom. cit., col. 1694.

catholique [1]. » La mention du « grand synode général » assemblé par ordre de Clotaire II, se rapporte au ve concile de Paris, tenu l'an 615, dont nous avons parlé précédemment. Ce que le IVe concile de Tolède, présidé en 633 par saint Isidore de Séville, et appelé par les espagnols le « grand concile, » fut pour les églises d'Ibérie ; le ve concile de Paris le fut pour celles des Gaules. Clotaire II qui en avait sanctionné tous les décrets par un édit royal, connu dans l'histoire sous le nom de « Constitution perpétuelle, » mourut en 628, à l'époque même de l'avénement du pape Honorius. Dagobert Ier, son fils, déjà depuis six ans couronné roi d'Austrasie, réunit sous son sceptre la Neustrie et la Bourgogne, ne laissant à son frère Caribert que l'Aquitaine depuis la Loire jusqu'aux montagnes des Vascons (Pyrénées) [2]. L'unité tendait ainsi à s'établir dans la monarchie française. Malheureusement les successeurs de Dagobert ne furent pas fidèles à cette politique. Quoi qu'il en soit, le règne de ce prince fut une ère de grandeur et de sainteté dont nous aurons à parler plus en détail. Pour le moment, il nous suffit de citer les noms des conciles de Clippiacum (Clichy) et de Paris (633, 638), tenus sous le pontificat d'Honorius, en conformité entière avec la foi et les traditions de l'église romaine.

§ V. Honorius et l'Espagne.

38. Saint Isidore de Séville, en quittant pour l'église du ciel sa chère église d'Espagne, si fortement constituée par lui dans l'unité et dans l'amour du saint siége, laissait de dignes héritiers de sa vertu, de son zèle et de son éloquence. De son vivant, un de ses disciples bien-aimés, Braulio, avait été promu au siége épiscopal de Cœsaraugusta (Saragosse). A cette nouvelle, le cœur du saint vieillard déborda d'une joie toute spirituelle. « Je rends grâces au Christ Notre-Seigneur, écrivait-il au nouvel évêque. Plût à Dieu

St Braulio, évêque de Saragossa Récente découverte de sa correspondance.

[1] Labbe, tom. cit., col. 1689.

[2] Caribert devint la tige des ducs d'Aquitaine, ces puissants vassaux de la couronne, qui plus d'une fois firent trembler leurs maîtres.

que je pusse encore une fois, dans ce corps mortel, contempler votre visage et jouir de votre douce présence [1]! » Dans une autre lettre, il redisait encore : « De toute la force du désir, j'ai désiré vous revoir. Plaise au Seigneur d'exaucer, avant que je meure, ce vœu de mon âme. Je vous supplie en ce moment de me recommander à Dieu dans vos prières, afin qu'il daigne accomplir mon espérance en cette vie, et me faire jouir dans l'autre du bonheur de votre présence. Priez pour moi, très-bienheureux seigneur et frère [2]. » Braulio était digne d'une telle amitié; il en justifia toutes les espérances. « Après le grand Isidore son maître, dit un historiographe, Braulio parut comme un soleil de doctrine, comme une colonne de vérité, au milieu des églises d'Espagne [3]. » Un autre chroniqueur, Isidore de Paca (Badajoz), lui rend le même témoignage. « Au-dessus de tous les autres évêques, dit-il, Braulio excellait par la science et l'art de faire pénétrer dans les cœurs la doctrine de Jésus-Christ. Aujourd'hui encore, l'Église vénère et relit les ouvrages qu'il nous a laissés [4]. » Les ouvrages de Braulio sont malheureusement, sinon perdus, du moins enfouis dans la poussière encore inexplorée de quelques bibliothèques espagnoles. Un certain nombre de ses lettres ont cependant été publiées par Florez, dans la grande collection de l'*España Sagrada*, et reproduites par la *Patrologie*. Ces lettres, où nous puiserons des faits précieux et jusqu'ici à peu près complétement ignorés, confirment merveilleusement tout ce que les autres sources historiques nous ont appris déjà du pape Honorius.

Lettre de saint Eugène III de Tolède à saint Braulio.

39. Ainsi on savait depuis longtemps que deux conciles, le ve et le vi[e] de Tolède, l'un en 633, l'autre en 638, s'étaient tenus sous le pontificat d'Honorius; que, présidés officiellement par Eugène II et par Eugène III de Tolède, deux frères qui se succédèrent sur ce siége métropolitain, ils avaient en réalité eu pour inspirateur et pour guide Braulio lui-même. Le chroniqueur de Badajoz était

[1] Isidor., *Ad Braulionem; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 651 B.
[2] *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 655 A. — [3] Lorenzana, *Vita S. Eugen. III; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 353. — [4] Isidor. Pacens., *Chronicon; Patr. lat.*, tom. LXXXVI, col. 1256 B.

formel sur ce point. « Dans ces assemblées, dit-il, excellait surtout l'illustre Braulio. Rome elle-même, la mère et la maîtresse des églises, eut occasion de le juger dans une correspondance épistolaire (*per epistolare alloquium*), et comme l'Espagne, elle témoigna hautement son admiration pour l'éloquence et la sagesse de Braulio [1]. » Quelle pouvait être la correspondance échangée entre le pape Honorius et Braulio? A quelle occasion et dans quel sens avait-elle été écrite? On l'ignorait. Les deux conciles de Tolède ne nous sont plus connus que par les canons qui y furent décrétés. Les actes en sont perdus. La publication faite dans l'*España Sagrada* est venue enfin éclairer d'une lumière inattendue ce problème si longtemps insoluble. Malgré les efforts de saint Isidore de Séville, l'Espagne n'était pas encore complétement à l'abri soit des erreurs de l'hérésie, soit des abus et des désordres causés par l'ignorance et les mauvaises passions. La correspondance de Braulio nous apporte à ce sujet des révélations importantes. L'unité hiérarchique, les lois sacrées de la liturgie, étaient parfois outrageusement violées. Ici des prêtres s'arrogeaient le droit de bénir le saint chrême; là de simples diacres, empiétant sur l'office des prêtres, comme ceux-ci sur le domaine des évêques, prétendaient donner l'onction sainte aux infirmes ou aux catéchumènes. Des faits de violence, qui paraîtraient de nos jours inouis, se produisaient impunément au sein des églises. Voici par exemple ce que le métropolitain de Tolède, saint Eugène III, mandait à Braulio : « J'ai l'âme brisée par un scandale dont gémit mon église. Je n'y sais aucun remède, et j'ai recours à vos sages conseils, vous demandant une direction. Il s'agit d'un clerc qui n'est pas prêtre, et qui exerce cependant les fonctions du sacerdoce. Ce malheureux a déjà fait le désespoir de mon frère et prédécesseur. Le roi [2] avait juré de faire élever au sacerdoce ce clerc

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXXVI, col. 1256 B.

[2] Ce roi n'est pas nommé dans la lettre de saint Eugène III. D'après l'ordre chronologique, ce dut être Sisenand, dont la chronique d'Isidore de Paca parle en ces termes : *Sisenandus per tyrannidem regno Gothorum invaso, quinquennio regali locatus est solio.* (Isidor. Pacens., *Chronicon*; *Patr. lat.*, t. XCVI, col. 1256.)

indigne. Il pressa tellement mon frère de l'ordonner, que celui-ci fut obligé de paraître y consentir. Le clerc fut conduit à l'autel, mais mon frère ne lui imposa pas les mains. Pendant que le chœur chantait à haute voix les prières accoutumées, mon frère, au lieu de réciter sur l'ordinand les formules liturgiques, prononçait contre lui des paroles de malédiction. Ceux qui l'assistaient dans cette triste circonstance étaient dans le secret. Il les avait prévenus, mais en leur faisant jurer de garder, tant qu'ils vivraient, le plus profond silence. Et maintenant, que faire de ce prêtre qui n'est pas prêtre [1] ? » D'autres consultations sur des sujets moins douloureux nous donnent néanmoins une assez médiocre idée de la science liturgique de certains diocèses espagnols à cette époque. Frummianus, abbé d'un monastère, demande s'il faut chanter le *Gloria* à la messe du vendredi saint. « Une pareille question m'étonne, répond Braulio. Je n'ai jamais rien vu de semblable ni à l'école d'Isidore de Séville mon illustre maître, ni dans l'église de Tolède, ni à Gerunda (Girone). A Rome, on ne célèbre pas le sacrifice de la messe le jour du vendredi saint. Les raisons liturgiques de cette abstention sont d'une part la mémoire de la Passion et la tristesse que ce souvenir commande, de l'autre, la dispersion des apôtres symbolisée par l'absence de l'auguste sacrifice. Peut-être aussi nous apprend-on par là qu'en ce jour a commencé avec Pierre, dans le deuil, l'Église sainte qui devait retrouver sa foi lors de la résurrection [2]. »

Voyage du prêtre Taïo à Rome. Consultation sur les reliques du sang de Jésus-Christ.

40. Pour combattre à la fois l'ignorance du clergé et les entreprises du pouvoir laïque contre l'Église, Braulio recourait à Rome, c'est-à-dire à la source de la lumière évangélique, au centre de l'apostolat. Une lettre fort intéressante qu'il écrivait, n'étant encore qu'archidiacre de son frère Jean, évêque de Saragosse, et son prédécesseur, nous en fournit la preuve. Elle est adressée à un disciple de saint Isidore de Séville, le prêtre Taïo, lequel devait un jour monter sur ce même siége épiscopal de Cœsaraugusta, et inscrire

[1] S. Braulio, *Epist.* XXV et XXXVI; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 681 et 391.
[2] S. Braulio, *Epist.* XIV.; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 661.

son nom au catalogue des saints. Taïo s'était rendu à Rome, vers l'an 630, pour solliciter du pape Honorius des ouvrages canoniques. « Ce qui nous est surtout nécessaire, lui écrivait Braulio, c'est la collection des ouvrages du saint pape Grégoire, dont une partie est encore inconnue parmi nous [1]. » On peut facilement conjecturer l'accueil fait à l'envoyé espagnol, venant demander les écrits du grand pontife dont Honorius aimait à se dire l'humble disciple. Une nouvelle occasion s'offrait ainsi d'elle-même pour le pape de justifier, une fois de plus, l'éloge que le *Liber Pontificalis* devait plus tard faire de lui : *Hic erudivit clerum.* Cependant il n'était pas facile alors d'improviser des copies d'ouvrages aussi étendus que l'étaient ceux de Grégoire le Grand. Le prêtre espagnol ne put donc, à ce premier voyage, obtenir qu'une partie du livre des *Morales.* Évêque, nous le verrons plus tard entreprendre un second pèlerinage, pour compléter sa moisson bibliographique. Quoi qu'il en soit, au retour de sa première excursion, Braulio lui écrivait : « Hâtez-vous de me transmettre les précieux manuscrits (*codices*) que vous êtes allé chercher à Rome, au prix de tant de sueurs et de fatigues. Tout est prêt ici pour en reproduire immédiatement deux copies, car je ne suis pas seul à ambitionner ce trésor. Mon frère et seigneur, votre ami comme je le suis moi-même, ne le désire pas moins. En prêtant à un seul, vous ferez deux heureux. Votre charité peut d'ailleurs tenir pour certain que les manuscrits lui seront fidèlement rendus, à l'époque précise qu'il vous plaira de fixer vous-même. » Cette passion toute sainte pour les œuvres des pères et des docteurs de l'Église, entretenait la flamme des études ecclésiastiques. On lisait d'autant plus avidement leurs écrits, on les méditait avec d'autant plus de soin qu'ils étaient plus rares. C'est ainsi que, dans la même lettre, Braulio parle de la joie qu'il éprouve à lire quelques opuscules du grand docteur d'Hippone, récemment tombés sous sa main. « C'est le génie et la sagacité du maître, dit-il, avec toute l'élégance de son langage. Je n'eusse pas reculé devant la fatigue

[1] S. Braulio, *Epist.* XLII; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 690.

d'une transcription pour vous les envoyer, si vous ne me mandiez que vous les possédez déjà. » Les opuscules de saint Augustin et quelques livres de saint Jérôme fournissent à l'archidiacre de Saragosse la réponse à une curieuse consultation que lui adressait Taïo. L'expédition d'Héraclius en Perse pour aller reconquérir le bois sacré de la Croix, appelait alors l'attention générale sur les reliques de la Passion. Taïo demandait à son ami ce qu'il fallait penser de l'authenticité des parcelles de sang qu'on exposait dans quelques églises comme le sang du Sauveur. Braulio, dans sa réponse, se place successivement au double point de vue théologique et historique. « D'après les principes de saint Augustin, dit-il, je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'admettre qu'à la résurrection, le corps glorieux de Notre-Seigneur ait dû reprendre absolument toutes les parcelles du sang répandu dans la flagellation, le couronnement d'épines, le crucifiement, l'ouverture du cœur par la lance du soldat. L'histoire confirme ce sentiment, puisque saint Jérôme, et une infinité d'autres témoins, avant et après ce grand docteur, ont vu la colonne de la flagellation encore toute couverte du sang du divin Maître. Ne pourrait-il se faire que les parcelles de sang desséché, conservées dans quelques églises, eussent cette provenance? Peut-être aussi, de la sueur de sang si abondante au jardin des Oliviers, la piété des apôtres recueillit-elle quelques gouttes. Il faut en dire autant du sang qui jaillit du cœur de Jésus-Christ sous la lance du soldat. Le silence de l'Évangile sur la conservation de ces reliques ne serait point un argument péremptoire. L'Évangile en effet, tout en nommant les linges, le linceul, le suaire de la sépulture, ne nous dit pas qu'on les ait conservés; ce qui pourtant a eu lieu. En tout état de cause et quelle que soit l'opinion qu'on embrasse sur l'authenticité de ces reliques, il importe de ne pas donner aux ennemis de la foi catholique le moindre prétexte pour incriminer l'Église. Nos dogmes chrétiens sont fixés invariablement pour tous les cœurs fidèles. Le vrai sang de Jésus-Christ, son corps véritable, nous les possédons dans le sacrement de l'autel, où le pain et le vin, chaque jour offerts par les mains d'un sacerdoce qui est selon l'ordre de Melchisédech,

reçoivent ce changement merveilleux, attesté par les paroles du Seigneur lui-même, par la croyance de l'Église catholique, par l'Écriture dictée sous l'inspiration de l'Esprit-Saint [1]. »

41. Telles étaient, au milieu de l'Espagne catholique, les préoccupations diverses qui sollicitaient l'intelligence de ses docteurs et la vigilance de ses pontifes. L'école de Séville, fondée par saint Isidore, continuait à préparer pour l'avenir une génération sacerdotale qui promettait de n'être point inférieure, comme science et comme vertu, aux précédentes. Déjà saint Ildelfonse grandissait dans la solitude du cloître; son nom, depuis si illustre, commençait à retentir au sein de sa patrie. Les conciles, aussi fréquemment rassemblés que le permettaient les révolutions politiques, s'efforçaient de réagir contre la mobilité du peuple, contre les entreprises ambitieuses qui multipliaient les tragédies royales, et bouleversaient l'ordre de succession au trône. Isidore de Séville avait prédit en mourant que, si l'Espagne persévérait dans cette anarchie passée à l'état chronique, elle tomberait sous le fer de l'étranger. Les craintes de ce grand génie et sa parole prophétique ne devaient, hélas! que trop se réaliser. Mais l épiscopat espagnol n'en saurait être responsable. Il fit tout pour prévenir ce désastre. Le ve concile de Tolède, tenu en 636, quelques mois après l'avénement de Chintilla, ordonnait des litanies (processions) solennelles, où toutes les églises du royaume supplieraient le Seigneur de fermer l'ère des révolutions, de faire pénétrer dans tous les cœurs, avec des sentiments de pénitence pour les fautes passées, la grâce de n'en plus commettre de nouvelles. Les anathèmes les plus rigoureux furent prononcés contre les conspirateurs qui attenteraient à la vie des princes, à la sûreté de l'état. Des mesures étaient prises pour assurer la paisible transmission de la couronne aux héritiers légitimes. Enfin on sup-

v^e^ concile de Tolède

[1] *Ad vera et firma convertamur, quæ nulli prorsus Christiano et recte catholico aut in ambage aut in disceptatione venire possunt : esse scilicet nobis per sacramentum panem et vinum Deo oblatum Christi corpus et sanguinem verum secundum ipsius Domini verba, et Scripturas sacras Spiritu Sancto digestas, quod quotidie super altare ipsius ab Ecclesia catholica secundum ordinem Melchisedech a vero pontifice offertur Christo Jesu.* (Braul., *Epist.* XLII; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 690.)

pliait le nouveau monarque d'user d'indulgence envers les coupables qui manifesteraient du repentir. Un édit de Chintilla promulgua ces canons comme lois nationales. Il se terminait par ces belles paroles : « Nous enjoignons à tous ceux qui, à un titre quelconque, exercent une charge dans notre état, princes, juges, comtes, fonctionnaires de tout rang, de suspendre, durant les jours des prières solennelles, toute expédition d'affaires, en sorte que nos sujets de tout âge et de toute condition puissent exclusivement employer ce temps au service de Dieu, purifier leur conscience et implorer la miséricorde de Dieu sur notre patrie [1]. »

Ouverture du VIe concile de Tolède. Arrivée de Turninus, porteur d'une décrétale d'Honorius.

42. Vingt-deux évêques seulement avaient assisté à ce concile, dont les hagiographes nous ont déjà appris que saint Braulio fut l'âme. Un nombre si restreint laisse deviner des luttes politiques, et des compétitions de prétendants, sur les divers points de l'Espagne. Deux ans plus tard, les esprits étaient pacifiés. Cinquante-deux évêques se réunirent de nouveau pour le VIe concile de Tolède, le V des ides de janvier (9 janvier 638), dans l'église de Sainte-Léocadie, patronne de Tolède [2]. Les prélats de la Gaule narbonnaise, province encore soumise aux rois goths d'Espagne, siégèrent dans cette assemblée. On a pu remarquer que le précédent concile n'avait traité presque exclusivement que de matières politiques. Les actes, selon la règle canonique observée alors comme elle l'est de nos jours, durent être envoyés à Rome et soumis à l'approbation du pape Honorius. Or, au moment même où s'ouvrait le nouveau synode, un diacre de l'église romaine, Turninus, arrivait porteur d'une lettre pour le roi Chintilla, et d'un

[1] Labbe, *Concil. Tolet.*, tom. V, col. 1739.

[2] Sainte Léocadie, vulgairement sainte Locaye, est honorée le 9 décembre. Voici la mention que lui consacre, à cette date, le *Martyrologe romain : Toleti in Hispania, sanctæ Leocadiæ virginis et martyris, quæ in persecutione Diocletiani imperatoris a præfecto Hispaniarum Daciano dira carceris custodia macerata, cum gravissimos beatæ Eulaliæ et reliquorum martyrum cruciatus audisset, genibus in oratione positis, impollutum spiritum Christo reddidit.* Lors de l'invasion des Maures en Espagne, le corps de sainte Léocadie fut d'abord transporté dans les Gaules, puis à Rome qui, vers l'an 1550, la rendit à l'église de Tolède.

decretum (décrétale) du souverain pontife, adressé aux évêques de la péninsule. Honorius, dans un langage vraiment apostolique, se plaignait de la conduite des évêques de la Péninsule, leur reprochant de négliger pour des intérêts humains les intérêts sacrés de la foi. Il leur signalait la nécessité de reporter contre l'hérésie la sollicitude qu'ils dépensaient au service de questions purement temporelles. Puis rappelant l'énergique expression : *Canes muti, non volentes latrare*, appliquée dans l'Écriture aux pasteurs lâches ou négligents, il leur recommandait de se montrer à l'avenir plus fermes dans la défense de la foi, plus prompts à sévir contre l'erreur. Enfin il leur traçait les règles à suivre dans le châtiment des hérétiques.

Importance de la lettre décrétale d'Honorius aux évêques espagnols.

43. On nous permettra d'interrompre un instant la suite du récit pour appeler l'attention du lecteur sur l'importance de ce *decretum* d'Honorius. Aucun des adversaires de ce pape, et ils n'ont pas manqué en ces derniers temps, n'a jugé à propos de dire un seul mot sur l'incident. Ajoutons que c'est la première fois qu'il en est question dans une histoire de l'Église [1]. Et cependant, si l'on veut bien examiner les circonstances du fait, au triple point de vue chronologique, historique et critique, on lui trouve une portée immense. L'accusation posthume d'hérésie formulée contre Honorius, repose sur deux lettres que nous reproduirons bientôt, adressées par ce pape à Sergius, patriarche de Constantinople, en l'année 634. Le pontificat d'Honorius, nous croyons l'avoir prouvé, fut une époque de pleine lumière, où les relations des diverses provinces ecclésiastiques d'Occident avec Rome étaient libres, nombreuses, quotidiennes. Si le pape Honorius, dès l'année 634, avait publiquement, solennellement professé l'hérésie dans une correspondance officielle avec un patriarche de Constantinople, aurait-il osé, en 638, reprocher si énergiquement à tous les évêques

[1] Baronius, Noël Alexandre, Fleury, ne purent avoir connaissance de ces faits, qui ne furent révélés au monde savant que par la publication des épîtres de saint Braulio dans l'*Espana sagrada*, vers la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les historiens plus récents négligèrent cette source d'information, ou n'en soupçonnèrent pas l'importance.

d'Espagne, réunis en concile, leur négligence à combattre l'hérésie? De deux choses l'une. Ou l'on connaissait en Espagne, à la date de 638, la correspondance qui s'était établie, quatre années auparavant, sur une question dogmatique entre le pape et Sergius : ou on l'ignorait. Dans le premier cas, si l'on avait connu cette correspondance, et su que les lettres du pape, en supposant même qu'elles n'enseignassent point *ex professo* l'erreur, du moins la couvraient du voile d'une timide indulgence, taxée plus tard de connivence coupable, évidemment si l'on avait su ces choses, le concile de Tolède se fût levé tout entier pour renvoyer au pape sa dure expression de *canes muti*, pour lui dire qu'avant de prêcher aux autres la vigilance et la fermeté, il aurait dû commencer par en donner lui-même l'exemple. Si, au contraire, on ignorait complétement en Espagne le sens, le contenu, l'existence même des lettres échangées entre le pape et Sergius, la question dogmatique restait entière. Mais dans ce cas, s'il arrivait qu'une profession de foi eût été rédigée à Tolède même, au sein du VIe concile tenu en cette ville, si cette profession de foi promulguée par les pères, en présence même de l'envoyé d'Honorius, et pour répondre à l'injonction formelle du pape; si disons-nous cette profession de foi était la condamnation anticipée de ce qu'on nomma postérieurement le monothélisme, il nous semble que la critique la plus sévère serait obligée de convenir que jamais Honorius ne fut monothélite. Or, ce fut précisément ainsi que les choses se passèrent. Le concile de Tolède accueillit avec le plus profond respect, bien qu'avec une douloureuse surprise, des reproches qu'il ne croyait nullement mériter. Dans sa réponse à l'austère admonition du pontife, il témoigna pour la personne de celui-ci la vénération qu'on porterait à un saint. Enfin, il rédigea à l'unanimité une profession de foi où d'avance l'erreur monothélite est flétrie, et il envoya cette pièce au pape Honorius comme l'argument le plus propre à convaincre ce pontife de l'orthodoxie de l'épiscopat espagnol, de son zèle pour le maintien de la foi.

44. Saint Braulio fut chargé par les pères de rédiger la réponse synodale. Il le fit en ces termes : « Au seigneur révérendissime en

qui brillent les mérites et la gloire apostoliques, à l'honorable pape Honorius, tous les évêques constitués à la tête des églises d'Espagne. Vous accomplissez excellemment le devoir attaché à la chaire qui vous a été confiée par Dieu, lorsque, dans une sainte sollicitude pour toutes les églises, avec l'éclat rayonnant de la doctrine, comme le veilleur en sentinelle, vous prenez toutes les mesures dignes de votre prévoyance pour sauvegarder la défense de l'Église du Christ. Armé du glaive de la parole divine et des traits d'un zèle souverain, vous frappez les misérables qui voudraient déchirer encore la tunique du Seigneur; nouveau Néhémie, avec la même ardeur et la même vigilance, vous purifiez du contact souillé des prévaricateurs et des apostats la sainte maison de Dieu, l'Église notre mère [1]. Tels étaient déjà, par l'inspiration du Très-Haut, la préoccupation de votre très-glorieux fils, notre roi Suintilla, et l'objet habituel de ses pieuses pensées. Les exhortations que vous lui avez directement adressées, et qui, grâces à Dieu, lui sont heureusement parvenues, l'ont trouvé sur le point de réaliser des vœux qui lui sont chers [2]. Déjà, venus de toute l'Espagne et de la Gaule narbonnaise, nous étions réunis en synode, lorsque le diacre Turninus nous a remis de votre part le décret qui nous invite à redoubler de fermeté pour le maintien de la foi, d'activité

Tolède en réponse à la décrétale d'Honorius.

[1] *Domino reverendissimo et apostolicæ gloriæ meritis honorando papæ Honorio universi episcopi per Hispaniam constituti. Optime satis valdeque congrue cathedræ vestræ a Deo vobis collatæ munus persolvitis, cum sancta sollicitudine omnium Ecclesiarum, prænitente doctrinæ lumine, et in speculis constituti, Ecclesiæ Christi digna tutamina providetis, et Dominicæ tunicæ derisores divini gladio verbi et superni telo zeli confoditis, atque sanctam domum Dei, matrem nostram, studio vestro vec vigilantia a nefandis prævaricatoribus et exsecrandis desertoribus ad Nechemiæ similitudinem expurgatis.* (Braul., *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 667 D.)

[2] *Sed dum sua accelerat vota, vestra Deo favente ad eum perlata sunt hortamenta.* (Id., *Ibid.*) Cette phrase prouve que le diacre Turninus, outre le *decretum* d'Honorius aux évêques, était chargé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de remettre à Suintilla une lettre pontificale directement adressée à ce prince. Ni l'une ni l'autre de ces épîtres d'Honorius ne s'est encore retrouvée. Peut-être l'avenir jouira-t-il de cette précieuse découverte. Mais la réponse synodale de saint Braulio suffit déjà à nous donner le sens général dans lequel les deux lettres d'Honorius devaient être conçues.

contre les perfides manœuvres de l'hérésie. O le plus excellent des pontifes, seigneur très-bienheureux, aucun conseil humain, nulle prudence mortelle n'aurait pu créer une pareille coïncidence; nous y reconnaissons l'œuvre de cette providence partout étendue et nulle part défaillante du créateur tout-puissant [1]. Aux deux extrémités du monde, à travers l'immensité des mers, le souverain Maître, le Dieu qui gouverne les âmes, inspire au cœur du roi les mêmes pensées, les mêmes vues pour la religion, qui sont dans votre propre cœur. Qu'est-ce cela? Sinon la preuve que ce grand Dieu dirige ceux auxquels il confie le pouvoir d'après les inspirations que, dans la sagesse de son éternité, il a prévues comme les plus utiles à son Église sainte et catholique [2]. C'est donc avec un transport d'amour inénarrable que nous rendons grâces au Seigneur roi des cieux, exaltant par nos louanges son nom béni. Une créature humaine pourrait-elle recevoir une mission plus grande et plus noble que celle de servir d'instrument à la volonté divine, de ramener dans la voie du salut, par les efforts de la vigilance combinés avec la discrétion et la science, les âmes séduites et égarées? Les labeurs que votre sainteté s'impose pour réveiller dans tous les cœurs le zèle pour la foi, ne seront pas infructueux : nous en avons la ferme confiance. Nous-mêmes nous n'étions pas tombés dans un état de torpeur qui nous rendît insensibles aux appels de la grâce, et sourds au cri de la conscience et du devoir. Ce fut pour nous prêter à des nécessités de circonstance que la prédication a cédé un instant à d'autres sollicitudes. Dans ce qui fut fait là, il y eut plutôt une exception sous forme de dispense, qu'un acte de négligence ou de crainte humaine ; votre béatitude peut en être assurée. Nous nous sommes conformés aux préceptes de l'Apôtre : « Reprenez avec douceur les coupables ou les

[1] *Unde fatemur, præstantissime præsulum et beatissime Domine, non humanum hic nec mortalium laborasse consilium, sed omnipotentis creatoris ubique providam et nusquam nutantem adfuisse sententiam.* (Id., *Ibid.*)

[2] *Quid aliud datur intelligi quam his, cui cura est de omnibus, illud utrobique divinitus inspirasse quod in sapientia æternitatis suæ catholicæ prodesse prævidit Ecclesiæ.* (Id., *Ibid.*)

errants, afin de leur laisser le temps de revenir à la connaissance de la vérité divine, et de se dégager des piéges de Satan [1]. » C'est avec cette mesure et ce tempérament calculé que nous avons cru devoir agir. En présence de caractères qu'il nous paraissait impossible de faire fléchir sous la rigueur de la discipline, nous avons préféré les douces caresses de la charité chrétienne, espérant triompher de la dureté native par la patience, l'assiduité des entretiens, la fréquence des prédications [2]. Nous ne croyons pas qu'il faille considérer comme une défaite un délai nécessaire, ne retardant la victoire que pour la rendre plus décisive. Sous ce rapport nous ne pensons pas avoir encouru le reproche que votre sainteté nous adresse. Si elle daigne prendre en considération les motifs qui nous ont guidés, votre béatitude reconnaîtra que nous ne méritons en aucune manière de nous voir appliquer la parole : *Canes muti non valentes latrare,* terrible sentence, qui, pour n'être pas d'Ézéchiel mais bien d'Isaïe, émane cependant du Saint-Esprit lui-même, sous l'inspiration duquel ont écrit tous les prophètes [3]. Grâces à Dieu, nous veillons jour et nuit à la garde du troupeau du Seigneur, combattant les loups, aboyant aux voleurs, pour continuer la métaphore de l'Écriture. Non, celui qui garde Israël ne som-

[1] *Sed pro qualitate temporum dispensatio exstitit prædicantum.* C'est sur cette parole que nous nous appuyons pour conjecturer que le pape Honorius, dans sa lettre que nous n'avons plus, reprochait aux évêques d'avoir trop oublié, dans le précédent concile, l'exposition doctrinale et les questions de foi. Le pape attribuait cette conduite soit à une crainte humaine, soit à une négligence coupable. C'est ce qui résulte des paroles suivantes de la lettre synodale : *Dispensative potius quam negligenter aut formidolose vestra noverit beatitudo peractum.* (Id., *Ibid.*)

[2] Quels étaient ces caractères altiers qu'il fallait traiter avec les ménagements et la tendresse de la charité chrétienne ? Est-il question ici de princes ou de particuliers, de clercs rebelles aux prescriptions de la discipline, d'hérétiques obstinés, de semi-ariens ou d'acéphales, tels que nous en avons rencontré quelques-uns sous le pontificat de saint Isidore de Séville ? Toutes ces conjectures possibles restent indécises, en l'absence de la *décrétale* malheureusement perdue d'Honorius, à laquelle saint Braulio répondait.

[3] Il paraît, d'après cette rectification indiquée par saint Braulio, que la décrétale d'Honorius attribuait par erreur au prophète Ézéchiel la citation qui appartenait réellement à la prophétie d'Isaïe, cap. LVI, ℣. 10.

meille ni ne dort au milieu de nous. Constitués par lui pour le bien, nous n'avons jamais oublié de marcher dans la ligne du devoir. En temps et en lieu opportuns, nous avons édicté des censures contre les transgresseurs, nous n'avons point failli à notre ministère. Ce n'est point là une vaine excuse que nous adressons à votre trône apostolique, c'est l'expression même de la vérité. Vous en trouverez la preuve dans les actes de notre présent concile, auxquels nous croyons devoir joindre ceux de nos précédentes assemblées [1]. Ainsi, très-bienheureux seigneur et honorable pape, dans l'union de la charité, le plus précieux trésor que Dieu nous ait départi, et avec toute la vénération que nous devons au siége apostolique, à la sainteté et aux mérites qui brillent en votre personne, nous prenons la liberté de déclarer ici, en conscience et avec la plus entière bonne foi, nos sentiments sur cette affaire [2]. Nous croyons que des bruits mensongers ont porté aux oreilles de votre mansuétude de fausses accusations contre nous. Il n'arrive que trop de voir se répandre de ces rumeurs sans fondement; elles sont accueillies d'abord par les esprits superficiels, puis propagées par les suppôts du mensonge, les ennemis de toute vérité; elles prennent ainsi une consistance et un corps. Mais notre Dieu est celui qui écrase la bouche de l'iniquité. Nous croyons dès lors que les mensonges du serpent seront impuissants à imprimer leur trace sur la pierre où Pierre est assis, cette pierre que nous savons fondée sur la stabilité de Jésus-Christ Notre-Seigneur [3].

[1] *Quod ne apostolatus vestri apex consideret a nobis excusationis et non veritatis causa depromi, retroacta temporum gesta cum actis præsentibus vobis arbitrati sumus necessario esse mittenda.* (Id., *Ibid.*) Ces paroles rattachent directement à Honorius les actes du vie concile de Tolède, puisqu'ils furent transmis à ce pape comme preuve justificative de l'orthodoxie des évêques espagnols. Cette remarque, on le verra bientôt, est d'une extrême importance, au point de vu doctrinal.

[2] *Proinde, Domine beatissime et honorabilis papa, in ea charitate, qua nobis præcipuum munus ex Deo est, cum veneratione qua sedi apostolicæ et tuæ sanctitati honorique debemus, fidenter intimamus de conscientia bona, et fide non ficta, quid existimatio nostra in hac habeat causa.* (Id., *Ibid.*)

[3] *Ideo figmentum colubri non credimus fecisse vestigium in petra Petri, quam fundatam esse novimus stabilitate Domini nostri Jesu Christi.* (Id., *Ibid.*)

Vous nous avertissez, dans une exhortation sacrée, de redoubler d zèle pour le culte divin, et en cela, père très-saint, vous donnez la preuve que vous n'oubliez jamais les devoirs de votre charge. Nous n'en avons pas moins la certitude que le poison de la calomnie dirigée contre nous n'a pu pénétrer profondément dans votre cœur pour en troubler la sérénité ; les grandes âmes ne croient que difficilement aux accusations des pervers. N'est-on pas venu nous dire à nous-mêmes qu'un édit d'Héraclius, empereur des Romains, permettait aux juifs baptisés de retourner, s'ils le voulaient, à leur antique superstition [1]? Nous n'avons pas cru un mot de cette nouvelle vraiment incroyable, dont votre sainteté connaît la fausseté mieux encore que nous-mêmes. Toujours rusé et partout envieux, l'ennemi du genre humain cherche par la calomnie à se dédommager de ses échecs, et à consoler le cœur de ses damnés. Mais vous, ô le plus révéré des hommes et le plus saint des pères, insistez avec la force et la vertu que vous tenez de Dieu, avec l'éloquence qui vous distingue, avec la pieuse industrie de votre zèle [2]; continuez votre lutte contre les ennemis de la croix du Seigneur, contre les suppôts de Satan, les sectateurs de l'Antechrist, et ramenez-les tous au sein de notre mère la sainte Église. Les deux moitiés du monde, l'Orient et l'Occident, ont entendu votre voix. Puissent-elles comprendre que c'est Dieu qui parle par votre bouche, puissent-elles s'unir avec vous pour conjurer la perfidie des méchants ! Comme un autre Élie, quand vous frappez les faux prophètes de Baal, et qu'enflammé du même zèle vous vous plaignez d'être seul dans ce combat, vous méritez d'entendre une voix du ciel vous répondre qu'il en est encore un grand nombre

[1] Rien, dans l'histoire jusqu'ici connue, n'explique cette fausse rumeur au sujet d'Héraclius. On sait au contraire que ce prince ordonna de baptiser tous les Hébreux répandus dans les provinces de son vaste empire. Nous avons vu que cette mesure de violence ne fut pas approuvée par les pontifes romains. Peut-être le pape Honorius fit-il à ce sujet des réserves qui auraient accrédité le bruit dont parlent les évêques espagnols, tout en prenant d'ailleurs la précaution d'ajouter qu'ils n'y accordent aucune créance.

[2] *Sed tu reverendissime virorum et sanctissime patrum, insta, insta virtute qua in Domino vales, prædicatione qua polles, industria qua ferves...* (Id., *Ibid.*)

qui n'ont pas fléchi le genou devant l'idole [1]. Ce n'est ni un sentiment de jactance ni un transport d'orgueil qui nous dicte ces réflexions que nous soumettons à votre béatitude : l'amour de la vérité nous inspire uniquement. En toute humilité nous vous disons la vérité sur nous-mêmes, afin que vous la connaissiez, afin qu'elle soit le lien commun entre vous et nous. Laissons aux infidèles la vanité qui les trompe. Il semblerait peut-être convenable d'entrer ici dans le détail, et de répondre article par article aux divers points de votre lettre ; mais nous craindrions de fatiguer votre oreille en prolongeant nos explications [2]. Nous croyons cette réponse suffisante : votre sagesse n'a pas besoin de longs discours. Et maintenant il nous reste à conjurer instamment votre sainteté de daigner, dans sa piété éminente, se souvenir de nos humbles et pauvres personnes, lorsqu'à la confession des bienheureux apôtres et de tous les saints de Rome, vous offrez à Dieu vos prières pour l'Église universelle. Le parfum de vos supplications, myrrhe et encens d'agréable odeur, couvrira les traces de nos fautes; et dans ce monde, ou dans l'autre, nous n'aurons point à en porter la peine. Car nous savons que nul en ce corps mortel ne traverse sans péril la grande mer du monde. Donc, ô le plus illustre et le plus excellent des pontifes, ne refusez le secours de votre intercession, qui d'ailleurs rejaillira pour votre sainteté dans la gloire éternelle, ni à votre fils notre roi sérénissime, ni à nous, ni aux peuples dont le Seigneur nous a confié le soin [3]. De notre

[1] *Utraque pars, Orientis scilicet et Occidentis, voce tua commonita et divino præsidio tuo sibimet inesse adjutorio, et pravorum studeat demoliri perfidiam ; quatenus alterum Eliam afferens, dum infaustos prophetas Baal punis, et zelo majori excruciatus solum te esse conquereris, superna audias voce quia multi reliqui sunt qui non curvaverunt genu ante Baal.* (Id., *Ibid.*)

[2] L'histoire ne saurait trop regretter ce scrupule des pères de Tolède. Elle aurait avidement recueilli des explications qui paraissaient alors superflues et dont nous ne pouvons aujourd'hui que conjecturer le sens et la portée.

[3] *Hoc autem potius et propensius quæsumus honorificentiam sanctitatis vestræ, ut ad beatorum apostolorum memorias omniumque Sanctorum, cum preces pro totius Ecclesiæ statu in conspectu dirigis Domini, pro nostræ quoque parvitatis humilitate pietate benigna eminentius digneris effundere ; ut fumo vestræ supplicationis ex aromatibus myrrhæ et thuris peccaminum nostrarum resolvatur sen-*

côté, nous sommes fidèles à ce devoir de la prière, conjurant le tout puissant Seigneur d'accorder à son Église, dans sa traversée temporelle, un cours tranquille et paisible, dans la dignité d'une vie religieuse et sainte, afin que, ballotté entre les écueils de la tentation, le rocher de Charybde du faux plaisir et les flots de la persécution, les aboiements du Scylla de la gentilité, le navire de la foi, dirigé par la main du divin pilote, arrive en paix au port du salut ; afin que la voix qui commande à la mer et aux vents tasse régner le calme sur les flots et la prospérité spirituelle dans les âmes. — Nous avons cru devoir rejeter à la fin de cette lettre une consultation particulière que nous vous adressons comme au chef du ministère épiscopal. Nous soumettons à l'examen de votre sainteté apostolique la question de savoir s'il faut appliquer en général à tous les prévaricateurs, quel que soit leur degré de culpabilité, les peines rigoureuses dont votre béatitude nous a tracé la formule. Nous croyons que cette manière d'agir s'écarterait de la tradition et de la pratique de nos pères, de l'enseignement des Écritures et de l'esprit du Testament Nouveau [1]. »

45. Telle est cette lettre synodale du VIe concile de Tolède. Nous l'avons intégralement reproduite, sans ajouter ni retrancher un seul mot. Elle constitue une véritable bulle de canonisation pour le pape Honorius. Écrite en janvier 638, neuf mois seulement avant la mort qui devait, le 12 octobre de la même année, frapper le pontife, elle emprunte à cette date même une importance capitale. En effet, si dans son ordre chronologique elle pouvait se reporter à la période antérieure du pontificat d'Honorius, avant l'année 634, date des deux lettres de ce pape à Sergius de Constantinople, on serait rigoureusement en droit de contester la valeur des éloges prodigués à Honorius par les cinquante-deux pères du

La lettre des pères de Tolède est un décret de canonisation anticipée en faveur d'Honorius.

tina fœtoris..... Ergo, præcipue et excellentissime antistitum, tam pro serenitate filii vestri principis nostri, quam pro nobis, vel pro plebibus nobis commissis apud Deum intercessionis tuæ porrige opem, quæ sanctitudini vestræ ad gloriam proficiat æternalem. (Id., *Ibid.*)

[1] *Epistola Braulionis nomine concilii VI Toletani scripta ad Honorium I; Patr. lat.*, tom. LXXXVII, col. 667-670.

concile de Tolède. Il est arrivé plus d'une fois que d'heureux débuts furent suivis de lamentables défections. Si exceptionnels, si explicites que soient les témoignages rendus à la sainteté, à la doctrine, au zèle, à la foi, aux vertus d'Honorius, ce pape aurait pu les mériter avant 634, et n'y avoir plus aucun droit en 638. Mais c'est précisément en 638 que la lettre synodale de Tolède, couronnement inattendu d'un pontificat qui touchait à sa fin, constate « dans Honorius des vertus et une gloire vraiment apostoliques, » « une sainte sollicitude embrassant toutes les églises, » « la splendeur rayonnante de la doctrine, » « le zèle et la vigilance de Néhemie, » « l'ardeur d'un Élie nouveau contre les adorateurs de Baal. » Au moment où ils tenaient ce langage, les cinquante-deux évêques d'Espagne et de la Gaule narbonnaise n'ignoraient pas la correspondance échangée, quatre ans auparavant, entre Honorius et le patriarche de Constantinople. Ils y font une allusion manifeste : *Utraque pars, Orientis scilicet et Occidentis, voce tua commonita.* C'est donc en parfaite connaissance de cause qu'ils s'expriment. Il n'est pas jusqu'à cette inadvertance d'une citation d'Isaïe, faussement attribuée dans la décrétale à Ézéchiel, qui ne soit caractéristique. Cette erreur de fait, si légère qu'elle fût intrinséquement, fournissait un prétexte plausible à des récriminations, dans le cas où le pape Honorius eût été aux yeux de ses contemporains ce que la critique posthume a voulu le faire paraître aux nôtres. On a vu avec quelle réserve, pleine de délicatesse, les pères relèvent cette inexactitude. Mais enfin ils la signalent, comme c'était leur droit. Nous avons dès lors la preuve de l'attention scrupuleuse avec laquelle les actes émanés du saint siége étaient examinés. Si au lieu d'une légère inadvertance dans la forme, les pères du concile de Tolède avaient eu à reprendre, dans le fond même de la doctrine enseignée par Honorius, les erreurs capitales que les adversaires de ce pape reprochent à sa correspondance avec le patriarche de Constantinople, croit-on que, jouant sur le nom même du pontife, ils l'eussent appelé par deux fois : « Honorius honoré et honorable; » croit-on qu'épuisant toutes les épithètes de la vénération la plus tendre et la plus respectueuse, ils l'eus-

sent désigné par trois fois sous le titre « du plus excellent des pontifes, du plus vénérable des hommes, du plus saint des pères? » La sainteté personnelle d'Honorius, ou pour parler plus juste le sentiment intime qu'en avaient les évêques espagnols, éclate à chaque ligne dans leur lettre. Si un concile provincial adressait de nos jours une lettre collective à l'auguste Pie IX, elle ne serait sur ce point ni plus éloquente ni plus explicite que celle des pères de Tolède.

Importance de la lettre synodale de Tolède au point de vue de l'orthodoxie d'Honorius.

46. Mais quelqu'importante que soit par rapport à la personne même d'Honorius cette réhabilitation directe et trop longtemps attendue, la lettre synodale de Tolède en appelle indirectement une autre qui ne l'est pas moins, et qui intéresse de plus près la question dogmatique. Pour se justifier du reproche de négligence en ce qui concernait les intérêts de la foi, les pères de Tolède envoient au pape Honorius les actes de leur présent concile, en y joignant ceux des synodes antérieurs : *Retroacta temporum gesta cum actis præsentibus*. Or ces actes « de leur présent concile, » comme ils les appellent, c'est-à-dire les actes du VIe concile de Tolède, tenu en présence de Turninus, diacre de l'église romaine et envoyé spécial d'Honorius, ces actes nous les avons encore. Ils sont connus depuis longtemps. La profession de foi par laquelle ils débutent est pleinement orthodoxe. Jamais on n'a songé à le nier. Toutefois, avant la publication de la lettre synodale de saint Braulio, nul ne soupçonnait le lien étroit qui rattache si intimement la déclaration officielle des pères de Tolède à la foi du pape Honorius lui-même. Aujourd'hui cette connexion est un fait irrévocablement acquis à l'histoire, et placé au-dessus de toute contestation. Non-seulement nous savons par la lettre de saint Braulio que les actes du VIe concile de Tolède furent envoyés au pape Honorius, mais nous savons par le *Chronicon* d'Isidore de Paca (Badajoz), que le pape Honorius agréa les excuses des pères de Tolède, c'est-à-dire les actes conciliaires envoyés par eux comme pièces justificatives, et que Rome « la mère et maîtresse des villes, témoigna *per epistolare alloquium* son admiration pour l'éloquence de saint Braulio [1]. » Cet *epistolare alloquium*

[1] Isidor. Pacens., *Chronicon.; Patr. lat.*, tom. XCVI, col. 1256.

laisserait supposer qu'une réponse officielle et approbative fut envoyée de Rome à saint Braulio, et que cette réponse, aujourd'hui perdue, comme tant d'autres monuments du pontificat d'Honorius, était encore de notoriété publique en Espagne à la date de 754, époque où Isidore de Paca terminait sa Chronique. Quoi qu'il en soit, le fait même de l'approbation des actes du VIe concile de Tolède par Honorius, ressort manifestement du témoignage de l'évêque de Badajoz. Nous sommes donc pleinement en droit de conclure que la foi du pape Honorius était, en 638, exactement la même que celle du VIe concile de Tolède. Si l'une est irréprochable, l'autre doit l'être également.

Profession de foi du concile de Tolède approuvée par Honorius.

47. Or, voici la profession de foi du VIe concile de Tolède : « Nous croyons et confessons la très-sacrée et très-omnipotente Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un même Dieu, seul et non solitaire; d'une seule essence, vertu, puissance et nature; distincte, sans séparation, en trois personnes; indivisible dans son essence qui est la substance même de la divinité, créatrice de toutes choses; le Père inengendré, incréé, source et origine de toute la divinité; le Fils, engendré éternellement du Père, avant toute créature, sans commencement et incréé, car le Père n'a jamais été sans le Fils, ni le Fils sans le Père; le Fils du Père est Dieu, égal en tout à Dieu le Père, Dieu vrai de Dieu vrai; l'Esprit-Saint, ni engendré ni créé, mais procédant du Père et du Fils, Esprit de l'un et de l'autre, et par là ils sont un substantiellement, puisque lui-même procède des deux ensemble. Dans cette auguste Trinité, l'unité de substance est telle qu'elle exclut l'idée de pluralité, et maintient une égalité parfaite; elle n'est ni moindre en chacune des personnes qu'en toutes les trois ensemble, ni plus grande dans les trois que dans chacune. De ces trois personnes de la Trinité, nous confessons que le Fils seul, pour la rédemption du genre humain coupable, pour le paiement de la dette contractée originellement par la désobéissance d'Adam et depuis par les fautes de notre libre arbitre, est descendu des profondeurs du Père, a pris l'humanité sans le péché (*assumpsisse hominem sine peccato*), dans le sein de la bienheureuse Marie toujours vierge, en sorte que, Fils de Dieu le Père, il est de

venu Fils de l'homme, Dieu parfait et homme parfait (*Deus perfectus et homo perfectus*), afin que, homme-Dieu, il fût un seul Christ en deux natures mais en une seule personne, car dans le Christ, la dualité de personnes eût introduit la quaternité dans la Trinité sainte. Ainsi, comme personne, il est distinct sans séparation du Père et de l'Esprit-Saint; comme nature, il est distinct de l'humanité qu'il a revêtue, de même que par sa personne il est un avec l'humanité, et par la nature il est un avec le Père et le Saint-Esprit. Tel est donc, de deux natures en une seule personne, notre unique Seigneur Jésus-Christ, égal au Père dans la forme de la divinité, moindre que le Père dans la forme d'esclave, selon la parole prophétique du psaume : *De ventre matris meæ, Deus meus es tu* [1]. Sans mère, né de Dieu; sans père, né de la Vierge; seul le « Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous [2]. » Bien que toute la Trinité ait coopéré à la formation du corps humain qu'il a pris pour nous (puisque toutes les œuvres de la Trinité sont inséparables), cependant seul il s'est fait homme dans la singularité de sa personne, non dans l'unité de la nature divine, dans ce qui est le propre de la personne du Fils, et non dans ce qui lui est commun avec la Trinité. Car s'il eût confondu en une seule la nature divine et la nature humaine, il en résulterait que la Trinité tout entière se serait incarnée, puisqu'il est certain qu'il n'y a dans la Trinité qu'une seule nature en trois personnes. Ainsi envoyé par le Père, Notre-Seigneur Jésus-Christ, prenant ce qu'il n'était pas, sans rien perdre de ce qu'il était, impassible par sa nature, mortel par la nôtre, est venu dans ce monde sauver les pécheurs et justifier ceux qui croient en lui, accomplissant des merveilles, et livré pour nos fautes (*faciensque mirabilia, traditus est propter delicta nostra*). Il est mort en expiation pour nous, il est ressuscité pour notre justification : nous avons trouvé la guérison dans ses plaies, nous sommes ressuscités dans sa résurrection. Il doit venir, et nous l'attendons, à la fin des siècles, à la résurrection générale, pour distribuer, dans l'immuable équité de son jugement, les

[1] *Psalm.*, XXI, ℣. 11. — [2] Joan, I, ℣. 14.

récompenses aux justes, les peines aux impies. Nous croyons aussi que l'Église catholique est le corps de Jésus-Christ, son corps mystique, sans tache dans ses œuvres, sans ride dans sa foi : *Ecclesiam quoque catholicam credimus, sine macula in opere et sine ruga in fide, corpus ejus esse.* Avec son chef tout-puissant, le Seigneur Jésus, elle règnera sans fin un jour, quand le corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, le mortel l'immortalité, afin que Dieu soit tout en tous. C'est par cette foi que les cœurs se purifient, par elle que les hérésies seront extirpées, par elle que l'Église entière, militante encore dans le siècle, se glorifie d'être d'avance en communion de doctrine avec le royaume céleste. En dehors de cette foi, il n'est point de salut, puisqu'il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés [1]. »

La foi commune au concile de Tolède et au pape Honorius est explicitement catholique et orthodoxe.

48. Considérée exclusivement au point de vue de la doctrine qui sera plus tard attaquée par le monothélisme, la profession de foi du VIe concile de Tolède renferme trois affirmations théologiques, lesquelles, tout en détruisant d'avance et *in radice* l'erreur monothélite, éclairent d'un jour nouveau la part personnelle qu'Honorius eut à prendre dans les deux lettres écrites par lui en réponse aux consultations perfides de Sergius. La première déclaration des évêques espagnols sur le point controversé, et par conséquent celle qu'ils croyaient la plus importante, celle qui résultait le plus clairement pour eux des lettres du pape à Sergius, dont on ne saurait douter qu'ils connussent par l'envoyé romain, sinon le texte, au moins le sens, c'est que « Jésus-Christ a revêtu l'homme, mais sans le péché : » *Assumpsisse hominem sine peccato.* Le lecteur voudra bien retenir cette parole synodale, dont les lettres d'Honorius nous montreron l'importance. Pour les pères qui l'inscrivirent si solennellement aux premières lignes de leur exposition dogmatique de l'Incarnation, il est évident qu'elle avait une valeur toute particulière. Ils prennent en effet le soin de nous prévenir qu'ils ont dressé leur profession de foi, en vue d'extirper du monde entier les hérésies diverses, *hac fide hæreses exstirpantur.* Chacun de leurs articles ré-

[1] *Act.*, IV, ℣. 12; Labbe, *Concil. Tolet.* VI, tom. V, col. 1741

pond en effet à une hérésie déjà connue de leur temps. Mais cette affirmation, que Jésus-Christ a pris notre nature sans le péché, n'avait jusque-là été contredite par aucun hérésiarque connu. Pour rencontrer l'erreur opposée, il faut recourir aux lettres du patriarche de Constantinople qui la dénonçait au pape Honorius, et c'est précisément dans les réponses d'Honorius à ce patriarche que nous trouverons, dans les mêmes termes, avec identité d'expression, la formule *Christum hominem assumpsisse sine peccato.* L'on voudra bien ne pas perdre de vue cette coïncidence, que nous notons seulement ici pour y revenir bientôt. La seconde déclaration des pères de Tolède n'offre pas une analogie moins frappante avec un texte déjà cité de la fameuse inscription, gravée sous les yeux d'Honorius lui-même au portique de Saint-Pierre de Rome. Le concile espagnol dit que dans l'Incarnation « le Christ est Dieu parfait en même temps qu'homme parfait, dans l'unité de personne et la dualité de nature. » *Deus perfectus et homo perfectus, ut homo Deus esset unus Christus.* L'inscription dont l'on n'aura pas oublié la teneur, disait de même :

Plenus homo in terris et verus nascitur idem
Virginis ex utero totus ubique Deus.

Ce principe commun aux pères de Tolède et au pape Honorius constitue, nous en avons déjà fait la remarque, la réfutation intrinsèque de l'hérésie qui s'appellera plus tard le monothélisme. Dieu parfait, homme parfait, le Christ ayant conservé dans l'unité de sa personne cette double nature, il est clair qu'il avait la double opération correspondante, celle du Dieu et celle de l'homme. C'est ce que les pères de Tolède disent d'ailleurs explicitement, quand ils déclarent, en troisième lieu, que « selon la forme de la divinité, il était égal au Père, et selon la forme d'esclave, moindre que lui, » « qu'il avait pris ce qu'il n'était pas, sans rien perdre de ce qu'il était; impassible par sa nature divine, mortel par la nôtre. » Enfin, comme pour mieux accentuer cette double opération, ils opposent les œuvres de la toute-puissance divine, dans la

personne de Jésus-Christ, aux souffrances de la nature humaine, la mort comme homme, la résurrection comme Dieu : *faciensque mirabilia, traditus est propter delicta nostra.* Telle fut la foi du concile de Tolède, aussi bien que celle d'Honorius qui en a approuvé le texte. Ainsi croyait en l'an 638, date de sa mort, ce pontife accusé, que dis-je? condamné rétrospectivement comme monothélite. Il est vrai que la prétendue condamnation ne se produira que quarante-deux ans plus tard, qu'elle aura lieu à Constantinople dans un concile d'Orient, au lieu que c'est un synode d'évêques Occidentaux qui a de son vivant canonisé en quelque sorte Honorius, et surabondamment justifié l'orthodoxie de ce pape. Reste donc à étudier Honorius dans ses rapports avec l'Orient, afin de constater la valeur définitive des accusations dont ce pontife est l'objet. Nos lecteurs jugeront s'il est vrai que, différent de lui même, Honorius se soit montré catholique à Rome, hérétique à Constantinople; prêchant la vérité aux pères de Tolède, enseignant l'erreur au patriarche Sergius; orthodoxe aux bords du Tibre, monothélite sur les rives du Bosphore.

§ VI. Croisade d'Héraclius en Perse.

Campagne de 622 en Cilicie. Deux victoires sur Serbar.

49. On se rappelle qu'en 622, pendant que Mahomet sortait de la Mecque en fugitif, la flotte d'Héraclius quittait le port de Constantinople, emmenant une armée à la conquête de la Perse. Le plan de campagne était demeuré secret; un plan bien conçu, un secret bien gardé, double présage de victoire. L'expédition débarqua sans coup férir au port actuel d'Iskanderoun, près d'Alexandrette (*Alexandria minor*), à l'embouchure de l'Issus. La plaine de ce nom, célèbre par les souvenirs d'Alexandre et du jeune Cyrus, ouvrait sur les défilés ou pyles de Cilicie et de Syrie, « deux murailles naturelles, dit Xénophon, descendant jusqu'à la mer et couronnées de rochers à pic [1]. » Dans une revue solennelle, saisissant l'étendard qui portait la sainte image dite ἀχειροποίητα :

[1] Xenoph., *Anabas*, lib. I, cap. IV, § 4.

« Soldats, s'écria-t-il, voilà votre Dieu, votre maître, votre général. Devant lui, je suis comme le plus humble d'entre vous. Les barbares veulent anéantir son culte et ses autels. Rappelez-vous la parole de David : Misérable fille de Babylone, Perse maudite, heureux celui qui saisira tes petits enfants et leur brisera le crâne sur les rochers [1] ! » — C'était donc une guerre sainte, la lutte de deux religions qui allait commencer. Chosroës le comprit. Par un décret royal, il condamnait à mort tous les Perses qui embrasseraient le christianisme, et il ordonnait à tous les habitants des provinces envahies par ses armes, c'est-à-dire la Palestine, l'Égypte, la Syrie et l'Asie-Mineure, de renoncer à la foi catholique pour faire désormais profession de nestorianisme. Toutes les églises devaient être occupées par les sectateurs de Nestorius [2]. Remarquable alliance de ce roi païen avec l'hérésie, pour anéantir sur la terre le culte de Jésus-Christ ! Tous les persécuteurs auront la même logique, de même qu'ils auront tous la même fin. Héraclius avait résolu d'aller frapper les Perses au cœur même de leur empire. Franchissant les pyles, ou portes Amaniques, il remonta le cours du Pyrame pour se rendre de Cilicie en Cappadoce. Cette marche inattendue força l'ennemi de rallier ses garnisons. Serbar, le généralissime persan, abandonna en hâte Chalcédoine, la Mysie, la Phrygie, la Galatie, et vint offrir le combat avec des troupes supérieures en nombre. « Au chant des psaumes et des hymnes sacrés, dit Georges Pisidès, les soldats du Christ se rangèrent en bataille. Leur recueillement contrastait avec les danses impudiques, les chansons lascives, dont retentissait le camp des Perses [3]. » Serbar apprit à ses dépens que la première qualité d'une armée est la discipline. Héraclius vainqueur pénétra dans le Pontique, et choisit une position inexpugnable sur les sources de

[1] *Psalm.*, CXXXVI, ℣. 9; Georg. Pisidès, *De expeditione persica, acroas.*, II, vers. 115; *Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 1219. — [2] Theophan., *Chronograph.*; *Patrol. græc.*, t. CVIII, col. 654.

[3] Georg. Pisidès., *Expedit. Persic, acroas.*, II, vers. 242; *Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 1226. *Varia instrumenta et cymbala strepebant indecenter, et feminæ impudicæ saltabant.*

l'Halys. Quinze jours après, Serbar venait y faire tailler en pièces les débris de son armée. « Une immense acclamation de reconnaissance pour Dieu, d'enthousiasme pour Héraclius, s'échappa de la poitrine des soldats chrétiens, » dit le chroniqueur. Ils voyaient la foule des barbares éperdue, entassée sur les rochers de l'Anti-Taurus, tourbillonner un instant, puis se précipiter elle-même dans les précipices de ces montagnes [1]. » La parole de l'empereur dans son manifeste d'Issus se vérifiait sous leurs yeux.

Campagne de 623 dans l'Atropatène, victoire de Tauris. Prise de Tauris et de Thébarme.

50. L'Arménie s'offrait dès lors aux armes d'Héraclius. Il y entra vers le printemps de 623, et traversant l'Atropatène (*Aderbaïdjan* ou *Pays du Feu*) [2], se dirigea vers Tauris, l'une des résidences d'été du grand roi. Chosroës occupait cette forteresse avec quarante mille hommes. C'était là, croyait-on, qu'il gardait le trophée de la vraie croix enlevé à Jérusalem. Épouvanté à l'approche des armées impériales, le monarque persan avait ordonné dans toute l'étendue de ses états une levée en masse. D'innombrables colonnes de guerriers, parlant toutes les langues de l'extrême Orient, aussi bigarrés de costumes et d'armes que de couleurs, apparurent tout à coup, conduits par un nouveau généralissime nommé Saës. Héraclius montrant ces nuées d'hommes à sa vaillante troupe : « Des chrétiens, dit-il, ne craignent que Dieu. Que vous importe ce vil amas de barbares? Songez à la majesté de l'empire romain. Nous sommes ici au centre de la domination persane. Écrasons-la sous le fer de nos chevaux. Vengeons nos vierges insultées, nos compatriotes égorgés, nos temples et nos demeures réduits en cendres. Dieu combat avec nous, il anéantira ces hordes sauvages [3]. » Puis, s'élançant au combat, il entraîne avec lui l'ar-

[1] Pisidès, *De expedit. Persic. acroas.*, III, vers. 249.

[2] Selon la judicieuse remarque de M. Drapeyron (*L'empereur Héraclius*, p. 191), ce nom moderne de l'Atropatène indique suffisamment que nulle part les adorateurs du feu, les mages et les pyrées n'étaient plus nombreux et plus révérés. Dans cette province, à l'ouest du lac Ourmiah, se trouvait la ville de Thébarme, patrie de Zoroastre.

[3] Theophan., *Chronograph.*; *Patr. græc.*, tom. XCVI, loc. cit.

mée entière. « On eût dit, ajoute le chroniqueur, que sa parole nous donnait à tous des ailes, et qu'elle avait aiguisé nos glaives. » La victoire fut décisive. Cinquante mille prisonniers tombèrent aux mains des soldats de la croix. Ils entrèrent d'un seul bond dans la ville de Tauris. Mais, hélas ! le trésor qu'ils y cherchaient, le bois sacré de la Croix n'y était pas. Le temple du soleil à Tauris fut brûlé; Thébarme, petite ville célèbre par la naissance de Zoroastre et par son collége central du magisme, eut le même sort. Du reste, clément dans son triomphe, Héraclius rendit la liberté aux captifs : il fit ainsi bénir son nom jusque dans les contrées les plus reculées de la Perse. La nouvelle de ces éclatants succès, rapidement parvenue à Constantinople, y souleva des transports d'enthousiasme Le patriarche Sergius ordonna, à cette occasion, qu'après la distribution de l'Eucharistie aux messes solennelles, le peuple entier chantât ces paroles de reconnaissance au Seigneur : *Repleatur os meum laude, ut cantem gloriam tuam* [1].

51. Après sa grande victoire de Tauris, Héraclius pouvait, dit-on, lancer son armée en avant et terminer la guerre en quelques semaines. Telle est l'appréciation des stratégistes posthumes, sur la foi desquels l'historien ne doit pas faire grand fond. Les difficultés réelles disparaissent à distance : il convient donc de se défier des généraux de cabinet qui arrangent rétrospectivement des plans de victoire. Le fait est que toute l'année 624 s'écoula en Albanie, à lutter plus énergiquement que jamais contre trois armées nouvelles, commandées par Sarablagas, Serbar et Saës. La première ne tint pas longtemps contre la discipline romaine ; les deux autres, ayant réussi à faire leur jonction, donnèrent plus d'inquiétude. Les peuplades voisines, les Lazes, les Abasges, les Ibères, qui depuis la victoire de Tauris avaient envoyé leurs contingents à titre d'auxiliaires sous les drapeaux d'Héraclius, firent retraite et rentrèrent dans leurs foyers. Au moment de cette défection, l'ennemi était en présence. Le découragement, une panique, le moindre désordre dans l'armée impériale, pouvaient amener d'irréparables désastres.

[1] *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1002; *Psalm.*, LXX, 8.

La foi d'Héraclius triompha encore de la situation. « Est-ce que vous n'avez pas appris, dit-il aux soldats, que le nombre n'est rien, mais que notre Dieu est tout? Un seul Romain mettra en fuite mille Perses. » Quelques heures après cette fière parole, il ne restait plus un seul escadron de l'armée de Serbar. Ce généralissime parvint presque seul à échapper au carnage, mais il laissait son camp, ses munitions, ses approvisionnements, tout, jusqu'à ses armes, entre les mains du vainqueur. Quant aux troupes de Saës, elles s'étaient débandées d'elles-mêmes au premier choc, sans même essayer de résistance. La campagne de 625 en Cilicie, où Serbar reparut avec des forces encore imposantes et une activité que ses défaites semblaient redoubler, n'amena point la fin de ces gigantesques combats.

Campagne de 625. Alliance d'Héraclius avec le khan des Khazars.

52. Le terrain de la lutte et son intérêt palpitant venaient de se déplacer, grâce à une formidable combinaison du génie politique de Chosroès. On ne peut refuser à ce tyran qui massacrait de sang-froid les chrétiens, brûlait les villes, rasait les églises, et dévastait les provinces, une extraordinaire fertilité de ressources et une étonnante ténacité. Durant l'hiver de 625, il parvint à reconstituer deux armées qu'il confia encore à Serbar et à Saës, auxquels il maintenait sa confiance, malgré leurs récentes infortunes. Serbar devait conduire immédiatement ses recrues à Chalcédoine, pendant que Saës, avec cinquante mille hommes d'élite, surveillerait tous les mouvements d'Héraclius. Il ne s'agissait de rien moins que de cerner l'empereur et toute son armée, pendant que le khakan des Awares, à la tête de deux cent mille hommes, assiégerait Constantinople. Une alliance venait d'être conclue dans ce but avec le khakan, déjà lié, on se le rappelle, par un traité avec Héraclius. Mais on n'ignore pas non plus ce que valaient aux yeux des barbares les engagements les plus solennels. L'or du roi de Perse, plus largement distribué, fit oublier au chef mongol le tribut annuel moins considérable qu'il recevait des Grecs : l'attaque de Constantinople fut résolue. Héraclius n'apprit cette négociation qu'au moment où elle se traduisait en acte. Il était alors dans ses quartiers d'hiver, près de Trébizonde. Simultanément il

recevait la nouvelle d'une émeute qui venait d'éclater à Byzance. La multitude s'étant soulevée à propos de la suppression des distributions gratuites de blé, la fermeté de la garde prétorienne avait triomphé de la sédition. L'effervescence populaire promptement calmée fit place à une morne consternation. L'armée de Serbar avait son quartier général à Chalcédoine, et couvrait toute la côte d'Asie, pendant que les masses sombres des Awares couronnaient les hauteurs de la côte d'Europe, et que le khakan s'établissait à Andrinople. Tout semblait perdu, et le désespoir allait précipiter une capitulation. Soudain une flottille envoyée de Trébizonde apporta, avec un corps de troupes d'élite, les instructions impériales. Jamais Héraclius ne s'était montré plus magnanime, plus confiant dans la protection de Dieu. Il notifiait à son peuple que pour faire face à tous les ennemis sur tous les points à la fois, il venait de diviser son armée en trois corps. Le premier était précisément celui qu'il envoyait par mer à Constantinople et qui, avec l'aide de Jésus-Christ et de sa mère toute sainte (παναγία), délivrerait la capitale et anéantirait les Awares. Le second, commandé par son frère Théodore, irait combattre Saës dans la Mésopotamie; le troisième restait sous ses ordres pour garder l'Arménie et le Caucase. Numériquement cette réserve qu'Héraclius retenait sous sa main était de beaucoup la plus faible, mais l'empereur annonçait l'espoir de la décupler bientôt par une combinaison déjà en voie d'accomplissement. Quand le peuple byzantin reçut connaissance de cette dépêche, lue publiquement à Sainte-Sophie par le patriarche Sergius, la combinaison dont Héraclius se promettait de si grands avantages était un fait accompli. Dans une entrevue à Tiflis, avec Ziébil, le khan des Khazars-Ibériens, une alliance avait été conclue entre l'empereur et le chef de ces vaillantes tribus qui, sous le nom de Tauro-Scythes, Cabardiens, Turcs orientaux, dominaient la région Caucasique. Héraclius avait montré au chef barbare le portrait d'une jeune et belle romaine, que les yeux de Ziébil contemplèrent longuement. « Tu vois, dit Héraclius, ma fille Eudoxie, impératrice des Romains. Dieu a voulu qu'en ce jour tu devinsses mon fils. Qu'elle soit donc ton épouse, si tu me prêtes se-

cours contre mes ennemis. » Ziébil accepta. En échange d'un portrait et d'une promesse, il donna à son futur beau-père une armée de quarante mille Turcs, avec lesquels Héraclius se jeta de nouveau dans l'Atropatène, mettant une seconde fois cette province à feu et à sang. Serbar, obligé de diviser ses troupes pour secourir la Perse envahie, restait impuissant à Chalcédoine. D'un autre côté Saës, fortement campé aux confins du Pont et de la petite Arménie, crut pouvoir engager une bataille contre Théodore. « Dieu accorda tout aux prières de sa mère [1], » dit Théophane. En effet, au milieu de l'action, un violent orage se déclara. Tandis qu'une grêle épaisse tombait du côté des ennemis, l'armée romaine, comme miraculeusement protégée, s'élançait à la victoire. Les « bataillons d'or [2], » les « immortels, » ainsi que les appelait Chosroès, furent couchés dans la poussière et moissonnés par la mort. L'infortuné Saës, qui connaissait le caractère irascible et implacable de son maître, n'ayant pu réussir à se faire tuer dans le combat, se laissa quelques jours après mourir de faim. Son corps, grossièrement embaumé fut envoyé en Perse. Le roi des rois se précipita, un fouet à la main, sur ce cadavre, et le fit mettre en pièces par ses gardes.

Constantinople menacée par les Avares. Préparatifs de défense.

53. Grossies en chemin par les mille voix de la renommée, ces nouvelles arrivèrent coup sur coup à Constantinople, et y surexcitèrent l'enthousiasme. Les murailles, restaurées et garnies de palissades extérieures, furent défendues par des fortifications nouvelles : des engins de guerre, des tours mobiles, des balistes, des catapultes, s'élevèrent comme par enchantement. Le patriarche Sergius se mit à la tête de ce mouvement vraiment national parce qu'il était chrétien. On eût dit que les beaux jours de saint Jean Chrysostome étaient revenus. Chaque soir, la foule, avide de sa parole, se pressait autour de la chaire de Sainte-Sophie. « Nous n'avons, disait-il, qu'un seul vrai trésor, la foi, dont les envahisseurs prétendent nous dépouiller. Nous n'avons

[1] Theophan., tom. I, p. 485; Cf. Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, p. 215.
[2] On les nommait ainsi parce que la pointe de leurs javelots était dorée.

qu'un seul véritable ennemi, le péché, dont nous nous dépouillerons nous-mêmes. » Un jeûne général fut ordonné, toute la population l'observa et fit une confession générale. « Les consciences coupables se débarrassèrent ainsi d'une charge accablante, dit le chroniqueur, de peur qu'entraîné par le jugement de Dieu, le vaisseau du monde ne périt avec elles. » Le patrice Bonus prit le commandement de soldats purifiés, et dès lors invincibles, qui brûlaient de mourir pour conquérir la véritable immortalité. Mais Sergius nomma un généralissime supérieur à Bonus lui-même. La Vierge mère de Dieu fut proclamée la grande impératrice de Constantinople. Sur ces entrefaites, le patricien Athanase, un ambassadeur qu'Héraclius avait, du fond de la Propontide, adressé au khakan des Awares, et que celui-ci, au mépris du droit des gens, avait retenu comme ôtage, reçut du terrible chef la mission suivante : « Va trouver tes concitoyens, vois ce qu'ils veulent m'offrir pour m'apaiser et m'éloigner. Autrement, à moins de nager comme des poissons ou de voler comme des oiseaux, ils ne sauraient échapper à ma puissance [1]. » Athanase avait été témoin de la dernière émeute de Constantinople. C'était lui qui en avait porté la nouvelle à Héraclius. Il s'attendait à trouver une population consternée, prête à accueillir comme un moyen inespéré de salut les paroles du khakan. Sa surprise et sa joie furent extrêmes, quand il entendit les soldats et le peuple lui crier d'une voix unanime : « Jamais Rome et l'empire ne s'humilieront devant un barbare ! » Le sénat, le patriarche, le général Bonus, lui tinrent le même langage ; mais ils voulaient le garder dans leurs murs. « Non, s'écria le nouveau Régulus. Je serai trop heureux d'acheter par ma mort l'honneur de porter votre défi au roi sauvage. » Il retourna en effet près du khakan, mais il n'en obtint pas, comme il l'ambitionnait, la couronne du martyre. Le chef des Awares, dès les premiers mots de son fier message, l'interrompit en disant : « Sors de ma présence, et va, si tu le veux, rejoindre les tiens. Dis-

[1] Georg. Pisidès, *Bellum Avaricum*, vers. 186; *Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 1275.

leur que s'ils ne me livrent pas tous leurs trésors, je ne laisserai pas pierre sur pierre à Constantinople. Tous vous serez mes esclaves [1]. »

Siége Constantinople. Dvrano. (626-62

54. Le 29 juin 626, jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, l'investissement de Constantinople commença. Il devait durer jusqu'au samedi de la cinquième semaine de carême, 28 mars 627 [2], en tout neuf mois de labeurs héroïques, de privations, de fatigues de toute sorte. Deux grandes entreprises du khakan des Awares, toutes deux repoussées, marquèrent cet intervalle. Ce fut d'abord l'assaut des murailles du côté de la terre. Les engins ennemis, balistes, pierriers, catapultes, après d'immenses travaux d'approche, furent disposés sur une ligne continue, et manœuvrèrent avec ensemble, ébranlant les fortifications et décimant leurs défenseurs. Le patriarche Sergius, l'image de la Vierge à la main, parcourait chaque jour processionnellement avec son clergé le terre-plein du rempart. De temps en temps il tournait du côté des barbares l' « image terrible, » et chaque fois les barbares reculaient. Cependant les guerriers byzantins répondaient par une grêle de projectiles à ceux que lançait l'ennemi. Le khakan renouvela alors le prodigieux effort tenté autrefois par Titus au siége de Jérusalem. Douze tours cuirassées, dont la hauteur égalait presque celle des retranchements, apparurent un matin entre les portes Saint-Romain et Polyandre. Mais l'un des matelots employés comme auxiliaires opposa à ces machines compliquées et formidables une machine à la fois simple et meurtrière. Il fixa sur un plancher mobile un mât, muni d'une nacelle que des poulies élevaient ou abaissaient à volonté, et qui suivait les tours dans leurs évolutions : un soldat descendait de la nacelle pour les incendier. C'était là un poste d'honneur aussi recherché que périlleux. Les

[1] *Chronic. Pascal.; Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 1007; Cf. Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, p. 226.

[2] L'Église grecque commence le carême proprement dit au dimanche de la Quinquagésime. Or, l'année 627 la lettre dominicale étant un D, et la fête de Pâques tombant le 12 avril, le samedi de la cinquième semaine du Carême pour les Grecs était le samedi 28 mars, veille du dimanche de la Passion.

flammes eurent raison de quelques-unes des tours. « Les autres, dit Nicéphore, tombèrent par une vertu divine qui les renversa et détruisit ceux qui s'y trouvaient. » L'assaut du côté de la terre fut abandonné par le khakan. Il réunit des milliers de barques à l'extrémité septentrionale de la Corne d'or, y entassa pêle-mêle des guerriers qui devaient essayer de forcer le passage de la haute mer, et aller les uns à Chalcédoine faire leur jonction avec les troupes de Serbar, les autres forcer l'entrée du port de Constantinople. Le signal du mouvement général devait être un feu allumé au-dessus du temple de la Vierge, aux Blakhernes. Averti à temps, le patrice Bonus disposa secrètement sa flotte sur deux lignes convergentes, fit donner un faux signal par des Arméniens dévoués, qui allumèrent non loin des Blakhernes une flamme dont la lumière éclatante fut accueillie avec transport par les Awares. Leurs barques s'ébranlèrent, ramant en silence vers le faubourg de Sycæ. Elles tombèrent toutes dans la ligne des trirèmes grecques, qui se resserraient autour d'elles comme les branches d'un étau. « C'est pour moi, dit Pisidès, un problème incompréhensible d'imaginer pourquoi les barbares, qui voyaient une si grande étendue de mer se développer devant eux, voulurent se renfermer dans l'étroit espace dominé par le promontoire des Blakhernes, où la Vierge a sa demeure. C'est dans ce petit golfe, comme dans une nasse de pêcheur, qu'ils entassèrent leurs barques liées les unes aux autres. Lorsque, d'un commun accord, tous se furent élancés simultanément contre nos vaisseaux en poussant des clameurs, on eut à la fois un combat visible et un combat mystérieux. En effet seule la mère de Dieu tendait les arcs, opposait les boucliers, dirigeait les javelots, émoussait les épées, retournait et submergeait les vaisseaux, donnant aux barbares l'abîme pour demeure [1]. » Le khakan rendit lui-même témoignage du prodige. « Je vois, disait-il, une femme richement vêtue, qui parcourt les remparts [2]. » Une fois même, les barbares des postes avancés aperçurent une reine, suivie d'une escorte

[1] Georg. Pisidès, *Bell. Avaric.*, vers. 438. — [2] *Chronicon Pascal.*, loc. cit.

magnifique, sortir par la porte des Blakhernes. « C'est peut-être, dirent-ils, l'impératrice qui va proposer la paix à notre chef. » Ils la laissèrent passer, mais bientôt, se ravisant, ils la poursuivirent jusqu'aux Vieux-Rochers. Au moment où ils croyaient l'atteindre, elle s'évanouit comme une ombre [1]. » La Vierge avait délivré Constantinople. Quand la mer fut couverte de cadavres flottants et de barques brisées, la panique s'empara des Awares restés autour des murailles, ils tournèrent un instant leurs armes les uns contre les autres, et prirent la fuite, entraînant avec eux leur chef désespéré. La population byzantine, chantant des hymnes à Marie, se précipita vers l'église de la *Toute sainte* aux Blakhernes. « Si un peintre veut dans l'avenir faire le tableau de notre victoire, dit Georges Pisidès, qu'il se contente de représenter l'image de la Vierge mère de Dieu [2]. »

Campagne de 627. Victoire de Ninive.

55. L'impératrice Martina, femme d'Héraclius, que les sentinelles barbares croyaient avoir vue sortir de la porte des Blakhernes, n'était pas à Constantinople. Elle avait voulu accompagner son époux dans tous les périls de sa lointaine expédition. La princesse Eudoxie elle-même avait quitté la capitale, quelques jours avant le blocus, pour aller dans l'Atropatène rejoindre le khan des Khazars, Ziébil, dont elle était devenue si inopinément la fiancée. Triste sort des filles royales, livrées comme enjeu aux hasards les plus étranges de la politique! Eudoxie aurait, comme tant d'autres, obscurément accompli son sacrifice. Elle fut délivrée sans le savoir, de même qu'elle avait été engagée à son insu. En arrivant à l'armée de son père, elle apprit que Ziébil venait de mourir prématurément. La fiancée se consola facilement, on peut le conjecturer; mais la mort de Ziébil faillit compromettre tout le succès de l'expédition. Les quarante mille Khazars auxiliaires qu'il avait confiés à Héraclius, déclarèrent que cette mort rompait leurs engagements, et se retirèrent dans leurs montagnes. L'empereur ne les retint pas. Rassemblant autour de lui les soldats de sa faible, mais héroïque

[1] *Cedren.*, lib. I, pag. 729; Cf. Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, pag. 238. — [2] Pisid., *Bell. Avaric.*, vers. 1.

armée, il leur dit : « Vous le voyez, frères, vous n'avez plus d'alliés. N'en soyez point émus. C'est Dieu et sa mère qui veulent que nous devions tout à leur intervention. Voilà les seuls alliés que nous aurons désormais [1] » (26 décembre 626). Théodore et les troupes qui venaient, sous son commandement, de s'illustrer par la défaite de Saës, furent rappelés au camp impérial, et dès les premiers jours du printemps, Héraclius passa audacieusement en Assyrie, ravageant les cités, brûlant les moissons, passant les habitants au fil de l'épée. A la fin de l'automne, il vint camper sur les ruines de Ninive. Un nouveau général persan, Bazatès, marchait à sa rencontre. En lui confiant sa dernière armée, Chosroës lui avait dit : « Si tu ne peux vaincre, du moins tu peux mourir. » La lutte s'engagea, le 12 décembre 627, dans ces plaines où mille ans auparavant Alexandre avait remporté un de ses plus beaux triomphes. Bazatès se présenta au premier rang, provoquant à haute voix Héraclius. « Dieux, vous êtes mes témoins, répétait-il, jugez entre moi et mon impitoyable maître ! » L'empereur parut, monté sur son cheval de guerre. Du revers de sa terrible épée il abattit la tête du malheureux persan. Un second, un troisième général se succédèrent à ce combat singulier ; ils eurent le même sort. Les deux armées se ruèrent alors l'une sur l'autre, dans une mêlée épouvantable qui dura onze heures. La nuit était déjà épaisse, quand vainqueurs et vaincus tombèrent de lassitude sur le champ de carnage. Mais à l'aurore les Perses, contemplant l'étendue de leur désastre, s'enfuirent précipitamment dans les rochers et les bois. Les Romains, de leur côté, purent juger de l'importance de leur victoire. Aussi loin que pouvait porter la vue, la plaine était jonchée de cadavres ennemis. Les richesses de l'empire persan, éparpillées sur le sol, à côté de ceux qui n'avaient pu les défendre, sollicitaient la main du vainqueur. Mais le premier mouvement fut tout entier pour Dieu. Un chant d'actions de grâces, répété par les échos du Tigre, retentit dans toute la plaine, célébrant la gloire du Christ triomphant.

[1] Theophan., tom. I, pag. 488.

Martyre de saint Anastase.

56. Le 1er février 628, Héraclius arrivait à Dastadgerd, espérant y surprendre Chosroès. Mais ce dernier avait eu le temps de s'enfuir par une brèche pratiquée à la muraille du palais, emmenant son sérail, ses eunuques, avec un petit nombre de serviteurs fidèles, et laissant tout le reste à la merci de l'empereur. Dans cette crise suprême, le roi des rois se montra aussi lâche que cruel. Le 22 janvier, on lui avait amené, de Césarée en Palestine, un prisonnier chrétien dont les aventures, non moins extraordinaires que le courage, avaient attiré son attention. Persan d'origine et fils d'un mage fameux, il avait d'abord servi avec distinction dans les armées de Serbar. Son nom était Magondates. Sa carrière militaire terminée, il se fixa à Hiérapolis. Le bruit que faisait dans le monde l'enlèvement de la vraie croix étonnait et révoltait ses instincts idolâtres. Il eut la curiosité de savoir d'où pouvait venir l'incroyable vénération que professaient les chrétiens d'Europe et d'Asie pour l'instrument d'un supplice infâme. La maison qu'il habitait à Hiérapolis appartenait à un changeur de cette ville, lequel était chrétien. Dans les conversations qu'ils eurent ensemble, Magondates trouva bientôt non-seulement la solution du problème qu'il cherchait, mais la vérité et la foi qu'il ne cherchait pas. Admis aux assemblées des fidèles, il étudiait avec transport les beautés d'une religion jusque-là inconnue pour lui. L'église d'Hiérapolis était décorée de peintures représentant les scènes du martyre de divers saints du pays, morts en confessant le nom de Christ. Le néophyte persan voulut lire le récit de leurs combats : c'était là que la grâce l'attendait. Il n'eut plus dès lors qu'une pensée, celle d'aller chercher le baptême aux lieux mêmes où le Sauveur répandit son sang pour le salut du genre humain. Il partit pour Jérusalem. C'était vers l'an 618. La ville sainte commençait à sortir de ses ruines, à relever ses églises et ses monuments. L'abbé de Saint-Sabas, Modestus, et la plupart des religieux avaient quitté leur laure du désert, trop exposée aux incursions des Arabes, pour s'établir aux portes mêmes de Jérusalem, dans le monastère abandonné d'Anastase. En qualité de vicaire du patriarche Zacharie, prisonnier au fond de la Perse, Modestus

administra cette chrétienté désolée, et fit appel à la charité catholique pour lui venir en aide. « Malgré les ravages des Perses, l'Orient tout entier contribua. Le patriarche d'Alexandrie, Jean l'Aumônier, se rendit célèbre entre tous par sa munificence. Un prêtre égyptien, Chrysippe, vint, au nom de ce patriarche, offrir à Jérusalem mille pièces d'or, mille ouvriers, mille barres de fer pour la reconstruction des basiliques, mille mesures de blé, mille amphores de vin, mille bêtes de somme. Enfin, grâce à des prodiges de constance et d'énergie, l'église circulaire de l'Ascension, rebâtie la première de fond en comble, reparut au sommet du mont des Oliviers, puis la basilique du Saint-Sépulcre s'éleva, moins magnifique qu'au temps de Constantin, mais plus intéressante peut-être par cette résurrection inespérée [1]. » Quelques jours après la réouverture de la basilique, Magondates y arrivait, et se prosternant aux pieds de Modestus, lui demandait la grâce du baptême. Admis dans le monastère d'Anastase (Ἀναστάσις *Résurrection*), le néophyte en voulut prendre le nom, associant ainsi le double souvenir de la maison sainte qui lui donnait asile et de la résurrection matérielle de Jérusalem au fait de sa propre résurrection spirituelle. Arrêté, quelques mois après à Notre-Dame de Césarée, où il s'était rendu en pèlerinage, Anastase, traité comme un transfuge et un espion, fut attaché par une chaîne de fer à un autre prisonnier chrétien, et envoyé jusqu'au fond de la Perse pour y être jugé par Chosroès en personne. Un moine du couvent de saint Anastase, qui l'avait accompagné dans son pèlerinage à Césarée, le suivit à pied, au péril de sa vie, dans ce long et douloureux voyage. Chosroës fit suspendre Anastase par une main, en lui attachant un poids de cent livres aux deux pieds. Le martyr bé-

[1] Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, p. 246. « On ne put, dit M. Couret, pour le nouvel édifice, suivre les plans de Constantin et réaliser une seconde fois le superbe projet que l'empire, dans toute sa splendeur, avait mis dix années à exécuter. La modicité des ressources fit scinder en quatre parties la grande basilique qui enveloppait dans sa vaste et somptueuse enceinte toutes les stations conservées : quatre églises distinctes prirent donc la place de l'édifice constantinien. »

nissait Dieu dans ce supplice. Détaché, après plusieurs heures, et flagellé jusqu'au sang, il fut couché à terre, puis on chargea son corps endolori d'une poutre énorme sur les extrémités de laquelle deux bourreaux se placèrent en appuyant de tout leur poids. Tout entier au souvenir de la passion, Anastase paraissait insensible à cette torture. On le ramena en prison. Durant la nuit, il dit aux chrétiens qui l'entouraient : « Demain, avec la grâce de Dieu, j'émigrerai de ce siècle. Mais vous serez relâchés vous-mêmes dans peu de jours; car le roi impie et inique va bientôt perdre le trône et la vie. Quand vous serez remis en liberté, allez à Jérusalem : dites à l'abbé et aux religieux de Saint-Anastase ce dont vous aurez été témoins. » Le lendemain, en effet, Anastase et ses deux compagnons furent extraits de la prison de Bethsabée et conduits sur les bords du Tigre. Là se trouvaient réunis soixante-dix autres captifs chrétiens, qui eurent la tête tranchée sous les yeux d'Anastase. Des Juifs du voisinage tinrent à honneur de faire, en cette circonstance, office de bourreaux. Après chaque exécution, ils demandaient au courageux confesseur s'il ne voulait pas enfin, pour éviter un pareil sort, abjurer le nom de Jésus-Christ. Anastase leur répondait : « J'avais espéré que vous couperiez mon corps en morceaux, et vous voulez que je tremble devant un genre de mort si expéditif! » Quand son tour fut venu, il dit : « Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains, » et il se livra aux exécuteurs, qui l'étranglèrent avec un nœud coulant, puis lui tranchèrent la tête et portèrent ce trophée à Chosroès (22 janvier 638 [1]).

[1] Bolland., *Act. sanct., ad hunc diem*; Georg. Pisidès, *Vita S. Anastasii martyris; Patr. græc.*, tom. XCII, col. 1679. Le moine qui avait suivi Anastase en Perse rapporta d'abord sa tunique à l'abbé Modestus, puis il retourna à Dastadgerd chercher le corps du martyr et le ramena à Jérusalem. Lors de la prise de cette ville par les musulmans, les reliques de saint Anastase furent transférées à Constantinople, et de là à Rome. Le VIIe concile général, IIe de Nicée, approuva l'usage de reproduire pour les fidèles une ancienne image représentant la tête de saint Anastase au moment de la décollation. La *Patrologie grecque* en a donné un fac-simile frappant, tom. XCII, col. 1711. L'original, célèbre par plusieurs miracles, existe encore à Rome dans l'église du monastère de Notre-Dame-*ad-aquas-Salvias*, qui porte aujourd'hui le nom des

57. Huit jours après, le tyran fuyait devant Héraclius et arrivait plein d'épouvante à Ctésiphon. A peine y eut-il mis le pied qu'il se rappela une prédiction sinistre des mages de Tauris. Ces imposteurs, probablement pour assurer à leur patrie le bénéfice exclusif de la résidence royale, lui avaient dit que le jour où il rentrerait à Ctésiphon il serait perdu. L'événement démontra la fausseté de leur oracle ; Chosroès rentra dans cette ville et n'en mourut pas. Il est vrai qu'il se hâta d'en sortir, et courut s'enfermer avec trois de ses femmes à Séleucie. Cependant Dastadgerd ouvrait ses portes à l'empereur romain. Les mages, qui avaient fait couler à grands flots le sang des chrétiens, redoutaient une juste vengeance. « Je ne désire la mort de personne, leur dit Héraclius, mais ne vous avisez pas de tirer l'épée une autre fois. » Les édifices idolâtriques furent seuls livrés aux flammes. Les prisonniers chrétiens virent tomber leurs chaînes, et reprirent par milliers le chemin de la patrie. Chosroès n'avait pourtant point encore renoncé à la lutte. Vainement Héraclius lui écrivait : « Je vous ai combattu, et je vous poursuis, non pour vous détruire, mais pour vous forcer à la paix. Autrefois je vous l'ai demandée, aujourd'hui je vous l'offre. » Un refus orgueilleux fut la seule réponse du tyran. Vaincu, exécré de ses sujets eux-mêmes, chargé des malédictions de l'univers, Chosroès se croyait plus près de Constantinople qu'Héraclius ne l'était de Ctésiphon. Au milieu de ses ridicules et folles illusions, on le vit rassembler les serviteurs de ses palais, les esclaves, les eunuques, et jusqu'aux femmes et aux enfants, pour refaire une armée. Ne voyant point arriver Serbar, qu'il avait mandé à son secours par un message tombé depuis entre les mains d'Héraclius, il écrivit un second billet adressé cette fois à Cardarega, lieutenant du généralissime, et conçu en ces termes : « Poignardez Serbar, et ramenez-moi son armée. » Le porteur de cet ordre barbare fut arrêté à la frontière de Galatie, et le billet royal immédiatement transmis à Constantinople. Le patriarche Sergius

Chosroès assassiné par son fils Siroès. Traité de paix.

saints Vincent et Anastase. Les autres reliques du martyr persan sont conservées dans la chapelle *Scala sancta*, près du Latran.

demanda une entrevue à Serbar, et vint à Chalcédoine lui mettre sous les yeux la preuve de l'amour que lui portait son roi. Serbar réfléchit quelques instants, prit la lettre royale, y fit ajouter une liste de proscription qui portait le nom de quarante généraux de son corps d'armée. Un scribe exercé imita parfaitement l'écriture du billet original, et reproduisit au bas du nouvel ordre le sceau qui était apposé au premier. Cette double pièce à la main, Serbar convoqua tous les officiers sous sa tente, lut à haute voix l'ordre qui le concernait lui-même, puis la liste de proscription frauduleusement annexée. Se tournant alors vers Cardarega : « Eh bien! dit-il, es-tu prêt à exécuter ce qu'on te demande? » Cardarega protesta de son innocence, et mêla sa voix à l'explosion unanime d'indignation qui éclata dans tous les rangs. Séance tenante, la déchéance de Chosroès fut prononcée, et un traité de paix signé avec Sergius comme représentant de l'empereur. Le lendemain, l armée de Serbar s'éloignait de Chalcédoine, abandonnant l'Asie Mineure après quinze années de ravages, et se dirigeant à marches forcées sur Ctésiphon pour y détrôner Chosroès. La besogne était déjà faite. Le roi des rois avait trouvé une mort digne de sa vie. Redouté de tous, il se défiait de tout le monde. Le premier objet de sa haine avait été son fils aîné, Siroès, dans lequel il ne voyait que l'héritier présomptif de sa couronne, et par conséquent un compétiteur. Siroès était depuis quelques mois enfermé dans une étroite prison à Séleucie. Une révolte lui en ouvrit les portes. Avec l'aide de ses partisans, il égorgea vingt-quatre de ses frères, s'empara de Chosroès, le fit enchaîner et jeter dans un cachot. Au lieu d'aliments, il ne lui fit servir que des lingots d'or, et le condamna à mourir de faim, en lui adressant ces paroles : « Nourris-toi, si tu le peux, de cet or pour lequel tu as si longtemps opprimé la Perse, et ravagé le monde! » En même temps, un traité de paix conclu avec Héraclius terminait une croisade de six années.

La vraie croix à Constantinople et à Jérusalem. Triomphe d'Héraclius.

58. Le jour de la Pentecôte (15 mai 628), le patriarche Sergius, au milieu d'une foule immense, montait à l'ambon de Sainte-Sophie, et lisait un message d'Héraclius conçu en ces termes : « Que la terre entière se réjouisse et rende grâces à notre Dieu. Louez son

nom, car il est le Christ; sa miséricorde et sa vérité s'étendent à toutes les générations ; que la terre et les cieux tressaillent d'allégresse, et nous, chrétiens, louons, adorons, bénissons le nom du Seigneur. Le tyran impie, l'orgueilleux Chosroès est tombé, il a été précipité dans les sombres abîmes; sa mémoire s'est engloutie comme dans le fracas des grandes eaux. Il insultait Jésus-Christ le vrai Dieu, il outrageait sa mère immaculée, notre souveraine à jamais bénie, Marie toujours vierge. Il a succombé sous le poids de sa propre iniquité. Son fils Siroès l'a mis à mort. La paix est conclue avec la Perse [1]. » Les applaudissements couvrirent la voix du patriarche. De longues acclamations se succédèrent pour Héraclius, pour l'armée victorieuse, pour l'empire d'Orient réhabilité et pour le patriarche lui-même. Cependant qu'était devenue la croix du Sauveur, l'instrument de rédemption, qu'une guerre de six années donnait le droit au monde chrétien de reconquérir? Le traité conclu avec Siroès stipulait la remise de la vraie croix, mais Siroès lui-même ignorait encore le lieu où elle avait été déposée. Héraclius confia à son frère Théodore le soin de cette importante négociation, et de sa personne, à la tête de l'armée victorieuse, il revint près de Chalcédoine, au palais d'Hérée. Là il attendit le retour de son frère, ne voulant pas remettre le pied à Constantinople sans le trophée divin qui avait été le mobile et qui allait être la récompense de sa triomphante expédition. L'on avait cru jusque-là que, dans ses diverses retraites, Chosroès s'était fait suivre de la croix sainte, il n'en était rien. Serbar, le vainqueur de Jérusalem et celui qui avait apporté le précieux trésor en Perse, l'avait déposée dans une forteresse lointaine, et savait maintenant seul ce secret. Il en profita pour augmenter, près de Siroès et de l'empereur lui-même, le crédit que les derniers événements lui assuraient déjà. La vraie croix fut rendue à Théodore, et le patriarche Zacharie, sûr désormais que la relique sacrée reviendrait à Jérusalem, l'y précéda de quelques mois. Le 14 septembre 628, Héraclius, monté sur un quadrige triomphal, un diadème sur la tête, les

[1] *Chronicon Pascal.* p. 727.

épaules couvertes du manteau de pourpre, tenant à la main une croix d'or enrichie de pierreries, entrait triomphalement à Constantinople par la porte d'Or. En avant du char, des prêtres portaient la relique de la vraie croix, autour de laquelle trois cents étendards enlevés aux Perses formaient un glorieux ombrage. Le cortége se dirigea vers Sainte-Sophie, où le patriarche Sergius accueillit le nouveau Constantin, en cet anniversaire de la première exaltation de la croix. Au printemps de l'année suivante (629), Héraclius s'embarquait pour la Palestine, et reportait à la ville sainte le bois sacré teint du sang rédempteur. « A plusieurs milles en avant de Jérusalem, le patriarche Zacharie, l'abbé Modestus, les prêtres, les religieux, tous les fidèles se portèrent à sa rencontre avec les cierges, les encensoirs, et au chant des hymnes sacrés. Quand le cortége fut arrivé à la porte Dorée, l'empereur mit pied à terre, déposa sa couronne et son manteau de pourpre, et s'achemina vers la nouvelle église du Saint-Sépulcre, portant sur ses épaules la relique de la vraie croix. Il la remit au patriarche qui vérifia l'intégrité du sceau apposé autrefois par lui-même, et montant à l'ambon, présenta à l'adoration du peuple le sublime trophée [1]. »

Honneurs rendus à Héraclius dans toute la catholicité.

59. Héraclius était parvenu à l'apogée de la gloire humaine. La religion mêlait sa voix reconnaissante aux éloges que lui décernait l'univers entier. Il trouva à Jérusalem les ambassadeurs du roi des Francs, Dagobert Ier, lesquels venaient féliciter le vainqueur de la première croisade, et apprendre de lui comment l'épée des soldats chrétiens peut écrire les *Gesta Dei*. Des villes sollicitèrent l'honneur de porter son nom, et de perpétuer, sous le vocable d'Héraclée, les souvenirs de ses exploits. Les traits de son visage étaient immortalisés par la sculpture, on lui dressait des statues colossales. Des médailles commémoratives le représentaient dans l'attitude du triomphe avec cet exergue : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem*. A Rome, dans une solennité pleine de grandeur, à laquelle le pape Honorius s'associa certainement, s'il

[1] Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, p. 252.

n'en prit lui-même l'initiative, la statue en pied d'Héraclius, couronnée d'un diadème, fut placée par les sénateurs sous un dais magnifique dans la grande salle du palais des Césars (629) [1]. La litanie ou procession qui tous les samedis devait, par ordre d'Honorius, se rendre de l'église de Saint-Apollinaire à la basilique du Vatican, rappelait chaque semaine la conquête de la vraie croix. Enfin, à partir de cette époque, le nom d'Héraclius retentit dans tous les temples chrétiens, lors de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, mêlé à ceux de la pieuse Hélène et de Constantin. Dans le partage des trésors conquis à Tauris et à Dastardged, Héraclius n'oublia pas le tombeau de saint Pierre de Rome, et ce fut avec les largesses de l'empereur qu'Honorius put revêtir de lames d'argent massif les portes principales de la basilique.

Le pape Honorius apôtre de la nation des Croates.

60. Constantin Porphyrogénète, dans son livre *De administrando imperio*, nous apprend sur les relations qui s'établirent à cette époque entre le pape et Héraclius un détail qui n'est pas sans intérêt. « Les Chrobates (Croates), dit-il, rameau détaché de la nation slave, qui occupèrent d'abord l'Albanie, et plus tard, sous l'empereur Dioclétien, la Dalmatie, avaient eu beaucoup à souffrir de l'invasion des Awares. Lors du siége de Constantinople par ces derniers, sous l'empereur Héraclius, les Chrobates secondèrent vigoureusement les Romains. Jusque-là, cette peuplade était restée idolâtre. Héraclius s'adressa au pontife romain, et par une ambassade spéciale lui demanda des missionnaires. Ceux-ci travaillèrent si efficacement à la conversion des Chrobates, que toute la nation reçut le baptême. Honorius y constitua un métropolitain, des évêques, des prêtres et des diacres. Avec la foi, ce peuple prit des mœurs douces et paisibles. Il renonça entièrement aux guerres de déprédation, aux courses à main armée sur les territoires voisins. Cette particularité remarquable tient à l'oracle, ou décret, que leur adressa le pontife romain en leur envoyant des missionnaires. En effet, le jour de leur baptême solennel, les Chrobates, obéis-

[1] Ce fait est attesté par la chronique du Mont-Cassin, qui s'exprime en ces termes : *Eraclius in augustali solio Cœsariani palatii a senatoribus positus et diademate redimitus, monocrator constitutus est.*

sant aux instructions d'Honorius, rédigèrent un acte signé et confirmé sous le sceau du serment, par lequel ils s'engageaient envers l'apôtre saint Pierre à respecter désormais les terres d'autrui, et à conserver la paix avec quiconque ne les attaquerait point. En retour, le pontife romain leur promettait que, si jamais des nations ennemies violaient leur propre territoire, l'envahissaient ou le dévastaient, il les prendrait sous sa protection ; que, dans ce cas, Dieu combattrait pour eux, et que, par l'intercession du bienheureux Pierre, il leur accorderait la victoire [1]. »

§ VII. Correspondance d'Honorius avec le patriarche Sergius.

Caractère du patriarche Sergius.

61. Telles furent les premières relations officielles d'Honorius avec l'Orient. Elles sont assez honorables pour qu'on puisse s'étonner que la plupart des historiens les aient passées sous silence. Celles qui vont suivre ont été au contraire minutieusement étudiées, soit par les adversaires, soit par les défenseurs de ce pape. A notre tour nous essaierons de les faire connaître, sans autre parti pris que celui de démêler la vérité, et de la mettre dans tout son jour. Depuis l'an 629 jusqu'en 635, Héraclius ne revint plus à Constantinople. La nécessité de réparer les désastres causés en Syrie par la dernière guerre le retint dans cette province, où il séjourna successivement à Hiérapolis, à Emèse, à Damas et à Edesse. Son absence laissait à peu près la toute-puissance au patriarche Sergius dont nous avons vu la belle conduite dans les derniers événements. Jusque-là, nul n'avait élevé l'ombre d'un soupçon sur la foi du patriarche, sur sa probité, sur sa vertu. En communion avec l'église romaine, il passait pour le plus orthodoxe des évêques qui se fussent, depuis deux siècles, assis sur le siége de Byzance, et peut-être l'était-il encore réellement, car, suivant la remarque de Baronius, les soubresauts de son caractère le portaient rapidement d'un extrême à l'autre, et admettaient la possibilité des plus étranges

[1] Constant. Porphyrogen, *De administrand. Imper.; Patr. græc.*, tom. CXIII, col. 283.

contrastes. Il en fournit bientôt une preuve d'un genre tout à fait inattendu. Sa réputation d'intégrité jusqu'alors irréprochable, fit place à des accusations formelles de péculat. On prétendait qu'abusant de son pouvoir à peu près illimité, il s'était frauduleusement approprié, et avait, pour nous servir de l'expression même de Suidas, « entièrement dévoré » les richesses sans nombre, or, argent, pierreries, expédiées par Héraclius à Constantinople. Ce sont là des griefs, que la malignité publique prodigue souvent à la légère aux hommes les plus intègres : il serait impossible aujourd'hui de contrôler ceux dont le patriarche de Constantinople fut l'objet. En tout cas, ils ne s'étaient point encore produits en 634, lorsque Sergius adressa au pape la lettre suivante[1] :

Lettre de Sergius au pape Honorius.

62. I. « Nous sommes si étroitement uni à votre sainteté par les liens de l'unité, que nous désirons et recherchons avec ardeur l'aide de vos conseils pour tous les actes de notre ministère. Si nous n'étions empêché par une aussi grande distance, tous les jours nous nous fortifierions par la sagesse solide et sûre de votre très-vénérable fraternité. Aujourd'hui que nous pouvons facilement atteindre l'objet de nos vœux par la voie de la correspondance, nous vous exposerons d'abord le but spécial de cette lettre.

II. « Lorsque, à une époque récente encore, notre grand, puissant et illustre empereur, que Dieu protége, allant attaquer les Perses, pour l'avantage de l'empire chrétien confié à sa garde, arriva en Arménie, Paul, un des chefs de la faction dirigée par l'exécrable et impie Sévère, s'approcha du pieux souverain et lui parla de l'hérésie dominante, en prenant la défense de Sévère. Cet empereur, d'un grand et religieux esprit, à qui Dieu a daigné accorder, entre autres dons, une ample science des dogmes chrétiens, réfuta et confondit la perverse impiété de Paul, opposant à ses détestables artifices la doctrine droite et pure dont il est le vrai défenseur.

III. « Dans cet entretien sur les dogmes de l'Église, il toucha la

[1] Nous empruntons cette traduction fort exacte des lettres de Sergius et d'Honorius, à l'ouvrage de MM. Loth et Weil, intitulé : *La cause d'Honorius, Documents originaux*, in-4°, Paris, Palmé, 1870.

question d'une seule opération dans le Christ notre Seigneur. Quelque temps après, notre empereur, protégé de Dieu, étant dans le pays des Lazes et s'entretenant avec le très-saint et vénérable Cyrus, alors métropolitain de cette contrée, et actuellement pasteur du troupeau de la grande Alexandrie, lui fit part de la conférence qu'il avait eue avec l'hérétique Paul. Le saint évêque lui répondit à ce propos qu'il ne savait pas exactement s'il fallait soutenir une ou deux opérations dans le Christ notre vrai Dieu. C'est pourquoi, sur l'ordre du pieux empereur, le saint évêque nous adressa une lettre pour nous demander si l'on devait professer une seule ou deux opérations dans le Christ, et si, à notre connaissance, quelques-uns des saints pères ont parlé d'une seule opération.

« Nous lui avons répondu en lui faisant part de tout ce que nous savions à ce sujet, et nous lui avons communiqué notamment la lettre de Mennas, vénérable patriarche de cette ville impériale protégée de Dieu. Mennas avait adressé et envoyé cette lettre au saint pape Vigilius, votre prédécesseur, qui était alors à Constantinople. Dans cette lettre sont cités différents passages des pères sur une seule opération et volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Dans notre réponse à Cyrus, nous n'avons rien ajouté de notre propre fond, ni manifesté en aucune sorte notre manière de voir, comme votre sainteté pourra s'en convaincre elle-même en prenant lecture de la copie que nous lui envoyons. Dès lors, on garda le silence sur cette importante question.

IV. « Mais naguère le saint patriarche de la grande ville d'Alexandrie, notre frère et collègue dans le saint ministère, Cyrus, poussé par la grâce et l'assistance de Dieu qui veut le salut de tous les hommes, et encouragé par le pieux zèle de notre puissant et sublime empereur, a exhorté, avec une religieuse modération, à se réunir à l'Église catholique ceux qui, dans la ville d'Alexandrie, partageaient les folles erreurs des ennemis de Dieu, tels qu'Eutychès, Dioscore, Sévère et Julien.

« Après de nombreuses et pénibles conférences, conduites avec une intelligence parfaite et les plus sages ménagements, il réussit, avec le secours d'en haut, dans l'objet de ses vœux et de ses

efforts. On s'accorda sur plusieurs points dogmatiques, à l'occasion desquels on s'était auparavant divisé en différents partis, qui tous invoquaient pour maîtres les impies Dioscore et Sévère. Dès ce moment, tous rentrèrent dans l'union avec la sainte Église catholique ; toute la population chrétienne d'Alexandrie est devenue un seul troupeau du Christ notre vrai Dieu, et avec elle l'Égypte presque toute entière, la Thébaïde, la Lybie et les autres provinces dépendantes de l'Égypte. Ainsi, tous ceux qui auparavant étaient partagés entre une foule d'innombrables hérésies ne sont plus maintenant, grâce à l'assistance divine et au pieux zèle du saint patriarche d'Alexandrie, que les membres d'un seul et même corps, confessant unanimement de cœur et de bouche la pure doctrine de l'Église. L'un des principaux points dont on était convenu, avait trait à une seule opération dans le Christ notre divin Sauveur.

V. « Les choses se passèrent ainsi. Le saint moine Sophronius, actuellement archevêque de Jérusalem (c'est du moins ce que nous avons entendu dire, car nous n'avons pas encore reçu de lui les lettres synodiques d'usage), se trouvait à Alexandrie, auprès du saint patriarche Cyrus, au moment où celui-ci venait, d'une manière si merveilleuse et avec le secours de Dieu, de faire rentrer les hérétiques dans l'unité de croyance. Après avoir conféré ensemble sur les articles en question, Sophronius combattit celui qui se rapportait à l'unité d'opération, et soutint qu'on devait absolument admettre comme un dogme deux opérations dans le Christ notre Dieu. Le patriarche lui objecta que plusieurs pères, en divers passages de leurs écrits, parlent d'une seule opération. Il ajouta que souvent, pour gagner plus d'âmes à Dieu, les pères eux-mêmes ont avoir usé de pieux ménagements et de certaines condescendances sur des questions semblables, sans toutefois s'écarter en rien de la véritable doctrine de l'Église. De même, dans la conjoncture actuelle, où il s'agit du salut de tant de milliers d'âmes, il ne fallait pas maintenir la division des esprits au sujet d'une expression employée par quelques pères, et qui d'ailleurs ne blesse pas l'orthodoxie. Sophronius repoussa ces ménagements.

VI. « S'étant rendu ensuite pour cette affaire à Constantinople, avec une lettre de notre très-saint confrère, il traita aussi avec nous la question pendante, et demanda énergiquement que le terme d'une seule opération fût rayé des articles. Cette réclamation nous parut trop sévère. Ne l'était-elle pas en effet, en présence de cette union admirable établie dans la ville d'Alexandrie et dans toutes les provinces soumises à l'Égypte qui, jusqu'à ce jour, n'avaient jamais pu souffrir ni le nom même de notre célèbre et divin père Léon, ni le souvenir du grand et saint concile œcuménique de Chalcédoine, tandis qu'à cette heure elles proclament d'une voix éclatante ce même concile dans la célébration des divins mystères?

« Après un long entretien sur cette matière, nous avons enfin exigé du vénérable Sophronius qu'il nous montrât, dans les ouvrages des pères les plus célèbres, chez ceux que nous nommons nos maîtres dans la foi, et dont toutes les églises chrétiennes reconnaissent comme lois les enseignements, des passages affirmant d'une manière formelle et explicite deux volontés dans le Christ. Cette proposition le jeta dans un grand embarras.

VII. « Pour nous, voyant que cette querelle inutile de mots commençait à s'étendre chez quelques-uns de nos concitoyens, et sachant que ces sortes de discussions engendrent toujours les discordes inhérentes à l'hérésie, nous avons cru nécessaire d'employer tout notre zèle pour comprimer et étouffer le mal dans son germe. Nous avons donc écrit au saint patriarche d'Alexandrie, lui recommandant de ne plus permettre désormais à personne de parler d'une ni de deux opérations dans le Christ notre Dieu, mais d'exiger qu'on s'en tînt à la croyance transmise par les saints conciles, savoir que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, opère et les choses divines et les choses humaines, et qu'en lui, toute opération soit divine soit humaine procède indivisément d'un seul et même Verbe incarné, et ne doit être attribuée qu'à lui seul. On doit éviter le terme d'une seule opération, bien que cette expression soit employée par quelques pères, parce que sa nouveauté a pour plusieurs quelque chose d'étrange, et qu'elle jette le trouble

dans les âmes en laissant présumer qu'elle supprime, ce qu'à Dieu ne plaise, les deux natures distinctes quoique unies hypostatiquement dans la personne de Jésus-Christ. D'un autre côté, les mots « deux opérations » sont pour un grand nombre un sujet de scandale, parce qu'ils ne se trouvent chez aucun des divins et illustres docteurs de l'Église, et qu'on en déduirait nécessairement deux volontés contraires l'une à l'autre. Ainsi, le Verbe de Dieu aurait voulu accomplir le mystère de sa passion pour le salut des hommes, tandis que son humanité aurait combattu sa volonté divine ; or, ce serait admettre deux personnes d'une volonté contraire, ce qui serait une impiété. Il est impossible en effet qu'un seul et même sujet ait en même temps et sur le même objet deux volontés opposées. C'est l'enseignement des saints pères inspirés de Dieu, que la chair de Notre-Seigneur, intellectuellement animée, n'a jamais fait un acte naturel séparément, sans l'assentiment et le concours du Verbe hypostatiquement uni à l'humanité, mais qu'elle a toujours agi de la manière, selon la mesure, et dans le temps voulu par le Verbe divin.

« Pour me faire bien comprendre, de même que notre corps est dirigé, réglé, gouverné par notre âme intelligente et raisonnable; ainsi, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, toute son humanité était en toutes choses et toujours mue et dirigée par la volonté du Verbe. Telle est la doctrine de Grégoire de Nysse qui, dans son écrit contre Eunomius, dit : « En tant que Dieu, le Fils n'est sujet ni à la souffrance, ni à la mort ; si l'Évangile lui attribue quelque souffrance, il la subissait par sa nature humaine capable de souffrir. Car sa divinité a vraiment opéré le salut de l'univers par le corps dont elle s'était revêtue, de manière que c'est la chair qui a souffert, mais c'est Dieu qui a opéré. »

VIII. « Voyant donc que cette querelle commençait à s'échauffer, nous avons cru nécessaire d'adopter en tout les expressions usitées par les saints pères, fixées par les conciles, et non les termes exceptionnellement employés par quelques-uns d'entre eux, sans intention de donner une définition décisive et dogmatique (ce qu'ils ont dit d'une seule opération est de ce genre) : et conséquemment aussi

de ne pas employer l'expression inusitée chez les saints pères et mise en avant aujourd'hui de deux opérations. Enfin il fut convenu et décidé qu'à l'avenir le très-vénérable Sophronius ne parlerait plus du tout ni d'une seule ni de deux opérations, mais qu'il se contenterait de la tradition autorisée par les pères, et de leur enseignement sûr et reconnu. Or, ce très-saint homme agréa la décision, nous promit de s'y conformer, et nous pria de la lui donner aussi par écrit, afin de pouvoir la montrer, disait-il, à ceux qui ne manqueraient pas de le consulter sur cette question, ce que nous avons fait avec plaisir. Il s'embarqua ensuite et retourna en Palestine.

IX. « Sur ces entrefaites, notre très-pieux empereur, que Dieu protége, étant à Edesse, nous pria de faire transcrire à son usage les passages des pères contenus dans la lettre dogmatique du vénérable Mennas au très-saint pape Vigilius, sur la question d'une opération et d'une volonté, et de les envoyer à sa sérénité qui est profondément instruite dans les choses divines : ce que nous avons fait aussitôt. Toutefois, nous rappelant aussi les anciens débats et connaissant le trouble qui naissait déjà d'une telle agitation, nous avons adressé en même temps sur ce sujet un humble rapport à sa très-pieuse sérénité et une lettre à l'illustre secrétaire impérial [1]. Dans ces écrits, nous avons représenté toute la délicatesse de cette matière importante, sur laquelle il valait mieux ne pas susciter de controverse et s'en tenir à la doctrine avérée et unanimement professée des pères, que le Fils unique de Dieu, vraiment Dieu et homme tout ensemble, opère les choses divines et les choses humaines, et que du seul et même Verbe incarné, comme il est dit plus haut, procède sans division et sans séparation toute opération divine et humaine. C'est ce que le divin Léon nous enseigne par ces paroles : « Chaque nature opère, avec la participation de l'autre, ce qui lui est propre. »

[1] Cet « illustre secrétaire impérial » dont parle Sergius était alors Maxime, qui, cinq ans plus tard, révolté des intrigues monothélites, renonça au monde, entra dans le monastère de Chrysopolis, et sacrifia sa vie pour attester l'orthodoxie du pape Honorius et la vérité du dogme catholique.

« Sur quoi, nous avons reçu, en réponse, de sa très-puissante sérénité, un très-pieux rescrit digne d'elle.

X. « Les choses s'étant ainsi passées, nous avons cru bon et nécessaire de donner connaissance à votre fraternelle et universelle béatitude, de ce que nous venons de rapporter sommairement, en vous envoyant copie des pièces. Nous prions votre sainteté de les lire toutes, de suppléer par votre parfaite charité, très-agréable à Dieu, et avec la grâce d'en-haut, à ce qui pourrait y manquer, et de nous communiquer votre avis sur ce sujet, par une lettre accompagnée de votre bénédiction apostolique, si enviée par nous [1]. »

63. De cette longue épître, nous n'avons pas voulu, au risque de fatiguer le lecteur, retrancher un seul mot. Elle est le point de départ d'une controverse tellement retentissante que l'écho s'en est prolongé depuis douze siècles jusqu'à nos jours, tellement passionnée que les ouvrages écrits pour et contre formeraient à eux seuls une vaste bibliothèque. Il faut donc non-seulement lire la lettre de Sergius, mais l'étudier avec soin, en peser les expressions, se faire une idée nette de ce qu'elle dit et de ce qu'elle ne dit pas : car les sous-entendus ont ici une valeur extrême. L'histoire nous fournira le moyen de les signaler; mais Honorius ne put en aucune façon soupçonner ces réticences. Le mémoire qu'il recevait, accompagné de pièces justificatives dont le patriarche avait soin de lui transmettre « copie [2], » avait toutes les apparences de la plus entière bonne foi. Le retour des sectes orientales à l'unité catholique était un événement de nature à réjouir le cœur du pontife qui venait déjà de conquérir à la foi chrétienne les païens de la Croatie, ceux de l'Irlande, de la Grande-Bretagne, des Ardennes et des Gaules septentrionales. Un si heureux succès était présenté comme le fruit de la piété d'Héraclius. Le vainqueur des Perses venait de triompher d'une obstination plus persévérante que celle de Chosroès lui-même, et d'abattre aux pieds de la croix l'orgueil

L'exposé des faits par Sergius.

[1] Labbe, *Collect. Concilior.*, tom. VI, col. 918-928. — [2] § x de la lettre de Sergius.

de l'hérésie. Pour obtenir un si grand résultat, aucune atteinte n'avait été portée aux définitions dogmatiques des conciles et des papes. Seulement, le zèle exagéré d'un pieux moine, Sophronius, récemment promu au siége de Jérusalem, avait failli tout compromettre. Il avait soulevé une discussion nouvelle à propos des ἐργειαι, opérations en Jésus-Christ; mais enfin, cédant aux conseils de la prudence et de la sagesse, il avait reconnu l'inopportunité d'un pareil débat. Renonçant donc à le prolonger, il avait promis à Sergius de ne plus articuler même le nom de une ou de deux opérations. L'empereur lui-même, dans son zèle pour la foi, avait paru désireux d'obtenir des renseignements positifs sur le fond même de la question. Il écrivait d'Edesse à Sergius, lui demandant de recueillir à ce sujet « les passages des pères contenus dans la lettre de Mennas au très-saint pape Vigilius; » mais Sergius lui avait « humblement répondu » qu'en s'engageant dans cette voie, on allait se replonger dans les troubles que l'eutychianisme et le nestorianisme avaient jadis excités. Il fallait donc écarter ces dangereuses controverses, et s'en tenir à la parole du divin Léon : « Chaque nature opère, avec la participation de l'autre, ce qui lui est propre. » Quant à décider qu'on dût dogmatiquement dire une ou deux opérations, Sergius ne le voulait pas faire. Il s'était refusé sur ce point à donner une solution et « à manifester en aucune sorte sa manière de voir, » ainsi que le pape pouvait s'en convaincre par la lecture des pièces annexées. Tout se réduisait donc à une question d'opportunité, et c'était là l'objet précis de la consultation. Fallait-il ou non engager la controverse? N'était-il pas plus expédient de conserver la paix religieuse si heureusement rendue aux églises d'Orient?

Réticences et mensonges de Sergius au point de vue des faits.

64. L'exposé de Sergius n'avait que l'apparence de la bonne foi Au point de vue des faits, il est plein de réticences, et on peut le dire maintenant, de mensonges. Tout d'abord il rattache l'origine de la question à l'époque où l'empereur Héraclius, pendant la seconde campagne en Arménie (622) et dans le pays des Lazes (623), eut occasion de s'entretenir avec un évêque de la secte des sévériens, nommé Paul, et avec Cyrus, alors évêque de Phase, plus

tard patriarche d'Alexandrie. C'est là pour la première fois qu'aurait été posée et discutée la question d'une opération (ἐνέργεια) en Jésus-Christ. Or, la vérité complétement dissimulée par Sergius était que, dès l'an 615, Théodore, évêque de Pharan, ou du Sinaï, avait, non pas seulement agité la querelle au point de vue de l'emploi légitime de telle ou telle expression, mais qu'il avait positivement formulé dans un écrit spécial, communiqué à Sergius lui-même, un système dogmatique complétement erroné, soutenant que l'on devait attribuer à la personne du Verbe tout ce qui se faisait par les deux natures, en sorte que c'était le Verbe qui agissait dans la nature humaine, qui lui donnait le mouvement, qui souffrait; la nature humaine n'étant pour le Verbe qu'un instrument dont il se servait pour opérer. Dans cette théorie, la liberté de l'âme humaine n'existait plus en Jésus-Christ, la rédemption avait été une œuvre contrainte de la part de l'humanité sacrée du Rédempteur. C'était le serf arbitre dans le chef de l'humanité rachetée; et par une conséquence éloignée mais nécessaire le serf arbitre dans les membres, c'est-à-dire dans l'âme de chacun de nous. Sergius ne prononçait pas même le nom de Théodore de Pharan, il se gardait bien de transmettre au pape les écrits de ce sectaire arabe, et nous ne saurions trop le regretter, car, s'il les eût communiqués à Rome, il est probable que nous les aurions encore, tandis que le nom seul de Théodore de Pharan nous est aujourd'hui connu. Pas une ligne de ses ouvrages ne nous a été conservée. Cette première et capitale réticence de Sergius était suivie d'un mensonge formel. Le patriarche affirme que l'évêque de Phase, Cyrus, l'ayant consulté pour avoir son opinion personnelle sur le fond même du débat, il s'est bien gardé de la lui faire connaître, et qu'il s'est contenté de lui adresser purement et simplement la lettre de Mennas au pape Vigilius. Or la vérité est, que non-seulement Sergius avait fait connaître son opinion personnelle à l'évêque de Phase, et que cette opinion personnelle était la reproduction exacte du système erroné de Théodore de Pharan, mais que Cyrus, lequel est représenté dans la lettre au pape comme « ne sachant pas s'il fallait soutenir une ou deux opérations en Jésus-Christ, » s'était engagé à soutenir l'erreur

dogmatique d'une seule opération. Cet engagement lui avait valu d'abord la faveur de Sergius, et bientôt après le siége d'Alexandrie, auquel le crédit du patriarche le fit promouvoir. Ajoutons que la fameuse lettre de Mennas au pape Vigilius, examinée plus tard par le VIe concile général, fut déclarée apocryphe, et qu'il y a tout lieu de croire qu'elle fut sinon complétement fabriquée, du moins gravement interpolée par Sergius lui-même. La propagande occulte du patriarche en faveur du système de Théodore de Pharan ne s'était pas bornée au seul évêque de Phase. Il avait entretenu une active correspondance à ce sujet avec deux autres évêques, Paul le Borgne et Georges Arsas; il avait tenu à Constantinople même des réunions clandestines où il professait les mêmes erreurs. De tout cela, pas un mot dans la lettre au pape.

Calomnies contre le patriarche de Jérusalem, Sophronius.

65. En revanche, un mensonge palpable à l'endroit de Sophronius. « Ce saint moine, » ainsi que l'appelle d'ailleurs Sergius, était véritablement saint, et son nom est inscrit aussi bien dans le Ménologe grec que dans le Martyrologe romain. Compagnon de saint Jean Moschus, l'auteur du célèbre *Pratum spirituale*, tous deux avaient fui leur monastère du Sinaï à l'époque de l'invasion persane. Réfugiés d'abord en Égypte près de saint Jean l'Aumônier, ils avaient poursuivi leur pèlerinage jusqu'à Rome. Jean Moschus y mourut en 620. Après la victoire définitive d'Héraclius, le corps du saint abbé fut déposé dans un cercueil de chêne et pieusement rapporté par Sophronius à Jérusalem d'abord, puis au Sinaï. Le patriarche Zacharie, qui avait connu Jean Moschus, reçut avec vénération ses saintes reliques. Quelque temps après, il mourait lui-même, terminant au pied de la croix une vie dépensée tout entière au service de la croix (631). L'abbé du Sinaï, Modestus, qui avait administré l'église de Jérusalem en qualité de vicaire de Zacharie, lui succéda ; mais il ne fit que passer sur ce siége où la reconnaissance du clergé et du peuple l'avait élevé. Un monument de sa dévotion pour la sainte Vierge nous est resté sous le titre de *Encomium in dormitionem sanctissimæ Virginis Mariæ* [1], précieux témoi-

[1] *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 3278.

gnage de la foi de l'église de Jérusalem à l'assomption de Marie. Mort prématurément (633), Modestus eut pour successeur Sophronius, son disciple, et l'imitateur de ses vertus. Pendant que les suffrages unanimes des habitants de Jérusalem acclamaient son nom, Sophronius était à Alexandrie. Il assista au synode où Cyrus dressa les articles de la réunion projetée avec les sectes monophysites. Il protesta contre le terme d'une seule ἐνέργεια, introduit dans le programme d'union. Sergius le constate, mais il ajoute que, venu depuis à Constantinople, Sophronius s'était rendu aux observations qui lui furent présentées, et qu'il avait pris l'engagement de garder sur ce point le silence. Ce fait est faux, nous verrons bientôt Sophronius, devenu évêque de Jérusalem, donner un démenti formel à l'assertion calomnieuse du patriarche. En lisant attentivement la lettre de Sergius, on arriverait, croyons-nous, assez facilement à conjecturer que le véritable motif qui la fit écrire fut précisément l'attitude énergique de ce moine, devenu inopinément évêque, et dont la parole dès lors plus autorisée menaçait de démasquer toutes les intrigues, de renverser tout cet échafaudage de dissimulation et d'hypocrisie. Sergius jette insidieusement la remarque qu'il n'a point encore reçu l'épître synodique, ou lettre de communion, de ce nouvel évêque. Il n'y insiste pas, c'est un incident qu'un œil distrait pourrait ne point apercevoir. Dans la pensée de Sergius, il y avait là un piége très-habilement tendu pour l'avenir. Si la lettre synodique de Sophronius était muette sur le point en litige, elle deviendrait une preuve indirecte de la promesse de silence que le patriarche affirmait faussement avoir obtenue de lui. Si, au contraire, la lettre synodique abordait résolument la question, le retard mis à la publier accuserait une hésitation et comme une lutte sourde, où la conscience d'un engagement pris et violé se serait révoltée contre elle-même. Sophronius apparaîtrait comme un esprit inquiet et brouillon, incapable de discipline et de suite, sacrifiant la paix de l'Église au frivole désir d'un peu de bruit et d'éclat.

66. Tout était donc admirablement calculé dans ce chef-d'œuvre d'astuce; d'autant mieux que, de tant de réticences, d'habiletés, de

Impossibilité pour Honorius de

calomnies, Honorius était dans l'impossibilité matérielle d'en soupçonner une seule. C'est là un point capital, sur lequel on s'est étrangement mépris. « Depuis onze ans que ces perfides manœuvres se tramaient en Orient, et qu'elles s'y trahissaient par des actes, dit un récent historien, le pape Honorius aurait dû en être instruit par ses nonces à Constantinople. Mais soit qu'il n'en eût pas à la cour impériale, soit que ses nonces ne fissent pas leur devoir, Honorius ne se doutait de rien [1]. » Il y a dans ce reproche un oubli complet du synchronisme historique de cette époque. Théodore de Pharan, l'auteur obscur de la nouvelle hérésie, était depuis l'an 610, date de la prise de Jérusalem par Serbar, complétement cerné, dans son diocèse d'Arabie, par les troupes de l'invasion persane. La Palestine, la Syrie, l'Égypte, au pouvoir des troupes de Chosroès étaient complétement isolées du reste de la catholicité. Les relations avec Rome, surtout depuis l'édit du roi de Perse proscrivant toutes les communions chrétiennes sauf le nestorianisme, étaient aussi rares que dangereuses. Les écrits de Théodore de Pharan ne purent donc absolument pas sortir du petit cercle d'adeptes entre les mains desquels ils se trouvaient avant l'invasion. L'évêque de Phase, Cyrus, dans le pays des Lazes, et Paul, l'évêque sévérien, c'est-à-dire monophysite, rencontré par Héraclius en Arménie, n'étaient pas dans une situation plus favorable au point de vue des communications avec Rome. Depuis l'an 618, Serbar, on se le rappelle, campait à Chalcédoine. Le blocus de tout l'Orient ne cessa qu'en 629, lors de la victoire définitive des armées impériales. De Constantinople même, depuis l'an 620, les relations avec Rome durent être presque nulles. Tous les navires avaient été réquisitionnés en vue de la prochaine expédition projetée par Héraclius. A partir de l'an 622, l'empereur quitta sa capitale, il n'y revint qu'au printemps de l'an 628, et la quitta de nouveau pour n'y rentrer qu'en 635. Nous avons vu d'ailleurs que, dans ses longues absences, il était accompagné de l'impératrice et de toute sa famille. Lors donc qu'on parle d'une cour impériale à

[1] Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église cathol.*, tom. X, pag. 86.

Byzance, près de laquelle devait, à poste fixe, se trouver un apocrisiaire, ou nonce, on commet un anachronisme. Selon toute probabilité, il n'y avait pas d'apocrisiaire à Byzance, parce qu'au VIIe siècle ces sortes d'envoyés pontificaux étaient attachés non pas à la capitale, mais à la personne même de l'empereur. Dans l'hypothèse contraire, et en supposant contre toute vraisemblance qu'un apocrisiaire quelconque fût resté à Byzance où il n'avait, en l'absence de l'empereur, aucune raison d'être; quel moyen aurait-il eu de communiquer avec Rome, soit pendant le siége effectif par les Awares, soit pendant l'année qui prépara et celle qui suivit leur expédition, alors que ces barbares avaient envahi et pillaient la Servie et la Croatie, soit même en temps ordinaire, quand les transports par mer faisaient défaut? La lettre de Sergius ne commence-t-elle pas par établir cette situation telle que nous la dépeignons : « Tous les jours j'aurais voulu, dit le patriarche, recourir à vos conseils. Maintenant que je puis facilement correspondre avec votre sainteté, je m'empresse de le faire. » Il n'y a donc lieu d'incriminer ni la négligence d'Honorius, ni celle du nonce accrédité à Constantinople, s'il s'en trouvait un. Ajoutons que les relations de Sergius avec Théodore de Pharan et les autres sectaires disséminés en Orient, étaient essentiellement secrètes; qu'elles ne se trahirent par des actes publics qu'en l'an 633, date des conférences d'Alexandrie où Sophronius assista. Or, en l'an 634, c'est-à-dire quelques mois après cette première manifestation, Sergius se hâtait de prendre l'initiative et d'informer le pape.

Mensonge de Sergius dans l'exposé de la question dogmatique

67. A moins d'avoir reçu une communication surnaturelle qui lui eût révélé une série de manœuvres complétement ignorées, Honorius ne pouvait donc avoir l'ombre d'une défiance sur la vérité des faits exposés par Sergius. A moins d'être prophète, ce pape ne pouvait deviner que les paroles de Sergius avaient une signification cachée, différente de leur sens obvie, et qu'on se réservait de démasquer plus tard. Sergius se plaignait qu'on eût la prétention d'attribuer à Jésus-Christ « deux volontés contraires l'une à l'autre; » par l'une le Verbe aurait voulu nous sauver, par l'autre il aurait combattu cette volonté divine. « C'est une impiété, »

disait-il, et théologiquement il avait raison. La volonté humaine, dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'avait pas comme dans la nôtre le dualisme créé par la concupiscence. Ainsi présentée, la chose était claire. Honorius ne vit et ne pouvait voir là l'ombre d'une difficulté. D'ailleurs on ne sollicitait pas de lui une définition de foi. Sergius protestait qu'il ne tenait nullement à ce qu'on employât les termes de une ou deux opérations. Il déclarait à diverses reprises que le silence gardé sur ce point évitait une nouvelle explosion de controverses et de luttes ardentes. Honorius n'avait donc pas à répondre par une définition dogmatique à une consultation qui n'en demandait point. Il ne pouvait inventer une hérésie pour la combattre et la condamner d'avance. Aussi ne le vit-on pas, comme jadis le pape saint Léon, écrire de sa main une constitution doctrinale, la déposer pendant quarante jours sur le tombeau de saint Pierre, ordonner des prières publiques pour que le Saint-Esprit daignât éclairer son intelligence et guider sa plume. Honorius se contenta d'appeler son secrétaire, Jean Sympon, lui remit la lettre du patriarche, le chargea de rédiger une réponse [1], qui fut agréée et expédiée. Elle était écrite en latin et conçue en ces termes :

[1] Il y a lieu de s'étonner que, durant les longs et retentissants débats dont la lettre d'Honorius fut l'objet en ces derniers temps, alors que des adversaires plus bruyants que sérieux répétaient chaque jour que la lettre d'Honorius était une définition *ex cathedra*, réunissant tous les caractères de ces décisions solennelles si rares dans l'histoire des papes, nul n'ait songé à rapprocher ces *sesquipedalia verba* de l'humble et prosaïque vérité. Voici le texte de saint Maxime qui nous apprend que la lettre d'Honorius, comme toutes les réponses à des consultations disciplinaires n'offrant pas de difficultés spéciales, fut simplement rédigée par le secrétaire d'Honorius, Jean Sympon. Καὶ πρὸς αὐτοῖς τὸν ταύτην ἐπιστολὴν ἐν Λατίνοις ὑπαγορεύσαντα κατὰ κέλευσιν αὐτοῦ κύριον ἀββᾶν Ἰωάννην ἁγιώτατον σύμπονον. *Prætereaque, qui jubente Honorio hanc epistolam latine dictaverat, sanctissimum Dominum abbatem Joannem, ei ab epistolis adjutorem.* Cet abbé Jean était ce qu'on appellerait de nos jours à Rome un secrétaire des lettres latines. On a pris l'habitude de l'appeler Jean Sympon, par suite d'une confusion de nom et de titre. Σύμπονος (*collaborateur*) signifie ici secrétaire. C'était le titre que portait communément l'abbé Jean. On l'appelait Jean le secrétaire, comme on a dit Anastase le bibliothécaire. *Cf.* Maxim., *Epist. ad Marin.*; *Patr. græc.*, tom. XCI, col. 243.

68. « Nous avons reçu la lettre de votre fraternité, par laquelle vous nous mandez que Sophronius, autrefois moine, et maintenant évêque de Jérusalem, a soulevé des querelles et des disputes nouvelles de mots contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui a enseigné aux hérétiques convertis une seule opération en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sophronius vint trouver votre fraternité, il renonça à sa querelle, après s'être longuement instruit auprès de vous de l'affaire, et vous pria d'exprimer par écrit ce qu'il vous avait entendu dire. Nous avons reçu la copie de votre lettre à Sophronius, et, après l'avoir lue, nous louons votre fraternité de la prudence et de la circonspection dont elle a fait preuve, en écartant la nouvelle expression qui peut scandaliser les simples ; car nous devons nous tenir dans les voies de la tradition. Première réponse d'Honorius au patriarche Sergius.

« Sous la conduite de Dieu, nous sommes arrivés à la mesure de la foi orthodoxe, que les apôtres de la vérité ont exposée à la lumière des saintes Écritures, confessant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, opère les choses divines par l'intermédiaire de l'humanité hypostatiquement unie au Verbe, et que ce même Christ opère les choses humaines d'une manière ineffable et unique, la chair qu'il a prise étant unie sans séparation, immuablement et sans confusion à la divinité demeurée parfaite. Celui qui a brillé en sa chair par des miracles de la pure divinité est le même qui, dans les opprobres de la passion, a manifesté la sensibilité de la chair, vrai Dieu et vrai homme tout ensemble.

« Le médiateur unique entre Dieu et les hommes dans l'une et l'autre nature, le Verbe fait chair qui a habité parmi nous, le Fils de l'homme descendu du ciel est le un et même Seigneur de gloire (comme il est écrit), qui a été crucifié, bien qu'il soit avéré pour nous que la divinité ne puisse rien souffrir d'humain ; ce n'est pas du ciel, mais du sein de la mère de Dieu, qu'a été prise la chair ; car la vérité même dit dans l'Évangile : « C'est le même qui est monté au ciel et qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est aux cieux. » Elle nous apprend par là, avec évi-

dence, que la chair passible a été unie à la divinité d'une manière ineffable et unique, sans confusion ni mélange, comme sans division ; de telle sorte, manifestement, que cette union merveilleuse ne peut être conçue que dans la distinction persistante des deux natures. C'est conformément à cette vérité que l'Apôtre a dit dans son Épître aux Corinthiens : « Nous annonçons une sagesse parfaite, sagesse qui n'est point de ce monde, ni des princes de ce monde qui doivent être anéantis ; mais nous annonçons la sagesse cachée dans le mystère divin, que Dieu avait prédestinée à notre gloire avant les siècles; laquelle aucun des princes de ce siècle n'a connue. Car s'ils l'avaient connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire [1]. »

« C'est pourquoi, bien que la divinité n'ait pu être crucifiée ni rien ressentir des souffrances humaines, on dit, à cause des deux natures, que Dieu a souffert, et que l'humanité est descendue du ciel avec la divinité. De même nous professons une volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ; puisque assurément notre nature a été prise par la divinité sans le péché qui est en elle, c'est-à-dire notre nature telle qu'elle a été créée avant le péché, et non celle qui a été viciée après la chute. Car le Christ Notre-Seigneur en s'assimilant notre chair de péché, a ôté le péché du monde, et nous avons tous reçu de la plénitude de sa perfection; en prenant la forme d'esclave, il se montra extérieurement semblable à l'homme. Conçu sans péché par l'opération du Saint-Esprit, il est né par cela même sans péché de la sainte Vierge immaculée, mère de Dieu, sans participer à la corruption de notre nature déchue.

« Le mot chair a deux acceptions dans les saintes Écritures, il se prend en bonne part et en mauvaise part.

« Quand il est écrit : « Mon esprit ne demeurera pas éternellement avec les hommes, parce qu'ils sont chair [2]; » quand l'Apôtre dit : « La chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu [3]; » et ailleurs : « Par l'esprit, j'obéis à la loi de Dieu; par

[1] *Cor.*, II, 6-8. — [2] *Genes.*, VI, 3. — [3] I *Cor.*, XV, 50.

la chair, à la loi du péché; car je vois dans mes membres une autre loi qui résiste à la loi de l'esprit et qui me tient captif sous la loi du péché, laquelle est dans mes membres [1]; » et de même dans beaucoup d'autres passages analogues, le mot « chair » est entendu et employé dans un sens absolument mauvais. Il faut au contraire prendre le terme en bonne part dans ce que dit le prophète Isaïe : « Toute chair viendra à Jérusalem, et ils adoreront en ma présence [2]; » et Job : « Dans ma chair je verrai Dieu [3]; » et ailleurs : « Toute chair verra le salut de Dieu [4], » et autres passages semblables. Notre Sauveur donc, comme nous l'avons dit, n'a point pris la nature qui a péché, celle qui résiste à la loi de l'esprit, mais « il est venu pour chercher et sauver ce qui était perdu [5], » c'est-à-dire la nature humaine qui avait péché. Le Sauveur n'a pas eu dans ses membres une loi différente ou une volonté opposée et contraire, parce que sa naissance a été au-dessus de la loi de la nature humaine. Bien qu'il soit écrit : « Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé [6]; » et encore : « Non pas ce que je veux, mais ce que vous voulez, ô mon Père [7]; » ces expressions et autres semblables n'impliquent pas une volonté contradictoire, mais se rapportent au mystère de l'humanité prise par le Verbe. Car toutes ces choses ont été dites pour nous. Le maître de toute sainteté nous a donné l'exemple, afin que nous marchions sur ses traces; il a appris à ses disciples que chacun de nous ne doit pas suivre sa volonté propre, mais préférer en tout la volonté de Dieu.

« Marchons donc dans la voie royale; évitons les filets des chasseurs tendus à droite et à gauche; ne heurtons pas le pied contre la pierre; laissons aux Iduméens, c'est-à-dire aux hérétiques charnels, ce qui est à eux; n'imprimons en aucune façon la trace de nos pas sur leur terre, c'est-à-dire dans leur mauvaise doctrine : ainsi nous pourrons arriver à la patrie en suivant les traces de nos pères. Que d'un pas pour ainsi dire trébuchant, des téméraires

[1] *Rom.*, VII, 22, 23. — [2] Isa., LXVI, 23. — [3] Job., XIX, 26. — [4] Luc, III, 6. — [5] Luc., XIX, 10. — [6] Joan., VI, 38. — [7] Marc., XIV, 36.

se fassent passer pour docteurs en Israël; qu'ils introduisent des nouveautés et entraînent les esprits superficiels : nous du moins sachons qu'il ne convient pas d'enseigner comme dogmes de l'Église ce que les conciles n'ont pas décidé, ce que les autorités canoniques n'ont pas jugé à propos de définir. Il ne faut pas mettre au nombre des doctrines de l'Église ce qui n'a point été décidé par les conciles, ce que les saints canons ne définissent pas. Ainsi donc, que personne n'ose prendre sur lui de professer une ou deux opérations en Notre-Seigneur Jésus-Christ; car ni les Évangiles, ni les écrits des Apôtres, ni les décrets des conciles ne paraissent avoir rien défini à cet égard. Si quelques docteurs, comme en balbutiant, ont employé à ce sujet des termes plus ou moins théologiques, nul n'a le droit d'en prendre acte pour transformer en dogmes définis les opinions particulières. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils et Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, soit en tout un seul et même opérateur, produisant parfaitement les œuvres divines et les œuvres humaines, c'est ce que les saintes Écritures montrent clairement. Mais quant à conclure des œuvres de la divinité et de celles de l'humanité, qu'il faille dire et concevoir une ou deux opérations, cela ne nous regarde aucunement; tout au plus serait-ce la besogne des grammairiens ou rhéteurs qui font métier de vendre aux enfants la science des mots et de leurs dérivés.

« Nous n'avons pas appris dans les saintes Écritures qu'il y ait une ou deux opérations de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son divin esprit; mais nous savons qu'il a opéré de plusieurs manières, puisqu'il est écrit : « Celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, n'est pas à Jésus-Christ [1]; » et ailleurs : « Personne ne peut dire Seigneur Jésus, si ce n'est dans l'Esprit-Saint. Il y a diversité de dons, mais il n'y a qu'un même esprit; il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même maître; il y a diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère

[1] *Rom.*, VIII, 9.

tout en tous [1]. » Si donc il y a une grande diversité d'opérations, et si néanmoins Dieu les produit toutes dans les membres du corps entier, à plus forte raison peut-on le dire de notre chef, le Christ Notre-Seigneur, comme lui étant éminemment convenable; en sorte que le chef et le corps soient un tout parfait, et que le tout concoure, selon le mot de l'Apôtre, « à l'état de l'homme parfait, dans la mesure de l'âge et de la plénitude du Christ [2]. » Car si dans les chrétiens qui sont ses propres membres, l'esprit du Christ, en qui tous vivent, se meuvent et sont, opère de plusieurs manières, à combien plus forte raison ne devons-nous pas admettre que le médiateur de Dieu et des hommes opère par lui-même, avec plénitude et perfection, de manières diverses et ineffables dans la communion de ses deux natures? Pour nous, nous devons prendre nos sentiments et nos inspirations dans les oracles de la divine science, rejetant en toute certitude les choses qui, par la nouveauté des expressions, arrivent à produire du scandale dans la sainte Église de Dieu; de peur que les simples, choqués de l'expression de deux natures, n'aillent croire que nous adhérons à la folle opinion de Nestorius, ou que, d'un autre côté, si nous estimons qu'il faut confesser une seule opération en Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous ne paraissions, aux oreilles étonnées, reconnaître l'erreur d'Eutychès. Gardons-nous de raviver de nouvelles flammes du milieu des cendres de ces questions brûlantes, dont les vains et faibles arguments sont consumés. Professons simplement et avec vérité qu'un seul et même Jésus-Christ Notre-Seigneur opère dans la nature divine et dans la nature humaine. Il vaut beaucoup mieux que ces vains fabricateurs de dissertations sur les natures, philosophes oisifs et profanes, pleins d'orgueil et de présomption, nous poursuivent de leurs clameurs, que de s'exposer à laisser dans la disette spirituelle les humbles de cœur, les fidèles disciples de Jésus-Christ. En effet, personne ne trompera par les vains artifices de la sophistique les disciples des

[1] I *Cor.*, XII, 3-6. — [2] *Ephes.*, IV, 13.

pêcheurs fidèles à leur doctrine ; toute proposition rocailleuse ou subtile d'un artificieux syllogisme a été broyée dans leurs filets.

« Voilà ce que votre fraternité doit enseigner avec nous, comme nous l'enseignons avec elle, vous exhortant à éviter dans vos paroles l'emploi récemment introduit de cette expression nouvelle, une ou deux opérations, et à dire avec nous selon la foi orthodoxe et l'unité catholique que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils Dieu vivant et vrai Dieu, opère dans les deux natures ce qui est de la divinité ou de l'humanité.

« *Souscription de la main du pape :* Que Dieu vous conserve sa et sauf, cher et très-vénérable frère. »

Seconde réponse du pape Honorius au patriarche Sergius.

69. Quelques mois après, en réponse sans doute à une seconde communication de Sergius, laquelle ne nous a point été conservée, Honorius adressa au patriarche une autre lettre, dont l'existence resta quarante-deux ans ignorée. Elle fut produite pour la première fois et encore par fragments, en 680, dans la XIIIe session du VIe concile œcuménique, IIe de Constantinople. « Pendant les quarante-deux années qui suivirent la mort du pontife, dit M. de Maistre, jamais les monothélites ne parlèrent de la seconde de ses lettres ; c'est qu'elle n'était pas faite [1]. » Nous ne serions peut-être que juste en adoptant l'observation si fine et si piquante du célèbre publiciste. Mais il nous semble préférable de suivre une méthode de critique plus large. Sans insister donc sur toutes les réserves qu'on pourrait faire, et qui ont été faites cent fois, à propos du plus ou moins d'authenticité de cette pièce, nous nous bornons à la transcrire.

« Nous avons également écrit à notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, dit le pape, de supprimer l'expression nouvellement inventée d'une ou de deux opérations ; car il ne faut pas laisser de nuageuses disputes se répandre et offusquer l'enseignement plein de lumière des églises de Dieu, mais bien plutôt rejeter de la prédication de la foi l'emploi des mots nouvellement introduits d'une ou de deux opérations. Que prétendent ceux qui en font usage, si ce n'est établir une analogie entre les expressions correspondantes

[1] De Maistre, *Du pape*, l. I, c. XV.

une ou deux opérations et une ou deux natures? Sur ce dernier point, la sainte Écriture s'exprime clairement; mais qu'en Notre-Seigneur Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, il y ait une ou deux opérations, il est absolument oiseux de le chercher et de le dire. »

La lettre se termine ainsi:

« Voilà ce que nous avons voulu expliquer par la présente lettre à votre très-vénérable fraternité, pour l'apaisement et l'instruction des esprits hésitants ou troublés. Quant au dogme de l'Église, par égard pour les simples, et afin de couper court aux subterfuges de toutes ces fâcheuses controverses, il ne faut ni enseigner ni définir, comme nous l'avons dit plus haut, une ou deux opérations dans le médiateur entre Dieu et les hommes; nous devons confesser que chacune des deux natures, intimement unies dans le même Christ, opère et agit en participation avec l'autre; que la nature divine opère ce qui est de Dieu et que la nature humaine opère ce qui est de la chair, sans division ni confusion. Nous n'enseignons pas que la nature divine ait été changée en la nature humaine, ni la nature humaine en la nature divine; mais nous confessons la distinction entière des natures. Une seule et même personne est à la fois humble et élevée, égale au Père et moindre que le Père, en celui qui, engendré de toute éternité, est né dans le temps, par qui les siècles ont été faits et qui a été fait dans les siècles, qui a donné la loi et qui est né sous la loi, afin de racheter ceux qui vivaient sous la loi, qui a été crucifié et qui a triomphé par la croix des puissances et des principautés, en abolissant l'arrêt de mort porté contre nous.

« Ecartant donc, comme nous l'avons dit, le scandale de termes inusités et nouveaux, nous ne devons ni définir ni enseigner une ou deux opérations. Au lieu de dire, comme quelques-uns, une opération, nous devons confesser un seul opérateur, le Christ Notre-Seigneur, qui opère vraiment dans l'une et l'autre nature; au lieu de dire deux opérations, qu'on prêche plutôt avec nous deux natures, la nature divine et la nature humaine, unies dans la personne une et indivisible du Fils unique de Dieu le Père, opérant chacune ce qui

lui est propre, sans confusion, sans division, sans changement. Voilà ce que nous avons voulu signifier à votre fraternité, afin qu'unis manifestement dans un même esprit par la communauté de doctrine, nous nous montrions d'accord dans l'exposition d'une même profession de foi.

« Nous écrivons également à nos frères les évêques Cyrus et Sophronius, de ne plus s'attacher désormais au nouveau terme une ou deux opérations, mais de prêcher avec nous un seul Christ Notre-Seigneur opérant les œuvres divines et les œuvres humaines dans l'une et l'autre nature. Nous en avons agi de la sorte avec les députés que Sophronius nous a envoyés, pour qu'il s'abstînt dorénavant de prêcher deux opérations. Ils y consentent pourvu que Cyrus, notre frère et coévêque, s'abstienne de son côté d'employer l'expression une opération. »

Ce qu'Honorius a dit et ce qu'on lui a fait dire.

70. Le parallélisme entre la lettre de Sergius et les réponses du pape s'établit de lui-même à la simple lecture. Sergius avait dit : « On doit éviter de parler d'une opération (ἐνέργεια) parce que la nouveauté de ce terme a pour plusieurs quelque chose d'étrange, qu'elle jette le trouble dans leurs âmes, comme si elle supprimait, ce qu'à Dieu ne plaise, les deux natures distinctes quoique unies hypostatiquement dans la personne de Jésus-Christ. D'un autre côté, les mots deux opérations sont pour un grand nombre un sujet de scandale, parce qu'on en déduirait nécessairement deux volontés contraires l'une à l'autre, ce qui serait une impiété. » Honorius répond : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, opère les choses divines par l'intermédiaire de l'humanité hypostatiquement unie au Verbe. Il opère les choses humaines d'une manière ineffable et unique, la chair qu'il a prise étant unie sans séparation, immuablement et sans confusion, à la divinité demeurée parfaite. De même nous professons une volonté (ἐν θέλημα) en Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puisque assurément notre nature a été prise par la divinité sans le péché qui est en elle, c'est-à-dire notre nature telle qu'elle a été créée avant le péché, et non celle qui a été viciée après la chute. » En d'autres termes, Honorius professe une seule ἐνέργεια ou opéra-

tion, une seule volonté θέλημα dans la nature humaine de Jésus-Christ ; il accentue énergiquement cette vérité orthodoxe, parce que Sergius lui dit dans sa lettre que cette vérité est attaquée en Orient, et que les controverses à ce sujet vont exciter de nouvelles tempêtes. Or, rien n'est plus certain, rien n'est plus correct, rien n'est plus catholique que cette phrase d'Honorius. « Il est impossible, dit excellemment un moderne apologiste, d'y voir une formule ni même une pensée hérétique. Quelle est en effet la volonté qu'il exclut ici ? Est-ce la volonté divine ? Non, sans doute, et personne ne l'en a jamais accusé. Est-ce la volonté humaine ? Non encore, puisqu'il dit que Notre-Seigneur a pris notre nature telle qu'elle était avant le péché. Or, il y avait une volonté inhérente à notre nature avant le péché. Le Verbe fait chair a donc pris la volonté originelle, mais ce qu'il n'a pas pris de notre nature, c'est la volonté viciée de cette nature déchue, dans laquelle le péché a établi deux volontés contraires, l'une de l'esprit, l'autre de la chair, l'une qui nous porte au bien, l'autre qui nous porte au mal. Et comme en Jésus-Christ il n'y a point opposition de volontés contraires, puisqu'il n'a pas pris notre nature viciée par le péché, on peut dire en un sens qu'il n'y a en lui qu'une volonté, volonté concordante et identique à elle-même. C'est ainsi que l'a manifestement entendu Honorius, comme cela résulte de la pensée et du texte de sa lettre [1]. »

71. Cette interprétation, la seule admissible, la seule logique, n'est pas nouvelle, et n'a point été imaginée par les défenseurs posthumes d'Honorius. Elle a été donnée et admise, de son temps même, par les représentants les plus autorisés de l'orthodoxie. En 641, trois ans seulement après la mort d'Honorius, le pape Jean IV apprend que les hérétiques orientaux cherchaient à se prévaloir de la lettre pontificale. Il écrit aussitôt à l'empereur Constantin III, successeur d'Héraclius, et lui dit : « Toutes les contrées de l'Occident sont émues et scandalisées de la conduite de notre frère le patriarche de Constantinople. Dans des écrits partout disséminés, il prêche des nouveautés contraires à la foi, il s'efforce d'accré-

Interprétation des lettres d'Honorius par le secrétaire qui les a dictées, par le pape Jean IV, et par saint Maxime

[1] Weil et Loth., *La cause d'Honorius*; *Documents originaux*, pag. 166.

diter ses sentiments particuliers en cherchant à les couvrir de l'autorité du pape Honorius, notre prédécesseur *de sainte mémoire*, lui prêtant une doctrine absolument contraire à la pensée de ce *père vraiment catholique*[1]. Le pontife Honorius *de sainte mémoire* avait été informé par le patriarche Sergius qu'un certain nombre de personnes admettaient en Jésus-Christ notre Rédempteur deux volontés contraires. Il répondit que, dans la sainte économie de son incarnation, Notre-Seigneur était tout à la fois Dieu parfait et homme parfait; qu'il a pris d'Adam, suivant la création primitive, la volonté une et naturelle de son humanité, mais non deux volontés contraires, comme nous les sentons en nous-mêmes, nous qui sommes engendrés du péché d'Adam. C'est donc à juste titre et en toute vérité que nous disons et confessons une seule volonté dans l'humanité de sa sainte incarnation, et non pas deux volontés contraires, l'une de la chair et l'autre de l'esprit. C'est en ce sens que notre prédécesseur a répondu à la consultation du patriarche, disant qu'il n'y a pas dans notre Sauveur, c'est-à-dire dans son humanité, deux volontés contraires, parce qu'il n'a rien pris de vicieux de la prévarication du premier homme. Et que nul, par ignorance de la question, ne trouve un prétexte à récriminer dans le fait que la réponse vise uniquement la nature humaine, et ne parle point de la nature divine. Ceux qui auraient à ce sujet quelques scrupules sont avertis que la réponse a été faite exclusivement selon la question posée par le patriarche [2]. En disant qu'il n'y eut point en Jésus-Christ, comme en nous autres pécheurs, deux volontés contraires de la chair et de l'esprit, notre prédécesseur répondait à la question qui lui était posée. Aujourd'hui, quelques personnes,

[1] Le patriarche dont parle ici Jean IV était Pyrrhus, successeur de Sergius. Ce dernier était mort sans oser donner aucune publicité aux lettres que lui avait adressées Honorius. Il n'aurait pu, du vivant même du pontife, tronquer ses phrases et dénaturer sa pensée. Pyrrhus, que la mort du pape délivrait de pareilles craintes, se servit habilement des lettres d'Honorius pour propager l'hérésie.

[2] Notons ici en passant que tel est encore aujourd'hui l'usage de la chaire apostolique. Consultée par tout l'univers, ses réponses sont exclusivement parallèles aux questions; le vrai sens de la solution, pour être bien compris, doit donc toujours être rapporté aux termes stricts de la consultation.

dénaturant l'esprit de sa lettre pour l'accommoder à leur propre sens, l'accusent d'avoir enseigné une seule volonté de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ ; cela est entièrement contraire à la vérité [1]. » Ainsi parlait le pape Jean IV, et veut-on savoir le nom du secrétaire pontifical qui tenait la plume ? c'était le même vénérable abbé Jean Sympon, qui avait rédigé trois ans auparavant, par ordre d'Honorius, la lettre tant controversée. Jean Sympon, auteur de la lettre composée par lui, écrite par lui, et approuvée par Honorius, en connaissait-il le véritable sens ? Pouvait-il se tromper lorsqu'il affirmait que le ἐν θέλημα de la lettre d'Honorius s'appliquait exclusivement à la volonté humaine de Jésus-Christ, laquelle était effectivement une ? Et ne comprend-on pas la généreuse indignation de saint Maxime, martyr plus tard de la vérité catholique, quand il s'écriait : « Quel est l'interprète le plus digne de foi de la lettre pontificale ? Celui qui l'a écrite au nom d'Honorius, l'illustre abbé Jean qui vit encore, et qui, outre tant d'autres mérites, a répandu sur l'Occident l'éclat de sa doctrine et de sa piété ; ou bien les Orientaux qui n'ont jamais quitté Constantinople, et qui parlent d'après leurs sympathies, leurs opinions particulières et personnelles ? N'est-ce pas le comble du ridicule, ou plutôt n'est-ce pas un spectacle lamentable ? Dans leur audace, ils n'ont pas craint de mentir contre le Siége apostolique lui-même. Comme s'ils avaient été de son conseil, ou qu'ils eussent reçu de lui un décret dogmatique, ils ont osé revendiquer pour leur cause le grand Honorius (*secum magnum Honorium acceperunt*), faisant parade à l'appui de leur folle opinion de la suréminente piété de ce pontife (*suæ præsumptioni ostentationem ad alios facientes, viri in causa pietatis maximam eminentiam*). Et cependant, que n'a pas fait la sainte Église pour les arrêter dans leur voie funeste ? Quel pontife pieux et orthodoxe ne les a conjurés par ses appels et ses supplications de renoncer à leur hérésie ? Que n'a point fait le divin Honorius (*quid autem et divinus Honorius*), et après lui le vieillard Severinus, et son successeur le vénérable pape Jean ? » Ainsi parlait saint Maxime. Il était d'au-

[1] Joan. IV, *Epist. ad Constantin. III; Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 603 et seq.

tant mieux au courant de la question qu'avant de renoncer au monde et d'entrer dans un monastère, ainsi que nous le dirons bientôt, il avait été le premier secrétaire (*proto secretarius*) ou comme on dirait de nos jours, chef du cabinet particulier de l'empereur Héraclius. Son témoignage, contemporain, désintéressé, impartial, concorde en tout point avec ceux du pape Jean IV et du secrétaire d'Honorius. A moins de tout nier en histoire, il faut bien se rendre à ces autorités décisives, surtout lorsque, sans elles, indépendamment de toute interprétation extrinsèque, le texte d'Honorius rapproché de la consultation à laquelle il répondait, porte avec lui la même évidence, et impose à tout lecteur de bonne foi la même conclusion. « La lettre d'Honorius est orthodoxe, » dit l'un des plus judicieux auteurs qui aient en ces derniers temps traité sérieusement cette controverse. « Cette conclusion est admise aujourd'hui par presque tous les hommes capables de se former un jugement personnel sur ces matières [1]. »

Complète orthodoxie des lettres d'Honorius.

72. Après cela, qu'importe qu'isolant de tout le contexte les mots ἓν θέλημα et μία ἐνέργεια, on ait cru pouvoir, au sein de l'assemblée la plus auguste du monde, publier une série d'assertions comme celles-ci : « Le pape Honorius a rejeté le terme technique et spécifiquement orthodoxe δύο ἐνέργειαι; il a déclaré comme vrai le terme spécifiquement hérétique ἓν θέλημα : il a entendu donner une définition dogmatique et énoncer un dogme de l'Église : il a prescrit à l'Église de recevoir comme doctrine de foi la formule principale, le terme technique du monothélisme [2] ? » C'est le contraire

[1] H. Colombier, *La condamnation d'Honorius et l'infaillibilité du pape*, IVe art. (*Études religieuses*, mars 1870, p. 374.)

[2] *Ex prædictis jam sponte fluit* : *Honorium papam specifice orthodoxum terminum technicum* « δύο ἐνέργειαι » *rejecisse, terminum vero specifice hæreticum* « ἓν θέλημα » *ut verum declarasse... Ex quibus liquet Honorium dogmaticam definitionem dare, dogma Ecclesiæ enuntiare voluisse... Formulam principalem, terminum technicum Monothelismi Ecclesiæ ut fidei doctrinam præscripsit* (Car. Jos. de Héfélé, episc. Rottenburgensis. *Causa Honorii papæ*, Neapoli, 1870, in-8°, 28 pag.) Avant sa promotion à l'épiscopat, l'auteur s'était déjà occupé de la cause d'Honorius. Au tom. IV de l'*Histoire des conciles*, pag. 45 (traduction française par M. l'abbé Delarc), M. le docteur Héfélé formulait ses conclusions en ces termes : « On peut donc dire que le fond de

qui est vrai. Il est de toute évidence que le pape Honorius n'a point entendu donner une définition dogmatique, il le déclare positivement en ces termes : *Non unam vel duas operationes in mediatore Dei et hominum definire debemus.* Il n'a nullement « prescrit à l'Église de recevoir comme doctrine de foi la formule du monothélisme, » il a seulement répondu à la consultation de Sergius dans les termes où le patriarche l'avait posée ; il a dit, avec toute l'Église, qu'en la personne de Jésus-Christ il n'y avait point la double volonté humaine et contradictoire de la chair et de l'esprit. Ces faits sont, croyons-nous, désormais constatés pour quiconque aura eu la patience de suivre cette discussion. Mais enfin, quand nous n'aurions dans leur intégrité ni la lettre de Sergius, ni celle d'Honorius lui-même, quand il ne nous resterait de cette dernière que le membre de phrase tronqué, mutilé, séparé de son contexte, ce fameux membre de phrase : « Nous professons une volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ἓν θέλημα, » que l'on nous donne comme « le terme technique, » « la formule principale, » « l'expression spécifiquement hérétique du monothélisme; » les adversaires n'auraient rien gagné. Le mot θέλημα, comme le fait observer la récente apologie déjà citée par

l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation était orthodoxe, et que lui-même l'était de cœur; toute sa faute consista en une maladroite exposition de dogme, et en un manque de logique. » Si Mgr de Héfélé dit vrai, M. le docteur Héfélé avait dit faux. Lequel des deux faut-il croire, du docteur ou de l'évêque, de l'auteur de l'*Histoire des Conciles* ou de l'auteur de la brochure *Causa Honorii?* Les contradictions de ce genre ne sont d'ailleurs pas nouvelles. Bossuet, dans la *Défense de la déclaration de* 1682, soutient aussi qu'Honorius fut hérétique et qu'il enseigna *ex cathedra* l'hérésie. Dans son œuvre classique, le *Discours sur l'histoire universelle,* Bossuet avait tenu un tout autre langage : « Ces hérétiques (les monothélites) cachaient leur venin sous des expressions ambiguës, dit-il ; un faux amour de la paix leur fit proposer qu'on ne parlât ni d'une ni de deux volontés. Ils imposèrent par ces artifices au pape Honorius Ier, qui entra avec eux dans un dangereux ménagement, et consentit au silence où le mensonge et la vérité furent également supprimés. » (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univers.*, édit. Vivès, tom. XXIV, p. 354.) Le cardinal de La Luzerne, au vol. I de ses *Œuvres complètes,* soutient l'orthodoxie des lettres d'Honorius, et au IIe, dans son *Apologie des quatre articles,* change d'opinion et reprend la thèse opposée. On le voit, les adversaires de l'infaillibilité pontificale ont maintes fois donné, en la combattant, la preuve qu'ils n'étaient eux-mêmes rien moins qu'infaillibles.

nous, n'a pas un sens absolu. On peut être hérétique ou orthodoxe en l'employant au singulier, suivant la signification qu'on lui donne. Aussi le mot n'a-t-il point par lui-même le caractère d'un *terminus technicus*. Le mot θέλημα, dit saint Jean Damascène, a un double sens, il signifie à la fois la volonté θέλησις et l'objet de la volonté θελητὸν; la volonté θέλησις, c'est-à-dire la faculté de vouloir; l'objet de la volonté θελητὸν, c'est-à-dire la chose voulue, le résultat de la volonté. Le mot θέλημα s'entend donc également de la faculté intellectuelle et de l'acte, de la cause productive et de l'effet. En Jésus-Christ, comme il y a deux natures complètes et distinctes, la nature divine et la nature humaine, il y a aussi deux volontés naturelles, deux facultés de vouloir ou volontés causales, correspondantes à l'une et l'autre nature; cependant, par le fait de l'union hypostatique des deux natures, il n'y a qu'un seul et même effet des deux volontés naturelles qui concourent par leur accord à former la volonté hypostatique de la personne une du Verbe fait chair. Ce sont donc deux volontés qui n'en font qu'une. Ainsi dans le sens de la faculté de vouloir θέλησις, du principe de la volonté, il y a en Jésus-Christ deux volontés δυό θελήματα; dans le sens du θελητὸν, objet de la volonté ou chose voulue, il n'y a en Jésus-Christ qu'une volonté ἓν θέλημα. Cette distinction entre les deux sens du mot grec existe pour le latin *voluntas* et pour notre français *volonté*. Elle existe pour l'ἐνέργεια grecque, l'*operatio* du latin, l'*opération* du français. Par conséquent le ἓν θέλημα ne saurait être le *terminus technicus* de l'hérésie, pas plus que l'expression contraire δύο θελήματα n'est le *terminus technicus* de l'orthodoxie. Les expressions sont l'une et l'autre incomplètes, ambiguës; elles ne peuvent d'aucune façon être prises comme caractéristiques du dogme. Le terme technique de l'orthodoxie est le δύο θελήματα φύσικα, deux volontés naturelles, comme le terme technique de l'hérésie est le ἓν θέλημα φύσικον, une volonté naturelle. Aussi les pères du VIe concile, en formulant le dogme catholique, ont toujours dit δύο θελήματα φύσικα, deux volontés naturelles. » Il est vrai qu'en 680, à l'époque du VIe concile œcuménique, le monothélisme avait donné sa formule principale « une volonté naturelle, » tandis qu'en 634, quand Honorius reçut la lettre du pa-

triarche de Constantinople, il n'y avait encore qu'une dissimulation d'hérésie et non une hérésie formulée.

§ VIII. Honorius et le premier patriarche des Maronites.

Sophron de Jéru et Et évêq de L

73. Cependant Honorius n'allait pas tarder à connaître mieux les ruses perfides de l'hypocrite Sergius. Il reçut d'abord la lettre synodique du nouvel évêque de Jérusalem. Dans cette lettre, Sophronius, sans désigner personne ni signaler aucune manœuvre hérétique, insistait surtout sur ce point qu'il y a en Jésus-Christ deux opérations ἐνέργειαι, comme il y a deux natures; les natures ne se manifestant que par l'opération qui leur est propre. Ce sont bien les deux ἐνέργειαι φύσικαι, terme technique de l'orthodoxie. Pour donner plus d'autorité à sa profession de foi, il l'avait fait approuver dans un concile provincial par tous ses suffragants réunis. Les actes de cette assemblée, ainsi que la lettre synodique elle-même, furent portés à Rome par le syncelle et protonotaire Léontius, diacre de la basilique de la Résurrection, et par le prêtre Polyeucte. Chose remarquable, d'autant plus qu'elle n'a, croyons-nous, jamais été remarquée. Honorius, le pape prétendu monothélite, l'auteur d'une constitution prescrivant à toute l'Église de croire comme article de foi, qu'il n'y avait qu'une opération naturelle, qu'une volonté naturelle en Jésus-Christ, non-seulement ne répudia point la lettre synodique de Sophronius, mais il admit cet évêque à sa communion, il accueillit ses envoyés avec faveur. Toujours préoccupé d'éviter une conflagration religieuse en Orient, il recommanda aux députés de Sophronius l'abstention et le silence, à la condition que de son côté le patriarche de Constantinople les observerait lui-même. Cette conduite d'Honorius ressemble-t-elle à ce qu'on serait en droit d'attendre d'un pape, qui selon les adversaires, venait de définir *ex cathedra*, par une décision imposée à la foi de l'Église universelle, le dogme monothélite d'une seule opération naturelle, d'une seule volonté naturelle en Jésus-Christ? Évidemment non. Et pour s'en convaincre davantage, il suffit de comparer le procédé du pape recevant Sophronius dans sa

communion, avec les agissements de Sergius, de Cyrus d'Alexandrie et des autres sectaires leurs affidés. De leur part, il y eut un véritable concert de malédictions contre Sophronius. « Il soulevait, disait-on, une question inopportune, il était responsable de toutes les agitations qui troublaient les églises. » Le coupable était Sergius lui-même, « dont l'esprit inconstant, la mobilité perpétuelle, passait d'un jour à l'autre aux opinions les plus opposées, incapable de fixité, » voulant conserver l'apparence de l'orthodoxie tout en maintenant un système erroné qu'il avait déjà fait adopter par Héraclius. Sophronius fit tête à l'orage. Après avoir réuni plus de six cents témoignages des pères et des docteurs en faveur de la vérité catholique, il se procura des exemplaires des ouvrages de Théodore de Pharan, puis manda l'un de ses suffragants, Étienne de Dor, lequel, au concile de Latran, sous le pape saint Martin I, en 649, s'exprimait en ces termes : « Sophronius avait le courage du lion, l'intrépidité du juste. Animé d'un zèle ardent pour la foi, plein de confiance en Dieu, il me conduisit, moi indigne, sur la montagne sainte du Calvaire, au lieu où Jésus-Christ, si aü-dessus de nous par sa nature divine, daigna pour nous se laisser crucifier selon la chair. D'un ton irrésistible, il me tint ce langage : C'est à ce Dieu qui souffrit ici selon la chair que vous aurez à répondre, le jour de son avénement terrible, quand il paraîtra dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, si vous refusez de me prêter votre concours dans ce péril de la foi. Je ne puis quitter Jérusalem, vous le savez, en présence d'une invasion de Sarrasins, déchaînée sans doute par la justice de Dieu contre nos péchés. Partez donc le plus promptement possible, traversez l'immensité de la terre et des mers, allez au siége apostolique, là où reposent les fondements des dogmes orthodoxes. Allez-y une première fois, retournez-y une seconde, et plus encore s'il est nécessaire. Faites connaître aux personnages sacrés qui y président ou y présideront, la vérité tout entière sur les faits qui se passent en Orient. Redoublez vos instances et vos supplications jusqu'à ce que, dans l'apostolique prudence qui est leur privilége divin, ils rendent enfin un jugement solennel, et foudroient canoniquement les erreurs nouvellement introduites. —

Telles furent ses paroles, continue Etienne de Dor. J'étais en proie à une vive émotion, à une anxiété terrible. Le lieu sacré où nous nous trouvions, l'adjuration formidable du patriarche, me faisaient trembler. Je songeais aussi aux devoirs de mon ministère épiscopal qui m'attachaient à l'église de Dor. Mais les instances de Sophronius, celles des évêques et des fidèles de la Palestine, me déterminèrent à partir. Depuis lors, pour me servir de l'expression de l'Écriture, « mes yeux n'ont pas connu le sommeil, mes paupières ne se sont point closes, je n'ai pas goûté de repos, » jusqu'à ce qu'il me fût donné d'accomplir ma mission près du siége apostolique. C'est la troisième fois que j'y reviens. Les sectaires n'épargnèrent rien pour empêcher mon voyage; ils obtinrent que des édits impériaux fussent adressés à toutes les provinces d'Orient que je devais parcourir, avec ordre de me charger de fers et de m'envoyer à Constantinople. Mais le Seigneur a été mon auxiliaire, il m'a délivré de toutes les embûches, ma course rapide ne fut point interrompue et je parvins au terme de mon voyage [1]. »

74. Étienne de Dor n'indique pas la date précise de son arrivée à Rome. Il est facile de la rétablir par le texte même de son récit. Au moment où Sophronius lui donnait avec tant de solennité sa mission, Jérusalem était encore libre, quoique menacée d'une prochaine invasion de Sarrasins. Or, en 635, les armées de l'Islam sous la conduite de Khaled et d'Abou-Obéidah venaient de s'emparer de Damas, patrie de Sophronius, et s'avançaient sur la Palestine. En l'an 636 elles faisaient le siége de Jérusalem. Ce fut donc au plus tard au commencement de 636 qu'Étienne de Dor se mit en route; il nous apprend lui-même qu'il échappa à tous les piéges tendus sur son chemin par les sectaires, que sa course n'en fut pas retardée (*currentem ad propositum*). Dès lors, en portant à un an le temps écoulé soit pour les préparatifs de départ, soit pour le voyage lui-même, terme assurément très-large, l'arrivée d'Étienne de Dor à Rome dut coïncider avec la fin de l'année 636, ou au commencement de l'an 637. Les premiers envoyés du patriarche

Etienne de Dor et Honorius.

[1] Labbe, *Collect. concil.*, tom. VI, col. 104.

de Jérusalem, l'archidiacre Leontius et le prêtre Polyeucte, avaient été bien accueillis par Honorius; Étienne de Dor le fut aussi. C'est lui-même qui nous l'apprend, car dans la suite de son récit, il dit formellement au pape saint Martin I : « Dieu ne dédaigna ni mes prières, ni mes larmes; il inspira à vos prédécesseurs, les pontifes apostoliques, une vive et généreuse indignation contre les manœuvres et les erreurs des sectaires. » Cette parole d'Étienne de Dor, rapprochée de celle de saint Maxime : « Que n'a pas fait le divin Honorius pour s'opposer à l'hérésie? » est de nature à frapper un esprit impartial. Elle ouvre des horizons que l'on voudrait éclairer complétement. On voudrait connaître en détail les efforts « faits » par « le divin Honorius; » on voudrait savoir par quels actes se traduisit « sa généreuse indignation, » à la nouvelle que Sergius l'avait trompé sciemment, volontairement, et sur les points de fait et sur le véritable état de la question dogmatique. Il est certain qu'Honorius fit quelque chose ; autrement la parole de saint Maxime et celle d'Étienne de Dor n'auraient aucune signification. Mais que fit-il?

Silence gardé depuis deux siècles sur des documents syriaques relatifs à Honorius.

75. Devant ce point d'interrogation, l'histoire n'est pas aussi muette qu'on l'a cru trop longtemps. Il existe des témoignages complétement négligés depuis deux siècles, et que nous pourrions presque appeler inédits, bien que, dès l'an 1727, ils aient été cités dans l'ouvrage posthume d'Antoine Pagi, intitulé : *Critique des Annales de Baronius* [1]. Ce dernier, l'immortel cardinal, qui avait tant étudié la question d'Honorius, qui s'était convaincu personnellement de l'innocence de ce grand pape et qui avait à peu près réussi à la démontrer péremptoirement à ses lecteurs, ne connut point les documents dont la découverte l'eût fait tressaillir de joie. Il était mort depuis soixante-dix ans [2], lorsque parut à Rome, en 1679, une *Dissertation sur l'origine, le nom, et la*

[1] *Pagi critica historico chronolog. in Annal. Baron., ad ann.* 635., édit. Anvers, 1727. Antoine Pagi, cordelier, célèbre critique, naquit à Rogues en 1624 et mourut à Aix en 1689, laissant cet ouvrage qui a immortalisé son nom.

[2] On sait que Baronius, né à Sora dans le royaume de Naples, en 1538 mourut à Rome en 1607.

religion des Maronites par Fausto Naironi, professeur de langues syriaque et chaldaïque au collége de la Sapience [1]. Le titre de cet ouvrage, son but spécial qui était de faire connaître en Occident l'histoire exacte des Maronites et de leurs deux branches, celle d'Antioche et celle du mont Liban, ne laissaient aucunement conjecturer qu'il dût rien apprendre de nouveau au sujet d'Honorius. C'est peut-être pour ce motif que Fleury, qui publiait en 1691 le premier volume de son *Histoire de l'Église*, n'a pas connu les pièces si importantes révélées par la dissertation de Naironi. Quant à dom Ceillier, dont l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, plus exploitée que citée, a fourni aux récents historiens de l'Église en France un texte qu'ils ont tous presque intégralement et uniformément reproduit, il ne paraît pas non plus avoir eu connaissance de la découverte syriaque. Du moins il n'en dit pas un seul mot. Son silence est d'autant plus étonnant que, né en 1688 et mort en 1761, il aurait pu sinon étudier, du moins parcourir le grand ouvrage d'Antoine Pagi, dont l'édition de 1727 renferme *in extenso* les monuments que nous allons citer. De plus, François Pagi [2], neveu du précédent et comme lui religieux de Saint-François, publiait de 1717 à 1727 en quatre volumes in-4°, sous le titre de *Breviarium historico-chronologicum Pontificum*

[1] Voici le titre exact de cet ouvrage devenu rare, et dont nous avons pu consulter un exemplaire à la bibliothèque Mazarine : *Faustus Naironus Banensis, Chaldaïcæ seu Syriacæ linguæ in almo Urbis archigymnasio lector. Dissertatio de origine, nomine ac religione Maronitarum. Romæ per Zachariam Dominicum Acsamitek a Kronenfeld Boemum Pragensem, linguarum Orientalium typographum, anno* 1679. — Naironi, maronite lui-même, était né à Ban, dans le mont Liban, vers l'an 1635 ; il mourut à Rome en 1707. Outre la dissertation dont nous parlons, on lui doit : 1° *Officia sanctorum juxta ritum ecclesiæ Maronitarum*, Rome, 1656-1666, in-fol.; 2° *Evoplia fidei catholicæ romanæ historico dogmatica ex vetustissimis Syrorum seu Chaldæorum monumentis erecta.* Ibid., 1694, in-fol.

[2] François Pagi, cordelier, né à Lambesc, en 1654, mourut à Orange l'an 1721. Il soutint glorieusement le nom illustré par son oncle. Voici le titre complet de son ouvrage : *Breviarium historico chronologicum illustriora pontificum Romanorum gesta, conciliorum generalium acta, necnon complura tum sacrorum rituum, tum antiquæ Ecclesiæ capita complectens*, Anvers, 1717-1727, 4 vol. in-4°.

Romanorum, une véritable histoire de l'Église, dont l'érudition, l'esprit de sage critique, l'abondance des matériaux, la netteté d'exposition font une œuvre capitale. Il y reproduit les témoignages en faveur d'Honorius, déjà indiqués dans l'œuvre posthume de son oncle. Enfin, en 1737, paraissait le IIIe volume du mois d'août du grand ouvrage des Bollandistes. Ce volume était l'œuvre collective de J.-B. Sollier, J. Pinius, Guill. Cuper, et P. Boschi. A la page 116, n° 81 du *Commentarius prævius* des actes de saint Maxime (13 août), on renvoyait le lecteur aux pièces citées par François Pagi, « pour y trouver, disait-on, la preuve qu'Honorius ne fut point monothélite. » Dom Ceillier ne lut ni cet article des Bollandistes, ni l'œuvre des deux Pagi, ou du moins il passa complétement sous silence les documents qu'il aurait pu y rencontrer. N'oublions pas qu'on était à l'époque où Tournely écrivait ces lignes significatives : « Il est difficile de faire accorder avec les articles gallicans les témoignages des pères et des docteurs. Toutefois, il n'est pas *permis d'abandonner ces articles.* » Or, la question d'Honorius touchait de près à ces fameux quatre articles, imposés en 1692 (avec quelle tyrannie? on le sait aujourd'hui [1]) à la théologie et à la critique françaises, par une politique plus absolue que clairvoyante. Singulière disposition de la Providence! La preuve de l'innocence d'Honorius, si longtemps enfouie dans la poussière des parchemins, se publiait à Rome en 1679 dans un opuscule d'érudition pure, étranger par son objet au nom d'Honorius, et farci de textes syriaques à l'usage exclusif des orientalistes. Bossuet, mort en 1704, n'eut vraisemblablement jamais connaissance du mince in-12 de Naironi. Cette petite pierre détachée de la montagne ne vint pas déranger l'économie de la thèse si formidable qu'il consacra à l'accusation d'Honorius, dans la *Défense de la déclaration de* 1682. Le silence le plus absolu régna donc en France sur ce point. Les théologiens allemands de nos jours, dont la science historique et critique, loin d'être transcendante ni origi-

[1] Tous nos lecteurs doivent connaître l'œuvre révélatrice de M. Gérin, intitulée : *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682, 2e édition, Paris, Lecoffre, 1870.

nale, comme on l'a beaucoup trop répété, se limite étroitement dans le cercle tracé par les bénédictins et les savants français du XVIIe siècle, sans une seule excursion au dehors ni un seul pas en avant, ne savent ni ne disent rien des documents d'origine orientale publiés sur Honorius. Bossuet, dom Ceillier, Fleury, Longueval n'en ont point parlé; dès lors, l'érudition germanique les ignore. On en chercherait donc vainement la trace dans les œuvres de Mgr Héfélé ou dans celles de M. Doellinger. Seule, l'érudition romaine [1], toujours digne d'elle-même, et malgré les malheurs du présent rivalisant avec les gloires du passé, a rappelé de nos jours la découverte de Naironi, sans réussir d'ailleurs à réveiller sur ce point l'attention de lecteurs distraits ou d'écrivains de parti pris. Voici ces documents.

Origine des Maronites. L'abbé Jean Maroun, contemporain d'Héraclius et d'Honorius.

76. Vers l'an 391, sous le pontificat de Siricius, un pieux anachorète syrien, Maroun (saint Maron), avait fondé sur les bords de l'Oronte, à égale distance d'Antioche et d'Apamée, dans la plaine d'Émèse, un monastère qui prit son nom, et donna naissance aux groupes de communautés chrétiennes appelées depuis Maronites [2]. Ses disciples élevèrent d'autres monastères sur presque tous les points de la Syrie. De nombreuses populations se fixèrent autour de ces centres religieux : ils prirent une telle importance qu'au Ve concile général, IIe de Constantinople, en 551, les Maronites avaient leurs ambassadeurs officiels. Leur monastère principal y était désigné sous le titre de « primat des monastères de la Syrie seconde [3]. » En 584, un disciple de Sévère patriarche eutychéen d'Antioche, Jacques, surnommé Zanzala et Albaradaï [4],

[1] Nous faisons allusion aux *Tavole cronologiche critiche della storia della Chiesa universale*, per Ignazio Mozzoni, *secolo settimo*, p. 76 et not. 165. (Fascicule publié en 1860.) C'est le seul ouvrage récent qui, à notre connaissance, ait rappelé cette précieuse découverte.

[2] Théodoret a écrit la vie de saint Maron dans son *Historia religiosa*. (Cf. *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1418.) La fête de saint Maron est inscrite au 4 février dans le Ménologe grec.

[3] *Monachi et ambasiatores monasterii S. Maronis, primatis monasteriorum Syriæ secundæ.* (Naironi, *Dissertat. de orig. Maronitar.*, p. 10.)

[4] *Novum ex inferis monstrum erupit nomine Jacobus, genere Syrus, imperante Mauritio, circa annum Domini* 584, *obscurus prorsus et nulla gloria vir, qui*

ralluma le feu des dissensions théologiques. Les jacobites, qui prirent le nom du disciple, les sévériens, celui du maître, et les mille autres sectes formées des éléments impurs du nestorianisme et de l'eutychéisme se partagèrent l'Orient. Les maronites, fidèles à l'orthodoxie, voyaient les catholiques se réfugier par milliers sous la protection de leurs monastères, pour échapper à la persécution. Ce fut alors qu'ils eurent l'idée de solliciter du pontife romain un patriarche qui leur appartiendrait en propre, et dont la juridiction s'étendrait sur tous leurs établissements. Or, ils avaient dans leur monastère principal un vénérable religieux, nommé Jean, dont le zèle, la vertu, l'éloquence étaient si universellement appréciés en Orient, qu'on l'appelait le nouveau Maroun, surnom qui lui resta. Dans des conférences quotidiennes avec les hérétiques, il affermissait la foi des orthodoxes et obtenait un grand nombre de conversions parmi les sectaires. Ces conférences furent recueillies par des tachygraphes; on y joignit les écrits du saint moine, et Naironi en a retrouvé la collection dans un manuscrit syriaque [1]. Les bénédictions des catholiques et les anathèmes de tous les sectaires accompagnaient partout le nom du nouveau Maroun. « Sa réputation, dit un manuscrit syriaque intitulé *Historia Arabica*, parvint à Constantinople jusqu'aux oreilles de l'empereur Héraclius, qui lui adressa un message, et le pria de lui envoyer trois de ses religieux les plus instruits et les plus capables (sans doute pour les consulter sur des matières religieuses). Cette marque de faveur irrita tellement les populations schismatiques qu'elles dénoncèrent Maroun au patriarche de Jérusalem, l'accusant calomnieusement d'em-

etiam Zanzalus propter summam tenuitatem, imo ab orientalibus Jacobus Albaradaius, id est, cui amictus erat e segminibus Albaradei, seu dorsalium quæ jumentis insterni solent consutis. (Naironi, *ibid*, p. 18.)

[1] Voici le titre traduit en latin de cet ouvrage : *Professio fidei Ecclesiæ apostolicæ quam conscripsit sanctus Joannes patriarcha Antiochenus in monasterio Maronis prope fluvium Orontem regionis Apameæ et Emissæ, misit que in montem Libanum, unde cognominati sunt incolæ prædicti montis Maronitæ, ex nomine monasterii; cognominatus quoque est præfatus Joannes Maro item ex nomine monasterii.* (Naironi, *Dissertat.*, pag. 19; Ant. Pagi, *Critica in Baron.*, t. II, p. 810, édit. d'Anvers.)

piéter sur l'autorité et les droits de ce métropolitain. Mais le patriarche connaissait la sainteté de l'abbé Jean, il renvoya ses détracteurs, sans daigner les entendre. Cet échec ne fit qu'augmenter leur haine contre l'homme de Dieu [1]. » En 633, Héraclius eut l'occasion de connaître personnellement le saint abbé. Voici à ce sujet le témoignage de Saïd-Ebn-Batrik dans ses *Annales* : « L'empereur Héraclius s'étant rendu de Constantinople à Jérusalem pour y réparer les ravages causés par les Perses [2], traversa la cité d'Émèse, dont les habitants ne voulurent pas le recevoir. Ils vociféraient des injures sur son passage. Tu es un adversaire de notre religion ! Tu es un maronite ! disaient-ils. — L'empereur poursuivit sa marche et se dirigea vers le monastère de Jean Maroun : celui-ci vint à sa rencontre avec ses religieux. Héraclius les combla de riches offrandes et fit en outre un don territorial au monastère [3]. » Vers 636, à l'époque où, levant le masque, Cyrus d'Alexandrie et Sergius de Constantinople commençaient à soutenir ouvertement l'erreur du monothélisme, les négociations avec le pape pour la création d'un patriarche maronite étaient terminées, et le choix du sujet fixé sur la personne de Jean Maroun. C'est ici que les textes prennent une importance capitale.

Le premier patriarche des Maronites fait entre les mains d'Honorius profession explicite de foi orthodoxe.

77. Deux chroniques syriaques, l'une publiée avec traduction latine en 1639 par Quaresima, dans son ouvrage intitulé *Dilucidatio terræ sanctæ*, cap. XXXV, l'autre trouvée à Beyrouth par Naironi [4], l'une et l'autre se confirmant sans se copier, renferment ces textes qu'à notre tour nous allons traduire littéralement. Voici le premier : « Maroun partit pour la cité de Tripoli de Syrie, et y

[1] Ant. Pagi, tom. cit., pag. 810; Naironi, *Dissert.*, p. 35. Le texte syriaque accompagne la traduction latine dans l'ouvrage de Naironi.

[2] On se rappelle que ce fut en 633, après sa rentrée triomphale à Constantinople qu'Héraclius quitta de nouveau cette ville pour reporter à Jérusalem le bois de la vraie croix, et réparer, comme le dit l'annaliste, les désastres de la Palestine et de la Syrie. Said Ebn Batrik est le nom arabe d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie. Sa chronique a été reproduite en grec et en latin par la *Patr. græc.*, tom. CXI, col. 907.

[3] Naironi, pag. 36; Pagi, pag. 811.

[4] Quaresima, en latin *Quaresmius*, de l'ordre des Frères-Mineurs, savant orientaliste, né à Lodi vers la fin du XVIe siècle, mourut en 1650.

trouva le nonce du pape Honorius. Informé de l'arrivée de Maroun, le nonce le manda pour l'interroger sur sa foi. Ayant trouvé ses réponses irréprochables et sa profession de foi accompagnée d'explications qui prouvaient la compétence de son savoir en matière dogmatique, il l'emmena avec lui à Rome. Là, Maroun fut encore interrogé dans une réunion d'évêques ; la doctrine qu'il professa il fut trouvée vraie. Alors le pontife l'ordonna patriarche des Maronites d'Antioche, lui posa la mitre sur la tête, plaça dans sa main le bâton pastoral, et à son doigt l'anneau. Ainsi revêtu des insignes de patriarche, Maroun revint à Antioche, et y combattit les doctrines hérétiques propagées par Macaire [1]. Les Jacobites de ce pays reçurent son enseignement et confessèrent les *deux natures et les deux volontés dans le Christ* (*qui confessi sunt in Christo duas naturas ac duas voluntates*). Plus tard Maroun quitta Antioche avec ses fidèles, et partit pour le mont Liban. Là, en vertu de l'autorisation pontificale, il éleva sa croix de patriarche; le peuple de cette contrée le reçut en grande joie et avec d'unanimes applaudissements [2]. » Tel est le premier texte. « Il est confirmé, dit Naironi, par celui d'un autre manuscrit syriaque que j'ai trouvé chez l'archiprêtre de la ville de Beyrouth, Jean Risio (*Joannem Risium*), et qui s'exprime en ces termes : — « Maroun partit pour Rome avec le légat du pape. Le pontife qui était alors Honorius lui fit accueil; ayant trouvé sa foi parfaitement orthodoxe, il le créa patriarche d'Antioche et le renvoya en Syrie. Les peuples du mont Liban le reçurent avec grande joie ; quelques Jacobites d'Antioche et de Tripoli de Syrie le suivirent, et confessèrent en Notre-Seigneur Jésus-Christ deux natures et deux volontés [3]. » A ces deux textes retrouvés d'une manière si inattendue, Naironi ajoute deux citations empruntées aux écrits de Maroun, et extraites de manuscrits syriaques conservés au collége des Maronites de Rome.

[1] Ce Macaire, d'abord moine, monta vers 651 sur le siége patriarcal d'Antioche, et y fit asseoir avec lui l'hérésie monothélite. (Cf. Lequien, *Oriens Christianus*, tom. II, pag. 742.) Nous verrons plus tard son nom figurer avec ceux des principaux sectaires condamnés en 680 par le VIe concile général.

[2] Naironi, *Dissert.*, p. 32; Pagi, *Critic. in Annal. Baron.*, tom. II, p. 810.

[3] Pagi, loc. cit.; Naironi, p. 33, avec le texte syriaque.

Voici la première : « Au chapitre XXI de son *Commentaire* sur la liturgie du divin apôtre Jacques, dans l'exposition du symbole de Nicée, Maroun parle de ceux qui confondent les natures et les volontés en Jésus-Christ Notre-Seigneur, et il ajoute : — « Mais nous avons traité amplement cette matière dans un écrit spécial que votre charité a reçu de nous. Là, nous avons prouvé la vérité de la foi orthodoxe par les témoignages des saints nos pères, contre l'erreur de ceux qui confondent en Jésus-Christ les natures et les volontés, et font un mélange des propriétés de l'une et de l'autre [1]. » La seconde citation est tirée du même ouvrage, chapitre XXXIII. Maroun, parlant de la stabilité de l'Église, disait : « Contre elle a combattu jadis Simon le Mage, il est tombé ; Arius a combattu, *et creput* ; Macedonius a combattu, il blasphémait contre le Saint-Esprit, il fut rejeté; Nestorius a combattu, il blasphémait contre la Vierge, mère de Dieu, *et fœtuit, et putruit lingua ejus;* Dioscore d'Alexandrie a combattu, il confondait avec Eutychès les natures en Jésus-Christ Notre-Seigneur ; Cyrus d'Alexandrie a combattu, il confondait les volontés et les opérations. D'autres en grand nombre se sont levés et ont suscité sous diverses formes la guerre contre l'Eglise ; mais ils ont été dispersés ; ils se sont évanouis comme la fumée : l'Eglise reste debout jusqu'à la consommation des siècles, parce qu'elle est édifiée sur la pierre, et que selon la promesse de Notre-Seigneur, la pierre demeure immuable [2]. » Enfin, dans un autre manuscrit syriaque de provenance hérétique, intitulé *Catechesis*, les Jacobites disent ironiquement : « Maroun en sait plus long que Jésus-Christ lui-même sur le mystère de l'union du Verbe avec l'humanité. Jamais en effet le Christ n'a dit : J'ai deux natures et deux volontés [3]. » Et peu après les Jacobites reprochent à Jean Maroun « d'avoir fait alliance avec le légat apostolique qui résidait alors à Antioche, et d'avoir obtenu par son crédit le titre et la dignité de métropolitain [4]. »

[1] Pagi, tom. cit., pag. 811; Naironi, texte syriaque et traduction latine, *Dissertat.*, pag. 42. — [2] Naironi. *Dissertat.*, texte syriaque et traduction latine, pag. 43. — [3] Id., *Ibid.*, pag. 41. — [4] Naironi, *Dissertat.*, pag. 41; Pagi, *Critica in Annal. Baron.*, tom. cit., col. 811.

L'orthodoxie d'Honorius démontrée par les documents syriaques.

78. Tels sont les textes syriaques dont François Pagi déterminait exactement la portée en ces termes : « Nous possédons enfin le témoignage explicite de l'entière orthodoxie du pape Honorius. Puisque ce pontife ne consentit à sacrer le patriarche des Maronites qu'après la profession de foi par laquelle celui-ci reconnaissait non-seulement deux natures, mais deux volontés dans le Christ, l'intégrité de foi, l'orthodoxie d'Honorius lui-même sont démontrées. C'est un fait clair comme le jour [1]. » Cette conclusion de François Pagi est la nôtre. Ajoutons seulement que nous apprenons aussi par là quelque chose de ce que « fit Honorius pour combattre l'hérésie, » après qu'elle eût été démasquée. Nous connaissons quelques-uns des efforts tentés par lui, « dans son indignation généreuse, » contre les manœuvres des sectaires [2]. Nous rencontrons à Tripoli un légat chargé par Honorius des intérêts de la foi orthodoxe en Syrie. A Rome, Honorius s'entoure d'évêques et de prêtres ; il préside en personne les informations canoniques, ainsi qu'on dirait de nos jours, d'un patriarche élu ; il lui fait jurer de professer, d'enseigner et de croire les deux natures et les deux volontés en Jésus-Christ. Consacrant ensuite de sa main ce vaillant prédicateur de l'orthodoxie, il le renvoie en Orient dresser sa croix patriarcale et l'étendard de la foi véritable au milieu des populations d'Antioche, de Tripoli et du mont Liban. Ainsi Honorius, l'apôtre de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, des régions flamandes, de la province des Ardennes, de la Croatie, couronnait sa carrière pontificale par l'apostolat catholique de l'Orient. Comme si la Providence eût voulu accumuler tous les titres de gloire sur ce pape, et grandir son auréole en proportion des outrages posthumes que lui réservait l'avenir.

Mort d'Honorius, son épitaphe, son titre de saint.

79. Honorius mourut le 12 octobre 638. Son corps fut déposé à la basilique de Saint-Pierre, dans les caveaux correspondants à l'aile droite de l'édifice actuel, précisément au lieu où le concile œcuménique du Vatican, réuni en 1870, proclama le dogme de l'infaillibilité du souverain pontife en matière de foi et de mœurs. Canonisé de son

[1] Francisc. Pagi, *Breviarium pontific. Roman.*, t. I, pag. 403. — [2] Bolland., *Act., sanct.*, tom. III Augusti, p. 116 D. Ce volume fut publié en 1737.

vivant par les pères du VIe concile de Tolède, canonisé après sa mort par le pape Jean IV, le « divin Honorius, » comme l'appelle saint Maxime, eut un tombeau glorieux. L'épitaphe gravée sur sa tombe résume ainsi ses mérites, ses vertus et ses œuvres : « Les pieux hommages de notre louange glorifient le grand pasteur, vicaire de Pierre ici-bas, triomphant aujourd'hui dans les cieux. De ce tombeau s'élève rayonnant le pape Honorius, dont l'honneur et le nom magnanime sont immortels. Tenant d'une main ferme le gouvernail du siége apostolique, il a rappelé les égarés à la barque de Pierre ; il eut ses dépouilles opimes. Il avait la sagacité de l'esprit, la science des divines Écritures ; pasteur, il savait conduire ses brebis dans les pâturages de la vie. L'Istrie, fatiguée des horreurs d'un long schisme, cède à tes enseignements et revient à la tradition des pères. La perfidie de la race juive fut vaincue par toi, et tu rendis l'unité au pieux bercail du Seigneur. Son zèle pour la patrie ne lui laissait pas un moment de repos, il assurait aux peuples les joies désirées de la paix. Sa doctrine puissante, la régularité sainte de sa vie, l'ont mis au rang des plus grands pontifes. En toi revivaient, toujours fécondes, l'éloquence et la sainteté de ton illustre maître. Tu suivais avec passion les traces du juste Grégoire, et tu en as reproduit les vertus. Jouis maintenant, par la grâce du Christ, en compagnie des saints, du jour qui n'a pas de soir, de la lumière éternelle. Et moi, Donus, dans cette épitaphe, j'ai consacré ces vers à ta louange, fidèle au souvenir d'un père incomparable [1]. » On croit que le Donus qui

[1] *Pastorem magnum laudis pia præmia lustrant,*
Qui functus Petri hac vice summa tenet.
Effulsit tumulis nam præsul Honorius istis,
Cujus magnanimum nomen honorque manet.
Sedis apostolicæ meritis nam jura gubernans,
Dispersos revocat, optima lucra refert.
Utque sagax animo divino in carmine pollens,
Ad vitam pastor ducere novit oves.
Histria nam dudum sævo sub scismate fessa
Ad statuta patrum teque monente redit.
Judaicæ gentis sub te jam est perfidia victa
Sic unum Domini reddis ovile pium.
Adtonitum patriæ sollers sic cura movebat
Optata ut populis esset ubique quies.

parlait ainsi monta sur le siége de saint Pierre en 676. Son langage est bien différent de celui de nos gallicans modernes. Les fêtes d'Honorius ne se célèbrent plus aujourd'hui dans l'Église, ce qui ne signifie nullement que ce fidèle disciple et successeur de saint Grégoire ne soit au ciel. Nous disons les fêtes d'Honorius, car les divers martyrologes lui en assignent deux, le 13 octobre date de sa mort [1], et le 18 mars probablement anniversaire de la translation de ses reliques [2].

Quem doctrina potens quem sacræ regula vitæ
Pontificum pariter sanxit habere decus.
Sanctiloqui semper in te commenta magistri
Emicuere tui tanquam fecunda nimis.
Namque Gregorii tanti vestigia justi
Dum sequeris cupiens et meritumque geris,
Æternæ lucis Christo dignante perennem
Cum patribus sanctis posside jamque diem.
His ego epitaphiis merito tibi carmina solvi,
Quod patris eximu sim Donus ipse memor.

(Gruter, *Corp. inscript.*, tom. II, part. I, pag. 1165, n° 11, édit. Amstelod., 1607; Aringhi, *Roma subterranea*, lib. II, tom. I, pag. 164, édit. Paris, 1659.)

[1] Bolland., tom. VII Jun., pag. 598.

[2] Bolland., tom. II Mart., pag. 613. Voici quelques détails sur les fêtes d'Honorius. Les nouveaux Bollandistes, dans l'*Auctarium ad Act. Sanct.*, tom. VI Oct., pag. 26, disent : *Romæ depositio S. Honorii papæ hodie in Vaticano apud Sollerium Usuardi auctario legitur; quemadmodum notatum est a prædecessoribus nostris in prætermissis ad hanc diem. Verum supersunt alia hujuscemodi testimonia. Etenim si versus quos medio sæculo XII Nicolaus Maniacutius canonicus regularis Lateranensis de Romanis Pontificibus scripsit adeas, vides ibidem :*

Honorium cum Severino teque Joannes (IV)
Inter vrædictos cœlestes scribimus omnes.

Neque hic finis : legitur quippe apud Novaës (*Elementi della storia de Sommi Pontefici*, tom. I, part. XVII) *a Trombellio detectum fuisse et Zaccariæ communicatum ut Collectioni ineditorum monumentorum insereretur Kalendarium sæculi XII, in quo Honorius I similiter cum sancti titulo prodibat.* Aux témoignages du *Martyrologe* d'Usuard, de la *Chronique rhythmée* de Maniacutius, du *Calendrier du XIIe siècle* publié par Zaccaria, et de ceux que rapporte Novaës, nous pouvons ajouter un manuscrit du Xe siècle de la Bibliothèque impériale de Paris, où l'on voit Honorius figurer avec le titre de saint dans une liste des papes, reproduite d'après un manuscrit encore plus ancien. (*Mss. lat.*, n° 1451.) Disons enfin que le *Kalendarium Mantuanum* du Xe siècle, publié par dom Martène et reproduit par la *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 1263, inscrit également le nom d'Honorius le IV des ides d'octobre.

CHAPITRE VIII

SYNCHRONISME (622-640).

§ I. CONQUÊTES ET MORT DE MAHOMET (622-632).

1. Victoire de Mahomet à Bedr. La guerre du Fossé. — 2. Traité avec la Mecque. Les ambassadeurs de Mahomet. — 3. Mahomet et Héraclius. Victoire de Mahomet à Muta. — 4. Mort de Mahomet.

§ II. LES DEUX PREMIERS CALIFES (632-640).

5. Le calife Abu-Bekr. Deux armées musulmanes en Palestine et en Perse. — 6. Victoire des Musulmans à Aïznadin, Prise de Damas. — 7. Retraite et folie d'Héraclius. La vraie croix transportée à Constantinople. — 8. Le calife Omar I, *Emir-al-Moumenin*. Victoires de Kadésiah et de Yermouck. — 9. Prise de Jérusalem par le calife Omar. — 10. Cufa, Bagdad et Bassorah. — 11. Couronnement d'Héracléonas à Constantinople. — 12. Prise d'Alexandrie par Amrou. Incendie de la bibliothèque des Ptolémécs.

§ III. L'ECTHÈSE D'HÉRACLIUS.

13. Conciliabule monothélite à Constantinople. — 14. Ecthèse rédigée au nom de l'empereur par Sergius. — 15. Acclamations du conciliabule de Sergius en faveur de l'ecthèse. — 16. Les apocrisiaires romains à Constantinople.

PONTIFICAT DE SEVERINUS (28 mai - 1er août 640).

17. Notice de Severinus d'après le *Liber Pontificalis*. — 18. Condamnation de l'ecthèse par Severinus.

PONTIFICAT DE JEAN IV (24 décembre 640 - 11 octobre 642).

19. Notice de Jean IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 20. Lettre aux Irlandais par les administrateurs du siége apostolique *sede vacante*. — 21. Pyrrhus, patriarche de Constantinople. — 22. Rétractation et mort d'Héraclius. — 23. Constantin III, Héracléonas, Constant II. — 24. Apologie d'Honorius. Mort du pape Jean IV.

§ I. Conquêtes et mort de Mahomet.

Victoire de Mahomet à Bedr. La guerre du Fossé.

1. Mahomet, dans son désert d'Arabie, s'était tenu fort attentif à toutes les nouvelles que pouvaient lui apporter les caravanes au sujet de la lutte engagée entre Héraclius et Chosroès. Dans un

chapitre du Koran, écrit vraisemblablement avant l'hégire, c'est-à-dire à une date antérieure à l'année 622, faisant allusion aux premiers succès de Chosroès, il avait dit : « Les Grecs ont été vaincus; ils ont été défaits dans un pays très-rapproché de notre frontière. Mais ils rachèteront leur défaite par la victoire dans l'espace de quelques années [1]. » L'ambition conquérante du chamelier visionnaire avait pris un développement prodigieux depuis son heureuse fuite (*hégire*) à l'humble bourgade d'Yathreb, qu'il décora sur-le-champ du titre de *Medinet-el-Nabi* (ville du prophète). Sous le nom d'*Ashab* (compagnons), une confraternité guerrière, sorte d'association à la fois occulte par les serments et les rites, ostensible par la discipline extérieure et l'enrôlement public, réunit les tribus indigènes d'Yathreb, les *Ansar* (auxiliaires) et les émigrés mahométans de la Mecque, *Mouhadjirs* (fugitifs). La construction d'une mosquée à Médine, l'*izan* (appel à la prière), le jeûne national du ramadhan, datent de cette époque. Jusque-là les Arabes, pendant la prière, se tournaient au nord du côté de Jérusalem; Mahomet les fit changer de direction et tendre les mains au sud, vers la Caaba de la Mecque. Le fugitif indiquait ainsi le point que devaient atteindre moins encore les prières que les armes. Dès l'an 624, à la tête de trois cent-treize guerriers, il attaqua à Bedr, près de la

[1] Koran, cap. XXX, vers. 1-3. Voici la réflexion de M. Kasimirski, à propos de ce passage : « Elle servira, dit-il lui-même, à faire apprécier le caractère du Koran. » — « L'on sait que dans le système graphique des Arabes, ainsi que dans toutes les langues de souche sémitique, on n'écrit que les consonnes et on supplée les voyelles en lisant. Le Koran n'a reçu sa vocalisation actuelle que bien après sa rédaction, et après avoir passé par l'écriture coufique, par conséquent à l'époque où on a pu déjà tomber d'accord sur le sens des paroles et le fixer définitivement. Or, les mots : *les Grecs ont été vaincus*, qu'on lit maintenant à l'aide de la vocalisation reçue *goulibatirroumou* (les Grecs ont été vaincus), peuvent être lus sans toucher aux consonnes *galabatirroumou* (les Grecs ont été vainqueurs); et ensuite au verset 2, les mots *saïaglibouna* (ils vaincront), peuvent être lus, toujours en conservant les mêmes consonnes, *saïouglabouna* (ils seront vaincus). A voir le vague et la brièveté de ces paroles, on dirait que ce passage a été ménagé de manière à avoir toujours raison, en quelques circonstances que ce fût. Les interprétations des commentateurs ont, du reste, fixé le sens tel qu'il est donné dans le texte actuel. »

mer Rouge, une caravane composée de neuf cent cinquante Koreischites, et fit prisonniers son oncle Abbas et Ocaïl, frère d'Ali, que leur défaite convertit à l'Islam. Le Koran enregistra pompeusement cette victoire. « Dieu vous a secourus à la journée de Bedr, dit-il. Cependant vous étiez bien faibles. Ne vous suffit-il pas que Dieu vienne à votre aide avec trois mille anges descendus du ciel? Ne craignez rien : si vous avez de la persévérance et si vous invoquez son nom, il vous portera secours avec cinq mille guerriers [1]. » Les Koreischites prirent leur revanche quelques mois après à la journée d'Ohod, où les disciples de l'Islam furent taillés en pièces. En 627 ils revinrent, au nombre de dix mille, assiéger Médine; l'assaut fut vigoureusement donné aux remparts. Durant un mois les combats avaient lieu corps à corps dans les fossés de la ville [2] : les assiégés étaient sur le point de se rendre, lorsqu'un émissaire de Mahomet parvint à jeter la division parmi les chefs coalisés. Un matin on vit leurs troupes s'éloigner en bon ordre; Médine était sauvée et une nouvelle surate, ajoutée au Koran, célébra sa délivrance [3]. Cependant Mahomet faisait égorger tous les hommes de la tribu de Karaiza, peuplade juive, qui avait prêté son concours aux assiégeants. Les femmes, les enfants, les biens meubles et immeubles furent partagés entre les soldats de l'Islam.

Traité avec la Mecque. Les ambassadeurs de Mahomet

2. La Mecque épouvantée conclut avec le redoutable fugitif une trêve de dix ans, dont les clauses principales furent : liberté pour tout Koreischite d'embrasser la religion nouvelle, à condition d'en faire déclaration préalable à l'assemblée des anciens ; autorisation pour tous les musulmans d'accomplir à leur gré le pèlerinage de la Kaaba. A la même époque, des succès partiels, attaques de caravanes, razzias à main armée dans les oasis et les campements

[1] Koran, cap. III, vers. 119-121. — [2] Cette circonstance fit donner au siége de Médine le nom de guerre du *Fossé*.

[3] Koran, cap. XXXIII, vers. 9-11. « O croyants, souvenez-vous des bienfaits de Dieu envers vous, lorsque des armées fondaient sur vous, et lorsque nous envoyâmes un vent et des armées invisibles, car Dieu voit ce que vous faites. Alors les ennemis vous assaillaient d'en haut et d'en bas, alors vos yeux s'égaraient, et les cœurs vous remontaient déjà à la gorge. Les fidèles subissaient alors une rude épreuve; ils tremblaient d'un tremblement violent. »

nomades, se terminèrent par la prise de Khaïbar, petite ville à trois journées de Médine, occupée par une colonie juive. La péninsule arabique allait bientôt se trouver tout entière au pouvoir de l'Islam. Avec l'accroissement de sa puissance, Mahomet laissait grandir son ambition. Du haut de la chaire de Médine, il dit un jour : « Musulmans, j'ai dessein de choisir parmi vous des ambassadeurs pour les envoyer aux rois étrangers. Ne vous opposez point à mes volontés. N'imitez pas les enfants d'Israël, qui furent rebelles à la voix de Jésus. » A ces paroles, les Mouhadjirs poussèrent des acclamations enthousiastes de dévouement et de fidélité. Une lettre du prophète fut remise à Chosroès, dans les premiers jours de l'année 628, au moment où le grand roi ordonnait le supplice de saint Anastase. La suscription était ainsi conçue : « Mahomet, apôtre de Dieu, au roi Chosroès. » L'orgueilleux souverain n'en lut pas davantage. Il déchira la lettre en disant : « Est-ce ainsi qu'un esclave ose écrire à son maître ? » Ordre fut immédiatement expédié au gouverneur de l'Yémen d'envoyer Mahomet chargé de chaînes en Perse. Le message eut à peine le temps d'arriver à destination, quand on apprit la nouvelle des victoires d'Héraclius et la mort inopinée de Chosroès. Mahomet, exploitant la circonstance, envoya dire au gouverneur de l'Yémen : « Sachez que ma religion et mon empire s'élèveront au faîte de la grandeur d'où le royaume des Perses vient d'être précipité. Hâtez-vous donc d'embrasser l'Islam. » Cette ambassade suffit pour déterminer l'accession de l'Yémen au mahométisme. Le roi d'Abyssinie recevait en même temps une missive ainsi conçue : « Mahomet t'appelle au culte du Dieu unique. Crois à ma mission, dépose l'orgueil du trône et sois au nombre de mes disciples. Aujourd'hui je me borne à exhorter. Fasse le ciel que mes conseils soient efficaces. La paix soit avec celui qui marche au flambeau de la vraie foi. » La menace cachée sous ces dernières paroles fut comprise. Le monarque africain, qui se vantait de descendre de Salomon par la reine de Saba, fit cette humble réponse : « J'atteste que tu es vraiment l'apôtre de Dieu. Je t'ai prêté serment entre les mains de ton envoyé. O prophète, je t'envoie mon fils. Si tu l'ordonnes,

j'irai moi-même rendre hommage à la divinité de ton apostolat. » Les chroniqueurs musulmans Aboul-Féda, Abd-Elbaki, Ahmed-ben-Iouseph, qui rapportent ces divers messages, en ont-ils exagéré l'influence et la portée, dans un sentiment d'orgueil patriotique? Il y a tout lieu de le croire. C'est ainsi qu'ils prétendent que le prince des cophtes, Makáwkas, vice-roi d'Egypte, adressa au prophète la lettre suivante : « J'ai lu le message par lequel vous m'invitez à embrasser l'Islam. Cette démarche mérite réflexion. Je savais qu'il paraîtrait encore un prophète, mais je croyais qu'il devait sortir de Syrie. Toutefois j'ai reçu avec distinction votre ambassadeur. Il vous présentera de ma part deux jeunes filles cophtes d'une noble extraction. J'ai joint à ce présent une mule blanche, un âne d'un gris argenté, des tuniques de fin lin, du miel et du beurre. » Manifestement cette lettre est sinon entièrement apocryphe, au moins notablement interpolée. Les cophtes, secte égyptienne de jacobites ou eutychéens, n'attendaient aucun prophète nouveau ; leur prophète était Eutychès, mort depuis longtemps. Que leur prince ait envoyé du miel et du beurre, des toiles de fin lin, un âne et une mule, pour se concilier les bonnes grâces du chef arabe et obtenir de la sorte un sauf-conduit pour les caravanes qui faisaient alors le commerce entre l'Egypte et la mer Rouge, nous l'admettrions volontiers. Mais « les deux jeunes filles cophtes d'une noble extraction, » destinées au sérail du prophète, n'ont jamais figuré que dans l'imagination des historiens musulmans.

Mahomet et Héraclius. Victoire de Mahomet à Muta.

3. Le dernier et le plus retentissant message de Mahomet fut celui qu'il adressa, vers 630, à l'empereur Héraclius. « Je t'invite à embrasser l'Islam, disait-il, fais-toi musulman. Le ciel t'accordera une double récompense. Si tu refuses de te soumettre à ma religion, tu paraîtras, aux yeux de Dieu, coupable du crime des païens. O chrétiens, terminons nos différends; n'adorons qu'un seul Dieu, ne lui donnons point d'égal, n'accordons qu'à lui seul le titre de Seigneur. Si vous rejetez cette croyance, rendez au moins témoignage que nous, les musulmans, nous y demeurons fidèles. » Héraclius dissimula, dit-on, aux envoyés du prophète, l'indignation que scu-

levait dans son cœur un tel langage. Il déposa respectueusement la lettre sur un coussin, et remit aux ambassadeurs des présents pour leur maître. Nous croyons plutôt qu'il ne prit nullement au sérieux la théologie de Mahomet, tout en se préoccupant singulièrement de l'importance soudaine qu'un tel homme venait de prendre dans le désert arabique. Un entretien d'Héraclius avec Abou-Sophian, l'un des adversaires du prophète [1], ne nous laisse pas de doute à cet égard. Dès l'an 629, sous prétexte que le gouverneur impérial de Dara avait soudoyé des émissaires pour l'empoisonner, Mahomet lança trois mille guerriers sur la frontière du désert Iduméen, du côté de Pétra. Saïd, fils adoptif du prophète, et Khaled « l'épée de Dieu, » commandaient cette poignée de fanatiques. La bataille fut livrée à Muta, sur la rive orientale du lac Asphaltite. Saïd tomba, percé de coups; les troupes impériales, fortes de cent mille hommes, disent les chroniqueurs arabes, poussaient déjà des cris de victoire, lorsque Khaled, véritable « épée du Seigneur, » arrêta la panique, rétablit le combat et mit en fuite la multitude des Grecs. Les cent mille guerriers d'Héraclius à la bataille de Muta se réduisaient vraisemblablement à trois ou quatre mille auxiliaires recrutés en Palestine et en Syrie. Quoi qu'il en soit, l'effet fut décisif. L'année suivante (630), Mahomet entrait victorieux à la Mecque, et en 631 toute l'Arabie, l'Hedjaz, l'Hadramaut, l'Yémen et le Medjd, soumis à l'autorité du nouveau conquérant, reconnaissaient que « Dieu est Dieu et Mahomet son prophète. »

Mort de Mahomet.

4. Pour consacrer le succès de son œuvre, Mahomet fit en 632 le pèlerinage solennel de la Mecque, avec un cortége de quatre-vingt-dix mille musulmans. Arrivé à la Kaaba, il accomplit toutes les cérémonies de la purification rituelle, puis, monté sur le minaret, il dit à cette foule immense : « Je vous laisse une loi qui vous préservera de toute erreur, une loi claire et positive, un livre envoyé d'en haut. » Se recueillant alors, il s'écria : « Ma vie est terminée. O mon Dieu ! ai-je bien rempli ma mission? » Toutes les

[1] Barthélemy Saint-Hilaire, *Mahomet et le Koran*, chap. IV.

voix de la multitude, dans une acclamation unanime, lui répondirent : « Oui, tu l'as bien remplie. » Le jour suivant, il eut encore la force d'immoler de sa main, comme victimes au Seigneur, soixante-trois chameaux. Il mit en liberté soixante-trois esclaves, consacrant ainsi le chiffre de ses années, calculé suivant le comput de l'Islam en mois lunaires. De retour à Médine, il fut saisi d'une fièvre violente, s'installa dans le logement d'Aïscha, la plus aimée de ses femmes, et donna des instructions très-précises sur la manière dont il voulait être enterré. « Quand vous m'aurez lavé et entouré de bandelettes, dit-il à ses parents, vous me poserez sur ce lit. La tombe sera creusée dans cette chambre même. Avant de m'y descendre, on attendra trois jours, afin que l'ange Gabriel ait le temps de prier sur moi. » Malgré sa faiblesse, il se fit transporter à la mosquée et dit : « O musulmans, si j'ai frappé quelqu'un d'entre vous, voici mes épaules, qu'il me frappe ; si quelqu'un a été offensé par moi, qu'il me rende offense pour offense ; si j'ai ravi à quelqu'un son bien, qu'il le réclame sans crainte. » Un musulman vint et réclama trois *dirhems*, que Mahomet lui remit aussitôt en disant : « Mieux vaut la honte en ce monde que dans l'autre. » Deux jours après, le 13 rabi, 1er jour de l'année XIe de l'hégire (8 juin 632), il expirait. Des quinze femmes qu'il avait simultanément épousées, il ne lui restait aucun enfant mâle. L'influence fut disputée entre son gendre Ali, époux de sa fille bien-aimée Fatima, Omar l'un de ses cousins-germains, et Abu-Bekr son beau-père. Ce dernier l'emporta, et avec le titre de calife (vicaire du prophète), inaugura la royauté du croissant qui devait durant tant de siècles épouvanter l'Europe chrétienne, avant de tomber dans l'impuissance du sensualisme et l'hébétement de la polygamie, sous lesquels nous la voyons succomber aujourd'hui.

§ II. Les deux premiers Califes.

5. Maître de l'Arabie, Abu-Bekr prit pour mot d'ordre la parole du Koran : « Marchez, le ciel est devant vous, l'enfer derrière ! » Il prêcha la guerre sainte, enrôla cent vingt-quatre mille guerriers

sous les drapeaux de l'Islam, et leur adressa cette proclamation : « Devant l'ennemi, mourez s'il le faut, mais ne fuyez ni ne vous rendez jamais. Ne tuez ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes. Ne brûlez pas les moissons, ne détruisez pas les palmiers. Epargnez les monastères et les anachorètes. Quant aux membres de la synagogue de Satan qui portent la tonsure sur la tête, fendez-leur le crâne. Point de quartier pour eux, à moins qu'ils ne se fassent musulmans ou qu'ils ne consentent à payer tribut [1]. » Le calife septuagénaire ne voulut point exposer sa personne sacrée aux hasards des combats. Il divisa son armée en deux corps expéditionnaires, qui devaient attaquer à la fois l'empire persan et celui d'Héraclius. Siroès venait de mourir (629), enlevé selon les uns par une attaque de peste, empoisonné, selon d'autres, par quelques-uns des anciens serviteurs de son père. Le trône disputé entre divers compétiteurs resta sans maître. L'occasion était favorable pour les musulmans. Khaled fut chargé de remonter le cours de l'Euphrate avec soixante mille hommes, et de s'emparer de la Chaldée. Une première armée persane, commandée par un général nommé Mahran, fut taillée en pièces. Deux autres, qui se succédèrent en 633, eurent le même sort. Les Perses épouvantés comprirent qu'il fallait mettre un terme à leurs discordes intestines : ils donnèrent la couronne à Yezdedgerd, fils du célèbre généralissime Serbar. Cependant la seconde armée musulmane, sous les ordres d'Abou-Obéidah, remontait le Jourdain et traversait la Palestine, se dirigeant au nord de la Syrie où elle devait faire sa jonction avec les forces de Khaled. Le plan, très-bien conçu et encore mieux exécuté, réussit sur toute la ligne. Héraclius semblait avoir perdu tout esprit d'initiative. Retiré à Damas, il confia à l'un de ses généraux, Sergius, le soin d'aller défendre les défilés du Sinaï. Déjà les musulmans les avaient traversés sans coup férir, lorsque cet ordre sénile fut donné. Sergius engagea la bataille sous les murs de Gaza ; ses troupes furent écrasées ; lui-même, fait prisonnier, fut enfermé dans une peau de chameau

[1] Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, pag. 338.

fraîchement écorché, qui, se rétrécissant peu à peu, l'étouffa dans ses rugueuses étreintes. La nouvelle de cette victoire portée en Arabie acheva d'enflammer tous les courages ; une troisième armée de musulmans, commandée par Amrou, vint renforcer les deux premières. Cette formidable agglomération de combattants se trouva réunie dans la plaine de Bosra, et Khaled en prit la direction suprême. Une bataille acharnée se termina par la prise de la ville, dont la trahison du gouverneur Romanus ouvrit les portes aux musulmans vainqueurs (633).

6. Khaled écrivit alors à Héraclius, annonçant qu'il allait marcher sur Damas, le paradis de la Syrie. « Dieu donna autrefois cette terre à notre père Abraham et à sa postérité, disait-il. Nous sommes les enfants d'Abraham. Assez longtemps tu as possédé notre pays ; laisse-le nous volontairement, sinon nous te reprendrons avec usure ce dont tu t'es emparé. » L'empereur répondit : « Cette contrée est à moi, ton lot est le désert. Retourne en paix dans les sables de ta patrie. » Noble réponse, sans doute ; mais il aurait fallu que l'épée la contresignât. Héraclius savait écrire, il ne savait plus se battre. Il quitta précipitamment Damas et courut s'enfermer à Emèse. Sa fuite fut moins rapide que la marche de Khaled, dont les troupes investirent Damas. Un corps de mercenaires, réuni à la hâte, fut confié au frère de l'empereur, le généralissime Théodore, qui eut la douleur de le voir presque entièrement détruit à Gabatha. A la nouvelle de ce désastre, Héraclius se replia sur Antioche, et ne trouvant plus un seul général romain qui voulût accepter de commandement, il eut recours à un officier persan, Baanès, réfugié près de lui avec les fils de Serbar. La dernière armée romaine, les débris des vieilles légions qui avaient reconquis la croix, furent mis sous les ordres de cet adorateur du feu. Il s'avança fièrement à travers la Syrie, refoulant les cavaliers arabes qui tenaient la campagne et châtiant avec vigueur les défections récentes. Khaled leva le siége de Damas et vint à sa rencontre dans la vallée d'Aïznadin. « Nous nous reposerons dans l'autre monde, » répétait-il en pressant la marche de ses guerriers. A la vue des nombreux bataillons de Baanès, il s'écria : « Musulmans,

demain vous aurez fauché cette multitude, comme une moisson mûre ; et vous aurez en un seul jour conquis toute la Syrie. » Sa prédiction se réalisa au pied de la lettre. « C'est à l'Écriture qu'il faut se reporter, dit M. Drapeyron, pour avoir une idée de cette bataille vraiment biblique. L'ange du Seigneur passa dans le camp de Byzance, comme autrefois dans celui des Assyriens, et frappa cinquante mille grecs. Tel est du moins le chiffre fourni par les chroniqueurs arabes, qui fixent à quatre cent soixante-dix hommes seulement le total de leurs propres pertes (23 juillet 634). Khaled envoya à Médine des milliers de croix et d'étendards. Les rêves les plus téméraires du prophète étaient dépassés [1]. » Un mois après, Damas capitulait entre les mains d'Abou-Obéidah. Mais Khaled, au mépris des conventions, se rua sur la ville infortunée, immolant à Allah hommes, femmes, enfants, vieillards, la population entière (23 août 634).

Retraite folie d'Héraclius. La vraie croix transportée à Constantinople.

7. Désormais rien ne pouvait arrêter le torrent de l'invasion musulmane. Héraclius courut d'Antioche à Jérusalem, arracha au patriarche Sophronius le trésor de la vraie croix, et quitta pour n'y plus revenir des provinces jadis théâtres de ses victoires, maintenant témoins de sa décadence et de ses revers. « Adieu, Syrie, s'écria-t-il, adieu, pour la dernière fois ! » Un véritable accès de folie, qui dura six mois [2], éteignit son intelligence et les dernières ressources de l'empire. On le tint caché à tous les regards dans le palais d'Hérée, près de Chalcédoine. « Lorsqu'on essayait de l'embarquer pour le conduire à Constantinople, il avait des défaillances, et on le ramenait en proie au délire. Un ingénieux stratagème finit par tromper ses terreurs puériles. On construisit un pont de bateaux, on disposa de chaque côté une haie de branchages et de verdure qui dérobait l'aspect des flots. L'empereur à cheval tra-

[1] *L'empereur Héraclius*, pag. 344.

[2] Théophane et Nicéphore attribuent cette aliénation mentale à l'impression produite sur l'empereur par deux phénomènes simultanés : un tremblement de terre qui ravagea la Palestine et un météore lumineux qui resta visible trente jours. C'était une grande épée, traversant les airs du sud-est au nord-ouest, la pointe tournée dans la direction de Constantinople.

versa ainsi le Bosphore. La croix, compagne de ses chutes comme de ses grandeurs, ouvrait la marche. Le patriarche Sergius la reçut sur le seuil des Blakhernes et la conduisit processionnellement à Sainte-Sophie, en chantant des litanies entrecoupées de lamentations. » La raison revint peu à peu au malheureux empereur, mais il ne la recouvra que pour la livrer sans défiance au mauvais génie de Sergius (635).

Le calife Omar I. Victoires de Kadesiah et de Yermouck.

8, Cependant le calife Abu-Bekr venait de mourir (634) : il fut remplacé par Omar, ce fougueux disciple dont Mahomet avait dit : « Si un prophète était encore possible, ce serait Omar. » Un nouveau titre *Emir-al-Moumenin* [1] (prince des croyants), s'ajouta pour lui au vocable officiel de vicaire du prophète. Son premier acte fut de destituer Khaled, dont la fougue désordonnée et les cruautés gratuites rappelaient trop les souvenirs sanglants d'Attila. « L'épée de Dieu » rentra donc dans le fourreau. Khaled se soumit avec une docilité d'enfant à l'ordre du calife, et sollicita l'honneur de continuer à servir la cause de l'Islam sous Obéidah son ancien lieutenant. Dans son message adressé à l'armée, Omar s'exprimait ainsi : « J'apprends que nos musulmans ont appris en Syrie à boire du vin. Les prévaricateurs mériteraient la mort. Allah se contentera de leur repentir; que chacun d'eux se dénonce lui-même et reçoive quatre-vingts coups de bâton sur la plante des pieds. » Parmi les coupables, ce fut à qui se dénoncerait le premier et expierait le plus rigoureusement les infractions au Koran. Avec une telle discipline et un pareil fanatisme, humainement parlant, l'Islam aurait dû subjuguer tout l'univers. De Constantinople, Héraclius venait d'envoyer une armée recrutée dans toutes les provinces de l'Asie-Mineure. Elle s'avançait sous le commandement de Manuel, général estimé, qui s'était distingué dans la guerre contre les Awares. Les forces impériales étaient évaluées à cent vingt mille hommes. Ravageant tout sur leur passage, traînant à leur suite l'ivresse, le pillage et l'orgie, cette cohue vint se faire massacrer à Yer-

[1] Durant tout le moyen âge, ce titre, défiguré par la prononciation européenne, se transforma en celui de *Miramolin*.

mouck, en vue du mont Thabor. La bataille, l'une des plus acharnées dont l'histoire ait gardé le souvenir, dura deux jours et coûta la vie à cent mille grecs. Un trait de désintéressement inouï avait préparé le succès des musulmans. Abou-Obéidah qui les commandait, reconnaissant lui-même la supériorité militaire de Khaled, avait supplié celui-ci de diriger le combat et s'était fait gloire de servir sous les ordres de son propre lieutenant (novembre 636). Presque à la même date, Saïd, avec une autre armée musulmane, remportait à Kadésiah, sur le général persan Rustem, une victoire non moins décisive. Il entrait à Ctésiphon, au moment où Khaled et Obéidah se présentaient sous les murs de Jérusalem.

Prise de Jérusalem par le calife Omar I.

9. Ce fut un moment solennel que celui où les guerriers de l'Islam firent leur première apparition sur les hauteurs de la cité de David. Tous ensemble ils chantaient ce verset du Koran : « Peuples, entrez dans la terre sainte que Dieu vous a donnée. » Ils redisaient la fameuse surate du voyage nocturne de Mahomet à la montagne de Sion. Le patriarche Sophronius n'avait à leur opposer que sa sainteté et son éloquence. Faibles ressources, diraient nos modernes rationalistes experts en défaites. Cependant avec ces seules armes, Sophronius réussit à arrêter quatre mois le torrent dévastateur. « Je ne traiterai, disait-il, qu'avec votre calife en personne. Jérusalem est une ville sainte; vous n'êtes pas dignes d'y entrer. » Khaled bondissait de fureur. « C'est parce qu'elle est sacrée, c'est parce qu'elle est le tombeau des prophètes, s'écria-t-il, que nous voulons l'occuper. » « L'épée d'Allah » fut contrainte de reculer devant la croix de l'évêque. « Omar, dit M. Drapeyron, déféra aux désirs de Sophronius; il déclara qu'il se rendrait en Palestine. Mais ce fut en pèlerin, non en chef d'empire, qu'il se montra à ses nouveaux sujets. Il était monté sur une chamelle au poil roux, qui portait un sac de dattes, un autre de blé, une écuelle de bois et une outre pleine d'eau. Une toison de chèvre lui couvrait les épaules. Il s'avançait, confondu dans la foule qui se courbait devant lui, rendant justice exacte et sommaire, réprimant le luxe et la licence. Parvenu au terme de son voyage, il s'assit sur la terre nue et donna audience au patriarche. La capitulation qu'il

dicta fut clémente; le souvenir de Jésus-Christ protégeait encore ses fidèles. Mais ce fut pour les chrétiens une humiliation bien navrante que le rôle effacé qui leur était imposé au nom de l'Islam. On ne devait plus sonner les cloches, ni ériger de croix au-dessus des églises, lesquelles seraient ouvertes indistinctement aux chrétiens et aux musulmans. Défense d'attirer à l'Évangile les sectaires de Mahomet. Les musulmans seuls porteraient le turban, coiffure d'honneur; seuls ils pourraient avoir des selles en montant à cheval. Les chrétiens devenaient des *giaours;* les juifs leur étaient assimilés. Après la signature de ce pacte léonin dont les conséquences durent encore, les portes de Jérusalem s'ouvrirent devant le calife, devenu le souverain des saints lieux. Il entra, accompagné de Sophronius. Il décida que sur les ruines du temple de Salomon s'élèverait une mosquée. C'est la mosquée d'Omar, où l'on montre encore la pierre biblique sur laquelle Jacob reposa sa tête; les Turcs prétendent y reconnaître l'empreinte du pied de Mahomet. L'église de la Résurrection attira la piété d'Omar; il consentit, pour y pénétrer, à dépouiller la toison sordide dont il était couvert, et à revêtir une tunique. Quand Sophronius vit le vicaire de Mahomet devant l'autel eucharistique, il ne put s'empêcher de s'écrier en langue grecque et avec des larmes amères : « Voilà l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel ! »

10. Omar reprit le chemin de Médine dans le même appareil qui l'avait amené. Mais, au départ, il avait décidé que l'on achèverait la conquête de la Syrie. Obéidah et Khaled emportèrent successivement Bérée (Alep), Antioche, Césarée, Tripoli, Tyr, Béryte et Joppé. Le fils aîné d'Héraclius, associé à l'empire sous le nom de Constantin, ne parut un instant à Antioche que pour servir de jouet aux intrigues du fameux Yukinna, le premier des renégats passés à l'islamisme, et humilier devant le croissant le nom du premier empereur romain converti à la croix (638). Cependant Edesse, Dara, Nisibe, l'Arménie, la Mésopotamie entières, furent conquises par Obéidah et Yézid, qui moururent tous deux quelques mois après leur triomphe. Ctésiphon, ruinée de fond en comble, fut remplacée par Cufa, « la ville de terre et de roseaux, »

Cufa, Bagdad et Bassorah.

qui servit avant Bagdad de résidence à plusieurs califes. Bassorah, établie sur la rive droite du Chat-el-Arab (fleuve des Arabes), à mi-chemin entre son embouchure et le confluent du Tigre et de l'Euphrate, attira tout le commerce de l'Inde, et sa banlieue devint bientôt l'un des plus fameux « paradis » de l'Asie.

Couronnement d'Héracléonas à Constantinople.

11. Jamais on ne vit mieux qu'en ce temps la funeste influence que des guerres victorieuses exercent sur les civilisations vieillies. Les succès remportés par l'empire byzantin contre les Perses, avaient épuisé toute la sève grecque et romaine. Si Khaled se fût trouvé en face des armées de la croisade commandées par Héraclius, et animées de cet esprit d'énergique discipline qui, de 622 à 628, avait accompli de véritables prodiges depuis les plaines d'Issus jusqu'à celles de Ninive, il est vraisemblable que le sort des combats eût été tout différent. Mais avec la victoire s'introduit toujours le relâchement des mœurs, la licence soldatesque, l'amour effréné du luxe et de la jouissance. Les caractères les mieux trempés ne savent pas résister à ce dissolvant. Pour les individus c'est une affaire de quelques années ; pour les nations, de quelques siècles. Héraclius, à moitié endormi dans son palais de Constantinople, ne sortait de sa léthargie que pour entendre les élucubrations monothélites du patriarche Sergius. Le vainqueur de Chosroès était devenu hydropique. On lui persuada que les défaites de son fils aîné, le nouveau Constantin, ne seraient réparées que si Héracléonas, son jeune frère, était également associé à l'empire, comme si deux nullités conjointes pouvaient fournir au total une capacité quelconque. Le 4 juin 638, le couronnement eut lieu avec grande solennité au palais du Bosphore. Héraclius, d'une main défaillante, posa le diadème sur la tête d'Héracléonas. La vanité de l'impératrice Martina, mère du jeune prince, était satisfaite.

Prise d'Alexandrie par Amrou. Incendie de la bibliothèque des Ptolémées.

12. Une autre intrigue, plus désastreuse mille fois, livra l'Égypte au cimeterre musulman. Le patriarche d'Alexandrie, Cyrus, cet indigne favori de Sergius, conçut l'idée d'une transaction entre Byzance et Médine. Dans l'espérance de tout concilier et d'en avoir seul l'honneur, il fit proposer au calife Omar la main de la princesse Eudoxie, fille d'Héraclius, jadis fiancée au barbare

mongol Ziébil. Devenu gendre d'Héraclius, Omar en serait l'allié le plus fidèle ; il cesserait la guerre, abandonnerait ses conquêtes, ou du moins ne les poursuivrait pas davantage, et accepterait en compensation les tributs qu'il lui plairait de fixer lui-même. Le calife se prêta à la négociation ; il eut l'air d'y croire, pour se donner le prétexte d'en revendiquer bientôt à main armée l'accomplissement. A la nouvelle des intrigues du patriarche d'Alexandrie, Héraclius, outré de fureur, manda Cyrus à Constantinople. « Vous avez osé, lui dit-il, offrir la main de ma fille au chef des impies Sarrasins. Vous êtes un traître, ennemi de Dieu et des hommes ! » Malgré les supplications de Sergius, le patriarche alexandrin fut livré au préfet du prétoire, et soumis à la torture (639). Cyrus revint dans sa ville épiscopale pour voir l'Égypte entière tomber au pouvoir d'Amrou, lieutenant du calife, et successeur de Khaled qui venait de mourir chargé de lauriers. Seule, Alexandrie avec ses quatre mille palais, quatre mille bains, quatre cents théâtres, hippodromes et arènes, douze mille magasins de comestibles, résista quatorze mois. Héraclius eut le temps de se repentir du traitement rigoureux infligé au patriarche. Il lui fit dire de renouer les négociations, lui promettant de les ratifier toutes. Cyrus entra immédiatement en pourparlers avec Amrou, lui montra ses pleins pouvoirs, et le conjura de se retirer en Asie. Amrou, impassible, se contenta de lui montrer un énorme monolithe. « Peux-tu avaler cette colonne ? » lui dit-il. « Non, » répondit le patriarche. « Eh bien ! nous ne pouvons davantage sortir de l'Égypte. » Quelques jours après cette conversation, Amrou entrait dans la ville subjuguée par la disette et la faim. « J'ai pris la grande cité de l'Occident, mandait-il à Omar. Les Moslems sont impatients de jouir des fruits de leur victoire. Que faut-il faire ? » — « Épargnez les habitants, » répondit le calife. La décision fut respectée. Presque toute la population se réfugia à Constantinople ; Cyrus était du nombre. Un second message d'Amrou sollicitait du « prince des croyants » une décision par rapport à la bibliothèque d'Alexandrie, ce vaste dépôt des « remèdes de l'âme » commencé par les Ptolémées et enrichi dans la suite de tous les trésors littéraires du monde. « Si les écrits

des Grecs sont d'accord avec le Koran, répondit Omar, ils sont inutiles, et il ne faut pas les garder; s'ils contredisent le livre saint, ils sont dangereux et doivent être livrés aux flammes. » Le dilemme bilatéral ne laissait point de réplique. Les soldats d'Amrou exécutèrent la sentence, et le monde savant ne se consolera jamais de l'effroyable barbarie qui alimenta durant quatre mois le foyer de tous les établissements de bains avec les papyrus, les parchemins, les *chartæ* et les *codices* de la bibliothèque alexandrine (décembre 640).

§ III. Ecthèse d'Héraclius.

Conciliabule monothélite à Constantinople.

13. Un empereur hydropique, à demi fou, renfermé dans son palais et cloué sur un lit de douleur, voilà ce que trouvèrent, à la fin de l'an 639, les apocrisiaires romains chargés de notifier l'élection d'un nouveau pape en la personne de Severinus, et d'obtenir selon la coutume l'agrément de la cour byzantine. Le patriarche Sergius avait mis le temps et les circonstances à profit. Aussitôt que la nouvelle de la mort d'Honorius lui était parvenue, il avait réuni en concile les évêques ses partisans, pour aviser au moyen de faire triompher l'erreur monothélite, démasquée à Rome par Etienne de Dor, combattue en Orient par Sophronius, compromise des deux côtés par l'insolence triomphante des jacobites et autres eutychéens. « Ces derniers, écrit Théophane, célébraient sur tous les tons leur victoire. Ils la chantaient jusque dans les tavernes et les bains publics. Ce n'est pas nous qui allons au concile de Chalcédoine, disaient-ils; c'est le concile de Chalcédoine qui vient à nous. Dès que les catholiques admettent une opération unique dans le Christ, ils reconnaissent implicitement avec nous l'unité de nature [1]. » Telle était en effet la conséquence nécessaire de la doctrine de Sergius. « Ce patriarche, syrien de naissance, et issu de parents jacobites, ajoute Théophane, professait qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule opération *naturelle*, une seule volonté μίαν φυσικὴν θέλησιν καὶ μίαν ἐνέργειαν ἐν Χριστῷ ὡμολόγησεν [2]. » Dans cette

[1] Theoph., *Chronograph.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 680. — [2] Id., *Ibid.*

parole de l'annaliste, nous trouvons le terme technique, l'expression vraiment spécifique de l'erreur monothélite : une seule opération *naturelle*, une seule volonté *naturelle* en Jésus-Christ. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les lettres d'Honorius ne contenaient rien de semblable ; elles déclaraient seulement que la volonté humaine en Jésus-Christ n'était point, comme dans la descendance déchue d'Adam, soumise au dualisme de la chair et de l'esprit. Sergius renonça donc à s'étayer des lettres pontificales ; il les passa complétement sous silence ; et c'est là une nouvelle preuve de la parfaite orthodoxie des lettres d'Honorius.

Ecthèse, rédigée au nom de l'empereur par Sergius.

14. Ce qui lui manquait du côté du pape, Sergius espéra le trouver sous le couvert de l'empereur. Au lieu d'une constitution apostolique, il imagina un édit de César qui imposerait le nouvel article de foi. Vraisemblablement il lui fut facile d'obtenir l'agrément et la signature d'Héraclius. Ce qui est certain, c'est que plus tard ce malheureux prince déclara avoir été complétement étranger à la rédaction de cette pièce. Elle porta le nom d'Ecthèse (ἔκθεσις, exposition), et Sergius en fit lecture à son conciliabule en ces termes : « Exposition de la foi orthodoxe, faite par notre très-pieux seigneur que Dieu conserve, le grand empereur Héraclius, pour mettre fin à la controverse engagée sur le terme de une ou deux opérations, pour maintenir la doctrine des grands conciles généraux, et pour rendre la paix à l'Église [1]. — Nous attribuons toutes les opérations de Jésus-Christ, divines et humaines, au Verbe incarné, et ne permettons aucunement de dire ou d'enseigner une ou deux opérations ; mais plutôt, suivant la doctrine des conciles œcuméniques, nous disons que c'est un seul et même Jésus-Christ qui opère les choses divines et les choses humaines ; que les unes et les autres opérations procèdent de

[1] Après cette suscription, l'ecthèse commence par une profession de foi sur la Trinité, qui ne contient rien que d'orthodoxe. Elle s'explique également d'une manière irréprochable sur l'Incarnation, la maternité divine la distinction des deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ. Enfin elle aborde le point précis de la controverse, et affirme l'erreur monothélite. Nous ne reproduisons que cette dernière partie.

même Verbe incarné, sans division ni confusion. Le terme d'une seule opération, bien qu'employé par quelques pères, paraît étrange à certaines personnes, qui craindraient qu'on ne s'en servît pour détruire le dogme des deux natures dans la personne du Verbe. D'un autre côté, le terme de deux opérations est pour plusieurs un objet de scandale; on ne le trouve dans les écrits d'aucun des pères ni des docteurs : il entraînerait d'ailleurs à reconnaître en Jésus-Christ deux volontés contraires, l'une par laquelle le Verbe comme Dieu aurait voulu l'accomplissement de sa passion, l'autre par laquelle l'humanité incarnée s'y fût opposée : en sorte qu'il y aurait en Jésus-Christ deux principes contradictoires, ce qui serait une croyance impie et complétement étrangère au dogme chrétien. Nestorius lui-même, lorsque, dans son délire, il scindait l'unité du Verbe incarné, et proclamait en Jésus-Christ deux personnes, n'a cependant jamais osé dire qu'il y eût en lui deux volontés. Il soutenait au contraire que les deux personnes qu'il imaginait follement n'avaient qu'une seule volonté concordante. Comment donc ceux qui veulent rester catholiques et qui adorent le vrai Dieu Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans l'unité de sa personne divine, pourraient-ils admettre en lui deux volontés, et qui plus est, deux volontés contraires? Voilà pourquoi, conformément à la doctrine de tous les pères, nous confessons en Jésus-Christ Notre-Seigneur et Dieu véritable une seule volonté : nous croyons et déclarons que sa chair animée d'une âme raisonnable, n'a jamais fait aucun mouvement naturel séparément et d'elle-même, contraire ou indépendant du Verbe à qui elle était hypostatiquement unie; mais que ses mouvements ont été, comme temps, comme objet, comme intensité, exactement ceux que Dieu le Verbe avait voulus. » Après cet exposé où Sergius commençait par interdire l'emploi des termes *une* ou *deux* opérations, pour finir par imposer la croyance à *une seule volonté naturelle* en Jésus-Christ, le patriarche énumérait comme autorités les cinq précédents conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine, et IIe de Constantinople, sans toutefois citer une seule de leurs paroles. Il ne prononçait pas davantage le nom d'Honorius,

il ne faisait pas la plus légère allusion à ce pape, et se contentait de rendre obligatoire la croyance au monothélisme, dont la formule venait d'être pour la première fois nettement exprimée dans l'ecthèse, en la faisant suivre de la signature impériale : « Héraclius, prince fidèle à Jésus-Christ notre Dieu [1]. »

Acclamations du conciliabule de Sergius en faveur de l'ecthèse.

15. Les évêques courtisans qui entendirent, dans l'assemblée de Constantinople, la lecture de cette élucubration attribuée à un théologien couronné, se confondirent en éloges et jurèrent que l'Esprit-Saint lui-même avait parlé par la bouche de l'empereur. Sergius résuma leurs sentiments en ces termes : « Le saint synode, après avoir pris connaissance de l'ecthèse de notre grand et très-pieux empereur, ne peut s'empêcher d'admirer la science de ce prince magnanime. C'est la sagesse elle-même qui l'inspire. » Tous les évêques s'écrièrent alors : « Les paroles de notre grand et très-sage empereur sont conformes à la vérité et à l'enseignement apostolique. Telle est la doctrine de nos pères, le fondement de l'Église, la base de la foi orthodoxe. Voilà ce que nous ont appris les symboles des conciles œcuméniques, source de toute vérité, de toute grâce, de toute concorde parmi le peuple fidèle. C'est cette foi qui assure le salut du genre humain [2]. » On prononçait ensuite l'anathème contre quiconque refuserait son acquiescement au nouveau dogme impérial, et l'ecthèse devint ainsi une loi de l'État.

Les apocrisiaires romains à Constantinople.

16. Il s'agissait de la faire exécuter. Sergius trouva une occasion qu'il crut merveilleuse dans la présence à Constantinople des apocrisiaires romains, chargés d'obtenir la ratification officielle pour l'élection du nouveau pape. « Vous ne l'obtiendrez, leur dit-il, qu'autant que vous prendrez l'engagement de faire souscrire l'ecthèse par le pontife élu. — Il nous est impossible, répondirent les légats, de prendre un tel engagement. Nos instructions ne s'étendent point à un acte de ce genre; nous ne sommes pas venus ici pour faire une profession de foi. Nous vous promettons bien volontiers de faire connaître à Rome vos prétentions, de remettre même au pontife élu votre profession de foi. S'il la trouve ortho-

[1] Labbe, *Collect. concil.*, tom. VI, col. 199. — [2] Id., *Ibid.*, col. 202-203.

doxe et s'il l'agrée, nous le prierons de la souscrire. N'en exigez pas davantage, ne profitez point de ce prétexte pour traîner en longueur notre mission et nous retenir ici. La violence est toujours odieuse, mais en matière de foi, outre qu'elle est sacrilége, elle se retourne contre ceux qui l'exercent. Dans ce cas, le faible devient fort; le plus pacifique se transforme en héros. Il puise dans la parole divine une indomptable énergie; l'oppression ne fait que redoubler sa constance. Si cela est vrai de chaque fidèle, combien plus quand il s'agit du clergé et de l'église de Rome, cette église la plus ancienne de toutes celles que le soleil éclaire, leur maîtresse et leur guide? Canoniquement investie de ce privilége par les apôtres et par leur chef suprême, tous les conciles le lui ont reconnu. Elle n'est soumise, dans l'élection de ses pontifes, à aucune charte synodale, à aucune prescription étrangère, tandis que, d'après le droit sacerdotal, toutes les autres églises ont à remplir cette obligation vis-à-vis d'elle [1]. » Cette noble réponse, qui nous a été transmise par saint Maxime, ne découragea point Sergius. En envoyant l'ecthèse au patriarche d'Alexandrie, Cyrus, sa créature et son adhérent, il lui laissait entendre que les légats avaient au contraire promis de la faire souscrire par le futur pape. Cette mensongère nouvelle fit oublier à Cyrus la honteuse flagellation qu'il avait récemment subie à Constantinople. Les épaules couvertes encore de meurtrissures, il éprouva le besoin de bénir le prince hydropique qui avait commandé les verges. « Je reçois, répondit-il, des mains d'Eustathius, le glorieux maître de la milice, un exemplaire de l'ecthèse, si opportune et si prudente, dressée par notre très-pieux seigneur et grand prince, l'empereur Héraclius, chéri de Dieu. Je suis heureux d'apprendre que notre commun frère le très-saint Severinus, élu pape de Rome, doit la souscrire avant son ordination, et que l'exarque de Ravenne, le très-excellent patrice Isaac, est chargé d'enregistrer sa souscription [2]. » C'était en effet le biais que Sergius venait d'imaginer

[1] S. Maxim., *Epist. ad Thalassium; Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 585.
[2] Labbe, *Concil. collect.*, col. 207.

pour sortir d'embarras. Il feignit de respecter la fermeté noble et généreuse des apocrisiaires; il les laissa partir avec le *placet* impérial en faveur du pape élu [1]. Mais en même temps, un rescrit d'Héraclius enjoignait à l'exarque de Ravenne, Isaac, de contraindre par la force le nouveau pontife à signer l'ecthèse. Le zèle du fonctionnaire ne faillit point à cette mission. Un document authentique va nous en donner la preuve.

PONTIFICAT DE SEVERINUS.

Notice de Severinus d'après le *Liber Pontificalis*

17. « Severinus, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils d'Abienus. Il siégea deux mois et quatre jours. Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'élection et le sacre du seigneur Severinus [2], la basilique et les dépendances du Latran furent pillées par Maurice le cartulaire et par le patrice Isaac exarque d'Italie [3]. L'invasion

[1] S. Maxim., *Ad Thalass.*, loc. cit.

[2] *Cum adhuc electus esset domnus Severinus.* C'est la première fois que nous trouvons la qualification de *seigneur pape* avec la forme diminutive de *domnus* pour *dominus*, origine du *dom* usité dans nos langues modernes.

[3] Altaserra fait ici une remarque caractéristique sur l'intolérable abus qui s'introduisit plus tard, soit chez le peuple romain, soit dans les autres villes épiscopales, et qui consistait à piller les églises et les palais pontificaux après la mort d'un pape ou d'un évêque. Nous reproduisons sa note : *Vacantium ecclesiarum res a plebe diripi solebant; quod genus prædationis* levas *vocabant a verbo* levare, *quod sonat tollere, a Victore III vetitum. Leo Ostiensis Chronic. Cassinens.*, lib. II, cap. XCVII : « *Seditiones quas dicunt* levas, *seu prædationes, quas hic in abbatis dormitione fieri solere compererat, Victor III papa* (1086-1087) *ne ultra fieret, severissime interdixit.* » *Petr. Damian.*, lib. V, cap. VI : « *Plebium consuetudinem fama vulgante cognovimus, ut videlicet suo defuncto episcopo domum episcopi hostiliter invadant, facultates ejus prædonum more diripiant, prædiorum domos invadant, vites insuper et arbusta bestiali immaniores feritate succidant; quod nimirum nisi ecclesiastici vigoris fuerit censura correctum, haud dubium quin regionibus illis repentini furoris immineat gladius.* » *Nec desiit furor plebis Romanæ diripiendi ædes pontificias, vacante sede.* Monstrelet, *Chronic.*, tom. I, cap. LXII, *De electione Joannis XXIII :* « Et tantost toute sa maison fut forcée, et mesmement n'y demeura huys ne fenestre, que tout ne fust osté. » *Basilicæ Lateranensi adjungitur episcopium seu patriarchium Lateranense, quia ibi fuit domicilium et palatium antiquorum Romanorum pontificum.* (*Lib. Pontific.*, nota; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 711-712.)

sacrilége, concertée en commun, fut tentée d'abord par Maurice à l'aide des troupes mutinées, avant que l'exarque qui avait annoncé le même dessein fût arrivé à Rome. A quoi bon tant de richesses amassées dans l'*episcopium* du Latran par le pape Honorius? disait Maurice. On ne vous paie pas votre solde, mais les trésors du Latran ne sont rien autre chose que les sommes envoyées pour vous par l'empereur notre maître, et injustement retenues par le saint homme de pape! — A ces mots, les soldats, transportés de fureur contre l'Église de Dieu, prirent les armes; la population se joignit à eux et se rua en masse sur le Latran. Enfants et vieillards, tous accoururent des divers quartiers de la ville. Mais leurs efforts furent vains, contre la vigoureuse défense des hommes qui gardaient le très-saint seigneur Severinus. Maurice, voyant son projet avorté, eut recours à la ruse; il réussit à introduire secrètement des soldats dans l'intérieur du palais. Ceux-ci lui en ouvrirent les portes et, trois jours après, il entra escorté de juges gagnés à son parti, fit mettre sous scellés tout le vestiaire de l'église, tous les objets précieux composant le trésor du palais épiscopal. C'étaient les offrandes pieuses qu'à diverses époques les empereurs très-chrétiens, les patrices, les consuls avaient faites au très-bienheureux apôtre Pierre, pour le salut de leur âme, pour les distributions quotidiennes de secours aux pauvres, pour le rachat des captifs. Maurice se hâta de mander la réussite du complot au patrice Isaac à Ravenne. L'exarque se rendit aussitôt à Rome. Là, pour prévenir toute résistance, il s'empara des principaux membres du clergé, et les fit déporter en diverses cités d'Italie. Il pénétra ensuite dans le palais du Latran et commença le pillage qui dura huit jours. Quand tout fut dévasté, l'exarque retourna à Ravenne. Il eut la précaution d'envoyer quelques riches présents prélevés sur le butin à la cour de l'empereur Héraclius (sans doute pour s'y créer des défenseurs, dans le cas où son sacrilége y aurait été l'objet d'une enquête; mais le crime demeura impuni). Severinus fut sacré quelques jours après. La basilique de Saint-Pierre avait été dévastée durant ces troubles. Il la fit réparer et orna l'abside d'une superbe mosaïque. Il chérissait le clergé et fit à tous ses membres une distribution extraor-

dinaire. Durant son court pontificat, il se montra vraiment saint, ami des pauvres, d'une charité, d'une bonté et d'une mansuétude incomparables. Il ordonna quatre évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le IV des nones d'août (2 août 648). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant quatre mois et vingt-neuf jours [1]. »

Condamnation de l'ecthèse par Severinus.

18. Cette notice du *Liber Pontificalis* renferme à peu près tout ce que nous savons du pontificat de Severinus. Elle suffirait à elle seule pour attester que ce pape, trompant les espérances des deux patriarches monothélites de Constantinople et d'Alexandrie, refusa énergiquement de souscrire l'ecthèse impériale. Le pillage du Latran par une soldatesque effrénée, les menaces de l'exarque Isaac et du cartulaire Maurice, la dévastation des églises de Rome et de la basilique de saint Pierre, l'exil, la mort même, Severinus brava tous les périls, subit tous les outrages, plutôt que de trahir le dépôt sacré de la foi. Le *Liber Diurnus* nous apprend en outre, qu'après sa consécration et dans les deux mois qu'il passa sur le siége apostolique, Severinus « de sainte mémoire, » promulgua un décret condamnant les scandaleuses erreurs importées de Constantinople. Il déclarait que « de même qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, il y a aussi en lui deux volontés naturelles et deux opérations naturelles [2]. » Cette formule était précisément le *terminus technicus* de l'orthodoxie, opposé à celui du monothélisme inscrit par Sergius dans l'ecthèse. Et maintenant s'il était vrai qu'Honorius eût professé par une définition *ex cathedra* l'erreur monothélite dans sa fameuse correspondance avec le patriarche de Constantinople, nous demanderions en premier lieu pourquoi l'ecthèse ne s'autorisait pas d'une décision qui terminait tout? En second lieu, pourquoi les apocrisiaires romains refusaient de s'engager à

[1] *Lib. Pontific.*, not. LXXIII; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 710.

[2] Voici le texte du *Liber Diurnus* : « *Profitemur etiam cuncta decreta pontificum apostolicæ sedis, id est sanctæ recordationis Severini, Joannis, Theodori atque Martini custodire... profitentes juxta duarum naturarum modum ita et duas naturales voluntates atque duas naturales operationes.* » (*Lib. Diurn.*, formul. 73, édit. de Rozière, pag. 142-143.)

faire souscrire l'ecthèse par le pape élu? En troisième lieu pourquoi Severinus opposait lui-même une résistance si héroïque? Car enfin une décision dogmatique *ex cathedra* prononcée par Honorius eût fixé, pour Rome du moins, la croyance et la foi. Nous livrons ces points d'interrogation à la conscience du lecteur. Sous le rapport purement historique, nous nous trouvons en face d'un empereur byzantin, de deux patriarches monothélites, d'un exarque et d'un chancelier de Ravenne qui venaient de porter une main sacrilége sur un pape. Or, nous avons vu jusqu'ici que la Providence, par une exception unique aux lois qui président à son gouvernement temporel, ne laisse jamais impunis en ce monde les attentats contre le vicaire de Jésus-Christ. Sergius, Cyrus et Héraclius devaient bientôt l'apprendre à leurs dépens. Quant à l'exarque Isaac et à son complice, le cartulaire Maurice, le châtiment fut différé de trois années, et nous aurons en 644 à enregistrer leur mort tragique.

PONTIFICAT DE JEAN IV.

Notice de Jean IV d'après le *Liber Pontificalis*.

19. « Jean IV né en Dalmatie, dit le *Liber Pontificalis*, était fils du scholastique [1] Venantius. De son temps, la Dalmatie et l'Istrie ayant été ravagées par la nation païenne et barbare des Slaves, il envoya dans ces contrées le très-saint et très-fidèle abbé Martin avec des sommes considérables destinées au rachat des captifs. Il construisit près du baptistère du Latran, à côté de l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste [2], une église dédiée aux bienheureux martyrs Venantius, Anastase et Maurus, dont il fit rapporter les reliques de Dalmatie. Il enrichit cette nouvelle fondation de vases d'argent en grand nombre. En deux ordinations au mois de décembre, il

[1] Nous avons déjà vu (tom. XIII de cette *Histoire*, pag. 14) que le terme de *scholasticus* désignait alors un avocat, ou *défenseur* des intérêts d'une province, d'une ville, ou d'une église.

[2] Ce fut pour soustraire les reliques des martyrs dalmates aux profanations des barbares, que Jean IV les fit transférer à Rome. L'oratoire de Saint-Jean, près du baptistère Constantinien, subsiste encore sous le nom de *la Madonna di S. Giovanni*, en mémoire d'une image de la sainte Vierge qui y est conservée, et qui opéra de nombreux miracles l'an 1575.

imposa les mains à dix-huit prêtres, cinq diacres, dix-huit évêques destinés à diverses églises. Il ordonna pour ses obsèques une distribution de secours à tous les membres du clergé [1]. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le IV des ides d'octobre (12 octobre 642). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant un mois et treize jours [2]. »

Lettre aux Irlandais par les administrateurs du siége apostolique.

20. On n'avait pas attendu cette fois la ratification impériale pour sacrer le nouveau pontife. La vacance du saint-siége ne dura que quatre mois. Un monument nous est resté de ce court intervalle, c'est une lettre collective, signée par les administrateurs de l'église romaine *sede vacante*, aux évêques et aux principaux abbés d'Irlande en réponse à une consultation adressée par eux au pape Severinus et arrivée après la mort de ce pontife. « Aux très-chers et très-saints Thomian, Colomban, Chroman, Dinna et Baïthan évêques; Croman, Ernian, Laistran, Scellan et Segienus, prêtres; Saran et autres docteurs ou abbés irlandais [3]; Hilaire, archiprêtre, custode (*servans locum*) du saint-siége apostolique, Jean, diacre et élu au nom du Seigneur [4], Jean, primicier et custode du saint-siége apostolique, et le serviteur de Dieu Jean, conseiller du même siége apostolique. — Le pape Severinus de sainte mémoire, auquel vos lettres étaient adressées, a émigré de cette vie pour une meilleure.

[1] *Hic dimisit omni clero rogam unam.* Tel est le sens que le savant Bencini donne à cette expression qui se reproduira désormais dans presque toutes les notices du *Liber Pontificalis.*

[2] *Lib. Pontific.*, notit. LXXIV; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 718.

[3] Le texte latin porte *Scottis;* nous avons déjà expliqué que cette expression désignait alors non pas les habitants de l'Écosse actuelle mais ceux de l'Irlande. Thomian était archevêque d'Armagh, Dinna, évêque de Connor, Baïthan, évêque de Clonmagh; Croman était abbé du monastère de Roscrée, nommé plus tard Laoué et aujourd'hui Killallow, Segienus était abbé du monastère d'Hiy. Les siéges et titres des autres évêques et abbés mentionnés dans cette suscription, n'ont pu être rétablis. (Smith., *In Bedam not.; Patr. lat.*, tom. XCV, col. 113.

[4] *Joannes diaconus et in nomine Dei electus.* Ce titre d' « élu au nom du Seigneur, » donné au diacre Jean, se rapporte évidemment à celui qui fut pontife sous le nom de Jean IV. Au moment où cette lettre fut écrite, il n'était point encore sacré. Son élection avait été notifiée à Ravenne seulement, sans aller comme autrefois jusqu'à Constantinople.

Nous avons dû prendre connaissance de votre message, et nous apprenons qu'il reste encore parmi vous un certain nombre d'esprits obstinés dans l'hérésie des quartodecimans. » Les administrateurs apostoliques exposaient ensuite les motifs sur lesquels s'appuie la pratique chrétienne pour la célébration de la Pâque : ils exhortaient l'Irlande à s'y soumettre. « Vous nous informez, ajoutaient-ils, que le venin du pélagianisme recommence à faire des victimes parmi vous. Cependant nul ne peut ignorer les anathèmes qui, depuis deux siècles, ont été lancés contre cette exécrable erreur. Ne rallumez point sous les cendres le feu qui a consumé cette vieille armure de Satan. Et comment ne pas discerner d'un seul coup d'œil l'impiété et l'outrageante superbe de ces hommes qui prétendent que, par leur propre volonté et sans la grâce de Dieu, ils peuvent se maintenir exempts de péché? Comme si tous les enfants d'Adam, nés dans le péché originel, ne portaient point en eux le témoignage de la prévarication du premier père! C'est le mot du Psalmiste : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea* [1]. »

Pyrrhus, patriarche de Constantinople.

21. Pendant que le vieux levain du pélagianisme fermentait en Occident, le monothélisme continuait ses ravages en Orient, où il devenait l'erreur à la mode. Les révolutions dont la ville de Constantinople allait être le théâtre, ne firent qu'enraciner davantage cette détestable hérésie. Le patriarche Sergius n'avait survécu que quelques mois au fameux conciliabule où il avait fait triompher l'ecthèse. Sa mort précédait de quelques jours à peine celle de Cyrus d'Alexandrie. En même temps, l'orthodoxie perdait son plus illustre défenseur, saint Sophronius, dont la mort laissait inconsolable la chrétienté captive de Jérusalem. Le choix d'un nouveau patriarche de Constantinople, s'il eût été inspiré par un sentiment de véritable amour pour la foi et de dévouement pour l'Église, aurait pu sauver la situation. Malheureusement il fut imposé par une intrigue politique. « C'est une carrière assez curieuse à étudier, dit M. Drapeyron, que celle du moine Pyrrhus. Il dut sa fortune au patriarche

[1] Bed., *Hist. eccles. Angl.*, lib. II, cap. XIX; *Patr. lat.*, tom. XCV, col. 113.

Sergius, dont il était, comme Georges Pisidès, le compatriote, le commensal et l'ami. Son esprit intrigant et délié lui concilia la faveur impériale. Héraclius ne l'appelait que « son frère. » Il avait levé des fonts baptismaux (comme on disait alors) la sœur du souverain, et cette circonstance augmentait encore son crédit. La vieillesse d'Héraclius et de Sergius le mit au comble. Le moine Pyrrhus se trouva chargé de suppléer l'empereur et le patriarche; il assuma la double responsabilité du gouvernement politique et du gouvernement spirituel, trancha les questions d'état et celles de théologie. Un homme de cette espèce était bien fait pour cabaler avec l'impératrice Martina, dans le but de faire couronner Héracléonas, fils de cette dernière. L'intrigue réussit. Dès lors Pyrrhus n'avait plus qu'à attendre la mort du vieux patriarche pour voir récompenser ses lâches complaisances et couronner son ambition. Héraclius, ou plutôt Martina, choisit en effet « le frère Pyrrhus, » pour recueillir la succession vacante. L'amitié dont Sergius l'avait honoré de son vivant servit de passeport à cet hypocrite, qui échangea joyeusement le froc contre la mître [1]. » (640.) Le premier soin du nouveau patriarche fut de confirmer l'ecthèse, et d'en ordonner la signature à tous les évêques et prêtres de sa juridiction, sous peine d'être déposés de leurs dignités et fonctions ecclésiastiques. Moins circonspect que Sergius, et comptant davantage sur la crédulité publique, il osa, dans ses lettres synodiques adressées au pape Jean IV lui-même, soutenir que la doctrine monothélite de l'ecthèse avait été textuellement empruntée à la correspondance officielle d'Honorius. Cette calomnie devait soulever d'indignation tout le clergé romain. Pyrrhus le prévoyait; mais en attendant elle aurait fait sans obstacle son chemin dans les diverses églises orientales, et c'était là ce que voulait surtout le schismatique patriarche.

22. Déjà cependant, se manifestaient, au sein même de la cour, des symptômes de mécontentement contre son omnipotence. Le premier chancelier, ou notaire impérial, Maxime, déclara ne pouvoir

Rétractation et mort d'Héraclius

[1] Drapeyron, *L'empereur Héraclius*, pag. 389-390.

supporter plus longtemps le spectacle des intrigues de Pyrrhus et des monothélites; il quitta brusquement le monde et courut s'enfermer dans le monastère de Chrysopolis. Sa retraite fit grand bruit. Elle coïncidait avec la nouvelle des violences exercées à Rome contre Severinus par l'exarque de Ravenne; en même temps arrivait au malheureux Héraclius les lettres de ce pape condamnant l'ecthèse et anathématisant ses auteurs. Le prince hydropique sembla profondément affligé. « L'ecthèse n'est point de moi, répondit-il aux envoyés de Rome. Je ne l'ai ni dictée, ni commandée. Cinq ans avant mon retour d'Orient, elle avait été composée par le patriarche Sergius. Revenu à Constantinople, il me pria de la publier en mon nom et de la revêtir de ma signature. J'eus le tort de céder à ses instances. Maintenant que cette pièce apocryphe cause tant de scandales, je déclare devant Dieu et devant les hommes que je n'en suis point l'auteur [1]. » Malgré ce désaveu enregistré par saint Maxime, l'ecthèse est restée dans l'histoire accolée au nom d'Héraclius. Ce malheureux prince en était arrivé à un tel point d'hydropisie, que le ventre prodigieusement gonflé lui couvrait presque entièrement le visage. Il mourut en proie à d'atroces souffrances le 11 mars 641, dans la soixante-sixième année de son âge et la trentième de son règne.

Constantin III, Héracléonas et Constant II.

23. Son fils aîné Constantin III, né de l'impératrice Eudoxie, avait vingt-huit ans; le second, Héracléonas, fils de Martina, n'en avait que dix-neuf. Associés tous deux à l'empire du vivant de leur père, ils devaient, aux termes du testament impérial, régner ensemble sous la direction suprême de Martina. Le peuple de Byzance fut convoqué pour entendre lecture de cet arrangement de famille, et le ratifier par ses acclamations. Martina s'attendait à une explosion d'enthousiasme; elle ne recueillit que des murmures et des outrages. Quoi! disait-on. Est-ce toujours cette même femme, avec son enfant incestueux [2], qu'on prétend imposer à l'empire?

[1] S. Maxim., *Epist. ad Petrum; Patr. græc.*, tom. XCI, col. 142.

[2] On se souvient que Martina était nièce d'Héraclius, et que leur mariage, interdit par la double législation canonique et civile du VIIe siècle, avait souverainement irrité l'opinion publique.

Assez de malheurs nous sont venus par elle. C'est un général, non une courtisane, qu'il nous faut pour résister à l'invasion des Arabes. — Constantin III fut donc proclamé seul empereur. Il ne régna que trois mois, assez pour faire rendre gorge au patriarche Pyrrhus et lui arracher les sommes énormes que, durant la maladie d'Héraclius, l'impératrice Martina avait mises en dépôt entre ses mains. Cette mesure enrichit le nouvel empereur, mais lui coûta la vie. Martina le fit empoisonner (22 juin 641). Une seconde fois le trône était vacant. Constantin laissait deux fils en bas âge, Constant et Théodore. Ces deux jeunes princes, dont l'aîné n'avait que onze ans, étaient incapables de lutter contre l'influence de Martina, ostensiblement aidée dans toutes ses manœuvres par le concours intéressé de Pyrrhus. Héracléonas fut porté sur le trône et essaya de gagner le peuple par ses largesses. Cependant le capitaine des gardes, Valentin, rappelait aux armées les droits des petits-fils d'Héraclius, indignement spoliés par une marâtre. Un complot militaire fut organisé, la multitude y prêta la main, et une foule immense courut au palais, demandant à grands cris qu'on restituât la couronne au jeune Constant, son légitime héritier. Les gardes d'Héracléonas voulurent résister; l'émeute se rua alors sur la basilique de Sainte-Sophie, poussant contre Pyrrhus des cris de mort. Le patriarche jeta son pallium sur l'autel en disant : « Je quitte un peuple indocile, mais je ne renonce point à mon siége patriarcal. » Il fut assez heureux pour gagner le port, où un navire l'attendait et le conduisit en Afrique. Débarrassé du patriarche, le peuple assouvit un instant sa fureur en pillant l'église et la mai son épiscopale, puis il revint au palais, décidé à poursuivre jusqu'au bout sa vengeance. Martina épouvantée consentait à couronner le jeune Constant, et à le donner pour collègue à son fils Héracléonas. Mais il était trop tard. Valentin, à la tête des troupes, s'empara de l'impératrice, et lui fit couper la langue. Un coup de sabre fit tomber le nez d'Héracléonas. Après cette horrible mutilation, le fils et la mère furent chassés de Constantinople, et allèrent tous deux mourir obscurément en exil. Constant II fut proclamé empereur, et Valentin prit la régence avec le titre de César (octobre 641). Le

patriarche fugitif n'eut garde de rentrer dans une ville où son nom était exécré. Sans se préoccuper des droits dont il avait solennellement fait réserve à son profit, on lui donna pour successeur le prêtre Paul, économe de l'église des Douze-Apôtres. C'était un monothélite remplaçant un autre monothélite.

Apologie d'Honorius, par le pape Jean IV.

24. Durant ces révolutions si rapides, que les courriers portant la nouvelle de l'une se croisaient au retour avec les messagers de l'autre, le pape Jean IV avait adressé à la cour de Byzance une protestation contre les calomnies de Pyrrhus et une apologie officielle du pape Honorius Ier. Écrite sous le règne éphémère de Constantin III, à qui elle était destinée, la lettre pontificale eut à peine le temps d'arriver à Constantinople avant la mort prématurée de ce prince. Nous avons eu précédemment l'occasion d'extraire de cette lettre toute la partie qui renferme la justification d'Honorius [1], et nous ne la reproduirons point ici. Il nous faut seulement insister sur un fait très-honorable pour la mémoire du jeune et malheureux Constantin III. Il résulte en effet des expressions du pape, que le fils d'Héraclius et d'Eudoxie ne partageait en aucune façon l'engouement de la cour byzantine pour le monothélisme. Le début de la lettre pontificale s'élève dans ce sens jusqu'au lyrisme. « Le Seigneur a ordonné à la lumière de resplendir parmi les ténèbres, dit Jean IV. C'est lui qui nous arrachant aux puissances de la nuit, nous a transférés au grand jour de son admirable lumière, lumière de vérité, lui qui est la vérité de la lumière, lui en qui la plénitude de la divinité tout entière s'est complue à habiter, afin de tout réconcilier par lui, de pacifier par le sang de sa croix tout ce qui est au ciel et sur la terre. Dans la grandeur prééminente des richesses de sa bonté, il a jeté un regard de miséricorde sur la face de son Église ; il a daigné appeler à l'empire un prince dont la bonté prédestinée se révélait par l'intégrité de la foi, voulant ainsi dissiper tous les nuages amoncelés par l'erreur, et rendre par vous la vérité victorieuse [2]. »

[1] Cf. chapitre précéd., n° 71, page 521. — [2] Joan. IV, *Epist.* II ; *Patr. lat.*, t. LXXX, col. 602, 603.

Le pontife, en terminant, revient encore sur l'orthodoxie du jeune prince. « Nous prions, dit-il, pour que la perfection de la foi, qui a toujours brillé en votre personne, se conserve en vous, avec le secours divin, dans toute sa force, comme jadis dans cet empereur Constantin, de pieuse mémoire, dont vous portez le nom. Offrez à votre mère, la sainte Église, dont vous êtes, après Dieu, l'espérance, offrez-lui, comme prémices de votre pouvoir, cette intégrité de la foi qui triomphera des ruses et de la perfidie du serpent. En immolant au Seigneur notre Dieu ce sacrifice d'agréable odeur, en dissipant sous les rayons de votre piété les orages qui s'amoncellent contre son Église, vous obtiendrez qu'à son tour il prenne votre défense, devienne votre auxiliaire contre tous vos ennemis, et brise sous vos pas les nations païennes hostiles à son nom et au vôtre [3]. » Ces paroles de Jean IV, confirmées plus tard par un témoignage analogue du pape Théodore son successeur, ne laissent aucun doute sur l'orthodoxie de Constantin III. Le jeune prince, éclairé vraisemblablement par le saint abbé Maxime, avait rompu avec tous les préjugés monothélites qui dominaient à la cour de son père. Peut-être le poison dont il mourut fut-il mélangé par une main hérétique, et la haine des sectaires s'allia-t-elle en cette circonstance avec l'ambition de Martina. Quoi qu'il en soit, les vœux de Jean IV en faveur de ce nouveau Constantin ne furent point réalisés. L'empereur succomba sous la vengeance de sa marâtre, et le pape Jean IV mourut lui-même le 11 octobre 642, après un court pontificat de deux années.

[1] *Patr. lat.*, tom. LXXX, col. 602, 603.

APPENDICE

La bienveillance de nos lecteurs nous fait un devoir de mettre sous leurs yeux les pièces suivantes qui ont paru dans les nos d'octobre, novembre et décembre 1869 du *Bulletin du diocèse de Reims.*

UNE ERREUR A REDRESSER

A PROPOS D'UNE GRANDE HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

« Quel prêtre tant soit peu curieux n'a point ouï vanter, et à bon droit, la nouvelle *Histoire générale de l'Église, par M. l'abbé Darras?* Cette œuvre gigantesque, rivale de celle du savant Rohrbacher, se trouve parvenue à son XIVe volume. Mieux écrite que celle de son devancier, elle a l'avantage de pouvoir encore puiser à des sources plus récentes; elle profite largement des travaux de savants écrivains, comme MM. Albert de Broglie, Martin d'Agde, Amédée Thierry, etc.

« Appuyé sur de telles autorités, l'auteur doit se croire garanti contre toutes chances d'erreur. Il ne peut se douter, par exemple, que M. Amédée Thierry se soit trompé dans son *Histoire d'Attila et de ses successeurs*, surtout après que les nouveaux Bollandistes, si doctes et si consciencieux, ont décerné à ce dernier ouvrage l'approbation la plus élogieuse.

« Plus et mieux que ses devanciers, disent-ils, l'incomparable Amédée Thierry nous fait admirer une sagacité étonnante pour

découvrir l'origine et les exploits des Huns, une habileté consommée pour deviner leurs mœurs et leur caractère, une narration aussi abondante qu'exacte pour décrire toute leur histoire : et à tous ces mérites s'ajoutent une éloquence si parfaite, un tel éclat historique, une telle profondeur que, sauf erreur de notre part, et autant que nous pouvons en juger, son œuvre doit lui valoir une gloire immortelle. » (*Bolland*, mense Octob., page 119).

« Aussi M. Darras ajoute « que cet éloge est mérité, » et que le dernier mot sur Attila a été dit par son plus récent biographe, M. Amédée Thierry.

« Il n'en reste pas moins incontestable que le très-digne historien de l'Église, en dépit ou plutôt à cause même de sa foi en M. Amédée Thierry, s'est fourvoyé complétement dans l'histoire de notre illustre et vénéré saint Nicaise. L'erreur de date est presque d'un demi-siècle ; les Huns sont accusés au lieu des Vandales ; et ce redoutable Attila, dont on croirait impossible d'exagérer la cruauté, Attila, le fléau de Dieu, se trouve chargé d'un crime dont il est innocent.

« Il n'est pas un rémois qui ne doive savoir par cœur la fin glorieuse de saint Nicaise, évêque métropolitain de Reims, auquel il convient d'associer l'intrépide Eutropie, sa sœur, saint Florent, son diacre, et saint Jocond, son lecteur. C'était l'an du Seigneur Jésus 407, Reims avait subi un siége long et meurtrier de la part des Vandales, qui déjà avaient saccagé Mayence et Trèves ; Reims était pris d'assaut, et tandis que ses vaillants défenseurs périssaient sur ses murs écroulés, toute la population inoffensive, femmes, enfants, vieillards, s'était réfugiée dans la cathédrale, vaste édifice, rebâti par saint Nicaise même, et qui occupait les deux tiers environ de l'emplacement où s'élève la basilique actuelle. Les Vandales, vainqueurs et couverts de sang, heurtent avec fureur les portes du temple ; Nicaise les fait ouvrir, et se présente sur le seuil à l'endroit même où, vis-à-vis la chaire, on voit une dalle funèbre, monument modeste de cet héroïque sacrifice.

« Le grand évêque, nous l'avons dit, n'était point seul : à ses côtés une femme était debout, et deux de ses ministres le couvraient

aussi de leurs corps. A la vue de ces quatre victimes qui s'offrent à périr avant toutes les autres, la rage des Vandales s'allume encore davantage, et bientôt quatre têtes roulent sur le pavé sanglant. Mais aussitôt une voix, une clameur immense éclate des profondeurs du temple. Telle est la puissance de ce cri, qu'il semble avoir été poussé par toutes les pierres mêmes de la vaste église, par tous les fidèles qui s'y pressent, par tous leurs anges gardiens qui les protégent. Une terreur panique a saisi les barbares, gorgés d'ailleurs d'or et de sang : ils prennent la fuite; on se rallie, on se retrouve; on réorganise la résistance, et Reims est sauvé... C'est ainsi qu'en des jours plus malheureux encore, le trépas héroïque de l'archevêque de Paris fit tomber d'horreur les armes de l'insurrection. Ce sang si pur fut presque le dernier versé.

« M. Amédée Thierry et M. l'abbé Darras acceptent ce récit incontestable et traditionnel de la *passion de saint Nicaise*; et l'auteur laïque admet, de très-bonne foi, le caractère miraculeux de cette délivrance des rémois. Le fond du récit est donc au-dessus de tout reproche.

« Restent, toutefois, des détails qui ne sont pas minces, bien au contraire; le tableau est vrai mais le cadre est faux; mais la moitié des personnages doit être changée; mais nos traditions et notre histoire, enfin, ne s'accordent pas avec la tradition ni avec l'histoire que nous donnent ces graves écrivains de notre siècle. Nous en appelons de M. Thierry à Flodoard, de M. Darras à dom Ruinart, auteur d'un savant mémoire intitulé : *De Persecutione Vandalica*.

« Nous supplions nos doctes académiciens de Reims, et spécialement les membres du clergé qui en font partie; nous implorons spécialement dom Noël, enfant du diocèse et fils de saint Benoît, de nous éclairer ici par la science hagiographique dont il a fait maintes preuves. La *Gallia Christiana*, les Bollandistes, les œuvres de nos grands moines de saint Remy et de saint Nicaise sont dans les mains de ces doctes habitués de l'académie ou du cloître. A eux de prononcer en dernier ressort sur un point que nous avançons

avec une confiance beaucoup plus timide, quoiqu'assuré des faits majeurs.

« L'hagiographie diocésaine nous désigne très-positivement les Vandales comme ravageurs de nos églises et comme bourreaux de nos pontifes, prêtres et religieuses au IVe siècle. Les Vandales ont massacré saint Oricle et ses sœurs à Senuc, au pays de Vouziers * saint Oricle était un des fervents disciples de saint Nicaise. Les Vandales ont aussi fait tomber la tête du prélat, de sa sœur, de son diacre et de son lecteur. Les Huns n'ont rien commis de semblable en notre pays rémois; du moins l'histoire est complétement muette à cet égard.

« Et remarquez que les dates sont ici très-différentes. Le sac de Reims par Attila, d'après les écrivains que nous osons rectifier, aurait eu lieu en 451 ; l'invasion des Vandales commence à la fin de l'an 406, et l'orage éclate sur Reims dès l'année suivante. Voilà un écart de près de cinquante ans.

« Notre tradition a pour elle saint Jérôme, contemporain des faits. « Mayence, dit-il, Mayence, cette ville autrefois si fameuse a été prise et ruinée, et plusieurs milliers de personnes ont été égorgées au pied des autels. Worms a été détruit après un long siége. *Reims, cette cité si puissante*, Amiens, Arras..., sont devenues villes *germaines* : toutes les Gaules sont ravagées à l'exception des villes que l'épée des ennemis presse au dehors et que la faim tourmente au dedans. » (Epist. 91, *ad Ageruchiam.*)

« Ecoutons maintenant saint Prosper, relatant cette même invasion : « Quand l'océan aurait inondé les Gaules, il n'y aurait point causé de si horribles dégâts que cette guerre. Si l'on a détruit nos vignes et nos oliviers, si nos maisons de campagne ont été ruinées par le feu ou par l'eau, et si, ce qui est encore plus triste à voir, le peu qui en reste demeure abandonné, tout cela n'est que la moindre partie de nos maux. Mais, hélas! depuis dix ans, les Goths et les Vandales font de nous une horrible boucherie. Les châteaux bâtis sur les rochers, les bourgades situées sur les plus hautes montagnes, les villes environnées de rivières, n'ont pu garantir les habitants de la fureur de ces barbares, et l'on a été partout exposé

aux dernières extrémités..., sans que la tempête distinguât les bons des méchants, les innocents des coupables. » (Prosp,, *De Provid. div.*)

« Au reste, les Vandales ont été, de tous les barbares qui envahirent l'empire romain au Ve siècle, ceux qui ont montré la plus grande férocité contre l'église catholique. Payens d'abord, ils massacraient notre pontife et nos prêtres rémois, et leur fureur décima tellement la Gaule méridionale et l'Espagne, qu'il y eut des villes entières où il ne resta pas un fidèle, et que plusieurs évêques purent quitter leurs églises devenues désertes. (Poinsignon, *Origine de la société moderne*, tome I, page 106.)

« Les Vandales reçurent plus tard le baptême; mais, infectés de l'hérésie arienne, ils se firent en Afrique, en Italie et en Sardaigne les bourreaux du clergé et des populations. Les Genséric, les Hunéric ont laissé un nom écrit sur des ruines, avec du sang et des larmes, pendant plus d'un siècle et demi.

« Non moins fameux, certes, fut cet Attila qui proclamait que l'herbe ne devait plus croître là où son cheval avait passé. Toutefois, comme il ne tomba sur nos malheureuses contrées qu'assez longtemps après les Vandales, nos pontifes semblèrent avoir acquis sur ce caractère altier et féroce, un empire gagné par la pénitence et les pleurs de leurs ouailles. On sait, en effet, que la médiation courageuse de saint Loup, évêque de Troyes, sauva sa ville épiscopale et son troupeau; et personne n'ignore que le pape saint Léon le Grand eut le bonheur de sauver l'Italie, en affrontant aussi la présence et le glaive du roi des Huns. Attila bravait les armes romaines et reculait devant la majesté du sacerdoce. Plus atrocement sauvages, les Vandales ne faisaient grâce que de la vie aux habitants de Rome; c'est tout ce que put obtenir le même et héroïque saint Léon. Et c'est pourquoi nous chargeons ces barbares du meurtre de saint Nicaise, que les Huns auraient probablement épargné.

« Enfin, si l'on veut suivre d'un bout à l'autre l'itinéraire que M. Amédée Thierry fait suivre à Attila ravageant les Gaules, l'expédition sur Reims devient peu vraisemblable. Dans l'espace d'une

seule année, et encore ne commence-t-elle qu'au mois d'avril, nous voyons, d'après lui, jusqu'à huit ou dix siéges *longs et opiniâtres*, exécutés par les Huns dans les Gaules : après Mayence et Trèves tombèrent tour à tour Metz, Reims, Laon ; Paris subit un blocus, Troyes une forte attaque; Orléans surtout fut si longtemps cerné par toute l'armée des Huns, que les armées alliées des Francs, des Visigoths et des Romains, purent se réunir enfin, et infliger à Attila une sanglante défaite dans les plaines catalauniques, aux portes de Reims. Tous ces faits militaires, ces marches, ces contre-marches, ces blocus, ces siéges, cette bataille dernière, et la retraite même d'Attila, ont exigé nécessairement plus de temps que ne le suppose M. Amédée Thierry, et l'épisode de saint Nicaise y trouverait bien difficilement sa place, quand même notre tradition ne la reporterait pas de quarante ans en arrière.

« Je conclus. Il serait utile que tous les faits de l'histoire locale fussent contrôlés par les *Bulletins* ou *Semaines* de chaque diocèse, avant d'être imprimés dans une histoire générale. Sans cette précaution les erreurs naissent, comme il arrive aujourd'hui, ou se confirment et se répètent à l'infini, comme nous pourrions sur d'autres faits en donner la preuve et l'exemple.

« C. COLLERY, curé de F. D. G. »

Voici la réplique de M. l'abbé Quéant :

« Mon cher rédacteur,

« Dans une première lettre sur saint Nicaise, parue dans le *Bulletin*, M. l'abbé Cerf annonçait à vos lecteurs que M. Loriquet, bibliothécaire de la ville et secrétaire de l'Académie, avait résolu, d'une manière triomphante contre M. Amédée Thierry, le problème de la date de la mort de notre saint archevêque.

« Désireux d'apercevoir de nouvelles lumières sur cette question, je me suis procuré l'ouvrage indiqué. Les preuves de M. Loriquet ne m'ont pas convaincu, et j'en avais entrepris et terminé la réfutation lorsque, ce matin, votre excellent petit journal vint

m'apporter deux réponses à mon adresse, l'une de M. l'abbé Cerf, l'autre de M. l'abbé Collery. Comment lutter à la fois contre ces trois vigoureux athlètes? Que faire? me rendre? Non! « *la garde meurt et ne se rend pas.* » Mes blessures ne me paraissant pas mortelles, je pris la résolution de combattre ces trois frères l'un après l'autre. Heureux si je puis imiter, dans sa valeur sinon dans sa victoire, le dernier des Horaces!

« Commençons donc aujourd'hui et prenons à partie l'un de nos adversaires. Mes pierres d'ailleurs, si je sais me servir de ma fronde, pourront parfois peut-être atteindre par contre-coup mes trois Goliath, malgré leur terrible et pesante armure.

« M. Loriquet nous offre les preuves à l'appui de son opinion dans la *Mosaïque des Promenades*, travail présenté à l'Académie de Reims et couronné par le congrès archéologique de France; essayons avec témérité, sans doute, mais du moins avec courage, de miner par la base et d'attaquer ensuite à force ouverte sa tour si bien crénelée qu'on la dit inexpugnable.

« Pour ne pas tomber dans le fossé des répétitions, laissons de côté les arguments de M. Loriquet analogues aux premiers arguments de M. l'abbé Collery, que nous croyons avoir déjà réfutés, et signalons seulement les différences.

« M. Loriquet connaît le texte de Flodoard, sur le martyre de saint Oricle, que nous avons cité à l'appui de notre opinion : *Sub eadem Wandalorum vel Hunnorum persecutione quidam Dei servus, Oriculus nomine*, etc. « Pendant cette même persécution des Vandales ou des Huns, un serviteur de Dieu nommé Oricle servait Dieu avec ses sœurs, etc. » Il en conclut que Flodoard, en son chapitre VIII, « n'ignorait pas que les Huns, à leur tour, étaient venus dans le nord de notre province [1]. » Et cependant, par une contradiction inexplicable, un peu plus loin, page 50, il place le martyre de saint Oricle au moment de la première invasion des Vandales. Il y joint celui de saint Adère de Chagny, de saint Diogène d'Ar-

[1] Travaux de l'Académie, pag. 45, XXXIIe vol. qui contient la 1re édition de la *Mosaïque des Promenades*.

ras, de saint Didier de Langres, martyrisés pourtant par les Huns [1], ainsi que le siége de la ville de Laon, contre laquelle ces barbares sont restés impuissants [2].

« Mais, continue M. le secrétaire de l'Académie, comme Reims n'avait pas souffert de cette nouvelle invasion, Flodoard n'avait rien à en dire. » Nouveau procédé, sans doute, de traduction de ces mots de l'annaliste : *Sub eadem persecutione* ; qu'autrefois dans les classes on nous eût fait traduire : « Pendant cette même persécution ; » ce qui eût fait comprendre clairement que Flodoard croyait que saint Nicaise et saint Oricle avaient été martyrisés tous les deux pendant la même persécution des Huns, appelés alors également Vandales.

« Saint Loup, évêque de Troyes, élu en 426 ou 427, est donné par Flodoard, ainsi que nous l'avons dit, comme contemporain de saint Nicaise à l'époque de cette cruelle invasion [3], deux faits qui gênent singulièrement ceux qui placent la mort de notre courageux pontife en 407. Comment vont-ils résoudre cette difficulté? Ecoutons : « Saint Loup, dit Lacourt cité par M. Loriquet, a été maladroitement ajouté par les copistes. » C'est bientôt dit, Messieurs, mais la preuve, s'il vous plaît? Dans quel but cette interpolation additive? par qui et à quelle époque a-t-elle été faite? Flodoard du reste n'est pas seul à dire saint Loup contemporain de

[1] Selon Fortunat, la capitale du Vermandois *ab Hunnis, Vandalis et Alanis eversa est.* Les annales belges citées par Baldéric, Mola et Locrius, *Arras expugnatum ab illis et in ea Diogenem... episcopum a beato Nicasio consecratum et a barbaris interfectum tradunt.* Usuard et Sigebert *Desiderium Lingonicæ Ecclesiæ episcopum jugulatum addunt.* D'anciens manuscrits, dit Marlot, rapportent à la même époque le martyre de saint Adère de Chagny (Marlot, *Latin.*, t. I, pag. 120, 121).

[2] Le biographe de sainte Salaberge et les Gestes du roi Dagobert s'expriment ainsi en parlant du siége de Laon : « *Nam cum eam urbem Vandali Hunni, Chuni frustra vallassent nulla aggerum arte imminente, non fundibulariorum jaculis, non armorum speculis jacientibus, nec arietum impulsionibus obtinere valuerunt.* »

[3] « *Sub hujus vero tempestatis turbine, gloriose renitebant in Galliis inter episcopos viri, sanctissimus Remorum præsul Nicasius, et beatissimus Aurelianensium pontifex Anianus, sanctus quoque Lupus Trecassinus et beatus Servatius Tungrensis antistes.* » Flodoard, tom. I, cap. VI, col. 38, édit. Migne.

saint Nicaise. Hincmar, quoi qu'en dise aujourd'hui M. l'abbé Cerf, le dit également : *eodem tempore* [1], ainsi que pour saint Aignan d'Orléans.

« Quant à saint Servais de Tongres, poursuit M. Loriquet, il ne peut être un embarras : il assistait au concile de Rimini à côté de saint Jérôme ; il n'a donc pu, comme lui, voir l'invasion des Vandales. »

« Saint Servais, évêque de Tongres, n'est pas non plus un embarras pour nous ; car il y eut deux évêques de ce nom dans cette ville. Le premier assista non-seulement au concile de Rimini, en 359, mais à celui de Sardique en 347, et à celui de Cologne en 346. Il n'a pu voir l'invasion des Vandales soixante ans après, puisqu'il est mort en 360, sous l'empereur Constance II [2]. Le second Servais, nommé aussi Ayavais ou Aravais, est celui que Flodoard donne comme contemporain de saint Nicaise, et si l'on en croit Grégoire de Tours, il vivait certainement au moment de l'invasion des Huns [3]. Marlot, dans son *Histoire de Reims*, et dom Ruinart, dans ses notes sur Grégoire de Tours, confirment ce que nous disons [4].

[1] Nous reviendrons sur ce texte, s'il en est besoin, en répondant à M. l'abbé Cerf. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'appeler son attention sur deux mots qui détruisent tout son raisonnement : « *supervenientibus Francis.* » Le texte entier d'Hincmar est entre nos mains, et nous croyons l'avoir bien compris.

[2] « *B. Servatius finem vivendi fecerit sub Constantio imperatore an.* 369. » Marlot, *Latin.*, tom. I, pag. 120.

[3] « *Igitur rumor erat Chunos (aliquot M. SS. et edit. Hunos seu Hunnos) in Gallias velle prorumpere. Erat autem tunc temporis apud Tungros oppidum Aravatius (edit. fere omnes cum eod. Bec. Servatius. Corb. Aravotius) eximiæ sanctitatis episcopus, etc.* » Grégoire de Tours, l. II, cap. v, col. 197, édit. Migne.

[4] « *Sapienter et apposite monet Hadrianus Valesius inter Franciæ historiæ scriptores facile princeps et coriphœus, criticorum incuria duos Servatios in unum coaluisse, quos necessario chronologia jubet, cum prior Agrippinensi synodo interfuerit et centum annis a posteriori Servatio, seu Aravatio (ut loquitur) discrepet, quem Deum obsecrasse, ut a civitate Tungrorum, totaque Gallia Hunnos sævos et immanes simulacrorum cultores averteret, scribit Greg. Turonensis.* » Marlot, *Lat.*, tom. I, pag. 120. « *Facili eorum sententiæ subscribo qui illos a sese invicem distinguendos esse censent, quorum prior Servatius sæculo quarto vixerit ; posterior vero, de quo hic noster Gregorius, Arevatius seu Aravatius, etc.* » Notes de dom. Ruinart sur Grégoire de Tours, col. 197, édit. Migne.

« Chose singulière ! nous citons, M. Loriquet et moi, un même texte de la vie de sainte Geneviève, lui d'après Papyre Masson et d'après Marlot, et nous en tirons des conclusions toutes différentes. Je laisse aux lecteurs le soin de juger de quel côté se trouve la logique.

« Ce texte porte positivement que sainte Geneviève fit sa consécration du vivant de saint Nicaise, archevêque de Reims, qui fut martyrisé sous le tyran des Huns : « *Adhuc vivente Nicasio qui sub Hunnorum tyrannide martyrio coronatus est.* » Je conclus que saint Nicaise n'a pu mourir en 407, puisque sainte Geneviève est née seulement en 423, mais plutôt en 451 à l'époque de l'invasion d'Attila, roi des Huns.

« Voici au contraire le raisonnement de M. Loriquet sur ce texte : « Saint Remi, dans son testament, dit que Clovis fit don à sainte Geneviève de Crugny et de Fère-en-Tardenois pour fournir aux frais des voyages qu'elle faisait fréquemment à Reims. Ceci évidemment ne la fait pas vivre du temps de saint Nicaise. » Évidemment n'est-ce pas le contraire qu'il faut dire ?

« M. Loriquet ajoute en voulant réfuter Papyre Masson : « Là-dessus le savant procureur-général fait observer qu'entre les innombrables nations barbares qui inondèrent les Gaules, il n'y a rien d'étonnant que les uns appellent Vandales ce que d'autres appellent les Huns. La remarque pourrait avoir une valeur, si quelques lignes plus haut le même savant, à bout d'arguments, n'avait cherché à prouver que saint Jérôme parlait des Huns. » Que saint Jérôme ait désigné les Huns par ces mots : *hostes Pannonii*, la remarque de Papyre Masson, selon nous, a toujours une valeur réelle. Si le saint docteur a parlé des Huns, c'est une preuve que ces deux peuples barbares, les Vandales et les Huns, étaient déjà alliés et leurs noms aussi, au moment de la première invasion ; si non, comme le veut notre adversaire, rien ne s'oppose à ce que cette alliance d'hommes et de noms ait existé à l'époque de la seconde invasion, ainsi que nous l'avons déjà prouvé.

« Une autre remarque, dit M. Loriquet, c'est que, entre saint

Nicaise et saint Remi, l'église de Reims compte quatre archevêques. Or, en plaçant la mort du premier en 451 et l'épiscopat du second en 459 ou 461, on ne leur accorderait que dix ou même huit années d'existence à répartir entre eux. »

« Je ne vois pas que cette difficulté soit bien grande. D'abord il n'est pas certain que Baruc et Baruccius ne soient pas les noms d'un seul et même évêque [1], ce qui réduirait à trois le nombre des évêques placés entre saint Nicaise et saint Remi ; mais admettons qu'il y en eût quatre, on peut facilement concevoir, jusqu'à preuve contraire, qu'ils ont été enlevés à l'affection de leurs diocésains en huit ou dix ans [2]. Pendant mon enfance, en moins d'une année, j'ai assisté à Reims aux obsèques d'un archevêque et de deux évêques coadjuteurs [3].

« Disons-le en terminant, je suis enfin heureux de me trouver d'accord sur un point avec M. Loriquet : c'est lorsqu'il venge l'honneur des Rémois attaqué par M. Amédée Thierry [4]. « De Metz,

[1] Voir *Liste des évêques de Reims, Dict. de statistique*, Migne.

[2] Flodoard n'assigne aucune date à ces évêques.

Démochard dit que Baruc, successeur de saint Nicaise, a été élu sous le pape Léon I ; or ce pape est monté sur le siége apostolique seulement en 440, la promotion de cet archevêque n'a donc pu avoir lieu en 407, mais plutôt en 451. D'après Colvener, le second Baruccius élu en 458, n'aurait siégé qu'une année « *sedit anno uno.* » Si l'on en croit Démochard, il en serait de même de son successeur Barnabé, ordonné à Rome par saint Léon, dont il aurait reçu le pallium en 460 « *licet Barnabas sederit anno unico.* » On ne peut connaître d'une manière certaine la date de la mort de Bennade ou Bennage que par le commencement du pontificat de saint Remi en 461 probablement.

[3] Mgr de Numidie, Mgr Galard, le cardinal de Latil.

[4] Je n'ai jamais pu sans indignation et sans sentir mon sang rémois bouillonner dans mes veines, entendre chanter l'hymne d'ailleurs si belle que Santeuil a composée en l'honneur de saint Nicaise, mais contre laquelle je proteste de toute l'énergie de mon âme, au nom de nos ancêtres et au nom de l'histoire. Non, il n'est pas vrai que toute la ville *urbs tota* se soit cachée *cavis turribus*, et je supplie l'autorité ecclésiastique de faire changer par les poètes de l'Académie cette strophe entière, véritablement indigne de figurer dans notre office liturgique. Toutefois je déplore, car je dois la vérité à mon pays, qu'il ne se soit trouvé personne, aux jours néfastes de 93, pour empêcher de nouveaux Vandales de détruire cette superbe église que la piété de nos pères avait élevée au vaillant défenseur de notre cité. Puisse-t-on un jour, pour réparer cet outrage, lui en bâtir une autre aussi splendide !

avait dit l'illustre historien, Attila se dirigea sur Reims. La grande et illustre capitale des Rèmes ne lui coûta pas tant de peine à enlever ; elle était presque déserte, ses habitants s'étaient retirés dans les bois ; mais l'évêque nommé Nicasius restait avec une poignée d'hommes courageux et fidèles pour attendre ce qu'il plairait à Dieu, etc. »

« Animé d'un noble et ardent patriotisme, le savant secrétaire de l'Académie a montré, par le récit même de Flodoard, que, lorsque la ville de Reims fut assiégée, les habitants résistèrent vaillamment et longtemps aux armes des barbares, à leurs attaques répétées, et qu'ils ne songèrent à se rendre que quand ils se sentirent à bout de forces, épuisés par la fatigue, les veilles et la faim. Il a montré que s'ils se sont enfuis sur les montagnes, ce fut seulement après un effroyable carnage, après la destruction de la ville, et pour échapper au désastre.

« L'écrivain que nous citons, dit avec raison M. Loriquet parlant de M. Amédée Thierry, a la prétention de suivre à la lettre les chroniques et les légendes ; et les citations dont est nourrie son *Histoire d'Attila*, prouvent qu'il a voulu remplir en conscience ce louable dessein. Comment se fait-il que le récit de Flodoard sorte de ses mains ainsi transformé ? Le besoin de rendre son héros plus terrible justifie-t-il cet emploi infidèle d'une autorité respectable ; cette transformation d'un siége long et désastreux en une lâche désertion, d'un peuple décidé à souffrir toutes les extrémités plutôt que de se rendre en une population sans courage qui n'a d'autre défense que la fuite ? »

« Cependant, pour être juste, cette belle et vigoureuse sortie ne prouve nullement contre M. Amédée Thierry que saint Nicaise mourut en 407 de la main des Vandales, et non en 451 de la main des Huns conduits par Attila.

« Agréez, etc.

« C. QUÉANT, *curé de Launois*.

« Launois, le 24 octobre 1869. »

La discussion relative au martyre de saint Nicaise s'anime et se complique d'incidents tout à fait inattendus ; le champ de bataille s'élargit et de nouveaux champions se jettent dans la mêlée. Sans doute, nos lecteurs assistent avec intérêt à une lutte pacifique qui n'a de motif que le pur et noble amour de la science, et dont notre histoire locale doit seule bénéficier ; c'est donc un devoir pour nous de leur indiquer les phases diverses de cette savante polémique, en faisant passer sous leurs yeux les documents qui nous sont parvenus.

Signalons d'abord une lettre que M. l'abbé Darras nous a fait l'honneur de nous adresser :

Paris, 11 octobre 1869.

« Monsieur le Rédacteur,

« C'est sans doute à votre obligeance que je dois la communication des deux numéros 14 et 15 (3e année) du *Bulletin du diocèse de Reims*. Laissez-moi vous remercier bien sincèrement de ce gracieux envoi, et soyez assez bon, je vous prie, pour être l'interprète de toute ma gratitude près de mon honorable et bienveillant contradicteur M. l'abbé Collery, non moins que près de M. l'abbé Quéant mon savant défenseur.

« Une réflexion m'a frappé, à la lecture de cette polémique courtoise. C'est que les hommes soucieux de maintenir la vérité des traditions locales ne prennent point assez efficacement les moyens de faire connaître au public leurs travaux particuliers. J'avoue humblement que je ne connaissais pas même de nom l'ouvrage de M. C. Loriquet, intitulé : *Mosaïque des Promenades*.

« Je vous serais fort reconnaissant de vouloir bien me le faire adresser, contre remboursement, par l'éditeur. Après en avoir pris connaissance, je me formerai, en remontant aux sources, une opinion définitive. Si je me suis trompé, j'aurai grande joie à rétracter mon erreur involontaire, et je vous demanderai l'hospitalité dans votre estimable journal pour l'amende honorable que je devrais aux archéologues rémois. S'il me paraît que je doive main-

tenir ma première opinion, je le ferai en toute simplicité, ne cherchant autre chose que la vérité historique, sans aucun parti pris ni amour-propre d'auteur.

« Agréez, etc.

« J.-E. DARRAS, *vicaire général d'Aj. et Nancy.* »

Nous avons inséré avec un double plaisir la lettre que l'on vient de lire, parce qu'elle montre comment la vraie science sait s'allier à la modestie, et qu'en même temps elle est un modèle de cette modération et de cette bienveillance qui doivent dominer toute discussion.

L'amour sincère que M. l'abbé Darras professe pour la vérité nous encourage à lui soumettre les documents qui suivent ; nous sommes convaincu qu'il nous saura gré de cette communication, et que, pas plus que nous, il ne s'étonnera qu'une erreur involontaire se soit glissée dans une œuvre aussi considérable que son *Histoire générale de l'Eglise.* Nous avons, en effet, reçu la lettre suivante de M. l'abbé Père, aumônier de la maison de retraite des Ménages :

« Issy, près Paris, le 4 octobre 1869.

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous soumettre une réflexion qui a été éveillée dans mon esprit, à l'occasion d'un article inséré dans le dernier numéro de votre *Bulletin*, et intitulé : *A propos d'une grande histoire de l'Église.*

« L'auteur de cet article signale avec raison une erreur à redresser relativement à saint Nicaise, que M. Amédée Thierry, et après lui M. l'abbé Darras, font mourir en 451 sous les coups des Huns. L'anachronisme saute aux yeux, et les Huns sont tout à fait innocents du sang de l'illustre évêque de Reims.

« Il y a plus : M. Darras s'est contredit lui-même. Au tome XIIe de son *Histoire*, page 23, saint Nicaise, en 407, tombe victime de la fureur des Vandales. Au tome XIIIe de la même *Histoire*, page

315, saint Nicaise meurt une seconde fois, en 451, mais sous la hache des Huns. Le lecteur étonné se demande comment une erreur de cette nature a pu se glisser dans une histoire sérieuse. En tout cas, il y a là un *erratum* considérable, que nous conseillons à l'auteur de faire disparaître dans la deuxième édition de cet ouvrage.

« Agréez, etc. PÈRE, 1er *aumônier*. »

Nous avions reçu la lettre de M. l'abbé Père depuis quelques jours déjà, quand M. l'abbé Collery, à qui revient le mérite d'avoir soulevé l'intéressante question qui nous occupe, nous adressa un travail où il signalait cette même contradiction reprochée à M. Darras. Nous croyons superflu de reproduire ici l'œuvre de M. Collery. Aussi bien, le savant auteur de l'*Histoire générale de l'Église*, est suffisamment averti ; comme il nous le fait espérer, il recourra aux sources ; il nous dira, avec toute l'autorité de sa science, quelle date il assigne au martyre de notre saint évêque et sa décision définitive sera d'un grand secours pour la solution du problème historique que nous étudions.

L. BAYE.

M. l'abbé Darras nous a fait l'honneur de nous adresser une seconde lettre. La voici.

L. B.

« Monsieur le rédacteur,

« Merci mille fois de votre bonne lettre. Vous n'aviez nullemen à hésiter en présence de la contradiction qui vous était signalé dans mon livre, et je n'éprouve aucune peine à la voir relevée.

« Vous n'ignorez pas qu'avant de publier la volumineuse *Histoire* à laquelle je travaille en ce moment, j'avais, il y a plusieurs années, rédigé en quatre volumes un Manuel destiné spécialement aux Séminaires. Ce premier travail me sert ordinairement de cadre pour les développements plus considérables que je donne à chaque pontificat. Or, au tome I, page 526 du Manuel, j'avais en effet placé le martyre de saint Nicaise à l'an 407 ; voilà pourquoi il se

trouve également reproduit sous la même date au tome XII de l'*Histoire générale.*

« Tout ceci intéresse assez peu le public. Ce qu'il importerait de préciser, c'est la véritable époque du martyre de votre illustre évêque. L'incertitude qui plane depuis si longtemps sur ce point ne sera peut-être entièrement dissipée qu'après la publication des *Acta sanctorum* du mois de décembre, par les nouveaux Bollandistes. D'ici là cependant, il y a moyen de pénétrer plus profondément qu'on ne l'a fait au cœur même de la question.

« Je viens de recevoir l'ouvrage, d'ailleurs très-érudit et très-remarquable, de M. Loriquet. Son étude sur le martyre de saint Nicaise n'est qu'un épisode détaché. J'espère, avant mon départ pour le concile, trouver le temps de faire quelques recherches spéciales, dont je prendrai la liberté de vous adresser le résultat.

« Agréez, etc.

« J.-E. DARRAS, *vic. gén. d'Aj. et de Nancy.* »

Nous recevons du savant auteur de l'*Histoire générale de l'Église* le travail qu'il a entrepris pour le *Bulletin*, et dont nous commençons immédiatement la publication.

L. B.

« Samedi, 13 novembre 1869.

« Monsieur le Rédacteur,

« Voici les observations que je vous ai promises sur la date du martyre de saint Nicaise. Je n'avais ni le temps ni le désir d'être long, mais il importait de rétablir la question sur son véritable terrain, et malgré moi je me suis laissé entraîner au delà de mes prévisions, et peut-être beaucoup plus loin que la patience de vos lecteurs ne voudra me suivre.

« En fait d'hagiographie, il y a un ordre méthodique selon lequel il faut toujours procéder. Interroger d'abord les *Acta* ou *Passiones*, puis les *Martyrologes*, et enfin les divers historiens et chroniqueurs. Les *actes* sont un récit plus ou moins détaillé de la

vie ou du supplice de chaque confesseur ou martyr. Les *Notarii* de l'Église romaine furent institués, dès l'an 90 de notre ère, par le pape saint Clément, pour recueillir et transmettre à la postérité les interrogatoires authentiques des martyrs. Toutes les chrétientés eurent successivement des scribes de ce genre, et c'est à eux que nous devons la majeure partie des actes de nos saints. Les *martyrologes* sont des calendriers ecclésiastiques, où l'on trouve inscrits par chaque jour le nom des martyrs et des saints, avec une brève indication, empruntée aux actes eux-mêmes, du lieu et des circonstances de leur mort. Enfin les historiens et les chroniqueurs apportent leur tribut de témoignages, pour éclaircir les difficultés que peuvent présenter les textes des martyrologes et des actes.

« La discussion soulevée à propos de la véritable date du martyre de saint Nicaise serait peut-être depuis longtemps terminée, si l'on eût suivi cette méthode. Mais au contraire on a renversé la série, et tous les critiques ont pris pour base de leur argumentation, en l'un ou l'autre sens, le texte de Flodoard dans son *Histoire de l'église de Reims*. Or, Flodoard né à Épernay en 894, mort à Reims en 966, est un écrivain du xe siècle. Avant lui, il existait des *actes* de saint Nicaise ; ces *actes*, il faut les étudier. Le bollandiste Sollier, dans ses *Observationes in Martyrologium Usuardi*, avait, dès l'an 1714, indiqué cette voie, qui demeura cependant toujours négligée. « Nous avons, dit-il, deux sortes d'actes renfermant le récit du martyre de saint Nicaise et de ses compagnons. Surius les a publiés tous deux ; les uns sont plus courts et plus anciens ; les autres, plus longs, furent rédigés par Flodoard quatre siècles après l'événement [1]. » Surius, comme on le sait, publia sa collection des *Vitæ Sanctorum* en 1570. La *Vita brevior sancti Nicasii* qu'il y inséra, est exactement la même que Vincent de Beauvais (1190-1264) avait reproduite dans le *Speculum historiale*. En outre, la bibliothèque Richelieu de Paris possède deux manuscrits renfermant une rédaction des actes de saint Nicaise différente à la fois

[1] Sollerius, *Usuardi martyrolog.*, 14 decemb., Observationes ; *Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 802.

et de celle de Surius et de celle de Flodoard. L'un de ces manuscrits, provenant de l'abbaye de Sainte-Geneviève, porte le n° 5333; il est du XIIIe siècle. L'autre, provenant des Célestins d'Ambert, porte le n° 10872; il est du commencement du XIVe siècle. Mais le texte qu'ils reproduisent l'un et l'autre remonte beaucoup plus haut, puisqu'on le retrouve identique dans un manuscrit de la fin du IXe siècle ou tout au plus du commencement du Xe [1], appartenant à la bibliothèque de Troyes, et portant le n° 1174. Nous ferons connaître cette ancienne rédaction si longtemps oubliée. Voici d'abord les actes primitifs de saint Nicaise, d'après Surius et Vincent de Beauvais :

« Tempore quo Wandali multas urbes subvertentes per diversas provincias nihil aliud quam christianorum sanguinem sitire videbantur, clarebant in Galliis Nichasius Remorum et Anianus Aurelianorum pontifices, magnis prodigiis ac virtutibus insignes. Qui meritis suis ac precibus hanc iram indignationis Dei diu differre decertaverunt, ut populum interim ad pœnitentiam revocarent. At illi thesaurisantes sibi iram nullatenus eorum salutaribus præceptis obtemperabant. Interea Wandali castrametantur circa urbem Remorum, et omni regione depopulata, christianos velut deorum suorum inimicos et moribus paganorum contrarios omnino delere cupiebant. Ultimo itaque subversionis die, illis circumquaque fortiter præliantibus, cives terrore percussi ad sanctum Nichasium in orationibus prostratum cucurrerunt, interrogantes quid utilius fieri decerneret, aut servituti gentium se tradere, aut usque ad mortem pro salute urbis dimicare. Qui præsciens ex revelatione ostensionis Dei urbem penitus subvertendam, cum magna constantia respondit : Indignationem hanc nostris sceleribus provocatam non ignoramus. Quapropter ad flagella divina compuncti, non inviti aut desperantes, sed patientes et devotissime cum summa spe salutis nostræ suscipiamus mortis periculum, quatenus ipsa mors præsens non supplicium nobis fiat sed remedium. Ecce

[1] Ce sont les expressions mêmes d'une lettre que nous écrit le savant bibliothécaire de Troyes, M. Harmand, connu par le *Catalogue des Manuscrits* de cette ville, publié dans la grande collection officielle.

ego quasi pastor pro ovibus mori paratus sum. Instantius oremus pro inimicis nostris, salutem illis optantes tanquam amicis.

« Sancta quoque Eutropia, germana sua, expansis ad cœlum manibus, plebem pro viribus ad martyrii coronam excitabat. Dum ergo furibundus paganorum impetus irruit, vir sanctus comitante sorore cum hymnis et canticis spiritualibus ad ostium basilicæ sanctæ Dei Genitricis Mariæ, quam in arcem sedis fundaverat, eis occurrit. Moxque ut ferratas acies vidit, manu silentium indicens, ait : O nutibus divinis ministra fortitudo ! quare contra naturam humanæ conditionis victoriam vestræ dignitatis in rabiem convertitis? Nam veri juris titulus quondam nobilium bellatorum inscriptus erat : Parcere humilibus, et debellare superbos. Et ecce plebs christiana, Deo suo humilis et devota, vestris in conspectibus prostrata, remissionem peccatorum usque ad mortem obediens expectat. Pœnitemini et vos pro sceleribus vestris, Deum verum agnoscentes ; ne forte indignatio ejus quæ per vos filiis fit ad correptionem salutis, vobis fiat stipendium tartareæ damnationis. Quod si oves meas perseverante impietate quæritis trucidare, me primum pro ipsis victimam divinæ majestati libate, ut pariter digni beatitudine cœlesti mereamur inveniri.

« His dictis, cum in oratione prostratus, versum hunc decantaret : *Adhæsit pavimento anima mea*, illico ictu gladiatoris sequente, capite trucidato, verbum sanctitatis ab ore decollati non destitit, sed immortalitatis sententia quam petiit adimplendo impetravit, dicens : *Vivifica me secundum verbum tuum.* Sancta vero Eutropia videns circa se impietatem mitigatam et pulchritudinem suam quasi in litibus paganorum reservatam, super interfectorem sacerdotis insiliens, ait : Heu ! tyranne crudelis, magnum Dei virum indignis manibus jugulasti, et me tibi abutendam reservas? Divina te jamjam sententia damnat. — Tunc eum ad martyrium suum provocans, saltu repentino, raptis palpebris, non fœminea virtute sed divina ultione, oculos ejus vindex evulsit; et sic confestim gladiis persequentium incurrere quam delectationibus paganorum assentiendo succumbere malens, illico cum germano suo et cæteris palmam martyrii sustinuit, vel promeruit. Universa autem expleta

cæde, martyrii inundante sacro sanguine, terror subitus persecutores invasit, quasi dimicantes acies cælestes videntes, horribilique sonitu ipsa ecclesia reboante, ita ut relictis spoliis urbis per compita irrevocabiliter aufugerent. Sicque diu solitaria permanente civitate, sub custodia tantum angelica martyrum ibi corpora servabantur, ita ut in noctibus a longe cernerentur lumina, et suavissimi soni per choreis supernarum virtutum sydereis audirentur a multis carmina. Unde et ex revelatione divinæ virtutis jamjamque confortati, concives paucissimi qui ad sepelienda sanctorum corpora divina Providentia remanserant, ad urbem cum jejuniis et orationibus properantes, ibique odorem suavissimum hauriendo sentientes, gemitum gaudio miscentes, in locis congruis circa civitatem venerabiliter humaverunt, et ex tunc sine timore hostium Domino servierunt. Corpus vero beatissimi Nicasii atque sanctæ Eutropiæ in cœmeterio sancti Agricolæ solemniter sepelierunt, uorum omnium sanctorum intercessionibus suffulti, optata mereamur pertingere ad gaudia cœlestia, per eum qui sine fine vivit et regnat per infinita sæculorum sæcula. Amen. »

« Tel est le texte primitif des actes de saint Nicaise. Il faut y relever uatre circonstances caractéristiques : 1° L'époque du martyre assignée sous forme générale à l'invasion vandalique : *Tempore quo Wandali multas urbes subvertentes... nihil aliud quam christianorum sanguinem sitire videbantur ;* 2° la contemporanéité de saint Nicaise de Reims et de saint Aignan d'Orléans : *Clarebant in Galliis Nichasius Remorum et Anianus Aurelianorum pontifices*, et le concert de leurs efforts pour détourner le fléau de Dieu : *Qui meritis suis ac precibus hanc iram indignationis Dei diu differre decertaverunt ;* 3° l'érection par saint Nicaise à Reims d'une basilique sous le titre de Sainte-Marie mèr de Dieu : *Ad ostium basilicæ sanctæ Dei Genitricis Mariæ quam in arcem sedis fundaverat ;* 4° la cessation absolue des ravages et des invasions barbares sur le territoire rémois après le martyre de saint Nicaise : *Et ex tunc sine timore hostium Domino servierunt.*

« Le lecteur voudra bien retenir ces quatre points principaux sur lesquels nous reviendrons en détail.

« Les trois manuscrits cités plus haut renferment un texte diffé-

rent, mais certainement postérieur à celui qu'on vient de lire quoique, certainement aussi, antérieur à celui de Flodoard. La relation du martyre de saint Nicaise y est précédée d'un sermon de plus de huit grandes pages. Quand l'auteur arrive au récit historique proprement dit, il encadre toutes les paroles du texte primitif dans des amplifications édifiantes, où les fleurs de rhétorique ne sont pas épargnées. Ce sont bien là les caractères d'une rédaction postérieure au texte primitif. Mais d'un autre côté nous avons, dans le manuscrit 5333 de la bibliothèque Richelieu, la preuve que la rédaction est antérieure à Flodoard, puisque le copiste du XIIIe siècle qui le transcrivit, après avoir terminé par la formule finale *cum Christo per infinita sæcula sæculorum, Amen*, laisse un interligne, puis reprend toute une page empruntée textuellement à Flodoard, pour compléter ainsi sur saint Nicaise les renseignements qui pouvaient intéresser le lecteur, et qui ne se trouvaient pas dans la rédaction qu'il venait de reproduire. Au contraire, le manuscrit n° 10872 s'arrête à la finale indiquée, et n'emprunte rien à Flodoard. Voici maintenant l'analyse de ces actes manuscrits.

« Les quatre points principaux du texte primitif y sont scrupuleusement maintenus. Dès le début, ils mentionnent en termes plus généraux encore l'époque des Vandales comme celle du martyre de saint Nicaise : *Et ecce subito, ejusdem prosperitatis temporibus, animositas dirissimarum gentium commota, iram offensionis Dei ad diversas provincias vindicatura, intentione truculenta, Wandalorum multitudinem properanter accelerat, subversis munitionibus multarum urbium, gladioque interemptis utriusque sexus progenitoribus cum filiis.* Ils donnent également à saint Nicaise de Reims pour contemporain, saint Aignan d'Orléans : *Sub hoc autem tempestatis turbine erant gloriosissimi viri Dei et in Galliis tunc præclarissimi, sanctissimus jam dictus Nichasius Remorum præsul et beatissimus Anianus Aurelianensium pontifex, magnis prodigiis, signis atque virtutibus insignes, qui suis meritis ac precibus hanc iram indignationis Dei diu differre decertaverunt.* Ils reproduisent le fait de l'érection à Reims par saint Nicaise d'une basilique sous le titre de Sainte-Marie mère de Dieu : *Ad ostium basilicæ sanctæ Dei Genitricis semperque virginis Mariæ,*

quam ipsa matrem sedis ipsius urbis fundaverat. Enfin ils ne sont pas moins explicites pour affirmer, qu'après le martyre de saint Nicaise, les ravages et les incursions des barbares cessèrent entièrement sur le territoire rémois : *Et de cætero sine timore, de manibus inimicorum liberati, Domino attentius studiosiusque servire decertaverunt.*

« La concordance est jusqu'ici parfaite. Cependant les actes manuscrits nous offrent trois variantes considérables. 1° Le nom des Vandales qui n'avait été prononcé qu'une seule fois et en termes généraux au début des actes primitifs, revient à trois reprises dans la seconde rédaction; une première fois, au début, dans les termes que nous avons reproduits, et les deux autres en cette sorte : *Interea castrametantur Wandalorum agmina circa urbem Remorum... Relictis spoliis urbis, cætera passim territa Wandalorum agmina, dum victoriam metuerent cœlestem, irrevocabiliter aufugiunt.* 2° La date et le lieu de la sépulture de saint Nicaise sont plus explicitement désignés que dans le texte primitif : *Beatissimi vero Nichasii atque sanctæ Eutropiæ funus solemniter circa urbem, nono decimo kalendas januarii, celebrantes, in cœmeterio sancti Agricolæ, via orientali, glorioso quondam a Jovino christianissimo præfecto mirabiliter multo ante a fundamentis decorato templo sepelierunt.* 3° Le nom de saint Aignan, qui n'avait été prononcé qu'une seule fois dans le texte primitif, revient à trois reprises dans les manuscrits. Outre la première mention citée plus haut, ils disent encore : *Instantibus tamen bonis sanctissimorum virorum Nichasii videlicet et Aniani studiis continuis, prædicationibus, orationibusque, populum Dei ad pœnitentiam sive patintiam atque triumphum martyrii provocabant.* Enfin une dernière mention de saint Aignan, bien plus importante, nous apprend un fait resté jusqu'ici inconnu. Elle attribue à saint Aignan la révélation du lieu où les corps de saint Nicaise et de sainte Eutropie avaient été laissés par les bourreaux : *Sanctissimus vero Anianus, Aurelianensium confessor, superstes temporibus illis servatur illæsus a corpore, ut ipsius revelatione innotescerent sanctorum martyrum certamina, quatenus ut ab ipso verum omnis fidelis posteritas sumeret eccle siasticæ dignitatis et sanctitatis fundamentum, et christianæ militiæ*

veritatis haberet ubi disceret perpetuæ salutis tirocinia. Les actes primitifs avaient simplement dit qu'une lumière céleste et une *révélation divine* permirent de retrouver, parmi les monceaux de cadavres, les corps de saint Nicaise et de sainte Eutropie; la seconde rédaction affirme que la *révélation divine* eut lieu par l'organe de saint Aignan; que l'illustre évêque d'Orléans eut la vie sauve dans la persécution dont saint Nicaise fut victime; et que, survivant au désastre de la chrétienté de Reims, saint Aignan fut pour elle un consolateur et un apôtre. Il y a là un fait considérable et absolument inédit. Mais passons à la rédaction de troisième main, faite par Flodoard, vers l'an 940.

« Flodoard a fondu ensemble les deux textes. Avec le premier, il assigne l'époque du martyre de saint Nicaise à la persécution des Vandales : *Beatus Nicasius sub Vandalica in Galliis persecutione* [1]; avec le second, il répète trois fois encore le nom des Vandales : *Et ecce subito ejusdem prosperitatis temporibus, animositas dirissimarum gentium commota, Dei offensionis iram in diversas vindicatura provincias, intentione truculenta, Wandalorum multitudo properanter accelerat* [2]... *Interea castrametantur agmina Wandalorum circa urbem Remorum..... Relictis ergo passim spoliis, territa Wandalorum agmina invasam trepide deserunt civitatem* [3]. Flodoard emprunte au premier et au second texte la mention de saint Aignan comme contemporain de saint Nicaise : *Sub hujus vero tempestatis turbine, gloriosi renitebant in Galliis inter episcopos viri, sanctissimus Remorum præsul Nicasius et beatissimus Aurelianensium pontifex Anianus* [4]. Il insère deux fois la mention de la basilique dédiée à la Mère de Dieu par saint Nicaise : *Is namque sedis hujus sanctæ basilicæ in honore perpetuæ virginis Dei genitricis Mariæ, divina traditur admonitus revelatione fundasse, quam proprio quoque consecravit sanguine* [5]... *Ad ostium basilicæ sanctæ Dei genitricis Mariæ, quam ab eodem in hujus urbis arce fundatam memoravimus* [6]. Flodoard omet de mentionner la cessation absolue des ravages et des incursions barbares

[1] Flodoard, *Hist. eccles. Remens.*, lib. I, cap. v; *Patr. lat.*, t. CXXXV, col. 30. — [2] Id., *Ibid.*, col. 37. — [3] Id., *Ibid.*, col. 40. — [4] Flodoard, tom. cit., col. 37. — [5] Id., *Ibid.*, col. 36. — [6] Id., *Ibid.*, col. 39.

sur le territoire rémois après le martyre de saint Nicaise. Il ne parle pas non plus de l'intervention de saint Aignan dans la découverte des reliques de saint Nicaise et de sainte Eutropie. Sur ces deux points, il se sépare donc et du premier et du second texte des actes. Mais il donne également la date du XIX des Calendes de janvier (14 décembre), indiquée par le second, comme le jour du martyre : *Solemnitas præfatorum agebatur martyrum quæ solito XIX kal. januarias celebrari consuevit* [1], et il complète les détails relatifs au lieu de la sépulture par les renseignements que son érudition historique lui fournissait [2].

« De plus, il a des additions qui lui appartiennent en propre, et qui ne se retrouvent ni dans le premier ni dans le second texte des actes. 1° Parmi les évêques gaulois contemporains de saint

[1] Flodoard, tom. cit., col. 41.

[2] Voici le texte de Flodoard relatif au lieu de la sépulture de saint Nicaise et de sainte Eutropie : *Beatissimi vero Nicasii præsulis ac sororis ejus sacratissimæ solemniter in cœmeterio sancti Agricolæ, templo quondam a Jovino, christianissimo Romanæ militiæ magistro, longe scilicet ante fundato, magnificeque decorato, collocant membra, ut appareat instinctu divinæ procurationis ad celebritatis istorum dignitatem magis quam ad primæ præparatam fuisse conditionis auctoritatem. Hanc autem basilicam* (a) *præfatus vir Jovinus, his versibus, aureo prætitulavit titulo :*

Felix militiæ sumpsit devota Jovinus
Cingula, virtutum culmen provectus in altum ;
Bisque datus meritis equitum, peditumque magister,
Extulit æternum sæclorum in sæcula nomen.
Sed pietate gravi tanta hæc præconia vicit,
Insignesque triumphos religione dicavit,
Ut quem fama dabat rebus superaret honorem,
Et vitam factis posset sperare perennem.
Conscius hic sancto manantis fonte salutis
Sedem vivacem moribundis ponere membris,
Corporis hospitium lætus metator adornat,
Reddendos vitæ salvari providet artus.
Omnipotens Christus, judex venerabilis atque
Terribilis, pie, longanimis, spes fida precantum
Nobilis, eximios famulis non imputat actus.
Plus justo fidei ac pietatis præmia vincant.

a) *Hæc hodie est ecclesia sancti Nicasii.*

Nicaise, Flodoard ajoute à la mention de saint Aignan celle de saint Loup de Troyes et de saint Servais de Tongres : *Sub hujus vero tempestatis turbine, gloriosi renitebant in Galliis inter episcopos viri, sanctissimus Remorum præsul Nicasius, et beatissimus Aurelianensium pontifex Anianus ; sanctus quoque Lupus Trecassinus, et beatus Servatius Tungrensis antistes, aliique nonnulli virtutibus insignes, qui hanc indignationis Dei, suis meritis ac precibus, iram diu differre certaverunt* [1]. 2° Il nous fait connaître deux martyrs, le diacre Florentius et le laïque Jocundus, exécutés en même temps que le saint évêque : *Fuere siquidem nonnulli tam ex clero quam ex laicali cœtu constantiæ hujus consectatores ac comites, qui per præsentis tolerantiæ participationem, æternæ beatitudinis cum hoc beatissimo patre suo consequi certavere communicationem. Inter quos Florentius diaconus, et beatus Jocundus, extitisse clarissimi referuntur ; quorum capita Remis post altare Dei Genitricis Mariæ tumulata servantur* [2]. 3° Flodoard introduit, dans le corps même de sa rédaction, une citation empruntée à saint Jérôme, qui rattacherait évidemment le martyre de saint Nicaise à l'invasion des Vandales en 407. Voici ses paroles : *Meminit hujus barbaricæ persecutionis beatus Hieronymus, scribens ad quamdam adolescentulam viduam Aggèrunchiam* (*sic*) *nobilem, et exhortans eam de perseverantia viduitatis, ita memorando inter cætera* [3] : « *Innumerabiles et ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Wandalus, Sarmata, Alani, Gepides, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alamanni, et, o lugenda respublica ! hostes Pannonii vastaverunt. Etenim Assur venit cum illis* [4]. *Magonciacus nobilis quondam civitas capta atque subversa est, et in ecclesia multa millia hominum trucidata. Wangiones longa obsidione deleti. Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebates, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetes, Argentoracus translatæ in Germaniam* [5]. »

[1] Flodoard, *Hist. eccles. Remens.*, lib. I, cap. v, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 37. — [2] Id., *Ibid.*, col. 40. — [3] Flodoard, loc. cit., col. 40. — [4] *Ps.*, LXXXII, 9.

[5] Sanct. Hieroym., *Epist.* CXXIII, *ad Ageruchiam viduam*, n° 15 ; *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 1057-1058. On remarquera que, dans ce texte de saint Jérôme, il n'est nullement question pour Reims d'une dévastation ni d'une ruine

5° Flodoard termine le récit des ravages de la persécution dont saint Nicaise fut victime par ces mots *Sub eadem Wandalorum vel Hunnorum persecutione, quidam Dei servus Oriculus nomine Deo vacabat, cum sororibus suis Oricola et Basilica, in hoc eodem episcopatu Remensi, in pago Dulcamensi vico Sinduno* (Senuc), *in ecclesia quam construxerat, ubi fertur quoque peremptus a barbaris cum prædictis sororibus suis.*

« La citation empruntée par Flodoard à la lettre de saint Jérôme nous met sur la trace de l'erreur involontaire dans laquelle sont tombés successivement Baronius [1], D. Marlot [2], Stilting [3], D. Ruinart [4], et une foule d'autres savants qui se sont occupés de cette question. Persuadés que le passage de saint Jérôme reproduit par Flodoard faisait partie intégrante des actes de saint Nicaise, ils ont raisonné de la manière suivante : « La lettre de saint Jérôme à la veuve gallo-romaine Ageruchia ne saurait être postérieure à l'an 420, époque où mourut le saint docteur. Or, la lettre de saint Jérôme, relatée dans les actes de saint Nicaise, décrit l'invasion vandalique dont fut victime saint Nicaise. Les Vandales vinrent en Gaule en 407 ; donc saint Nicaise fut martyrisé en 407. » L'argumentation serait triomphante, si les actes primitifs portaient la citation de saint Jérôme. Mais les actes primitifs ne la mentionnent point ; les seconds la passent également sous silence. Reste donc seul Flodoard, lequel, après quatre siècles écoulés, lisant dans les

comme celles de Mayence ou de Worms (Vangiones). Saint Jérôme se borne à dire que la prépotente ville de Reims, jusque-là cité gallo-romaine, est passée avec Amiens, Arras, Térouanne, Tournay, Spire et Strasbourg, sous la domination des Germains. D. Marlot, avec sa bonne foi accoutumée, a pris lui-même l'initiative de cette observation, qui contredisait d'ailleurs expressément sa thèse. Voici ses paroles : *Advertendum tamen est prædictam Remorum urbem, quam Hieronymus præpotentem nominat, obsessam quidem fuisse a barbaris, non excisam aut direptam.* (D. Marlot, *Metrop. Remens. Histor.*, lib. I cap. XXXIII, Lille, 1666, p. 119.)

[1] Baron., *Ann. eccles., ad ann.* 407. — [2] D. Marlot, op. citat.

[3] Stilting, tom. III, Septembr., *Act. Sanct.*, Bolland., de sancto Viventio episcop. Remens., et de sancto Alpino, episcop. Catalaunens., 7 septemb.

[4] D. Ruinart, *De persecut. vandalica.* Victoris Vitens. Commentarius historicus; *Patr. lat.*, tom. LVII, col. 362.

acta qu'il avait sous la main la désignation générique des Vandales comme auteurs du martyre de saint Nicaise, cherche la trace des Vandales à travers l'histoire. Il la rencontre dans une lettre fort célèbre de saint Jérôme, et il s'empresse de transcrire le passage précieux. C'est ainsi que plus tard les autres savants, toujours frappés par cette expression d'invasion vandalique, remontèrent à la *Chronique* de Prosper d'Aquitaine. Toutes ces velléités d'érudition posthume partaient d'une fausse donnée. Le fameux *meminit hujus barbaricæ persecutionis beatus Hieronymus* appartient en propre à l'érudition subséquente de Flodoard. Il ne se trouve point dans les actes primitifs, ni dans ceux de seconde rédaction. Il ne saurait donc à aucun titre intervenir dans le débat. Il faut en dire autant de la citation de saint Loup de Troyes et de saint Servais de Tongres comme contemporains de saint Nicaise. Flodoard a-t-il réellement trouvé, dans les manuscrits qu'il avait sous les yeux, la mention de ces illustres évêques, qu'il fait contemporains de saint Nicaise? Cela est fort possible, et nous ne dirions pas, comme M. Lacourt, que c'est là une addition de quelques copistes inintelligents. Ainsi il est certain qu'il y eut deux évêques de Tongres du nom de Servais, tous deux qualifiés de saints. Le premier assista au concile de Sardique en 343 [1], et à celui de Cologne en 346. Il ne put être contemporain de saint Nicaise. Le second, appelé par Grégoire de Tours Arevatius, et dans le langage populaire Servais, fut réellement contemporain de l'invasion des Huns. *Rumor erat Chunos in Gallias velle prorumpere. Erat autem tunc temporis apud Tungros oppidum Arevatius eximiæ sanctitatis episcopus, qui vigiliis ac jejuniis vacans, crebro lacrymarum imbre perfusus, Domini misericordiam precabatur* [2]. On sait d'autre part que les actes de saint Alpin de Châlons et un texte de la *Vie de sainte Geneviève* affirment que saint Nicaise eut des rapports avec saint Loup de Troyes et qu'il fut martyrisé par les Huns. Flodoard a pu connaître ces faits et les

[1] On plaçait jusqu'ici en 347 la date du concile de Sardique. Cette date a été rectifiée naguère et reportée à l'an 343. (*Histoire générale de l'Église*, tom. XII, p. 50.)

[2] Greg. Turon., *Hist Franc.*, lib. II, cap. v; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 197.

consigner dans son *Histoire de Reims*. Mais enfin ni le nom de saint Loup ni celui de saint Servais de Tongres ne se trouvent dans les actes primitifs de saint Nicaise ; nous abandonnons donc volontiers la rédaction postérieure de Flodoard, pour concentrer uniquement notre examen sur les actes publiés par Vincent de Beauvais et Surius, et confirmés par ceux des manuscrits.

« Nous avons vu que leur texte renferme quatre mentions importantes au point de vue chronologique. La première est celle du nom des Vandales donnés comme les auteurs du martyre de saint Nicaise. Si l'on se tient à la rigueur stricte du mot de Vandales, on est contraint de fixer à l'an 407 la date de ce martyre. Mais les mêmes actes nous apprennent que saint Aignan était contemporain de saint Nicaise, qu'il survécut à ce dernier, qu'il fut préservé de la fureur des barbares et que Dieu se servit de lui pour révéler aux Rémois, parmi les monceaux de cadavres entassés dans leur ville, le lieu où reposaient les corps de saint Nicaise et de sainte Eutropie. Ce sont là des faits précis, détaillés, catégoriques. En supposant qu'on rejette l'intervention de saint Aignan dans l'invention des reliques de saint Nicaise, sous prétexte que c'est la première fois que ce fait nous est révélé par un manuscrit demeuré jusqu'à ce jour inconnu, il n'en reste pas moins incontestable que les actes de Surius, les actes manuscrits, et ceux de Flodoard lui-même, sont unanimes à affirmer que saint Aignan d'Orléans était contemporain de saint Nicaise. Si donc nous pouvons déterminer d'une manière certaine la date de l'épiscopat de saint Aignan, nous aurons en même temps fixé celle de saint Nicaise. Or, il existait jusqu'à nos jours, par rapport à la chronologie de saint Aignan, la même incertitude que pour celle de saint Nicaise. Nous croyons que la difficulté est maintenant éclaircie, et malgré la mauvaise grâce qu'un auteur a d'ordinaire en se citant lui-même, nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs au tome XII, page 31, de l'*Histoire générale de l'Église*, où ils trouveront une étude approfondie sur la date de l'épiscopat de saint Aignan. Ils y verront la preuve, selon nous péremptoire, qu'en l'an 407 le siége d'Orléans fut conféré par une élection miraculeuse au sous-diacre romain

Evurtius (saint Euverte); et que saint Aignan ne succéda à ce dernier qu'en 427. Si donc saint Nicaise fut martyrisé en 407, il est impossible qu'il ait été contemporain de saint Aignan. L'érection d'une basilique dédiée à la sainte Vierge sous le titre de Mère de Dieu, emporte également avec elle une date qui ne saurait d'aucune façon concorder avec le martyre de saint Nicaise en 407. Tout le monde sait que la définition du dogme de la maternité divine eut lieu au concile d'Éphèse IIIe œcuménique, en l'an 431. Certes, le concile d'Éphèse n'inventait point une croyance jusque-là inconnue ; il ne faisait que confirmer et développer la foi constante de l'Église. Mais il n'est pas moins certain que les églises dédiées à la sainte Vierge avant le concile d'Éphèse, soit en Orient, soit en Occident, ne portaient que le titre de Sainte-Marie. Aussitôt après le concile d'Ephèse, on y ajouta la mention spéciale de Mère de Dieu. Flodoard et après lui dom Marlot sentirent la gravité de cette objection. Ils comprirent que saint Nicaise, martyrisé en 407, n'aurait absolument pu, à moins d'une inspiration particulière et d'une révélation divine, employer un titre qui ne devint d'usage général qu'après l'année 431. Flodoard écrit donc le premier cette explication : *Is namque sedis hujus sanctæ basilicam, in honore perpetuæ virginis Dei Genitricis Mariæ, divina traditur admonitus revelatione fundasse* [1]. On remarquera la réserve de ce *traditur*. Flodoard n'affirme pas, il s'en rapporte à une tradition. Dom Marlot ne connaît déjà plus cette réserve. « C'est un grand honneur pour saint Nicaise, dit-il, d'avoir prévenu les décisions du concile d'Éphèse et de Chalcédoine par ce titre d'honneur rendu à la sainte Vierge [2]. » Malheureusement l'explication de dom Marlot et celle de Flodoard tombent devant un fait de notoriété universelle ; savoir que la première basilique dédiée en Occident sous le titre de Sainte-Marie Mère de Dieu, le fut à Rome par le pape saint Sixte III en 432. Ce pape, en souvenir de la décision œcuménique d'Éphèse, changea le titre de la basilique de Liberius en celui de Sainte-Marie Mère

[1] Flodoard, loc. cit., col. 37. — [2] D. Marlot, *Metrop. Remens. Hist.*, lib. I, cap. XXXIII, tom. I, p. 111, Insulis, De Rache, 1567.

de Dieu. Cette basilique encore de nos jours porte le nom de Sainte-Marie-Majeure, lequel affirme sa priorité sur toutes les autres églises consacrées depuis sous le vocable de la mère de Dieu. Il y a donc impossibilité de maintenir que saint Nicaise eût fait une semblable dédicace s'il avait été martyrisé en 407. Enfin, un dernier trait que nous avons signalé comme caractéristique dans les actes antérieurs à Flodoard, est relatif à la cessation des incursions barbares sur le territoire de Reims après le martyre de saint Nicaise. Si la date du martyre est réellement celle de 407, il est faux que les ravages barbaresques aient cessé dès lors sur le territoire rémois, puisque l'invasion d'Attila (451-453) vint rouvrir pour cette province la série des précédentes calamités. Nous donnerons plus loin des textes précis et incontestables qui établissent le passage des Huns, non point seulement par une portion quelconque du territoire rémois, mais par la ville même de Reims. Dès lors, ou il faut admettre que les actes primitifs auront menti, et que toute la tradition séculaire de Reims s'est trompée en disant que le martyre du saint évêque fut le signal d'une paix ininterrompue pour la cité; ou bien il faut admettre que saint Nicaise ne fut pas martyrisé en 407.

« Reste maintenant la désignation générique des Vandales, rappelée par tous les actes, et conservée dans les monuments liturgiques de Reims. Dom Marlot cite cette strophe d'un hymne séculaire :

Iniqua gens Vandalica,
Summis furoris viribus,
Ovile Christi concutit,
Caputque cædit præsulis.

« L'hymne parle comme Flodoard, comme l'auteur des actes primitifs. Le fait est certain. Mais la contradiction impliquée par la désignation des Vandales qui nous reporterait à l'an 407, avec trois autres mentions historiques indiquant très-certainement une date postérieure, est bien plus apparente que réelle. Au VIIe siècle, époque où furent rédigés les actes de saint Nicaise, au VIIIe siècle

où furent rédigés les actes de seconde main, l'expression de persécution vandalique signifiait-elle pour les auteurs rémois, comme elle le signifie aujourd'hui, l'invasion des Vandales limitée à l'an 407? Non. En voici la preuve irréfragable, tirée de la première phrase des actes de saint Remi, quatrième successeur de saint Nicaise : *Post vindictam scelerum quæ facta est a Domino cæde Galliarum, persequente Wandalorum crudelitate, misericordiam Dei cœli distillaverunt, cum ad mitigandam gentis Francorum barbaricam ferocitatem, superventuram divinæ animadversionis propter iniquitates perseverantes ultionem, mundo præsulem a Domino prædestinatum Remigium pontificem hoc ordine prætulerunt* [1]. Saint Remi monta sur le siége de Reims vers 464. Ses actes ne furent rédigés qu'après sa mort, c'est-à-dire postérieurement à l'an 533. Or, pour l'auteur des actes de saint Remi, l'invasion des Huns survenue de 451 à 453 était évidemment comprise sous le terme générique de persécution des Vandales. Les deux manuscrits in-folio CC 2 L et HL VIII 4, de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont la rédaction est antérieure à Hincmar, portent en tête des actes de saint Remi la phrase que nous venons de reproduire. Hincmar lui-même l'a citée textuellement dans sa *Vita Remigii*. Donc, pour Hincmar et pour l'auteur des actes primitifs de saint Remi, la désignation générique de persécution des Vandales comprenait celle des Huns. Nous avons vu que Flodoard lui-même y attachait le même sens, puisqu'en parlant d'Oriculus, disciple de saint Nicaise et martyrisé à la même époque que son maître au *vicus Sinduni* (Senuc), il dit formellement : *Sub eadem persecutione Wandalorum seu Hunnorum*. Dom Marlot convient volontiers du fait. Voici ses paroles : *Arbitror Flodoardum, qui Nicasii coætaneos facit Lupum, Servatium et Anianum, horum secutum esse opinionem qui volunt Nicasium sub Attila occubuisse, vel per hæc verba cap. VI : Sub hujus tempestatis turbine, Vandalicam persecutionem cum Hunnica confudisse* [2]. C'est là en effet ce qui résulte définitivement, selon nous, de l'étude des monuments.

[1] Hincmar., *Vita Remig.; Patrol. lat.*, tom. CXV, col. 1152. — [2] D. Marlot, *Metrop. Remens. Hist.*, lib. I, cap. XXXIII.

« En effet, supposons que nous nous sommes trompé dans l'interprétation des actes. Si, au lieu de placer le martyre de saint Nicaise en 451 sous Attila, comme nous croyons devoir le faire, il fallait le reculer à l'an 407 ; les martyrologes rectifieront certainement notre erreur. Or, parmi les martyrologes qui ont donné une date au supplice de saint Nicaise, le plus important est un manuscrit d'Usuard, provenant de la bibliothèque de Haguenau, et cité par le bollandiste Sollier. Voici ses paroles : *Remis passio sanctorum Nichasii et sanctæ Eutropiæ sororis ejus, qui divino nutu illic de Brictania majori venerat episcopus, ex regali ortus sanguine, et suam ecclesiam laudabiliter per omnia regens, in verbo Domini mortem sibi proximam esse prædixit, consolans suos ne ejus terrerentur exemplo, in sermone eodem ab Hunis decollatus est* [1]. On remarquera dans ce texte un détail jusqu'ici peu connu sur l'origine de saint Nicaise. Ce détail avait échappé à dom Marlot, qui se plaignait de n'avoir « rien trouvé dans les monuments anciens à ce sujet [2]. » Le fait de rattacher l'origine de saint Nicaise à la Grande-Bretagne et de placer son arrivée dans les Gaules à l'époque où l'invasion des Anglo-Saxons chassa du sol britannique tant d'autres milliers de chrétiens qui émigrèrent, les uns sur les plages armoricaines, les autres, comme sainte Ursule et ses compagnes, jusqu'en Germanie, où elles devaient être quelques années après victimes de la fureur d'Attila, confirme implicitement la date du martyre de l'évêque de Reims par les Huns. Il permet de conjecturer que saint Nicaise, en traversant la Gaule pour arriver au pays rémois, passa par Orléans, et noua ainsi avec saint Aignan des relations attestées par les actes. Les deux martyrologes manuscrits d'Alberghen et de Nistadt, en Danemark, portent ces mots : *Remis passio sancti Nicasii episcopi et Eutropiæ sororis ejusdem, qui ab Hunis gladio capite truncati gloriosum martyrium compleverunt.* Le manuscrit

[1] On trouvera les variantes des divers martyrologes manuscrits d'Usuard reproduites par Sollier dans ses *Observationes ad Martyrol. Usuard. Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 802-803.

[2] *De exordio præsulis beati Nicasii... nihil a veteribus proditum reperio quod lucem fœneret.* (Marlot, *Metrop. Remens. Hist.*, lib. I, cap. XXXIII, p. 3.)

de Bruxelles dit de même : *Remis passio sanctorum Nichasii et sanctæ Eutropiæ virginis suæ sororis, qui cum multitudine cleri et plebis ejusdem urbis ab Hunnis trucidati sunt.* Voici donc quatre manuscrits de source et de rédaction différentes qui s'accordent à rejeter sur les Huns, nommément et positivement désignés, la responsabilité du martyre de saint Nicaise. Cependant le manuscrit de Centulum (saint Riquier) rétablit le nom des Vandales tel que nous l'avons déjà vu dans les actes, et il dit : *Remis, Francorum metropoli, sancti Nicasii archiepiscopi, qui decollatus est a Wandalis cum sorore virgine Eutropia, et cum multis de clero vel populo* [1]. Le martyrologe de Bède fait de même. Nous ne nous étonnons nullement de trouver cette mention des Vandales dans deux martyrologes; ce qui nous étonne, c'est de le voir remplacé dans tous les autres par celui des Huns. Les martyrologes, nous l'avons dit, étaient un abrégé des actes. Les actes font mourir saint Nicaise *sub persecutione vandalica.* Il faut donc que les rédacteurs des martyrologes aient compris, comme Flodoard, comme Hincmar et comme nous-même, que la désignation de *persecutio vandalica* était générique, qu'elle renfermait sous un seul mot, consacré par la mémoire populaire, la période désastreuse des invasions barbares dans la Gaule depuis l'an 407 jusqu'à l'an 453, en sorte qu'il n'y avait aucune contradiction réelle entre la désignation générique de *persecutio vandalica* et la mention particulière, précise et localisée des Huns. Voilà pourquoi l'édition *princeps* du Martyrologe d'Usuard, publiée à Lubeck en 1475, et celle de Cologne en 1490, associent, dans la mention de saint Nicaise, les Huns aux Vandales en ces termes : *Remis, metropoli, passio sanctorum Nichasii episcopi et sanctæ Eutropiæ virginis, sororis ejusdem, miræ sanctitatis. Qui episcopus ab Hunis et Wandalis pro fide Christi inter domum ecclesiæ decollatus est* [2]. A partir du XVIe siècle, lorsqu'on crut devoir, sur la seule autorité de Flodoard mal interprété, rapporter la persécution vandalique non pas à une période indéterminée, mais à une date

[1] Sollier, *Observat. ad Martyrol. Usuard.*; *Patr. lat.*, tom. CXXIV, col. 804.
[2] *Martyrol. Usuard.*, édit. de Greven, Cologne, 1515, et de Vermeulen (Molanus), Louvain, 1573, citée par Sollier, *ibid.*

fixe et à l'année 407, les divers éditeurs du Martyrologe d'Usuard rétablirent partout la désignation unique des Vandales, ou bien, comme Sollier lui-même, la supprimèrent entièrement, et dirent, les uns : *Nicasius sub Wandalis passus est* [1]; les autres plus simplement : *Remis passio sancti Nicasii episcopi et Eutropiæ virginis sororis ejusdem* [2]. C'est ce que fit aussi Baronius, dans son édition du martyrologe romain, où nous lisons : *Remis passio sanctorum Nicasii episcopi, Eutropiæ virginis sororis ejusdem, et sociorum martyrum, qui a barbaris Ecclesiæ hostibus cæsi sunt* [3].

« Ces réticences et ces changements de rédaction ne détruisaient cependant ni les monuments eux-mêmes, ni l'autorité des anciens manuscrits. La discussion continua toujours à propos de la véritable date du martyre de saint Nicaise. Mais depuis, des découvertes capitales sont venues, je crois, trancher la question. Deux textes inconnus à Baronius et à la plupart des auteurs qui, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, ont parlé *ex professo* de saint Nicaise, sont maintenant acquis à la science. Ils confirment la donnée des actes et des martyrologes, entendus dans le sens que nous y avons trouvé jusqu'ici. En 1657, le P. Labbe publiait dans sa *Bibliotheca nova*, sous le titre de *Chronicon breve Remense a Christo nato ad annum salutis* 1190, un manuscrit du plus grand prix pour les antiquités rémoises. On lit dans cette chronique la mention suivante :

Ann. CCCCLIII (453) *Nichasius Remorum archiepiscopus decollatur XVIIII calend. januar.* (14 déc.). Cette ligne de chronologie, retrouvée après tant de siècles, parut si décisive à l'éditeur anglican du martyrologe de Bède, Jean Smith (Cambridge, 1722), qu'il n'hésita point à la signaler en ces termes : *Nicasius passus est anno* 453, *ut patet ex chronico Remensi apud Labbei Bibliothec. nov.*, t. I, p. 358. Le caractère de la *Chronique rémoise* publiée par le P. Labbe est en effet de telle nature que son authenticité et sa véracité s'affirment d'elles-mêmes à première vue. Bien qu'elle

[1] *Martyrol. Usuard.*, édit. Sollier; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 802. — [2] *Martyr. Roman.*, édit. Baroneus, Romæ, 1586, p. 558. — [3] Bedæ, *Martyrol.*; *Patr. lat.*, om. XCIV, col. 1153, notæ Smith.

s'arrête à l'an 1190, et que par conséquent le manuscrit d'où le P. Labbe l'a tirée ne date que du XIIe siècle, il n'en est pas moins évident, pour quiconque l'étudie avec soin, qu'elle fut rédigée successivement par divers auteurs et à diverses dates en suivant l'ordre des siècles. Aussi dom Bouquet, dans ses *Scriptores rerum Francicarum* (1738), adoptait-il pleinement la date de 453 pour le martyre de saint Nicaise, malgré les autorités contraires de Baronius, de D. Marlot, de D. Ruinart et du P. Stilting. J'avoue cependant que, pour ma part, si le texte du *Chronicon breve Remense* était seul à déterminer le sens des actes et des martyrologes, j'éprouverais encore quelque hésitation. Selon moi, le point vraiment capital est de prouver que les Huns, dans leur rapide excursion à travers les Gaules, de 451 à 453, ont véritablement traversé Reims, comme ils ont passé très-certainement à Troyes et à Orléans. L'érudition moderne devait avoir l'honneur d'élucider enfin ce point si longtemps obscur et contesté. M. Am. Thierry, dans sa fameuse *Histoire d'Attila*, sera le premier qui de nos jours ait franchement repris la véritable tradition, celle des actes primitifs et des martyrologes manuscrits. Mais il ne l'a point fait à la légère, et les Bollandistes actuels, avant de donner à son livre des éloges que nous avons reproduits et auxquels nous nous associons de grand cœur, ont vérifié minutieusement l'exactitude de ses assertions. C'est dans la dissertation sur le martyre de sainte Ursule, au tome IX du mois de septembre publié à Bruxelles en 1858[1], que le P. Victor de Buck a étudié l'itinéraire d'Attila depuis son passage du Rhin à *Confluentes* (Coblentz) jusqu'à *Aurelianum* (Orléans). Il s'exprime ainsi : « De Trèves, une route facile longeant la Meuse tantôt à gauche, tantôt à droite, conduisait à Metz. Les Huns arrivèrent à cette dernière ville, selon le témoignage de Grégoire de Tours, la veille de Pâques, VII des calendes d'avril (26 mars). Ils la saccagèrent, ajoute notre annaliste, dont le récit est en ce point confirmé par un auteur contemporain, Idace. Abandonnant les ruines de Metz, Attila se dirigea vers l'ouest, ainsi

[1] Bolland., tom. IX Septembr., de sanct. Ursula, § XX, p. 125, n° 186.

qu'il résulte d'une vie manuscrite de saint Edibius, évêque de Soissons [1], dont j'ai un exemplaire entre les mains. Les auteurs de la *Gallia Christiana* et Le Moyne, dans son *Histoire des antiquités de la ville de Soissons*, paraissent avoir eu connaissance de cette vie de saint Edibius ; mais elle n'a pas encore été publiée. On y lit les paroles suivantes : *Igitur cum hic Attila, exercitu præmisso ad urbes Rhemensium et Trecensium, imperante Marciano regnanteque super Francos Meroveo, per Ulcheium* (Oulchy-la-Ville) *et Cungiacum* (Cougny-les-Oulchy) *oppida transiret, misit partem exercitus sui ut Suessionem everteret, aliam secum tenuit, tertiam ad Castrum Theodorici* (Château-Thierry) *subvertendum destinavit.* Oulchy-la-Ville, continue le P. de Buck, est à quatre lieues sud de Soissons. Cougny-lès-Oulchy est à la même distance, mais à l'est. Tout le monde connaît la situation de Château-Thierry. Le nom de *Castrum-Theodorici* ne fut donné que plus tard à cette localité; le texte primitif a donc été remanié en cet endroit, mais cette circonstance n'ôte rien à la valeur intrinsèque de ce monument (*quanquam hoc nomine spernendum monumentum non sit*). Attila se tint donc de sa personne entre Soissons et Château-Thierry, menaçant à la fois l'un et l'autre point. L'évêque de Soissons Edibius, par ses prières et l'intercession des saints Crespin et Crespinien, obtint de Dieu le salut de sa ville épiscopale. Attila rappela les troupes qu'il y avait d'abord envoyées. Cette aile de l'armée des Huns est sans nul doute la même qui fit trembler la ville de Lutèce, et dont les prières de sainte Geneviève délivrèrent les *Parisii*. Avec les bataillons restés près de lui, Attila se dirigea sur Troyes, et ce fut là sans doute que les troupes qu'il avait laissées à Reims vinrent sur son ordre le rejoindre. »

« Telle est la donnée nouvelle de la science hagiographique. A notre avis, elle explique et concilie tout. Attila n'a pas mis le pied à Reims, mais il y envoya un détachement de Huns. Ce déta-

[1] La fête de saint Edibius, évêque de Soissons, tombe le 14 décembre. Les modernes Bollandistes publieront donc *in extenso*, à cette date, le texte jusqu'ici inédit dont le P. de Buck nous donne d'avance ce précieux fragment.

chement en prit possession, y fit les ravages auxquels ces hordes barbares se livraient partout, et rallia sous les murs de Troyes son farouche monarque. Dès lors, entre saint Nicaise et Attila il n'y eut point de rapports personnels. Le grand évêque de Reims ne vit pas de ses yeux le Fléau de Dieu. Saint Nicaise fut décapité par un essaim détaché de la grande armée hunnique, commandé par quelque capitaine de second ou de troisième ordre. On comprend donc que ni les actes, ni les martyrologes, en parlant du supplice de saint Nicaise, ne portent nulle part le nom d'Attila, bien que les premiers implicitement et les seconds explicitement rattachent aux Huns le martyre de l'évêque de Reims. L'absence du nom d'Attila dans tous ces monuments avait été fort remarquée, et devait l'être. Ce ravageur de nations, passant comme la foudre dans notre patrie, avait à lui seul personnifié toute sa race. On a défiguré le vocable des Huns. Ils se sont appelés *Chunni*, *Hungari*, parfois *Negromanti*. C'était un mélange de toutes les tribus de l'Asie et du nord de l'Europe, de toutes les barbaries les plus hideuses. Mais le nom d'Attila ne fut jamais sensiblement défiguré. Ses variantes dans la langue romaine sont *Aquila*, et dans les idiomes septentrionaux *Æthela*. Sous ces deux formes, il est toujours reconnaissable. Partout où son cheval s'est arrêté, on se souvient de lui. Trèves, Metz, Troyes, Orléans ne l'oublieront jamais, Reims ne l'a pas vu; voilà pourquoi le *Chronicon Rhemense* n'inscrit pas son nom terrible; mais les Huns qui ont dévasté Reims ne sont pas oubliés.

« Il n'est pas sans intérêt de confronter la nouvelle donnée de la science moderne, si péniblement reconquise, avec les textes déjà connus des anciens chroniqueurs. Dom Marlot avait lu dans la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines que saint Nicaise avait, en 416, sacré l'évêque de Châlons saint Alpin. Il se débarrassait très-facilement de cette difficulté, en rejetant sans plus d'examen le témoignage d'un auteur du XIIIe siècle. Voici ses paroles : *Ejusdem auctoritatis est quod profert Albericus de sancto Alpino Catalaunensi, quem a Nicasio consecratum fuisse asserit anno* 446, *cum id sine vade proferat et ex errore forsan librariorum, cum evidenter*

ponendum sit anno 406 [1]. Lorsque dom Marlot, en 1666, faisait si bon marché de l'indication d'Albéric de Trois-Fontaines, et rejetait sur une faute de copiste ou sur une supposition chimérique de l'auteur le fait du sacre de saint Alpin de Châlons par saint Nicaise de Reims en 446, on ne connaissait pas encore les actes de saint Alpin. Il fallut attendre jusqu'en 1750 l'apparition du tome III, 7e jour de septembre des *Acta Sanctorum*. Le P. Stilting, l'un des tenants les plus opiniâtres de la date de 407 pour le martyre de saint Nicaise, fut chargé de la notice de saint Alpin dans la collection des Bollandistes. Son érudition se trouva dans cette circonstance à une rude épreuve. A la même date du 7 septembre, à propos de la notice de saint Viventius de Reims, il venait de déclarer, sur l'autorité de Flodoard et en s'appuyant surtout sur la lettre de saint Jérôme à Ageruchia, que saint Nicaise avait été martyrisé en 407 par les Vandales. C'était chose arrêtée dans son esprit, d'autant mieux que, toujours à la date du 7 septembre, il s'était trouvé en face des actes de saint Euverte prédécesseur immédiat de saint Aignan d'Orléans, et que, malgré toute sa bonne volonté, il n'avait pu trouver le moyen de faire cadrer avec une chronologie sérieuse la vie de saint Euverte sous Constantin le Grand (315) avec l'élection faite, du vivant de saint Euverte, de saint Aignan qui se retrouvait en 453 luttant contre Attila. Deux épiscopats absorbant à eux seuls une période de cent trente-huit années lui semblaient fabuleux. Il avait raison. Le nœud de la difficulté s'était dérobé sous ses doigts, et il n'avait pu le résoudre. En conséquence, la mention de saint Aignan comme contemporain de saint Nicaise, dans les actes de ce dernier, n'avait pas une valeur bien significative à ses yeux. Dès que cent trente-huit ans s'étaient écoulés sous le double pontificat de saint Euverte et de saint Aignan, ce dernier pouvait parfaitement avoir été dès l'année 407 le collègue de sain Nicaise dans l'épiscopat. Telles étaient les préoccupations du P. Stilting, quand il aborda la notice de saint Alpin de Châlons. Les actes de saint Alpin, reproduits impartialement par le docte

[1] D. Marlot, *Metropol. Remens. Histor.*, lib. I, cap. XXXIII.

Bollandiste, étaient, comme presque toujours, de deux sortes : les premiers, plus anciens, très-courts; les seconds, plus récents, allongés à plaisir par le procédé ordinaire des hagiographes, qui transformaient en sermon édifiant le texte primitif. Mais dans les deux rédactions, toutes deux bien antérieures à Albéric de Trois-Fontaines, et remontant, la première du moins, au VIIe siècle, on lisait des assertions qui contrariaient singulièrement la thèse du P. Stilting. Voici les paroles de la *Vita brevior : Maximo cleri et populi consensu absens Alpinus postulatur; tandemque Lupi et sancti Nichasii Remensis archiepiscopi auctoritate victus, in Cathalaunensem episcopum consecratur. Adest aliquot post annos barbarus hostis; Attilas rex Hunnorum, multis victoriis insolens, captos Remos incendit. Nicasium interficit, Cathalaunensium civium plerosque interceptos in vinculis habet, civitati ruinam et incendium minatur. Alpinus paratus pro suis ovibus animam ponere, ad crudelissimum tyrannum pergit. Sanctis eum persuasionibus ad clementiam hortatur; tantaque in eo divina gratia enituit, ut salutem urbis cum liberatione captivorum impetraret* [1]. L'autre vie de saint Alpin racontait de même, mais plus en détail, l'élection de l'évêque de Châlons, sa résistance, l'intervention de saint Loup et de saint Nicaise qui terminait le différend, et ajoutait : *A supradicto sancto Nicasio, pontificali consecratus benedictione, in sede locatur episcopali cum ingenti favore populi* [2]. La consécration épiscopale de saint Alpin n'avait précédé que de fort peu de temps le martyre de saint Nicaise, et l'auteur des actes le constatait en ces termes : *Tunc temporis Rhemensis metropoli vitæ angelicæ vir beatissimus Nicasius præsidebat, quique vir inclitus, martyr postmodum Christi eximius, multis signorum virtutibus clarus, veluti lucerna super candelabrum posita, corusco effulgurabat lumine* [3]. Ces témoignages précis et concordants des actes de saint Alpin avaient une valeur autrement considérable que l'indication isolée d'Albéric de Trois-Fontaines. Le P. Stilting ne pouvait pas, comme dom Marlot, se tirer d'affaire en disant que saint Alpin avait été sacré par saint Nicaise en 406, et que les copistes avaient inexactement

[1] Bolland., tom. III Septembr p. 86. — [2] Id., *Ibid.*, p. 88. — [3] Id., *Ibid.*

changé ce chiffre en celui de 446. Les actes établissent en effet que saint Alpin, avant sa promotion au siége de Châlons, était disciple de saint Loup, l'illustre évêque de Troyes, sous la direction duquel il vint se placer à l'âge de vingt ans. Or, saint Loup ne fut élevé à l'épiscopat qu'en l'an 427; il était donc impossible que saint Alpin fût son disciple en 406. Le P. Stilting le reconnaît; il constate le fait et en confirme l'exactitude par les actes de saint Loup lui-même. La conclusion naturelle semblait être que saint Nicaise, ayant consacré saint Alpin en 446, n'avait pu être martyrisé en 407. Mais le P. Stilting déclare que la mention de saint Nicaise donnée par les actes de saint Alpin est fausse, que l'indication du martyre de saint Nicaise par les Huns relatée dans ces mêmes actes est fausse, et que si l'évêque de Châlons fut véritablement sacré par un métropolitain de Reims quelconque, ce dut être par saint Remi. Cette série de dénégations et de conjectures ne demande au P. Stilting qu'un simple alinéa : *Alter utriusque vitæ error non minus clarus est, quo sanctus Alpinus episcopus dicitur consecratus per sanctum Nicasium episcopum Remensem et martyrem. Hunc errorem jam satis refutavi in sancto Viventio, de quo ad hanc diem ago. Ostendi enim sancti Nicasii martyrium contigisse anno 407 per Wandalos in Galliam irruentes... Quare, si Alpinus consecratus est a metropolitano Remensi, ut verisimile est, fuerit is probabilius sanctus Remigius*[1]. Ce qui revient à dire : « J'ai fait une thèse où je démontre que saint Nicaise a été martyrisé en 407. Voici des monuments qui contredisent ma thèse. Donc ces monuments sont faux. » Une pareille argumentation a visiblement le tort d'être trop personnelle. Elle aurait quelque force cependant si la thèse que le P. Stilting croyait irréfutable l'eût été réellement, mais il n'en allait point ainsi.

« Un autre texte non moins décisif contrariait grandement le P. Stilting. C'était celui de la *Vie de sainte Geneviève*, vie écrite dix-huit ans seulement après la mort de la sainte, c'est-à-dire en 530, époque aussi rapprochée que possible de celle de saint Nicaise. Tout le monde sait que l'illustre patronne de Paris naquit

[1] Bolland., tom. III Septembr., p. 85.

en 422, et mourut à quatre-vingt-neuf ans en 512. Évidemment si l'évêque de Reims, saint Nicaise, fut martyrisé en 407 par les Vandales, il y avait quinze ans qu'il était mort lorsque sainte Geneviève naquit en 422[1]. Cependant voici comment s'exprime l'auteur de la *Vie de sainte Geneviève : Licet certum diem nativitatis ejus ignoremus, tamen conjicimus ex historiis veterum quod tempore imperatorum Honorii videlicet imperatoris in occidente et Theodosii minoris in Oriente* (422) *in Namnetodorense parœchia* (Nanterre), *ubi pater ejus nomine Severus ac mater nomine Gerontia morabantur, felicissimæ nativitatis diem assecuta est. Nec multo post a sancto Germano antistite Autissiodorense proficiscente in Britaniam* (429-430), *Dei nutu, patefactum est multis quod Christo inviolato corpore necnon mente perpetuum exhibitura esset famulatum. Mansit vero cum parentibus crescens tam corpore quam rectis moribus, a tempore supradicto usque ad tempus Valentiniani, quo Romanum imperium in finibus Galliæ finem rapuit, sumentibus Francis dinastiam. Deinde nempe jam adolescentula, consecrata a Vilico episcopo Carnotensi, claruit innumeris virtutibus ac miraculis, adhuc vivente Nicasio qui sub Hunorum tyrannide martyrio coronatus est, Remigioque deinde, præsulibus sanctis Durocordorum, sub regibus Francorum videlicet Childerico, Clodoveo, usque ad tempus Chlotarii regis et Childeberti* (512), *quando meruit, deposita fragili sarcina corporis, ejus anima paradisi januam penetrare*[2]. « Si ce texte de la *Vie de sainte Geneviève* était authentique, dit le P. Stilting, je serais forcé de convenir que saint Nicaise fut martyrisé sous Attila et non au temps des Vandales. Mais Tillemont lui-même convient que les manuscrits dans lesquels il se trouve ne sont pas d'une assez haute antiquité pour que nous devions nous y arrêter[3]. » C'est toute la réponse du P. Stilting. Avant lui, dom Marlot avait dû se poser la même objection. « Mais, répond-il, dans les textes manuscrits de la vie de

[1] Cette limitation de date pour la naissance de sainte Geneviève est certaine, puisque d'une part l'empereur Honorius mourut en 423, et d'autre part sainte Geneviève elle-même avait quatre-vingt-neuf ans quand elle mourut le 3 janvier 512.

[2] Saintyves, *Vie de sainte Geneviève*, Paris, 1846, in-8°, Poussielgue-Rusand.

[3] Bolland, tom. III Septembr., p. 66.

sainte Geneviève tels que nous les avons en nos archives de la ville de Reims, le passage relatif à saint Nicaise ne se trouve point. J'ai donc le droit de n'en pas tenir compte [1]. » Une telle fin de non recevoir est fort commode. On en usa largement. Le texte de la *Vie de sainte Geneviève* devint pour les uns un apocryphe intercalé par les auteurs ignorants du moyen âge, et pour les autres une autorité équivoque dont on ne savait pas au juste la valeur. Il faut dire, en faveur du P. Stilting et de dom Marlot, que le texte des actes de sainte Geneviève publié par Bollandus lui-même dans le tome I des *Acta Sanctorum* en 1643, ne contient pas le passage relatif à saint Nicaise [2]. Dès lors, on était jusqu'à un certain point dispensé de faire d'autres recherches. Depuis un siècle, la collection des Bollandistes s'était imposée avec une autorité toujours croissante dans le monde savant. Elle jouissait déjà à l'époque de dom Marlot et du P. Stilting, du crédit qu'elle conservera toujours, malgré de nombreux *desiderata*. Par rapport aux actes de sainte Geneviève publiés en 1643, les lacunes sont malheureusement trop considérables. Voici les paroles de Bollandus lui-même : « La vie de sainte Geneviève a été écrite dix-huit ans après la mort de la sainte par un auteur très-docte mais anonyme, qui vivait sous le règne de Childebert. J'avoue ingénument que je ne sais si celle que je publie est bien réellement la même. J'ai sous les yeux trois manuscrits; le premier de saint Martin d'Utrecht que j'ai collationné avec deux autres du monastère de Larrivour [3] et de Sainte-Marie de Bonnefont [4]; le second qui fut transcrit par Rosweyde sur un manuscrit appartenant à un chanoine de Cambrai M. Prudhomme, et que j'ai collationné avec plusieurs autres, tels que celui du monastère de Saint-Maximin de Trèves et celui de l'église de Saint-Omer; le troisième est le *codex Fullonum* de Bruxelles, qui renferme une rédaction composée par un religieux de Sainte-Geneviève [5]. » Après cette

[1] D. Marlot, *Metropol. Remens. Histor.*, Lib. I, cap. XXXIV, p. 118. — [2] Bolland., tom. I Jan., p. 138. — [3] *De Ripatorio*, Larrivour au diocèse de Troyes.

[4] *Sanctæ Mariæ Bonifontis*, Notre-Dame de Bonnefont, ou *Bonnefont la Sainte-Vierge*, dans l'ancien diocèse de Saint-Bertrand-de-Comminges.

[5] Bolland., *Act. sanct. Genovef*, 3 janv.

énumération des sources, Bollandus reproduit, mais sans aucunes variantes, un des textes qu'il avait sous les yeux. La question, après lui, restait donc entière. Pour retrouver le véritable texte de la *Vie* authentique de sainte Geneviève, il fallait de nouveau reprendre le travail et compulser tous les manuscrits connus. Cette œuvre fut entreprise et menée à bonne fin par l'érudition moderne. En 1846, une monographie de sainte Geneviève, composée par M. Saintyves docteur en théologie, nous apportait enfin, d'après vingt et un manuscrits soigneusement collationnés et élucidés avec toutes les ressources de la critique la plus savante, le véritable texte de la vie de sainte Geneviève que Bollandus avouait ne pas connaître. Le passage relatif à saint Nicaise y est en toutes lettres, et l'authenticité en est solidement établie.

« Et maintenant faut-il supprimer le texte de la vie de sainte Geneviève, supprimer celui des actes de saint Alpin, supprimer celui de la vie de saint Edibius, supprimer celui du *Chronicon breve Rhemense*, pour dire qu'on s'est trompé à Paris, à Châlons, à Soissons, à Reims même, en faisant martyriser saint Nicaise par les Huns? Mais quand on aura fait le sacrifice de tant de monuments de sources différentes, indépendants les uns des autres, étrangers en majeure partie à tout esprit d'intérêt local, il faudra de plus supprimer les nombreux textes des martyrologes qui attestent que saint Nicaise fut martyrisé par les Huns. Admettons encore ce sacrifice, nous nous retrouvons en présence des actes mêmes de saint Nicaise empruntés à trois rédactions différentes; ils affirment que saint Nicaise fut contemporain de saint Aignan et de saint Loup (427-453); ils affirment que saint Nicaise érigea à Reims une basilique en l'honneur de la sainte Vierge sous le titre de Marie mère de Dieu, titre qui ne fut usité dans l'Église qu'après le concile d'Éphèse (431); ils affirment qu'après le martyre de saint Nicaise il n'y eut plus d'invasion nouvelle des barbares sur le territoire rémois, ce qui nous reporte incontestablement à l'an 453, dernière apparition des barbares sous Attila. Faut-il encore supprimer tous ces détails significatifs de la véritable date du martyre de saint Nicaise? Soit. Mais dans quel but cette hécatombe, qui immole suc-

cessivement actes, martyrologes et chroniques contemporains? Pourquoi cette avalanche de suppressions? Pour rester dans la stricte interprétation d'un mot des actes : *Tempore quo Wandali multas urbes subvertentes per diversas provincias nihil aliud quam Christianorum sanguinem sitire videbantur, clarebant in Galliis Nichasius Remorum et Anianus Aurelianorum.* Tant de sacrifices, pour maintenir cette phrase entendue à la moderne, révoltent l'imagination et déconcertent la saine critique. D'ordinaire quand vingt, trente, quarante témoignages autorisés, précis, concordants, se heurtent à une contradiction unique, vague elle-même et indéterminée, c'est la contradictoire qui est renversée sous l'immense majorité des témoignages. Mais ici il n'y a pas même contradiction; il n'y en a que l'apparence. Le texte des actes de saint Remi nous a donné la clef de ce qu'il faut entendre par le terme générique de *persécution des Vandales*, employé par les écrivains rémois du VIIe et du VIIIe siècle; dom Marlot en avait fait lui-même l'aveu en ces termes : *Ingens illa gentium multitudo quæ tunc in Gallias eruperat, nunc Wandali nunc Hunni a scriptoribus nominatur* [1].

« Tels sont, Monsieur le Rédacteur, les motifs qui ne me permettent pas encore de faire aux savants archéologues rémois l'amende honorable que je leur avais promise, si j'eusse trouvé leurs preuves convaincantes. Au moment où j'allais répondre à l'objection dernière du peu d'années écoulées entre le martyre de saint Nicaise et la promotion de saint Remi sur le siége épiscopal de votre métropole, je reçois le numéro du *Bulletin* où M. l'abbé Quéant satisfait pleinement à ces scrupules. Il ne me reste donc qu'à vous demander pardon de la longueur de cette lettre, et à me dire, etc.

« L'abbé DARRAS. »

[1] D. Marlot, *Metropol. Remens. Hist.*, lib. I, cap. XXXIII, p. 118.

FIN DU QUINZIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU QUINZIÈME VOLUME

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE S. JEAN III. (27 juillet 560 - 23 juillet 573).

§ I. Conciles provinciaux en Occident..... 2

1. Notice de saint Jean III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Lettre de saint Jean III à Evald de Vienne. — 3. Question liturgique. — 4. Conciles provinciaux d'Espagne au VIe siècle : Barcelone, Braga, Lugo. — 5. Conversion des Suèves d'Espagne. — 6. Deuxième concile d'Orléans. — 7. Troisième concile d'Orléans. — 8. Quatrième concile d'Orléans. — 9. Cinquième concile d'Orléans. — 10. Premier et deuxième concile de Clermont. — 11. Constitution du roi Childebert. — 12. Deuxième concile de Paris. — 13. Troisième concile de Paris. — 14. Mort de Clotaire I. Partage de ses états. Charibert, roi de Paris. — 15. Concile de Saintes. Mort de Charibert. — 16. Concile de Tours. Lettre des pères à sainte Radegonde. — 17. Deuxième concile de Lyon.

§ II. La Gaule Mérovingienne..... 36

18. Les deux évêques Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap. — 19. Macliau, évêque de Vannes. — 20. Désordres de Gontran roi des Burgondes et de Chilpéric II. Débuts de Frédégonde. — 21. Brunehaut, reine d'Austrasie. Galsuinthe, reine de Soissons, sœur de Brunehaut, mise à mort par Frédégonde.

§ III. Les Lombards en Italie..... 43

22. Mort de Justinien. Chosroès le Grand. — 23. Avènement de Justin II. L'impératrice Sophie. — 24. Disgrâce de Narsès. Son départ de Rome. Son appel au roi des Lombards Alboin. — 25. Jean III ramène Narsès à Rome. Mort de Narsès. — 26. Invasion de l'Italie par Alboin. Longin, premier exarque de Ravenne. — 27. Schisme et persécution contre le pape Jean III. — 28. Les trois grands duchés Lombards du Frioul, Spolète et Bénévent. — 29. Mort de Jean III. Mort d'Alboin.

CHAPITRE II.

INTERRÈGNE (23 juillet 573 - 27 mai 574). 56

1. Cleph roi des Lombards. Situation de Rome. — 2. Les deux martyrs bénédictins. Mort de Cerbonius (saint Cerboney). — 3. Le solitaire Ménas. Le prêtre Sanctulus. — 4. Martyre de Soranus. — 5. Premières années de saint Grégoire le Grand. Sa préture à Rome. — 6. Saint Grégoire et le monastère de Saint-André sur le Cœlius.

PONTIFICAT DE SAINT BENOIT I (27 mai 574 - 25 juillet 578).

§ I. Synchronisme..... 66

7. Mort de Cleph roi des Lombards. — 8. Élection de Benoît I. Sa notice d'après le *Liber Pontificalis*. — 9. Saint Grégoire le Grand, diacre régionnaire, *incardinatus*. — 10. Les captifs *Angli*. — 11. Victoires de Chosroès en Orient. Démence de Justin le Jeune. — 12. Tibère Constantin créé César et associé à l'empire. — 13. Siége de Rome par les Lombards. Désastres en Orient.

§ II. Saint Grégoire de Tours et Fortunat..... 75

14. L'évêque arménien Simon à Tours. Son récit du tremblement de terre d'Antioche. — 15. Premières années et éducation littéraire de Grégoire de Tours. — 16. Le culte des saints dans la famille de Grégoire de Tours. — 17. Guérison du jeune Grégoire au tombeau de saint Martin. — 18. Élection et sacre de Grégoire de Tours. — 19. Chant triomphal de Fortunat our l'entrée de Grégoire à Tours. — 20. Premières années de Fortunat. Son arrivée dans les Gaules. Le barde chrétien. — 21. Fortunat, prêtre de Poitiers, et aumônier du monastère de Sainte-Radegonde. — 22. Les reliques de la vraie croix. — 23. Justin le Jeune et l'impératrice Sophie envoient à sainte Radegonde un fragment de la vraie croix. — 24. Translation solennelle à Poitiers. Hymnes *Vexilla regis* et *Pange lingua* par Fortunat. — 25. Traité de paix d'Andelot. Rupture. Lutte fratricide entre Sigebert et Chilpéric. — 27. Intervention de saint Germain de Paris. Sa lettre à Brunehaut. — 28. Mort de saint Germain. Fragments de ses ou-

vrages liturgiques. Éloge de l'église de Paris par Fortunat. — 29. Assassinat de Sigebert par Frédégonde. — 30. L'épitaphe de saint Germain par Chilpéric. Plaintes éloquentes de Grégoire de Tours.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE S. PÉLAGE II (17 novembre 578-7 février 589).

§ I. Notice du Liber Pontificalis 110

1. Notice de saint Pélage II d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Absence de ratification impériale. Trêve avec les Lombards. — 3. Les monuments de Pélage II.

§ II. Saint Grégoire apocrisiaire à Constantinople 113

4. Mort de l'empereur Justin le Jeune. Avénement de Tibère-Constantin. — 5. Ambassade de Chilpéric au nouvel empereur. — 6. Le saint-siége et l'alliance byzantine. — 7. Lettre de Pélage II à son apocrisiaire saint Grégoire. — 8. Incendie du Mont-Cassin par les Lombards. — 9. Lettres de Pélage II à Aunarius d'Auxerre. — 10. Le livre des *Morales*, ou *Commentaire de Job*, par saint Grégoire. — 11. Controverse dogmatique entre saint Grégoire et Eutychius patriarche de Constantinople. — 12. Mort de l'empereur Tibère II. Avénement de Maurice.

§ III. Grégoire, secrétaire du pape Pélage II 127

13. Retour de Grégoire à Rome. Le moine Justus. — 14. Première lettre de Pélage II aux évêques schismatiques d'Istrie. — 15. Seconde lettre. — 16. Troisième lettre. — 17. Jean le Jeûneur patriarche de Constantinople. Titre usurpé d'*évêque universel*. — 18. Divers décrets de Pélage II.

§ IV. Saint Prétextat de Rouen 138

19. Prétextat bénit le mariage de Brunehaut avec Mérovée fils de Chilpéric. — 20. Ordination forcée de Mérovée. Sa mort tragique. — 21. Concile de Paris pour juger Prétextat. Première séance. — 22. Les évêques délateurs. Intrigues de Chilpéric et de Frédégonde. — 23. Seconde séance du concile de Paris. — 24. Troisième séance. Prétextat exilé à Jersey. — 25. Assassinat du prince Clovis par Frédégonde. Accusations contre Grégoire de Tours. — 26. Concile de Braine. — 27. Meurtre de Chilpéric par Frédégonde. — 28. Meurtre de saint Prétextat par Frédégonde.

§ V. Mort de sainte Radegonde 157

29. Austérités de sainte Radegonde. Ses dernières années. — 30. Testament de sainte Radegonde. Sa mort. — 31. Funérailles de sainte Radegonde par Grégoire de Tours. — 32. Mort du pape Pélage II.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE LE GRAND (3 septembre 590-12 mars 604).

§ I. Élection 166

1. Notice de saint Grégoire le Grand d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Élection de Grégoire. Sa résistance. — 3. La peste à Rome. Discours de saint Grégoire au peuple. — 4. La litanie septiforme. Le *Regina cœli*. Vision du pont Saint-Ange. — 5. Fuite de saint Grégoire. Son sacre.

§ II. Les monuments de saint Grégoire 172

6. Surnom de Grand donné à saint Grégoire par ses contemporains. — 7. Portrait traditionnel de saint Grégoire. Les chaires de marbre où il prononça les homélies des quarante stations. — 8. Le *Triclinium pauperum* et la table de marbre où Jésus-Christ reçut l'hospitalité de Grégoire. — 9. Les *Tabulæ marmoreæ* apposées par saint Grégoire aux portiques de Saint-Pierre et de Saint-Paul-hors-les-Murs. — 10. Restauration de l'église de Sainte-Agathe des Goths. — 11. Travaux aux basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul Les deux Grégoire à la confession de saint Pierre. Mort de Grégoire de Tours et de Fortunat.

§ III. Œuvres de saint Grégoire 185

12. Le *Pastoral* de saint Grégoire le Grand. — 13. Homélies sur Ézéchiel. — 14. Les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand avec le diacre Pierre. — 15. Comparaison des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand avec le livre des *Miracles* de saint Grégoire de Tours. — 16. Saint Jean Climaque, abbé du monastère du Sinaï. — 17. Saint Théodore le Sicéote. — 18. Commentaires de saint Grégoire le Grand sur le livre des Rois, les Psaumes pénitentiaux, le Cantique des cantiques, etc. — 19. Sacramentaire, Antiphonaire, *Responsalis* de saint Grégoire le Grand. — 20. *Regestum epistolarum Gregorii*.

§ IV. Conversion des Lombards 207

21. Autharis, roi des Lombards. — 22. Politique de saint Grégoire le Grand vis-à-vis des Lombards. — 23. Théodelinde et Agilulfe. — 24. L'exarque de Ravenne, Romanus. — 25. Siége de Rome par Agilulfe. Traité de paix. — 26. Conversion d'Agilulfe au catholicisme. — 27. Naissance et baptême d'Adaloald. La *Couronne de fer*.

§ V. Conversion de l'Angleterre 217

28. Lettre de saint Grégoire le Grand aux évêques schismatiques d'Irlande. — 29. Mission de saint Augustin, abbé du Mont-Cœlius, en Angleterre. — 30. Conférence de Thanet entre les missionnaires et le roi Ethelbert. — 31. Conversion d'Ethelbert. Lettre de saint Grégoire le Grand à la reine Berthe. L'*Alleluia* des *Angli*. — 32. Organisation de la nouvelle église d'Angleterre.

§ VI. Conversion des rois ariens d'Espagne..... 223

33. Leuvigild et Goswinthe. Persécution contre les catholiques. Héroïsme d'Ingonde, femme d'Herménégild. — 34. Ambassade de saint Léandre à Constantinople. Sa liaison avec saint Grégoire. — 35. Martyre de saint Herménégild. — 36. Conversion de Récarède. Abjuration solennelle de l'arianisme au IIIe concile de Tolède. — 37. Lettres de saint Grégoire le Grand à saint Léandre. — 38. Lettre de saint Grégoire le Grand à Récarède le Catholique.

§ VII. Saint Grégoire et les rois francs..... 233

39. Gontran et Frédégonde. — 40. Le prêtre Verolus (saint Vorle). Conversion de Gontran. — 41. Dernières années et mort de saint Gontran. — 42. Saint Grégoire le Grand et les Juifs de Marseille. — 43. Lettre de saint Grégoire le Grand à Virgilius d'Arles, vicaire du saint-siége dans les Gaules. — 44. Encyclique de saint Grégoire le Grand aux évêques des Gaules. — 45. Lettres de saint Grégoire le Grand à la reine Brunehaut et à Childebert II, roi d'Austrasie. — 46. Diplôme de saint Grégoire le Grand pour la fondation de l'hôpital d'Autun.

§ VIII. Saint Grégoire et l'Église grecque..... 247

47. La chaire de saint Pierre et les jalousies humaines. — 48. Jean le Jeûneur et son titre de patriarche œcuménique. — 49. Lettre de saint Grégoire le Grand à l'empereur Maurice. — 50. Lettre de saint Grégoire le Grand à Jean le Jeûneur. — 51. Obstination de l'empereur et du patriarche. Injures au pape. — 52. Décret impérial interdisant à tous les fonctionnaires civils et militaires la profession cléricale ou religieuse. — 53. Maxime de Salone. Mort de Jean le Jeûneur. Cyriaque. Rupture des relations entre le saint-siége et la cour de Byzance. — 54. Mort tragique de l'empereur Maurice. Avénement de Phocas. — 55. Lettres de saint Grégoire à Phocas et à la nouvelle impératrice Leontia. — 56. Rétablissement de la nonciature de Constantinople.

§ IX. Administration de saint Grégoire le Grand..... 260

57. Les donatistes en Afrique. — 58. Concile national pour la réformation du clergé dans les Gaules. — 59. Conciles de Rome. Règlements pour la discipline monastique. — 60. Saint Colomban à Luxeuil. Sa lettre à saint Grégoire le Grand. — 61. Mort de saint Grégoire le Grand. Deux miracles de sa vie. — 62. Appréciation historique de son pontificat.

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SABINIEN (1er septembre 604 - 2 février 606). 271

1. Faction séditieuse. Mort du diacre Pierre, ami de saint Grégoire le Grand. — 2. Notice de Sabinien d'après le *Liber Pontificalis*. — 3. Pontificat de

réaction. Mort de Sabinien. — 4. Les cloches à Rome et dans l'église d'Occident.

PONTIFICAT DE BONIFACE III (29 janvier 607-20 octobre 607). 276

5. Vacance du saint-siége pendant un an. — 6. Notice de Boniface III d'après le *Liber Pontificalis*. — 7. Décret de Phocas interdisant au patriarche byzantin le titre d'évêque universel.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE IV (25 août 608-7 mai 615).

§ I. Le Panthéon. 279

8. Notice de saint Boniface IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 9. Le Panthéon païen d'Agrippa donné par Phocas au pape. — 10. Dédicace solennelle du Panthéon. Fête de la Toussaint.

§ II. Révolutions en Orient. 282

11. Tyrannie de Phocas. — 12. Phocas détrôné et mis à mort. — 13. Avénement d'Héraclius. — 14. Prise de Jérusalem par les Perses. La Sainte Croix aux mains de Chosroès II. — 15. L'éponge et la lance de la Passion transportées à Constantinople. — 16. Saint Jean l'Aumônier patriarche d'Alexandrie.

§ III. Églises de la Grande-Bretagne 291

17. Le roi Ethelbert. — 18. Mort de saint Augustin de Cantorbéry. — 19. Les évêques anglais au concile de Rome de l'an 610. Lettre de saint Boniface IV à Ethelbert. — 20. Décret de saint Boniface IV confirmant la règle bénédictine et les droits monastiques.

§ IV. Saint Colomban. 296

21. Pemière lettre de saint Colomban au pape Boniface IV. — 22. Colomban chassé de Luxeuil par le roi des Burgondes Thierry II. — 23. Saint Colomban à la cour de Clotaire II, roi de Neustrie. Propagande monastique — 24. Voyage de saint Colomban à la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie. Monastère de Bregentz. — 25. Mort de Théodebert II. Nouvel exil de Colomban. Monastère de Bobbio. — 26. Seconde lettre de saint Colomban au pape Boniface IV. — 27. Mort de Thierry II. Supplice de Brunehaut. — 28. Desiderius (saint Didier) évêque de Vienne. — 29. Betharius (saint Bohaire) évêque de Chartres. — 30. La règle de saint Colomban. Sa mort. — 31. Mort de saint Boniface IV.

PONTIFICAT DE SAINT DEUSDEDIT (19 octobre 615-7 novembre 618). 318

32. Notice de saint Deusdedit d'après le *Liber Pontificalis*. — 33. Tremblements de terre et invasion de la lèpre en Italie. Révolte à Ravenne. — 34. Un décret de saint Deusdedit. — 35 Lettre de Deusdedit à l'évêque

espagnol Gordianus. — 36. Apostasie d'Eadbald, fils et successeur de saint Ethelbert. Son retour à la foi catholique. — 37. Ceraunus (saint Ceran) évêque de Paris. — 38. Mort de Deusdedit. Le premier sceau pontifical.

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE SAINT BONIFACE V (23 octobre 618-25 octobre 624).

§ I. Boniface V et le Liber Pontificalis..... 329

Notice de saint Boniface V d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Loi civile sur les testaments, sanctionnée par le pape. — 3. Révolte d'Eleutherius, exarque de Ravenne. — 4. La catacombe de Saint-Nicomède, sur la voie Nomentane.

§ II. Boniface V et la Grande-Bretagne..... 333

5. Deux lettres du pape à Justus, évêque de Rochester. — 6. Lettres du pape à Edelburge et à Edwin, roi des Northumbres. — 7. Conversion d'Edwin et baptême des Northumbres.

§ III. Hagiographie des Gaules..... 340

8. Évêques sortis du monastère de Luxeuil. — 9. Schisme d'Agrestinus, moine de Luxeuil. — 10. Concile de Mâcon. Mort tragique d'Agrestinus. — 11. L'historiographe monastique Jonas au couvent de Reomaus. — 12. Colonies religieuses de Luxeuil. Mort de saint Eustaise. — 13. Sainte Burgondofara et le monastère d'Evoriacum (Faremoutiers). — 14. Carte ancienne de l'abbaye de Constantia (Saint-Gall). — 15. Saint Gall refuse l'évêché de Constance. — 16. Mort de saint Gall. — 17. Écoles épiscopales. — 18. Chapelle du palais et école royale sous Clotaire II. — 19. Évêques sortis de l'école palatine. — 20. Les deux fils d'Herchen-Freda, Rusticus et Desiderius, évêques de Cahors. — 21. Saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges.

§ IV. Saint Isidore de Séville..... 366

2. Révolutions en Espagne. — 23. L'école de saint Isidore de Séville. — 24. Écrits de saint Isidore pour l'enseignement classique. — 25. Travaux de saint Isidore sur l'exégèse et sur la législation monastique. — 26. Controverse avec les Juifs. Visite de saint Isidore dans toutes les églises d'Espagne en qualité de vicaire apostolique. — 27. Voyage de saint Isidore à Rome. — 28. Concile de Séville. — 29. Collection canonique de saint Isidore. Liturgie Mazarabe. IVe concile de Tolède. Mort de saint Isidore.

§ V. L'hégire (622)..... 376

30. Enfance de Mahomet — 31. Son adolescence. — 32. Mariage avec Khadidja. La pierre noire du temple de la Mecque. — 33. Le rhamadan sur la

montagne. Prétendue vocation de Mahomet. — 34. Visions. Le Koran. — 35. La théologie du Koran. — 36. L'hégire. Mahomet s'enfuit de la Mecque et se fixe à Yathreb (Médine). — 37. Départ d'Héraclius pour sa croisade contre les Perses. — 38. Mort de saint Boniface V.

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT D'HONORIUS I (27 octobre 625-12 octobre 638).

§ I. **Les monuments d'Honorius** 397

1. Notice d'Honorius d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Contraste entre les éloges du *Liber Pontificalis* et les accusations posthumes dirigées contre Honorius. — 3. La *gens Petronia*, famille d'Honorius. Maison patrimoniale du Latran. — 4. Honorius parent et disciple de saint Grégoire le Grand. Catacombe de Saint-Pancrace. — 5. Souvenirs d'Honorius à Sainte-Agnès-hors-les-Murs. — 6. La *porta argentea* de Saint-Pierre de Rome. Inscription contemporaine d'Honorius. — 7. Importance doctrinale de l'inscription. — 8. Épitaphe de Boniface V composée par Honorius.

§ II. **Honorius et l'Italie**..... 414

9. Liaison d'Honorius avec saint Bertulf, abbé de Bobbio. — 10. Éloge d'Honorius et de saint Bertulf par l'hagiographe Jonas. — 11. Diplôme pontifical d'Honorius en faveur du monastère de Bobbio. — 12. Lettre d'Honorius à l'exarque de Ravenne. Avénement d'Ariowald au trône des Lombards. — 13. Ariowald et les évêques schismatiques d'Istrie. — 14. Lettre d'Honorius aux évêques de l'Istrie et de la Vénétie. Installation d'un patriarche catholique sur le siége de Grade. Inscriptions contemporaines. — 15. Lettre d'Honorius aux évêques d'Epire. — 16. Lettre d'Honorius relative à l'église de Cagliari (Sardaigne). — 17. Lettre d'Honorius à l'évêque de Syracuse, et au maître des milices à Salerne. — 18. Deux lettres d'Honorius à un *defensor* et à un sous-diacre de l'église romaine.

§ III. **Honorius et la Grande-Bretagne**. 428

19. Lettre d'Honorius à Edwin, roi des Northumbres. — 20. Lettre du pape Honorius à l'archevêque de Cantorbéry, son homonyme. — 21. Bataille de Hatfield. Défaite et mort de saint Edwin. — 22. Seconde lettre du pape à saint Honorius de Cantorbéry. — 23. Avénement d'Oswald neveu de saint Edwin. Sa victoire à Hefenfeld. — 24. Saint Ædan, évêque de Lindisfarn. — 25. Saint Oswald, roi des Northumbres. — 26. Saint Birin, évêque de Dorchester, envoyé par le pape Honorius. — 27. Saint Félix, évêque de Dunwich. Saint Sigebert, roi des Est-Angles. — 28. Controverse de la Pâque. État de la question. — 29. Saint Cummianus, abbé de Kilkummin. — 30. Concile de Magh-Léné, en Irlande. Saint Fintan. — 31. Ambassade de saint Lasréan à Rome. — 32. Lettre d'Honorius aux évêques d'Irlande sur la question de la Pâque.

§ IV. Honorius et les Gaules 447

33. Saint Amand. — 34. Voyage de saint Amand à Rome, son entrevue avec Honorius. — 35. Pèlerinages des Gaules à Rome au temps d'Honorius. — 36. Saint Monon, apôtre des Ardennes, et le pape Honorius. — 37. Conciles des Gaules sous le pontificat d'Honorius.

§ V. Honorius et l'Espagne 455

38. Saint Braulio, évêque de Saragosse. Récente découverte de sa correspondance. — 39. Lettre de saint Eugène III de Tolède à saint Braulio. — 40. Voyage du prêtre Taio à Rome pour y chercher les écrits de saint Grégoire le Grand. Consultation sur les reliques du sang de Jésus-Christ. — 41. Ve concile de Tolède. — 42. Ouverture du VIe concile de Tolède. Arrivée du diacre romain Turninus, porteur d'une décrétale d'Honorius. — 43. Importance de la lettre décrétale d'Honorius aux évêques espagnols. 44. Lettre synodale du VIe concile de Tolède en réponse à la décrétale d'Honorius. — 45. La lettre des pères de Tolède est un décret de canonisation anticipée en faveur d'Honorius. — 46. Importance de la lettre synodale de Tolède au point de vue de l'orthodoxie d'Honorius. — 47. Profession de foi du concile de Tolède approuvée par Honorius. — 48. La foi commune au concile de Tolède et au pape Honorius est explicitement catholique et orthodoxe.

§ VI. Croisade d'Héraclius contre les Perses 478

49. Campagne de 622 en Cilicie. Deux victoires sur Serbar. — 50. Campagne de 623 dans l Atropatène, victoire de Tauris. Prise de Tauris et de Thébarme, patrie de Zoroastre et du magisme. — 51. Campagnes de 624 et 625 en Albanie et en Cilicie. Nouvelles défaites de Serbar et de Saes. — 52. Campagne de 625. Alliance d'Héraclius avec le khan des Khazars. — 53. Constantinople menacée par les Awares. Préparatifs de défense. — 54. Siége de Constantinople. Délivrance (626-627). — 55. Campagne de 627. Victoire de Ninive. — 56. Martyre de saint Anastase. — 57. Chosroès assassiné par son fils Siroès. Traité de paix. — 58. La vraie croix à Constantinople et à Jérusalem. Triomphe d'Héraclius. — 59. Honneurs rendus à Héraclius dans toute la catholicité. — 60. Le pape Honorius apôtre de la nation des Croates.

§ VII. Honorius et le patriarche byzantin Sergius 498

61. Caractère du patriarche Sergius. — 62. Lettre de Sergius au pape Honorius. — 63. L'exposé des faits par Sergius. — 64. Réticences et mensonges de Sergius au point de vue des faits. — 65. Calomnies contre le patriarche de Jérusalem Sophronius. — 66. Impossibilité pour Honorius de contrôler la vérité des faits allégués par Sergius. — 67. Mensonge de Sergius dans l'exposé de la question dogmatique. — 68. Première réponse d'Honorius au patriarche Sergius. — 69. Seconde réponse du pape à Sergius. — 70. Ce qu'Honorius a dit et ce qu'on lui a fait dire. — 71. Interprétation des

lettres d'Honorius par le secrétaire qui les a rédigées, par le pape Jean IV et par saint Maxime. — 72. Complète orthodoxie des lettres d'Honorius.

§ VIII. Honorius et le premier patriarche des Maronites. 527

73. Sophronius de Jérusalem et Étienne évêque de Dor. — 74. — Étienne de Dor et Honorius. — 75. Silence gardé depuis deux siècles sur des documents syriaques relatifs à Honorius. — 76. Origine des Maronites. L'abbé Jean Maroun, contemporain d'Héraclius et d'Honorius. — 77. Le premier patriarche des Maronites fait entre les mains d'Honorius profession explicite de foi orthodoxe. — 78. L'orthodoxie d'Honorius démontrée par les documents syriaques. — 79. Mort d'Honorius, son épitaphe, son titre de saint.

CHAPITRE VIII.

SYNCHRONISME (622-640).

§ I. Conquêtes et mort de Mahomet. 541

1. Victoire de Mahomet à Bedr. La guerre du Fossé. — 2, Traité avec la Mecque. Les ambassadeurs de Mahomet. — 3. Mahomet et Héraclius. Victoire de Mahomet à Muta. — 4. Mort de Mahomet.

§ II. Les deux premiers Califes 547

5. Le calife Abu-Bekr. Deux armées musulmanes en Palestine et en Perse. — 6. Victoire des musulmans à Aïznadin. Prise de Damas. — 7. Retraite et folie d'Héraclius. La vraie croix transportée à Constantinople. — 8. Le calife Omar I, *Emir-al-Moumenin*. Victoires de Kadésiah et de Yermouck. — 9. Prise de Jérusalem par le calife Omar. — 10. Cufa, Bagdad et Bassorah. — 11. Couronnement d'Héracléonas à Constantinople. — 12. Prise d'Alexandrie par Amrou. Incendie de la bibliothèque des Ptolémées.

§ III. L'Ecthèse d'Héraclius 556

13. Conciliabule monothélite à Constantinople. — 14. Ecthèse rédigée au nom de l'empereur par Sergius. — 15. Acclamations du conciliabule de Sergius en faveur de l'ecthèse. — 16. Les apocrisiaires romains à Constantinople.

PONTIFICAT DE SEVERINUS (28 mai-1er août 640). 561

17. Notice de Severinus d'après le *Liber Pontificalis*. — 18. Condamnation de l'ecthèse par Severinus.

PONTIFICAT DE JEAN IV (24 décembre 640-11 octobre 642). 564

19. Notice de Jean IV d'après le *Liber Pontificalis*. — 20. Lettre aux Irlandais par les administrateurs du siége apostolique *sede vacante*. — 21. Pyrrhus, patriarche de Constantinople. — 22. Rétractation et mort d'Héraclius. — 23. Constantin III, Héracléonas, Constant II. — 24. Apologie d'Honorius. Mort du pape Jean IV.

APPENDICE.

Une erreur à redresser à propos d'une grande Histoire de l'Église. — Véritable date du martyre de Saint Nicaise 573

FIN DE LA TABLE DU QUINZIÈME VOLUME

Ô Marie conçue sans péché,
priez pour nous qui avons recours à vous!

Les 20 premières pages de ce PDF donne un aperçu de la qualité, *bonne ou mauvaise,* de l'édition papier. La qualité dépend du livre original dont nous nous sommes servi pour produire le fac-similé (*texte numérisé*).

Il est possible de commander l'édition papier à prix abordable en visitant le site :

canadienfrancais.org

Plusieurs autres livres sont également disponibles sur le même site, toujours à prix abordable.

Cet ouvrage est dans le domaine public.

Année 2020
canadienfrancais.org